

Université des Sciences et Techniques de Lille

Laboratoire Tiers Mondes-Afrique

Faculté des Sciences Économiques et Sociales

Institut de Sociologie

Sciences sociales, colonisation et développement

Une histoire sociale du siècle d'africanisme belge

Marc PONCELET

Thèse de doctorat de sociologie (Nouveau régime, Label européen  
de l'USTL)

Arrêté du 30 mars 1992

Directeur de recherche: M. André Guichaoua

Jury composé de

A. Guichaoua

G. Bajoit (rapporteur)

Y. Goussault (rapporteur)

J. Riesz (rapporteur)

G. Gosselin

**Pour Sabine et Maxime**

## Avant-propos

Prenez un ouvrage francophone consacré à la colonisation de l'Afrique, à la décolonisation, à la coopération au développement ou à la fin de celle-ci. Si vous trouvez quelques pages consacrées à "l'Oeuvre", ou aux survivances de "l'Oeuvre africaine" des riverains de la Meuse et de l'Escaut, vous noterez que celles-ci ne sont jamais imputées à un pays, à une nation. Ceci fournit une différence que l'on relèvera systématiquement au regard du grand voisin français. On écrit toujours le «colonisateur belge» alors que partout ailleurs on voit la France à l'oeuvre et non le colonisateur français. L'aventure léopoldienne, puis la colonisation du "coeur des ténèbres" fournissent assurément quelques images d'Épinal: le missionnaire hirsute érigé en pédagogue africain, le capitaliste provincial et replet comptant ses dividendes, le fonctionnaire paternaliste, doué du don d'ubiquité sur lequel reposait "la meilleure administration coloniale d'Afrique". Mais quel était ce «colonisateur belge»? Était-il l'artisan d'une colonisation sans métropole, comme ont sans aucun doute rêvé de l'être quelques-unes de ses incarnations tardives? Était-il l'agent par excellence d'un mouvement historique du capital qui n'exigeait de lui qu'un entretien de "la machine" impérialiste? Le royaume n'avait-il d'autre issue, pour compenser le fait d'avoir reçu le Congo comme il naquit lui-même — de la volonté des puissants — que de s'y faire un courageux ouvrier de la civilisation, s'interdisant d'outrepasser le strict décompte du nombre de kilomètres de route gagnés sur la brousse, du nombre de chrétiens dûment convertis, du nombre de tonnes de cuivre arrachées à la terre du Katanga. Ah! Quel malheur répéteront inlassablement les «congolais», comme pour s'en disculper ou s'en excuser, d'être issu d'un petit peuple, aux petites idées, aux petites ambitions! De l'histoire officielle qui proclame que l'empire immérité est né d'une "excogitation léopoldienne", à l'image de la "colonie modèle" qui "tourne toute seule", au drame final auquel les Belges sont censés n'avoir rien compris, et jusqu'au "retour aux ténèbres" mobutesques, dont Bruxelles serait le spectateur impuissant, déconfit et jamais remis, tout concourt à faire de "l'Oeuvre" une entreprise sans pensée, une entreprise malgré soi, une collusion extraordinaire et purement circonstancielle de la croix, du minerai et d'une sorte de goût immodéré ou pathologique pour l'ordre dans l'administration locale.

Du «colonisateur belge», on croit donc savoir au moins une chose: sa pensée ne s'élevait guère plus haut que les tumulus qui font office de montagne au plat pays. Il lui arriva même d'en tirer quelque honneur, alors que ses voisins impériaux semblaient s'étourdir dans d'innombrables polémiques "philosophiques" quant au sort de leurs sujets africains ou asiatiques. Par scissiparité, le Congolais, l'Africain, matériau du «colonisateur belge» davantage que sujet de la Belgique, semblait devoir être investi des mêmes propriétés que son "éducateur" et n'avoir que quelques termitières pour sommets intellectuels à conquérir. N'arriva-t-il pas bon dernier dans la montée en puissance du "nationalisme libérateur du Tiers monde"? N'est-ce pas à l'étranger que l'on reconnut le plus clairement une telle performance dont le caractère tardif, exubérant et chaotique devait signer un mouvement définitif et incontestable de l'Histoire?

L'africanisme belge, si toutefois on s'aperçoit qu'il existe quelque objet qui puisse mériter ce titre, a ceci de particulier que ses artisans ne cessèrent de répéter que "nous ne connaissons rien de fondamental à propos de cette Afrique". Cet africanisme ne semble d'ailleurs jamais avoir réussi à établir un monopole savant, littéraire ou journalistique sur

son unique objet africain. De Joseph Conrad à Graham Green, d'Auguste Maurel à Crawford Young, De Naipaul à Piniau, de Frobénius à Schebesta, de Cornevin à S. Amin, l'africanisme belge, déboussolé après avoir été trop occupé à surveiller "la colonie modèle", n'a-t-il toujours joué que les seconds rôles ou celui de pourvoyeur d'information au profit des "colonisateurs qui pensaient" ou de leurs héritiers?<sup>1</sup>

La Belgique ne recèlerait donc rien d'apparemment significatif en matière d'entendement africain et, plus loin, d'entendement de "l'Autre", puisqu'à l'exception du Rwanda et du Burundi sous tutelle, sa brève histoire nationale et son "monocolonialisme" l'ont privé de tout autre terroir exotique.

Prenez un ouvrage colonial belge daté de 1910, 1930 ou 1950 et, pourvu que le hasard ne mette entre vos mains l'une ou l'autre expression du pessimisme colonial et civilisateur des opposants à l'entreprise d'évangélisation, vous lirez la grandeur d'une "Oeuvre" qui, en quelques décennies, fit "passer l'Afrique centrale de l'enfance de l'humanité à l'âge de l'atome", qui "scolarisa un nombre inégalé de petits africains"... dans leur langue s'il vous plaît, qui fit faire "des bonds prodigieux à la linguistique bantoue", établit l'identité des congolais jusqu'au détail du clan, maîtrisa le fleuve monstrueux, cartographia aussi précisément que la Belgique le sous-continent qui la contient quatre-vingts fois. Fouillez encore quelque peu et vous découvrirez parmi les éléphants empaillés, des traités de colonistique, des instituts coloniaux, une Université coloniale, des professeurs de colonisation, des missions universitaires, des collections minéralogiques, botaniques, zoologiques ou ethnologiques gigantesques, des centaines de dictionnaires ou de grammaires des langues bantoues, des analyses anthropologiques et génétiques, des colloques et symposia en nombre confondant, des porteurs (encore vivants) du titre de docteur en sciences coloniales, un ministère des Colonies devenu ministère de la Coopération... Et plus loin, vous découvrirez que cette Afrique résolument "inconnue" est précisément le leitmotiv d'une immense machine à classer, à analyser, à compiler les données du panoptique congolais; que l'entendement de "l'empire africain" a donné lieu à un phénomène unique dans l'histoire savante du royaume: la formation d'un dispositif savant ad hoc, mobilisant des savants spécifiquement coloniaux.

Alors l'empire dépourvu de pensée ne fut-il que fausses sciences? Que dissimule l'image évoquée ci-dessus, et quelque peu contradictoire avec la grandiloquence des héros de la science de la colonisation, de la mise en valeur et de la connaissance désintéressée du matériau africain? Cette immense activité savante n'est-elle que superfétatoire, sous-produit insignifiant de la machine "qui tournait toute seule"? Qui fournira la clé permettant de trier la vraie science, à tout le moins la science raisonnable, de la fausse science ou de la science faussée?<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>Et par malheur encore, ne voilà-t-il pas que nos coopérants, nos ministres de la coopération, nos humanitaires, nos experts agronomes, nos militaires désormais Flamands, Bruxellois ou Wallons, n'ont plus d'autre alternative que de survivre discrètement dans la cohorte des mandataires des puissances, des expatriés de luxe qui investissent le chaos centre africain revenu!

<sup>2</sup> Nous ne cessons de nous interroger sur ce qui autorise les auteurs d'ouvrages consacrés, par l'impérieuse nécessité de la décolonisation savante à mettre en exergue quelques sentences lucides et prémonitoires de l'un ou l'autre missionnaire qui écrit par ailleurs des milliers de pages, ou à extraire quelques phrases d'une diatribe attribuée à un administrateur pessimiste dont on ignore tout du reste.



Trois quarts de siècle de sciences coloniales institutionnalisées, reconnues et célébrées, dans lesquelles on faisait carrière, ne constituent-ils qu'un libre service de citations pour les modernes? Ne forment-ils que la préface facultative et "qu'il vaut mieux passer" de la véritable connaissance de l'Afrique, de la véritable compréhension de la nature du développement et du sous-développement? Un africanisme digne ce nom ne se constitue-t-il que sur des objets ravis à la mobilisation coloniale? La genèse de l'idée-force qu'est le développement, appelée à régir le centre africain, n'est-elle décelable qu'à la périphérie de cet africanisme?

Les pages qui suivent et qui restituent le procès de la science coloniale durant un petit siècle, n'ont d'autre objectif que de tenter de montrer qu'il n'en est rien. La science coloniale était au coeur du projet colonial, son langage principal. Le fait colonial fut d'ailleurs érigé lui-même en objet scientifique et constitué en facteur décisif du progrès de la connaissance universelle. Les deux aspects de cette expansion de la raison finirent par se confondre. Nous donnerons la parole aux sciences coloniales pour chercher le lieu qui leur donne sens en tant que telles. Nous tenterons de montrer que cet immense travail de rationalisation a d'emblée pour objet non pas l'Afrique, ni une Afrique purement reconstruite par l'imagination, mais l'Afrique investie d'un schème structurant et capital: celui du développement. Et cette Afrique investie, saisie, appareillée, offre d'emblée, d'abord et inlassablement son "matériau humain" à titre de principal problème. Et c'est là que se révèle peut-être l'intérêt principal de l'analyse du fait colonial belge à travers sa science instituée. C'est aussi peut-être la précocité, la centralité et la constance du schème du développement qui confèrent à la "science belge de l'Afrique" son caractère exemplaire, son caractère contemporain, les étranges propriétés que nous avons relevées ci-dessus, son apparente démunition, ses rendez-vous apparemment manqués avec les grandes idées.

Nous n'avons nullement l'intention de réhabiliter quoi que ce soit. Nous n'avons pas davantage pour objectif "d'enterrer" une mémoire douloureuse, ou de restituer à titre d'anthologie les morceaux les moins insipides de celle-ci. Et si ce long questionnement ne devait relever que de l'histoire proprement dite ou même de l'histoire savante pour faire revivre par le discours des objets et des sujets abolis, nous ne l'aurions pas entrepris. S'il n'était permis de penser que cette mise en perspective d'un travail de rationalisation qui n'a plus droit de cité n'éclaire quelques dimensions fondamentales de notre propre regard scientifique contemporain sur le développement ou le sous-développement des "Autres", nous aurions déserté, comme tant d'autres, la crise apparemment insondable de la recherche sur le développement.

## **Sigles et abréviations utilisés**

**ABAKO:** Association des Bakongo pour l'unification, la conservation et l'expansion de la langue Kikongo

**AEF:** Afrique équatoriale française

**AIA:** Association internationale africaine

**AIC:** Association internationale du Congo

**AOF:** Afrique de l'ouest française

**ARSOM:** Académie royale des sciences d'outre-mer (suite de **ARSC:** Académie royale des sciences coloniales et de **IRCB:** Institut royal colonial belge)

**AUCAM:** Association universitaire catholique d'aide aux missions

**BACB:** Bulletin agricole du Congo belge

**BALUBAKAT:** Association générale des Baluba du Katanga

**BC:** La Belgique coloniale (périodique)

**BCK:** Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo/Katanga

**Bio. Colo.:** Biographie coloniale

**BJIDC:** Bulletin des juridictions indigènes et de droit coutumier

**BPCCB:** Bureau permanent du Congrès colonial belge

**Bull. IRCB:** Bulletin des séances de l'Institut royal colonial belge

**CADULAC:** Centre agronomique de l'Université de Louvain au Congo

**CB:** Le Congo belge (périodique)

**CEC:** Centre extra-coutumier

**CÉHC:** Comité d'étude du Haut-Congo

**CONAKAT:** Confédération des associations tribales du Katanga

**Congo R-U:** Congo belge Ruanda-Urundi

**CEMUBAC:** Centre scientifique et médical de l'Université libre de Bruxelles en Afrique centrale

**CEPSI:** Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes

**CRISP:** Centre de recherche et d'information sociopolitique

**CSK:** Comité spécial du Katanga

**CTC:** caoutchouc

**ÉIC:** État indépendant du Congo

**Éville:** Élisabethville

**FBI:** Fonds du bien-être indigène

**FNRS:** Fonds national de la recherche scientifique

**FOMULAC:** Fondation médicale de l'Université de Louvain en Afrique centrale

**FORÉAMI:** Fondation Reine Élisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes

**FRB:** Fondation Roi Baudouin

**FULRÉAC:** Fondation de l'Université de Liège pour la recherche scientifique au Congo Ruanda-Urundi

**G G:** Gouverneur Général

**HAV:** homme adulte valide

**IBERSOM:** Institut belge pour l'encouragement de la recherche scientifique d'outre-mer

**ICI:** Institut colonial international. Devient **INCIDI:** Institut international des civilisations différentes

**INÉAC:** Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge

**ING:** Institut national géographique

**INUTOM:** Institut universitaire des territoires d'outre-mer

**IPNCB:** Institut des parcs nationaux du Congo belge

**IPVD:** Institut des pays en voie de développement (Louvain)

**IRSAC:** Institut scientifique pour la recherche scientifique au Congo belge et Ruanda-Urundi

**MNC:** Mouvement national congolais

**OCTK:** Office central du travail au Katanga

**OTRACO:** Office des transports coloniaux

**PNA:** Parc national Albert, puis **PNV:** Parc national des Virunga

**Léo.:** Léopoldville

**MOI:** Main d'oeuvre indigène

**Mvt. Géo.:** Mouvement géographique

**RJCB:** Revue juridique du Congo belge

**RUG:** Rijksuniversiteit Gent (Université de Gand)

**SÉC:** Société d'études coloniales

**UCL:** Université catholique de Louvain

**ULB:** Université libre de Bruxelles

**ULg:** Université de Liège

**UMHK:** Union minière du Haut-Katanga

**UNAZA:** Université Nationale du Zaïre

**USTL:** Université des Sciences et Techniques de Lille

## Introduction

**Objet et problématiques: le  
«développement des Autres», les sciences  
sociales et la connaissance du lointain  
dominé**

Trois entrées doivent permettre de définir l'objet de notre recherche et notre problématique.

La première permet de situer ceux-ci dans l'ensemble des questionnements contemporains quant aux voies de recomposition de l'espace théorique de la notion de développement.

La seconde, qui touche directement aux matériaux exhumés, concerne l'espace particulier des sciences coloniales belge; espace particulièrement évité ou occulté par la recherche, lieu particulièrement mou et flou de la mémoire coloniale et enfin, matériau trop peu exploré de l'héritage des experts africanistes et "développeurs" contemporains du petit royaume.

La troisième entrée concerne la position que l'on peut adopter à l'égard des savoirs des sciences sociales, et plus particulièrement au sein de ces derniers, des démarches qui participèrent de l'édification du vaste ensemble que l'on appelait à l'époque *sciences coloniales* et qui se survécurent dans les *sciences du développement*.

Notre objectif est d'abord d'élaborer un moyen terme entre l'épistémologie et l'histoire des idées, un moyen terme également entre l'épistémologie et ce que l'on peut qualifier de rétrospectives disciplinaires (qui sont particulièrement nombreuses aujourd'hui à propos du développement). À ces sciences coloniales, nous donnerons certes abondamment la parole mais il s'agit surtout de proposer une histoire sociale des savoirs ou une lecture diachronique de ceux-ci en soulignant toujours leurs conditions de production et de validation sociales.

"Lointain-dominé", "savant" et "développement" sont les trois termes autour desquels s'organise notre recherche. Ils délimitent par ailleurs son objet. Tous les savoirs belges relatifs aux gens et choses d'outre-mer ne sont pas envisagés; nombre de grands genres de la connaissance savante restent au seuil de notre investigation. Au sein même des sciences humaines et sociales africanistes, nous ne retiendrons que celles qui annoncent, informent ou structurent les références au développement. Si cette démarche conduit à privilégier les élaborations savantes, nous nous refuserons systématiquement à isoler celles-ci de leurs conditions très spécifiques de production.

À titre d'introduction générale aux développements qui suivent ou à titre d'hypothèse originelle de travail, nous proposons d'inscrire la genèse des problématiques de développement dans la production historique du regard sur le lointain dominé, et plus précisément, dans le vaste chantier ouvert dès le début du siècle autour des sciences coloniales.

À travers ce recours à l'investigation historique et la définition d'une problématique privilégiant la socio-genèse d'une représentation appelée à un destin planétaire, c'est la raison (ou la raison d'être) du concept, c'est-à-dire la nature des regards que, de l'extérieur, on peut tenter de poser sur lui pour lui conférer un lieu social, que nous voudrions ici mettre en jeu. Si le développement a fait l'objet de théories, s'il est possible d'identifier un moment précis à travers lequel il devient théorisable et universalisable, si on découvre aujourd'hui une zone d'indicible ou de non-dit réputée assurer son universalisation tronquée ou perverse, si on peut référer ses grands moments à des conjonctures historiques récentes ou proclamer sa fin prochaine en guise de démonstration, nous souhaitons pour notre part ouvrir un autre chantier où le «développement des autres» ne devrait pas apparaître seulement comme le fruit d'un ensemble de théories données, ni comme un mythe fondateur, ni comme un archétype de l'imaginaire d'une culture occidentale, ni même comme un processus historique lisible moyennant une bonne théorie. La transformation profonde et accélérée des sociétés majoritairement rurales et non occidentales ne peut annoncer et soutenir la notion de développement (puis celle de sous-développement qui lui est postérieure) qu'à travers une structuration caractéristique d'un immense espace d'énonciation et de rationalisation qui trouve son origine dans le dernier assaut de l'Europe impériale, capitaliste et scientifique contre des mondes qui ne tarderont pas à devenir ses marchés et ses marchés. Pour que les "sauvages" et les "barbares" acquièrent toutes les propriétés du sous-développé, puis se voient affublés de l'infamant label plusieurs décennies plus tard, il faudra que cet espace d'énonciation savante et scientifique produise par un travail inédit et formidable, sa propre raison, sa propre raison d'être et son lieu social grâce auxquels ses produits caractéristiques acquièrent une portée sociale, une dynamique et une remarquable capacité d'ajustement et de résistance à l'histoire, voire à la raison. Il faudra que cet espace s'organise autour d'enjeux et de structures spécifiques dont la formation et les premières configurations peuvent être identifiées dès la fin du XIXe siècle.

## I. La crise du développement

Le développement n'est plus ce qu'il était! Il y a cependant mille manières d'étayer ce constat.

De l'ensemble de la littérature récente, une temporalité semble émerger. L'universalisation du développement comme concept trouverait son origine dans les années cinquante. Elle aurait atteint une sorte d'âge d'or dans les années soixante (Dube 1988, Guichaoua-Goussault 1987 et 1993). La crise du développement, quel que soit ce que l'on entend par là, trouverait son origine au tournant des années soixante/soixante-dix. Cette crise multiforme serait devenue générale et incontestable, voire définitive, durant la décennie suivante. Il est même un *Development Dictionary* publié récemment qui se présente comme un "*acte de décès du paradigme*" (Sachs 1992).

La manière la plus simple de parler de crise ou d'échec du développement consiste, pourvu que la remise en cause n'atteigne pas trop profondément le dispositif théorique dont on s'est doté antérieurement, en une explication de l'échec plus ou moins global de la généralisation planétaire de capacités de production accrues, d'un meilleur niveau de vie. D'autres y voient l'échec d'un mouvement de libération sociale et politique.<sup>1</sup>

### I. 1. Abandonner le développement ?

Dans le courant des quinze dernières années, la problématique de l'échec du développement s'est considérablement diversifiée ou approfondie. Nous ne retiendrons ici que les diagnostics et mouvements théoriques qui permettent, fût-ce par la négative, de mieux cerner notre problématique.

De nombreux travaux traitent moins de la crise du développement tel qu'évoqué ci-dessus, que de la crise des théories réputées en rendre compte, en discerner les dynamiques, voire en prescrire les méthodes. On souscrira volontiers à cette observation actuelle de R. Boudon: "*il serait difficile de trouver des textes récents pouvant se présenter comme un apport essentiel à la théorie du développement*" (1992, p. 254).

---

<sup>1</sup> Voir par exemple Amin 1989. Pour la contre-épreuve, voir Chesnais 1987. À propos des échecs incidents des organismes, des méthodes, des groupes ou institutions porteurs du projet de développement: échec de la CNUCED (Therien 1990), échec des grandes institutions financières mondiales, échec de l'OUA (Kabou 1991), échec de la laïcisation des classes moyennes, échec de la sécularisation (Burgat 1988, Étienne 1987), échec des luttes de libération (Chaliand 1979), échec de la coopération (Hanssen 1989), échec de l'aide (Gabas 1988).



Le constat d'échec du développement de Boudon porte plus généralement sur les théories du changement social dont il dénonce les travers nomologique et structuraliste ainsi que l'obsession causale — ou ontologique (Boudon 1984)<sup>2</sup>.

Mais simultanément, Boudon (1986) caractérise aussi les théories du développement par une très forte interférence idéologique tout en reconnaissant leur "scientificité" formelle et leur fécondité d'hier: "*elles nous ont beaucoup appris, mais elle nous ont aussi bercés d'illusions*" (1992, p. 254). Enfin, c'est au niveau épistémologique qu'il analyse cette crise qui, selon lui, se manifeste surtout par un discrédit, voire un évitement parmi les producteurs et consommateurs de théories (Boudon 1986<sup>3</sup>). Une série d'erreurs dans la manière de poser les cadres de recherche auraient ainsi égaré pareillement des chercheurs partisans des thèses les plus opposées.

Cette première forme de relativisme théorique est presque générale dans tous les bilans actuels du développement. Nous en retenons surtout la position générale. Ainsi notre situation de référence sera définie non pas par le développement du Congo sous colonisation belge, mais par le siècle de rationalisations savantes dont le Congo et le processus colonial furent simultanément l'objet. En revanche, nous ne suivons plus R. Boudon dès lors qu'il situe la production des théories du développement ou des savoir-développer en extériorité totale à l'égard du moment colonial.

Nous ne cautionnons pas davantage les positions qu'il adopte pour fonder sa sociologie de la connaissance. En effet, si Boudon n'hésite pas à écrire que "*le cours normal du développement du savoir humain produit de puissantes illusions métaphysiques*" (1992, p. 271) et s'il admet que la "scientificité" formelle des théories n'autorise pas à les tenir pour vraies, l'économie cognitive qu'il propose permet bien d'analyser la structure des idées "qui marchent", mais occulte les conditions socio-historiques de la production des connaissances.<sup>4</sup> Nous proposerons à la fin de cette introduction un modèle plus adéquat.

---

<sup>2</sup>Trop ambitieuses jusqu'ici, ces théories auraient selon lui grand intérêt, pour retrouver quelque crédibilité, à adopter un paradigme actionnaliste, situationniste (au sens d'une définition d'une situation circonstanciée dont les acteurs, structures de rapports sociaux et structures d'intérêts sont parfaitement identifiées), probabiliste et conditionnel.

<sup>3</sup> À propos du concept de développement et du tiersmondisme, voir pp. 245-272.

<sup>4</sup> Avec *La place du désordre*, Boudon offre une lecture particulièrement éclairante des biais qu'introduisent les nombreuses propositions implicites qui se glissent dans les cadres de formulation des problématiques; il précise par ailleurs le cadre méthodologique de l'individualisme qui pourrait renouveler une telle "tradition". Cependant, la critique qu'il propose reste à nos yeux de nature épistémologique et n'atteint que rarement à la sociologie de la connaissance. On peut surtout s'étonner du fait que le démontage des théories du changement social qu'il propose reste sur un terrain formel et ne recoure guère au cadre général que l'auteur lui-même propose à la sociologie. En effet, la production de la connaissance scientifique n'est

Il faut cependant progresser dans le mouvement bien plus vaste par lequel l'ensemble de la réflexion critique contribue à une mutation de l'objet "développement". Cette mutation peut être décrite en première approximation comme le passage d'un objet réputé inscrit dans le mouvement des choses, de l'histoire, ou de la dynamique des mouvements sociaux à un objet construit dans des circonstances sociales et historiques particulières.

La "crise théorique" a trouvé rapidement des approfondissements au niveau sémantique. Des tentatives faites pour cerner les fondements sémantiques du concept, se sont dégagées non seulement l'impossibilité d'une définition satisfaisante, c'est-à-dire suffisamment autonome, mais aussi l'intuition que sa "vérité" résidait "*dans un tertium quid plus général, (...) un schème culturel, producteur d'une taxonomie analogue à la fameuse énumération des animaux chinois évoquée par Foucault*". L'incontournable liaison entre croissance et développement mettrait ainsi sur la piste "*d'un schème fondateur de la culture occidentale moderne*" (Bare 1988, p. 256-257). D'autres recherches de la même veine ont contribué à débusquer simultanément les trous noirs ou le "ventre mou" du concept (Vuarin, 1988), ainsi que les ressorts de son dynamisme et de sa très forte prégnance, de son insuffisance, de son illégitimité, mais par ailleurs, de son caractère indépassable.<sup>5</sup>

Nous retiendrons surtout pour baliser notre démarche cette "positivité" historique obstinée du développement qui subsiste malgré l'aveu de ses trous noirs.

Davantage que vers ses ressorts symboliques ou sa surdétermination historique, nous nous tournerons vers ses processus de rationalisation et d'institutionnalisation savantes dans un espace déterminé, celui des sciences coloniales belges. Car plus de vingt ans

---

qu'accessoirement soumise à la définition circonstanciée d'une situation sociale comparable à celles que construit l'auteur pour rendre compte d'autres faits sociaux.

<sup>5</sup>On notera au passage que ce type de questionnement qui se veut fondamental n'est pas nouveau et qu'il est presque construit dès le milieu de la seconde décennie onusienne du développement (voir Furtado 1976, Partant 1982). On notera également que si les premiers résultats décevants concernant le développement du Tiers monde n'y sont pas étrangers, il semble que ce soit davantage au "centre" que les premiers assauts contre "l'imaginaire du développement" ont été les plus décisifs. On notera enfin que ces retours sur l'impensé du concept se sont multipliés alors même que la nature et les actions du "complexe développeur" et le marché théorique lié se montraient de plus en plus diversifiés et relativement autonomes à l'égard des grands dispositifs savants. Il faut enfin souligner la remarquable capacité de ces appareils à instrumentaliser les problématiques qui semblaient hétérodoxes (éco-développement, femmes, etc.). Dans l'ensemble, le rapport théorie-action ou théorie-technocratie semble s'être montré bien plus effectif en ce qui concerne le champ des sciences du développement qu'en ce qui concerne d'autres champs des sciences sociales (Cardoso 1984).

avant l'évocation publique par Truman du sous-développement (tant citée par les archéologues du concept), il était déjà banal de parler de l'Afrique en termes de développement<sup>6</sup>. Poursuivons cependant l'examen de la littérature actuelle.

Selon Vuarin, les biais analogiques qui affectent le concept sont décelables au niveau de sa définition par les dictionnaires comme au niveau de ses usages courants ou savants. Ni l'agent, ni le temps ni le terme du développement ne seraient identifiables (1988 pp. 47-49). Ici à nouveau, les schèmes métaphoriques opposeraient une sourde résistance à toute tentative de saisie du concept par la raison. Vuarin suggère plus précisément que la raison scientifique, c'est-à-dire la réduction de la raison universelle à une forme particulière de rationalité, est intimement liée à l'incapacité de dépassement qui affecte cette notion de développement. L'universalisation et la généralisation de cette notion à l'ensemble de la société et à l'ensemble des sociétés ne constitueraient qu'un mouvement d'universalisation de "*l'histoire concrète de la rationalisation des structures productives, des structures sociales et des valeurs de cet espace social, d'un type de société au sein de laquelle le développement se constitue comme modèle socialement valorisé*" (p. 69).

Nous retiendrons plus précisément les conditions historiques qui sont au principe de cette homologie structurale entre le développement comme macro-concept et la raison scientifique qui, pour nous cependant, renvoie à une raison sociale qui reste peu éclairée par la référence à la seule raison du plus fort.<sup>7</sup> Une piste existerait donc pour sortir de la crise du développement: l'abandon du singulier et le recours au circonstanciel.

Un vaste ensemble de recherches contribue, depuis l'origine de la crise du développement, à situer l'effectivité et les performances de cette notion de développement (ou du couple développement/sous-développement) dans l'ordre du mythe. Aucun candidat à l'initiation au développement n'ignore plus le verdict de Morin, posé dès 1977, concernant l'impensé du développement et sa nature essentiellement mythique (Mendes 1977).<sup>8</sup>

---

<sup>6</sup> Est-il nécessaire de préciser que nous n'avons nullement l'intention de sous-entendre que la Belgique détiendrait là quelque titre de pionnier ou d'exclusivité?

<sup>7</sup> Au fond, Vuarin aboutit à une conclusion qui pourrait être celle de Boudon: "*l'élaboration théorique du concept de développement rompt d'autant plus nettement avec l'artefact introduit par la métaphore dans la signification courante qu'elle construit toujours son objet comme singulier, propre à une histoire, une société et une rationalité sociale singulières et non comme la manifestation d'un procès ou d'une loi universels de développement*" (p. 70).

<sup>8</sup> À ce sujet nous nous permettons de renvoyer le lecteur à un ouvrage que nous avons consacré à l'analyse des discours qui meublent l'espace de ce qu'il est convenu d'appeler *la dimension culturelle du développement* (Poncelet 1995).

La quête du mythe est rapidement apparue insatisfaisante et nombre de recherches ont tenté de décomposer le mythe en mythèmes, dont les performances renvoient plus clairement à la reproduction du complexe développeur.<sup>9</sup> Le développement fait alors retour au Nord pour devenir un opérateur capital, sinon l'opérateur principal, de la modernité culturelle (défaillante ou non). Dans le même mouvement, il devient plus étranger encore hors de l'aire culturelle occidentale (Rist 1987). Ne dit-on pas alors que le développement endogène est une contradiction dans les termes? N'assume-t-on pas de plus en plus clairement que le développement n'est pas universalisable, ou à tout le moins, que le prix à payer sera alors celui d'une destruction en profondeur des ressorts susceptibles de maintenir des "bien-être indigènes"?<sup>10</sup>

Parmi des dizaines, l'approche d'Achard (1984), qui débusque d'autres schèmes analogiques toujours inclus dans tout énoncé relatif au développement, montre que ce sont bien ceux-ci qui rendent compte paradoxalement de l'universalisation concrète des catégories du développement et de l'impossible universalisation théorique du concept, voire de l'échec nécessaire de l'ensemble des propositions qui s'en réclament. Ici cependant, l'approche sémantique et conceptuelle renvoie à une position précise à l'égard des savoir-développer candidats à l'objectivité et à la "scientificité". Aux yeux d'Achard, la constitution d'une sociologie du développement supplantant l'ethnologie coloniale et l'immense travail théorique autour du concept de développement qui suivit cette substitution, assument l'effort principal pour "*fournir une réponse néo-coloniale à un questionnement ethnologique anticolonial*" (1982, p. 258). L'émergence d'un paradigme du développement est, selon lui, l'accessoire nécessaire pour que la décolonisation réponde à sa vocation historique: l'implantation nécessairement liée du marché et de l'État

---

<sup>9</sup> Rist et Sabelli (1986) ont ainsi proposé d'analyser la fonctionnalité du mythe du développement et des schèmes métaphoriques qui le sous-tendent dans la reproduction et l'élargissement de quelques composantes du complexe développeur. Dans un ouvrage plus récent, Perrot Sabelli et Rist (1992) ont élargi leur découverte des infrastructures mythologiques du développement à la modernité comme culture, restituant ainsi celle-ci à une anthropologie générale, alors que l'ensemble de leur précédents travaux, à l'instar de ceux de Latouche, postulaient la singularité absolue de la modernité.

<sup>10</sup> Au coeur des années quatre-vingt, il devenait tentant d'y voir les raisons de l'échec du développement réel ou, de manière plus risquée, l'anti-modèle contre lequel se construisaient des développements endogènes qui devinrent bien vite, aux yeux de certains, des rationalités d'abord alternatives puis "anthropologiquement autres". Ce sont, dans la même foulée, les principaux sous-produits de l'institutionnalisation du développement qui subirent les assauts de la "mythification": besoins de bases (Preiswerk 1984), autosuffisance alimentaire (Latouche 1986 et 1991), solidarité de type ONG (Perrot, Rist et Sabelli 1992).

comme mode d'organisation de l'ensemble des rapports sociaux. Une telle sociologie qui ouvre une piste en examinant la dimension historique de la connaissance à propos des arts et sciences du développement est cependant très peu propice à une approche plurale et circonstancielle "des" développements. Elle souffre aussi, à nos yeux, d'une insuffisante articulation entre les grands déterminants historiques et les conditions de fabrication des savoirs.

C'est une critique du même ordre que nous adressons à Praxmarer (1984), lequel tente pourtant une lecture décentrée de la pérennité des théories du développement qui semblent paradoxalement bénéficier de l'aveu très précoce d'une impossibilité de définition du concept lui-même. Après avoir sondé les différentes voies critiques évoquées ci-dessus et constaté leur insuffisance analytique ou leur impraticabilité, il tente de poser les axes d'une *socio-genèse* du concept qu'il perçoit comme l'instrument principal d'un pouvoir global hégémonique caractéristique de la *pax americana*. Le moment clé de cette socio-genèse est, selon lui, l'invention du sous-développement, parangon indispensable à l'efficacité théorique, idéologique et symbolique du concept de développement dont les lignes de force héritées du siècle précédent peuvent dès lors être articulées pour former les conditions d'un "*hegemonic power-exercise*" (au sens gramscien). Praxmarer tente donc d'établir une liaison historique, théorique et épistémologique entre la notion de développement social (et l'ensemble de ses enrichissements successifs) et les conditions d'une hégémonie planétaire dans *l'âge du capital*, sous la bannière de la *pax americana*.

La crise du développement trouverait son origine dans la crise de cette hégémonie que l'auteur date des premières années soixante-dix, moment où précisément s'épuisent les effets théoriques de la révolution des sciences sociales qui avaient installé "*the view of social problems as substantially technical problems to be solved by engineering and management*", et à une réorientation méthodologique caractérisée par "*the replacement of causality by relation, of reason by indicators, of qualitative theory quantitative operationality*" (pp. 298-300, T II)<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Praxmarer a tenté d'identifier les groupes sociaux qui assumèrent la montée en force du concept hégémonique de la *pax americana*. Plutôt que de conjecturer sur les motivations ou desseins occultes, il propose d'observer l'institutionnalisation des "savoir-développer" à travers quatre catégories d'acteurs-producteurs: "*the philanthropic stratum, the political class, the economic class and the academic stratum*", cette dernière comprenant les intellectuels traditionnels (académiques) et les intellectuels organiques du dispositif international. La théorisation de la pauvreté puis sa redécouverte relèvent, selon l'auteur, de la constitution d'une certaine "*organic social science culture*" (p. 341). Nous soulignerons qu'en amont de cette tradition essentiellement américaine, l'héritage colonial européen (*organic colonial science culture*) est loin d'être négligeable et certainement davantage opérationnalisé par la coopération sur les terrains

Nous verrons que quelques sociologues belges, pourtant peu rompus à cette sociologie naissante d'Outre-Atlantique et dépêchés dans l'urgence au Congo qui, dirent-ils alors, vivait une révolution industrielle, ont conçu, théorisé et tenté d'entreprendre l'édification d'un "milieu social" inédit et approprié tant aux circonstances qu'à ce qu'ils estimaient être les potentialités de "l'homme bantou". Sur quoi reposait leur postulat de *feasibility of society*? Nous verrons que trente ans avant que le développement endogène ne devienne une formule internationale, un théoricien de la colonisation comme Habig échafaudait des plans de tribu-école où les seuls experts blancs tolérés se devaient d'être préalablement "négrifiés", où rien ne devait violer l'ordre ancestral qui pourtant devait être porté au niveau d'une perfection communautaire. À la même époque, un petit Père de la brousse, dont l'oeuvre unique aura un destin exceptionnel, mettait radicalement en question la perspective du développement mimétique et l'ensemble des connaissances accumulées à propos des sociétés d'Afrique centrale.<sup>12</sup>

Un mouvement comparable de déconstruction de l'espace que se sont donné les théories du développement est illustré par les travaux de S. Latouche qui, parti d'une critique serrée de la notion d'impérialisme économique comme facteur dominant de l'expansion occidentale (1986), a amplement documenté lui aussi cette relativisation théorique du couple développement/sous-développement. Deux voies nous sont ici proposées. La première vise à montrer que le développement n'acquiert sens et universalité qu'en référence aux rationalisations du macro-projet occidental de réduction des valeurs en *la* valeur. Ce projet, principalement formalisé par la science économique, ne trouverait ses sources dynamiques que dans l'autonomisation d'une "machinerie" (l'Occident) dont le contrôle devient aléatoire (Latouche 1988). Latouche ajoute cependant à ses recherches sur les fondements épistémologiques de la modernité, un relativisme culturel radical par lequel les "Autres" (les rescapés de l'occidentalisation) ne peuvent guère être caractérisés que par une étrangeté radicale au projet occidental ou par le refus motivé (bricolé dans les îles refuges) de celui-ci (voir aussi et en outre Berthoud 1984 et 1986).<sup>13</sup>

Nous montrerons à propos du Congo que le travail de rationalisation du processus d'expansion et de mise en valeur est d'emblée, simultanément et peut-être principalement, un travail de rationalisation sur le "matériau humain", puis culturel, à travers la question de la bonne administration coloniale et, enfin, un travail sur le matériau "social" dans la colonisation de développement (1945-60). Très tôt donc, longtemps avant la formulation

---

africains.

<sup>12</sup> P. Tempels, auteur de la *Philosophie bantoue*.

<sup>13</sup> Au fond, c'est à Sahlins (1980), qui a porté le relativisme culturel au niveau de la philosophie de l'histoire, que l'on peut le plus précisément relier la partie théorique d'une telle argumentation.

du sous-développement, l'entreprise coloniale s'est heurtée à la dimension "humaine" et culturelle du développement. L'ethnocide ou l'uniformisation culturelle était une véritable hantise des savants coloniaux et celle-ci ne fut pas sans effets très concrets sur l'organisation de la cité coloniale. En fait, il s'agissait du problème principal de la science coloniale. À la suite d'âpres polémiques savantes, elle l'a provisoirement résolu dans la doctrine d'édification d'un "bantou amélioré" plutôt que d'un "européen noir". Elle s'est ensuite donné, pour le réduire, un nouveau cadre qui posait la question coloniale tardive comme une question sociale davantage qu'humaine ou culturelle, question universelle qui pouvait faire l'objet d'une panoplie de sciences universelles.

## **I. 2. Retrouver le développement... ailleurs**

Dans la foulée de ce mouvement, et certainement en liaison avec cette réduction de l'espace de pertinence ou d'hégémonie conceptuelle du développement, de nouvelles démarches, parfois étrangères au champ clos du développementalisme, devaient se saisir des nobles dépouilles et construire de nouvelles postures moins "stérilisantes". Nous n'évoquerons à nouveau que celles qui ont directement nourri notre problématique.

Quelque peu en amont de l'imputation mythique, Kitching (1985) a débusqué, au coeur des querelles d'écoles sur le développement, la permanence plus ou moins déguisée d'une structure idéologique liant populisme et nationalisme. Cette précocité de la structure polémique plus générale entre le développement par le peuple et le développement par des élites d'État est aussi soulignée par des historiens qui examinent la production des populistes russes (Coquery-Vidrovitch, Piel, Hemery 1988). Nous aurons nous aussi à souligner la précocité et la très forte prégnance de telles structures idéologiques à propos des théories de la mise en valeur coloniale du bassin du Congo. Toute l'histoire savante du Congo que nous tenterons de restituer est tramée de cette opposition (à tout le moins dans les idées, et quelquefois dans des interventions précises) dont les formulations se diversifient selon des axes idéologiques propres à la métropole, selon des clivages inter-ou intradisciplinaires, mais qui reproduisent toujours la même structure.<sup>14</sup>

---

<sup>14</sup> C'est un enseignement du même ordre que fournissent un nombre croissant (très rapidement) de tentatives d'histoire des représentations ou d'anthologies des "imaginaires de l'Autre" (Saïd 1980, Liauzu 1992, Todorov 1989, Pratt 1992, Gossiaux 1992). Ici sont à nouveau brisés la temporalité et l'espace propre habituellement prêtés au développement dans son procès d'universalisation soi-disant récent. Restituée aux grands schèmes qui ont gouverné et organisé les perceptions de l'altérité autour d'investissements toujours fondamentaux de l'idée de Nature, la production du couple sous-développement/développement est appelée à rendre des comptes! Ainsi, nous verrons que la représentation du sous-développement africain susceptible de soutenir une lecture systémique et continentale est d'abord

Au-delà des rétrospectives disciplinaires (Arndt 1988, pour l'économie du développement), d'autres essais, fruits d'une démarche collective multidisciplinaire, témoignent d'une tentative de cerner l'espace possible d'une histoire du développement. (Coquery-Vidrovitch, Hemery, Piel 1988). Espace tendu entre deux foyers, l'un proposant l'archéologie du concept, l'autre appliquant les instruments classiques de l'histoire aux développements réussis ou avortés hors de l'aire occidentale (Singapour et l'Égypte de Mehmet Ali)<sup>15</sup>.: tension extrêmement féconde à nos yeux.

Par un apparent paradoxe, notre recours historique trouvait aussi à s'appuyer sur des mouvements récents autorisant une sortie de crise, une recomposition de l'objet développement, fruit d'un ensemble d'approches que l'on peut grouper sous le label "le développement ici et maintenant". Il s'agit davantage d'ébauches d'une sociologie (ou anthropologie) sur le développement que d'une sociologie (ou anthropologie) du développement.

C'est d'abord une anthropologie trop longtemps "allergique" aux terrains du "développement ici et maintenant" ou, à l'inverse, trop inféodée aux logiques d'intervention qui, en choisissant d'aborder ces deux questions de manière pragmatique, désigne à l'investigation de terrain des objets neufs et construit des problématiques ad hoc sans trop de respect pour les ordonnancements académiques des savoirs (Desjeux 1987)<sup>16</sup>. Mais ce retour d'une sociologie de l'acteur sur les terroirs du développement débouche immédiatement sur la reconnaissance de l'historicité de ces "arènes" du développement "ici et maintenant" (Elwert et Bierschenk 1987). Les logiques d'interventions, voire les cultures professionnelles des intervenants sur les sociétés rurales ne sont pas toujours aussi neuves que l'on pourrait le penser (Chauveau 1992 et 1993). Les idéologies professionnelles, les oppositions d'écoles ne le sont pas davantage, qui trouvent parfois de lointains précurseurs parmi les pratiques coloniales. Nous le verrons à propos de l'opposition doctrinale, idéologique et disciplinaire entre agronomes et botanistes belges à propos du "développement indigène" au Congo dès

---

la découverte d'un accablement naturel, d'une inscription de l'homme dans une nature atroce. Mais l'Africain était alors déjà investi du développement.

<sup>15</sup>C'est aussi à l'histoire et aux études politiques que l'on doit d'avoir remis sur le métier le moment colonial et produit de nouveaux éclairages quant à la dynamique longue du développement comme toile de fond de la formation des États issus des décolonisations (Coquery-Vidrovitch 1987, Bayart 1989).

<sup>16</sup> Ce que montrent de telles démarches, c'est que si le développement ne tient pas ses promesses, si ses formules "techniques" (développement rural, démocratisation, ajustement) ne donnent pas davantage satisfaction aux promoteurs que les doctrines théoriques, il est globalement approprié par les logiques complexes des récepteurs qui retrouvent ainsi un statut d'acteur, fût-ce d'acteur dominé.



1920. Le développement "ici et maintenant" exige ainsi que soit reconsidérées les mémoires du développement<sup>17</sup>. Notre essai peut ainsi être lu comme la reconstruction de la macro-arène du développement du sous-continent congolais. Avançons d'emblée que l'indigène n'y a jamais la parole sinon par expert interposé. S'il est omniprésent, dès le début de la mise en valeur, comme problème central, s'il offre l'espace principal où s'affrontent les théoriciens et idéologues coloniaux, il est toujours représenté. Si l'on connaît aujourd'hui l'opposition et l'adaptation multiformes qu'il a développées, les clés de lecture de celles-ci sont très récentes (De Boeck 1987).

Parmi ces tentatives de dépassement du concept de développement, nous soulignerons l'orientation proposée par Catherine Aubertin et al. (1982) parce qu'elle offre une piste sérieuse pour coordonner les mémoires du développement et l'approche du développement "ici et maintenant". En cherchant à dépasser l'approche "formaliste" et finaliste du développement, ces auteurs tentent aussi d'en ouvrir la conception "substantiviste" (qu'ils attribuent essentiellement à Polanyi et à l'anthropologie économique) sur la définition d'un espace d'investigation propre "sur" le développement conçu comme "*un fait social total*" disposant de "*sa propre hiérarchie fonctionnelle*". Le développement retrouve ainsi un cadre analytique: "*comme processus délibéré de la part d'un pouvoir pour réformer des collectifs sociaux selon un plan organisé*" (p. 303). Si le développement n'apparaît qu'à la rencontre de développeurs et d'acteurs définis comme "*à développer*", il devient possible d'identifier des "arènes" en amont de l'âge du développement, dans les histoires précoloniales et surtout coloniales. "*Le développement exige donc d'être posé comme objet historique exactement comme tout phénomène d'analyse doit l'être pour une «sociologie scientifique»*". Cette position et la volonté de répondre à l'invite suivante sont à l'origine de notre tentative. "*En tant que sociologues travaillant sur le développement, nous devons en priorité considérer cette histoire économique et sociale lorsqu'elle rend compte des «situations de développement» telles que définies par des pratiques sociales spécifiées par leurs fonctions et leurs agents...*" (p. 303).

Dans cette rupture de la temporalité généralement imputée au concept; de cette perte d'autonomie ou de cette ouverture du champ des études en développement à des terrains jusque-là en retrait et à des disciplines ou démarches de connaissance ancrées ailleurs, c'est sans doute la sociologie dite du développement qui, plus fortement remise en cause dans son héritage "glorieux" et cosmopolite des années cinquante et soixante, est

---

<sup>17</sup> Voir Boiral, Lanteri, de Sardan 1985. La plupart des monographies des terroirs du développement telles que celles qui sont présentées dans cet ouvrage conduisent à réexaminer tant la référence à une logique coloniale univoque que la discontinuité colonie/construction nationale.

contrainte à un retour critique sur ses théories, méthodes, objets et rapports au complexe développeur et au marché théorique du développement, ainsi que sur ses rapports avec les disciplines voisines (Goussault 1982, Lombard 1982, Goussault et Guichaoua 1987, Guichaoua et Goussault 1993, Laite 1987, Dube 1988 et Long et Long 1993).

De ce bilan critique d'une certaine sociologie du développement émerge, implicitement ou explicitement, une dimension que l'on ne retrouve pas aussi clairement dans les exercices semblables dus à des économistes. Nous renvoyons ici plus particulièrement à J. Lombard (1982), M. Haubert (1993), Guichaoua (1992) et Dube (1988)<sup>18</sup>. Cette dimension, qui autorise aussi à envisager aussi un éventuel regain de la sociologie "sur" le développement, tient peut-être moins à nos yeux aux nouveaux terrains qu'elle aborde (Goussault 1987), qu'à l'attention simultanée qu'elle accorde aux conditions institutionnelles et professionnelles de production des savoirs, de leur reconnaissance sociale, de leurs dynamiques et de leurs ordonnancements thématiques et disciplinaires. Praxmarer a sans doute sous-estimé la pluralité et le cosmopolitisme savant des sciences du développement. La découverte des mythes a laissé, béant, un immense "trou noir" entre "les performances dans l'imaginaire" et l'échec "dans le réel", d'une part, et la production concrète des savoir-développer, d'autre part. Les rétrospectives disciplinaires, au sens strict, ou les anthologies de la perception de l'altérité négligent le plus souvent d'examiner un immense faisceau de déterminations qui offrent des médiations décisives en amont des "Autres", des terroirs tropicaux et de la pure confrontation des théories explicites. Nous en aurons un exemple notoire en évoquant les querelles précoces entre "assimilateurs" et "réalistes différentialistes" parmi les savants coloniaux belges. Dès sa "découverte", l'indigène devient le support muet de confrontations savantes dont

---

<sup>18</sup> Tous ces essais tentent de rendre compte de la crise particulière de la sociologie du développement. Outre l'équipement analytique insuffisant, l'ethnocentrisme de la sociologie du développement structuro-fonctionnaliste et la subordination de la sociologie à l'économie dans les théories de la dépendance, Lombard souligne le poids de l'héritage globalisant durkheimien et les lacunes importantes et conséquentes au niveau de l'élaboration d'une méthode d'analyse propre du changement social.

Dube envisage principalement l'ethnocentrisme et l'arbitraire qui ont présidé à la construction des objets et surtout des modèles généraux d'interprétation du développement partageant un même a priori quant à la sécularisation des sociétés du Tiers monde.

Guichaoua prête davantage attention aux stratégies disciplinaires voisines et latérales qui révèlent des modes d'institutionnalisation différents et d'inégales aptitudes à la reconnaissance sociale et à la satisfaction des demandes d'expertise.

Haubert enfin, qui privilégie l'analyse des thèmes, dévoile le paradoxe selon lequel une sociologie du développement ne devient une sociologie qu'à la condition d'une mise à distance de ses objets originaux: le développement et le Tiers monde.

l'économie générale renvoie principalement à une organisation sociale spécifique de la production des savoirs.

La sociologie des développeurs et l'anthropologie synchronique des développeurs en action négligent pareillement l'analyse diachronique des champs producteurs de connaissance au profit des pratiques imputées généralement à des praticiens ou à des professionnels du complexe développeur. Les dénonciateurs du développement monolithique et de ses dérivés scientistes ou technocratiques ignorent par trop que ceux-ci furent précédés par une ambition ou une utopie savante plus "folle" encore, la science coloniale, à laquelle se réfèrent durant un siècle un nombre considérable de penseurs et savants européens. La théorie d'une *pax americana*, appuyée sur une sub-culture scientifique consacrant la *feasibility* de la société, fait l'impasse sur l'héritage européen d'au moins deux décennies de "colonisation de développement" et, dans le cas du Congo belge, d'une précocité évidente de l'accent porté sur le développement social.<sup>19</sup>

Empruntant très sélectivement, dans l'ensemble des effets épistémologiques, des mutations de l'objet *développement*, nous avons donc cherché à proposer une sorte de *micro storia* de la structuration des lectures savantes du lointain dominé, ce qui, dans le cas monocolonial belge, équivaut pour l'essentiel à la succession colonisation-coopération avec l'Afrique centrale et, au sein de celle-ci, en proportion des ensembles contrastés que sont le Congo-Zaïre et le Rwanda/Burundi.

L'exercice nous entraînera apparemment très loin des importantes questions actuelles. Il n'est pas sûr qu'il n'en éclaire de manière inédite quelques aspects. Nous ne prenons pas pour objet la colonisation belge en Afrique centrale, mais l'immense travail de rationalisation qui a pris un visage caractéristique, des orientations thématiques particulières et qui constitue le seul terreau du.... développement... des études belges en développement. Ce travail scientifique organique n'est pas un simple domaine de l'exotisme académique, n'est pas un simple secteur de fabrication de l'imaginaire africain du royaume. Il est très tôt confronté à des exigences qui le distinguent de la construction littéraire de l'Afrique. Il est, à vrai dire, immédiatement confronté sinon au développement, do moins à la gestion d'une fantastique accumulation qui donne un

---

<sup>19</sup> Héritage très concret parfois. Ainsi dans le petit monde savant belge lié à l'outre-mer, l'ensemble des personnels savants liés au développement de l'Afrique était, jusqu'il y a quelques années, l'héritier direct de l'ultime tentative d'établir une guidance scientifique de "l'Oeuvre africaine". Encore faut-il préciser qu'il 'y a pas à proprement parler d'héritage puisque qu'il s'agit des mêmes hommes, oeuvrant dans les mêmes institutions, porteurs des mêmes traditions savantes, victimes peut-être de la même position excentrée à l'égard des institutions savantes du royaume, rescapés de l'effondrement du pouvoir colonial.

visage concret et des contraintes non moins concrètes au devoir civilisateur. Postérieures certes à la prétention de gérer scientifiquement le développement, les représentations sur lesquelles peut faire sens et faire science la notion de sous-développement se cristallisent néanmoins pour faire système dans une période relativement précoce des sciences coloniales. La formalisation et la référence systématique à ce système comme concept post-colonial n'apparaissent que tardivement au Congo et ne semblent avoir été principalement qu'une manière de "résoudre" les problèmes que rencontrait la rationalisation du développement.

D'aucuns trouveront peut-être que l'expression *sciences coloniales* est un non-sens intrinsèque, une usurpation, qu'il s'agit là de présciences ou de non-sciences qui sont de toute manière abolies et réfutées, donc inintéressantes. Au premier argument, nous répondrons qu'aux yeux des élites politico-savantes belges, tard venues sur la scène coloniale, il n'y eut de colonisation que "scientifique". La référence originelle fut d'emblée l'ouvrage de Leroy-Beaulieu dans lequel "*l'aspect esthétique et héroïque de la colonisation*" cède la place à "*une mobilisation de toutes les ressources de l'histoire, de la sociologie, de la démographie, de l'économie politique, etc.*"<sup>20</sup> Au second argument, nous répondrons que l'institutionnalisation durable d'un espace savant colonial, reconnu socialement et scientifiquement comme tel, est un fait historique d'ailleurs unique en son genre dans l'histoire des sciences modernes.<sup>21</sup> Enfin, nous accepterions éventuellement d'envisager l'ensemble de l'argument s'il portait simultanément sur les sciences du développement.

Notre histoire sociale des savoir-développer en Belgique se veut cependant modeste. Elle l'est par définition même au vu de son objet très circonstancié. Elle l'est aussi parce que notre souci de "descendre" le plus loin possible dans les conditions de production et de transformation d'un paradigme où l'africanisme fut d'emblée soumis à la science coloniale proclamée rend périlleuse toute généralisation. Avant de présenter quelques modestes instruments mobilisés pour restituer le procès de la construction savante du "développement des autres", il nous faut aborder rapidement l'ensemble de la question des positions savantes et scientifiques dans l'africanisme belge.

---

<sup>20</sup> G. Leclerc 1972, p. 38.

<sup>21</sup> Pour prendre la mesure de la réalité et de l'importance des sciences coloniales dans les sciences modernes, il faut encore préciser que leur formation coïncide avec l'émergence et l'institutionnalisation des sciences sociales quelque peu libérées des Lettres et surtout du Droit.

## II. Retour au «coeur des ténèbres»

En fait, ce recours à l'histoire nous avait été suggéré précédemment à l'occasion de la rédaction d'un ouvrage consacré à ce qui apparaissait comme la fine pointe de l'actualité des études en développement: les argumentaires produits autour de ce qu'il est convenu d'appeler la *prise en compte de la dimension culturelle du développement* ou le *développement culturel*.<sup>22</sup>

Nous avons pris très rapidement conscience de la profondeur historique et intellectuelle de ce qui sous-tend ce type de position intellectuelle et entretient l'efficacité symbolique de ses nouvelles propositions. C'est là aussi une longue histoire des idées, des idéologies et théories qui participent du "recours culturel" qui fut soumise à l'investigation. Cependant, dans la continuité de la formation reçue dans deux universités belges et des orientations dominantes en matière de sciences sociales du développement, c'est vers l'étranger et vers les "théories" que nous dirigeons nos recherches<sup>23</sup>. Dans le cas des sciences coloniales, "l'amnésie coloniale nationale" se double d'une autre difficulté tout aussi "nationale": l'absence presque totale de référence au passé des sciences sociales belges dans les formations.<sup>24</sup>

Presque incidemment, ces recherches nous mirent au contact du monde universitaire, officiel et associatif belge dont les activités restent tournées vers ce qu'il est convenu

---

<sup>22</sup> M. Poncelet 1994.

<sup>23</sup> Notre premier cours d'anthropologie, donné par un éminent spécialiste belge de l'Afrique centrale, produit du dernier investissement scientifique de la colonie, de la dernière croisade scientifique pour l'Afrique belge, consistait en une revue très complète et très fouillée des théories anthropologiques. À titre d'illustration, les rituels dynastiques du Rwanda ancien, ou la complexité des contrats "de la vache" nous introduisaient au relativisme culturel, posé d'emblée comme la seule posture savante légitime du savoir ethnologique. Au terme de cette initiation, nous devinions à peine l'existence d'une autre ethnographie, d'une autre anthropologie (au sens d'une conception globale de l'homme) issue de la science coloniale belge en Afrique centrale et, plus généralement, nous ignorions tout du contexte colonial international qui avait produit ces connaissances. Bref, l'anthropologie était libérée. L'acteur du savoir était l'individu ou l'école savante. Expression sans doute de l'amnésie post-coloniale belge évidente encore au début des années 1980, cette conception de la science anthropologique était historiquement liée à la "réinvention" d'une ethnologie belge de l'Afrique centrale dans les années 1950.

<sup>24</sup> Un étudiant en anthropologie n'entendra certainement jamais parler de Calonne Beaufaict, précurseur de la vocation ethnologique au même titre que Malinowski. S'il n'est pas inscrit à l'ULB, il n'entendra jamais parler de Waxweiller qui est peut-être l'inventeur de la perspective fonctionnaliste. Nous avouons que nous avons découvert que P. Tempels était belge à l'occasion d'une rencontre avec un historien béninois!

d'appeler l'africanisme, la coopération au développement et les "arts et sciences du développement"; un monde fragmenté que nous percevions alors davantage comme un point d'accès à des dispositifs, à des corpus et à des cultures professionnelles internationalisés. Un petit monde menacé dont le renouvellement semble périlleux. Outre l'étroitesse du milieu concerné, l'importante circulation des hommes et des femmes entre ces trois domaines d'activité fut notre premier constat.

Le second était double: ces hommes et ces femmes ainsi que les institutions qu'ils animaient ou pérennisaient avaient tous, peu ou prou, des liens (surtout passés) avec l'Afrique centrale et le passé de la Belgique dans cette région. Un constat qui ne manquait pas de surprendre, car aux yeux des "non-initiés", l'histoire coloniale (histoire de la présence belge au Rwanda et au Burundi incluse) reste profondément occultée, confinée, objet d'une sorte d'amnésie collective à peine questionnée par les péripéties du contentieux et les querelles belgo-zaïroises de 1990.<sup>25</sup> Notre quête historique trouvait dans ce vivier une première réponse. Notre souci d'articuler le "*lointain dominé*" et le *développement* dans une histoire sociale de la *connaissance savante* rencontrait quelques personnages et institutions dont l'existence même participait de ces trois termes.

Ce n'est qu'à partir du milieu des années quatre-vingt, après un long deuil discret sinon secret que l'on aperçoit quelques signes d'une diversification de l'africanisme et des études socio-anthropologiques.<sup>26</sup> Tirillés entre la volonté de "rester présent" dans les premières institutions d'enseignement et de recherches de l'ancienne colonie, du Rwanda et du Burundi, et le souci de "tourner la page", l'accréditation et le déploiement de l'expertise africaine à l'horizon du développement du dorénavant Tiers monde, restèrent victimes de cette ambivalence. L'impulsion requise du pouvoir politique ne s'exerça ni

---

<sup>25</sup> L'inertie des configurations institutionnelles et des représentations historiques trouvait là une première expression. En effet, les débats coloniaux ont toujours été réservés à quelques minces élites politico-savantes et particulièrement confinés, malgré les efforts de certains. Il importe cependant d'éviter d'accréditer l'idée, fréquemment exprimée durant la période post-coloniale, selon laquelle ces élites étaient exclusivement catholiques. Il importe aussi de préciser d'emblée que quelques centaines de scientifiques, ne constituent pas un ensemble négligeable au vu des proportions du pays.

<sup>26</sup> Il convient de signaler le genre "la vérité sur la crise congolaise" qui, entre 1965 et 1975, connut une pléthore de publications, les unes à vocation savante, d'autres davantage journalistiques ou récits d'acteurs de l'époque. On y discerne plutôt une volonté de saisir enfin cette situation qui, dramatisée à outrance jusqu'à l'instauration du régime moboutien, échappa sans contestation possible tant au monde politique qu'à l'appareil savant, officiel et national en charge des affaires coloniales.

En matière d'anthropologie, et à l'exception du Rwanda, on peut observer, à l'encontre des proclamations régulières concernant l'héritage congolais et les "liens indissolubles", que les terrains d'Afrique de l'Ouest sont au moins aussi nombreux actuellement que les terrains zaïrois.

dans un sens ni dans l'autre.<sup>27</sup> L'accès au savoir légitime des personnels liés aux institutions de type ONG ne fait que commencer et reste lent. Ces personnels, souvent universitaires et disposant de structures de formation, d'échange et de publication, se distinguent en outre de la "tradition" des sciences d'outre-mer par une orientation nettement moins marquée par l'Afrique centrale.

Quelques publications dont l'audience était susceptible de dépasser le petit monde et ses souvenirs stimulants pouvaient donner l'impression contradictoire d'une reprise d'initiative sur le terrain zaïrois ou à l'inverse, annoncer la rupture définitive, la fin du deuil par un ultime rappel.<sup>28</sup> Les "règlements de compte" belgo-zaïrois et les déclarations

---

<sup>27</sup> Autant les sciences coloniales s'inscrivaient dans l'ordre institutionnel du pouvoir colonial, autant, depuis la décolonisation puis les "brouilles zaïroises et burundaises", le pouvoir politique n'a plus fourni aucune impulsion à l'africanisme, ni au redéploiement d'un dispositif de coopération savante ou scientifique.

<sup>28</sup> Coopération par la Culture, *Zaïre 1885-1985 Cent ans de regards belges* (1985).

P. Halen et J. Riesz, *Images de l'Afrique et du Congo Zaïre dans les lettres françaises de Belgique et alentour* (1993).

J. P. Jacquemin, (sous la dir.), *Racisme, continent obscur* (1991).

É. Vincke, *Géographie et Hommes d'ailleurs* (1985).

M. Quaghebeur, *Papier blanc, encre noire. Cent ans de culture francophone en Afrique centrale* (1992).

G. de Villers, *Belgique Zaïre. Une histoire en quête d'avenir* (1994).

J. Stengers, *Congo mythes et réalités. Cent ans d'histoire* (1989).

*Congo-Zaïre: la colonisation, l'indépendance, le régime Mobutu et demain...* GRIP (1990).

B. Piniau, *Congo-Zaïre 1874-1981* (1992).

Et plus récemment encore les souvenirs de l'auteur du plan de décolonisation trente ans: J. Van Bilsen, *Congo 1945-65. La fin d'une colonie* (1993), ou M. Graindorge, *Picard au Rwanda. Une histoire sans fin de la montée de l'antisémitisme et du racisme* (1994).

Du côté africain: I. Baba Kaké (sous la dir.), *Conflit belgo-zaïrois...* (1990).

La spécificité de la colonisation belge, c'est-à-dire la constitution d'un pouvoir colonial dont les rapports à la métropole furent complexes et ambivalents, colonie capitaliste par excellence, "colonie modèle" et surencadrée scientifiquement, puis surtout le caractère précipité de la décolonisation du Congo, événement brutal dans les faits et dans la conscience des acteurs coloniaux et métropolitains, ont principalement conduit à un silence post-colonial, recouvert un long temps il est vrai par une concentration des débats sur les péripéties politiques qui scandèrent la dramatique émergence de la "colonie modèle" sur la scène internationale. Depuis une dizaine d'années, quelques initiatives tentent donc de proposer une lecture "libérée" de cette page d'histoire. Elles se heurtent cependant au sentiment que "tout cela relevait d'un autre âge". *"Après trois générations, profondément remodelée par cette période, l'Afrique suscite de*

politiques, télévisées ou largement répercutées par la presse, semblaient confirmer la seconde interprétation.<sup>29</sup>

## II. 1. Le Congo, la Belgique et la science coloniale

Au terme de quelques mois de recherches documentaires, d'interviews et de pérégrinations dans les arcanes de «l'ailleurs institué», il devenait évident que les institutions en rapport avec l'outre-mer qui survivent aux confins de quelques disciplines ou filières universitaires, de quelques initiatives culturelles ponctuelles, des dispositifs de coopération au développement, etc., étaient des héritages des sciences coloniales ou, plus généralement, étaient issues de l'institutionnalisation des rapports politico-savants entre la métropole et l'Afrique belge.<sup>30</sup>

Dans les universités, les centres de recherches, les filières de cours, les diplômes, les dispositifs de coopération, etc., sont les héritiers directs de l'institutionnalisation des sciences coloniales au lendemain de la reprise du Congo léopoldien par l'État belge. Une

---

*nouvelles interrogations dans la conscience européenne, elle est aussi en pleine mutation. À ces questions, nous pouvons nous efforcer de trouver des éléments de réponse, mais pour nous-mêmes, dans le monde d'aujourd'hui et non pour le passé. Celui-ci est à jamais autre. Il nous est sans doute possible de chercher à l'interpréter, à le comprendre, mais quelque chose en lui se dérobe aux jugements du présent"* (J.L. Vellut, africaniste, historien, ex-professeur à l'Université Nationale du Zaïre, professeur à l'UCL, *Zaïre 1885-1985*, pp. 30-31).

<sup>29</sup> L'importance considérable qu'accorde la presse belge aux événements qui surviennent en Afrique centrale est presque exclusivement centrée sur le Zaïre, le Rwanda et le Burundi. Elle n'est pas un signe univoque de l'importance ou de l'intérêt qu'accorderait l'ensemble du lectorat à ces régions d'Afrique. Elle n'est pas davantage l'indicateur objectif d'un investissement économique, géopolitique ou culturel particulièrement cher aux Gouvernements fédéraux ou Régions fédérées.

<sup>30</sup> L'ensemble des institutions savantes liées à l'outre-mer et à la coopération au développement est ainsi l'héritier des dispositifs coloniaux savants. L'Administration Générale de la Coopération au Développement est issue du ministère des Colonies, son personnel a longtemps été constitué par les anciens fonctionnaires coloniaux. Le musée d'Afrique centrale à Tervuren est une formule actualisée (à peine peut-être) du musée du Congo belge inauguré en 1910. L'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer est le dernier acte de l'Institut Royal Colonial Belge créé à la fin des années vingt. La revue *Civilisations* que publie encore l'ULB est le dernier vestige du glorieux Institut Colonial International fondé à la suite d'une initiative belge. La Revue publiée jusque il y a quelques années à Louvain, *Cultures et Développement* était auparavant intitulée *Zaïre*. Dans les années quarante, elle était intitulée *Congo* (*Congo Overzee*) et était la revue du ministère des Colonies. *Congo*, née en 1920, était la suite de la *Revue Congolaise* (*Onze Congo*) mise sur pied en 1909.



partie très majoritaire du personnel savant qui anima la recherche d'outre-mer entre 1960 et 1985 est issue de la dernière période coloniale, c'est-à-dire de la découverte du "social" et de l'application de la "colonisation de développement" (formule de Pierre Ryckmans, le plus célèbre parmi les gouverneurs du Congo R-U) qui devaient renouveler le vieux paternalisme, introduire massivement les sciences au Congo et cacher (bien mal) les tergiversations et les impuissances quant à l'émancipation politique.

Quelques fils conducteurs (biographiques, disciplinaires et institutionnels) traversaient donc un siècle d'engagement scientifique autour de la saisie et de la mise en tableau du "développement", de l'Afrique centrale, du "sous-développement" élargi ensuite à la planète.

La fine pointe de l'actualité développementale ou post-développementale nous conduisait vers l'histoire coloniale de la Belgique. En particulier, c'est la genèse des savoir-développer qui retenait notre attention. Or, malgré l'histoire coloniale officielle qui consacre à l'origine l'opiniâtreté d'un "mâle souverain" seul contre les élites dominantes et appuyé par quelques hérauts du catholicisme le plus conservateur, persévérant dans ses projets impériaux et offrant le Congo à une Belgique qui ne pouvait faire autrement que d'accepter, quelques mois de recherche suffirent à poser les lignes de force d'une autre histoire de l'invention de la vocation coloniale belge et de l'ordre savant qui en surgit.<sup>31</sup>

S'il est incontestable que "les affaires coloniales" restèrent soigneusement confinées à d'étroits milieux politiques, religieux, financiers et industriels, il importe de mesurer l'imbrication et l'implication originelle et continue, déterminante malgré leurs divisions et leurs plaintes, de pans entiers du monde universitaire et plus généralement politico-savant dans ces "affaires coloniales". Au travail idéologique où la science désintéressée côtoyait le libre commerce et la christianisation, succéda la discussion passionnée de l'art de coloniser scientifiquement, puis la saisie scientifique de l'espace congolais dans toutes ses dimensions, qui culmina dans l'âge d'or des années trente, époque à laquelle la petite Belgique qui s'était dotée d'un appareil colonial savant et national détenait le quasi monopole des connaissances de l'immense Congo et semblait accéder à une dignité coloniale internationale. Il faut souligner d'emblée la puissance de l'idéologie coloniale et civilisatrice qui n'épargna que marginalement les milieux savants. Syndicats et partis de gauche n'occupèrent jamais durablement des créneaux anticoloniaux. L'absence de congolais en Belgique jusqu'à la veille de l'indépendance fut un facteur décisif dans la

---

<sup>31</sup> M. Poncelet 1993.

souscription populaire et savante aux mythes de "l'Oeuvre africaine" et de la "colonie modèle".<sup>32</sup>

La consolidation des sciences coloniales dans et par le pouvoir colonial (1930-45) correspond à la reconstruction consensuelle du mythe créationniste léopoldien et, malgré la confiscation des affaires coloniales par une élite soigneusement cooptée, elle participe de l'intégration du Congo dans l'imaginaire patriotique.<sup>33</sup>

La science coloniale est plus précoce encore.

La première partie de ce travail tentera de restituer le processus à travers lequel des phalanges de la science, du progrès, de la civilisation, de la raison, de la puissance à la fois "appareillèrent" et régirent l'entendement du "chaos africain", réduisirent l'incongruité de cette rencontre avec la "nuit des temps", avec ce qui s'oppose le plus nettement à un imaginaire où s'annonce bruyamment l'ambition d'une maîtrise technologique, économique et sociale de l'Histoire.

La Belgique n'accéda que tardivement au statut de colonisateur légitime<sup>34</sup>. Elle entre donc sur la scène coloniale à l'origine du déploiement impérialiste moderne, dans les dernières

---

<sup>32</sup> On peut en juger rétrospectivement en constatant que dès l'émergence de leaders politiques congolais, le syndrome des "relations privilégiées" entre ceux-ci et les "conseillers" occupa une place capitale dans les analyses les plus diverses de la décolonisation. Ce phénomène inédit de formation d'un réseau complexe de courtisans, de conseillers et "inspirateurs", qui reste à ce jour un sujet d'intrigues, concernait aussi bien les courants les plus réactionnaires que les rares "anticolonialistes". Attentifs à la moindre déclaration ou au moindre geste d'un congolais, les observateurs se perdaient en conjectures quant aux manoeuvres occultes, "retournements de vestes", affinités psychologiques, séductions, etc.

<sup>33</sup> "Au lendemain de la première guerre mondiale, dans la vague nationaliste qui balaie la Belgique d'alors, le "parti colonial" devint plus que jamais inséparable de l'affirmation d'une "nation belge"(Vellut 1994, p. 129).

<sup>34</sup> Les élites coloniales sont dès l'origine — et resteront — en proie à la crainte permanente d'une rupture de légitimité internationale. Elle dépensèrent une énergie considérable à reconquérir celle-ci dès qu'elle semblait menacée. On suivait de près les arrangements entre les puissances, on célébrait avec grandiloquence et solennité le destin impérial de l'Europe, on scrutait anxieusement les menées des missionnaires protestants ou des mouvements "pan-nègres" aux USA, on faisait remarquer avec fierté le caractère multinational du capital congolais et plus discrètement, on faisait valoir que des matériaux katangais avaient permis la conclusion d'Hiroshima. Les Belges au Congo se considéraient moins comme des Belges que comme des Européens. Ceci permet d'entrevoir la profondeur du désarroi d'une classe politique et intellectuelle condamnée à la tribune de l'ONU en 1960. Ainsi la *Revue Nouvelle* de septembre 1960 titrait sur "la catastrophe nationale, technique et politique" que révélait la crise

années du siècle précédent. Elle n'a alors ni marine marchande ni Société de géographie. Elle ne traîne pas derrière elle les réminiscences d'empire contesté ou perdu. Sa bourgeoisie provinciale n'a nul motif de recueillement national. Elle entre pourtant de plain-pied dans la toute puissante idéologie impériale, dans l'âge de la "colonisation scientifique", devoir impérieux des "peuples avancés". Ce destin est devenu incontestable pour le petit pays tampon qui se découvre être la quatrième puissance industrielle du monde. Et comment le serait-il, alors que ce David européen entreprend, sous la férule d'un Roi hanté par l'expansion, de déchirer les ténèbres qui "depuis toujours" recouvrent le centre de l'Afrique. Comment le serait-il alors qu'il se propose de purger le planisphère de son dernier et désormais intolérable "grand blanc", alors qu'il s'agit de prendre pied parmi des populations dont la "sauvagerie est inouïe" ou qui restent "absolument méconnues"; des populations parmi lesquelles sévit le dernier vestige d'un âge révolu, "l'infamante traite des Noirs". Mais la croisade inspirée par les nobles mobiles de la science et de la civilisation a d'emblée pour objectif rien moins que le développement, l'expansion de l'industrie du Royaume et la mise en valeur de l'énorme potentiel que ne tardera à révéler le centre africain. Au Congo, les capitalistes et les "macro-ingénieurs" précèdent les missionnaires.

Face à une bourgeoisie triomphante mais provinciale, aux yeux d'une intelligentsia nationale naissante et idéologiquement divisée, il faudra cependant mener bataille pour que soient vaincues les préventions quant à l'opportunité du Congo, quant à la "perfectibilité" de ses peuples<sup>35</sup>, quant à la maîtrise d'un tel empire. Il n'a rien coûté, il devra rapporter.

C'est aux deux dernières décennies du siècle précédent qu'il fallait donc faire retour pour saisir les fondements de l'histoire coloniale d'un pays qui clamera n'avoir jamais eu de vocation expansionniste, qui "reçut" le Congo comme il naquit lui-même, du bon vouloir des puissants! C'est au tournant du siècle que l'état-major léopoldien s'élargit à de

---

congolaise. *"Selon la route que nous allons prendre, nous pourrons, dans quelques années, regarder nos enfants sans honte, ou leur dire qu'en vérité nous n'aurons pas su faire autre chose que de leur léguer cette maison ruinée dont parle le poète"*(p. 116).

<sup>35</sup>Cette question est bien plus controversée que ne l'avoue l'histoire coloniale. En fait, on discerne dès l'origine de l'aventure léopoldienne, non pas un anticolonialisme, mais ce que l'on peut qualifier de pessimisme colonial. Des intellectuels, publicistes ou politiciens mettent profondément en doute la possibilité d'appareiller l'espace africain et en premier lieu son "matériau humain". De Picard, pour qui cet hypothèse relève de l'illusion tant l'humanité nègre est elle-même hypothétique, aux proches de l'Institut Solvay de l'Université de Bruxelles, qui réclameront un interventionnisme minimum, ce savant doute sur la perfectibilité des congolais se muera en plaidoyer en faveur de l'administration indirecte.

nouveaux secteurs du milieu académique qui formeront, deux décennies plus tard, un réseau complexe qui ne se distanciera que très tardivement du paradigme colonial. C'est dans le long processus de l'annexion ou de la reprise<sup>36</sup> (1890-1908) que se nouent les premiers enjeux savants coloniaux. C'est autour du Congo que naissent la géographie universitaire, l'ethnologie (qui ne le sera jamais vraiment), la médecine, l'agronomie, la botanique, la géologie coloniales et bien sûr l'art colonial par excellence, celui des grands juristes affrontant le chaos bantou, "la science de la cité coloniale", incarnée d'abord par la discipline qu'était la colonisation comparée, puis la science de l'administration indirecte et enfin, l'étude de la justice indigène.

En amont de l'internationalisation de l'idéologie développementale, nous découvrons qu'à travers trois-quarts de siècle et l'engagement quasi séculaire des milieux savants, émergeait un énorme espace d'investigation.

À l'exception d'un bref âge d'or de la "colonie modèle", le Congo ne fut que crises et menaces d'abandon, auxquelles répondirent d'abord des campagnes de propagande minutieusement préparées puis, ensuite, un appareillage savant, discret mais relativement important, investi de la légitimité de la science coloniale, monopoleur de savoirs africanistes — une élite dotée, au fil des années vingt, d'un corps d'institutions propres, d'un ordre disciplinaire, d'un espace et d'un objet définitivement légitimes, d'une intelligentsia lovée dans la tête du pouvoir colonial, selon une division du travail correspondant aux axes idéologiques et surtout institutionnels de consolidation de l'État. Aucun autre objet scientifique, aucune autre conjoncture ou "révolution épistémologique" ne conduisit à la formation d'une espace scientifique aussi clairement distinct des institutions nationales du savoir, aussi autonome à l'égard du pouvoir intellectuel national, à tout le moins jusque 1945.

Liée dès l'origine à la légitimité de "l'Oeuvre", la science fit l'objet d'appels salvateurs et de mobilisations à la suite de chaque crise coloniale. L'idéologie fit cependant place rapidement à des intérêts politico-scientifiques précis et de l'espace africain naquirent des disciplines inédites meublant l'horizon de la Science coloniale proclamée. Chargée d'appareiller conceptuellement, humainement et techniquement la colonie, chargée de piloter la gestion coloniale et la souveraineté belge au Congo tout autant que les débouchés de son industrie, la science coloniale dont personne ne doutait qu'elle eût un objet et qu'elle fût théorique, tout en ayant une fonction éminemment pratique, traversa

---

<sup>36</sup> La reprise est le processus par lequel la Belgique accède au rang de puissance coloniale en recevant les droits et devoirs relatifs au bassin du Congo que la Conférence de Berlin avait octroyé à Léopold II. Jusqu'en 1908, l'État Indépendant du Congo (ÉIC) fut un état absolutiste qui n'avait officiellement en commun avec la Belgique que la personne du Roi-Souverain (régime d'Union personnelle).

des moments différents. Mais avant d'en dresser les contours, comment ne pas relever ses usages idéologiques sinon propagandistes. La réduction au silence de l'indigène, la réduction de son destin à celui de l'homme blanc n'eut jamais de meilleure justification que la maîtrise technico-scientifique promise de l'univers dans lequel il se mouvait. Cet argument a déclassé l'hypothèque raciale dans l'argumentaire colonial. Même le très puissant mouvement missionnaire prit très vite conscience que l'apostolat y trouvait des ressources précieuses.<sup>37</sup>

La période d'accréditation de la science coloniale révèle la précocité de prétentions énormes, l'accélération des recensements humains, minéralogiques, médicaux, botaniques et agronomiques, mais surtout une vaste foire d'empoigne sur le noble terrain de la science de la colonisation, ses méthodes et ses objectifs. La reprise, et la fin de la première guerre qui fut à bien des égards une seconde reprise, c'est aussi la découverte d'une catastrophe démographique et sociale parmi les populations congolaises, catastrophe d'une telle ampleur qu'elle menace la survie même de certaines régions, qu'elle hypothèque d'emblée le développement capitaliste agricole et minier. Dès ce moment précis, le développement, de l'avis même des premiers macro-ingénieurs, est un problème essentiellement humain, fût-ce en termes de quantité de vies et de muscles disponibles.

Le bref âge d'or qui trouve son origine au terme de la crise des années trente et s'étend jusque la fin de la seconde guerre; c'est la stabilisation de la formule "trinitaire" (État colonial, capital, missions) du pouvoir colonial, des rapports colonie-métropole, la

---

<sup>37</sup> Avant même que Pie XI n'en fit un leitmotiv de l'apostolat outre-mer, le foyer missionnaire de Kisantu, point de chute extrêmement actif et fécond de la "catholicité" belge en Afrique, avait élaboré le vaste dessein d'un Institut missionnaire universitaire (1919). *"Toutes les disciplines universitaires viendront à point et pourront être utilisées pour le plus grand bien des âmes, notamment pour collaborer à la formation d'une élite indigène dont le besoin se fait de plus en plus sentir (...). La science missiologique et l'ensemble des sciences avec leurs applications pratiques peuvent se transformer en leviers puissants pour promouvoir l'Apostolat..."* R. P. Hyacinthe Vanderyst, missionnaire à Kisantu, ingénieur agronome et Docteur en philosophie, Les Instituts missionnaires universitaires. Leur nécessité, leur organisation présumée dans l'avenir, *Congo*, 1930, T1, pp.415-432).

Aujourd'hui, trente ans après l'indépendance, l'opinion belge dans son ensemble conçoit que la fin de l'ordre colonial et même de la présence blanche était dans "l'ordre des choses". Par contre, les difficultés sont insurmontables dès qu'il s'agit de comprendre pourquoi les Congolais ont "anéanti le magnifique héritage". Ainsi, il nous a été confié à des dizaines de reprises, avec toutes les précautions qu'exige un tel énoncé, que "selon les vieux zairois, tout était mieux avant!" ou encore que "nombreux sont les papas qui attendent le retour des Flamands".

restauration du mythe créationniste léopoldien; c'est "le formidable développement capitaliste du Congo" et, pour ce qui nous concerne plus particulièrement, la création d'un ordre et d'un statut des savoirs coloniaux qui, une fois installés dans un dispositif institutionnel renouvelé, pourront engranger une moisson considérable dont témoignent en outre le renouveau que connaît le Musée, la création de l'IRCB, d'une véritable Université coloniale, d'un Institut agronomique qui fera la gloire de la Belgique d'outre-mer, d'une véritable École de médecine tropicale, d'une Encyclopédie du Congo qui ponctue un gigantesque et constant travail d'établissement de bibliographies.

## **II. 2. Congo 1945: vers le contrôle scientifique et l'ingénierie sociale du développement**

1945, c'est immédiatement et à nouveau une crise des rapports colonie-métropole, un nouveau climat international. C'est la découverte par quelques-uns d'un Congo indigène à nouveau exsangue, ravagé par l'effort de guerre; c'est la découverte tardive et brutale de l'incapacité du dispositif socio-sanitaire précédemment mis en oeuvre à contrôler les effets sociaux d'une prolétarianisation violente et sauvage, découverte de la misère sous la *color bar* officieuse; c'est la découverte de la déchéance des milieux coutumiers longtemps camouflée par les fumeuses expériences agronomiques. C'est aussi la contestation globale des connaissances ethnologiques accumulées, de la doctrine du "respect des coutumes".

Crise de l'ordre savant colonial. Nouvel appel à la science salvatrice. Une science dont on dit qu'elle doit être en outre éminemment sociale et congolaise, c'est-à-dire élaborée *in situ*. Une science dont les effets ne peuvent plus être cantonnés dans la dignité internationale, dans la sagesse législative, dans les couloirs des musées. Multiplication et effervescence des initiatives, des missions et des entreprises capitalistes pour tenter de retenir et de remettre sur les rails ce Congo qui justement "déraille" de l'avis de l'un de ses porte-parole les plus autorisés.<sup>38</sup> Le noble savoir congolais métropolitain, expression désormais considérée comme inadéquate parce que sans prise sur un terrain explosif malgré ses périphéries ethnologiques, est manifestement dépassé.<sup>39</sup> Il perd l'initiative de la nouvelle croisade. Les universités sont conviées à la relève, leurs dispositifs médicaux

---

<sup>38</sup> R.P. Van Wing qui dénonça vingt-cinq ans plus tôt le drame "démographique" du Bas-Congo.

<sup>39</sup> La clôture ethnologique du matériau congolais à peine achevée, on découvre l'immense danger qui sourd dans des cités extra-coutumières et des camps de travailleurs gigantesques. L'énorme production linguistique contraste avec l'incommunicabilité croissante des univers noir et blanc. Derrière la gloire des minerais katangais se cache une gestion catastrophique de la main-d'oeuvre.

au Congo s'enrichissent d'agences sociales, médicales, psychologiques etc. Les grandes entreprises créent de nouveaux organes scientifiques de recherche sociale et d'investigation psychologique. Une commission de la recherche scientifique remet son rapport dès 1946. Enfin, c'est, avec la création de l'IRSAC<sup>40</sup>, le premier projet d'un foyer de recherche multidisciplinaire et coordonnée, installé sur le sol africain et tout entier voué à l'Afrique qui voit le jour. En point de mire, l'indigène; non pas son passé mais son avenir. Les universitaires métropolitains prennent leurs quartiers. Les uns pour ébaucher des nouvelles institutions de gestion de la main-d'oeuvre, la masse de la M.O.I., des H.A.V.<sup>41</sup>; les autres pour constater la faillite des dernières expérimentations des agronomes-gendarmes et construire des cités expérimentales de brousse en vue de la fabrication de "quelques centaines de milliers de véritables paysans bantous". Tandis que les psychologues métropolitains décryptent désormais scientifiquement, à l'aide de batteries de tests "dernier cri", les secrets de l'âme bantoue révélée par Tempels, Possoz et quelques autres philosophes-ouvriers de terrain, les jeunes sociologues recrutés en hâte parcourent les cités, dressent force tableaux statistiques, prennent le pouls de l'état d'esprit parmi les évolués, auscultent les associations, encadrent les jardins urbains.

Tout le savoir congolais est mobilisé autour des chantiers "sociaux" et d'aucuns découvrent une révolution industrielle. Une gigantesque ambition a pris corps: fabriquer un nouveau milieu social sous contrôle scientifique.

Mais il faudra encore quelques années pour que soit réexaminé l'horizon ultime de "l'Oeuvre", l'accès d'une élite parmi les évolués au noble savoir abstrait dont on a tellement dit qu'il lui était radicalement inaccessible: son entrée à l'Université.<sup>42</sup> Car si les colonisateurs belges et leurs experts en chose indigène et en développement ont toujours témoigné d'une répugnance profonde à "faire du belge" et fait montre d'un grand "respect" pour les coutumes indigènes depuis la fronde anti-assimilationniste et scientifique d'un courant important de la magistrature congolaise et du "*deal*" qu'elle imposa aux soi-disant ardeurs assimilationnistes, le climat de l'après-guerre avait conduit à systématiser la discrimination.<sup>43</sup>

---

<sup>40</sup> Institut de recherche scientifique au Congo et Ruanda Urundi.

<sup>41</sup> *Main-d'Oeuvre Indigène et Homme Adulte Valide* dans la terminologie coloniale.

<sup>42</sup> L'absence de cadres techniques et d'universitaires congolais, reproche unanimement adressé au colonisateur belge, ne peut être compris qu'à la lumière des procédures de constitution d'une science coloniale nationale. Ce thème devint le grand remords des Belges, mais l'aveu autorisa une réduction et une accélération considérables du processus de deuil.

<sup>43</sup> Cela fut reconnu après la décolonisation par de nombreux observateurs de l'époque. Voir en outre, F. Grévisse, *Évolués et formation des élites*. Dans le *Livre blanc*, ARSOM 1962.

De cette période on peut dire qu'elle renouvelle considérablement le personnel savant colonial. Cette nouvelle phalange aura pour destin d'assumer la décolonisation et l'élargissement de son espace et de son capital de savoirs au dorénavant Tiers monde qui réclame unanimement, par l'intermédiaire de ses bailleurs de fonds et de ses chefs, un art multidisciplinaire débarrassé de ses oriflammes coloniaux.<sup>44</sup> Les nouveaux intitulés dont on a orné précédemment les vieilles institutions savantes métropolitaines ainsi que les profils et qualifications des nouveaux membres cooptés durant les quinze ans de colonisation de développement témoignent-ils d'une révolution dans la manière de concevoir et de guider le développement d'une Afrique portée à l'universel par une "révolution industrielle"? Avant la tempête, on exulte! En 1958, plus de 500 chercheurs belges sont actifs au Congo, occupés de surcroît à "*des recherches fondamentales ou appliquées de caractère tropical ou spécifiquement africain*".<sup>45</sup>

### **II. 3. Une "catastrophe épistémologique" en guise d'intronisation de l'acquis africaniste belge dans les sciences du développement**

La "tragédie", l'impuissance totale de ce dispositif face aux événements de 1959-60, son repli partiel et momentané<sup>46</sup> malgré la volonté exprimée par le pouvoir politique de le maintenir au sein du nouvel État, l'épuisement de ses hommes dans de sombres missions de conseillers, constituent aussi un séisme idéologique, une catastrophe épistémologique dans les sciences coloniales. D'abord aux prises avec une actualité invalidant symboliquement le paradigme colonial, quelques nouveaux venus sur le terrain et rescapés de la déroute se vouent corps et bien à réunir les matériaux d'une lecture radicalement nouvelle des rétroactes. Il trouvent place vaille que vaille dans la coopération congolaise jusqu'en 1975, jouent même parfois directement le rôle de conseiller du prince ou, théorisant l'histoire brute, confèrent sens à l'irruption d'une nouvelle Histoire, rattrapent le temps perdu, arpentent un nouveau monde jusqu'ici insoupçonné. Bon nombre choisissent d'autres cieux pour capitaliser les fruits brillants d'une permanence au front, d'une prise de contact à chaud avec un "réel" inédit, alors que d'autres capitalisent, à l'étranger eux aussi pour la plupart, leurs opiniâtres investigations menées envers et contre toutes les tentations de l'événement, sur des objets ravis à la générosité rhétorique et budgétaire de la dernière mobilisation savante pour le Congo. Très fortement impliquées dans la fin de la colonisation de développement, les universités

---

<sup>44</sup> La foi dans l'Oeuvre devenue scientifique est cependant déjà manifeste au retour du voyage triomphal du Roi au Congo en 1955. Il exhorte les élites du royaume à poursuivre dans cette voie.

<sup>45</sup> J. Lebrun, 1960, p. 924.

<sup>46</sup> Durable et définitif peut-on dire aujourd'hui, malgré quelques épisodes trompeurs.



métropolitaines revendiquent désormais une "expertise africaine" crédible face aux institutions internationales. À Louvain principalement, les années cinquante ont permis l'exploration de nouveaux espaces latino-américains, lieux d'initiatives "libres du Congo" et dont la coexistence avec l'expertise africaine dans un certain tiersmondisme restera difficile. Ailleurs, c'est l'héritage centre africain, la dernière phalange qui s'active dans le nouvel art coopératif et poursuit une "tradition" africaniste.<sup>47</sup>

## II. 4. Les privilèges royaux de la science coloniale

La prolifération des "retours sur l'imaginaire colonial" depuis le milieu des années 80 est remarquable. Colloques, expositions, publications en nombre considérable entreprennent de fouiller l'image occidentale de "l'Autre-colonisé". L'âge d'or colonial est principalement visé car il a fourni une quantité énorme et une diversité considérable de documents (essais, cartes postales, descriptions ethnographiques, timbres, loterie coloniale belge, manuels scolaires, etc.).<sup>48</sup> Il semble que la plupart de ces manifestations privilégient le concept de représentation collective, *d'image* (image du Noir, de l'Arabe, de telle ou telle colonie, de la femme noire, etc.).<sup>49</sup> On y décèle aisément une double démarche: thérapeutique ou hygiène idéologique et tentative de fonder un nouvel espace de recherche où peuvent converger diverses analyses historiques et surtout les formes variées d'analyse de contenu pour ce qui concerne la littérature, de décryptage symbolique pour ce qui concerne le concept clé, celui d'image<sup>50</sup>. Le plus souvent, la

---

<sup>47</sup> Les guillemets autour du terme tradition visent principalement à relever qu'en fait de tradition, il n'y eut guère que des ruptures entre les périodes discernées ci-dessus et principalement la dernière, ruptures aussi entre les générations qui mirent un soin particulier à s'ignorer.

<sup>48</sup> J. L. Vellut estime à une moyenne annuelle de 250 titres la production "congolaise" entre 1900 et 1958).

<sup>49</sup> Voir en outre, *Scènes et Types. Anthropologues et historiens devant les représentations des populations colonisées, des «ethnies», des «tribus», des «races», depuis les conquêtes coloniales.* Colloque international, février 1995, Marseille.

<sup>50</sup> Dans la plupart de ces productions, on prend bien soin d'annoncer qu'il ne s'agit pas de refaire le procès de la colonisation. On cherche à définir un autre point de vue davantage pertinent, plus original, etc. Le procès a bien eu lieu. Nous ne pensons pas qu'on puisse en dire autant de son instruction. Le procès lui-même mériterait d'être examiné du point de vue épistémologique et de celui de la sociologie de la connaissance, moins pour lui-même que dans une démarche visant à explorer nos modes de production des savoirs. C'est ce que vient de faire, avec justesse et art, B. Piniau (1992) justement à propos du Congo en traçant le cheminement de l'univers conradien dans les représentations que fabriqua la presse belge autour de la crise congolaise. Nous y reviendrons, mais soulignons que l'ambition de l'auteur, son approche et le

démarche est destinée ou aboutit à mettre en évidence l'architecture d'ensemble du système de représentations qui se dessine dans l'immense masse des productions coloniales et post-coloniales, sa profondeur d'enracinement sa permanence parfois dans l'imaginaire occidental sous la forme d'images-types sans cesse (ré)énoncées autour d'archétypes. "*Ce qu'il importait de démontrer, ce n'est pas une quelconque culpabilité, une complicité active ou passive de telle ou telle personne, privée ou publique, de tel ou tel milieu social ou culturel, mais bien plutôt le fait qu'il y ait eu imprégnation de notre culture à presque tous les niveaux. (...) Si on le voit comme transmetteur, conscient ou non, d'idées toutes faites, de préjugés récurrents, il (le producteur culturel) devient alors élément, pièce d'un ensemble, pièce d'un bien étrange puzzle*" (J.P. Jacquemin, *Le regards des «oncles<sup>51</sup>» dans Zaïre 1885-1985*, p. 16).

Dans ce puzzle, la production savante ou scientifique semble poser problème. "*On trouvera peu, dans les sujets abordés dans ce livre, de références aux importantes contributions scientifiques, produites par des belges, dans des domaines aussi divers que l'agronomie, l'ethnologie, le droit, la linguistique, la littérature orale ou l'économie. Pourquoi? Ce n'est pas mépris ou méconnaissance. Simplement, nous partons de l'hypothèse que ces contributions ont eu moins d'impact sur le grand public, parce qu'elles sont par nature réservées aux spécialistes. De plus, la forme même de ces ouvrages imposerait, pour un relevé des jugements de valeurs et des clichés qui pourraient s'y trouver, une étude approfondie, épistémologique, d'un tout autre genre*" (p.18).

Il nous faut nous attarder sur les termes précis de ce justificatif car il répond à un constat que nous avons pu établir: outre le bilan établi immédiatement après l'indépendance et quelques tentatives menées pour dresser un tableau de l'africanisme, il n'existe pas d'étude des sciences coloniales en Belgique. Extraordinaire privilège que n'explique pas la diffusion spécialisée (la nature réservée aux spécialistes). Implicitement, une coupure est donc nette entre ce qui semble relever de la science, des sciences et les autres productions culturelles qui sont minutieusement explorées; une différence de nature! Coupure d'autant plus forte que la masse de la littérature coloniale analysée par l'auteur est décrite sévèrement: "*il n'y a pratiquement pas de bonne littérature belge inspirée par le Zaïre*". En revanche la prudence s'impose pour juger des oeuvres scientifiques "*où des jugements de valeurs et des clichés... pourraient se trouver*".

---

statut qu'il construit de la connaissance à propos du Congo, évitent soigneusement l'univers des sciences coloniales au profit de représentations politico-médiatiques et romanesques.

<sup>51</sup> Oncle, traduction du terme *Noko* appliqué par des Zaïrois aux Belges dans certaines régions.

Enfin, l'analyse de la production scientifique éventuellement envisagée serait celle des ouvrages, c'est-à-dire des produits finis, le plus souvent individualisés, personnalisés. On n'envisage donc pas qu'elle puisse porter sur un espace plus large (une école, une discipline, un paradigme) ni sur l'espace social de production de ces produits finis. Parviendrait-on encore à l'envisager, l'extraordinaire privilège de la science qui ne répond exclusivement qu'aux procédures de validation qu'elle reconnaît comme le fondement de son existence, distincte des autres produits de l'esprit, imposerait une *"tout autre démarche"*. Si l'on comprend la prudence d'une telle approche, il faut bien considérer qu'un examen même superficiel des sciences coloniales suffit à réfuter toutes les raisons avancées, sans pour autant prétendre que la production scientifique ne se distingue pas de la production iconographique et littéraire. En effet, si les indicateurs d'une spécialisation scientifique sur l'objet colonial sont précoces et nombreux (définitifs en termes de carrières), la genèse des sciences coloniales belges indique bien l'arbitraire d'une coupure entre la science et la "non science". Nous avons longtemps hésité sur les termes les moins inappropriés pour décrire les infrastructures de production et de diffusion des sciences coloniales: "milieux savants", "milieux scientifiques", "milieux universitaires", "cercles politico-savants", etc.

Le même examen montre aussi combien il est réducteur de se tenir à une analyse des oeuvres individuelles ou des corpus disciplinaires ou d'auteurs. Dès que l'on abandonne l'unique ambition de poursuivre les clichés et stéréotypes (implicitement considérés comme venus d'ailleurs pour encombrer ou compromettre le cheminement des sciences vers la vérité), dès que l'on quitte l'univers abstrait de l'épistémologie, dès que l'on restitue la production scientifique à des logiques spécifiques mais éminemment historiques, sociales et sociologiques, bref dès que l'on saisit les sciences à travers une approche constructiviste (structurale ou non, et non pas seulement idéologique) du type de celle proposée par plusieurs courants de la sociologie de la science, alors non seulement les sciences coloniales peuvent devenir des objets d'étude pertinents à l'égard d'une socio-genèse des représentations de "l'Autre", mais surtout à l'égard d'une approche sociologique des faits de connaissance scientifique.<sup>52 53</sup>

---

<sup>52</sup> Dans les pages qui suivent, on verra combien il est illusoire d'admettre comme une évidence la coupure en science et "non science" en se basant sur l'épistémologie canonique hypothético-inductive. Rien n'interdit par ailleurs d'examiner l'évolution de la science agronomique, ou même de la géologie, qui n'ont cessé de produire et de diffuser d'une manière inextricablement liée considérations strictement techniques et affirmations non fondées sur les sociétés indigènes. Les "vérités" de la médecine tropicale naissante ont consacré la thèse d'une colonie de stricte exploitation (contre celle de la colonie de peuplement) qui était précisément celle des grandes compagnies, puis plus tard, du bloc colonial (avec les accommodements nécessaires dès qu'il fallut éviter l'anglicisation du Katanga). Ce sont encore les médecins qui, dans les

Nous pensons devoir montrer par le menu combien l'appel à la science, guide de la nation dans son entreprise africaine, fut décisif dans ce processus jamais terminé de conquête de la légitimité de la dignité coloniales. Dans le triomphalisme des années trente, à l'occasion des crises congolaises (à l'exception de l'ultime), les plus hautes sphères des institutions universitaires se mobilisent en faveur de la propagande coloniale ou de tel ou tel type de politique coloniale. Elles entendent former des professionnels de la colonisations dès le lendemain de la reprise (1908); les professeurs sont en nombre dans les congrès coloniaux. Quelle que soit l'hypothèque qui pèse sur les sciences coloniales aujourd'hui, les précautions mises pour discerner leurs apports "réels à la connaissance" et les interférences idéologiques, elles, existèrent dès le début du siècle; elles dessinent l'esquisse d'un champ spécifique de la connaissance et un rapport spécifique au pouvoir colonial.

Par ailleurs, le Congo fournit un espace de valorisation et d'universalisation pour les producteurs savants d'un pays qui se dira de plus en plus étouffé par ses étroites frontières et qui souffre d'une réputation tenace de provincialisme.

## II. 5. Sous bénéfice d'inventaire

La tentation est grande, à la suite de l'invalidation globale dont fit l'objet la science coloniale, de limiter son examen à l'aide de cette notion d'inventaire. Le paradigme

---

années 30, outillés de la génétique, restaurèrent la souveraineté du concept de race dont les sciences sociales commençaient à douter. Une certaine agronomie est à l'origine du mythe de la fécondité inépuisable de la nature africaine, de sa sous-exploitation par des africains paresseux et dépourvus de besoins autres que minimaux. Le succès et la réputation de l'INÉAC dans les milieux scientifiques internationaux cachaient la figure de l'agronome gendarme et étaient entièrement fondés sur l'invalidation en bloc des techniques et pratiques locales. Que dire de la centaine de rédacteurs des manuels de géographie, tous universitaires, tous scientifiques certifiés, que dire des géographes, des ethnographes et ethnologues?

<sup>53</sup> L'ouvrage réalisé à l'occasion (ou au prétexte) du centenaire de la fondation de l'ÉIC n'est en fait pas exempt de références à ce que furent les sciences coloniales. D'une part, parmi les citations mises en exergue en fin de volume, il en est dont les auteurs furent considérés comme d'éminents scientifiques. Par ailleurs J.L. Vellut évoque cette entreprise gigantesque qu'était l'inventaire des richesses du Congo, "*ses ressources végétales ou minières, les possibilités de transformer les productions, de rationaliser, de multiplier les produits et la consommation (...) un flot de publications concernant le Congo belge a suivi les grandes étapes du développement de l'État colonial, d'une économie et d'un peuplement européen,...*" (op. cit., p. 27).

détrôné, invalidé, indicible, oublié, inadéquat... s'étant effondré, il resterait un immense tableau de choses, de faits; image irréductible de l'épopée de la "vraie science" qui couvrait sous la "fausse science" coloniale. Subsisteraient les fruits d'un empirisme apparemment sec qui régentent l'ordonnement des milliers d'espèces d'insectes tropicaux dans nos musées, les techniques qui autorisèrent des relevés innombrables, des cartes, des tables, des mensurations, des coupes de sols et analyses des gisements, les analyses génétiques, les procédés cultureux patiemment élaborés, les techniques d'extraction inédites, les morceaux d'histoire des peuples bantous patiemment reconstitués, leurs langues couchées sur le papier, les victoires médicales, les cartes ethniques, les rites et manifestations folkloriques, etc., le tout soigneusement microfilmé et disponible pour les Zaïrois de demain supposés en quête de mémoire!<sup>54</sup>

Quelques guillemets et quelques aveux d'ethnocentrisme rendent-ils cette immense leçon de choses, au procès parfois heurté mais toujours en progrès, de la connaissance scientifique?

C'est sans doute ce résidu plus ou moins important, ces faits "durs comme le roc", insoupçonnables, épurés par les générations successives qui s'évadèrent "avec le temps" de la grandiloquence et des prétentions emphatiques si caractéristiques des savants coloniaux, qui sous-tendent le verdict de Vellut, fin connaisseur de l'Afrique centrale et de sa "colonie modèle" qui avertit: *"ne tombons pas dans une vue excessive, que*

---

<sup>54</sup> A la fin des années quatre-vingt, la Fondation Roi Baudouin a impulsé de vastes travaux de synthèse quant à l'apport scientifique et technique belge en Afrique centrale de 1885 à 1962. Deux immenses programmes de recherche ont été mis en oeuvre, l'un consacré à l'agronomie et au développement rural, l'autre à la médecine et aux politiques de santé.

Le premier mobilisa une centaine de "chercheurs et praticiens" autour d'une équipe dirigeante constituée de V. Drachousoff, A. Focan, J. Hecq et aboutit à *"une vaste synthèse des recherches menées durant les 75 ans de responsabilité belge en Afrique centrale"*. Cette publication comporte une bibliographie chronologique remarquable qui dépasse de loin les seules considérations techniques ou organisationnelles. Parmi ces quelque cent collaborateurs, une immense majorité de spécialistes agronomes issu de l'INÉAC (fondé en 1937) et qui *"après 1960 ont presque tous continué à s'occuper de développement dans les administrations publiques, les organismes nationaux et internationaux de coopération, des Universités et centres de recherche et sociétés et bureaux privés"*. Conscients du *"biais eurocentrique et du fait de la coexistence d'objectifs utilitaires autant qu'humanitaires"* mais surtout du *"manque de temps (27 ans si on tient compte des périodes de crise) et d'un contexte international dont la Belgique n'avait pas la maîtrise"*, les auteurs, avertis que les *"constantes éco-climatiques et géographiques demeurent"*, considèrent que la *"connaissance d'un passé encore récent devrait permettre d'économiser les tâtonnements et d'éviter les impasses"* (Fondation Roi Baudouin, Le développement rural en Afrique centrale 1991).

*l'Afrique est une Afrique créée par l'Europe, pour paraphraser une critique radicale de l'orientalisme".<sup>55</sup>*

Tout ne serait donc pas compromis! Nous le suivrions volontiers s'il ne nous disait quelques lignes plus loin: "*le passé est à jamais autre, quelque chose en lui se dérobe aux jugements du présent*".

Notre démarche ne consiste donc pas à sonder ce passé pour y trouver la source de réminiscences. Il ne vise pas à déposer bilan, ni moins encore à trier au nom d'une norme humanistico-culturelle, mais s'efforce de cerner le lieu de formation et les dynamiques de connaissances du "lointain dominé". Celles-ci ont été confrontées à d'indispensables redéfinitions globales non seulement de leurs contextes historiques, mais plus profondément encore de leurs corps paradigmatiques qui en font un moment exemplaire et non une parenthèse du mouvement de la connaissance. Il n'est nullement dans nos objectifs de concourir à l'établissement d'un tableau conservatoire (au sens juridique). Nous cherchons à restituer une trajectoire singulière, la formation et l'évolution d'un corps social de connaisseurs plus ou moins professionnalisés, dont les protagonistes ont été renouvelés et qui a traversé après trois quarts de siècle d'existence une "catastrophe" historique, culturelle et épistémologique pour en produire, sous l'hégémonie apparente du "développement" une image réputée qualitativement distincte.

Ce choix porté sur les sciences coloniales/sciences du développement comporte bien entendu des risques et en premier lieu le risque inverse de celui pris par les auteurs précédemment cités, celui de couper la production "scientifique" (mais nous dirons maintenant scientifique sans autres ornements), de son contexte de production culturelle globale. Le risque nous semble d'autant moins important que ce dernier est de mieux en mieux documenté. De surcroît — et c'est là une hypothèse que nous préférons rendre explicite d'emblée —, les savants, l'université, la science et ses institutions ont joué un rôle rien moins que majeur dans l'édification de la culture coloniale et ses évolutions. En avançant cela, nous n'évoquons pas le destin des colonies. Piniau qui a bien identifié les deux registres du savoir colonial, celui fantasmatique de l'Afrique conradienne et celui, technique et opérationnel, qu'introduit Stanley, s'est résolu à n'envisager que le premier. Il décrit surtout la constante soumission du second au premier. Il n'en est rien, pensons-nous, et toute notre recherche historique tentera de le montrer.<sup>56</sup>

À la différence des littérateurs, et plus particulièrement en Belgique, les savants coloniaux sont des coloniaux, des "grands coloniaux", des membres de l'élite du pouvoir colonial.

---

<sup>55</sup> Il s'agit très probablement de l'ouvrage "scandaleux" d'E. Saïd (1980).

<sup>56</sup> C'était le très scientifique Institut Royal Colonial Belge qui accordait les prix de littérature coloniale!

Ils gèrent et dirigent. La conquête de l'opinion publique qu'ils remettent périodiquement à l'ordre du jour ne correspond explicitement qu'à des contraintes précises de l'administration coloniale. Ils disposent de leur réseau institutionnel spécifique, s'inscrivent dans le monde colonial, dans le pouvoir colonial, et leurs rapports avec l'institution académique restent tendus de méfiance et d'ambivalence. En vérité, ils redoutent la littérature coloniale, ne lui accordant qu'un mince crédit et... de minces possibilités de se constituer. Il n'y eut en Belgique aucune entreprise savante sur l'objet colonial qui ne se soit inscrite dans le dispositif du pouvoir colonial, même lorsqu'il s'agissait d'en contester les méthodes et, un temps, l'hégémonie catholique, même lorsqu'il s'agissait de promouvoir l'art nègre.

L'ampleur institutionnelle et éditoriale des sciences coloniales, qu'à vrai dire, nous ne devinions pas, risquait à tout instant d'incliner les recherches vers une histoire des idées, voire vers un objectif de recensement ou de catalogue inédit à partir d'un corpus de matériaux considérés a priori comme des indices idéologiques. Nous pouvions aussi réunir un corpus de productions dans l'une ou l'autre discipline principale des savoirs coloniaux telle que le droit ou les sciences sociales (géographie, ethnologie) et tenter de formaliser d'une manière ou d'une autre leurs rapports avec l'histoire coloniale conçue comme une série d'événements "établis" ou encore avec les moments ou les acteurs significatifs de l'idéologie coloniale. Plusieurs raisons nous ont conduit à ne pas faire ce choix et, en particulier, à ne pas isoler un corpus disciplinaire ou sous-disciplinaire pour y pratiquer l'une ou l'autre forme d'analyse de contenu doublée d'un contrepoint historique.<sup>57</sup>

- En premier lieu, l'objectif de ce travail est d'approcher la construction d'un ensemble de savoirs, le mode d'investissement des sciences et des savants, leurs dispositifs opérationnels ou encore les infrastructures institutionnelles et idéologiques qui sous-tendent les postures savantes en rapport avec l'objet nouveau qui jaillit de la conférence géographique de 1876. Il s'agit moins d'épistémologie au sens d'un examen des règles de construction et de validation de savoirs, que d'une socio-histoire d'un champ et des effets de champ au sens que donne P. Bourdieu à ce concept. C'est autour de ce concept de champ, ici champ des savoirs coloniaux ou des sciences coloniales (équivalent donc pour l'essentiel au champ des études africaines en Belgique) que nous avons choisi d'aborder la genèse de l'appareil à connaître et à maîtriser qui s'est donné pour label: "arts et sciences du développement".

---

<sup>57</sup> Nous avons cependant dû limiter nos recherches à l'espace des sciences sociales dites encore parfois sciences de l'homme.

- La jeunesse de l'État belge, son accession tardive au statut de puissance coloniale, le caractère exclusivement africain de son "empire", donnent à son histoire coloniale et aux productions savantes autour du fait colonial un caractère compact où les découpages académiques ou disciplinaires ont un caractère d'autant plus arbitraire que le moment d'émergence des sciences coloniales est aussi le moment de naissance des projets disciplinaires (géographie universitaire, sociologie, psychologie, anthropologie et ethnologie).

- La nature et l'évolution des savoirs coloniaux, qui sont restés étroitement liés au pouvoir colonial et en constituaient à vrai dire une pièce majeure, traduisent des clivages idéologiques propres à la bourgeoisie belge, puis à la société belge, davantage peut-être que des configurations de disciplines ou d'écoles. Les clivages "confessionnels" et politiques qui sous-tendent le réseau des institutions savantes se sont incontestablement étendus aux savoirs coloniaux selon un mode original auquel on pourrait consacrer toute une recherche. Ils sont pour une part à l'origine d'une diversification de ces savoirs, de leur mise en forme idéologique et théorique ainsi que de leurs orientations thématiques et stratégiques.

- L'importance de l'appropriation savante du Congo et, il n'est pas excessif de l'affirmer, le rôle incomparable des milieux universitaires dans la consolidation du fait colonial tiennent davantage à une configuration d'ensemble qu'à des héritages ou des logiques disciplinaires qui ne prennent d'ailleurs sens qu'en référence à ce dispositif. Un rôle incomparable certes mais qui ne s'identifie pas à une simple caisse de résonance d'idéologies construites dans le champ du pouvoir colonial. Dès l'origine, il est difficile d'établir si c'est ce pouvoir colonial qui génère les premières figures de la science coloniale (le singulier est amplement justifié par la nature du projet savant) ou l'inverse. Une quinzaine d'années après la reprise, la science coloniale s'est dotée d'un régime institutionnel propre foncièrement distinct des institutions savantes nationales. Comme toute science, la science coloniale requérait la controverse et la contestation, la concurrence. La bataille scientifique, idéologique ou confessionnelle au sein des sciences coloniales métropolitaines, qui est loin d'être négligeable ou stérile, aura cependant pour limite la forte intégration des trois corps de la "trinité" congolaise sur le terrain à partir de 1930: l'État colonial, les missions et le capital. Sa consécration correspond exactement à l'âge d'or des sciences coloniales.

On ne peut manquer d'être frappé par la constance de l'appel à la science en faveur du Congo, argument qui figurait déjà en excellente position dans les stratégies léopoldiennes et qui ressurgit dans d'apparentes célébrations à la fois coloniales et scientifiques qui se reproduiront jusqu'à la veille de l'indépendance. On s'interroge d'autant plus sur le



constat global d'impuissance qui en émerge a posteriori. Les mobilisations scientifiques pour le Congo laissèrent toutes un arrière-goût amer. Jusqu'à la veille de l'indépendance, on répéta que "nous n'avions pas de politique coloniale" et le sentiment d'impuissance, voire de paralysie, face à l'accélération du cours des événements aggrava ce constat. Mais la science coloniale n'en exista pas moins pour autant. Si la capacité d'action politique n'est pas nécessairement en rapport univoque avec la capacité de connaître, cela tient moins à la nature de la connaissance scientifique qu'aux évolutions dans l'organisation sociale des structures de production des savoirs.

Les sciences de "l'Autre", et singulièrement de "l'autre dominé", posent d'une manière plus pressante encore — seulement plus pressante pourrait-on dire — la question qui hante toutes les sociologies de la connaissance et de la science: le rapport entre le "vrai intrinsèque" que ces sciences produisent en propre et protègent avec soin et le "vrai extrinsèque" que proposent ces démarches sociologiques.

Tenir pour acquise l'existence d'une propension toute spéciale de ces sciences à ne produire qu'erreurs, stéréotypes ou purs instruments de la technique de domination, c'est au fond rester prisonnier de leurs discours. Car ce sont bien ceux-ci qui ont construit les figures de l'altérité, voire dans le cas du Congo, d'une altérité radicale. C'est aussi par ailleurs entériner les frontières et objets qu'elles n'ont cessé de vouloir s'approprier avec une rare constance.

### III. Quelques pistes pour une histoire sociale des savoirs africanistes

Il y a près de trente ans, Charnay, Berque et leurs coauteurs avaient parfaitement identifié l'immense défi que posaient aux sciences humaines les décolonisations. La tâche paraissait immense, l'objectif n'étant rien moins qu'un renouvellement de l'Histoire et de l'hypothèse anthropologique de l'homme, à la lumière du nouvel homme du Tiers monde. Leur mérite, à l'instar de celui de Balandier, n'était pas mince au regard d'une certaine vulgate sociologique contemporaine de leurs travaux qui, dans la foulée d'un nouvel évolutionnisme tempéré proposé par Parsons, clichait l'opposition entre la tradition et la modernité. Que cette tâche ait été plus ou moins bien remplie, on doit constater que l'homogénéisation de la problématique du développement a été pour les sciences sociales une opportunité unique, sinon de révolution épistémologique, à tout le moins d'universalisation au-delà de leurs foyers occidentaux. On doit aussi constater que ce grand mouvement des sciences sociales ne semble pas avoir beaucoup retenu l'attention des héritiers des grandes problématiques qui forment les traditions de sociologie de la connaissance. Les sciences coloniales, abolies, invalidées, brutalement obsolètes, déclassées, ont été, pour leur part, absolument épargnées par des démarches de ce type. Bien entendu, les recherches évoquées ci-dessus qui participent de la relativisation de la notion de développement pourraient, à l'un ou l'autre titre, revendiquer un statut partiel de sociologie de la connaissance. Pourtant si l'on retient le commun dénominateur propre à la plupart des essais de sociologie de la connaissance, c'est-à-dire l'établissement de rapports entre catégories du savoir et formes des explications, d'une part, et nature et forme des rapports sociaux, d'autre part, le bilan est maigre.<sup>58</sup> Le savoir colonial est trop souvent examiné (et réfuté) en bloc ou, à l'inverse, à

---

<sup>58</sup> Nous adoptons volontiers, à titre de point de départ, l'objet que Gurvitch proposait à la sociologie de la connaissance: "*études des corrélations fonctionnelles qui peuvent être établies entre différentes espèces, formes et systèmes de la connaissance et divers types de sociétés globales, divers types de groupements, ainsi que différentes formes de sociabilité*" (Gurvitch 1948, p.11). Ce faisant, nous dépassons les perspectives de diverses tentatives plus précoces de sociologie de la connaissance qui ne cessaient de se heurter au problème du rapport entre validation sociale et auto-validation des genres de savoir. Nous abandonnons l'hypothèse durkheimienne qui aboutissait à fonder l'objectivité des catégories logiques en référence à leur origine sociale dûment établie. Nous abandonnons le projet de Sorokin visant à référer toutes les formes de savoir d'une société à une "mentalité culturelle donnée". Nous délaissions aussi la problématique marxiste de la "détermination en dernière instance" ou la solution manheimienne de l'intellectuel sans patrie. Gurvitch nous fait par ailleurs toucher du doigt l'aporie d'une stricte sociologie des savants proposée par Znaniecki qui, selon lui, confinait la sociologie de la connaissance au seul domaine de la forme, de la diffusion et de l'acceptation des connaissances dont le contenu ne cessait de

ses périphéries, sous ses aspects les plus apparents: préjugés, réponses aux demandes de l'appareil du pouvoir colonial, non validité des conditions d'observation, ethnocentrisme, concurrence intercoloniale, etc. Dans la mesure où l'on retient surtout le courant moins développé visant à élaborer une sociologie des connaisseurs ou des savants, le constat est plus évident encore. Si la sociologie de la connaissance du lointain dominé ne fut pas très courue, c'est sans doute du fait de ce caractère lointain des objets. On observe en effet que les grandes traditions de sociologie de la connaissance questionnent des savoirs élaborés par des sociétés à propos d'objets qu'elles reconnaissent comme leurs.<sup>59</sup> Si la sociologie des connaisseurs du lointain dominé ne suscita guère d'enthousiasme autre que biographique, c'est également que l'épistémologie, qui trouvait ici dans le relativisme culturel un terrain inédit pour elle, semblait devoir et pouvoir mettre à jour l'essentiel.<sup>60</sup>

Avec les sciences coloniales, nous affrontons une question qui a tout intérêt à être formulée à partir de ce que G. Namer considère comme le principal apport de Znaniecki à la sociologie de la connaissance: "*la connaissance n'est pas l'oeuvre de toute la société, mais celle de cercles restreints de notables de la connaissance*" (1985, p. 80). Sans doute, mais l'espace social de référence des notables du savoir colonial ne cesse de poser problème. En tentant de dépasser le dilemme entre la société du connaisseur et la société-objet du savoir, en avançant que c'est au rapport entre ces deux réalités qu'il faut renvoyer la sociologie de la connaissance du lointain dominé, ne s'expose-t-on pas à abolir à nouveau l'acteur-producteur du savoir? Pour dépasser cette aporie, il est aisé d'emboîter le pas à Merton qui, en posant comme objet l'institution scientifique, est à l'origine d'un très vaste ensemble de recherches qui renouvelle le genre sociologie de la connaissance et même celle du pouvoir de connaître au profit d'une analyse du pouvoir de produire la connaissance socialement contrôlée. Les conditions de production de tel ou tel type de connaissance renvoient alors aux logiques des producteurs dont les espaces sociaux de référence renvoient eux-mêmes aux processus d'institutionnalisation des sciences. L'avantage de cet ensemble de recherches (relevant davantage de la sociologie de la science que de la sociologie de la connaissance), qui ont contribué à construire une nouvelle position sociologique à l'égard de la fabrication des connaissances scientifiques,

---

renvoyer à un mode de validation idéal (voir plus loin).

<sup>59</sup> Une inflexion nette du projet de sociologie de la connaissance est proposée par Berger et Luckman (1967) qui établissent un modèle de construction de la connaissance commune, autour des concepts combinés d'intériorisation cognitive de la société et de socialisation de la connaissance. Dans cette perspective, le caractère lointain et étranger des objets des savoirs exotiques grève davantage encore la possibilité d'une application d'une telle démarche à ces objets.

<sup>60</sup> Le dernier ouvrage de P. Feyerabend est très significatif de l'annexion du relativisme culturel par l'épistémologie critique (1990).

est de mettre à jour l'émergence et les modes de fonctionnement de règles sociales régissant l'activité scientifique des collectivités de chercheurs et savants. Autonomisation ou différenciation sociales sont les notions de base sur lesquelles ont pu se structurer des ensembles distincts de normes, une éthique, des règles de concurrence, de compétition, de propriété, de diffusion et de reconnaissance scientifiques, des valeurs "sacrées" d'originalité, de créativité, d'universalité et d'humilité objectivées par des organes gérant les conditions du consensus. Les très nombreuses recherches menées dans de pareilles perspectives tendaient à autonomiser le champ de la sociologie de la science à l'égard de l'épistémologie et même à l'égard des traditions européennes de sociologie de la connaissance.

La critique de l'épistémologie de Kuhn (qui ne mettait guère en évidence que la dimension épistémologique du fonctionnement des collectivités scientifiques) contribua à sortir la fabrication des paradigmes de l'institution scientifique pour la restituer en partie à la sphère des rapports politiques (des "projets" selon G. Fourez 1974). À la politique désormais reconnue de la science institutionnalisée s'ajoutait l'idée de la politique dans la science sur laquelle insistèrent divers courants radicaux de l'épistémologie et de la sociologie de la science. Ainsi la sociologie de la science, qui avait établi la consubstantialité du travail scientifique et du "travail" social au sein de la communauté savante, se révélait insuffisante: *"cette approche a ses limites, car elle masque le fait que la communauté scientifique est évaluée par le reste de la société, selon de tout autres critères. Il est temps de voir la science comme une pratique sociale parmi d'autres"* (Fourez 1974, p. 96). Cette double référence au pouvoir ne se traduit jamais mieux qu'en soulignant la sélectivité toujours constitutive de la construction des paradigmes et des problématiques de recherches (dont seuls les aspects cognitifs et idéologiques ont été évoqués par Boudon). Elle se traduit par les changements qui affectent la définition du "vrai", ainsi que le passage d'un "vrai" référé exclusivement à un objet dont l'existence est posée indépendamment de l'acte d'observation, à un "vrai" posé en référence au pouvoir d'action sur l'objet. Elle éclate au niveau le plus abstrait dans l'établissement des "régimes de vérité" (Foucault).

Face aux sciences coloniales, par définition passées, dépassées, l'espèce d'évidence du biais macro-social ou idéologique semble telle qu'il se révèle périlleux de les envisager dans des perspectives de micro ou méso-sociologie de la connaissance. C'est surtout l'articulation entre sociologie de la connaissance et sociologie de la fabrication de la connaissance et des connaisseurs coloniaux qui est restée en friche ou pose des problèmes considérables.<sup>61</sup> D'où une nette propension à l'exercice anthropologique.

---

<sup>61</sup> Ainsi Leclerc qui s'interroge sur le statut de l'ethnographie dans le colonialisme doit-il quelque peu

Comme nous le verrons, nous nous trouvons dès les premiers moments de l'exploration devant une revendication scientifique. Le colonisateur belge trouve sans doute à l'étranger cette ambition et ses accessoires discursifs pré-constitués. Il reste qu'il les retient et y renvoie sa quête de légitimité. La démarche savante-scientifique entend d'emblée se distinguer de la littérature, de l'exotisme, de la doctrine et de ce qu'elle qualifie elle-même d'idéologie.<sup>62</sup> Si la distinction est difficile à opérer, c'est surtout que le clivage entre sciences "dures" et sciences "molles" n'est pas solidement installé comme principe régissant les luttes entre connaisseurs, qui prennent toujours la forme de lutte pour l'établissement de hiérarchies légitimes des objets. Dans le champ des savoirs coloniaux/savoir-développer, ce retard de différenciation et de hiérarchisation légitimes sera notable malgré la précocité de la division du travail savant.<sup>63</sup> Loin, donc soumis à des procédures d'observation, d'élaboration et de capitalisation toujours fortement médiatisées par l'appareil du pouvoir colonial; lointain, donc volontiers homogénéisé, l'espace centre africain, restera plus longtemps soumis à l'imagerie scientifique du réel posé comme préexistant à l'acte de connaître; posé comme vierge et radicalement autre, cet espace est particulièrement propice à susciter un discours où l'accumulation de la connaissance est scandée régulièrement par l'affirmation d'une ignorance totale. Plus elle progresse, plus elle se définit comme étant au seuil, mais au seuil seulement, d'un vrai savoir.<sup>64</sup>

Si cet aveu périodique d'ignorance est parfois une arme spécifiquement mobilisée par l'une ou l'autre discipline dominée, qui entend par là remettre son objet propre au centre

---

jongler pour montrer que la dynamique propre à la construction d'une connaissance scientifique autour des sociétés exotiques par le fonctionnalisme a produit des mutations dans les représentations de ces sociétés et de ces hommes qui sapèrent, selon lui, l'idéologie coloniale, alors que l'anthropologie appliquée qui émerge dès cette première constitution de la discipline est selon lui, entièrement réductible au projet colonial.

<sup>62</sup> Si nous utilisons le terme savant plutôt que scientifique, c'est moins pour distinguer la nature intrinsèque de postures différentes ou de rapports distincts au savoir, que pour rappeler qu'entre les dernières décennies du XIXe siècle et le milieu du siècle suivant, le label scientifique est une sorte d'auberge espagnole où les démarches les plus diverses revendiquent leurs quartiers. Ce constat est d'autant plus vrai, et plus longtemps vrai, qu'il s'agit des sciences coloniales.

<sup>63</sup> Leimdorfer (1982) souligne la succession des hégémonies savantes sur l'espace colonial. Nous verrons que cette observation se vérifie aussi dans le cas de la Belgique coloniale, mais les disciplines dominantes et les thématiques transversales qu'elles peuvent faire valoir ne sont pas les mêmes.

<sup>64</sup> De ce point de vue, les arts du développement assumeront davantage la représentation d'un savoir progressant rapidement, où les indicateurs universels nourrissent des modèles théoriques d'interprétation, inspirant eux-mêmes des orientations d'action.

du problème colonial (l'ethnologie en est un exemple typique), il a pour principal effet de réaffirmer l'unité du problème colonial, donc du corps des savants hétéroclite et inégalement doté de prestige et de pouvoir constitué autour de celui-ci.

Dès les premiers contacts avec l'Afrique centrale, quelques dizaines d'individus, issus des institutions savantes ou des universités, revendiquent un savoir distinct. Les délimitations disciplinaires sont à peine ébauchées. Mieux, elles sont l'objet d'une forme de dénégation qui caractérise en propre le projet géographique. Au regard du développement des sciences coloniales, on peut déjà avancer que les biographies de la génération qui accède au Congo en même temps que la Belgique témoignent d'un fait remarquable: la compétence coloniale savante est une carrière complète et presque exclusive. Une carrière où l'appartenance aux institutions savantes "généralistes" ne joue plus un rôle déterminant. On peut avancer que la génération coloniale de l'entre-deux-guerres, dominée par des grands juristes, donne toutes les apparences d'une stratégie aboutie: la science coloniale est désormais fabriquée au sein d'un dispositif presque semblable à celui d'une grande discipline. L'interdisciplinarité dont on souligne souvent ailleurs les difficultés est ici précocement de mise.<sup>65</sup> Un appareil propre de consécration est mis sur pied, l'objet ou le territoire savant colonial n'est plus contesté de l'extérieur.<sup>66</sup> Il dispose d'enjeux théoriques et méthodologiques propres<sup>67</sup>; il dispose surtout d'un droit d'entrée qui établit, selon des règles précises une compétence professionnelle en compétence savante, "l'être colonial".<sup>68</sup> L'âge d'or de la science

---

<sup>65</sup> On constate que la question coloniale a précédé la question du développement dans l'affirmation d'avoir là affaire à des objets "de nature" pluri- ou interdisciplinaire. Ainsi on peut trouver, dès la formation d'une prétention scientifique coloniale, des dizaines d'affirmations semblables à celle de Freyssinet à propos du développement: "*qui ne peut être analysé valablement que grâce à la coopération de toutes les sciences sociales*" (cité par Lombard, 1982, p. 246). Même voeu pieu dans les deux cas, car la colonisation comme le développement offrent deux espaces qui peuvent être caractérisés par des hiérarchies disciplinaires et de singulières absences. Ainsi le faible statut de la sociologie coloniale face au droit ou à l'ethnologie semble-t-il annoncer le statut tout aussi faible de la sociologie du développement.

<sup>66</sup> En 1930, la raciologie radicale, postulant l'imperfectibilité essentielle du Noir dont des savants généralistes se sont faits précédemment les champions et qui menace tant la plausibilité du devoir civilisateur que le projet de connaissance du "matériau humain", n'a plus cours.

<sup>67</sup> Ce qui se traduit par la quasi absence de sociologie et une forme caractéristique de l'économie qui est celle des "macro-ingénieurs" davantage que celle des économistes.

<sup>68</sup> "l'être colonial" n'est pas seulement conditionné par l'intimité plus ou moins longue avec le terrain. Dans de nombreuses biographies de savants coloniaux, cette propriété distinctive et cette compétence, sont principalement conférées par l'intimité (toujours longue) avec le pouvoir colonial, les affaires coloniales ou, mieux les deux successivement ou simultanément.

coloniale n'est pas celui du grand activisme colonial des grands travaux et des plans de développement. Il correspond aux années trente, période où l'interdisciplinarité courtoise et réglée donne la certitude d'un ethos savant, d'un objet, — voire d'un "être scientifique" — irréductibles, reconnus. Une doxa très caractéristique définit tant la légitimité des objets que des règles régissant les luttes entre les positions, la circulation des produits (y compris à l'étranger), les modalités d'empiétement et de cumul des compétences "savantes-savantes" et de la compétence "savante-coloniale". La science coloniale a son Institut qui deviendra son Académie, ses revues, ses colloques, ses togas et hermines et tout l'apparat, *"toute cette fiction sociale qui n'a rien de fictif socialement, qui modifie la perception sociale de la capacité proprement technique"* (P. Bourdieu 1975, p. 92). Si les luttes entre les connaisseurs rappellent les péripéties de la construction de la vocation coloniale nationale, elles peuvent trouver une formulation d'allure savante et scientifique grâce à une internationalisation contrôlée et grâce à la définition de règles d'accès, de concurrence et d'accumulation des connaissances.

Avec la colonisation de développement, qui s'annonce comme une croisade scientifique, cet appareil, ce champ, se doublent d'autres dispositifs de connaissance dont les promoteurs et les agents qui, pour la plupart, n'ont pas partie liée avec lui, proclament ses insuffisances et son incapacité de guider scientifiquement les mutations de l'objet africain. La compétence coloniale se restructure autour de deux axes, celui de la "science pure" traduit par la spécialisation disciplinaire et les appareillages techniques; celui du terrain dont l'intimité désormais directe ne tolère plus les médiations typiques de l'époque précédente qui permettaient d'accéder au statut de savant colonial sans obligation de faire valoir un long séjour au Congo.

La genèse de la science coloniale nous offre ainsi l'occasion rare de saisir le processus de constitution d'un "champ", espace social distinct et propre à la production de biens symboliques. Sans chercher à en faire une application stricte, ce concept sur lequel Bourdieu entend fonder une théorie des rapports sociaux nous accompagnera au fil de ce texte. Il permet principalement à nos yeux d'écarter la question évoquée ci-dessus qui "hante la sociologie de la connaissance", il permet de mettre en lumière les propriétés spécifiques et spécifiquement sociales de la production symbolique, il permet d'identifier, au sein de celle-ci, les formes spécifiques de la production scientifique; il permet enfin de caractériser les conditions de production, qui sont simultanément conditions de vérité, des sciences coloniales. Il permet d'analyser d'une manière féconde le rapport entre la politique de la science et la politique dans la science et, sans renoncer à cette consubstantialité des conditions de l'exercice de la raison et de la raison sociale, de poser les conditions théoriques requises pour que l'affrontement anarchique des intérêts sociaux-savants se trouve de plus en plus exclusivement régi par des règles de

compétition autonomes et propres du champ qui "*détournent l'arbitraire des intérêts structureaux et la poursuite des intérêts privés au profit du progrès de la science*" (Bourdieu 1975, p. 106).

Nous ne nous appesantirons pas sur ce dernier aspect de la théorie du champ scientifique qui supposerait de longs et périlleux développements et qui reste très théorique dans l'état présent des sciences sociales (Bourdieu 1995). En revanche, nous devons souligner les éléments de la théorie du champ qui ont informé notre enquête historique.

La proposition de base tient selon nous en ceci: le champ scientifique, à l'instar des champs savants, artistiques, religieux, constitue un univers ou une "région de vérité" caractérisé par une prétention à l'universalité mais qui semble devoir être régi par une loi propre qui définit l'autorité, le capital spécifique, la compétence, les intérêts, les légitimités, les investissements et stratégies. Ceux-ci allient toujours inséparablement capacité technique et pouvoir social. Si ce pouvoir social n'est pas sans rapport avec les capitaux et formes de pouvoir dans la société globale<sup>69</sup>, il est surtout spécifique au champ dans la mesure où il renvoie ultimement à la capacité de définir légitimement les enjeux toujours arbitraires du champ lui-même et assure une capacité d'action sur ses mécanismes constitutifs. C'est donc la structure du champ, c'est-à-dire un état donné des rapports entre des positions caractérisées par une distribution du capital spécifique et une distance plus ou moins grande à l'autorité spécifique, qui permet d'avancer la proposition suivante: "*il est vain de distinguer entre des déterminations proprement scientifiques et des déterminations proprement sociales de pratiques essentiellement surdéterminées*" (Bourdieu 1975, p. 93).<sup>70</sup>

Espace de luttes pour le monopole de l'autorité spécifique, le champ est toujours, en amont de celles-ci, le lieu d'un consensus implicite sur les règles du jeu. De ce point de vue, l'accumulation du capital renforce une dimension partagée avec le champ de la haute couture, ou de la littérature d'avant-garde, c'est-à-dire une situation où les consommateurs sont des producteurs, à la différence près que le champ savant ou scientifique impose, au-delà de la simple distinction, d'inscrire cette distinction dans une construction distincte et distinctive qui dépasse le novateur.

---

<sup>69</sup> Rapports qui peuvent être explicités à travers les notions d'habitus, d'homologie structurale, d'autonomie relative et de règle de conversion des capitaux.

<sup>70</sup> Ou plus précisément: "*une science authentique de la science ne peut se constituer qu'à la condition de récuser radicalement l'opposition abstraite entre une analyse immanente ou interne, qui incomberait en propre à l'épistémologie et qui restituerait la logique selon laquelle la science engendre ses propres problèmes, et une analyse externe qui rapporte ces problèmes à leurs conditions sociales d'apparition*" (p. 94).



Au-delà de cette règle d'accumulation qui spécifie encore les effets du droit d'entrée dans le champ scientifique, les stratégies scientifiques de conservation, d'innovation, de succession et de subversion, qui distinguent les prétendants et les dominants et qui sous-tendent la dynamique de telle ou telle région du savoir, renvoient aux propriétés de positions (incluant trajectoire, structure du capital, aspirations légitimes). C'est là la dimension la plus structuraliste de la théorie du champ.

La sociologie du laboratoire, la sociologie de la science en train de se faire que proposent Latour et Callon (1989) permet d'en dépasser les limites. Dans la plupart de leurs études, ceux-ci soulignent l'hétérogénéité des éléments constitutifs de la production du fait scientifique (les "actants" et "porte-parole", y compris les éléments les plus matériels ou institutionnels), le rôle des collègues invisibles qui réseautent le laboratoire étendu en nourrissant les alliances complexes. Ces travaux illustrent combien peut être trompeuse l'analyse de la production de la science sur base de modèle "productivistes" ou économiques, en termes de marché. Nous aurons ainsi en permanence à l'esprit que les termes "offre" et "demande" renvoient ici à des "champs" ou des réseaux "socio-techniques" qui produisent simultanément des produits et des débouchés. *"Un fait scientifique (...) qui ne se trouverait pas ou ne se construirait pas son propre espace de circulation, serait une contradiction dans les termes"* (Callon 1989, p. 14).<sup>71</sup> Dès lors, on peut apercevoir aussi que ce qui fait le propre du fait scientifique (résister à la critique et intéresser d'autres acteurs) ne se concrétise qu'en référence à des réseaux négociés et mobilisés pour le construire et lui donner un espace de circulation. Hétérogénéité des *"building blocks"* et construction simultanée des produits savants et de leur espace de circulation apparaîtront clairement dans la constitution des sciences coloniales.

À la suite de Gurvitch, qui envisageait à propos des sciences d'outre-mer l'effet d'une conjoncture particulière du rapport à la connaissance profondément marquée par la *"dilatation du monde occidental et l'affirmation globale de sa supériorité"*, P. Bourdieu a ébauché un regard historique sur les sciences coloniales à partir du concept de champ (1976). Ce regard structural sur les conditions de possibilité des sciences coloniales, Bourdieu en faisait alors la condition d'une décolonisation des sciences sociales, discernant ainsi un objet sociologique dans le défi posé par Charnay et Berque.

La première question pertinente concernant l'établissement d'un champ colonial savant est celle de l'autonomie plus ou moins affirmée de ce dernier à l'égard du pouvoir local

---

<sup>71</sup> Ou plus clairement, *"la seule question qui compte: comment la recherche parvient-elle à créer dans le même mouvement de nouveaux produits et la demande qui leur est associée?"* (op. cit. 14).

(le pouvoir colonial) et du pouvoir intellectuel ou savant central (c'est-à-dire métropolitain) qui autorise une définition d'un intérêt spécifique autour duquel s'organise un système de relations entre des positions de producteurs qui contribue *in fine* à conférer à ce champ de telles propriétés distinctives et distinctivement savantes. Si la science coloniale belge s'est édifiée à l'ombre presque exclusive du pouvoir colonial et s'est dotée d'un espace institutionnel propre et distinct des appareils savants nationaux, les relations entre les universités (qui étaient les acteurs dominants à ce niveau) et les sciences coloniales sont plus complexes qu'il n'y paraît. D'une part, la référence à des institutions savantes centrales nationales est périlleuse dans le cas de la Belgique où celles-ci ne peuvent se constituer que par des procédures très réglées de délégation régies par les universités. L'investissement colonial de celles-ci, irrégulier et inégal, est dès l'origine, réalisé par des grandes figures universitaires sans pour autant que leur science ne bénéficie d'un statut élevé dans l'organisation universitaire. D'autre part, ces premiers professeurs de colonisation ont tous partie liée avec les deux forces colonisatrices majeures qui occupent la scène coloniale à la suite de la nationalisation de l'entreprise léopoldienne: les affaires et l'église catholique. La lutte dans l'ébauche d'espace savant qui porte d'emblée sur des objets définis en référence à la science sera longue avant que l'institutionnalisation du savoir colonial national ne procure des formes réglées de cooptation, de délégation, de division du travail, et de sélection des objets légitimes, voire de partage géographique de l'espace africain. Les deux premiers chapitres nous permettront d'en restituer l'essentiel en montrant que si la dynamique des sciences coloniales a pour champ clos l'espace du pouvoir colonial, elle participe directement de la forme caractéristique que prendra celui-ci. Politique dans la science et politique de la science en arrivent ainsi à une sorte d'équivalence.

L'épistémologie de l'ethnologie coloniale, de ses accointances avec l'idéologie impériale et de son apport théorique à celle-ci semble avoir tout révélé. Les publications récentes autour de ce sujet prennent bien soin de préciser qu'elles ne proposent pas de refaire le procès de telle ou telle science coloniale. Nous ne ferons donc pas non plus oeuvre anachronique. Mais dans un esprit proche de certaines recherches de Karady (1982 et 1988), dans une perspective qui est celle de l'histoire sociale de la production des connaissances, c'est un dispositif institutionnel de production d'un savoir, plutôt que l'image de tel ou tel "objet indigène", de tel produit d'une discipline ou d'un faisceau de disciplines dont nous proposons l'analyse. Ce sont en quelque sorte les "infrastructures" concrètes de construction et de diffusion, de renouvellement, d'un corps de connaissance et donc d'un corps de connaisseurs, les cheminements des modes de prises de connaissance, les enjeux et déterminismes institutionnels, plutôt que l'architecture des explications finies telles qu'elles apparaissent dans les manuels qui constituent notre objet de travail. Il faudra autant que possible éviter de n'y voir que des jugements de valeur, il

faudra s'appliquer à éviter de lire les prétentions scientifiques ou les lourds verdicts des sciences coloniales sous l'angle de valeurs plus actuelles. Il faudra surtout se "dépandre" de la perspective patrimoniale qui caractérise les "bilans" habituellement confectionnés de l'africanisme belge.

Il faudra faire davantage qu'une sociologie de la connaissance coloniale, une **histoire sociale de la science coloniale** permettant de montrer comment se constituent des objets "intéressants" c'est-à-dire correspondant à des intérêts constitutifs du "désintéressement" hautement proclamé de certains groupes scientifiques. On tentera donc de montrer comme ce champ potentiel est confronté à des difficultés structurales spécifiques liées à l'hétérogénéité des disciplines, à son rôle (qui n'est pas le seul) dans l'édification du pouvoir colonial et dans les tensions qu'introduisent la fabrication d'une compétence pratique, celle du colonial, candidate à l'authentification savante. On essayera de mettre à jour ce qui, au-delà des polémiques parfois violentes qui auront le plus souvent pour thème le matériau humain congolais, permet de parler d'une doxa, d'un implicite partagé régissant les principaux schèmes de classement des objets coloniaux qui s'exprime périodiquement dans des apparents bouleversements des valeurs, des sensibilités, etc.

En risquant un "va-et-vient" permanent entre la construction des infrastructures savantes, le contenu et l'évolution du contenu de ces sciences, il s'agira d'apporter quelques éléments susceptibles d'éclairer "*les conditions sociales de l'erreur qui est nécessaire, en tant qu'elle est le produit de conditions historiques, de déterminations...*" (Bourdieu 1976, p 422). Le choix d'une période relativement longue (un petit siècle) nous permet d'illustrer les rapports complexes entre le poids des "lois de l'Histoire", celui des dispositifs et des apparentes révolutions propres à la connaissance et les contraintes de l'entreprise coloniale belge.

Le choix d'une périodisation qui n'est pas celle, presque officielle, de l'histoire coloniale repose sur la volonté d'articuler au mieux ces trois faisceaux de détermination. On ne trouvera pas dans les pages qui suivent un parfait échantillon des domaines, disciplines, et théories coloniales. Nos deux choix originels visant d'une part à privilégier les éléments susceptibles de dessiner la genèse concrète des "savoir-développer", le lointain dominé et d'autre part, à ne retenir que les sciences sociales (humaines) se sont conjugués à mesure qu'il s'avérait que "le problème du développement du Congo R-U" a été d'emblée, de manière constante, dominante et déterminante, pensé comme un "vaste problème humain".

#### IV. Notes sur les méthodes d'investigation et remerciements

Trois sources d'information ont été privilégiées: entretiens exploratoires avec des africanistes ou enseignants des universités, travail documentaire sur un vaste ensemble de documents et entretiens avec des "anciens", c'est-à-dire dans l'immense majorité des cas des chercheurs mobilisés plus ou moins longtemps dans cette dernière période coloniale que nous qualifions de colonisation de développement et/ou durant les quinze années qui suivirent l'indépendance du Zaïre.

C'est d'abord dans le milieu actuel des africanistes que nous avons réalisé quelques interviews d'exploration, après avoir pris connaissance des ouvrages, thèses, ou mémoires connus et majeurs, belges ou étrangers, consacrés à l'histoire coloniale. Cette démarche n'avait guère d'autres ambitions que d'identifier les sources anciennes. Comme nous l'avons noté, quelques publications récentes (1985-95) avaient pour thème le passé colonial belge. Nous avons donc rencontré les principaux auteurs en cherchant à compléter la première démarche d'identification et de sélection des sources.

La seconde source d'information est constituée de documents d'époque. Dès les premiers temps de l'investigation sur les matériaux disponibles dans les universités, les institutions savantes issues de la colonisation et quelques fonds privés, l'ampleur inattendue des sources spécifiquement savantes nous a contraint à adopter une périodisation stricte et différente de celle qui apparaît ici. Outre les événements (création de revue, congrès, exposition, etc.), trois axes nous ont permis de tisser quelques fils conducteurs dans l'ensemble des activités qui participaient de l'édification d'une vocation et d'une science coloniales. Sur ces trois axes, nous avons établi des fiches monographiques.

• **Les institutions** coloniales ou entretenant un rapport savant avec les colonies ont été principalement abordées par le biais de leurs publications. Nous avons ainsi identifié une masse considérable de revues, livres, brochures, comptes-rendus, cartes, dictionnaires, guides, etc. Nous n'avons eu recours qu'exceptionnellement à la presse nationale généraliste (à propos des échos de la Conférence de Berlin ou des péripéties de la reprise de l'ÉIC par la Belgique). Dans cette masse, nous n'avons pas négligé les ouvrages étrangers, mais nous avons ignoré les revues étrangères. Nous avons pris un soin tout particulier à identifier les membres, responsables et rédacteurs. Ceci nous mis sur la piste d'un dense réseau d'appartenances multiples qui ne s'éclaira quelque peu qu'à travers l'usage intensif des *Biographies nationales et coloniales*, des publications bibliographiques, comptes-rendus des séances et rubriques nécrologiques très nourries des publications coloniales. Nous avons pris connaissance de tous les ouvrages cités (au moins en partie). Nous avons attaché une importance toute particulière aux publications

périodiques qui couvrent parfois un demi-siècle ou plus. *La Revue Congolaise*, le *Bulletin de la Société belge de Géographie*, le *Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers*, le *Bulletin de la Société d'Études coloniales*, *La Vérité sur le Congo* et le *Bulletin de colonisation comparée*, les *Comptes rendus des sessions* de l'Institut colonial international, *Congo*, le *Bulletin des séances de l'Institut Royal Colonial Belge* et les *comptes-rendus des Congrès coloniaux belges* ont été exploités systématiquement pour leurs périodes de publication ou des parties importantes de celles-ci. Les séries plus récentes, *Le Bulletin du Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes* (CEPSI), *Problèmes d'Afrique centrale*, *Zaire*, le *Bulletin de droit coutumier et des tribunaux indigènes*, ont été également explorés systématiquement pour leur période de publication. Pour d'autres, telles que *La Revue coloniale*, *La Belgique coloniale*, *Le Congo belge*, le *Mouvement Géographique*, les documents officiels des universités, les documents officiels de l'ÉIC ou de la Colonie, et beaucoup plus tard, les publications de Lovanium (principalement les *Cahiers économiques et sociaux*) et la *Revue de l'Institut de sociologie de Bruxelles*, nous avons d'abord exploré les tables toujours très détaillées, puis les numéros correspondant aux événements décisifs. Dans le reste de ces séries, nous avons échantillonné simplement en retenant un numéro sur deux ou sur trois. Nous avons toujours accordé autant d'importance aux documents administratifs (Rapports annuels, Statuts des sociétés savantes, *membership*) qu'aux documents de fond. Ainsi, il était par exemple illusoire de vouloir prendre connaissance directe des travaux de l'Institut de Recherche Scientifique au Congo R-U (IRSAC), nous avons exploité systématiquement les rapports annuels et nous avons lu les principaux ouvrages et articles publiés ailleurs par ses chercheurs.

Notre progression a été très lente puisque, après un an d'investigations, nous n'avions abordé que la période de l'ÉIC, antérieure donc à 1908!

- Outre l'intérêt premier pour l'identification des institutions savantes, nous avons privilégié un critère **disciplinaire**. À travers les tables des périodiques en cause ou les publications nationales spécialisées dans cet exercice, une première sélection pouvait être opérée. Notre première démarche dans ce sens dut cependant être revue à mesure que prenait forme la configuration très spécifique des savoirs coloniaux. Ainsi la référence à l'ethnologie ne devient-elle pertinente qu'après 1910. Jusque-là, l'empire de la géographie ou de l'anthropologie (ancienne acception) comprennent les démarches et objets d'études les plus variés. La seule rubrique "droit colonial" ne laisse pas deviner l'énorme activité des juristes coloniaux. Les absences disciplinaires sont souvent occultées par des appellations trompeuses. Ainsi la rubrique "sociologie coloniale" ne laisse pas deviner l'indigence caractéristique du domaine. Cette démarche tâtonnante réalisée à partir de fiches dont les "titres" changeaient sans cesse alors que d'autres restaient désespérément vides, s'est finalement révélée féconde pour établir la

configuration disciplinaire caractéristique et les évolutions de l'ordre des sciences coloniales.

Au sein des programmes des cours et rapports des universités que nous avons échantillonnés (tous les cinq ans en dehors des événements tels que l'introduction d'une nouvelle filière ou la création d'un séminaire), nous avons relevé systématiquement pour les quatre universités belges, tous les intitulés qui portaient une référence quelconque à l'ÉIC, au Congo, à la colonisation et aux savoirs exotiques. Ici de même, les intitulés ne fournissent que des indicateurs des matières enseignées. Par bonheur, les titulaires étant tous des "coloniaux", leur position académique, leur rapport au Congo R-U, leurs oeuvres principales et leur position dans le champ politique national pouvaient être établis en dehors des documents universitaires et de leurs éventuels syllabi de cours qui étaient très rarement rédigés.

À partir de 1920, les sciences coloniales se sont installées dans un ordre disciplinaire généralement organisé autour de trois pôles, *sciences morales et politiques* (toutes les sciences sociales, humaines, droit, lettres, arts), *sciences appliquées* (ou sciences techniques) et *sciences naturelles et médicales*. À l'ombre des grands juristes dont la seconde génération a abordé l'étude des "moeurs indigènes", l'ethnologie-politique indigène acquit une position dominante incontestable dans les classes de sciences morales et politiques. Son monopole restait néanmoins concurrencé par les "macro-ingénieurs" qui, généralement "logés" dans les classes techniques, intervenaient cependant en tous domaines. Les tables de matières des classes techniques et médicales nous permirent de repérer et de prendre connaissance des travaux de ce type.

À partir de 1940, de nouveaux matériaux se sont imposés témoignant d'une mutation de l'ordre des sciences coloniales. C'est au Congo que ceux-ci trouvaient leur origine. Dans les années qui suivirent, les universités devaient multiplier les interventions coloniales au Congo R-U ou en métropole. Leur identification a été plus aisée dans la mesure où nous avons rencontré des témoins et acteurs directs.

- Institutions et disciplines étaient traversées par quelques personnages omniprésents et dont les trajectoires intellectuelles, institutionnelles, disciplinaires et politico-administratives témoignaient de l'édification du discours colonial savant et de ses infrastructures. Si l'on admet qu'un petit siècle ne compte guère que trois ou quatre générations, le fil conducteur **biographique** s'est logiquement imposé. Ce fut sans doute notre arme principale pour pénétrer dans le maquis des appartenances et compétences multiples, si caractéristiques du vivier des sciences coloniales et de leurs procédures de cooptation et de consécration. Ce sont quelque 100 fiches biographiques qui permettent de découvrir l'extrême cohérence de la carrière scientifique-coloniale (dont

on ne sortait pas) et ses procédures de conversion des capitaux qui fondaient l'établissement de "l'être colonial" en compétence distincte. Nous avons souhaité que cet instrument précieux et très fécond laisse quelques traces dans ce texte. Nous n'avons pas cherché à identifier systématiquement des caractéristiques telles que l'origine sociale ou régionale des savants coloniaux. Davantage que sur une sociographie du milieu social concerné, nous avons mis l'accent sur les contenus des productions et les modes d'insertion des individus (ainsi que leurs trajectoires) dans les infrastructures savantes, deux éléments qui constituaient leur rapport (savant ou scientifique) au Congo R-U.

Si les références en langue néerlandaise sont rares (voir la bibliographie), nous n'avons évidemment pas négligé la participation des néerlandophones. Le lecteur découvrira d'ailleurs, par leurs noms et appartenances institutionnelles, qu'un grand nombre de savants coloniaux cités (sinon une majorité) sont issus du nord du pays. Outre le fait que la langue dominante (et quasi exclusive dans les milieux universitaires y compris en Flandre) fut longtemps le français, les premiers savants coloniaux publiaient dans cette langue. Le français était d'ailleurs la langue officielle européenne du Congo jusqu'au milieu des années cinquante. Les premiers organes coloniaux néerlandophones étaient composés de traductions des textes francophones (*Belgische Kongo*). Les mêmes textes circulaient par le biais des mêmes hommes souvent néerlandophones et parfaitement bilingues (*Onze Kongo*). Les enseignements coloniaux à Gand étaient donnés en français jusqu'à la première guerre mondiale, ainsi que l'immense majorité des cours de l'Université coloniale d'Anvers. Il en alla de même plus tard encore à l'Institut Royal Colonial Belge. Le recrutement social des élites coloniales, l'exclusivité du français au Congo et dans les institutions coloniales met incontestablement le français en position dominante au point de vue des sources. Il reste que ce sont bien des Flamands (ou des individus dont le flamand était la langue maternelle) qui écrivirent en français de nombreuses pages des sciences coloniales et de l'africanisme belges. On verra plus loin que l'intérêt pour les langues indigènes et, dans une certaine mesure, pour les identités collectives indigènes, caractérisent en propre leurs travaux.

Enfin, troisième source d'information capitale — particulièrement pour les vingt dernières années de "l'empire belge en Afrique" —, nous avons réalisé une vingtaine d'entretiens avec des professionnels de l'enseignement et de la recherche. Pour la plupart, ces hommes et ces quelques femmes, ont été actifs sur le plan de la recherche, des activités scientifiques ou universitaires en Afrique entre 45 et 65. Il en majorité professeurs dans les universités et ont dirigé jusqu'il y a peu (ou dirigent encore) les rares filières de coopération universitaire ou d'enseignement relatives au développement. Ils assumèrent souvent des cours africanistes entre 1960 et 1980-85. Cette vingtaine d'entretiens nous gratifia d'un nombre considérable d'informations ponctuelles ou

générales et d'une nouvelle série de publications souvent offertes. Quelques personnes pressenties, que nous n'avons pu rencontrer, ont bien voulu mettre à notre disposition leur curriculum vitae. Les entretiens qui ne dureraient jamais moins d'une demi-journée étaient organisés autour de deux types de sollicitation. Dans le premier cas, nous sollicitons des informations relatives au contexte de la recherche au Congo R-U et dans les institutions savantes ou universitaires belges pour les périodes plus larges que les périodes d'activité des intéressés en Afrique. Dans le second cas, il s'agissait d'obtenir des informations plus personnelles relatives aux travaux réalisés, dispositifs de terrain, cadres institutionnels des recherches et enseignements. Ce texte comprend des extraits d'entretiens transcrits fidèlement sans ajout ni modification.

Nous devons beaucoup à ces personnes qui nous ont toujours reçu avec une grande disponibilité et un très vif intérêt. Nous demandons d'avance leur compréhension pour les imperfections de détail qui pourraient les concerner.

Nous remercions particulièrement M. A. Guichaoua qui nous a chaleureusement accueilli à Lille, nous a suggéré l'idée de départ de cette recherche et a suivi nos travaux. Toute notre gratitude va au professeur Minon qui, durant sans doute plus d'une centaine d'heures pour les seules matières africaines, nous a fait bénéficier de sa mémoire encyclopédique et de son acuité toute particulière, ainsi qu'aux chercheurs et professeurs de l'ULB, de l'UCL, de l'USTL et de l'ULg auxquels nous avons proposé ce retour au Congo Ruanda-Urundi. Salvino Salvaggio a relu toutes les épreuves, mais c'est bien davantage que nous lui devons. Sans la compréhension et le soutien de quelques professeurs et des autorités académiques de l'Université de Liège, cette recherche n'aurait connu aucun aboutissement.



## Liste des témoins privilégiés

Les qualifications qui suivent chaque nom ont été choisies pour indiquer très sommairement la position passée, la position actuelle des personnes, ou la dernière position occupée.

- F. Bézy, économiste, professeur à Lovanium (1955-61), professeur à l'Institut des pays en voie de développement de l'Université de Louvain.
- Mme P. Bouvier, sociologue, chercheur à l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles au Congo (1958-62). Professeur à l'Université de Bruxelles (Institutions politiques africaines), responsable de la maîtrise en coopération au développement.
- P. Caprasse, sociologue, chercheur au Centre d'Études des Problèmes Sociaux Indigènes (CEPSI) au Katanga, professeur à Lovanium (1957-62), professeur à l'Université de Louvain (sociologie, sociologie de l'Afrique centrale).
- Mme Coppin, secrétaire générale de la Fondation de l'Université de Liège pour les Recherches scientifiques en Afrique centrale (FULRÉAC) jusqu'en 1963. Secrétaire générale du Centre de Coopération au Développement de cette université.
- L. de Saint-Moulin, théologien, historien, enseignant au Congo (1959-61), professeur à Lovanium et actuellement professeur aux Facultés catholiques de Kinshasa.
- G. de Villers, sociologue, professeur à l'Université nationale du Zaïre. Directeur du Centre d'Études Africaines (CEDAF Bruxelles).
- J. Falyse, juriste, chercheur au CEPSI-Institut de sociologie de l'Université de Liège au Katanga. Administrateur de FULRÉAC au Congo. Directeur d'une filiale de l'Union Minière, administrateur de l'ONG de coopération au développement de l'Université de Liège.
- É. D'Ardenne, sociologue, chercheur à l'Institut de sociologie de l'Université de Liège au Kasai. Responsable de l'information à l'Administration Générale de la Coopération au Développement (AGCD).
- G. Malengreau, historien, juriste, chercheur au Fonds National de la Recherche Scientifique au Congo avant la seconde guerre mondiale, fondateur de Lovanium,

administrateur de l'Université catholique de Louvain, président de l'Institut Royal des Sciences d'Outre-Mer. Responsable de l'IPVD de l'Université de Louvain.

- P. Minon, sociologue, chercheur au CEPSSI-Institut de sociologie de l'Université de Liège au Katanga (1957-59). Professeur à l'Université de Liège.

- M. Norro, économiste, chercheur à l'IRES et professeur à Lovanium (1962-1973). Professeur à l'IPVD de l'Université de Louvain.

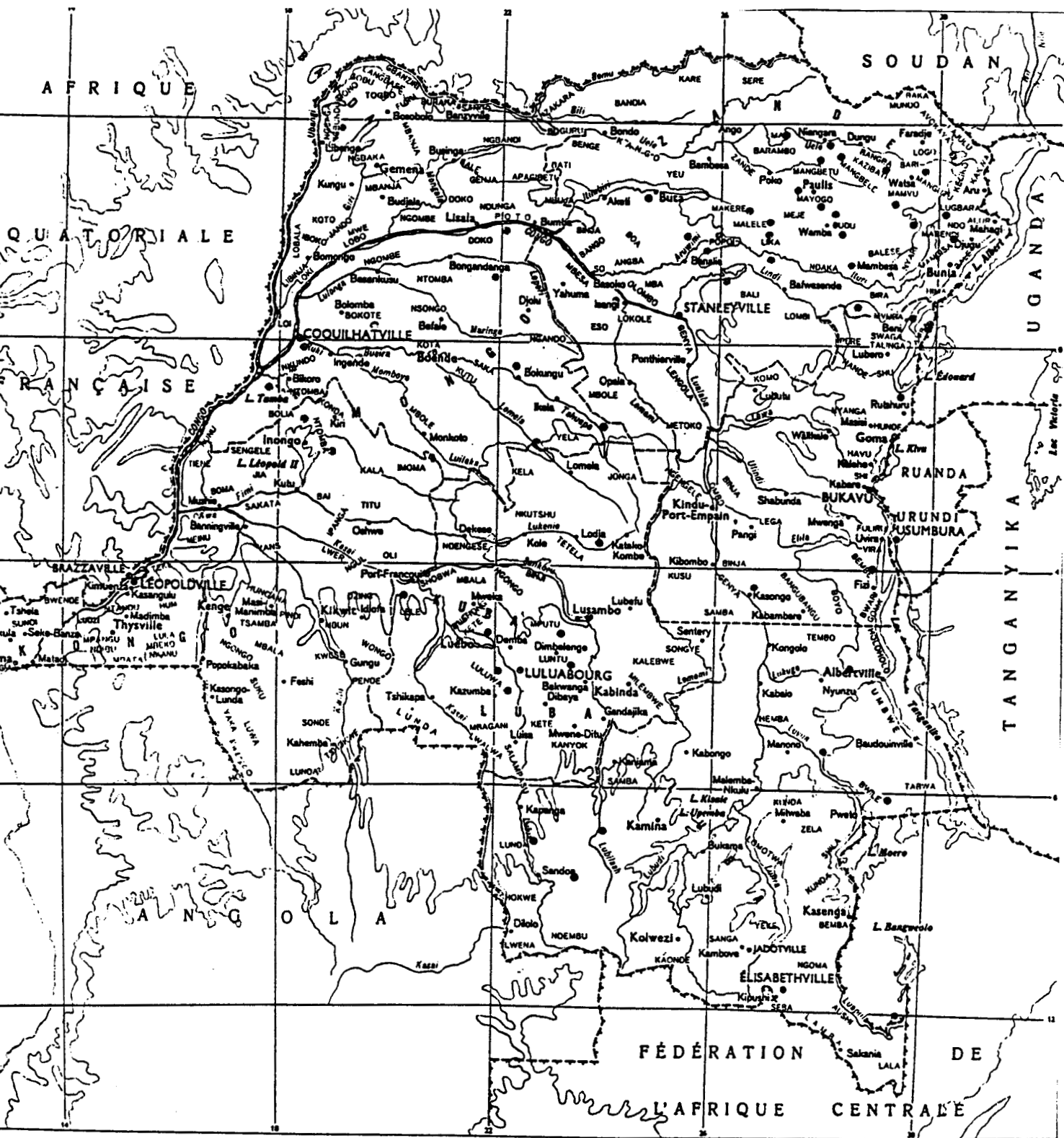
- P. P. Gossiaux, anthropologue, philologue, professeur à l'Université de Bujumbura (1969-73). Professeur à l'Université de Liège.

- M. Richelle, psychologue, chercheur au FULRÉAC-Institut de sociologie de l'Université de Liège au Katanga (1959-61). Professeur à l'Université de Liège.

- P. Salmon, historien, chercheur au Centre de l'Université libre de Bruxelles pour l'Afrique centrale (1959-60). Professeur à l'Université de Bruxelles (histoire et histoire de l'Afrique).

- J. C. Willame, politologue chercheur à l'IRES-Lovanium, professeur à l'Université de Lubumbashi, directeur du CEDAF. Professeur à l'Université catholique de Louvain.

- B. Verhaegen, chercheur IRES et professeur à Lovanium, puis au campus de Kinsangani de l'UNAZA.



LEGENDE

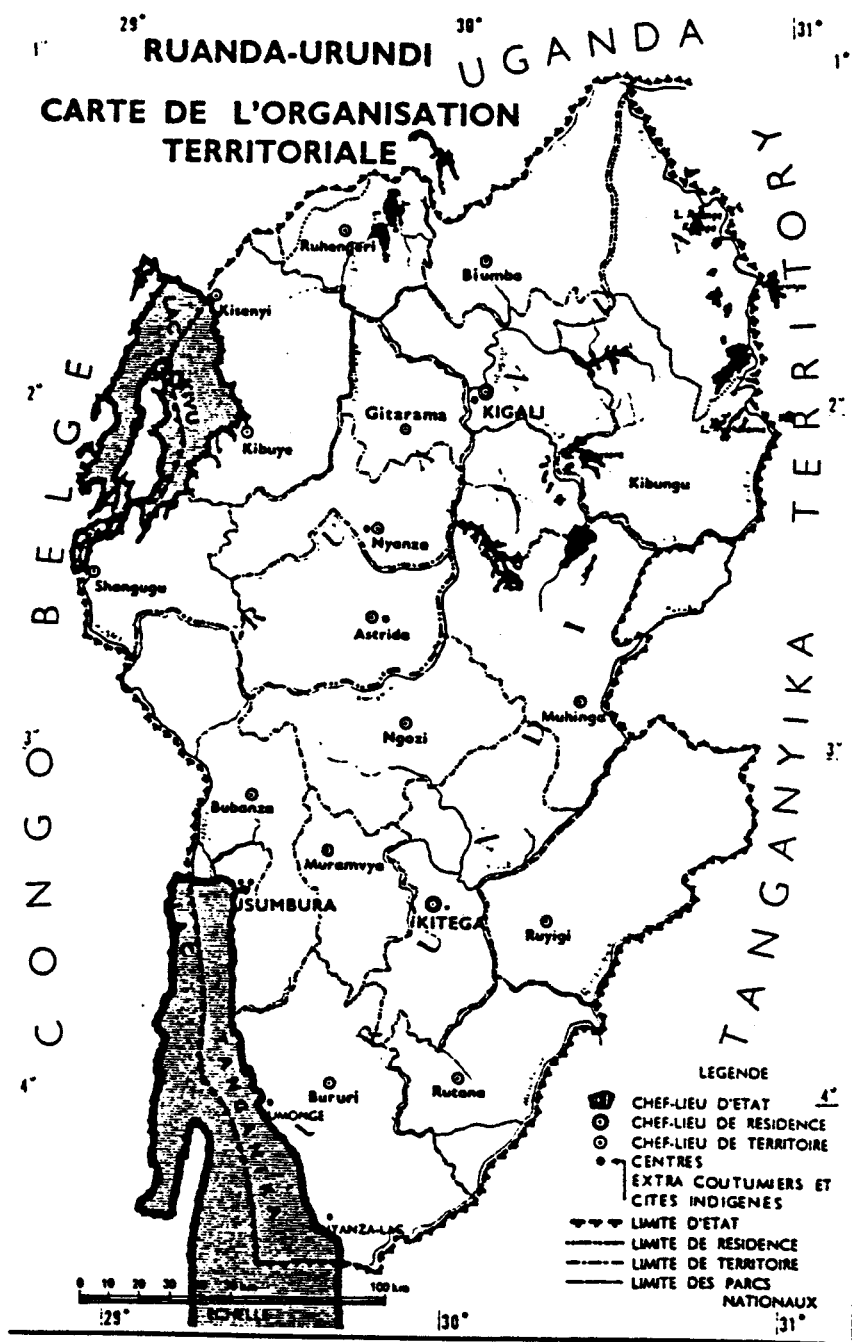
- MONGO Ethnicités
- MULTI Tribus
- Pygmées
- Cours d'eau

- Altitudes :
- de 0 à 500 m.
  - de 500 à 1000 m.
  - de 1000 à 3000 m.
  - plus de 3000 m.

- Frontières
- Limites de Provinces
- Chefs-lieux de Territoires
- Chefs-lieux de Districts
- Chefs-lieux de Provinces :

- Leopoldville : P. de Léopoldville
- Coquilhatville : P. de l'Équateur
- Stanleyville : P. Orientale
- Bukavu : P. du Kivu
- Elisabethville : P. du Katanga
- Luluabourg : P. du Kasai

Carte des principales ethnies au Congo belge



**Organisation territoriale du Ruanda-Urundi**

Source: Office de l'Information et des Relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi, 1959.

Premier chapitre

**La construction de la question coloniale  
en Belgique  
Genèse d'une «science de la colonisation»**

## **I. Explorations et premiers pas des savoirs africains: quelques balises**

1869: le Dr Livingstone atteint le lac Tanganyka.

1871: Stanley retrouve Livingstone à Ujiji.

1876: conférence géographique de Bruxelles. Par le biais d'un petit groupe qui comprend des savants belges et européens, Léopold II prend la tête d'une association internationale et lance la croisade scientifique, civilisatrice et commerciale au centre de l'Afrique.

1876: formation de la Société Royale de Géographie d'Anvers. Elle édite d'emblée une revue, le *Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Anvers*.

1876-77: formation de la Société Royale de géographie de Bruxelles. Édite d'emblée une revue, le *Bulletin de la Société Royale de Géographie*.

1878: H. M. Stanley publie *Through the Dark Continent or the Sources of the Nile around the Great Lakes of Equatorial Africa and down the Livingstone River to the Atlantic Ocean* (Londres, deux volumes). Il entre en contact avec Léopold II qui lui propose de prendre la tête du Comité d'Étude du Haut Congo (CÉHC), organisation commerciale dont les capitaux privés sont belges (le banquier Lambert), hollandais et anglais.

Les premières expéditions belges sous le drapeau de l'AIA et du CÉHC<sup>1</sup>:

- Crespel, Marno, Cambier (1877-79), qui fonda la station de Karema.
- Popelin, Vanden Heuvel (1878-79).
- Burdo, Roger, Candenhed (1880).

Ces deux dernières missions firent un essai peu concluant d'introduction de l'éléphant d'Asie.

- Ramaeckers, Becker, Burdo (1880).
- Hanssen (1882).
- Storms fonde la mission de Mpala (1882).
- Mission du Dr Chavanne commanditée par l'Institut National de Géographie.

---

<sup>1</sup> Les comités français et allemands de l'AIA organisèrent pour leur part et respectivement deux et une missions.

Sur les missions belges, voir Ch. de Martrin Donos et A. Burdo 1886.

- Wissmann, Wolff, von François et Mueller (1883).

1880: fondation de la Station de Vivi à l'embouchure du fleuve Congo; les stations de Manyanga et Isanghila seront fondées en 1881.

1883: Stanley fait démonter et transporter trois *steamers* jusqu'au *pool* (Kinshasa), d'où il part pour explorer le haut-Congo.

1884: de Brazza arrive au *pool*. Sir Francis de Winton succède à Stanley à la tête de l'AIA.

1884: création de L'Institut National de Géographie.

1884: création du *Mouvement Géographique*, journal populaire de géographie qui deviendra le plus grand organe de propagande coloniale. A.J. Wauters, savant "congolais", en premier en sera le rédacteur durant plus de 30 ans.

1885: fondation de l'État Indépendant du Congo (ÉIC) dont le souverain est Léopold II. Dans les années qui suivent, de nombreuses missions envoyées par les gouvernements européens sillonnent le Congo de Léopold II. Des militaires belges officiellement "détachés à l'Institut cartographique militaire" dirigent une vingtaine de ces missions.

1887: le magazine américain *Science* est consacré à l'Afrique centrale. Il comporte une carte de F. Boas dont A. J. Wauters soutient qu'elle a été établie d'après les renseignements publiés par le *Mouvement Géographique* (*Mouvement Géographique*, mai 1887).

1888: constitution de la Société anti-esclavagiste de Belgique. Léopold II affronte précisément les "esclavagistes" arabes dans l'est du Congo. Il a dû se résoudre à nommer Tippo Tip, "grand chef esclavagiste arabe", *Vali* de la station de l'Équateur! La station est reprise militairement quelques mois après la constitution de la Société anti-esclavagiste.

1889: naissance des publications scientifique de l'ÉIC. Des petits mémoires de quelques pages consacrés à l'hygiène, la culture de telle ou telle plante, etc. Ces opuscules sont publiés en Belgique et parfois repris dans les revues géographiques. Il s'agit des premières activités scientifiques du service de l'agriculture de l'ÉIC.

1889: Conférence anti-esclavagiste de Bruxelles. Nouvelle initiative de portée internationale de Léopold II qui entend situer celle-ci dans la croisade de Mgr Lavigerie. En convoquant des responsables européens, il considère que cette conférence doit être

représentative de l'Humanité entière! Parmi les quelques représentant belges, on trouve Banning et Lambermont. Le rapport final s'inspire grandement d'un projet du gouvernement belge. Commerce et développement des sciences sont intégrés dans la croisade comme en témoignent les présentations et résolutions mais aussi la liste des membres de la conférence. La problématique anti-esclavagiste est dès lors prise en charge par un grand jurisconsulte louvaniste, Descamps.

1889: première mission anti-esclavagiste belge. La seconde prend le départ en 1891.

1890: les compagnies commerciales organisent plusieurs explorations.



## II. La conférence géographique de Bruxelles (1876)

Il est toujours quelque peu arbitraire de fixer une origine datée, dès lors que ce que l'on cherche à situer est constitué d'événements et de faits qui ont pris consistance dans la foulée d'un ensemble de travaux ultérieurs, voire à travers nos propres hypothèses. Il s'agit ici de planter les premiers repères et les premiers jalons "topographiques" qui permettent de dessiner à gros traits la formation d'un espace savant belge autour des questions coloniales.

On sait que la vie de Léopold II fut parsemée de recherches et de tentatives consacrées à l'expansion du pays à l'étranger<sup>2</sup>. Ses desseins, qui passèrent par diverses tentatives

---

<sup>2</sup> Paradoxalement, la problématique impériale est présente dès l'origine de la dynastie de la "libre Belgique". Avant d'être invité sur le trône du nouvel État, pour des raisons matrimoniales, Léopold I se prépara aux responsabilités impériales. Devenu Souverain, il resta convaincu de la nécessité d'une expansion outre mer, projet qu'il tenta de soutenir de diverses manières, notamment en encourageant des établissements commerciaux belges sur la côte de Guinée (J. Stengers, A. Roeykens 1956). Le règne de Léopold I est jalonné d'une série impressionnante de tentatives d'expansion "toutes infructueuses en Amérique du Sud, en Afrique et ailleurs dans le monde: Crète, Cuba, Texas, Missouri, Iles Féroé, Antilles, Saint-Thomas de Guatemala, côtes de la Sierra Leone. Selon B. Emerson, il s'agissait, pour le premier roi des Belges, de se ménager le soutien d'une bourgeoisie marchande dont une partie était orangiste et qui subissait l'indépendance comme une perte de débouchés. Plutôt qu'à une limite subjective, H Galle et Y. Thanassekos (1986) attribuent ces nombreux échecs à un développement capitaliste certes précoce dans son démarrage, mais foncièrement subordonné politiquement et économiquement aux structures du capitalisme européen.

Contrairement à la thèse complaisamment répétée durant des décennies selon laquelle la Belgique, particulièrement frileuse, n'eut pas d'ancrage dans le commerce international et l'expansion marchande des puissances européennes et ne fut jamais réellement convaincue par l'aventure africaine, J. L. Vellut avance que, sous forme de sous-traitance et de montages financiers, "dans les années 1890-1914, une participation multiforme de la Belgique à l'intégration de l'économie mondiale est bien établie. Elle n'est pas restée sans effets dans le pays lui-même, s'y traduisant, au sein de familles, de communautés, de certaines entreprises, par un apprentissage de l'outre mer et par une propension à constituer des stocks de connaissance, d'expériences, de biens culturels divers centrés sur telle ou telle partie du monde extra-européen" (*Zaire: une histoire en quête....*, 1994, pp. 115-144).

Nous verrons plus loin combien le recours à la thèse du *repli congénital des peuples belges* fut effectivement utilisée dans l'établissement du mythe léopoldien et de son historiographie, dont la *mâle obstination fondatrice* devait arracher le pays à son atavisme étroit pour le projeter en tête de l'ultime conquête civilisatrice dans un bassin du Congo faussement présenté comme une *terra incognitae*, un blanc géographique, une énigme historique et humaine, un trésor de sciences échappant jusqu'ici à l'immense développement des connaissances universelles.

(achats, investissements financiers, études) sur divers continents, ne se sont cristallisés définitivement sur l'Afrique centrale qu'au milieu des années 1870<sup>3</sup>.

Il est évident que durant tout le XIXe siècle, de nombreux savants belges et étrangers installés en Belgique ont exploré et étudié, dans le cadre de leurs disciplines respectives, divers aspects des nouveaux mondes. Des relations personnelles et institutionnelles s'étaient nouées entre des savants et des institutions universitaires européennes et américaines. Dès les premières tentatives léopoldiennes, des personnages singuliers, savants-financiers-diplomates se sont distingués. Cependant, on peut considérer que l'origine de la dynamique d'ensemble des savoirs coloniaux est à chercher dans la foulée de la préparation de cette fameuse Conférence Géographique de Bruxelles en 1876, c'est-à-dire neuf ans avant la Conférence de Berlin qui scellera le sort de l'Afrique et verra naître l'État Indépendant du Congo (ÉIC), l'État personnel du Roi Léopold II<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup>Dès 1859, un ouvrage qui fit scandale dans le petit monde des notables du jeune État et derrière lequel on suspecta immédiatement la main du Prince Léopold II portait pour titre *Compléments de l'Oeuvre de 1830, établissements à créer dans les pays transatlantiques. Avenir du commerce et de l'industrie belge*. À partir de 1860, le Prince martèle inlassablement, "il faut à la Belgique une colonie", il s'intéresse de près aux Indes néerlandaises et, devenu Roi, tente d'acheter les Philippines. Déjà, il imagine le modèle qui s'imposera au Congo, l'État indépendant uni à la Belgique uniquement par le double titre de la personne du Souverain. Les projets tonkinois négociés avec Gambetta reposaient déjà sur l'idée d'une société privée qui administrerait et développerait le pays, "mais nulle part Léopold II ne dit d'où viendraient les capitaux" (B. Emerson, 1980, p. 64).

Dans la foulée de son opération africaine qui commence par une petite subvention de retour à Cameron, les tentatives d'expansion économiques ne cessent pas en direction du Brésil et de la Chine, où Léopold II proclame que c'est par le rail que la Belgique mettra la main sur le pays.

<sup>4</sup>Après la mobilisation des savants coloniaux pour la consolidation du fait léopoldien en Afrique et pour le "reprise" du Congo par la Belgique, la quête d'une politique coloniale autorisera dès 1910 un certain révisionnisme. "Notre entreprise fut le fruit d'une toute petite élite intellectuelle, d'un tout petit groupe qui imposa une de ses conceptions. La colonisation, chez nous, revêt pour employer la terminologie sociologique, le caractère d'une excogitation (...). La colonisation du Congo, au début, s'annonçant, comme toute occupation, par un trait de force, devait être présentée ici sous un jour de sentimentalité humanitaire, dualisme d'attitude indispensable. De là l'origine de la différence que tous ceux qui ont été en Afrique ont appris à connaître, entre la théorie élaborée en Europe et son application pratique" (de Calonne Beaufaict, 1912, p. 703).

Il semble qu'une partie des élites politico-savantes, notamment regroupées au sein des principales loges maçonniques, s'opposèrent intellectuellement aux visées coloniales de l'état-major léopoldien jusque 1890-1895. Selon P.P. Gossiaux, des thèses polygéniques y étaient encore courantes. Elle conduisaient à mettre en doute l'idée même d'un projet civilisateur et à envisager l'extinction inéluctable des "races inférieures". Le ralliement à la perspective annexionniste y aurait été le fruit de la reconnaissance progressive d'un fait accompli. L'opposition au fait léopoldien est d'emblée située hors du monde

En 1876, les programmes de cours des universités ne comptent aucun enseignement colonial ou tropical spécifique. On ne comptait pas d'oeuvre d'auteurs belges sur ces questions. Bien sûr, il serait illusoire de conclure d'un simple examen des programmes des cours et des bibliographies, à une absence de débat relatif au vaste secteur des questions d'outre-mer. Ainsi, le célèbre Professeur E. De Laveleye, titularisé en 1863 à l'Université de Liège à la chaire d'économie politique se distinguera-t-il par son opposition théorique et libérale aux entreprises coloniales qu'il considère comme anachroniques, coûteuses et porteuses de germes de division au sein des nations européennes (voir plus loin). Mais comment ne pas retenir comme un fait significatif l'absence de société de géographie jusqu'au lendemain de la conférence? Un constat qui tranche avec la prolifération des sociétés savantes coloniales de la dernière décennie du siècle et des décennies suivantes<sup>5</sup>.

Les historiens semblent unanimes sur le rôle déterminant de Léopold II dans l'origine de l'aventure coloniale d'un petit pays qui n'a alors qu'un demi-siècle d'indépendance (ARSOM 1976). De même, l'idée d'une continuité des desseins et d'une véritable stratégie du Souverain et de son état-major est largement partagée. La prudence, l'insistance sur la nature internationale (États européens), scientifique et humanitaire de ses desseins africains répondent autant aux conditions internationales qu'à l'état de l'opinion belge, que chacun décrit comme peu tentée par les aventures impériales. Le petit cercle léopoldien adhérait à l'idée selon laquelle *"l'acquisition d'une colonie était perçue par le peuple comme un grand malheur"* (Roeykens 1956 p. 66).

Durant les années qui précèdent la conférence, Léopold II est en contact avec divers diplomates allemands et anglais, mais aussi avec quelques membres de sociétés de géographie des mêmes pays. Ce ne sont pas des savants belges qui sont invités à préparer ladite conférence géographique. L'État-major de Léopold II est constitué d'une poignée de nobles serviteurs de l'État (Lambermont secrétaire général au Ministère des Affaires Étrangères, Banning, et de Borchgrave, conseiller de légation). Au premier rang

---

catholique, elle se radicalise effectivement au moment où, rompant avec l'extrême prudence confessionnelle qui caractérisait ses premières démarches, le Souverain accorde des privilèges de plus en plus nombreux aux mouvements missionnaires. Entre 1895 et 1900, la rupture est consommée, un nombre croissant de congolais de la première heure, y compris quelques-uns des plus grands propagandistes savants prennent leurs distances. Il ne faut pas pour autant y voir une manifestation d'un anticolonialisme, fût-elle idéologique ou intellectuelle, mais plutôt le résultat d'une opposition d'intérêt entre le Souverain et le parti des financiers, rejoint par les détenteurs d'intérêts commerciaux. Malgré la "belgicisation" de fait des hommes et des capitaux, le capital congolais reste largement ouvert aux compagnies étrangères.

<sup>5</sup> Une tentative d'un professeur Sainctelette qui avorta à Mons en 1862.

de ceux-ci, on trouve un fonctionnaire, archiviste puis directeur au Ministère des Affaires Étrangères: E. Banning. Durant les années qui précèdent la conférence, il est en rapport avec le Roi, il compile les données disponibles sur l'Afrique et les relations d'exploration et publie, dans *l'Écho du Parlement*, en janvier-février 1876, des articles consacrés aux découvertes africaines. Roeykens (1956) qui a examiné les documents préparatoires plaide pour une complicité entre le Roi et Banning notamment autour de la thèse, empruntée à l'allemand Schweinfurth, d'un puissant État nègre au centre de l'Afrique. Pourtant, des savants universitaires seront appelés à étoffer la délégation belge à la conférence. Le choix ne sera pas aisé, tant les manifestations d'intérêt à l'égard de l'Afrique sont rares et les explorateurs nationaux inexistantes. Néanmoins, Léopold II souhaitant attirer de grands savants européens, s'attacha la collaboration d'E. De Laveleye, pourtant connu pour son anticolonialisme mais qui était aussi, selon l'un de ses collègues liégeois: "*l'homme de l'Europe en relation avec le plus de personnalités marquantes dans la politique, les sciences et les lettres*"<sup>6</sup>. Le professeur et parlementaire montois w, qui s'était distingué par quelques travaux consacrés aux colonies, fut aussi associé aux réunions préparatoires où il fit montre, selon Roeykens, d'un grand acharnement anticolonial. On trouve encore T. Smolders, député catholique et professeur à l'Université de Louvain et J. van Volxem, de Gand. Le professeur Bruxellois E. James fut associé tardivement aux travaux. Enfin, A. Couvreur, économiste, zélateur du *free trade*, député de Bruxelles de 1864 à 1884 et correspondant du *Times* à Bruxelles fut convié lui aussi à cette réunion fondatrice. Il deviendra un apôtre de l'intérêt économique de la colonisation.

Ces savants admirent rapidement qu'ils ne pouvaient faire figure de spécialistes des questions coloniales. Si la présence de De Laveleye se devait de rassurer quant au caractère non colonial du projet léopoldien, la délégation scientifique belge représentait aussi un savant équilibre entre les courants idéologiques structurels de la société belge. Néanmoins, il existait un contraste entre l'insistance de l'État-major léopoldien sur l'intérêt scientifique de ses projets et l'absence de personnes et d'institutions savantes belges en ces matières. Il importe aussi de comprendre que la mise en exergue de l'intérêt scientifique permettait au Souverain de laisser en arrière-plan la très sensible problématique confessionnelle. Dans le même esprit, les savants étrangers étaient sollicités autant pour l'intérêt scientifique de leurs travaux et de leurs appétits que pour leurs vertus "diplomatiques".

Les savants belges qui montrèrent des désaccords dès les réunions préparatoires n'étaient de toute façon pas convoqués pour leurs apports propres. L'État-major avait soigneusement défini leur rôle: ils ne prendraient pas la parole! Cependant, le choix de l'état-major léopoldien avait de quoi rassurer ses hôtes étrangers quant au caractère strictement humanitaire et scientifique de ses desseins. Parmi les savants convoqués,

---

<sup>6</sup>J. Stengers, biographie coloniale belge, tome IV, p. 487.

trois étaient des partisans inconditionnels de la liberté du commerce et professaient l'opinion de l'école anglaise de Manchester à propos des établissements coloniaux.

"La députation belge avait une situation et un rôle à part. Elle se concentrait dans la personne du Roi, chef, organisateur de l'oeuvre. Sa mission spéciale était plutôt en dehors qu'au sein de la conférence, où la courtoisie lui commandait de s'effacer. Ce n'est pas à dire que sa présence ait dû être stérile au cours des débats. Dans les discussions de comités dont les procès verbaux ne portent pas trace, les délégués belges ont su faire valoir leurs vues, des considérations propres; mais leur action principale devait s'exercer ailleurs: elle a précédé, à certains égards, la réunion de l'assemblée: elle doit lui survivre pour constituer l'un des rouages essentiels dans l'exécution de son programme, si la tâche glorieuse rêvée pour son pays par le Souverain de la Belgique se traduit en réalité, si Bruxelles devient vraiment —suivant sa belle expression— "le quartier général de ce mouvement civilisateur" (*E. Banning 1877, pp. 101-102*).

Est-il besoin de préciser que l'intervention scientifique ne traduisait aucune forme d'intérêt académique structuré. Ces savants, dont certains feront montre dans la suite d'un énorme intérêt pour l'Afrique centrale ne se départissaient jamais de positions et d'attitudes individuelles. Les savants belges présents ne représentaient pas un corps. La mobilisation savante à l'égard du Congo prendra consistance quinze ans plus tard dans le processus de "nationalisation", de "reprise", ou "d'annexion" au profit de la Belgique.

Dès les préparatifs de la conférence, les objectifs furent précisément définis, à l'instar de l'attitude "rassurante" dont il convenait de faire montre à l'égard des délégués européens. Il s'agissait de faire reconnaître un projet visant à installer un chapelet de stations traversant l'Afrique centrale d'est en ouest, des côtes de Zanzibar à l'embouchure du Congo. Ce projet devait être porté et financé par une association internationale qui oeuvrerait pour le bénéfice de toutes les parties prenantes européennes. Ces stations devaient avoir pour fonctions de fournir des relais destinés aux explorations systématiques et de tracer des voies commerciales. Elles étaient conçues comme des bases arrières d'explorations scientifiques et surtout comme des armes dans la lutte anti-esclavagiste et la croisade humanitaire. Selon les termes de Léopold II, elles devaient être hospitalières, scientifiques et pacificatrices. Selon E. Banning, elles devaient être des endroits où "*les voyageurs deviendront les hôtes de l'Europe (...). Servir la science et les hommes qui s'en font les apôtres: telle sera la mission essentielle des établissements qui vont être créés en Afrique,*" mais il s'en ajoutera une autre, non moins importante, celle de répandre les "*lumières de la civilisation parmi les peuples indigènes*" sans toutefois qu'elle deviennent "*des écoles professionnelles ou des ateliers d'apprentissage*" (1877, p. 88). Banning y voit aussi des foyers de concentration de population et d'éducation

informelle par leurs effets démonstratifs. Contre la traite, il lui paraissait suffisant de donner des armes à feu aux Africains.

*Il s'agissait alors de mettre la Belgique au centre d'un mouvement international scientifique et humanitaire visant à "ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait point encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières (...). C'est, si j'ose dire une croisade digne de ce siècle de progrès" (Léopold II, discours d'ouverture de la Conférence géographique, cité par E. Banning 1877).*

"D'après l'avis unanime des voyageurs anglais et allemands, les stations ne doivent rien avoir de militaire. Comme l'a si bien dit Sir Bartle Frere, elles doivent agir par la douceur, par la persuasion, par l'ascendant naturel qu'exerce l'homme civilisé sur les races barbares. Toute force armée provoque l'hostilité des chefs; si alors on veut se défendre, c'est la guerre et la conquête. Le personnel doit être peu nombreux, mais actif, dévoué et vigoureux. À la tête, il faut un homme habitué au commandement, un officier de marine par exemple; de plus un médecin naturaliste et quelques artisans habiles, en état d'exercer diverses professions (...). Bien entendu, les stations créées par la conférence ne pourraient s'occuper de propagande religieuse, puisqu'elles seraient entretenues par des souscriptions de personnes appartenant à différents cultes. Tout en se montrant très sympathiques aux efforts faits à côté d'elles pour répandre l'Évangile, elles devraient conserver un caractère strictement laïque" (*De Laveleye 1878, p. 15*).

Banning ne partage pas tout à fait ces propositions.

*Le chef de station "doit être à la fois un homme d'action et un homme de science, soit théorique soit technique, soit un médecin naturaliste, soit un astronome physicien". S'il confirme que les participants se sont rejoints sur le caractère laïque des stations, il estime aussi que "la plupart des membres de la conférence ont été d'avis que cette prédication serait hautement salutaire, qu'elle pourrait devenir le principe le plus actif de la régénération morale des peuples de l'Afrique. L'histoire démontre que le christianisme possède une vertu particulière pour retirer de la barbarie les races incultes et leur faire franchir rapidement les premières étapes de la civilisation (...), mais la direction en doit rester aux mains des Églises chrétiennes (...). Les missionnaires seront libres de venir s'installer à côté des stations, d'ériger*

dans leur rayon des temples et des écoles: à quelque confession qu'ils appartiennent, ils en recevront aide et appui..." (1877 pp. 92-93).

Il semble qu'un accord plus ferme s'était dégagé entre l'État-major léopoldien et les quelques savants belges associés à la conférence, concernant la vocation des stations à permettre un développement du commerce. Banning en appelle à l'éminent savant géographe Charles Ritter qui plaidait, dès 1837, pour les vertus d'un commerce direct entre les Européens et Africains. Le commerce, avançait ce dernier, "*ouvre toutes les routes de l'Afrique et la civilisation n'y peut pénétrer qu'à sa suite*" (cité par Banning 1877, p. 95). Mais d'aucuns parmi les artisans du projet léopoldien avaient des objectifs politiques plus clairs. "*Il était question de créer un nouvel État, aussi vaste que possible et de l'administrer. Il va de soi que ce projet n'envisage pas d'offrir la moindre autorité politique aux Noirs. Ce serait absurde. Les Blancs mis à la tête des postes détiennent tous les pouvoirs. (...) Chaque poste devrait se considérer comme une petite république. (...) Le Roi dirigera le travail, (...) la meilleure méthode serait sans doute de s'assurer auprès des indigènes des concessions de terres que l'on destinerait au percement de routes comme à la culture...*"<sup>7</sup>.

Tout le petit opuscule de De Laveleye, rédigé au lendemain de la conférence, vise à réhabiliter le potentiel économique de l'Afrique centrale. Ses vues s'étendent bien au-delà d'un libre commerce avec les indigènes. Soulignant la prospérité de Cuba, de Saint-Domingue et du Brésil, il évoque "*la merveilleuse fertilité d'une terre fécondée par les rayons du soleil équinoxial, au moyen de bras d'une race adaptée à ce climat brûlant*" (1878, p. 28). Mais l'Afrique "*que l'on croyait naguère encore vouée à une stérilité complète offre au contraire une exubérance de vie et de puissance qui n'est égalée ni par l'Inde, ni même au Brésil (...). Transportant ces entreprises (cultures du café, du coton et du tabac) dans l'intérieur de l'Afrique, combien les conditions seraient plus favorables! (...) Le travailleur est sur place, il ne faut ni l'amener à grands frais au-delà des mers, ni le réduire en esclavage, ni l'acheter, ni l'entretenir. Les indigènes sont laborieux, soumis, intelligents. Dès maintenant, ils se livrent à tous les travaux de l'agriculture. Leur richesse en céréales et en bétail est très grande malgré l'insécurité permanente (...), le nègre est peu inventif, mais il apprend vite et, dirigé par des européens, il ne serait pas inférieur à nos ouvriers et à nos artisans*".

Et de citer Cameron pour lequel "*l'Afrique est un pays d'une fécondité inouïe, qui ne demande que du travail pour devenir le premier centre de production du monde*"? Cameron, qui considère que cet énorme potentiel est ruiné par la traite à laquelle il faut mettre un terme définitif sous peine de "*voir le pays devenir un désert absolument impénétrable pour les commerçants et les voyageurs*". De Laveleye partage et étend à

---

<sup>7</sup>E Van Grieken, cité par B Emerson 1980, p. 90.

toute l'Europe la question de l'explorateur: *"il est incompréhensible que l'Angleterre, dont les manufactures manquent de travail, laisse échapper une occasion si favorable d'ouvrir à ses produits un débouché aussi favorable"* (cité par De Laveleye 1878, pp.69-70).

Pour l'économiste libéral opposé à la colonisation, *"il s'agit d'intensifier le commerce et la mise en valeur de l'Afrique centrale, alors que l'Europe connaît une crise économique si intense et si longue"* (1878; p. 8).

Nous reviendrons sur l'évolution des idées de De Laveleye, car elle témoigne sans doute d'un certain opportunisme, mais plus encore de la subtilité et de la souplesse des considérations savantes dès lors qu'elles se trouvent associées à une entreprise politique d'envergure. Notons cependant déjà cette phrase curieuse où semble transparaître la problématique nationale que ne cessait de caresser Léopold II: *"la centième partie des efforts qu'a coûtés la conquête de Inde suffirait pour fonder ici (en Afrique centrale) un empire plus grand, plus productif, moins coûteux à administrer et moins exposé aux compétitions de l'étranger (...); il s'ouvrirait ici pour les produits de nos manufactures un débouché plus vaste que celui de l'Inde et de l'Australie réunies"* (p. 79).

Conformément aux vœux de Léopold II, la conférence réunit des *"hommes de sciences géographes et explorateurs"* dont la présence soigneusement étudiée était conçue principalement sous forme de délégations nationales. Ainsi, la localisation des stations devait selon le vœu de Léopold II, rester l'initiative des *"représentant des États dont l'autorité en cette matière est fondée sur une longue expérience et de brillants services"*. Lors de la conférence une thèse franco-italo-anglaise s'opposa à la thèse austro-russo-allemande, les premiers privilégiant des considérations politico-économiques, les seconds plaidant exclusivement sur le terrain scientifique et réservant le beau rôle à des explorateurs isolés *"s'appuyant sur des stations de secours"* (Banning p. 97).

Ces délégations scientifico-nationales comptaient de grands noms de l'exploration, ainsi que les représentants des principales Sociétés européennes de géographie. Le Baron de Richtofen, président de la Société de géographie de Berlin, les savants-explorateurs allemands Nachtigal et Schweinfurth, F. de Hochstetter, conseiller à la cour d'Autriche Hongrie et président de la Société géographique de Vienne. Pour la France, le vice-Amiral, Baron et Sénateur de la Roncière-le Noury, également président de la Société géographique de Paris, ainsi que les secrétaire général et secrétaire-adjoint de cette même Société. Pour l'Angleterre, Sir Bartle Frere, vice-président du conseil de l'Inde, Sir Rutherford Alcock, Ministre plénipotentiaire et président de la Société de géographie de Londres. Participèrent également activement aux travaux de la conférence le commandeur C. Negri (Italie) et M.P. Semenov, vice-président de la Société de géographie de Saint-Petersbourg.



Si la conception des stations qui ressort des travaux de la conférence est dans le droit fil des propositions de travail du Roi des Belges, il semble que les ambitions aient dû être revues à la baisse. Selon la déclaration officielle de la conférence, les stations que l'on voulait hospitalières et scientifiques ne pouvaient exister "*qu'en nombre très restreint (...), elles auraient un caractère d'entrepôts destinés à fournir aux voyageurs isolés les moyens d'existence et d'exploration (...); elles pourraient être fondées à peu de frais, car confiées à des Européens résidant en ces points*" (Banning, pp. 127-128). On est donc loin des stations scientifiques imaginées par les promoteurs de la conférence. De plus, un consensus faisait défaut concernant les emplacements précis. Bien modestement, "*la conférence fait appel au bon vouloir et à la coopération de tous les voyageurs qui entreprennent des explorations scientifiques en Afrique, qu'ils voyagent ou non sous les auspices de la Commission internationale constituée par ses soins*" (p. 129).

Cette commission internationale sera constituée en outre des présidents des Sociétés de géographie représentées à la conférence ou qui adhéreront à son programme. Des comités nationaux sont fondés et liberté leur est laissée de se "constituer d'après le mode qui leur paraîtra préférable". Ils ont pour mission de centraliser l'information relative aux explorations conduites à partir de leurs pays, de populariser le programme de la conférence et de susciter les souscriptions publiques ou privées (De Laveleye 1878, p. 81).

Le Roi devient le Président de l'Association Internationale pour l'Exploration et la Civilisation de l'Afrique. Le comité exécutif qui, selon ses desseins, doit rester le gouvernement de l'Association et doit donc être bien plus qu'une émanation des comités nationaux pour conserver en outre la gestion et l'affectation des capitaux recueillis, est composé de l'anglais Bartle Frere, de l'allemand Nachtingal et du français Quatrefages, éminent naturaliste, défenseur des thèses unitaristes (ou unigénistes) et membre de l'Institut de France (P.P. Gossiaux 1993, pp. 369-371). Roeykens y voit le triomphe de la stratégie pugnace du Souverain qui, secondé par un fidèle secrétaire belge (le Baron Greindl), s'assurait ainsi une majorité des voix face aux deux puissances africaines: la France et l'Angleterre.

Le comité belge est installé le 6 novembre 1876 sous la présidence de S.A.R. le Comte de Flandre, frère du Roi, et met en exergue la lutte contre la traite esclavagiste qui deviendra le pivot idéologique de l'Oeuvre. Il compte une cinquantaine de membres recrutés parmi les politiques (députés, bourgmestres et sénateurs), la haute magistrature, quelques hauts fonctionnaires, des représentant des grandes entreprises industrielles, de

la haute finance. Outre Saintelette et Smolders, on retrouve parmi eux: De Laveleye et Trasenster, professeurs à l'Université de Liège; James, professeur à l'Université de Bruxelles; Van Beneden, professeur à Louvain, le Général Liagre, commandant de l'École militaire, Secrétaire perpétuel de l'Académie..Mais le monde scientifique n'est pas représenté comme tel par ces quelques individus. Après quelques mois, le comité a réuni un capital de 126 000 FB dont le revenu autorise une expédition annuelle (De Laveleye p. 81)<sup>8</sup>.

En 1878, De Laveleye annonce la formation des comités français (autour de la Société de géographie de Paris), anglais (African Exploration Fund), allemands bien sûr, mais aussi la perspective toute proche de voir se mettre en place des comités italiens, portugais, néerlandais, autrichiens, espagnols et américains. Il souligne que "*toutes les maisons souveraines d'Europe ont donc apporté au moins l'appui de leurs noms à l'oeuvre africaine fondée à Bruxelles, et même le Sultan de Zanzibar a écrit au Roi des Belges qu'on pouvait compter sur son concours*"! (p. 83-87).

---

<sup>8</sup> Des premières missions belges qui mobilisèrent 25 voyageurs, Wauters écrira que les résultats de ces neuf laborieuses années ne répondirent ni à la générosité qui créa l'Oeuvre, ni aux sacrifices qu'exigea son application.

Selon Chapaux, les premières explorations belges menées sous le drapeau de l'ÉIC auraient contribué à élargir considérablement le domaine des connaissances géographiques. Ainsi, elles auraient permis de relever et réparer les erreurs commises par les voyageurs précédents. La nouvelle moisson de données concernait autant la configuration des sols, l'hydrologie, la météorologie, l'astronomie, la géologie que l'ethnologie (Chapaux 1894, p. 61).

B. Emerson estime pour sa part que les premières expéditions qui s'organisaient à partir de l'Est africain permettaient de détourner l'attention du travail qui s'accomplissait au départ de la côte occidentale (1980, p. 85).

***De l'Association Internationale Africaine (AIA) au Comité d'Études du Haut Congo (CÉHC) et à l'Association Internationale du Congo. Comment un État "libre" africain naquit d'une association "scientifique et humanitaire".***

*Le Comité d'Étude du Haut Congo (CÉHC) est constitué parallèlement à l'Association Internationale Africaine qui n'a que deux ans d'existence. De retour d'une expédition au Congo, Stanley insiste sur l'importance commerciale et politique d'une prise de contrôle du fleuve. Il a sans doute convaincu aisément Léopold II. Le Comité se forme avec, en guise de programme, l'étude de la navigation, des dispositions des indigènes, des richesses de la contrée en produits utilisables et surtout de la possibilité et de l'opportunité de la construction d'un chemin de fer sur le Bas-Congo (A. Chapaux, 1894).*

*Dès sa fondation, le comité réunit une somme de 500.000 FB qui seront rapidement engloutis par le coût des premières expéditions. Léopold II prend alors à sa charge une grande part des budgets ultérieurs. Ce Comité n'a pourtant rien de scientifique ni d'humanitaire; il s'agit d'un groupe financier et commercial comprenant à l'origine des capitaux britanniques, néerlandais et belges (banque Lambert).*

*L'état-major léopoldien entretiendra sans coup férir la confusion entre l'AIA et le CÉHC. Pour Louis Jozon (1900), le voile se lève sur les projets léopoldiens de conquête. Il cite une lettre de Léopold II à Stanley (p. 22) dans laquelle le Souverain précise: "Le CÉHC n'est plus affaire internationale, mais patriotique". Les finances du CÉHC seront de plus en plus exclusivement belges après le remboursement des mises de fonds de traitants hollandais. Par le biais de la création de stations (aussi au programme de l'AIA), la confusion est systématiquement entretenue, mais on découvre rapidement que les membres du comité belge de l'AIA sont aussi les membres et sponsors du CÉHC. La formation du Comité ouvre la période des polémiques internationales. En effet, le Comité obtient des concessions, construit des routes et met en culture... "tout le sol que nous pouvons cultiver" (Stanley, cité par Jozon 1900).*

*Il multiplie les traités avec les chefs indigènes. Quatre cent traités sont passés entre 1879 et 1882! Les critiques virulentes ne vont pas tarder, malgré l'art de l'amalgame. "L'Oeuvre internationale et civilisatrice" issue de la conférence géographique fait l'objet de suspicions grandissantes dès qu'elle se double d'initiatives purement privées et commerciales du Souverain. A. Chapaux (1894), apologue de "l'Oeuvre", estimait que Stanley portait entièrement la*

*paternité de l'objectif commercial, alors que Léopold II souhaitait pour sa part utiliser le contrôle du commerce à des fins éminemment civilisatrices. Pourtant, le Souverain n'avait jamais cessé de caresser l'idée d'un État nègre au coeur de l'Afrique. En 1880, le Comité avait en vue la constitution "d'une confédération républicaine de nègres libres qui serait indépendante... sous cette réserve que le Roi, à qui en reviendrait la conception et la création, en nommerait le Président, lequel résiderait en Europe" (Jozon 1900 p. 24; voir aussi la brochure de Banning publiée par l'Institut national de Géographie en 1883); ou encore Cameron (1885). L'AIA se résumait à son comité belge, dont les membres n'étaient autres que les artisans du CÉHC. L'association internationale du Congo qui les supplante tous deux n'est que la conséquence d'un fait. L'AIC "ne se présente plus avec des projets mais avec des droits".*

### **III. Premiers au front: les géographes. Explorateurs, propagandistes et savants**

#### **III. 1. Alphonse Jules Wauters et *Le Mouvement géographique***

##### **III. 1. 1. Un Journal géographique, un homme, deux causes**

*Le Mouvement Géographique*, dont le premier numéro est publié dans les mois qui précèdent la conférence de Berlin, s'identifie largement à la trajectoire et à l'oeuvre d'un homme, Alphonse Jules Wauters (1845-1919). Son initiative est cependant liée à l'Institut National Géographique (ING), établissement privé fondé dans les années qui suivent la Conférence Géographique (1876) et qui "*aspire d'emblée à prendre rang parmi les meilleurs d'Europe*". L'ING patronna dès 1883 l'expédition congolaise conduite par le Dr Chavanne. L'Institut, qui publie le *Mouvement géographique*, s'inscrit dans le dispositif institutionnel qui se met en place au tournant des années 80 avec la Société royale de géographie d'Anvers et la Société royale belge de géographie (voir ci-dessus). Le premier numéro du bulletin de cette société comporte un article de Wauters intitulé "*Le Congo entre océan et équateur*".

Ces initiatives témoignent de la promptitude de quelques "géographes" à investir le projet léopoldien. Elles n'émanent cependant pas des titulaires d'enseignements de géographie dans les universités. Il n'existait en Belgique aucune société de géographie avant la Conférence géographique de Bruxelles. On trouvait çà et là quelques cours de géographie dans les Facultés de sciences des principales universités. Les initiatives géographiques sur le Congo s'inscrivent surtout dans la perspective de la création du Comité d'Étude du Haut Congo, fondé à l'initiative de Léopold II en 1878, et dont la direction est confiée à Stanley. D'emblée, le *Mouvement Géographique* sera l'organe officiel de l'AIA, puis de L'AIC (ex-CÉHC), puis de l'ÉIC. Il sera un outil capital dans la popularisation de l'idée d'une mission et d'une oeuvre spécifiquement belges. Le contenu informatif du journal (suivi des expéditions, nécrologie, nouvelles des sociétés, etc.) ne concerne guère que les éléments belges. Cette "belgicisation" contrastant avec l'internationalisme du projet léopoldien a été mise en évidence par ailleurs comme "*la nationalisation progressive du point de vue*" (Brugaillière 1993, p. 25).

L'entreprise conjointe de L'Institut National de Géographie et du *Mouvement Géographique*. s'inscrit pleinement dans l'oeuvre de l'AIC. La couverture du premier numéro comporte pour seule illustration une photo du Stanley pool annonçant un article du responsable de station de Léopoldville et une réhabilitation de Stanley lui-même qui n'est "*ni découragé, ni disgracié, ni compromis, et bien au contraire, reste le glorieux explorateur du Congo*". Dès les premiers numéros, la revue ouvre une rubrique

consacrée à l'AIC et l'essentiel des articles porte sur les "progrès de l'Association" et surtout sur la défense sans concession de celle-ci, dès lors que la presse étrangère, puis des États comme le Portugal et l'Angleterre, contestent les revendications territoriales et les méthodes du CÉHC. L'orientation est d'emblée polémique et apologétique. On peut y suivre le développement et la vie quotidienne des stations (au nombre de trente en 1884, comportant un personnel blanc composé de 128 européens de diverses nationalités et de 1.800 Zanzibarites) et des missions d'exploration et de reconnaissance, ainsi que l'évolution de la diplomatie concernant le Congo. L'organe bi-hebdomadaire de propagande géographique apparaît immédiatement comme un organe de propagande léopoldienne.

Durant toute l'année 84, Wauters, qui assure presque seul la rédaction, bataille tous azimuts contre l'accord anglo-portugais et polémique avec la Société géographique de Lisbonne qui se mobilise pour établir les droits territoriaux du Portugal. Il défend la création d'un État libre au Congo "*pour le plus grand profit de tous*", conteste la "capacité civilisatrice" des portugais et répond point par point à leurs arguments. Les péripéties diplomatiques, le journal des "progrès" de l'AIA sur le terrain, les récits de ses agents, la rubrique dédiée aux événements personnels, etc., occupent l'essentiel des publications du journal. Le *Mouvement Géographique* est entièrement mobilisé par la Conférence de Berlin (1884-1885) convoquée par Bismarck. Wauters bataille alors contre la *Revue des Deux mondes*.

Dès 1892, le journal géographique est complété par un fascicule bi-hebdomadaire, *Le Congo illustré*, qui paraît en alternance avec la publication principale. Il est lui aussi dirigé par Wauters. En 1896, les deux publications fusionnent pour devenir un même hebdomadaire d'une dizaine de pages extrêmement fournies. Brugailière n'a pu retrouver les données relatives au tirage de ces publications, pas plus qu'elle n'a été en mesure de retrouver les archives. Elle note à l'avantage du *Mouvement Géographique*: "*il n'est qu'à lire le Journal des voyages en France pour voir la différence entre une publication rigoureuse et une autre où l'imaginaire prend le pas sur la réalité*" (p. 27).

À partir de 1894, date à laquelle le *Mouvement Géographique* devient explicitement l'organe des intérêts de la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie, il arbore un second sous-titre: *Organe des intérêts belges au Congo*.

Wauters, dont nous ne trouvons aucune trace dans les préparatifs de la Conférence géographique, fut lui aussi un infatigable léopoldien, avant de prendre la cause des intérêts privés et de devenir le plus ardent annexionniste. Il fut aussi et restera le tout premier véritable savant colonial, *le meilleur connaisseur* du Congo, disait-on souvent autour de 1900.

C'est un homme jeune qui fonde le *Mouvement Géographique*, dont il assurera la plus grande partie de la rédaction de manière ininterrompue durant 36 ans à raison de deux livraisons (5-10 pages) par mois. Au total, 1485 numéros seront publiés (M.C. Brugailière 1993)<sup>9</sup>.

Cet homme qui n'est jamais allé au Congo, accumule une documentation considérable sur ce sujet. Ses engagements "patriotique" et scientifique sont étroitement mêlés. Il publie deux ouvrages: *Le Congo au point de vue économique* (1885) et *l'État indépendant du Congo* (1889) qui est sans conteste l'ouvrage de référence pour l'époque. Les titres comme les contenus, toujours ardemment défenseurs de l'initiative léopoldienne, témoignent de la conception très large qu'il se fait de la géographie. Malgré son engagement, Wauters était considéré comme "*l'homme disposant d'une connaissance absolument complète du Congo*" (Biographie coloniale vol. II). En 1895, il publie avec A. Buyl une *Bibliographie du Congo* qui comporte trois mille huit cents références d'ouvrages et d'articles!<sup>10</sup> Ce penchant encyclopédique ne cède en rien à des travaux plus

---

<sup>9</sup> Wauters a trente ans au moment de la conférence géographique, trente-neuf lorsque l'Institut National de Géographie publie le premier numéro du *Mouvement Géographique*. Il n'est pas un géographe universitaire, sa biographie présentée dans la Biographie coloniale belge ne fait d'ailleurs mention d'aucun titre universitaire. Ce fils d'une famille de magistrats et d'artistes s'intéresse d'abord à la critique littéraire puis à la géographie, c'est-à-dire principalement aux voyages, découvertes et grands travaux. Il commence à écrire des récits de voyages, contes et études "*dans lesquels une scrupuleuse information, peu commune en Belgique à cette époque, se nuance parfois d'une charmante fantaisie*" (R. Cambier, Bio. colo. belge vol. II p. 969). Malgré un immense travail de publiciste et de géographe (comportant des études extrêmement spécialisées d'hydrologie du Congo et des travaux européens), c'est dans le domaine littéraire qu'il conquiert une consécration académique: professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles (1887), membre de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts et, enfin, membre de la Commission directrice des Musées Royaux.

<sup>10</sup> A.J. Wauters et M.A. Buyl, *Bibliographie du Congo (1880-1895), Catalogue méthodique de 3 800 ouvrages, brochures, notices et cartes relatifs à l'histoire, à la géographie et à la colonisation du Congo*. Édité par l'administration du *Mouvement géographique*, Bruxelles, 1895.

Publié alors que la reprise est âprement discutée à la Chambre, cet ouvrage est un acte d'appropriation symbolique. Wauters est alors l'homme des Sociétés belges du Congo, il a rompu avec l'administration léopoldienne. Il avertit dès la première page: "*en dressant le catalogue de tout ce qui a été publié sur le Congo pendant ces quinze dernières années, dans toutes les branches d'investigation, nous avons cependant la conviction de ne pas avoir travaillé en vain, même au point de vue national*" [notons le même]. "*Nous nous refusons en effet à admettre comme une impossibilité morale, que les belges renoncent finalement à présider aux destinées du grand fleuve africain (...) on ne rompt pas impunément la chaîne de l'Histoire (...)*" (p. X). Notons que les différents chapitres disciplinaires de l'ouvrage ont été revus par des spécialistes belges de chaque domaine en ce qui concerne les "matières spéciales". Nous nous permettons de citer les principaux noms que nous retrouverons fréquemment dans la suite, figures

"techniques". Dès 1885, les colonnes du *Mvt. Géo* lui permettent de défendre une thèse inédite. Il avance, contre l'avis largement répandu parmi les quelques géographes qui s'intéressent au Congo, que l'Uele et l'Ubangui ne sont qu'un seul et même cours d'eau; thèse confirmée cinq ans plus tard sur le terrain.

Il établit de nombreuses cartes qui témoignent de la rapidité des explorations de terrains dans la cuvette centrale. Il proclame avoir vaincu le "dernier grand blanc" de la carte africaine.

Les polémiques qui entourent les méthodes d'acquisition de terres par l'ÉIC dès 1890, la remise en cause de la liberté du commerce, ainsi que l'instauration de l'impôt en nature auront raison de sa fidélité à l'entreprise du Roi-Souverain. Entré au service d'une importante compagnie coloniale, la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (CCCI), il plaidera en faveur de la "reprise du Congo par la Belgique", à l'instar d'ailleurs de la plupart des premiers artisans et défenseurs de l'oeuvre léopoldienne.

Le contenu et l'orientation idéologique des publications et ouvrages de Wauters suit fidèlement l'évolution de ces positions. Avant la reprise, Brugaillière distingue une période *héroïque* (conquête), une période dominée par le thème de la mise en valeur et une période critique qui voit Wauters faire le choix de la Belgique à l'instar de nombreux *pionniers de l'oeuvre belge*. Dès 1892, la rupture est manifeste et le *Mouvement Géographique* devient l'organe des sociétés commerciales dont les intérêts sont menacés par les monopoles léopoldiens sur le caoutchouc et l'ivoire.

Wauters avouera plus tard (en 1910) dans une lettre à Morel, qui fut le principal artisan de la campagne humanitaire contre le Congo léopoldien: "*quel cauchemar que ce Congo léopoldien et combien j'ai dû ronger mon frein. Vous avez combattu avec une grande noblesse et une infatigable vaillance pour la cause de la liberté et de l'humanité. Permettez à un confrère qui vous a admiré en silence de vous dire ici son admiration*" (cité par J. Stengers, 1989, p. 144).

---

pionnières des sciences coloniales: déjà le docteur Dryepont pour la médecine, Jules Cornet attaché à l'Université de Gand et géologue pionnier du Katanga, Dewèvre et Durant, naturalistes au Jardin botanique de l'État et le Dr Jacques, secrétaire général, puis président de la Société Royale d'anthropologie qui assura la supervision des chapitres ethnologiques et anthropologiques.



### III. 1. 2. La géographie, discipline pionnière, scientifique et populaire

*Le Mouvement Géographique* a pour sous-titre, dès le premier numéro (1884), *Journal populaire des sciences géographiques*<sup>11</sup>. Wauters en définit le triple objectif. "Cette gazette géographique doit être un organe spécial de propagande". Il est au service des sciences géographiques qu'il entend promouvoir malgré les institutions académiques. La géographie embrasse selon Wauters "toutes les branches de l'activité humaine (...) une science qui, entendue dans le sens le plus élevé du mot, diffère essentiellement de cette nomenclature sèche et mesquine à laquelle on se bornait jadis dans nos écoles". Ce n'est pas tant le marché académique que recherche Wauters, mais le grand public cultivé. Le nouveau périodique "ne vise pas seulement à toucher le professeur, l'officier, le touriste mais il vise à intéresser la jeunesse de nos écoles et de nos universités à la géographie, de contribuer à son instruction. Par ses cartes, ses illustrations et ses articles d'à propos, il cherchera à pénétrer dans la vie des familles" (*Le Mouvement Géographique* n°1, 1884). La géographie anticipe ainsi de quelques années la grande campagne de ralliement de l'opinion publique que réalisera quelque temps plus tard un petit "parti" colonial.

*Le Mouvement Géographique* souhaite aider le père de famille à se faire instituteur<sup>12</sup>. Mais cette entreprise de vulgarisation, de "popularisation" qui se propose de conquérir le grand public et les écoles suppose aussi une orientation particulière du savoir géographique. La géographie dont il est question ici est une science active qui doit quitter le confort des bibliothèques et des laboratoires; elle doit progresser d'abord dans les déserts et les forêts. Les explorateurs, les responsables (souvent militaires) des missions congolaises doivent en être les premiers artisans. Le contenu des 50 premières livraisons témoigne amplement de ce choix. Les "envoyés spéciaux" qui fournissent de nombreux papiers à la revue se recrutent parmi les agents de l'AIA qui deviendra Association internationale du Congo (AIC) en 1884 et finalement, l'État Indépendant du Congo (ÉIC). Le journal publie les relations de Stanley et de son successeur belge, Hanssen. Il suit pas à pas l'expédition Chavanne, mais reste très discret quant aux missions religieuses (conformément sans doute à la stratégie du Souverain). Le numéro 16 du journal populaire des sciences géographiques évoque pour la première fois l'oeuvre missionnaire, sous la forme d'une liste non commentée des missions chrétiennes en Afrique. Les missionnaires ne deviennent des informateurs reconnus du journal qu'à

---

<sup>11</sup> Wauters, qui pensait être un innovateur en matière de vulgarisation géographique reconnaîtra qu'une entreprise belge du même type avait été tentée dès 1835 sans être en mesure de publier un premier bulletin.

<sup>12</sup> Le marché scolaire sera déterminant pour la science géographique. E. Vincke (1985) qui ne prétend pas avoir établi une liste exhaustive, a pu reconstituer un ensemble de 110 manuels scolaires de géographie utilisés dans le primaire et le secondaire entre 1880 et 1984. Il ne s'agit encore là que des seuls manuels belges et francophones édités en Belgique.

### **1884-85 La conférence de Berlin convoquée par Bismarck**

*Elle intervient à la suite de fortes polémiques internationales quant aux revendications territoriales de l'AIA. Les activités du Comité d'étude du Haut Congo ont dévoilé les limites de la rhétorique léopoldienne quant au caractère international, strictement civilisateur et scientifique de l'entreprise. Dans les mois qui précèdent, l'AIA est reconnue comme "pavillon ami" par l'Allemagne, La Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas et l'Autriche-Hongrie.*

*Alors qu'un accord avait été obtenu avec J. Ferry concernant la liberté de commerce sur le fleuve et surtout le droit de préemption de la France, les Anglais "lâcheront" les Portugais revendiquant pour leur part des droits historiques sur le Bas-Congo. Le gouvernement des États-Unis a encouragé, dès le milieu de l'année 1884, la création d'un État libre. L'AIA devenue AIC n'est pas représentée officiellement à la conférence, au contraire de la Belgique qui "n'était pour rien dans une association privée (AIC) fut-elle dirigée par le Roi des Belges" (Wauters, *Mouvement Géographique* n°17, 1884).*

*Les représentants belges étaient Banning et Lambermont, les deux artisans de la Conférence géographique de Bruxelles et de l'AIA et le colonel Strauch, président de l'Association entièrement dominée par Léopold II. Dans le sillage des États-Unis, les principales puissances reconnaissent le drapeau du gouvernement de l'AIC. Stengers note combien celles-ci se sont peu attachées à en connaître la substance: "on reconnut donc internationalement une quasi souveraineté à une association identifiée à la figure de Léopold II" (J. Stengers 1989, pp. 92-94). La conférence de Berlin, dont on dit qu'elle scella le destin de l'Afrique est aussi le plus souvent décrite comme un triomphe pour Léopold II. Ne rêvait-il pas d'un puissant État nègre au centre de l'Afrique dont il serait le Souverain? L'État léopoldien, qui se muera en colonie belge à la suite d'une longue campagne de propagande et de nombreuses péripéties politico-financières, est essentiellement, selon M. Merlier, la reconnaissance provisoire d'un équilibre entre les intérêts commerciaux des principales puissances impérialistes. L'administration de l'État n'étant qu'une police au service de ces intérêts (1962, pp. 11-26)<sup>13</sup>.*

---

<sup>13</sup> Interprétation en complète opposition avec le courant dominant des historiens belges célébrant en coeur l'habile stratégie du Souverain, voire ses prodiges pour s'imposer dans le concert européen en profitant de ses contradictions. Il y a sans conteste des zones d'ombre juridiques extraordinaires dans le triomphe léopoldien à Berlin. Stengers souligne ainsi le tour de "passe-passe" par lequel la souveraineté que Berlin reconnu à l'AIC advint au Roi sans que nul ne puisse attester d'un accord ou traité de cession. "Les

*Cette situation de fait, qui perdurera après la reprise, contraste violemment avec l'apologie du caractère national du fait léopoldien et l'impressionnante machine de propagande formée par les sociétés savantes et la presse coloniale à partir de 1895.*

---

*puissances avaient délibérément reconnu à un homme le droit de créer un État dont il serait le maître" (J. Stengers 1989, p. 94).*

### III. 2. La naissance des sociétés belges de géographie

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les grandes capitales se sont dotées de Sociétés de géographie. R. Girardet (1972) met en relief leur multiplication à partir de 1870: Lyon en 1873, Bordeaux en 1874, puis Marseille, Montpellier, Nancy, Valenciennes et Lille. Il avance qu'en 1881, l'ensemble des sociétés françaises comptait 9 500 membres "*sur les 30 000 que rassemblaient les sociétés de géographie réparties dans le monde*". Cette époque voit aussi un considérable développement de la littérature de voyage et d'exploration. La création des institutions géographiques belges (congrès, publications, cours, expositions, etc.) et la formation de la science géographique s'inscrivent dans ce courant intimement lié à l'expansion des nations européennes<sup>14</sup>. Elles en élaborent la doctrine à travers une intégration rapide dans un réseau européen (mais aussi américain) de plus en plus large de contacts, d'influences et d'amitiés.

Bien que le fait soit peu souligné par les rares écrits consacrés au développement de la géographie en Belgique<sup>15</sup>, il est évident que celui-ci doit beaucoup à "l'Oeuvre" léopoldienne en Afrique centrale, mais le mécénat scientifique était aussi le fait des Compagnies commerciales. Les deux principales sociétés se forment l'année suivante et s'inscrivent d'emblée dans le projet léopoldien. Le souverain soutient personnellement leurs travaux. Une géographie plus nettement engagée encore, au point de fournir durant 10 ans l'essentiel de la propagande en faveur de l'ÉIC, apparaît dans les mois qui précèdent la Conférence de Berlin.

La géographie belge peut donc s'inscrire dans le mouvement qui voit la multiplication des sociétés géographiques de villes de province en France. Les liens très étroits qu'elle entretient avec les militaires de l'ÉIC, puis avec les milieux d'affaires dits "congolais", lui permettent de rattraper les longueurs d'avance qu'avaient les géographes anglais et allemands en matière de connaissance de l'Afrique centrale.

La science géographique construit donc le langage de la première saisie savante de l'Afrique centrale et de l'impérialisme. Son triomphe consacre le relatif discrédit des économistes, longtemps opposés aux acquisitions coloniales. Elle s'installe à l'Université par un décret de Léopold II en 1900. Elle est alors très puissamment organisée dans

---

<sup>14</sup> Ainsi s'exprimait l'Amiral La Roncière le Noury, président de la Société de Paris et représentant de celle-ci à la conférence géographique de Bruxelles en 1876: "*la Providence nous a dicté l'obligation de connaître la terre et d'en faire la conquête. Ce suprême commandement est l'un des devoirs impérieux, inscrits dans notre intelligence et notre activité. La géographie, cette science qui inspire un si beau dévouement et au nom de laquelle tant de victimes ont été sacrifiées est devenue la philosophie de la terre*" (R. Girardet 1972, p. 33).

<sup>15</sup> Voir J. Denis 1984.

l'enseignement secondaire. La géographie y jouera un rôle capital dans l'éducation coloniale en métropole, c'est-à-dire dans la diffusion des thèmes successifs de l'idéologie coloniale raciste et paternaliste et l'élaboration du mythe de la "colonie modèle". Mais sur le terrain, les géographes ne seront plus particulièrement sollicités par l'administration coloniale avant que quelques-uns soient mobilisés, au même titre que des sociologues, pour essayer de revoir la formule dite du "paysannat" ou pour établir un contrôle accru sur l'espace péri-urbain dans les années 1950.

C'est dans l'enseignement secondaire que le Congo restera le plus nettement le privilège des géographes désormais professeurs diplômés de géographie. C'est très probablement à Wauters lui-même que l'on doit attribuer la paternité d'un petit ouvrage intitulé *Une excursion géographique au Congo Belge*; l'une des premières "encyclopédie" (ou un manuel) abondamment illustrée sur le Congo et destinée aux enfants ou adolescents. (A.-J. Wauters, *Une excursion au Congo Belge* 1910).

Son monopole sur l'espace colonial cédera cependant le pas dès la reprise. Depuis 1900 déjà, victime de l'énormité de la mission qu'elle s'assignait, l'objet de la géographie se fragmente autour de foyers spécialisés. L'ethnographie passe largement des agents de l'ÉIC aux mains des missionnaires. Attirée par la puissante médecine, l'anthropologie (physique) s'est dotée d'une société spécifique dès 1882 qui publie son propre bulletin<sup>16</sup>. La botanique congolaise se concentre au Jardin botanique de l'État de Bruxelles. Les études agronomiques et horticolas où se dessine depuis 1900 un débouché congolais relèvent principalement des services que l'ÉIC met sur pied au Congo. Enfin, la Société de géologie bénéficie des immenses promesses de l'exploration katangaise et du développement du secteur minier dans cette région. On peut considérer que l'apparition de la figure héroïque de J. Cornet, fondateur de la géologie du Katanga, signale le recul des géographes sur le terrain congolais.

Mais dès 1895, c'est une nouvelle génération de juristes qui s'engage dans le "parti congolais" et assume l'essentiel de la campagne pour la reprise et l'affirmation de la continuité de la vocation coloniale belge. A la légitimité diplomatique de l'Oeuvre, qui est mise en sourdine, succède un discours très informé portant moins sur le Congo que sur les nécessités économiques impérialistes. Les investissements belges outre-mer se sont en effet considérablement diversifiés et la question congolaise est désormais intégrée dans un plan d'expansion universelle requérant en outre une marine marchande.

---

<sup>16</sup> En 1895 le docteur Jacques, président de la Société d'anthropologie publie la "*description anthropologique complète d'une centaine de nègres appartenant à 13 tribus différentes du Congo*".

### III. 2. 1. La Société Royale Belge de Géographie

C'est durant l'année qui suit la conférence géographique, que la Société Belge d'Études géographiques voit le jour. Son président, le Général Liagre, dessine à la nouvelle société un champ énorme d'investigation. "*Connaître la terre, connaître le globe dans tous ses aspects et dans tous ces détails qu'y présentent les trois règnes*". Il considère que la géographie physique offre un corps complet de doctrines et qu'aucune branche des sciences naturelles n'échappe à son ressort. Telle qu'il l'entend, la géographie comprend l'astronomie, la géodésie, la topographie et la cartographie qui forment la géographie mathématique. La géographie physique comprend: l'orographie, l'hydrographie, la climatologie, la botanique, la zoologie, l'anthropologie (physique) et l'ethnologie. À cet immense champ de recherche, il ajoute la minéralogie, la géogénie, la paléontologie et enfin la géographie politique comprenant essentiellement l'histoire et la statistique sociale.

La société se donne les objectifs suivants:

- concourir au progrès et à la propagation des sciences géographiques;
- répandre, autant dans un intérêt commercial que dans un intérêt scientifique, des notions complètes sur la Belgique et des enseignements exacts sur les pays étrangers;
- favoriser en Belgique l'esprit d'initiative en ce qui concerne le commerce et l'établissement à l'étranger.

La société envisage la publication d'une revue scientifique, de cartes, d'articles didactiques, d'une bibliographie, mais aussi la participation financière à des explorations. Elle tient tout particulièrement à soutenir, publier et diffuser les travaux des explorateurs belges.

La science géographique identifie ces intérêts avec l'expansion commerciale, maritime et industrielle de la Belgique. Ainsi l'une des premières études consacrées à l'isthme de Panama par D'Hane-Steenhuysen conclut-t-elle à la nécessité, pour la Belgique, d'y trouver un débouché pour ses produits en créant un consulat doté d'une section d'ingénierie à San José, capitale du Costa-Rica.

Dès le premier numéro, le *Bulletin de la Société* fait écho aux travaux de la conférence de 1876 et s'engage dans une chronique des comités nationaux de l'AIA-AIC. Une étude très fouillée des explorations africaines depuis l'antiquité est présentée aux lecteurs par le commandant en second de l'École de guerre. Suivront des études très nombreuses consacrées au Congo et aux colonies voisines (*Bulletins de la Société belge de géographie* 1877-1885). Le savant géographe J. Du Fief a donné le ton dès les lendemains du Congrès de Berlin. Il identifie le mouvement commercial, l'avancée de la science et le progrès des sciences. "*Nous disons que l'extension du trafic commercial est*

*l'unique but à poursuivre, parce que ce trafic, dont les indigènes perçoivent tout de suite l'importance, est le moyen d'entrer avec eux en communication pacifique et d'atteindre ainsi l'objectif plus élevé, mais plus abstrait, de l'exploration africaine: l'extension de la science géographique et l'introduction de la civilisation chez les peuples incapables de sortir par eux-mêmes de leur barbarie séculaire (...). Trafiquer, tel est pour les européens, j'allais dire pour l'ÉIC, le moyen de régner et de civiliser" (J. du Fief 1885, pp. 77-78).*

L'originalité de la Société réside dans sa composition. En effet, on y trouve dès l'origine une dualité parfaite. D'une part des militaires, d'autre part des enseignants, directeurs d'établissements scolaires et inspecteurs d'enseignement. La société compte dans ses rangs d'éminents coloniaux —dont deux ex-gouverneurs de l'ÉIC, Delcommune, explorateur du Katanga, etc. Ainsi la Société compte-t-elle près de 900 membres en 1895.

Durant 20 ans, les études et informations sur le Congo occuperont plus du tiers des publications. Aux études régionales succèdent des études spécialisées (climatologie du Congo, qui nourrit cinq numéros en 1895, ethnographie, cultures, hygiène), mais le *Bulletin* offre aussi une chronique des travaux (chemin de fer, télégraphe) et des événements internationaux concernant le Congo (délimitation de frontières). Les études consacrées aux colonies voisines sont aussi très nombreuses. Les relations ethnographiques sont issues de militaires-administrateurs et de missionnaires<sup>17</sup>. À partir de ce moment, la rubrique d'ethnographie congolaise s'étoffe considérablement. Elle couvre la moitié des publications classées sous la rubrique *Afrique* et accueille les principaux mémoires. Les études apparaissent comme des monographies "ethniques": *les Pygmées du Haut-Ituri, les Wabemba, les Alulu, les Warundi, les Wahorohoro* (1908), *les Bakango, les Lessa, les Mafoto, les Manyanga* (1909-1910). Des études particulières sont consacrées à des pratiques régionales: *l'habitation au Bas-Congo, numération comparée des peuples du Congo, régimes fonciers, arts de guérir*, etc.

Il convient encore d'ajouter les publications linguistiques de quelques missionnaires. Hormis ces derniers, les matériaux ethnologiques ont deux sources principales. C'est d'une part, le Bureau ethnologique de l'ÉIC, créé à la suite d'une enquête ethnologique lancée en 1895 (différente de l'enquête d'ethnologie de la société d'étude coloniale de la même époque) et réalisée par les chefs de postes, militaires de l'ÉIC. Peu connus, ces premiers documents, qui ne furent pas tous publiés, forment pourtant "onze forts volumes" (De Jonghe 1908, p. 286).

D'autre part, les premiers résultats de l'enquête de la société de sociologie lancée par Van Overbergh et Halkin arrivent en métropole<sup>18</sup>. Ces premiers travaux ethnologiques publiés

---

<sup>17</sup> Entre autres, en 1905, *Les Mousserongos* par le R.P. Callewaert et *Ethnographie katangaise* par le Lieutenant Brohez, *Bulletin de la société belge de géographie* 1905, pp. 182-208 et pp. 373-397).

<sup>18</sup> Nous y reviendrons à propos de l'ethnologie coloniale.

ont l'avantage de suivre, pour la plupart, un schéma de présentation plus ou moins semblable. La collecte des informations est réalisée par les agents de l'ÉIC. Quelques articles sont rédigés par des géographes du service ethnologique. Longtemps dépendante d'informateurs étrangers, la connaissance du Congo est désormais fabriquée de plus en plus nettement par des nationaux. La Société de géographie entreprend d'ailleurs sa propre enquête ethnologique en 1905. Son bulletin sera le lieu le plus important de publication ethnographique jusqu'à la publication de *La Revue Congolaise*, commencée en 1905, mais qui ne prend un réel essor qu'au lendemain de "l'annexion".

Ici aussi, le succès de la science géographique est d'emblée perçu comme un défi de propagation et c'est l'école secondaire qui est particulièrement en vue. La science géographique fait corps avec le mouvement d'expansion européen et la mise en chantier des nouveaux espaces. Elle part à la conquête du monde, mais elle est naturellement nationale et adopte pour principale stratégie la conquête de l'enseignement secondaire. Si les travaux des sociétés savantes se distinguent par un ton moins polémique, en se situant dans un mouvement mondial, le contenu de ces travaux est bien loin d'être "scientifiquement" supérieur à ceux que réalisent les "géographes engagés" directement au service de la cause coloniale. L'essor de la science géographique apparaît comme une propédeutique des sciences coloniales.

### III. 2. 2. La Société Géographique d'Anvers

La ville d'Anvers accueille dès 1871 l'un des premiers congrès géographiques européens. Ces congrès deviendront de véritables événements diplomatiques avec le congrès de Paris en 1875 et le Congrès de Venise en 1890.

Mais ce n'est qu'au lendemain de la conférence géographique de Bruxelles qu'est fondée la société savante anversoise. À sa tête, le Général Wauwermans et des personnalités anversoises, ainsi que des membres de la Société royale belge de géographie.

La création et les activités de la Société anversoise sont très liées à la renaissance de la vocation portuaire et commerciale de la ville. Cependant, le Congo y occupe une place de choix. La Société entretient d'étroits contacts avec l'AIA-AIC. *Le Bulletin des séances* témoigne d'un suivi tout particulier des explorations en Afrique centrale. La société fait sienne l'ambition d'une expansion belge en Afrique centrale. Elle se mobilise elle aussi pour populariser la cause. *"Je voudrais que le courage déployé par nos compatriotes au Congo, que quelque chose de l'énergie d'Emin Bey nous inspire pour bien faire comprendre à notre pays toute l'importance du Service qu'on lui rend et qu'il semble s'obstiner à méconnaître. (...) Lorsque notre Souverain, dans un mâle et philosophique langage, nous rappelle au devoir, nous discutons non les conseils mais la langue qu'il nous a parlée. Tout cela, Messieurs, se passe au moment où la Science et la Raison nous*



ouvrent un vaste champ, où toutes les convictions, toutes les fois peuvent s'unir pour faire oeuvre utile et glorieuse (...). Il est de notre devoir à nous autres géographes de l'affirmer, de l'affirmer hautement et sans relâche, sans nous décourager du silence qui nous entoure. Nulle terre plus qu'Anvers n'est propice pour jeter la semence qui sera la source de notre prospérité"<sup>19</sup>. Dès 1888, la Société anversoise met sur pied un musée commercial enrichi d'une mappothèque et de collections ethnographiques. Principalement en contact avec la Société géographique de Londres, elle est l'un des salons géographiques européens les plus courus. En 1885, la Société anversoise et la Société bruxelloise comptaient 1.500 membres.

La stratégie adoptée à la suite des effets pervers du succès mondain des congrès de Paris et de Venise, à la suite aussi de la raréfaction des conférenciers internationaux et d'une tendance avérée du dilettantisme ("*les géographes pratiquant l'art pour le seul plaisir*") est semblable à celle qui fut adoptée d'emblée par la Société bruxelloise: concentrer les activités autour d'intérêts nationaux et coopter systématiquement les militaires ayant été au service de l'ÉIC, les principaux agents des sociétés commerciales du Congo et les instituteurs anversois <sup>20</sup>.

Dès 1906, la Société entreprend un projet biographique colossal dont la nature même participe de la construction de l'historiographie coloniale officielle, mais concourt aussi à la formation d'un incomparable réseau d'information auprès des administrateurs de l'ÉIC puis de la colonie belge. Les centaines de notices biographiques regroupées plus tard en trois volumes imposants, *Les Belges au Congo*, occuperont l'essentiel du *Bulletin de la Société* durant une dizaine d'années! Il s'agit bien exclusivement de Belges, malgré quelques privilèges réservés aux incontournables, tels Stanley. Du premier gouverneur de l'ÉIC au dernier sergent de la Force publique, une galerie de portraits est progressivement établie qui fait du *Bulletin de la Société* le modèle originel d'un style d'historiographie héroïque qui caractérisera le discours et les sciences coloniales belges.

### **III. 3. La carte, paradigme de la géographie et double instrument de conquête: le territoire et l'opinion**

Le dispositif institutionnel des géographes s'est rapidement mis en place au lendemain de la conférence géographique de Bruxelles. Il repose sur la Société Royale de Géographie d'Anvers, La Société Royale belge de Géographie, leurs bulletins mensuels, conférences et colloques, ainsi que l'Institut National de Géographie et le *Mouvement Géographique*. Il est tout entier tendu vers un triple objectif: développement du savoir géographique par

---

<sup>19</sup> Le général Wauwermans, Séance du 12 octobre 1887, dans le *Bulletin de la Société géographique d'Anvers*, 1887, p. 53.

<sup>20</sup> *Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers* 1895-1896, p. 503.

l'exploration-description systématique des nouveaux espaces (Congo, puis Chine dans la foulée des visées impérialistes léopoldiennes et belges); science pratique de la colonisation et de la mise en valeur; conquête du marché scolaire secondaire puis universitaire. Les fondateurs reconnaissent l'impulsion originale donnée par la formation du comité belge de l'AIA et du comité du CÉHC. Ces savants géographes ne sont pas bien entendu des détenteurs de diplômes de géographie, puisqu'aucun titre de ce type n'était délivré par une université belge avant 1900, date à laquelle la discipline est élevée au rang de formation universitaire propre par un décret de Léopold II.

On sait combien le développement d'une telle discipline est redevable des récits d'exploration, des relations des missionnaires et des écrits des militaires mobilisés par l'AIA et le CÉHC. Un économiste et publiciste éclectique, mais théoriquement anticolonial comme De Laveleye, accorde une place considérable à des éléments de description des sols, des voies d'eau, de météorologie, etc. Il se fait géographe, il commente et "corrige" les hypothèses issues des explorations précédentes, à propos desquelles il semble avoir accumulé une information "technique" considérable. Son petit ouvrage est traversé d'une seule intention: il s'oppose systématiquement à toutes les théories contribuant à faire de l'Afrique centrale un sous-continent inexploitable promis à une stagnation permanente. L'Afrique centrale où il ne mettra jamais les pieds lui apparaît comme la conjonction de tous les facteurs favorables au développement de la civilisation, de la prospérité. Mais la puissance suggestive des écrits presque hallucinés de l'économiste liégeois (qui pourtant partageait l'opinion négative de Stuart Mill quant à l'intérêt de posséder des colonies) ne pourra rivaliser avec l'instrument essentiel des géographes: la carte.

Car ceux qui se découvrent comme les descendants de Mercator et d'Ortelius ont d'emblée en vue un dessein scientifique grandiose: vaincre les derniers grands blancs du monde représenté. Pour Banning, ce fonctionnaire-savant, diplomate fidèle et courtois, qui, quelques années plus tard, sera présenté par les géographes du Congo comme un érudit, *"la génération vivante a vu dans sa jeunesse la carte de l'Afrique aussi nue que celle du pôle (...); quatre cents ans après Bartholomé Diaz et Vasco de Gama, la conformation du continent africain, l'histoire et les moeurs de ses populations demeuraient couvertes de profondes ténèbres (...). Une ère nouvelle s'est enfin ouverte pour cette terre de servitude et de mystère. Le voile épais dont l'ignorance et le préjugé avaient enveloppé l'Afrique se déchire de toutes parts. D'intrépides voyageurs, de courageux missionnaires la sillonnent depuis vingt-cinq ans, du nord au sud, de l'est à l'ouest; bien des étapes sont marquées par des tombeaux, mais le dévouement à la science comme à l'Humanité brave et surmonte tous les obstacles. Chaque année ajoute une province à nos connaissances, et de profondes percées s'ouvrent dans toutes les directions sur l'intérieur du continent africain. C'est ce noyau de l'Afrique centrale, vaste région qui s'étend des deux côtés de l'équateur sur une superficie approximative de*

quatre millions de kilomètres carrés qu'il reste à explorer. Les limites en sont tracées par les expéditions de Barth, de Rolfs, de Nachtigal, au nord; de Schweinfurth, de Gordon, de Backer et de Stanley à l'est; de Livingstone et de Cameron au Sud; de Tuckey et de Du Chaillu, de Gussfeld, de Marche de Compiègne, à l'ouest. C'est pour résoudre ce dernier problème, faciliter l'effort qu'il impose, en diminuer si possible les périls par l'association des forces nationales et individuelles que Léopold II a convoqué une conférence à Bruxelles" (1877, pp. 11-12). Banning, De Laveleye, Chapaux, Du Fief, Wauters, comme tous les premiers auteurs, prennent bien soin d'adjoindre une carte à leur publication. Celle du premier est conçue dans la perspective de l'installation des stations de l'AIA, celle du deuxième a été établie grâce aux croquis de Stanley publiés par le *Daily Telegraph* en novembre 1877. Relativement rudimentaire, elle esquisse le bassin fluvial du Congo, situe quelques lacs et quelques indicateurs de relief. Un simple coup d'oeil permet de saisir l'espace à explorer et les projets de pénétration

Entre 1876 et 1884, les expéditions se sont multipliées et ces quelques années auront suffi pour que cet immense "blanc" soit presque vaincu par une intense activité cartographique à travers laquelle les frais géographes belges s'insèrent dans le réseau européen d'information et de publication. Leurs publications témoignent d'une insertion rapide dans les échanges publics et privés des sociétés de géographie.

Les cartes publiées se multiplient surtout après 1884, date de la fondation de l'ING. À partir de 1896, le *Mouvement Géographique* publie au moins une carte en couleur et hors texte chaque mois. Ses onze premiers volumes comportent 206 cartes, croquis et plans. La carte au 1/6 600 000 de Wauters connaît treize éditions entre 1887 et 1891. Du même auteur, la carte au 1/10 000 000 connaît quatre tirages en 1894 et 1895. En 1895, Wauters et Buyl recensent quinze cartes de l'ÉIC et près de trois cents cartes partielles des territoires de l'ÉIC.

La carte, hier instrument secret des états-majors militaires, devient, dès la reconnaissance de l'ÉIC, un formidable instrument de conquête de l'opinion dans le cadre de la mobilisation populaire pour le soutien de l'oeuvre royale, puis dans le processus de nationalisation de celle-ci.

Rares sont les ouvrages qui n'annoncent pas, dès la couverture, la mention «avec une carte». Les géographes belges peuvent désormais travailler et s'opposer sur des hypothèses "pointues" notamment en matière d'hydrographie.

La carte évolue sans cesse; de mois en mois elle figure l'avancée civilisatrice et surtout exprime sa liaison intrinsèque avec l'avancement de la science. Le grand public cultivé, instituteurs et professeurs, dispose d'un instrument pédagogique remarquable. Le processus de constitution de la carte témoigne d'une dynamique d'appropriation, technique certes mais aussi politique et symbolique: stations, missions, domaines et expéditions sont indiqués. Il s'enrichira de nouvelles épopées avec le suivi des grands

travaux de mise en valeur. On suit presque concrètement leurs activités; on en devine les difficultés et les prouesses. La carte témoigne de la fécondité du projet savant des géographes et surtout de l'efficacité de leur dispositif empirique de collecte de l'information, reposant sur les militaires explorateurs et administrateurs des stations. Les cartes publiées par l'ING et le *Mouvement géographique* sont d'une densité exceptionnelle, et la multiplication des indications (dénomination des cours d'eau, des agglomérations et stations, ethnonymes et entités politiques confondues et dénominations de région, indications géologiques, etc.) en rend la lecture ardue<sup>21</sup>.

Engagée dans la vulgarisation scientifique et simultanément dans la campagne coloniale, la géographie peut mobiliser un important réseau d'informateurs au Congo et en Europe. Ainsi, l'Institut National Géographique entreprend en 1896 d'établir le volume de la population du Congo, sujet entré dans la polémique publique. Le *Mouvement* lance un "référendum" réservé à tous ceux qui y ont séjourné ou qui y ont gagné des titres d'observateurs. Dans les mois qui suivent, des dizaines de contributions régionales quantitatives parviennent à la rédaction du journal qui les recoupe et les publie.

Le développement de revues coloniales populaires à partir de 1895 suscite des polémiques scientifiques sur les prétentions cartographiques. Ainsi, les lecteurs du journal de Vauthier sont informés de l'ignorance de Wauters qui, dans le numéro daté de janvier 1896 de son organe, déplorait l'absence d'une carte de l'ÉIC semblable à celle du Congo français éditée à Paris, paraissant ainsi ignorer la prouesse de son collègue Du Fief.

Dans sa notice historique sur la carte du Congo et de l'Afrique centrale, Wauters ne fait nulle mention de la carte de Du Fief. Déplorant l'absence de carte officielle de l'ÉIC éditée par l'ÉIC, il s'attribue la paternité de la première carte complète (au 1/2 000 000 également) et date son oeuvre de 1887 en précisant que "*d'autres cartes ont été éditées depuis lors pour les besoins de librairie*" (pp. 474-482).

---

<sup>21</sup> Durant la seule année 1888, le *Mouvement Géographique* publie treize cartes hors texte. Le numéro 27 daté de décembre de cette même année présente quatre cartes figurant en un coup d'oeil simultanément "*l'évolution fantastique des connaissances*", les conquêtes de l'ÉIC et les implantations commerciales qui suivent l'exploration des cours d'eau.

Le bimensuel *La Belgique coloniale* lancé en 1895 par l'avocat Vauthier, dans les mois qui suivent le premier acte de la discussion parlementaire relative à la possibilité d'une reprise du Congo par la Belgique, offre à ses lecteurs une carte de Du Fief (Secrétaire général de la Société royale de géographie) au 1/2 000 000 afin "*de leur permettre de suivre géographiquement nos articles traitant du Congo*" (1889, p. 67). Cette carte sera aussi proposée aux membres de la première Société d'études coloniales en 1898.

Remarquable opérateur de synthèse, la carte figure le champ disciplinaire immense que se donne le géographe. Faute d'avoir été capable de démêler les nombreuses expéditions et la complexité du dispositif léopoldien, le citoyen, convié à partager la vocation coloniale du Souverain, en mesurera d'un coup d'oeil l'avancée scientifique. La conquête du territoire ne précède que de quelques mois la conquête du blanc sur la carte. Le cartographe a un avantage important sur le militaire qui, au prix de souffrances innombrables sans cesse rappelées, réalise les "levées": il s'inscrit dans une oeuvre plusieurs fois millénaire. Il parachève une aventure initiée par Ptolémée dans un triomphe définitif de la science sur la spéculation. La géographie européenne de l'Afrique surclasse tous ses prédécesseurs, notamment la géographie arabe. Ce triomphe est définitif, contrairement aux apparents progrès de la cartographie du XVI<sup>e</sup> siècle. Durant l'année 1894 plus particulièrement, Wauters consacre plusieurs articles à l'épopée cartographique des géographes<sup>22</sup>. Dans un appendice à son livre consacré à l'ÉIC (1889), Wauters propose une histoire de la cartographie du Congo. À ses yeux, l'essor apparent de la cartographie européenne du XVI<sup>e</sup> siècle n'était que l'effet des progrès de l'imprimerie; elle restait ptoléméenne et variable selon l'imaginaire de chaque auteur. Ainsi selon lui, la connaissance géographique de l'Afrique avait régressé durant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle. Il importait d'établir qu'avant l'exploit militaro-géographique, l'Afrique centrale était bien un "grand blanc".

*"Une revanche du sens critique était inévitable, elle fut judicieuse et savante"* dira Wauters (p. 477). À partir de 1850, elle est annoncée par des démarches *"cumulant positions de lieux astronomiquement observées et renseignements recueillis sur place"*. Les sociétés de géographie de Londres et de Berlin emboîtent le pas de l'Institut de Justus Perthes. Les explorateurs savants du dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle cerneront de toutes parts l'Afrique centrale, laissant à l'entreprise léopoldienne le soin de la vaincre définitivement. *"Désormais, on peut envisager d'édifier une représentation scientifique de l'Afrique"* (Wauters, 1899, p. 477).

Si la carte du Congo reproduite à des centaines d'exemplaires, complétée de milliers de cartes partielles, figure et rend immédiatement compréhensible l'avancée civilisatrice, autorisant une appropriation symbolique indispensable à la mobilisation nationale pour l'annexion, on ne peut ignorer ses effets en retour sur la conquête, et en particulier l'importance des connaissances géographiques dans les "campagnes arabes" à l'est du Congo. Les cartes largement diffusées et rapidement mises à jour sont en fait en avance sur les explorations de terrain.

En 1890, l'État du Congo était loin d'occuper tout le territoire qu'il s'était vu reconnaître. *"Le bas-Congo, n'était pas connu, dans le haut-Congo, on se bornait aux bords des*

---

<sup>22</sup> *La mappemonde de Fra Mauro* dans le *Mouvement* de septembre 1894, *Mercator* en décembre de la même année.

*fleuves, aucun agent de l'État n'avait pénétré au Katanga, les Arabes dominaient le Manyema*" (exposé des motifs du traité de cession examiné par la Chambre des représentants en 1895). En 1889, seuls 430 européens étaient recensés au Congo (Chiffre publié par le *Mouvement Géographique*, décembre 1894). Les cartes jouent un rôle important au regard de la politique de concessions et de constitution des domaines léopoldiens. *"Environ 27 000 000 d'hectares furent expropriés pour le compte des sociétés privées, auxquels il faut ajouter les terres domaniales". L'enjeu était de taille car il arrivait que les blocs revendus par ces sociétés n'étaient que des "marécages ou des terres inexploitable"* (M. Merlier, 1962, pp. 56-58).

Avec la reprise et l'ampleur que prit la ponction fiscale, les données recueillies par les géographes trouvèrent un autre usage direct.

Outil majeur de la géographie militaire puis scientifique, la carte devient un puissant symbole d'appropriation à travers l'usage abondant qu'en font les premiers hebdomadaires spécifiquement coloniaux dans la campagne pour la "nationalisation" du Congo, entreprise en 1895. Du Fief décrit, dans une même historiographie, le mouvement colonial international, l'expansion commerciale et le progrès de la géographie scientifique. Dix ans auparavant, il avait dressé le tableau de la possible colonisation du Congo, à court, moyen et long termes. *"Des Blancs pourraient y vivre de longues années (...) mais en s'abstenant de tout travail fatigant, en se maintenant dans des conditions matérielles spéciales. Peut-être se formera-t-il une population mixte, ayant la capacité intellectuelle du Blanc et la capacité physique du Noir, mais pour le moment le rude labeur doit être réservé aux Noirs. (...) Ainsi par le travail uni à la culture morale et intellectuelle, les nègres de l'Afrique centrale s'élèveront sur l'échelle des peuples"* (1885, p. 78).

L'épopée des explorateurs et des "pacificateurs" est écrite par les cartographes qui disposent déjà de séries chiffrées détaillées relatives aux productions congolaises et au commerce de l'ÉIC.

L'affirmation de la géographie belge est aux yeux des savants-géographes un argument hautement légitime dans la perspective de l'annexion: *"quel que soit l'avenir réservé à la Belgique dans la possession du territoire de l'ÉIC, il reste acquis, et il est juste de reconnaître que notre pays peut revendiquer comme un titre de gloire la part qu'il a prise dans l'exploration de l'Afrique intérieure"* (*La Belgique coloniale* 1895, pp. 4-5).

Léopold II lui-même exprime l'unité entre le progrès géographique et la conquête politico-militaire: *"d'une entité géographique physiquement déterminée, l'ÉIC est devenu*

*un pays à frontières précises, occupées et gardées sur tous les points, résultat à peu près sans exemple dans l'histoire de la colonisation*"<sup>23</sup>.

L'imagerie de la conquête scientifique du centre de l'Afrique, le dernier sous-continent radicalement inconnu, sera constamment reconduite par l'idéologie coloniale. À mesure que s'accumuleront les cartes, les laboratoires, les bibliothèques coloniales et les aménagements locaux liés à la mise en valeur, c'est l'image de la coexistence déroutante de la science la plus avancée et de "la nuit des temps" qui fournira un scénario mille fois réécrit par la littérature coloniale jusqu'à la fin des années cinquante, époque à laquelle le Congo est devenu l'endroit par excellence où coexistent l'âge de l'atome et l'âge de la pierre<sup>24</sup>.

---

<sup>23</sup> Cité dans un ouvrage anonyme, *La vérité sur la civilisation au Congo. Par un Belge, avec une carte.* Éditions J. Le bègue et Cie des libraires, p. 6.

<sup>24</sup> Dans les mois qui suivent le dénouement de la crise congolaise (1960), le premier réflexe de l'Institut Royal Colonial Belge (IRCB), dont la plupart des membres sont traumatisés par les "catastrophes de l'indépendance" et la mise de la Belgique au banc des puissances coloniales, est d'établir le bilan scientifique de l'Oeuvre, de ce qui reste après le grand désenchantement et l'humiliation et augure d'une vaste expertise en matière de développement du tiers monde. Selon les catégories typiques de la science coloniale instituée, le premier volume de la trilogie est consacré aux Sciences morales et politiques. Il s'ouvre par l'évocation de la virginité scientifique de l'Afrique pré-coloniale dont "*l'évidence subsiste malgré quelques évocations des probables civilisations disparues et des raffinements atteints parfois dans quelques arts.* (ARSOM 1962, T. I).

#### IV. Vers l'annexion du Congo par la Belgique

Une opinion reprise par de nombreux commentateurs veut que la Belgique n'ait accepté le présent africain de son Souverain que sous la pression internationale alimentée par les campagnes humanitaires et l'opposition internationale aux pratiques monopolistiques de la couronne. La preuve en est souvent fournie par les "atermoiements" très précoces de la classe politique belge et la tentation de l'abandon qu'illustraient quelques-uns de ses membres. "*Colonie, le Congo fut imposé en quelque sorte à la Nation qui allait devoir finalement en assumer la gestion*" (P. Bouvier, 1965, p. 11)<sup>25</sup>.

Le processus est beaucoup moins simple si on le replace dans la période relativement longue qu'il couvre en fait, c'est-à-dire une quinzaine d'année. Avant d'aborder les enjeux savants et la formation d'une connaissance savante coloniale, qui doivent beaucoup à cette "annexion", nous en rappelons les temps forts.

Car ce moment est capital pour comprendre le second mouvement des savoirs coloniaux belges, et notamment la prééminence que consolideront quelques grands juristes. Car la reprise est une conquête; une conquête qui mobilisera les quelques savants coloniaux et préformera non seulement le statut de la colonie, mais produira un ordonnancement particulier des savoirs congolais dont les protagonistes principaux seront aussi les acteurs directs de la construction de la vocation coloniale désormais nationale.

En règle générale, les ouvrages historiques consacrés à l'histoire de l'entreprise léopoldienne, puis belge, en Afrique centrale soulignent les très mauvaises dispositions des Belges à l'égard des "aventures coloniales"<sup>26</sup>. Il est largement admis qu'en l'absence de l'obstination et de la subtilité diplomatiques du second souverain, l'aventure africaine n'aurait tout simplement pas vu le jour (Roeykens 1956; Stengers 1989).

Dès que l'entreprise léopoldienne entra sous les feux de la presse internationale, les critiques intérieures ne cessèrent plus à son endroit, bien qu'il n'y eût jamais d'opposition populaire à son égard. On parlait alors des "ennemis du Congo" ou "congophobes", dont les porte-parole parlementaires furent le socialiste Vandervelde et le libéral Lorand<sup>27</sup>. Si le processus de la reprise a été bien étudié plus tard, les écrits de

---

<sup>25</sup> "Atermoiemement", ce mot est devenu célèbre dans l'historiographie coloniale belge. La reconnaissance officielle d'une imminente perspective d'indépendance, geste royal qui suivait les émeutes de janvier 1959, affirmait "la volonté de la Belgique de conduire la colonie à l'autonomie sans précipitation inconsidérée ni atermoiements funestes".

<sup>26</sup> Les élites de ce dernier quart du XIXe siècle et l'opinion publique telle qu'elle peut s'exprimer dans un régime censitaire.

<sup>27</sup> En 1890, deux anciens agents de la Compagnie anversoise (du Congo) révèlent les horreurs qu'ils



l'époque sont extrêmement polémiques. Il reste que les versions courantes privilégient deux scénari: l'un voyant la Belgique "arracher" le Congo à son Souverain, pour sauver les meubles (et notamment les investissements privés belges) et la dignité internationale, le tout à contre coeur; l'autre laissant penser que cadeau fut fait à un peuple peu méritant par un Souverain n'ayant jamais eu d'autres desseins que de servir la patrie.

La préparation de la conférence de Berlin avait mobilisé la diplomatie belge en faveur des royaux projets. Si Léopold II se vit autorisé par les chambres (à la quasi unanimité) à porter le double titre de Roi des Belges et de Souverain du Congo, il fut inscrit dans la loi fondamentale que cette union était exclusivement personnelle. Mais dès le lendemain, les prémisses d'un accaparement progressif des intérêts commerciaux et industriels congolais étaient jetées par l'Association des industriels et ingénieurs qui créa un comité *Congo*, revendiquant des privilèges et des facilités pour les entreprises et produits belges, de même que pour des concessions de terres. Car, dès 1885, la notion de «vacance des terres» avait été définie (M'Bokolo 1990; Merlier 1962).

C'est à travers le capital des compagnies déjà organisées sous la bannière du CÉHC et de l'AIC que s'accrut la pénétration économique. Dès 1880, les capitaux du CÉHC et ses hommes étaient de plus en plus spécifiquement belges. En 1888, la Belgique n'était pourtant qu'au sixième rang des importateurs de produits congolais (vingt fois moins que les Pays-Bas et quatre fois moins que l'Angleterre). En 1894, elle tenait la tête avec plus de la moitié du commerce général des produits congolais importés (deux fois plus que les Pays-Bas et douze fois plus que l'Angleterre). En 1897, la Belgique compte pour les deux tiers, aussi bien pour l'importation que l'exportation du Congo (A.J. Wauters, 1899, pp. 417-418).

L'État belge allait être amené à intervenir lui aussi dans les finances de l'ÉIC. Deux ans après la proclamation de l'acte de naissance de l'ÉIC, c'est un emprunt à primes sollicité par lui pour un montant de 150 millions et dont les titres sont autorisés à la vente en Belgique.

Immédiatement, un *lobbying* important du monde industriel se met en place. L'État belge soutient et participe à la constitution de la société belge chargée de la construction du chemin de fer dans la région des cataractes. On relève que l'État belge subventionna des expéditions telles que celle de Delporte chargée de lever le cours du Congo et de ses principaux affluents (Wauters op. cit., p. 96).

En 1889, à la suite de la coopération obtenue des chambres et du gouvernement pour un prêt à l'ÉIC, le Roi signe un testament qui lègue à la Belgique, "*tous ses droits*

---

eurent à commettre sur ordre et jettent le trouble dans l'opinion publique belge. Mais dira Morel, "*A powerfull and subtile machinery was set immediately to work to discount the emotion produced*" (Morel 1968, p. 53). Au Sénat, Lorand (libéral) et Vandervelde (socialiste) dénoncent ces pratiques et font état des "*mains coupées*", sanction infligée dit-on aux réfractaires à la récolte du caoutchouc et de l'ivoire.

*souverains de l'ÉIC, tels qu'ils ont été reconnus par les déclarations et conventions et traités intervenus depuis 1884 entre les puissances étrangères d'une part et l'AIC et l'ÉIC d'autre part, ainsi que tous biens et avantages attachés à cette souveraineté*" (Wauters op. cit., p. 97). Le testament est présenté à la chambre en 1890. Il est précédé d'une lettre du Souverain qui entérine la dimension "*nationale et patriotique*" de son oeuvre et annonce: "*si, sans attendre le terme [sa mort], il convenait au pays de contracter des liens plus étroits avec mes possessions du Congo, je n'hésiterais pas à les mettre à sa disposition. Je serai heureux, de mon vivant de l'en voir en pleine jouissance*" (Wauters 1899, p. 99)<sup>28</sup>.

Cette décision publique s'inscrivait dans le cadre d'une intervention financière de l'État belge en faveur de l'ÉIC et la garantissait. La convention passée en 1890 accorde à l'ÉIC un prêt de 25 000 000 FB sans intérêt durant les dix premières années. La convention prévoit qu'à ce terme, l'État belge pourra s'il le désire s'annexer l'ÉIC, le Souverain renonçant à toute indemnité du chef des sacrifices qu'il s'est imposé.

Par cette convention, l'État belge obtient un droit de regard sur tous les emprunts contractés par l'ÉIC et un droit d'information sur la situation commerciale, économique et financière de celui-ci. La convention fut ratifiée sans opposition par les chambres. Aux yeux de Wauters, qui fut le plus grand propagandiste de l'ÉIC puis choisit le camp des sociétés capitalistes, "*l'inertie s'était transformée en collaboration active et pratique; la méfiance en fierté virile (...). L'annexion devenait certaine à plus ou moins brève échéance*" (op. cit. p. 102). La révision de la constitution en 1894 définissait les modalités d'acquisition de colonies (au pluriel!) par la Belgique.

L'enjeu dépasse de loin le seul Congo. Les projets d'expansion de Léopold II se multiplient principalement vers la Chine, il veut "*faire de la petite Belgique avec ses 6 millions d'habitants la capitale d'un immense empire*" (cité par Stengers 1989, p. 114).

Au Congo cependant, les mesures d'accaparement qui seront à l'origine d'une rébellion du capital et d'une irritation internationale sont annoncées dès 1890. Léopold II instaure le régime domanial sur les «terres vacantes», puis l'impôt en travail et en produits<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> En 1889, on recensait 430 européens au Congo, dont 175 Belges. Cinq ans plus tard, ils sont au nombre de 1076, dont 691 Belges.

<sup>29</sup> Le travail forcé sous la forme de cueillette ou de portage est instauré à titre d'impôt indigène. Auparavant, les activités principales de l'administration consistaient à stimuler la production de caoutchouc et d'ivoire au moyen d'un arsenal allant de la chicote à la prise d'otage, la déportation, le meurtre, etc. Dans deux régions de la cuvette centrale, la récolte de l'impôt est déléguée sous forme de concessions à l'Abir et l'Anversoise, des sociétés privées dans lesquelles l'État acquiert une moitié des parts. La violence y atteint des proportions inouïes, "*ce furent des enfers pour les indigènes*" (Stengers 1985, p. 101). Pourtant l'ÉIC ne vivra qu'avec les aides financières de la Belgique jusqu'en 1901, date à laquelle l'envolée des cours du caoutchouc lui offre une manne.

Désaccord au sein de l'état-major léopoldien, car aux yeux de certains, l'acte de Berlin est violé. *"Prétendre qu'un pareil régime puisse ne pas être mauvais, écrit encore Banning, l'artisan de la conférence géographique, serait nier que l'économie politique soit une science, qu'elle ait des principes certains et démontrés"* (Stengers 1989, p. 108). Dans les mois et les années qui suivent, le Roi rompt avec son état major originel. *"Il a, pour soutenir sa théorie du domaine, obtenu des consultations de plusieurs juristes éminents; sa conscience est donc en paix"* (Stengers 1989, p. 108). L'administration du Congo devient une machine infernale à récolter le caoutchouc. Ici se situe l'origine d'une opposition au sein des élites politico-savantes belges. Elle ira en s'approfondissant jusqu'à 1906, date à laquelle Léopold II, ayant dû concéder une commission internationale d'enquête, est largement minorisé et se voit imposer la reprise.

Mais le Souverain de l'État libre a longtemps les coudées franches et, dès les premiers rapports substantiels du caoutchouc, il tente d'étendre militairement ses possessions au nord vers le haut-Nil (expédition Van Kerckoven en 1890-92, expédition Dhanis 1896-97)<sup>30</sup>.

En 1895, les appétits financiers du Roi conduisent à un réexamen de la convention, et un projet de loi prévoyant d'apurer le passif de l'ÉIC et d'annexer le Congo est déposé (Traité de cession)<sup>31</sup>. Une opposition importante se constitue cette fois sur les bancs de la chambre et surtout dans la presse<sup>32</sup>. Cet épisode marque le clivage entre, d'une part, le parti congolais, partagé de plus en plus nettement entre la fidélité à l'oeuvre royale et les intérêts des sociétés commerciales et financières belges et, d'autre part, les "ennemis" du Congo. Les tenants et aboutissants de la manoeuvre restent obscurs. Il semble que *"les renseignements sérieux sur la production possible de caoutchouc dans la zone centrale arrivèrent en cours de discussion (...)* et que seuls ceux-ci amenèrent le Roi à changer d'avis, *"peut-être en présence du peu d'enthousiasme que rencontrait le projet"* (Van Iseghem, 1924, p. 8).

---

<sup>30</sup> En 1901, l'ÉIC retire environ 18 000 000 FB de son domaine, alors que ce chiffre était de 150 000 FB en 1890. Depuis 1891, le Congo dégage d'importants bénéfices et la Belgique en profite directement par le biais de La Fondation de la Couronne qui finance les grands travaux urbains en métropole.

<sup>31</sup> La situation financière de l'ÉIC est alors catastrophique (A. Van Iseghem 1896, pp. 7-8).

<sup>32</sup> En 1895 précisément, le congrès extraordinaire du Parti Ouvrier s'oppose à l'annexion. Les principaux arguments sont les suivants: une entreprise coloniale ne peut qu'aggraver la crise sociale actuelle; toutes les énergies doivent au contraire être mobilisées pour améliorer le sort de la classe ouvrière en Belgique; l'annexion ne changera en rien le fait que le capitalisme s'est déjà emparé du sol et des richesses naturelles du Congo; l'entreprise coloniale est intimement liée à une militarisation lourde de dangers considérables; "l'autocratie du Congo" et la militarisation de son administration sont non seulement incompatibles avec les principes socialistes, mais risquent de faire école en Belgique (Vandervelde 1911).

Ce sont les catholiques majoritaires qui "coulent" leur propre projet de reprise. Les travaux de la commission parlementaire se dissipent et malgré quelques démissions bruyantes, un subside provisionnel est à nouveau accordé à l'ÉIC, alors que le projet d'annexion est repoussé. L'hypothèse d'une reprise, prévoit-on alors, doit être réexaminée en 1900. La colonie future fait désormais l'objet d'une mobilisation considérable et dans celle-ci, le monde savant va jouer un rôle capital.

## V. La Société d'Études Coloniales (SÉC)<sup>33</sup>

Dans l'entreprise de conquête de la légitimité coloniale d'un petit pays et de constitution d'un pôle d'intérêt colonial, la SÉC jouera un rôle considérable au niveau des élites nationales. La formation de cette société illustre la première mobilisation savante et "multidisciplinaire" autour du fait colonial. À la suite de la conquête cartographique, militaire et commerciale de l'espace, le regard savant sur le centre africain se déploie, posant le partage et la hiérarchie des connaissances, des disciplines, et des objectifs. Le monopole géographique est concurrencé par le droit, et par la médecine dans une moindre mesure, qui bénéficie, pour quelques projets congolais, de dons privés très importants. L'hégémonie des grands juristes sera durable après la reprise et l'établissement de l'administration coloniale. Elle s'accommodera des exigences de la mise en valeur et des figures du géologue héroïque et conquérant (Cornet "vainqueur du Katanga"), du "macro-ingénieur congolais" et de celle, encore peu noble et peu scientifique, de l'agronome-gendarme.

Les deux sociétés géographiques dont nous venons de parler forment avec la Société d'Études Coloniales le dispositif savant où s'expriment le plus clairement les intérêts, stratégies et orientations du pôle capitaliste belge engagé dans les investissements outre-mer. Hommes, projets et financements circulent par le biais d'autres corporations.

Ainsi, la puissante Société Belge des Ingénieurs et Industriels forme un comité Congo dès les lendemains de la conférence de Berlin. Un rapport promptement établi par A. De Laveye (ce n'est pas le précédent) plaide pour la construction d'un chemin de fer au Congo. La Société entend "*voir l'État belge soutenir le développement du Congo*", elle souhaite la création d'un musée du Congo en Belgique, qui regrouperait les collections scientifiques et ethnologiques, "*l'arrangement de celles-ci devait permettre aux commerçants de connaître les prix d'achat, de vente, des frets, les droits, bref tout ce qui est indispensable pour l'établissement de relations commerciales*" (cité dans le *Mouvement Géographique*, novembre 1885). La société prône également un renforcement de la présence belge dans le personnel du nouvel État du Congo. Elle souhaite vivement que la législation adoptée s'inspire de la législation belge, que les fonctionnaires participent systématiquement à des collectes visant à alimenter les collections d'un musée colonial et maritime. Elle demande aux autorités du nouvel État de publier les concessions et terrains qu'elles peuvent accorder et de faciliter le développement du commerce et de l'industrie belges au Congo. Elle réclame enfin une préférence commerciale pour les produits des industries belges.

---

<sup>33</sup> Devient la Société Belge d'Études Coloniales en 1905.

Quelle que soit l'apathie de la population et, dans une certaine mesure, celle du personnel politique, quelques secteurs du milieu d'affaires belge prennent donc très au sérieux l'aventure congolaise. Et avant même que n'éclate la rupture entre ceux-ci et l'absolutisme léopoldien, diverses indications suggèrent que le patriotisme du capital n'entendait pas être soumis aux projets du Souverain congolais.

Une polémique surgit dans la presse au sujet "*des mystérieux projets de l'ancre de la rue Bréderode*" (siège du Gouvernement de l'ÉIC). Quelques milieux industriels entendent dénoncer les lacunes d'information disponible en Belgique à propos de l'ÉIC. Léopold II avait convié la Société des Industriels et Ingénieurs à participer à l'Oeuvre sans plus d'engagements concrets. Wauters estime qu'un effort a été fait, "*des articles et des conférences ont été données*" (notamment par le major Thys devant les membres de cette société). Il estime pourtant "*qu'il est temps de montrer par tous les moyens les avantages que le monde civilisé, et particulièrement la Belgique, peuvent tirer d'une étude approfondie et des rapports fréquents avec les territoires récemment ouverts*" (*Mouvement Géographique*, décembre 1886).<sup>34</sup>

Enfin, les sociétés savantes, dont l'obédience était originellement peu confessionnelle, fournissent les premières formules de cooptation et de conciliation avec une bourgeoisie et une intelligentsia catholique, elle-même interpellée par le fait nouveau qu'est le développement missionnaire.

En effet, le concordat passé entre l'ÉIC et le Vatican sera à l'origine d'un puissant mouvement missionnaire belge, principalement centré sur le Congo. Dès la reprise et surtout dès 1910, puis dans la consolidation de la «trinité coloniale» (l'Église catholique, l'État et l'administration coloniale et le grand capital), vont émerger les missionnaires-savants, cooptés dans les premiers organes du savoir colonial. Comme les géographes, ils construiront un remarquable instrument savant: la grammaire et l'étude linguistique.<sup>35</sup> Longueur du séjour, désintéressement et acquis linguistiques légitimeront, durant un demi-siècle, le monopole missionnaire sur les institutions scolaires congolaises. Les missionnaires savants occuperont une place de choix dans l'ethnologie du Congo, mais celle-ci ne sera pas exclusive, comme le pense MBokolo, car l'hégémonie des juristes sur la question coloniale et leur implantation dans l'administration ainsi que dans les sociétés savantes seront à l'origine d'un courant d'ethnologie juridique qui alimentera des courants réformistes en matière de doctrine coloniale (Voir Van Der Kerken, Salkin, Sohler, Gohr, Louwers, Heyse, Rolin).

---

<sup>34</sup> Ce sont encore ces sociétés qui sont à l'origine de la formation de la Fédération pour la Préservation des Intérêts belges à l'Étranger en 1903.

<sup>35</sup> S. Butaye 1910.

A. Seidl et J. Struyf s. j. 1910.

De Clercq 1910.

La SÉC, puissant instrument de propagande au service des "repreneurs" ou des "annexionnistes", met donc en avant un projet scientifique inédit qui conjugue ces différents faisceaux d'intérêts financiers, savants et spirituels.

Les "acquis" issus de la conférence géographique tendaient d'abord à faire la démonstration que le retard belge en matière de connaissance de l'Afrique pouvait être promptement comblé. La plupart des premiers auteurs métropolitains s'étaient alors appliqués à soutenir le projet libéral et philanthropique du Roi. En matière de doctrine d'expansion, la prudence, voire l'opposition à l'égard de la colonisation, dominaient. Le trait le plus constant de cette saisie savante de l'Afrique centrale tenait tout entier dans un objectif de "réhabilitation" du potentiel qu'offrait cette région sur les plans de l'économie et du commerce, du projet civilisateur, et, dans une moindre mesure, des progrès de la connaissance. À propos de la découverte des ruines de "Zimbabé", Banning (1877) écrit: *"on s'aperçoit de tout ce que l'étude de l'Afrique peut encore ouvrir de perspectives imprévues à la science. Mais il nous faut clore cette parenthèse..."*.

Nous avons souligné comment l'économiste libéral et mondain De Laveleye décrivait l'Afrique des grands lacs comme un foyer inégalable de développement. Banning décelait chez les nègres un remarquable instinct juridique, *"les procès sont très suivis et les parties ne sont pas en faute d'arguments captieux. On rencontre jusqu'à trois degrés d'instance."* (1877, p. 68).

Enfin, si *"le nègre est peu inventif par lui-même, il possède à un haut degré le désir et la puissance d'apprendre; il s'assimile aisément les connaissances qu'on met à sa portée et, pour élever d'emblée et considérablement le niveau de son état social et moral, il suffirait d'organiser chez lui l'enseignement pratique des arts et métiers d'Europe"* (p. 70).

L'omniprésent Dr Dryepondt entreprend de systématiser les données disponibles sur les pathologies des armées européennes occupées sous les tropiques pour battre en brèche l'idée commune selon laquelle ces conditions engendrent une pathologie d'une telle ampleur parmi les sujets de race blanche que tout établissement important soit compromis ou suppose le recours massif aux indigènes.

La mobilisation savante pour la reprise brise le petit cercle des "grands léopoldiens", pour mieux donner naissance au pôle colonial. Elle s'inscrit dans —et dirige— une mobilisation nationale d'une ampleur considérable et la seule lecture de l'évolution des membres (et membres bienfaiteurs) suffit à donner une idée de l'élargissement des intérêts coloniaux. La science de l'objet africain se mue en science de la mise en valeur. Seuls, semble-t-il, les agronomes restent pour un temps en retrait de ce mouvement.

Fondée en 1894, c'est-à-dire au cœur des débats passionnés que soulève la campagne des associations philanthropiques anglaises et alors que les demandes de financements de l'ÉIC annoncent la mise sur pied d'une commission parlementaire d'enquête, la SÉC s'inscrit d'emblée dans la problématique de la reprise. *"L'heure de la résolution est*

*prochaine: elle sera décisive dans notre histoire. À ce moment, il faudra que la nation connaisse les avantages et les charges d'une colonie; qu'elle mesure les efforts à faire pour assurer le développement des peuples qu'elle veut conduire à la civilisation; enfin, qu'elle détermine les liens de droit à établir pour servir les intérêts de la Mère Patrie en même temps que ceux de la colonie (...); parmi nos fondateurs, il est des champions ardents de notre expansion outre-mer. Ils ne croient plus possible que le lien qui nous unit au Congo puisse se rompre. Ils veulent le rendre plus étroit (...); la source abondante de richesses ouvertes sur le continent africain par le labeur fécond du Roi et des hommes d'action qu'il a groupé autour de lui ne sera jamais entièrement perdue pour les Belges". L'appel à la connaissance systématique du Congo sous tous ses aspects et l'étude coloniale comparée est pressant: "c'est désormais un devoir patriotique de tous les Belges (...); l'observation et l'histoire doivent éclairer l'oeuvre que le Roi a commencée et qu'il nous convie à poursuivre".*

Un vaste programme d'investigation qui se veut strictement et spécifiquement scientifique est défini. S'il s'agit *"d'accumuler les informations, les grouper, les contrôler, en déduire les conséquences, vulgariser les résultats de ces recherches (...), de scruter toutes les questions se rattachant à l'organisation et à l'utilisation des colonies et plus spécialement de l'État du Congo, cela doit être fait non pas en s'appuyant sur des théories, mais sur des documents recueillis, sur des faits observés"*.<sup>36</sup>

Cette défiance à l'égard de la théorie renvoie à la volonté d'échapper aux polémiques doctrinales qui dominèrent les années précédentes. L'empirisme et l'induction scientifique contrôlée et comparée, érigés en priorités patriotiques, annoncent les contours d'une "véritable" science coloniale. Car, comme le proclame le professeur de droit Mahaim lors du Congrès colonial de 1897: *"il existe une science coloniale"*. Cette science réputée faire parler les faits et tracer des voies sûres dans l'exploration du passé serait désormais en mesure de démontrer l'anachronisme de l'opposition libérale et de prouver l'avantage absolu dont disposent les nations colonisatrices.<sup>37</sup> Dans la thèse de

---

<sup>36</sup> Bulletin de la Société d'Études coloniales N° 1, 1894, Appel au Public, pp. 1-2.

<sup>37</sup> Parmi les très nombreux textes et discours qui jalonnèrent l'ambition belge d'avoir un débouché colonial, le long plaidoyer d'A. Couvreur, grand léopoldien et Président de la société, à l'occasion de son inauguration est exemplaire. Constatant l'essor économique et démographique du pays depuis 1830 (un commerce général passant de 400 millions à 6 milliards de francs, une population passant de 4 millions à 6 millions), contestant les effets des protectionnismes européens et plaidant pour la liberté commerciale, il dénonce les faibles progrès des entreprises du pays sur les marchés tropicaux. Car à ses yeux, si le principe de la liberté commerciale reste un bien, l'opposition de l'école économique de Manchester à toute acquisition coloniale est désormais naturellement condamnée par l'évolution positive des opinions à l'égard de l'empire. Citant l'historien anglais Lecky, Couvreur constate, *"toutes les nations ne sont pas converties au free trade (...); le règne de la paix n'est pas venu (...)* mais tous les domaines de la vie professionnelle et industrielle de notre pays sont encombrés à l'excès (...); notre population va toujours



Mahaim qui doit beaucoup à celle de Leroy Beaulieu<sup>38</sup>, l'existence d'une science coloniale est posée par la démonstration du "*caractère universel de la colonisation*" (E. Mahaim, 1897).

Les prétentions encyclopédiques des travaux des géographes relevaient de la conquête, de la collecte, de la mise en tableau, de l'édification. La notion de science coloniale non seulement suppose la définition d'un ensemble de faits spécifiques et suffisamment homogènes, l'affirmation d'une expertise et de compétences acquises, l'installation de moyens d'investigation stabilisés, mais elle construit le faisceau d'intérêts sociaux qui structureront la saisie de l'objet ainsi désigné. Le fait colonial ne saurait rester l'objet de représentations abstraites, logiques et juridiques trahissant les intérêts des différentes

---

*croissant, nous constatons notre insuffisance à alimenter par nos ressources propres nos énormes manufactures, les idées socialistes se réveillent. Il s'impose alors de rechercher ces marchés dans les limites de notre propre empire".*

Alors que Stuart Mill ironisait sur la division et la corruption qu'introduisait le fait colonial dans la vie politique de la métropole et entre les nations civilisées, le constat semble s'imposer: les colonies sont non seulement "*le vaste champ de culture de notre force militaire*", mais aussi "*la meilleure école des hommes d'État*".

Le régime politique actuel des métropoles, un pouvoir plus humain et moins égoïste, n'étant plus aux mains des aristocraties qui appliquaient les principes coloniaux aux profit de leurs seuls intérêts et au détriment de l'Humanité, l'entreprise civilisatrice peut enfin être autre chose qu'un discours. "*Le gouvernement de l'Inde, quelles que puissent être les tares de son origine, semble ne plus avoir d'autre but que d'assurer à 250 millions d'êtres humains, une paix parfaite substituée aux guerres de race et de croyances, aux violences sauvages, aux anarchies irréductibles, aux usages barbares qui jadis la décimaient*" (p. 11).

Non seulement la colonisation semble universelle, mais les progrès de la démocratie politique et le recul des privilèges en métropole contribuent à donner les moyens à celle-ci de pratiquer un véritable paternalisme juste et émancipateur à l'égard des colonisés. "*Il assume envers elle [la colonie] des devoirs d'émancipation et de tutelle (...); il doit éveiller leurs besoins pour en faire des consommateurs libres (...), consulter leurs intérêts autant que les siens, fonder leur prospérité sur celle qu'il poursuit lui-même (...); c'est ainsi que le Roi procède au Congo*".

Enfin, ce sont les redoutables problèmes sociaux d'aujourd'hui qui imposent la mission coloniale: "*le peuple des travailleurs s'agite. Il veut vivre, et il en a bien le droit, il veut jouir des richesses qu'il aide à créer (...). Ce qu'il faut c'est ouvrir la communauté à toutes les sources de l'activité humaine, surexciter pour la conquête du bien-être toute l'énergie dont elle est capable*".

<sup>38</sup> Le professeur au Collège de France ne cachait pas son admiration pour l'entreprise léopoldienne. Il s'opposait à l'espèce de "communisme colonial" qui résultait selon lui d'une totale liberté de commerce et d'exploitation au Congo, considérant donc qu'une évolution "nationale" de l'État libre se justifiait pleinement.

puissances. Le projet d'une saisie systématique et inductive de l'objet colonial offre une tout autre perspective, un espace et des règles du jeu différentes. C'est presque de la matérialité de cet objet que doivent surgir les nouveaux termes du débat. Les oppositions codées par l'intérêt, la passion et l'idéologie sont invitées à céder le pas à l'observation impartiale, à la vérification et à la comparaison systématique. Il y a là une opiniâtre volonté de quitter le terrain diplomatique-juridique ou doctrinal, certes "abstrait" mais surtout extrêmement propice à l'interférence des logiques de puissance des grandes nations. La science coloniale est tout autant une nouvelle discipline d'appropriation des richesses que la source d'une nouvelle légitimité. Elle est donc, une fois le cadre posé, ouverte aux opinions contradictoires "*nous invitons aussi les adversaires de cette idée à participer à nos travaux (...). La vérité jaillira de l'observation, de l'étude, des discussions contradictoires*".<sup>39</sup> Le premier Président de la SÉC partage cet avis: "*l'opposition est de bonne foi (...), elle s'inspire comme notre adhésion d'une pensée patriotique (...); pourquoi ne pas discuter avec elle, essayer de la ramener. Elle nous obligera à examiner l'Oeuvre royale sous toutes ses faces, à en peser les avantages, à lui éviter peut-être des erreurs, à l'exposer enfin devant le pays afin qu'à l'heure de la décision finale, il puisse se prononcer en pleine connaissance de cause*" (A. Couvreur, p. 6). Une telle attitude tranche avec les violentes polémiques caractéristiques du *Mouvement Géographique* et des revues pro-coloniales, qui mobilisent tous les registres contre les "Congophobes".<sup>40</sup>

Dès sa constitution, la Société savante coloniale compte 358 membres.<sup>41</sup> Les officiers, les juristes et singulièrement les avocats du barreau de Bruxelles y occupent une place prépondérante. Une quinzaine de membres sont présentés comme professeurs d'université sans autre mention. Pour le reste, on trouve des industriels (E. Solvay et E. Nagelmackers notamment), des négociants et des ingénieurs. En 1898, elle compte près de 500 membres et trente professeurs d'Université. La formation de la Société témoigne aussi de l'élargissement du groupe originel du cercle des grands léopoldiens. V. Pourbaix, R. Vauthier, J. Plas, grands orchestrateurs de la campagne pour la "nationalisation" du fait colonial sont de jeunes avocats. Leurs travaux de recherche concernent cependant le développement commercial du Congo.

Selon l'éditorialiste du *Congo belge*, "*relater les travaux de la Société, c'est faire l'histoire du mouvement colonial dans notre pays (...), nous parlons bien entendu du mouvement intellectuel et scientifique. Lorsqu'éclata presque inopinément le débat sur la question de l'annexion (...), la Société d'Études Coloniales ne crut pas devoir se réfugier dans les régions sereines de la science; elle fût au contraire le principal centre*

---

<sup>39</sup> Société d'Études coloniales n° 1, Appel au public.

<sup>40</sup> *Le Congo belge* et *La Belgique coloniale*, dont nous parlerons plus loin.

<sup>41</sup> Elle compte mille membres en 1891 (*Congo belge*, n° 8, 1901).

*d'organisation de la propagande coloniale (...). Cette lutte d'une minorité éclairée contre l'inertie défaillante de la masse et la fureur incroyable des partis extrêmes est peut-être la plus belle victoire que des «intellectuels» aient remporté de notre temps".<sup>42</sup>*

Il est important de souligner que, face aux partis et à un anticolonialisme confinés aux cénacles politiques nationaux, la mobilisation savante apparaît importante et décisive. Il s'agit de l'un des premiers moments, sinon le premier, où, faute d'opposition savante, le milieu universitaire, traditionnellement cloisonné, s'engage sous la bannière de la science et de la civilisation dans un mouvement apparemment national. En effet, si les organes de presse belges ne se sont pas privés de relayer les campagnes anti-léopoldiennes initiées à l'extérieur, rares sont les manifestations de ce type portées par des universitaires au nom de la Science ou de l'Humanité.

Le programme de recherche de la société savante est impressionnant. Il s'impose cependant de remarquer qu'il privilégie les enseignements pratiques (conditions de voyage et d'hygiène, etc.) et soumet l'ensemble des recherches à des critères de mise en valeur et d'administration.

Quatre sections de recherche sont créées (programmes des études en annexe):

- Section d'études scientifiques
- Section d'études économiques
- Section d'études morales et politiques
- Section d'études juridiques.

Les trois dernières sections correspondent aux enseignements caractéristiques des Facultés de Droit. Ces "disciplines" sont en fait le plus souvent pratiquées par les mêmes hommes. L'hégémonie des juristes s'avère donc très affirmée.

Le statut de l'ethnographie est ambigu, divisé entre les sections scientifiques et les études morales et politiques. De surcroît, il est précisé, à maintes reprises, que l'étude ethnographique est soumise aux objectifs généraux des programmes d'étude.

Enfin, ce sont d'emblée les juristes qui, à l'initiative de Cattier et de Wodon, donnent le ton en préparant un questionnaire destiné à recenser et à étudier les coutumes juridiques des indigènes. Leurs objectifs relèvent de l'ethnologie juridique (dite aussi jurisprudence ethnologique en Allemagne). Sur le plan théorique, l'hypothèse évolutionniste est discutée et l'on s'entend pour considérer que l'heure des synthèses définitives n'a pas encore sonné. Les données recueillies doivent permettre de discuter plus avant cette question ainsi que celle du "matriarcat". Le questionnaire a été conçu, précise-t-on, pour être utilisable par des non juristes. L'ÉIC est sollicité afin que ses agents se fassent enquêteurs.

---

<sup>42</sup> *Le Congo Belge*, N° 8, février 1901.

Mais c'est surtout au niveau de la législation intérieure de l'État que l'importance d'une telle étude apparaît considérable. "*On ne songe pas à imposer le droit des sociétés européennes aux populations indigènes. Leurs coutumes, durant une période indéterminée, devront nécessairement être respectées. Il faudra en tenir compte même dans les rapports des Naturels avec les Européens*".<sup>43</sup> Cette orientation juridique de l'ethnologie coloniale non confessionnelle, qui sera marquante dans les années à venir, trouvera ses meilleurs avocats parmi quelques magistrats du Congo, partisans d'une administration indirecte. Il est significatif de noter cependant que cette référence à la "*coutume à connaître et à respecter*" est mise en exergue par les promoteurs de l'enquête quelque vingt années avant sa reprise en force sous le drapeau de l'ethnologie de terrain. En effet, il s'agit là de l'une des démarcations les plus fortes et les plus durables envers l'ethnologie catholique.

Outre la publication du Bulletin, la Société se propose d'organiser des conférences, voire des expéditions. Elle ébauche surtout un premier enseignement colonial dont le programme est fixé au terme de l'année 1894. Il comprend un cours de minéralogie, de botanique et agriculture, zoologie, hygiène, médecine et chirurgie des régions tropicales, relations avec les indigènes (donné par deux militaires-explorateurs), génie et constructions, géographie cartographique (manuel pour la réalisation des levés topographiques et observations astronomiques), droit du Congo (Cattier), renseignements pratiques et, enfin, langue swahili. Remarquons qu'aucun cours d'ethnographie ne figure au programme. Les cours seront suspendus durant l'année 1896, car toutes les recrues de l'ÉIC ont été envoyées immédiatement au Congo.<sup>44</sup>

En 1899, il n'existe toujours pas de formation spécifique destinée aux futurs agents de l'ÉIC. Le lobby colonial, qui triomphe alors, le déplore et milite pour que l'ÉIC organise lui-même pareil enseignement en Belgique. La formation envisagée alors est tournée vers l'adaptation de l'agent colonial. Il ne s'agit pas d'une formation scientifique, elle n'est pas liée à un développement des recherches en matières tropicales. Cette formation

---

<sup>43</sup> L. Wodon, 1894, pp. 100-110.

<sup>44</sup> L'année 1897 est importante du point de vue de la médecine tropicale belge. La Société royale de médecine publique de Belgique a créé une commission chargée de préparer le Congrès d'hygiène et de climatologie du Congo, tenu en août de cette même année à l'occasion de l'exposition universelle de Bruxelles. La commission créée par la Société d'études coloniales (comportant des professeurs de toutes les universités) entend regrouper les données disponibles, et soumettre les théories à un examen systématique incluant "*des études physiologiques des sujets européens et indigènes sains*". Les médecins du Congo sont appelés à entreprendre un vaste programme d'investigation; une mission est mise sur pied à partir de Bruxelles (*Bulletin de la société d'études coloniales* n° 6, 1897, pp. 435-450). Le Dr Dreyepont, ex-médecin de l'ÉIC et médecin militaire, est à l'origine de ces initiatives.

comprendrait des rudiments de médecine, de jardinage, de météorologie de géographie. Déjà on envisage l'apprentissage systématique des langues indigènes.

Le Bulletin de la SÉC devient mensuel à partir de 1900; mille page seront publiées annuellement. La société fait paraître un manuel du voyageur et résident au Congo que l'ÉIC distribuera à tous ses agents.

En 1895, la Société s'est dotée de quatre comités locaux. Elle compte 755 membres, dont 272 nouveaux. Cent cinquante conférences ont été données dans tout le pays. Une souscription auprès des membres a permis de réunir la somme de 5 353 FB. L'année suivante, un important comité est mis sur pied grâce à un premier don de 50 000 FB pour entreprendre l'étude systématique des pathologies du Congo. Grâce à d'autres bienfaiteurs (E. Solvay, L. Goldschmidt, G. Montefiore, et la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie), un laboratoire de bactériologie est monté à Léopoldville. Quelques années plus tard, la Société organise une recherche sur la malaria, menée au Congo. Elle est en étroite rapport avec l'embryon d'hôpital colonial qui voit le jour à l'Institut Sainte-Camille d'Anvers.

Les publications du Bulletin de la SÉC pour les cinq premières années comportent, pour l'essentiel, une quinzaine de volumineux mémoires. Un seul est consacré à l'ethnographie du Congo, aucun à la linguistique (quelques textes plus courts proposent des descriptions d'un groupe de population). Il s'agit de monographies régionales établies par des administrateurs de l'ÉIC ou des militaires. Quelques-unes ont une orientation thématique (la chasse au Congo, la culture potagère, les animaux domestiques, les poissons du Congo). La politique coloniale comparée fait l'objet d'études importantes consacrées à l'empire anglais ou aux colonies néerlandaises. On notera une traduction de l'ouvrage du Dr Hinde, médecin anglais en Ouganda (1897).<sup>45</sup> Deux juristes et avocats, J. Plas et V. Pourbaix, chevilles ouvrières de la Société, proposent plusieurs études très documentées sur le commerce avec le Congo<sup>46</sup>.

---

<sup>45</sup> Ouvrage qui décrit la défaite des "Arabes" des Falls et qui tient lieu d'apologie de la conquête belge. Les auteurs internationaux étant toujours extrêmement prisés dans ce genre.

<sup>46</sup> V. Pourbaix 1896.

J. Plas 1896.

V. Pourbaix et J. Plas 1898.

Véritable dictionnaire des intérêts belges au Congo, cette étude présente une brève histoire, la composition et un bilan financier détaillé des 28 sociétés belges qui assurent un commerce général annuel (importations plus exportations) de 30 000 000 pour un capital de 100 000 000. Aux yeux des auteurs ce bilan édifiant illustre un essor commercial inédit dans l'histoire de la colonisation moderne et il indique le caractère désormais dominant des intérêts belges en Afrique centrale. La seconde partie est un manuel à l'intention des investisseurs.

À partir de 1900, le Bulletin offre plus ou moins soixante pages par mois. La part du Congo régresse au profit d'une chronique coloniale générale réservant une part importante aux colonies françaises. Fidèle aux projets d'expansions que conduit l'état-major financier congolais, avec à sa tête le major Thys, la Société ouvre ses colonnes à de nouveaux horizons.<sup>47</sup> La Chine, à laquelle le Souverain destine les profits congolais, occupe de loin la plus grande partie des publications en 1900. On y trouve aussi bien des articles traitant directement des conditions de pénétration du capital belge que des considérations vaguement ethnologiques consacrées à la justice chinoise ou des études régionales. Les régions ou États non encore colonisés font l'objet d'études particulières. En règle générale, le ton est méprisant et ce sont toujours des régimes décadents, incapables de mettre leur pays en valeur qui sont décrits. Ainsi, il s'est trouvé un jeune auteur qui, constatant le courant croissant des échanges entre la Belgique et le Maroc, s'illustra en proposant d'y établir un État libre du même type que celui du Congo administré par des Belges<sup>48</sup>! Les rédacteurs du Bulletin sont plus prudents à l'égard du Maroc: "*la Belgique se contentera de la lutte commerciale et industrielle qui peut lui réserver dans ce pays de nouveaux succès*".<sup>49</sup> L'heure n'est plus aux explorations mais aux grands travaux. Le projet de chemin de fer au Dahomey retient particulièrement l'attention. À côté de la médecine tropicale, ce sont désormais les ingénieurs qui se distinguent dans la publication. La SÉC est donc un instrument au service direct des ambitions du grand capital belgo-congolais. En 1905, elle publie le premier répertoire des établissements belges à l'étranger. Le recul des sciences humaines (géographie, ethnologie, science politique) est sensible au profit des sciences appliquées et des technologies et, de manière croissante, de l'agronomie.<sup>50</sup> La nouvelle figure de la Société est l'ingénieur commercial qui, le plus souvent, est d'abord un juriste.

Un remarquable silence est entretenu à propos des questions politiques congolaises. Entre 1900 et 1905, on ne trouve plus trace de polémiques internationales. Au contraire,

---

<sup>47</sup> Thys, futur homme clé de la haute finance congolaise est attaché au Secrétariat de l'ÉIC. Depuis 1878, il était membre du Comité d'Études du Haut Congo dont le commandement était assuré par Stanley.

<sup>48</sup> V. Collin 1899.

<sup>49</sup> Bulletin de la Société d'Études coloniales, mars 1900, p. 183.

<sup>50</sup> Ceci apparaît clairement à la lecture des recensions bibliographiques et des chroniques qu'offre le Bulletin.

Les principales publications de la Société sont: le *Manuel du voyageur et du résident au Congo*, *L'art militaire au Congo*, *La chute de la domination arabe au Congo* (traduction de l'ouvrage d'un anglais), *Les plantes produisant le caoutchouc du commerce* (traduction d'un ouvrage néerlandais); *Le cacao, sa culture et sa préparation*; *Le tabac, sa culture et sa préparation dans les régions tropicales*, *L'Hévéa asiatique* et enfin, un *Rapport sur les travaux du laboratoire médical de Léopoldville en 1899-1900*.

la Société est désormais intégrée dans le réseau des sociétés coloniales. La multiplication des montages financiers d'outre-mer à composante belge et la percée de sociétés belges dans quelques secteurs des colonies françaises, allemandes et anglaises semblent consacrer la position du pays dans l'immense chantier colonial.

## VI. L'Institut Colonial International (ICI)

La première session de l'Institut International Colonial (ICI) a lieu à Bruxelles en 1894 essentiellement à l'initiative de quelques grands léopoldiens qui prendront le parti des sociétés.<sup>51</sup> Les grands coloniaux belges y joueront toujours un rôle clé. Les catholiques, minoritaires au début, y acquerront de solides positions dans les années trente et quarante.

La représentation belge, très nombreuse, fait certes place aux savants et notamment aux juristes mais elle est majoritairement composée de notables coloniaux, de dirigeants des principales entreprises et groupes financiers du Congo et de diplomates.

Les sessions consacrées à un thème particulier (en 1923, le statut des métis; en 1929, l'organisation du travail; en 1933, crise et colonie) ont la même structure, toujours établie sur la base de rapports originaux et de présentations des différentes situations coloniales. Elles sont suivies de discussions dites comparatives.

L'institut se veut strictement savant et participe, dès sa création, de l'intronisation des belges dans la vocation coloniale et du Congo dans l'objet colonial.

Les membres sont cooptés. Et l'Institut n'a pas de lien organique avec l'administration de l'ÉIC, ni avec le ministère des Colonies ou le gouvernement général du Congo. Son président est cependant un ancien Gouverneur Général de l'ÉIC, notoirement franc-maçon et très proche des milieux financiers congolais.

Organisme de droit belge, dont l'initiative revient à quelques belges déjà considérés comme des notables "congolais", l'ICI sera l'une des institutions les plus remarquables des sciences coloniales. Elle se veut indépendante et n'est pas liée organiquement aux États. Elle se dit "*strictement scientifique*" et participe de l'internationalisation de la problématique coloniale. Ses sessions et ses publications connaîtront un destin exceptionnel et ne seront interrompues que par les deux guerres. Le siège de l'Institut est situé à Bruxelles où par ailleurs auront lieu de nombreuses sessions bisannuelles. En 1949, l'ICI devient l'INCIDI, Institut International pour l'Étude des Civilisations Différentes. À la veille des indépendances, il est encore considéré comme un centre d'excellence par l'UNESCO. Il publie alors une revue *Civilisations* dont héritera l'ULB, revue toujours publiée aujourd'hui.<sup>52</sup>

---

<sup>51</sup> Les sessions suivantes auront lieu dans diverses capitales coloniales européennes tous les deux ans.

<sup>52</sup> Les publications de l'ICI-INCIDI sont d'un intérêt exceptionnel pour l'historien des colonies et pour l'étude de la formation et de l'institutionnalisation des savoirs coloniaux. De l'exposé du docteur néerlandais Stokvis qui, en 1895, contestait scientifiquement la thèse dominante affectant les européens d'une morbidité spécifique sous les tropiques, les rendant ainsi inaptes à la colonisation de peuplement, aux exposés de G. Balandier dans le courant des années 50, en passant par les discussions animées par L. Massignon, c'est une quantité impressionnante de données qui sommeille au fond des bibliothèques. Mais



L'ICI correspond à la formation d'un pôle colonial en décalage idéologique et économique avec l'absolutisme léopoldien, à l'époque où celui-ci entre en contradiction évidente avec l'acte de Berlin et heurte les combinaisons financières dans lesquelles la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie joue un rôle prépondérant. L'immense travail de législation comparée que réalisera le très sélect ICI prend donc naissance comme une fracture interne des élites coloniales belges et trouve tout naturellement un débouché dans la science juridique internationale.

Tout oppose cette nouvelle institution du savoir colonial à ce que nous avons dit à propos du *Mouvement Géographique*. L'Institut, fondé à Bruxelles en 1894, n'est pas un organe de propagande ni une arme de combat patriotique, mais l'une des manifestations du processus de consécration de la Belgique, non pas comme puissance coloniale puisqu'existe un ÉIC, mais comme lieu d'une parole légitime dans le concert colonial européen. En chevalier de l'AIA, de l'AIC puis du frais ÉIC, Wauters ne cessa de polémiquer, tant sur le plan politico-diplomatique que sur le plan scientifique. Dix ans après le "triomphe léopoldien" à Berlin, le géographe n'est plus à l'avant-plan, le petit monde savant belge retrouve sa sérénité et sa mesure. Malgré les dénonciations périodiques de la presse surtout anglaise, l'ÉIC existe et connaît un essor apparent. L'espace savant que fournit le Congo s'élargit progressivement; le spectre d'intérêts qu'il offre aux élites nationales apparaît de mieux en mieux et est revendiqué de plus en plus clairement en termes nationaux.

Un personnage colonial clé est à l'origine de l'ICI: Camille Janssen, éphémère Gouverneur de l'ÉIC, mais dont l'activité coloniale fut impressionnante. D'abord magistrat, Janssen commence une carrière diplomatique en Turquie, en Égypte, puis au Canada. En 1886, il succède comme administrateur de l'ÉIC à Sir Francis de Winton<sup>53</sup>. Il est nommé Gouverneur général en 1888, mais quelques mois plus tard, ses fonctions sont interrompues et il est remplacé, pour revenir ensuite prendre ses fonctions de Gouverneur Général jusqu'en 1890, date à laquelle il rentre en Belgique et occupe un haut poste dans l'administration de l'ÉIC. Il démissionne deux ans plus tard et fonde l'ICI en 1894 avec A. Thys, l'homme des sociétés commerciales qui eut aussi à s'opposer à la politique léopoldienne. Janssen inaugure ainsi le mécanisme principal qui alimentera les sociétés savantes coloniales: le retour des anciens notables congolais.

Les opposants à la politique léopoldienne forment l'essentiel du noyau belge de l'ICI avec Cattier, puis Speyer et Wauters, tous liés à l'Université de Bruxelles. Descamps,

---

à travers les biographies des membres, les thèmes et les disciplines qui se succèdent à l'avant-plan de la science coloniale durant trois quarts de siècle, ce sont l'évolution, les inflexions et la continuité des dispositifs de mise en discours rationnel du rapport de domination qui peuvent être mis à jour.

<sup>53</sup> Le successeur de Stanley.

grand juriste internationaliste louvaniste, léopoldien et catholique, figure cependant dans le noyau originel des membres effectifs.

La fondation de l'ICI permet à la Belgique de retrouver la bonne conscience des élans civilisateurs, du désintéressement, de la communion européenne dans le progrès des sciences qui, on s'en souvient, constituaient la trame de la rhétorique léopoldienne lors de la conférence géographique déjà compromise à cette époque. Alors que la haute administration de l'ÉIC fournit des spécialistes, devenus déjà incontournables pour leur connaissance de terrain en Afrique centrale, le monde savant belge trouve, avec une satisfaction évidente, son rôle de forum européen, de ferment d'unité civilisatrice. L'article 13 des statuts de l'ICI interdit "*l'examen de toute question pouvant donner lieu à un débat irritant entre nations et également toute discussion ou vote sur les questions de politique coloniale*" (ICI, Statuts et règlements, 1894, p. 9). Ce sont à nouveau les "grandes maisons" d'Europe qui sont sollicitées pour parrainer les travaux de ce nouveau cénacle<sup>54</sup>. D'emblée, il est décidé que les publications seront diffusées en plusieurs langues européennes et que des sessions au moins annuelles doivent avoir lieu dans les grandes capitales d'Europe. Les sessions de l'ICI jouiront effectivement d'un remarquable *standing*. Bruxelles trouve place dans le réseau des grands instituts coloniaux allemands, anglais et français particulièrement, mais aussi italiens et néerlandais. À la suite de l'exposition universelle d'Amsterdam (1883), l'Association coloniale des Pays-Bas, autre puissance monocoloniale, avait lancé une revue coloniale internationale comportant des articles en quatre langues. Cette revue qui mobilisait "*une foule de noms célèbres dans les sciences, les voyages et le professorat*" (*Mouvement Géographique*, décembre 1885) comportait trois sections: commerce, industries et aspects maritimes; gouvernement des colonies; géographie et ethnographie.

La sérénité retrouvée<sup>55</sup>, c'est aussi, à travers la présence dominante des grands administrateurs coloniaux et des juristes, l'ancrage belge dans un compartiment ô

---

<sup>54</sup> C'est au Grand Duc Jean-Albert de Mecklembourg qu'est offerte la présidence de l'ICI pour l'année 1986.

Voir aussi en annexe la liste des membres effectifs et correspondants originaux. Le premier président du Bureau sera l'ancien Ministre français des Finances, M Léon Say. Il comporte aussi Lord Reay, sous-secrétaire d'État pour les Indes, M Franssen Van de Putte, ancien Ministre des Colonies des Pays-Bas. Durant les quatre premières années, le Secrétaire général sera M Camille Janssen, Gouverneur général honoraire de l'ÉIC et ancien Secrétaire d'État des Finances du gouvernement belge.

<sup>55</sup> Sérénité internationale des grands juristes, mais forte tension au niveau des élites belges où l'ICI est suspect, dans la foulée de son fondateur, d'appartenance maçonne. Janssen fut le secrétaire général et le grand organisateur de l'ICI jusqu'à sa mort en 1926. Entre-temps, il aura présidé le Groupe d'études coloniales de l'Institut Solvay à l'Université de Bruxelles.

combien noble des savoirs coloniaux: l'art du gouvernement des colonies. Bien entendu le droit était de loin la discipline dominante dans le monde universitaire: la matrice du développement des sciences humaines. Les Facultés de droit fournissaient le gros du haut personnel politique et administratif. Mais la haute main qu'auront les juristes sur les sciences coloniales en Belgique s'explique aussi par la nature du processus colonial. On le sait, l'ÉIC n'était lié à la Belgique que sous la forme d'une union personnelle. Léopold II s'était vu autoriser par les chambres de droit de porter de double titre de Roi des Belges et de Souverain de l'ÉIC. Celui-ci disposait de sa monnaie et les budgets nationaux étaient entièrement distincts. Il fallu donc construire un droit congolais, privé et public (y compris un code la route). Avant comme après le reprise, aucune loi belge ne pouvait être appliquée à la colonie, ni aux belges qui s'y trouvent à moins qu'une disposition expresse n'en dispose autrement. Le Congo sera ainsi durant trois décennies l'apanage des grands juristes. Sur le terrain, les hauts administrateurs juristes ne seront concurrencés en matière de connaissance légitime que par les missionnaires et les "macro-ingénieurs" représentants des sociétés et chargés du discours technico-économique. Après les militaires-explorateurs et leurs correspondants géographes en métropole, la science coloniale belge réservera une place croissante aux études juridiques. L'ICI s'inscrit dans ce mouvement. Il a pour but *"de répandre l'étude comparée de l'administration et du droit des colonies; en particulier des différents systèmes de gouvernement des colonies (possession, protectorats...). L'étude de la législation coloniale, en tant qu'elle peut intéresser, soit plusieurs colonies déterminées par des mesures arrêtées en commun, soit toutes les colonies par l'importance des problèmes résolus. L'étude de leurs régimes économique et commercial"*.

L'ICI prévoit une immense activité. Une bibliothèque rassemblera et publiera des documents originaux visant à l'étude systématique et comparative des questions de droit colonial. Une revue coloniale internationale publiant des articles d'intérêt général pour les colonies de toutes nations et un bureau de renseignements établissant un ou plusieurs

---

Au nombre de six, les membres belges réalisent l'équilibre idéologique national et l'équilibre des intérêts belges au Congo. Le secrétaire général de l'ICI est M. Camille Janssen, proche de l'Université libre de Bruxelles; le Baron Descamps, éminent juriste international, grand léopoldien, figure de proue de la conscience catholique, professeur à Louvain, créateur d'une chaire de missiologie, président de la commission de l'École mondiale, etc.; le Colonel Thys, véritable patron de la haute finance congolaise, homme clé de l'impérialisme financier. Le Groupe Thys est présent dans les plus grandes compagnies congolaises. Thys est l'homme du chemin de fer des cataractes. Quatre membres sur six sont de formation juridique (Van Maldeghem, président de la Cour de Cassation). Parmi les membres associés, on trouve les inévitables F. Cattier, le Dr Dryepont (médecin chef de l'ÉIC), A.J. Wauters et H. Speyer (professeur de droit à l'ULB) qui semblent témoigner d'une forte empreinte "libre-exaministe", compensée par la présence de deux ingénieurs et d'un sénateur catholiques.

répertoires généraux dans lesquels sont relatés succinctement tous les faits importants en matière d'administration et de législation coloniales" (Statuts et règlements de l'ICI 1894).

Les sessions se tiendront avec une remarquable continuité. Entre 1894 et 1912, trente-six gros volumes seront publiés dans la bibliothèque coloniale. Ils comportent des études et mémoires certes systématiques, mais qui n'atteignent à la démarche comparative qu'à travers les discussions qu'ils suscitent en séance. Au terme de cette période, les thèmes suivants auront fait l'objet d'une présentation fouillée pour chaque grand système colonial:

- La main d'oeuvre aux colonies
- Les fonctionnaires coloniaux
- Le régime foncier aux colonies
- Le régime des protectorats
- Les chemins de fer dans les colonies et les pays neufs.
- Le régime minier dans les colonies
- Les systèmes d'irrigation
- Les lois organiques des colonies
- L'enseignement aux indigènes
- Les droits de chasse dans les colonies et la conservation de la faune indigène
- Le régime forestier aux colonies.

## VII. La conquête de l'opinion par une presse coloniale populaire aux mains des «grands coloniaux»

La tentative de "nationalisation" de l'entreprise léopoldienne est un moment extrêmement riche et déterminant en ce qui concerne la formation du pôle colonial belge. Elle est aussi le moment initial de formation d'une idéologie coloniale construite principalement autour du droit et des avantages d'un petit pays fortement industrialisé à coloniser. Bien entendu, la participation croissante de Belges à l'Oeuvre léopoldienne est affirmée à la fois sur le plan de l'origine des hommes, des capitaux et... des découvertes scientifiques qui forment les trois axes de cette idéologie coloniale. Le premier dispositif savant intervint massivement, lui aussi par les hommes, l'argent et les connaissances, dans l'entreprise de conquête de l'opinion publique lancée à partir de 1895.

Comme nous l'avons vu, l'année 1895 est riche en rebondissements politiques à propos du Congo. Un projet de loi d'annexion est déposé à la chambre. Il n'aboutit pas, et les débats sont âpres. De nouveaux subsides sont octroyés à l'ÉIC, mais une opposition s'est élevée, appuyée notamment sur les dénonciations anglaises, elles-mêmes alimentées par les informations des missionnaires protestants. Un délai de cinq ans doit permettre à la Belgique de "mûrir sa décision".

L'opposition coloniale brouille les clivages partisans classiques. Elle est divisée sur l'objet même de son opposition: certains dénoncent les pratiques "humanitaires" de l'ÉIC ainsi que l'instauration des monopoles au seul profit du Souverain et de ses alliés financiers. D'autres redoutent l'aventurisme financier et militaire dans lequel risque d'être emporté le jeune État. En revanche, un puissant pôle colonial se constitue et tout indique que la formule repoussant la "reprise" a été conçue par celui-là comme le premier pas vers celle-ci. Aux yeux des annexionnistes, les années suivantes doivent être utilisées pour renforcer et institutionnaliser les intérêts spécifiquement belges, pour conquérir une opinion publique restée jusqu'ici en dehors du débat. Cette manoeuvre est éminemment stratégique pour ceux qui cherchent à vaincre la *"tiédeur légendaire des belges à l'égard des aventures outre mer"* et peut-être aussi à l'égard du Roi. Les revirements des "annexionnistes" semblent indiquer une prise de conscience des dangers que risquait de rencontrer une reprise précipitée. Ils se sont heurtés au refus du Roi, convaincu de l'avenir radieux que réservaient les énormes profits réalisés sur le caoutchouc ainsi que le développement du chemin de fer.

Le Congo doit donc devenir belge dans les faits et dans les esprits avant d'être éventuellement recouvert du sceau national. L'opinion publique est un enjeu d'autant plus important aux yeux des quelques dizaines de savants, politiciens et financiers, qu'elle est restée jusqu'ici soigneusement à l'écart de la conduite de l'entreprise léopoldienne. Une certaine ambivalence marque le petit cercle d'activistes pro-coloniaux. Les ténors sont

divisés quant à l'appréciation et à la dénonciation publique de l'ÉIC. La reprise est pour certains un aboutissement logique, dont on attribue le dessein originel au Roi; une impérieuse nécessité morale et financière pour d'autres.

Dans les mois qui suivent le dépôt et l'ajournement du projet d'annexion, plusieurs périodiques voient le jour. *La Belgique coloniale* et *Le Congo belge* sont au service d'un dessein précis de conquête de l'opinion publique. Ces deux organes de presse ont une vocation exclusivement coloniale, et plus particulièrement congolaise en ce qui concerne la seconde. Loin de répercuter les critiques adressées de l'ÉIC, cette presse populaire met en scène la continuité de l'oeuvre belge, célébrant les hautes figures de la conquête et des campagnes anti-esclavagistes. Leur ambition de vulgarisation et de propagande auprès du "grand public" en fait des témoins privilégiés de l'idéologie coloniale belge et de la formation de l'imagerie et l'imaginaire relatifs à l'Afrique et aux Africains.

## VII. 1. La Belgique coloniale

Le titre est déjà un programme. Le rédacteur principal est René Vauthier, l'un de ces jeunes avocats qui figure parmi les artisans de la première Société d'études coloniales. La création de la *Belgique coloniale* est directement inspirée par l'ÉIC. Ainsi Léopold II maintint-il au feu le fer "annexionniste".

Son "programme" (notion qui était jusque là exclusivement réservée aux partis politiques) tient en quelques points forts, présentés par Vauthier.

- La Belgique coloniale existe déjà. Elle se personnifie dans ce *"mouvement des esprits de jour en jour plus intense qui, reculant les horizons limités de notre pays, aspire à ouvrir à celui-ci un champ d'expansion digne de sa merveilleuse activité comme de sa mission civilisatrice"*.
- Coaliser les intérêts coloniaux *"Il y a quelques mois, surgissaient sur tous les points du territoire des forces insoupçonnées jusqu'alors qui s'unissaient dans un même élan pour réclamer la constitution définitive d'une colonie belge au centre de l'Afrique (...). Il importe que ces bonnes volontés ne se perdent pas dans les sables de l'oubli et de l'indifférence. Les maintenir centrées sur un même objet, leur donner une expression aussi nette que possible (...), leur imprimer une direction continue, telle est notre tâche"*.
- Occuper *"un espace libre entre les revues savantes et la presse quotidienne"*. Donner des aperçus scientifiques, mais réduits et condensés dans des proportions plus accessibles aux profanes. Informer également *"des faits commentés et appuyés de documents techniques et de graphiques, de manière à conduire à des vues d'ensemble"*.

La même pédagogie s'impose en matière de comparatisme colonial vulgarisé.

- Policer la discussion et les débats afin de leur donner pour cadre l'intérêt national et le patriotisme. "*Nous luttons en complète indépendance pour une idée qui est avant tout le prolongement de la mère patrie au-delà des trop étroites frontières qui lui ont été assignées.*"
- Fidélité et apologie de ce qui apparaît maintenant comme l'impulsion originelle du "*génie colonisateur de notre race: la haute pensée du Roi et... ceux qui, réalisant celle-ci, ont fondé l'ÉIC*".

La Belgique coloniale vise la fraction cultivée de l'opinion publique métropolitaine. Elle est une entreprise de "déprovincialisation". La table des matières bisannuelle couvre un champ bien plus vaste que celui couvert par la revue savante soeur (*Le Bulletin de la SÉC*). La chronique coloniale fait écho aux événements survenus dans les empires anglais et français. Le ton est à la communauté de destin "*des peuples supérieurs*" et les polémiques diplomatiques n'apparaissent que très euphémisées.<sup>56</sup> L'organisation de l'ÉIC fait l'objet d'une rubrique particulière, mais le Congo est l'objet de l'immense majorité des écrits et des très nombreuses illustrations et croquis qui meublent les rubriques "géographie", "cartographes", "climatologie", "voies de communication, chemin de fer, marine, postes et télégraphes", "faune", "flore", "cultures" (agriculture), "missions et associations philanthropiques"; "ethnographie, moeurs et coutumes des indigènes", "commerce", "divers" et "nouvelles africaines". Une rubrique "biographique" est entièrement consacrée aux "héros" de l'AIA, de l'AIC et aux militaires qui dirigèrent les explorations et campagnes belges.

Entre 1895 et 1900, le lecteur de la *Belgique coloniale* découvre les chroniques des explorateurs, des expéditions militaires, des "*apôtres de la science et missionnaires des religions*" (B.C. Février 1896). Il se familiarise avec les idéaux civilisateurs léopoldiens que les partisans de l'annexion reprennent à leur compte. Des tableaux édifiants sont dressés des "*ravages causés par les esclavagistes arabes*" qu'affrontent des héros de plus en plus nettement nationaux. Décrit comme endémique, souvent purement alimentaire et très courant dans des régions immenses, le cannibalisme et sa mise en scène lui permettent de saisir l'immense tâche qu'entreprend la nation afin de "*régénérer une race*

---

<sup>56</sup> Dans la géographie idéologique belge, on notera la permanence d'axes très particuliers. En rapport avec le Congo, on en soulignera deux en particulier. Le premier concerne l'accent principalement national de l'idéologie coloniale de la bourgeoisie catholique, opposé au penchant international du secteur non confessionnel. Le second concerne directement le Congo, dont les régions de l'ouest seront toujours presque exclusivement "réservées" à l'influence catholique tandis que l'est (à l'exception du R-U) sera propice à une certaine pluralité d'influences et d'interventions.

*au Congo*". Grâce à d'abondants croquis, il découvre des chefs à demi-nus ou vêtus de haillons qui font contraste avec les photos en médaillons de héros conquérants belges. De courtes relations vaguement ethnographiques décrivent avec bonhomie la vie quotidienne d'un groupe ou d'une "ethnie" (seule la monographie de de Calonne Beaufaict, consacrée aux Ababua, qui se poursuit au fil de cinq numéros en 1900 témoigne d'une prétention ethnologique). Des montages graphiques illustrent les premiers acquis de l'entreprise de régénérescence de la race: un "nègre civilisé", costumé, regarde avec inquiétude son congénère pourvu de la panoplie des signes de "la sauvagerie". La conquête du Katanga et "la victoire remportée contre les esclavagistes arabes" permettent de faire revivre l'héroïsme des explorateurs et agents originels de l'ÉIC. Gravures et desseins accompagnent la chronique des travaux, ponts, tunnels, débarcadères, entrepôts, missions, stations, etc.

Informé des allées et venues des scientifiques, des agents de l'ÉIC et des personnalités métropolitaines, le lecteur se familiarise avec la vie des européens au Congo, leurs relations avec les indigènes, mais aussi le confort croissant de leur vie quotidienne (alimentation, soins médicaux, habitations, etc.). L'ordre et la justice règnent dans l'ÉIC, les européens coupables d'actes répréhensibles sont jugés et souvent... acquittés.

Vauthier s'applique à démontrer les bienfaits des relations de plus en plus nourries avec le Congo et à occulter les incessantes dénonciations internationales. Vauthier apparaît dans tous les cénacles des "congolais". Il sera notamment le principal rédacteur des nombreux articles consacrés au Congo entre 1909 et 1914 par *La Revue Économique Internationale*.<sup>57</sup> L'importante rubrique intitulée "chroniques coloniales" inscrit la Belgique dans le petit cercle des "ayants droit" aux fruits de la dernière ruée coloniale. La célébration de la communauté de destin des puissances coloniales prend le pas sur les polémiques qu'elles entretiennent au sujet de leurs empires, colonies et dépendances.

Vauthier consacre cinq numéros à l'exposition de Paris (1900) et aux colonies françaises. De nombreux articles évoquent les colonies et dépendances britanniques. Une série "critériums économiques et sociaux" fournit l'occasion d'un cours d'histoire économique et d'expansion coloniale. L'entreprise congolaise apparaît comme le fruit d'une histoire multiséculaire, privilège des peuples avancés et lucides. La jeune et petite Belgique a imposé sa voix dans le concert des puissants, elle apporte sa pierre à la mission historique qui incombe à l'Europe, elle proclame son "génie civilisateur" et revendique une place de choix dans la "théorie coloniale".

---

<sup>57</sup> Huit articles d'une vingtaine de pages, dont un consacré à *Une expérience de colonisation noire au Libéria* (VII 3<sup>o</sup> volume, pp. 586-600), un autre intitulé *De l'insuffisance du travail et de la production dans l'Afrique nouvelle* (X, 3<sup>o</sup> vol, pp. 557-572).



Si l'oeuvre missionnaire belge et catholique trouve quelques échos dans la Belgique coloniale, ils sont assez rares. Un missionnaire baptiste fit même la couverture et un article de mai 1890 donne la parole à un chinois... jugeant sévèrement l'oeuvre des missionnaires.

Entre 1900 et 1904, les courtes monographies ethnologiques sont nombreuses. Elles sont signées de militaires et de responsables des stations. Elles émanent d'une enquête lancée par l'ÉIC. Mais la *Belgique coloniale* diversifie largement son horizon géographique à mesure du succès des implantations du capitalisme belge en Chine, en Turquie et dans d'autres colonies.

En 1904, cette orientation est consacrée par un nouveau titre et une nouvelle formule: *La Belgique coloniale* devient *La Belgique maritime et coloniale*. Le nombre de relations ethnologiques diminue alors considérablement, les études spécialisées en économie des transports et en droit international se multiplient. Le niveau monte aussi incontestablement à travers la précision des informations et l'ouverture internationale.

## VII. 2. Le Congo belge

Second organe de la presse populaire coloniale francophone, mais premier par l'audience, *Le Congo belge* est issu lui aussi des débats de 1895 relatifs à la reprise. À cette occasion un Comité pour l'Oeuvre africaine s'était formé pour réclamer l'annexion immédiate. Auteur de nombreuses petites publications de propagande, ce comité avait organisé plus de cent conférences publiques en quelques mois. Le comité se mue rapidement en *Ligue nationale pour l'oeuvre africaine* qui publie le *Congo Belge* dès février 1896. Selon Van Iseghem, grand léopoldien et l'un des fondateurs de la Ligue, on trouva vite que la *Belgique coloniale* était trop peu combative, trop solennelle et trop académique au vu des objectifs de conversion populaire de la Ligue. En fait, si la collaboration fut la règle générale entre les deux organes, qui échangeaient publicités et illustrations, c'est principalement le *Congo belge* qui cimentait l'union du goupillon et du dividende, notamment en collaborant étroitement avec les animateurs de la revue des Pères de Scheut qui fournirent en outre les clichés congolais. Le groupe des "congolâtres" qui animaient le *Congo belge* s'était formé autour de la Jeune Droite qui se considérait comme l'élite du parti catholique.

La Ligue, qui compte presque immédiatement trois mille membres, a de grands desseins et vise à tripler ses effectifs. Le *Congo belge* est d'emblée tiré à 15 000 exemplaires bi-hebdomadaires. *Belgische Congo*, la version en langue néerlandaise, est tirée à 7 000 exemplaires. Chaque publication comporte dix-huit colonnes de texte et de très nombreuses illustrations. Dès 1897, une édition de luxe est mise sur le marché; elle

devient hebdomadaire en 1898. Le journal flamand disparut en 1899 et la version française s'éclipsa en 1902

La Ligue est directement issue du cercle des léopoldiens et en particulier de sa composante catholique. À la tête de la rédaction de son organe, on trouve à nouveau un des jeunes avocats qui furent à l'origine de la Société d'études coloniales, V. Pourbaix, qui est aussi le secrétaire de la société savante.<sup>58</sup> La ligue se déclare pluraliste "*il y a chez nous des conservateurs, des libéraux et même des socialistes*". Elle déploie une énergie considérable afin d'éviter que la question du Congo ne fournisse un nouveau clivage à la vie politique nationale.

Depuis la "reprise ratée", trois journaux prennent des positions hostiles à l'ÉIC et à l'annexion rampante; ce sont *La Réforme* (radicale), *Le Patriote* (catholique) et *Le Peuple* (socialiste). Le lobby colonial en formation dénonce sans cesse, à travers ses principaux organes (*Le Congo belge*, *La Belgique coloniale* et *le Mouvement Géographique*), un "*front congophobe au service de quémandeurs de mandats*". Aux radicaux inspirés par Clémenceau, la Belgique coloniale (très peu républicaine) oppose la vision d'un Ferry, "*le seul grand homme qu'a produit la révolution de 1870 en France*" (n° 8, 1896). L'opposition socialiste "*ne ferait montre, à l'égard du Congo, que d'une attitude antimonarchique; elle aurait pressenti que la colonisation, suscitant un mouvement d'intérêt national, pouvait ruiner les perspectives de ceux qui exploitent les inégalités sociales*". Enfin, on s'interroge sur l'évolution du *Patriote*, "*congolâtre devenu congophobe*". L'enjeu congolais apparaît donc particulièrement complexe.

À l'instar de *La Belgique coloniale*, qui l'a précédé de quelques mois, *Le Congo belge* "*considère que l'échec du projet de reprise n'est qu'un simple ajournement*". L'objectif avoué ne fait pas dans la nuance. "*Nous ne sommes mus que par une seule pensée: faire la Belgique plus grande, agiter son drapeau au-delà des mers et sur tous les continents, profiter de la grandiose occasion que le Roi nous a procurée, entrer activement dans le concert des nations, annexer le Congo à notre patrie*" (Baron de Hauleville, Président du comité central de la Ligue, *Le Congo Belge* n° 1, 1896).

Le souci de vulgarisation est beaucoup plus nettement affirmé encore, et la vocation du journal d'être un organe de lutte contre le "parti congophobe" est affichée dès les premiers numéros: dénigrement systématique des thèses et des porte-parole contestataires et opposés à la reprise.<sup>59</sup> Si les rédacteurs de *La Belgique coloniale* ont choisi le langage

---

<sup>58</sup> Parmi la génération des grands léopoldiens qui se firent d'ardents partisans de la "reprise", le baron de Hauleville est à l'origine du *Congo Belge*, de la Société d'études coloniales et du musée de Tervuren. Il était en outre directeur de la *Revue Générale* et du *Journal de Bruxelles* et Professeur agrégé d'histoire à l'Université de Gand.

<sup>59</sup> Des centaines d'extraits pourraient illustrer le ton et le propos de combat contre les "congophobes". En voici un exemple, tiré d'un article anonyme (comme la plupart signés de pseudonymes à consonance

de la respectabilité internationale et s'ils ont édifié la "science impartiale" en patriotisme courtois, *Le Congo belge* mène pour sa part une guerre idéologique totale. Il s'agit de gagner le petit peuple à la cause coloniale. "*Notre journal s'adresse aux petits et aux humbles*" (décembre 1896). *De Belgische Congo*, reproduction fidèle du *Congo belge*, a pour stratégie de toucher prioritairement "*toutes les sociétés flamandes qui existent dans les moindres localités, spécialement celles qui ont pour but la propagande flamande*" (décembre 1896).

La ligue se veut nationale et populaire. "*Il faut que dans le moindre village nos numéros pénètrent, portant la bonne parole, éclairant ceux que trompent l'ignorance et les déclamations intéressées des coureurs de mandat, prêts à payer ceux-ci du prix des intérêts vitaux du pays*" (*Congo Belge* n° 21, 1897).

Les moyens ne manquent pas et le prix de l'abonnement annuel est fixé à un franc! (trois francs pour l'édition de luxe). Le tirage est énorme comparé à la plupart des quotidiens. Il est possible de s'abonner dans tous les bureaux de poste. Chaque lecteur se doit de convaincre trois proches, amis ou parents. Le cap des dix mille abonnés est atteint à la fin de l'année 1896.

La cotisation demandée aux membres de la Ligue est "*tellement mince que tout citoyen belge peut en prendre la charge. Huit centimes et demi par mois. Qui d'entre nous n'est pas capable de la payer?*" (de Hauleville, *Congo Belge* 1896, n° 2).

La ligue chapeaute une dizaine de cercles congolais qui organiseront, en collaboration avec elle, des centaines de conférences publiques dans tout le pays.

---

africaine?). Comme d'habitude, il s'agit de s'opposer aux critiques de quelques milieux libéraux et socialistes. "*Ravir aux nègres leur patrie! Les nègres ont-ils la plus faible notion de la Patrie? Vous l'ont-ils dit? Dans quelle perplexité vous plongez nos esprits! Jusqu'à présent, nous avons tous cru que les nègres ne savaient pas ce que c'est que la patrie, qu'ils étaient en quelque sorte des sans patrie et que c'est précisément là une des raisons pour lesquelles on les considère comme des êtres de civilisation inférieure. D'autre part, si nos concitoyens vont là-bas, c'est précisément pour les affranchir de leurs oppresseurs arabes, pour les élever par l'éducation et le contact des blancs à une civilisation supérieure et pour faire naître en eux cette féconde notion de patrie (...). Ces notions sont bien élémentaires, mais peut-on s'étonner que les congophobes les ignorent quand on voit en quelle estime ils tiennent la science d'autrui? (...) Voilà bien les congophobes peints par eux-mêmes. Incapables de s'élever jusqu'à une question de quelque envergure (...)*".

Le député Lorant, libéral et porte-parole des "congophobes", a le malheur d'être l'élu d'une petite ville de province; il deviendra le cible d'une haine et d'un mépris sans borne. Tel conseiller communal dénonçant les expéditions homicides et les procès truqués d'officiers (affaire Lothaire) que l'ÉIC offre en spectacle à l'opinion internationale, se voit qualifier d'ignare incapable de comprendre le latin, de traître, d'anti-patriote, etc. (*Congo Belge*, février 1896).

Le contenu et le style du journal est approprié à cette croisade populaire; "*notre but est national et populaire. C'est au patriotisme et aux instincts généreux de la foule que nous faisons appel*" (de Hauleville op. cit.).

À la différence du *Mouvement Géographique* et de *La Belgique coloniale* qui ne s'est ouverte que lentement et prudemment à la croisade missionnaire, *Le Congo belge* offre une place de choix aux chroniques missionnaires. Il est exclusivement pro-catholique et plus particulièrement "belgo-catholique". Sur un ton péremptoire et enflammé, le n°12 (Août 1896) titre *Dieu le veut!* L'éditorialiste s'étend sur l'ardeur et l'intrépidité des évangélistes belges, tant réclamés déjà par Saint François-Xavier puis par le Cardinal Lavignerie. "*Donnez-moi des Belges*" se seraient-ils écriés!

La mise en garde à l'égard d'une fraction apparemment peu enthousiaste du clergé est inhabituelle par son ton: "*je ne comprends pas qu'il y ait des catholiques qui puissent être hostiles à notre oeuvre nationale africaine. Il me semble que cette hostilité, quand elle existe, est une trahison des intérêts les plus puissants de notre peuple et de ses chrétiennes traditions. Je me tourne donc vers le clergé et je le conjure de ne pas écouter les voix criardes qui cherchent à détourner nos concitoyens d'une participation active à l'oeuvre du Roi. Selon moi, le clergé a le devoir (le devoir de conscience) de contribuer au développement de cette oeuvre superbe et grandiose. (...) Je me tourne du côté de notre clergé et de notre jeunesse chrétienne de notre pays et je leur prêche la croisade africaine. Comme Pierre l'Hermite, je leur crie «Dieu le veut»*" (Août 1896).

Les rapides développements de la croisade missionnaire apparaissent non seulement comme les instruments indispensables de l'oeuvre civilisatrice, mais comme des puissants vecteurs d'établissement de l'autorité de l'ÉIC et des ferments de la "nationalisation" en cours du fait colonial. "*Aussi faut-il que tous ceux qui mettent les intérêts supérieurs de la nation au-dessus des vaines querelles de partis voient avec faveur le développement de nos missions. Le grand nombre de nos établissements religieux, regardé par tant de monde comme une charge et une gêne pour notre pays, peut devenir de la sorte une force pour les Belges et un nouveau moyen d'expansion. L'observateur sans parti pris ne peut que se féliciter de cette découverte, l'une des plus inattendues que nous ait procurées l'aventure du Congo*" (n° 10, mai 1898).

La description des populations africaines ne se prive pas d'édifiants détails de la sauvagerie, de la barbarie, du cannibalisme, des ravages de la traite esclavagiste. Des rubriques fielleuses, comme celle qui est intitulée *Heureux nègres*, décrit ce qui est alors considéré comme les pires horreurs et notamment les meurtres d'enfants, les sacrifices humains, ordales, suicides rituels des veuves de chef, festins de chair humaine, etc.

Lorsque le droit de coloniser le réclame, les jugements les plus primitivistes s'étalent sur des pages entières auxquelles répondent les sentences de déchéance (alcoolisme, abus de chanvre, dépravations et libations sans nom, turpitudes des féticheurs, etc.).

Ainsi, lorsque les déboires italiens en Abyssinie risquent de refroidir l'ardeur coloniale naissante des Belges, on s'empresse de démontrer que *"les peuplades du Congo (des termes comme Bantou ne sont pas utilisés par les rédacteurs de l'époque) ne sont en rien comparables aux Abyssins, parmi lesquels les noirs ne sont qu'une infime minorité qui, jusqu'à Ménélik, étaient le seul élément de la population qui pouvait être réduit en servitude. (...) Si nous comparons l'Abyssinie au Congo, que voyons nous? (...) La supériorité de la race et une unité religieuse de quinze siècles; ici un peuple ancien et qui a un passé; là des peuplades sans histoire; ici la cohésion, là une poussière humaine; ici un pouvoir reconnu et fort; là l'anarchie et l'indifférence de village à village; ici une religion antique; et là une absence de toute idée religieuse; ici une conscience nationale et des armes perfectionnées; et là une inconscience absolue"* (n°3, mars 1896).

Lorsque les échos des théories raciales les plus radicales semblent menacer la légitimité du discours civilisateur en condamnant définitivement les "races inférieures", la "connaissance historique et la science" sont convoquées pour montrer que *"les coutumes des pauvres indigènes de l'Afrique n'ont été absentes de l'histoire d'aucun des peuples les plus célèbres qui ont tenu le plus haut rang dans l'histoire générale (...). Le civilisé est un homme perfectionné, le sauvage n'est pas un homme dégradé, quoi qu'on puisse en dire. L'un et l'autre ont un fonds commun de sentiments et d'idées dont l'identité est parfaitement reconnaissable; ils n'ont pas marché du même pas dans la route du progrès, mais ils y marchent tous les deux; la science a mis l'âge du fer à l'origine de toutes les nations et elle a reporté dans un avenir lointain l'âge d'or placé par les poètes à l'origine de l'humanité. Les types de la famille humaine dont nous constatons aujourd'hui l'infériorité (...) se développeront lentement suivant une loi dont l'existence est indubitable et qui sera énoncée avant longtemps. Les derniers des sauvages ont en définitive les mêmes besoins que nous; leurs rudiments d'idées et de sentiments se transformeront à la longue en système de législation, en religion et en littérature. (...) En morale les sauvages sont au même niveau que les habitants de nos villages écartés"*. Démontrant que le jugement commun sur les sauvages pêche par défaut d'objectivité et par superficialité, l'auteur en appelle à la "science sérieuse" pour battre en brèche le préjugé racial et établir que *"la race noire est appelée vers un état intellectuel supérieur et que nous devons l'y aider sans l'assimiler à une bête de somme, à l'instrument servile"*. Ainsi, le devoir moral rejoint donc les acquis de la science anthropologique et la connaissance de l'histoire universelle pour justifier une politique de tutelle et de guidance.

Au fil des années, le pôle colonial gagne en assurance et, au seuil de l'année 1890, date à laquelle une décision doit être prise par la Belgique quant à son projet congolais, il triomphe. *"La congophobie, en dehors de quelques milieux d'irréductibles, a cessé*

*d'exister (...); les cercles coloniaux ont réuni des milliers d'adhérents et augmentent chaque jour leur influence (...). L'effet des expositions coloniales a été grand au sein des masses". Mais la rédaction du Congo belge le reconnaît sans honte: "il n'est point douteux que l'achèvement triomphal du chemin de fer au Congo et les merveilleux résultats des compagnies coloniales ont sur cette évolution la plus grande influence (...), les dividendes ont sur nos compatriotes plus de pouvoir qu'aucune considération de patriotisme ou d'humanité. Il ne faut point s'en étonner, le caractère national étant connu. Mais si l'esprit belge manque d'élévation, il l'emporte sur la plupart par sa solidité; s'il est difficile de lui faire prendre une résolution hardie, on doit peu craindre, une fois entré dans la bonne voie, qu'il s'en laisse détourner par des illusions et des sophismes. Aussi est-ce avec confiance que nous envisageons notre expansion coloniale" (n° 1 janvier 1889).*

*"La grande masse du public, principalement les classes instruites et éclairées de la nation sont converties définitivement et ne comptent plus que des adeptes convaincus de l'excellence de l'idéal colonial. Notre public se montre curieux et friand de détails circonstanciés sur les affaires coloniales. Cet aspect utilitaire des idées que représente Le Congo belge avait jusqu'ici été laissé dans l'ombre par nous. Il a pris une place prépondérante en Belgique. Nous avons donc le devoir de renseigner nos lecteurs à ce point de vue, le plus exactement possible" (n° 13 juillet 1899).*

Mais le lobby colonial doit déjà s'inquiéter du succès des affaires coloniales. S'il est sûr du choix national à venir, il s'empresse de dénigrer le tout nouvel enthousiasme des "tard-venus". Un étonnant article daté de juillet 1899 s'applique à dénoncer toute velléité d'assimilationnisme au Congo et, plus généralement, toute modification fondamentale de l'indépendance de l'ÉIC car *"l'esprit de spéculation ne se confond pas avec l'art du gouvernement et l'esprit d'organisation (...), le génie politique n'étant pas vôtre (...) comme vos ancêtres, vous belges vous fournissez les meilleures troupes à vos maîtres respectifs tout en montrant une rare incapacité dès qu'il s'agit d'organiser votre propre défense (...). Ne vous fiez pas aux théoriciens et aux gens à systèmes qui feraient volontiers du Congo un laboratoire d'expériences sociales et des professeurs qui ne rêvent que d'y établir une législation bien symétrique. Défiez vous de vous-mêmes (...). Vous Ô Belges dont les traits distinctifs sont si peu saillants, si effacés ou si insignifiants qu'il faut renoncer à l'espoir d'en imprimer sur une autre race l'empreinte molle et sans relief (...), peuple sans race, gardant encore la trace profonde de tant de dominations étrangères, vous êtes en Europe la nation banale et neutre par excellence (...); avez-vous un caractère national, sinon d'être les plus grands buveurs du monde et de manifester un penchant enraciné de rébellion et d'opposition à l'autorité sous toutes ses formes. Si vous veniez inoculer aux noirs la première de ces vertus, vous produiriez l'abâtardissement et*

*peut-être l'extinction de leur race, si vous implantiez l'autre au Congo, vous ne le garderiez pas longtemps (...)*".

Violamment opposé à l'idée même de colonie de peuplement, ce texte l'est encore davantage dès qu'il s'agit d'imaginer une intervention parlementaire dans les affaires coloniales. "*L'ÉIC possède une administration plus simple et plus forte que la vôtre; sa législation est déjà sur plusieurs points plus parfaite et plus moderne que les lois belges. Quant aux principes constitutionnels dont vous êtes fiers, avec raison, ce serait dans une colonie le plus dangereux ferment d'anarchie*" (n° 14, juillet 1899).

Cet article annonce le nouveau combat des "congolâtres" devenus des "congolais". Le langage patriotique et l'appel au génie colonisateur des Belges trouvent leurs limites. L'annexion du "*splendide domaine*" n'était-il que la garantie de la poursuite des affaires? La "*vocation civilisatrice du peuple belge*" avait-elle d'emblée, pour ses chantres, l'avantage d'être limitée par sa médiocrité nationale? C'est évident aux yeux des rédacteurs. Toute l'histoire de la colonie en attestera.

Huit ans avant d'être recouverte du sceau national, la colonie a déjà acquis ses traits distinctifs. Le pôle colonial avait dessiné ses principales lignes de force: une administration coloniale centralisée, des missions catholiques en situation de monopole et auxquelles échurent les oeuvres scolaires, éducatives et sociales, et surtout l'ébauche de ce qui sera un ensemble complexe d'intérêts privés, commerciaux et industriels qui ne se confond pas avec "*la mère patrie*".

## VIII. Naissance d'une ambition ethnologique

Dans le dernier quart du XIXe siècle, aucune forme d'ethnologie n'était institutionnalisée dans le monde universitaire belge. Préparant la conférence géographique, Léopold II ne trouva dans son royaume aucun connaisseur de l'Afrique. Lui-même et son petit état-major ont rassemblé un corps croissant de connaissances en lisant les récits d'explorateurs français, anglais: Cameron (1876), Schweinfurth (1875), le mystérieux Emin Pacha, que Léopold II a entrepris de mobiliser à son service, et Stuhlmann.

L'intérêt ethnologique prend sa source au lendemain de la conférence de Berlin qui "autorise" la création de l'ÉIC. Il existait alors deux ensembles de sources. En ce qui concerne la côte ouest du Congo, la présence portugaise depuis plusieurs siècles avait fourni quelques chroniques des entités politiques et ethniques autour du royaume Kongo. La présence de commerçants, notamment hollandais, n'enrichira pas notablement ces données historiques. La connaissance des régions de l'Est était plus récente et principalement due à des explorateurs européens du XIXe siècle.

Durant la période d'installation de l'ÉIC, les études ethnographiques restent le fait de voyageurs étrangers (ex: Bentley 1883). Mais De Jonghe avance qu'à partir de 1887, les Belges prirent une part croissante et de plus en plus active dans "*l'étude méthodique du Congo*" (De Jonghe 1908, p. 288).

### *Regard bonhomme sur la "sauvagerie et les moeurs primitives": Coquilhat parmi les Bangala*

*1884, après plusieurs mois d'un face à face d'une sourde hostilité, Camille Coquilhat et ses deux douzaines de Zanzibarites et Hausa "tiennent" pour l'AIC le premier poste fluvial dit des "Bangala". Ses écrits édifiants relatifs aux indigènes seront cités des centaines de fois et feront foi dans les deux décennies qui suivent. Ils illustrent parfaitement le matériau, le type d'auteurs et les intérêts "scientifiques" de la première ethnographie congolaise.*

*Militaire pionnier, Coquilhat n'est pas encore porteur d'une représentation "civilisatrice" systématisée. Son regard sur les primitifs n'est pas davantage organisé autour des premiers axes de l'ethnologie. Il décrit certes les tactiques militaires des redoutables Bangala et l'anthropophagie gourmande de ses hôtes, mais s'étend très peu sur les pratiques religieuses ou matrimoniales. Les conditions de son établissement concourent surtout à privilégier l'organisation politico-militaire des Bangala et leur vie quotidienne.<sup>60</sup>*

---

<sup>60</sup> Coquilhat chez les Bangala, *Digeste congolais*, N° 5, Éditions des Grands Lacs, Namur.

Notons au passage que les récits de Coquilhat contribuèrent à asseoir l'idée selon laquelle il existait bel et



"La vie courante n'est pas pénible chez les Bangala; la part du travail est minime, celle du plaisir considérable (...). Le gros de la population dort jusqu'au lever du soleil...

Mais la masse des hommes libres, des notables et des chefs, en dehors des affaires d'arbitrage et de négoce et des discussions publiques, passe son temps à festoyer...

Les libations commencent dans le plus grand calme (...) et l'on devise tranquillement sur la chronique du district. On apporte alors un tambour et c'est en chantant leurs motifs traînants, scandés par les batteries que les Noirs, dodelinant de la tête, poursuivent la grande «beuverie». La fête dure parfois jusqu'à une heure avancée sans que l'on songe à manger. (...) Quand le besoin d'un bon repas se fait sentir, des groupes se cotisent pour organiser une limpate ou festin. Pour ce repas, outre la bière, on achète une chèvre ou une dizaine de poules, et l'on s'en donne pour dix jours...

Une assemblée publique chez les Bangala offre un spectacle des plus intéressants surtout quand la discussion roule sur un intérêt général de la tribu (...) celui-là que j'appelle le premier ministre est installé tout à côté du roi (...). «Messieurs» commence l'orateur, oui ces cannibales ont une appellation polie qui correspond à de mot. Le discours d'introduction débute toujours par un historique minutieux du sujet. Pas une phrase n'est ommise. (...) L'argumentation suit et se déroule, méthodique, raisonnée et spéculant sur les intérêts et les passions des divers partis (...); calme au début, l'orateur s'anime peu à peu; en somme il se sert de tous les moyens utilisés en Europe pour influencer le public. (...) Lorsque la résistance persiste, que l'auditoire reste froid et que la question est importante, Mata Buike use d'un grand moyen; il pose la question de confiance, (...) dans d'autres cas le chef a recours à l'ajournement..."

*Cette grande civilité juridique coexiste avec les pratiques les plus "barbares".*

---

bien un groupement ethnique et politique bangala considéré comme l'une des puissances politiques du fleuve et dont le chef Mata Buike régnait sur un territoire considérable et riche et ivoire. Déjà évoquée par Stanley qui décrivait un pays et l'ethnie bangala, l'entité bangala offre un exemple singulier d'ethnogenèse entièrement surdéterminé par les catégories ethnologiques et plus encore, par les modes de pénétration coloniale sur le haut fleuve. L'ethnie bangala fut ensuite consacrée par les cartes ethniques du Congo, puis par la coexistence de ces "gens d'en-haut" avec les Bakongo à Léopoldville. Des groupements bangala à vocation politique s'y formèrent dans les années cinquante.

"Mongamba, chef de Mongwele, a acheté à Bolambo un natif d'Irebu, qui avait été surpris en flagrant délit de conversation, non autorisée par le mari, avec une femme de l'endroit. Il lui a cassé, ce matin les bras et les jambes à coup de massue, afin de le manger demain. (...) La tête a été bouillie dans un pot séparé. Quant au corps, on l'a dépecé et mis dans la marmite avec des quartiers de chèvre, de l'huile de palme et du sel. (...) Des amis étaient invités. Le festin a été superbe (...). Le chef de Mongwele est franchement surpris par ma répulsion".

"Employer actuellement la force chez les Bangala contre le cannibalisme, serait aussi absurde et inefficace que de s'en servir à l'Équateur et ailleurs contre la pratique des sacrifices humains et contre tout ce qui est dans le fond même des moeurs du pays".

Adieux fraternels:

"Je suis profondément ému et récompensé. Nous avons conquis le coeur des Bangala (...), mon jugement me dit que ces enfants primitifs de la nature ne sont pas aussi mauvais que nous le croyions. En donnant aux mots la valeur toute relative que l'insuffisance d'éducation de ces sauvages comporte, je vois en Mata Buike, un sage, un homme bienveillant et supérieur qui a vaguement pressenti le progrès que les Blancs pourront assurer à son pays. En tant que Bangala, c'est un ami fidèle et il fut, par le rôle de conciliateur qu'il avait assumé, le co-fondateur de notre établissement".

En 1895, la bibliographie de Wauters et Buyl contenait un chapitre *Anthropologie et Ethnologie*. Elle comporte plus de deux cents références de publications extrêmement inégales. À côté des "grandes références" à prétention scientifique et particulièrement anthropologiques qui sont pour la plupart d'origine allemande, on trouve des récits d'explorateurs (et de Thys lui-même) et de voyageurs, des synthèses réalisées par des géographes tout comme des brèves relations édifiantes publiées dans le *Congo illustré*. Les ouvrages généraux recommandés sont principalement ceux de Ratzel, Hovelacque, Hartmann, Prévile, Reclus (chapitre *Congo* de la géographie universelle).

Ce sont les sociétés savantes constituées en Belgique dans la foulée de l'aventure léopoldienne qui organisèrent les premières enquêtes. Elles sont toutes dirigées vers le matériau congolais. La naissance d'une ambition ethnologique n'apparaît pas comme le fruit d'oppositions théoriques ou la volonté de vérifier quelque théorie.

Nous avons évoqué précédemment l'enquête d'ethnologie juridique imaginée par la SÉC dès sa naissance (1894). Le questionnaire rédigé par Cattier et Wodon témoignait d'un souci théorique, mais n'entendait pas faire de l'ethnologie pour l'ethnologie. Cette investigation visait plutôt à disposer de premiers éléments d'information susceptibles d'éclairer l'établissement d'une administration coloniale. Les principales questions d'ethnologie juridique congolaise avaient été posées par le Procureur De Saegher dans un bref article (1894).

À la même époque et même avec quelque avance, la Société d'anthropologie de Bruxelles réalisait une enquête dont le protocole suivait fidèlement celui de la Société d'Anthropologie de Paris. Les "exemplaires" de congolais amenés à Anvers permirent aussi de corroborer les renseignements collectés auprès de responsables de l'ÉIC.<sup>61</sup>

La première enquête officielle est organisée par l'administration de l'ÉIC en vue de l'exposition coloniale de Tervuren de 1897. Elle ne fait pas appel à des "spécialistes", mais est entièrement conçue et réalisée par des agents de l'ÉIC, donc principalement des militaires et quelques administrateurs civils. Elle répond aux soucis de conquête et de mise en valeur. Les historiens s'accordent en effet pour dire que cette année consacra la fin de la période des explorations. Plusieurs dizaines de monographies sont ainsi réalisées dont la plupart ne seront pas publiées, ou le seront à partir de 1898 dans les colonnes de la presse coloniale (*Le Congo Belge, La Belgique coloniale, le Congo illustré*) et dans les publications géographiques (*Le Mouvement Géographique*, les organes des sociétés de géographie). Des Belges, qui deviendront des héros de la conquête, chefs de poste et de missions d'exploration, publieront aussi à partir de cette date des récits hauts en couleurs dont certains témoignent d'un souci d'observation qui tranche parfois avec la vulgate du sauvage qui règne en Belgique.<sup>62</sup> Certains écrits seront

---

<sup>61</sup> Dès 1885-1886, les études de Houzé, Président de la Société sur les *Barumbe et les peuplades du Tanganika* 1885 et 1886-1887.

Voir aussi Dr Jacques 1894.

Entre 1886 et 1900, le *Bulletin de la société d'anthropologie* publiera des monographies strictement ethnologiques. En fait, le champ de la Société d'anthropologie est très vaste, comprenant aussi bien l'archéologie que la santé publique! Entre 1883 et 1894, le *Bulletin de la Société* présente plusieurs dizaines d'études consacrées à des collections d'objets congolais (J. Vannérus, 1916).

<sup>62</sup> La plupart des écrits de ces hommes attendront cependant la formation des débouchés éditoriaux coloniaux pour être publiés.

Storms, *Le Tanganika, moeurs africaines. Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, 1886, T. X, pp. 169-199.

Costermans, *Le district du Stanley Pool. Bulletin de la Société d'Études coloniales*, 1895, T. II, pp. 26-76.

eux aussi publiés par les organes de la presse coloniale, le *Bulletin de la Société coloniale belge* et surtout, les périodiques géographiques. Plusieurs d'entre eux avaient été commandés par la direction de l'ÉIC en vue de meubler la section congolaise de l'exposition universelle d'Anvers de 1894 où de nombreux objets, cartes et produits furent présentés au public ainsi que des "indigènes représentatifs des peuplades du Congo".

Les préparatifs de l'exposition de Tervuren<sup>63</sup> donnèrent lieu à de nombreuses enquêtes et collections d'objets (par exemple: enquête sur les tatouages). Un questionnaire est remis aux fonctionnaires de l'ÉIC avec prière de le renvoyer dûment complété et signé au Secrétaire d'État à Bruxelles, par l'entremise des commissaires de district et du gouverneur général du Congo. Dès 1908, De Jonghe cite et donne les références de quelques 25 études dues à des militaires-fonctionnaires de l'ÉIC (1908, pp. 296-297).

Par ailleurs, et si quelques études réalisées par des missionnaires figurent parmi les précédentes, la presse missionnaire publie de nombreuses relations à partir de 1890. Il s'agit en particulier du *Bulletin des missions* des Pères Blancs en Afrique dont la première série s'achève en 1897 avec 127 numéros parus.<sup>64</sup> La Congrégation du Coeur Immaculé de Marie à Scheut-lez-Bruxelles publie *Missions en Chine et au Congo* à partir de 1889.<sup>65</sup> Il est bien connu que l'angle d'approche des missionnaires fut la connaissance

---

Liebrecht, Léopoldville. *Bulletin de la Société Royale Belge de géographie*, 1889, T XIII, pp. 501-537.

Fiévez, Le district de l'équateur. *Congo illustré* T. IV, 1895.

Dhanis, Le district d'Upoto et la fondation du camp d'Aruwimi. *Bulletin de la Société Royale Belge de géographie*, T. XIV, 1890, pp. 5-45.

Liénart, L'exploration de l'Oubanghui. *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, 1888, T. XII, pp. 374-398.

Roget, Le district de l'Aruwimi et Uellé. *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*, 1891, T. XV, pp. 98-128.

Les mêmes périodiques accueillirent ensuite les écrits des explorateurs du Katanga à partir de 1893. Bia, Francqui, Delcommune, Briart, Stairs, etc., qui publièrent des chroniques et descriptions ethnologiques (Voir. E. De Jonghe 1908, pp. 283-308). La construction du chemin de fer des cataractes qui avait attiré "médecins, magistrats, missionnaires, officiers et voyageurs de toutes nationalités" fut à l'origine de nombreuses publications dans des revues européennes (De Jonghe 1908, p. 289).

<sup>63</sup> Il s'agit de l'exposition internationale de Bruxelles dont la section congolaise est organisée à Tervuren. C'est à la suite du succès rencontré par celle-ci que les projets de musée se concrétisèrent: un million et demi de visiteurs!

<sup>64</sup> La seconde série couvre la période 1898-1900. La troisième est intitulée *Missions des Pères Blancs au Congo belge, autour des grands lacs, Sahara, Soudan, Kabylie*.

<sup>65</sup> Parmi les autres publications missionnaires d'intérêt ethnographique, on retiendra: *Missions belges de*

des langues indigènes. Les instructions de Lavigerie étaient catégoriques: "*dès que des missionnaires sont désignés pour une mission, ils devront consacrer à l'étude de la langue indigène tous leurs moments de loisirs (...). Dans chaque mission dont le dialecte n'est pas encore imprimé, j'ordonne que l'un des missionnaires, si le Père supérieur ne peut pas se charger de ce soin, soit appliqué pendant une ou deux heures par jour à la composition d'un dictionnaire. Le même père sera chargé de composer en langue vernaculaire un petit catéchisme*".<sup>66</sup> Les Scheutistes et les Jésuites entendirent eux aussi ces conseils. Cette disposition déboucha rapidement sur plusieurs études de type ethnologique et plus tard, sur une entreprise savante spécialisée: la revue *Aequatoria* réalisée et publiée au Congo (1937).<sup>67</sup>

Enfin, la Société Belge de géographie entreprend sa propre enquête en 1904-1905. Les dix monographies qui en sont issues ont pour auteurs des militaires administrateurs de l'ÉIC et des religieux (le Père Garmyn, le Père Callewaert, le Père Huysmans). Elles sont publiées par le Bulletin de la société entre 1904 et 1908. Ceci fait provisoirement de cette société le plus important organe périodique de publication ethnologique. À partir de 1905, *la Revue congolaise*, une nouvelle revue spécialisée, voit le jour, c'est la revue officielle de la colonie... à venir. Dès la reprise, elle supplantera le *Bulletin de la Société de géographie* en matière d'études congolaises et en particulier d'études ethnographiques.

C'est des milieux catholiques qu'est issu un projet gigantesque d'ethnographie congolaise puis internationale. Dans le champ idéologique national, il est le rival du projet de la SÉC. Il a pour origine la Société belge de sociologie qui est fondée en 1899. Cette société savante, composée de catholiques et parallèle aux initiatives d'E. Solvay à Bruxelles qui fonde l'Institut des sciences sociales, ancêtre de l'Institut de sociologie Solvay, sera à l'origine de la plus grande initiative menée en sciences sociales ayant pour objet les populations de l'ÉIC.

La première Société de sociologie obtiendra que soient mis à sa disposition les résultats de l'enquête officielle menée quelques années plus tôt à l'initiative de l'administration de l'ÉIC.

Bien que la création de la Société de sociologie renvoie aux milieux universitaires catholiques des premières années du siècle, c'est un haut fonctionnaire dont nous avons

---

la Compagnie de Jésus, le *Bulletin de la mission des Falls* et le *Mouvement des Missions catholiques au Congo*.

<sup>66</sup> Le Cardinal Lavigerie, cité par L. Croegaert, *L'action catholique des missionnaires catholiques au Congo*. Dans *Papier blanc encre noire* 1992, pp. 244-269.

L'auteur donne en liste quelques-uns des principaux travaux "linguistiques" des missionnaires belges. Vers 1908, on recensait quelque 278 missionnaires catholiques au Congo (R P Vermeersch s. j. 1911).

<sup>67</sup> Toujours publiée au Zaïre aujourd'hui; disons plutôt hier.

déjà parlé à propos de l'institutionnalisation de la géographie universitaire qui en est la cheville ouvrière et le premier président: C. Van Overbergh, ami de Léopold II.<sup>68</sup> Celui-ci estime avoir réuni au sein d'une équipe d'une quarantaine de membres "*ce que chaque discipline compte de meilleur à présenter*" (cité par De Bie, p. 98). Parmi ceux-ci, on trouve des religieux comme le père Évariste, franciscain et spécialiste de "théologie sociologique", et surtout le Chanoine Camerlynck, dont nous aurons à parler plus loin. Outre J. Halkin et L. de Lantsheere, professeurs d'université familiers des débats coloniaux, on y trouve déjà E. De Jonghe, qui sera l'homme clé de l'ethnologie coloniale catholique et officielle jusqu'au terme de la seconde guerre mondiale. Cependant, la composition de la Société est nettement académique. En décembre 1904, une de ses séances est consacrée à un exposé de Camerlynck: *Comment utiliser les missionnaires pour la récolte des données ethnographiques*. Les précédents anglais et allemands sont examinés (De Bie p. 101).<sup>69</sup> Les travaux de la Société sont publiés par le *Mouvement Sociologique*, fascicule annexé jusqu'en 1906 à la *Revue Néo-scholastique* publiée à Louvain.<sup>70</sup>

Les choses vont très vite, car la Société prépare un projet d'ampleur qui doit être concrétisé dès le Congrès d'Expansion Mondiale de Mons en 1905. Ces assises sur lesquelles Léopold II et son équipe impérialiste ont la haute main, sont éminemment stratégiques du point de vue congolais, tant sur le plan international, où la campagne de la *Congo reform association* marque de nombreux points, que sur le plan du débat belgo-congolais relatif à l'annexion. Léopold II voit grand et le colloque doit être l'occasion d'une initiative de taille: la création à Bruxelles d'une École mondiale! On ne s'étonnera donc pas que, quel que soit son caractère redondant au regard des études d'ethnologie congolaises précédentes, le projet d'enquête issu des milieux savants métropolitains connaisse un début grandiose et d'une rapidité étonnante. Léopold II, dont Van Overbergh traduit les vœux, tente de refaire l'unité des milieux savants à l'occasion de cette conférence qui doit être historique. Les catholiques conserveront cependant la haute

---

<sup>68</sup> Fonctionnaire certes, mais fonctionnaire-savant que cet homme qui publiera de nombreux essais de "sociologie pure" et qui appartient sans conteste aux initiateurs de la discipline en Belgique. Il publie divers ouvrages de sociologie générale consacrés aux classes sociales (1905) et à la critique de K. Marx et du marxisme (1948, 1949, 1950, 1951).

<sup>69</sup> Dans les annales de la Société on trouve du même auteur: "*De l'opportunité d'une enquête ethnographique et sociologique sur les peuples incultes*". (op. cit. p. 102).

<sup>70</sup> Pourtant la direction louvaniste de l'Institut supérieur de philosophie ne tenait pas en grande estime l'ambition sociologique de la Société. Malgré la présence de professeurs de Gand, Liège et Louvain, celle des fonctionnaires suscitait la méfiance, de même que les appétits théoriques de Van Overbergh. La publication devint donc indépendante et "*De Wulf, nommé à la tête de la Revue néo-scholastique n'eut rien de plus pressé que de mettre les sociologues à la porte*" (J. Leclerc, cité par De Bie).

main sur les deux projets majeurs: l'École mondiale et l'enquête ethnologique dont ils assument la paternité.

Ce projet intitulé "*Enquête sociologique sur les peuples de civilisation inférieure*" est très vite élargi à "*d'autres peuples incultes d'autrefois ou de race jaune*" (De Bie p. 114).<sup>71</sup>

Missionnaires en premier lieu, puis agents de l'ÉIC, sont pressentis pour fournir les principaux collecteurs d'information sur le terrain. Halkin prépare un questionnaire général et mondial, mais "*un autre questionnaire est destiné à divers spécialistes pour des études monographiques et spécialisées*".<sup>72</sup> Comme la reconnaissance du fait belge en Afrique centrale réclame plus que jamais une assise internationale et que l'avancée scientifique universelle a toujours figuré en bonne place dans l'argumentaire léopoldien, "*on demandera le concours de divers États intéressés et on est prêt à négocier des accords avec des sociétés étrangères. On sent un grand enthousiasme, des plans grandioses, un souci d'organisation*" (De Bie, p. 114).

Le projet est effectivement d'une ampleur inouïe et se développe rapidement à l'initiative du Chanoine Camerlynck, de Halkin et de Van Overbergh. Il est soutenu par la plus haute figure du clergé, le Cardinal Mercier<sup>73</sup>.

La première démarche, qui voit ses promoteurs établir des contacts dans divers pays européens et y recevoir un accueil enthousiaste, débouche sur la constitution d'un Bureau international lors du Congrès de Mons en 1905. Ce Bureau aura la Belgique comme siège. Chaque commission nationale aura en charge son ressort national et colonial. Un plan minutieux est proposé qui doit permettre la systématisation des résultats selon un schéma uniforme<sup>74</sup>.

Pour ce qui concerne les monographies de populations de l'ÉIC, les publications seront nombreuses. Les livraisons du dorénavant *Mouvement sociologique international* pour la période 1907 à 1910 comprennent quelques 4 257 pages, dont une moitié consacrées aux résultats de l'enquête ethnographique. La collection des monographies ethnologiques totalise 5.608 pages!

Cette enquête constituera la grande oeuvre de la première Société belge de sociologie et vaudra à son président Van Overbergh la présidence du Bureau International

---

<sup>71</sup> Sur le plan et les ambitions de cette enquête, voir le *Bulletin de la Société Royale de Géographie*, N° 6, 1907, pp. 477 et suivantes.

<sup>72</sup> En vue d'asseoir la qualité et la légitimité du questionnaire, le professeur liégeois Halkin a rendu visite à d'importants savants européens, français, anglais et allemands. Seuls les représentants du Smithsonian Institute lui ont réservé un accueil mitigé (entretien avec P. P. Gossiaux).

<sup>73</sup> P. P. Gossiaux souligne qu'il s'agissait, sur le plan doctrinal, de prendre position à l'égard des propositions darwinistes alors dominantes dans les milieux savants (entretien avec P. P. Gossiaux).

<sup>74</sup> Cette organisation sous forme de commissions nationales ressemble étrangement à la formule retenue en 1876 pour l'Association Internationale Africaine.

d'Ethnographie fondé à Mons en 1905. Cependant, le projet international ne rencontrera guère d'échos.

Il s'agit là de la première percée de la "science des professeurs" sur le terrain colonial belge qui dépasse, dans son objectif et son champ, les travaux jusqu'ici épars. Elle est de fait multidisciplinaire par son caractère monographique et la diversité des compétences des informateurs. Elle a bien sûr fait l'objet de nombreuses critiques méthodologiques, mais elle s'inscrit parfaitement dans un dessein encyclopédique (quelque peu obsessionnel dans les sciences sociales et coloniales belges) et savant, où la sociologie, au statut et au champ jusqu'ici incertains, entend rationaliser ses méthodes de collecte, de traitement et de présentation, et définir son objet. *"Il faut que tous les aspects de la vie matérielle, morale, et socioculturelle des peuples et des tribus du Congo puissent être classés aisément et diversement sous les rubriques appropriées"* (De Bie p. 118).<sup>75</sup> Cependant, le souci de classement systématique et analytique dépasse de loin l'étude ethnologique. Le projet de documentation standardisée sur lequel travaille Van Overbergh porte sur *"tous les renseignements concernant les études théoriques, les classant d'après une méthode aussi simple que pratique. Par ces moyens, elle [la nouvelle documentation] espère contribuer puissamment au développement de la Science (...) elle préparera la voie du livre de demain auquel pourront collaborer en fait tous les savants du monde entier"* (Van Overbergh, cité par De Bie). La société s'éteint en 1910, de même que cessent ses publications ethnologiques.

L'exercice n'aura pourtant pas été vain car le Congo, désormais belge, est devenu l'objet d'une ethnographie belge et universitaire. C'est par ailleurs un jeune docteur en philosophie et lettres diplômé de Louvain, É. De Jonghe, qui jette, dans les années qui suivent, les bases d'une ethnologie coloniale (de plein droit), quasi officielle et "scientifique", construite sur l'abondant matériau ethnographique congolais en critiquant tant la méthode que les objectifs des monographies réalisées par des "amateurs". L'ethnologie n'est science à ses yeux qu'en s'inscrivant dans la vérification d'hypothèses théoriques (il bataillera sans cesse contre l'évolutionnisme linéaire). La collecte des informations de base suppose, affirme-t-il, une formation spécifique, à laquelle l'École mondiale doit réserver une place de choix. Car *"le véritable intérêt de la colonisation se confond avec celui de la science"* (1908, p. 308). Remarquons que l'ÉIC a toujours strictement contrôlé les recherches ethnologiques, puisque ses agents étaient les principaux collecteurs d'information. Il était d'ailleurs lui-même à l'origine de plusieurs

---

<sup>75</sup> Dans les derniers numéros du *Mouvement sociologique international*, Halkin entame la publication d'une bibliographie qui se veut exhaustive: *"la classification est double, les publications sont groupées d'abord sous les numéros qui correspondent aux questions posées dans le questionnaire ethnographique de la Société de sociologie. Puis elles sont reprises par ordre géographique, par continents et dans chaque continent, par groupes ethniques"* (*La Revue congolaise* 1910).



enquêtes. Malgré son ambition mondiale, cette première ethnologie belge s'est donc peu inscrite dans les travaux des sociétés savantes étrangères. Elle fut exclusivement "Congo-centrée". Le Congo faisait par contre l'objet de publications, principalement géographiques, mais aussi ethnologiques, de la part de grandes figures scientifiques à l'étranger. Pour les sociétés savantes belges, l'enjeu principal ne pouvait être que de "capter" les travaux des "gens de terrains", missionnaires et agents de l'ÉIC, car celui-ci était particulièrement hostile aux "touristes".

Les missionnaires, pour leur part, tirèrent de leur nouvelle compétence, le privilège d'être reconnus à titre presque exclusif, comme membres de la très officielle Commission de Protection des Indigènes.

Cependant, la reprise allait montrer que de cette "ethnographie sous contrôle" devaient émerger les premières problématiques et controverses sur le terrain d'une éventuelle politique coloniale et singulièrement en matière de politique indigène.

## ***Les premiers pas d'une vocation missionnaire catholique et nationale***

*1878: un rescrit du Saint-Siège institue les missions de l'Afrique équatoriale et leur donne comme champ d'action celui de l'AIA.*

*1887: création du séminaire africain à Louvain, sous le patronage de l'archevêque de Malines. Il vise explicitement à former des prêtres belges pour le Congo. Séminaire repris ensuite par les Scheutistes auxquels est confié le Vicariat apostolique de l'ÉIC érigé en 1888.*

*1887: fondation de l'Institut africain de Woluwé. Procureur R.P. Vanderstraeten.*

*1888: érection du Vicariat apostolique métropolitain du Congo belge. Le Vicariat se voit reconnaître des droits d'évangélisation et d'établissement des missions du Haut et le Bas-Congo, sauf le Tanganyika et Lualaba où sont installées les Pères Blancs d'Alger. Les missions du Vicariat seront exclusivement confiées à des religieux belges. Ce seront d'abord les Pères de Scheut (précédemment occupés en Mongolie), puis le séminaire de Louvain. La Province belge de la Compagnie de Jésus est sollicitée par Léopold II. Les soeurs de Quatrecht (Gand) établissent au Congo des écoles professionnelles, et centres de soins.*

*1893: départ des premiers Jésuites belges pour le Congo.*

*1894: départ des premiers Pères trappistes pour le Congo.*

*1906: l'ÉIC signe avec le Saint-Siège un concordat grâce auquel le monopole missionnaire fut acquis à l'Église catholique belge. Les missionnaires, chapeautés par des évêques dont certains devinrent d'éminents théoriciens de la colonisation belge, furent ainsi extrêmement nombreux au Congo devenu belge: 1800 en 1930, c'est-à-dire aussi nombreux que les fonctionnaires civils. En 1948, le taux d'encadrement missionnaire était l'un des plus élevés d'Afrique; il atteignait le taux d'un missionnaire pour 2000 congolais (M'Bokolo 1990, p. 22). Mais le concordat réserva aussi une position de choix à la science missionnaire. En effet, les missionnaires pouvaient exécuter des recherches, moyennant indemnité de l'État, sur tous les sujets intéressant celui-ci.*

*M'Bokolo avance que les missionnaires se posèrent en "connaisseurs quasi exclusifs de l'indigène (p. 24), appréciation qu'il faut relativiser car dès 1915, se constitue un pôle de connaissance de type ethnographique non confessionnel au sein de l'administration et surtout de la magistrature.*

## IX. Les expositions internationales, coloniales et universelles

La première manifestation de l'AIA en Belgique remonte à 1880 à l'occasion des commémorations du cinquantième anniversaire de la fondation de l'État belge. Le CÉHC présente une carte du voyage de Stanley en Afrique centrale.

Alors qu'est réunie la Conférence de Berlin, L'AIA prépare la première mise en scène publique du Congo en Belgique à l'occasion de l'exposition universelle d'Anvers. Ce sera la première manifestation de l'ÉIC sur le sol de la "mère patrie". Une section scientifique comporte des cartes des explorations, des présentations ethnographiques et des études géologiques. Outre une très importante section commerciale, un *village nègre est présenté avec ses habitants occupés aux industries primitives de là-bas*. Les collections ethnographiques rassemblées par l'AIA et celles que réunira l'ÉIC prennent alors une valeur qui n'a rien de strictement esthétique. Certaines d'entre elles sont désormais conservées au Musée d'Histoire Naturelle.

### IX. 1. L'exposition universelle d'Anvers et le pavillon de l'ÉIC (1894)

Cette exposition eut lieu pendant le premier véritable débat consacré à l'avenir de l'entreprise léopoldienne introduit par le projet originel d'annexion. En 1894, nous sommes au coeur de la première campagne coloniale, menée surtout par les léopoldiens sous la bannière de la continuité nécessaire, et nécessairement nationale, du fait royal en Afrique centrale. Le pôle colonial est en formation alors que commence la propagande systématique de la Société d'études coloniales. On mesure combien, dès lors que la section de l'ÉIC attira 1 000 000 de spectateurs, ce type d'exposition fut capital dans la diffusion de la vocation coloniale de la Belgique, que certains achevaient de construire de toutes pièces.<sup>76</sup> *Les milieux expansionnistes belges tendirent donc à répandre leurs idées à travers la masse, à placer le fait colonial au centre de la conscience nationale. Il s'agissait alors de développer une mentalité de type primaire —il faut coloniser, il faut avoir des colonies—, mais également de justifier, aux yeux des chancelleries étrangères la présence belge en Afrique centrale*.<sup>77</sup> Plus généralement, H. J. Lüsebrink estime que les expositions coloniales qui se succédèrent à un rythme intensif entre 1890 et 1930 en Europe *furent les médias les plus influents socialement. Par leur caractère public et la forte accentuation du côté spectaculaire, où se mêlèrent des aspects de la foire traditionnelle, des expo-foires industrielles et du musée (ethnologique ou artistique) ainsi que par certains éléments du zoo, les expositions coloniales étaient susceptibles*

---

<sup>76</sup> Chiffre donné par Hans Jurgen Lüsebrink 1993.

<sup>77</sup> Ph. Delhalle 1985.

*d'atteindre un public non lettré et peu accoutumé à la lecture des livres et des journaux*" (1993, p. 75).<sup>78</sup> De surcroît, les expositions étaient des moments d'intense activité en matière éditoriale coloniale. Les quotidiens y consacraient de nombreux articles et reportages.

Cependant, l'organisation du pavillon congolais d'Anvers reste le domaine réservé de l'État-major léopoldien et les coloniaux de métropole n'y prennent qu'une part modeste. Les services de l'ÉIC ont rassemblé des collections d'objets et, pour la seconde fois en Belgique, des "spécimens humains" sont montrés au public. L'accent principal de l'exposition n'est pas pour autant ethnologique. Il s'agit avant tout de faire comprendre la grandeur de l'œuvre de conquête mise au service de la civilisation et de faire la démonstration que le Congo (dont l'administration réclame à la Belgique de nouveaux financements) est une affaire potentiellement très juteuse. C'est au palais de la Société de géographie de la ville que sont exposées les collections ethnographiques. Le Dr. Jacques président de la Société d'anthropologie examina les exemplaires humains sous toutes les coutures et en publia la même année une description anthropologique complète (voir Jacques 1894-95).

Une autre exposition (Saint-Gilles 1895) présente des collections ethnographiques du Congo (P. Salmon 1992).

L'ÉIC prépara avec son soin son pavillon lors de l'exposition de Paris en 1900. Il s'agissait de réunir les objets de la traite et du cannibalisme pour souligner l'évolution morale des indigènes (note manuscrite du commissaire chargé de la préparation de la participation belge, citée par H. J. Lüsebrink, 1993, p. 86). Cependant il n'y aura "*aucune participation coloniale belge*" à cette manifestation.<sup>79</sup>

L'ÉIC est représenté (en outre par Thys) au Congrès colonial international et au Congrès international de sociologie coloniale qui eurent lieu dans la foulée de l'exposition.<sup>80</sup>

---

<sup>78</sup> En Allemagne, les "expositions de peuplades" eurent un succès croissant au long d'un demi-siècle, avant que les Nazis les interdisent.

<sup>79</sup> Le livre d'Or de l'Exposition universelle et internationale de 1905.

<sup>80</sup> Le Congrès de sociologie coloniale avait pour thème principal «les devoirs que l'expansion coloniale impose aux puissances colonisatrices proprement dites à l'égard des indigènes». La presse coloniale en présenta longuement les échos.

## **IX. 2. Le pavillon du Congo à Tervuren lors de l'exposition de Bruxelles (1897)**

L'exposition de Tervuren, spécifiquement consacrée au Congo, dont le statut colonial semblait acquis, reçut 1 800 000 visiteurs<sup>81</sup> et le guide de l'exposition fut originellement tiré à 50 000 exemplaires! On ne se contenta pas de présenter quelques spécimens "*choisis parmi les plus beaux types de ces régions du Congo (...) des types magnifiques depuis les Bangala aux chairs de front boursouflées, aux joues tailladées en feuilles de palmiers, jusqu'aux Kassais aux traits plus réguliers (...)*", mais on construisit pour l'occasion de "*véritables villages africains*" où 65 indigènes vaquèrent à leurs industries primitives". (H. J. Lüsebrink 1993, p. 81). Bien que l'ÉIC eut pris la tête de ce mouvement (De Jonghe 1908) en acheminant des collections ethnologiques impressionnantes et en commandant des descriptions ethnologiques, les coloniaux de métropole furent à l'origine de quelques initiatives scientifiques. La Société d'Études coloniales organisa ainsi elle-même une exposition consacrée aux poissons du Congo.

Ces expositions jouaient certes sur le goût du public pour les curiosités végétales, animales ou humaines. Elles s'appliquaient à contrer les dénonciations internationales qui assaillaient l'ÉIC, mais elles étaient aussi des foires commerciales et des lieux d'affaires. La première section de l'exposition de Tervuren est commerciale et maritime. Des tableaux indiquent les progrès du commerce, les cours des produits, les rapports, les frais de transport etc.<sup>82</sup> Les expositions qui suivirent et célébrèrent le triomphalisme colonial ne cessèrent de conserver une orientation économique dominante.<sup>83</sup>

À l'exposition universelle de Liège en 1905, le pavillon de l'ÉIC fut d'une remarquable discrétion. Nul indigène, nul produit tropical (tel que l'ivoire) qui aurait pu rappeler les atrocités et "les mains coupées": l'État léopoldien subissait la plus puissante campagne humanitaire internationale. On montra donc davantage les premières conquêtes des industries belges à l'étranger.

---

<sup>81</sup> La Belgique comptait plus ou moins six millions d'habitants.

<sup>82</sup> Ph. Persoons 1974-75.

<sup>83</sup> Le compartiment commercial d'une exposition congolaise (soit environ la moitié de la surface utile) devait montrer, de façon tangible, le grenier d'abondance que pouvait devenir le Congo pour notre pays, enfermé dans des frontières trop étroites. Avec des slogans tels que "*Belges, achetez congolais*", la propagande à caractère économique, prenait dans les expositions l'allure d'une vaste campagne de publicité. (Ph. Delhalle, op. cit. p. 43).

### IX. 3. Tervuren: Exposition, Musée et École mondiale

On situe fréquemment l'origine de l'idée d'un musée du Congo au milieu des années 90, date qui ouvre selon nous le processus de "nationalisation" du Congo. Les premières collections étaient issues des matériaux exposés à l'exposition internationale d'Anvers (1894), et deux expéditions sont envoyées au Congo en 1895 afin de faire moisson de spécimens d'histoire naturelle (de Haulleville 1910, p. 207). Le pavillon congolais de l'exposition de Bruxelles 1897 était situé à Tervuren<sup>84</sup>.

Rappelons cependant que l'idée d'un musée destiné à présenter les possibilités du Congo aux commerçants et industriels belges avait été avancée dès 1886 par la Société des Ingénieurs et Industriels belges. Elle avait d'ailleurs déjà germé dans l'esprit de quelques membres de l'AIA-section belge dès 1883. Le musée définitif, dont l'érection fut décidée par Léopold II en 1903 et confiée à un architecte français (Girault), comportait une très importante section économique répondant parfaitement aux souhaits des opérateurs économiques. Le musée définitif fut ouvert au public en 1910. Il comportait les sections suivantes: *sciences naturelles*, *ethnographie*, *sciences économiques* et *sciences morales et politiques*, ainsi qu'une section de documentation photographique. À ces sections s'ajoutèrent en 1928 les sections indépendantes de *géologie et minéralogie*, *botanique*, et *anthropologie-préhistoire*. La publication d'annales (luxueuses) ne commença vraiment que dans les années vingt. Durant celles-ci, les collections se sont considérablement développées selon le projet originel, qui était de centraliser tous les objets dignes d'intérêt scientifique (trente mille insectes en 1910, trois millions en 1930; 800 objets ethnologiques en 1910, 200 000 en 1930!; 150 000 à 200 000 visiteurs par an). Les collections sont certes en partie fournies par l'administration, mais également par les cercles "d'amis du musée" constitués au Congo. Ainsi le cercle zoologique créé en 1924, comptait 700 membres en 1930.

*"Léopold II comprit bien vite l'importance que pouvait —que devait— avoir le musée, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue vulgarisateur".*<sup>85</sup>

La violence de la campagne anti-léopoldienne internationale renforça sans doute ses convictions scientifiques! Les collections de l'exposition resteront donc à Tervuren. En 1897, le musée est encore bien modeste et il ne deviendra ce qu'il est architecturalement aujourd'hui qu'en 1910. L'inauguration du musée consacre donc la reconnaissance internationale de la mission colonisatrice qui incombe désormais à la Belgique. Il

---

<sup>84</sup> Voir le compte rendu dans la semaine sociale de l'Institut Solvay; *Revue de l'Institut de sociologie* n° 4, 1932.

<sup>85</sup> H. Schouteden, Semaines sociales de l'Institut Solvay. *Revue de l'Institut de sociologie*, décembre 1932, p. 720.

constituera l'encyclopédie populaire du Congo, signe tangible de l'avancée du panoptique colonial.

D'emblée, il a donc une mission de vulgarisation, mais doit être également un instrument scientifique publiant des *Annales* et organisant les collections en vue de la recherche. Au Musée naquit un bureau de documentation ethnographique sur lequel Maes et De Jonghe, deux catholiques, auront la haute main.

Le premier document ethnologique publié avec luxe dans la série des *Annales du Musée du Congo Belge* est signé d'un militaire de l'ÉIC, (A. Hutereau, *Notes sur la vie familiale et juridique de quelques populations du Congo belge*). On notera que la série ethnologique des *Annales du Musée* ne comptera plus aucune publication jusqu'au milieu des années 1920.<sup>86</sup>

Parmi les promoteurs du congrès d'expansion mondiale de Mons, nombreux étaient ceux qui, en 1907, pensaient que "l'École mondiale" serait installée à Tervuren.

Celle-ci fut créée par un décret de Léopold II daté du 1 juillet 1905. En 1907, la commission de savants est constituée pour établir le programme de l'École Mondiale: le baron Descamps, Van Overbergh, les professeurs gantois De Lannoy et Vanderlinden, des directeurs d'institutions d'enseignement supérieur, quelques grands ténors des chambres (Carton de Wiart, le conte Goblet d'Aviella, et l'industriel-mécène de l'ULB, Solvay). Nombre d'entre eux ne sont pas dupes des mots, mais l'école se doit d'être mondiale non pas parce que des étudiants du monde entier y seraient reçus, mais parce qu'elle doit former les Belges qui se destinent à porter leurs activités en pays étrangers.<sup>87</sup> Dans sa conception originelle, l'École mondiale est conçue comme une expérience unique au monde. Il s'agit bien d'y organiser "*un enseignement complémentaire, général et d'ensemble, théorique et pratique, destiné à former des éléments capables dans les différents domaines, qu'il s'agisse des fonctions publiques, de carrières libérales ou de carrières d'ordre commercial, industriel ou professionnel*" (de Cuvelier op. cit.). Tous les belges candidats à une activité quelconque à l'étranger, et pas seulement au Congo, devraient donc y trouver une formation *ad hoc*, qu'ils soient fonctionnaires, négociants, médecins, militaires, artisans etc. Trois niveaux sont prévus: professionnel (accessible aux ouvriers), secondaire (accessible aux diplômés de l'enseignement secondaire général) et supérieur (destiné aux universitaires: médecins, juristes, ingénieurs agronomes, administrateurs, etc.). L'École complétera l'éducation acquise par chacun "*en vue de l'expansion mondiale*" (Rapport en séance plénière).

---

<sup>86</sup> Les *Annales du Musée du Congo Belge* sont publiées par le ministère des Colonies. Deux séries sont prévues. La première doit publier des "*documents ethnologiques concernant les populations du Congo*" et la seconde, les monographies congolaises.

<sup>87</sup> Discours d'installation de la commission par M. le Chevalier de Cuvelier, secrétaire général du département des affaires étrangères de l'ÉIC, 1907.



On prévoit des conférences données par des "*sommités*" et des "*maîtres de la science coloniale*", ainsi que par "*des fonctionnaires des grandes colonies*". Le projet fera long feu et ne débouchera que sur une université coloniale destinée à la formation des seuls administrateurs de territoire et de district.

## **X. *La Vérité sur le Congo*. De la propagande à l'étude de la colonisation comparée: noblesse promise pour «l'art de la cité coloniale»**

*La Vérité sur le Congo* est un mensuel publié par la Fédération pour la Défense des Intérêts belges à l'Étranger. Sans conteste, il est dirigé par le second État-major de grands juristes qui succèdent aux léopoldiens originels, mais il prépare aussi la reprise en devenant le *Bulletin de Colonisation Comparée*, imposante publication universitaire dominée par les juristes, qui deviendra l'une des trois publications savantes du premier ministère belge des Colonies.

Le premier numéro de *La Vérité* est daté de 1903. Le mensuel est complètement trilingue, allemand, anglais et français. Le projet est double; la perspective est clairement celle de la reprise sans qu'on puisse distinguer une propagande ouverte, bien au contraire. "L'oeuvre belge étant l'objet de nombreux dénigrements, (...) il revient à des Belges de la défendre". Cependant *La Vérité* s'interdit toute attaque contre les puissances étrangères et "entend appuyer ses argumentaires sur l'unique Raison". Fidèles à l'Acte de Berlin, les rédacteurs anonymes de *La Vérité* entreprennent cependant la contestation systématique des dénonciations internationales de l'ÉIC et démontrent qu'il n'existe nulle contradiction entre l'appropriation massive des terres par la Couronne et les compagnies et la liberté de commerce. Remarquablement informée, mobilisant sans doute le gratin des grands juristes, *La Vérité* apparaît comme l'organe le plus "haut de gamme" de la campagne de réhabilitation du fait léopoldien en Afrique. Orientée principalement vers l'étranger, la rédaction suit dans le détail les délibérations des chambres et du gouvernement belges bien sûr, mais aussi des pouvoirs publics anglais et allemand. Elle travaille incessamment à la légitimation de la reprise du point de vue du droit international. En se situant sur le seul plan politico-juridique, elle occulte systématiquement les oppositions d'intérêts entre les "congolais". Elle donne un écho très orienté des débats relatifs au Congo dans les principaux pays européens où elle dispose d'un réseau de hautes figures de la "science coloniale". La ligne est donc la suivante: opposition systématique et argumentée (dans le détail juridique) contre les attaques étrangères dirigées contre l'ÉIC et la légitimité de l'annexion; préparation de celle-ci, notamment en devenant une encyclopédie politico-juridique et jurisprudentielle de l'ÉIC puis du régime de transition. En juillet 1907, *La Vérité* publie, et illustre de tableaux statistiques, le volumineux Rapport au Roi-Souverain des Secrétaires Généraux de l'ÉIC, sorte de bilan général de "l'Oeuvre" qui sera l'un des documents de base du débat final à propos de la reprise (n° 7, juillet 1907).

À partir de 1905, la publication s'étoffe et prend pour titre *La vérité sur le Congo. Bulletin de colonisation comparée*. Les articles extrêmement spécialisés se succèdent, offrant l'ébauche d'une étude systématique des statuts légaux, administratifs et judiciaires

des colonies. Les publications officielles coloniales françaises, portugaises, allemandes et anglaises sont présentées et commentées.

À la veille de la reprise, et enfin débarrassée du souci d'établir la "vérité", la publication développe considérablement son entreprise comparative en devenant *Le Bulletin de colonisation comparée*. En publiant des articles de fond et des analyses détaillées des rapports annuels officiels sur le Congo belge et sur les colonies anglaises, allemandes et françaises limitrophes, "il permet à ses lecteurs de suivre les progrès de la colonisation en général et spécialement le mouvement de la législation" (1910).

Depuis 1909, la rédaction est publique.<sup>88</sup> Les principaux juristes coloniaux universitaires forment le comité de rédaction, sous la direction du professeur Bruxellois, H. Rolin: De Lannoy (Université de Gand), Denyn et Nerinx (Université de Louvain), E. Dubois (École supérieure de commerce d'Anvers, Goffard (Gand), Hennebicq (Université de Bruxelles), Mahaim (Université de Liège)<sup>89</sup>. *Le Bulletin de colonisation comparée* est désormais patronné par le ministère des Colonies.<sup>90</sup>

---

<sup>88</sup> Les articles de *La Vérité* étaient toujours signés de pseudonymes.

<sup>89</sup> Les correspondants étrangers sont en général aussi des professeurs d'université. En France, on y trouve en outre Mgr Augouard, J. Chailley (président de l'Union française), É. Gentil, Gouverneur Général honoraire du Congo, M. Roume, Gouverneur Général honoraire de l'Afrique occidentale.

Aux États-Unis, M. P. Charlton (War Department Washington), J.H. Hollander (John Hopkins), E.W. Kemmerer (Cornell University), H. Parker Willis (Washington and Lee University), etc.

<sup>90</sup> La comité de rédaction est identique jusqu'en 1914. À cette époque, Nerinck est Vice-président de la Chambre.

## **XI. Le Congo, la reprise et les savants. Idéologie coloniale et proclamation de la science coloniale**

### **XI. 1. Science, Humanité, Civilisation et Nationalité scientifique**

Dès l'origine des préparatifs léopoldiens, les thèmes des progrès de la Science et de la Civilisation sont inextricablement liés. Leur développement est strictement interdépendant. On civilise pour la Science et par la Science<sup>91</sup>. La Science constitue l'étendard de la Civilisation, lui fournit ses moyens et la justifie. La science est déjà, en Europe, au seuil de l'Humanité. Pour Léopold II, la Science vient à point car elle permet de laisser provisoirement en sourdine les clivages confessionnels et idéologiques. Elle fournit le terrain tout désigné du consensus par excellence, à tout le moins apparent, d'autant plus que l'espace congolais et son "*immense richesse scientifique inconnue*" restent théoriques et que les milieux savants ne connaissent jusqu'ici nulle structuration en rapport avec cet espace. Bien qu'il serait plus correct de parler d'une élite politico-savante, tant les interférences sont multiples, le monde universitaire est aussi une excellente médiation au regard de la configuration politique du jeune État belge. Il ne concerne que ses élites.<sup>92</sup> De surcroît, Léopold II est à la fois au service de la science nationale mais aussi mondiale (terme qu'il affectionnait). La science s'inscrit dans un tout-puissant schème évolutionniste et conquérant qui recoupe exactement les idéologies impériales. L'éventuelle "non perfectibilité" des peuples primitifs ne fournit pas encore un motif de modestie ou de pessimisme colonial. Il y a donc une parenthèse dans la transmission de l'héritage polygénique de Picard qui ne surgira à nouveau qu'au lendemain de la reprise et surtout de la seconde reprise. Car l'immédiat après-guerre (1918-1920) peut être considéré comme une seconde reprise; la véritable annexion qui suit de dix ans l'annexion légale.

Dans le petit cercle qui se constitua autour de la conférence de Bruxelles, c'est déjà, nous l'avons évoqué, un discours de réhabilitation de l'Afrique centrale qui prévaut.

---

<sup>91</sup>Et bien-sûr aussi par l'évangélisation qui, avec la création de la Congrégation du Sacré-Coeur (Scheutistes), va prendre un caractère national et patriotique que ne garantissait pas "l'internationalisme" des Jésuites ni l'entreprise "française" de Lavigerie.

<sup>92</sup> Le *pilier*, concept visant à décrire la singularité de la structuration idéologique, politique et institutionnelle belge insiste sur la très forte intégration interne des dispositifs de socialisation, d'appartenance et d'accès au pouvoir au sein, d'une part, du monde catholique et, d'autre part, du monde non confessionnel libéral d'abord, puis libéral-socialiste. Au sommet cependant, l'unionisme fondateur du Royaume se traduit par un décloisonnement des piliers et des mécanismes de communication, de concertation et de gestion de l'État.

De Laveleye, économiste, disciple en matière coloniale de l'École de Manchester, multiplie les descriptions où le merveilleux se conjugue avec l'intérêt dans le langage de l'expert géographe. Son enthousiasme est proportionnel au débit "fantastique" des fleuves, à l'extraordinaire fécondité des sols, à la force sans pareille du soleil "équinoxial", au courage des indigènes, etc. Il utilise avec pédagogie des comparaisons avec des données européennes ou américaines qui se révèlent toujours favorables à l'Afrique. Abordant l'Afrique des grands lacs, il conclut: "*nulle part au monde on ne rencontre autant de mers intérieures, qui toutes se prêtent admirablement à devenir des centres de civilisation. C'est le tableau de la Suisse, mais avec des proportions gigantesques*" (1878, p 43).<sup>93</sup> Les congolais trouvent, comme on l'a vu précédemment, dans cette première littérature quelque réconfort. Sauvages incontestablement, leurs qualités naturelles et leur "perfectibilité" semblent ne plus faire de doute. Dès lors que la rhétorique et la Science doivent être mobilisées par les annexionnistes, le tableau s'assombrit. Les indigènes, qui ne doivent certes pas être rejetés hors de l'humanité sans anéantir l'argumentaire civilisateur, entrent dans un schème évolutionniste qui en fait les petits enfants de l'humanité et leur sauvagerie prend le pas sur leurs qualités relatives.

Mais cette nouvelle "frontière de l'Humanité" reste le privilège d'étroits milieux savants. Il suffit de lire la presse belge en 1885 pour mesurer le peu d'intérêt national que rencontre le triomphe léopoldien à Berlin. Les problèmes diplomatiques relatifs au Congo ne retiennent que très marginalement l'intérêt des organes de presse.<sup>94</sup> Alors que la Belgique n'a qu'un demi-siècle d'existence et nul passé outre-mer à titre d'État, on aurait peine à y trouver les quelques foyers où Girardet perçoit la vivacité du projet français d'expansion impériale contre l'apathie des masses: maisons de commerces, marins et militaires d'outre-mer<sup>95</sup>, les oeuvres missionnaires et leurs soutiens laïcs, quelques milieux de voyageurs savants, de géographes ou doctrinaires sociaux socialistes ou saint-simoniens (pp. 10-18).

Les seules circonstances de naissance de l'État belge (de la Patrie proposée "*à deux races différentes, issues l'une des germains et l'autre des celtes*", selon des termes très fréquents à l'époque), rendent illusoire le recours à l'idée d'une grandeur à préserver ou à

---

<sup>93</sup> Il propose le dressage des éléphants en attendant les tramways des Falls. Léopold II fera effectivement introduire des éléphants indiens au Congo, quant aux tramways...

<sup>94</sup> R. Girardet souligne qu'au coeur du XIXe siècle, alors que l'empire français s'est considérablement accru, "*la masse de l'opinion semble marquée par une absence de conscience coloniale (...); au défaut, de la part des gouvernements, d'un grand dessein colonial connu et délibéré correspond, au niveau de l'esprit public, un absence indiscutable d'images-force, ou si l'on préfère d'une idée globale, d'une finalité clairement conçue et clairement perçue*" (R. Girardet 1972, p. 6).

<sup>95</sup> Le statut officiel des officiers de l'armée de l'ÉIC fut, jusqu'à la reprise, celui de "détaché à l'Institut cartographique".

retrouver. Il fallut donc tout inventer. D'où le rôle capital de quelques milieux savants dans la constitution de la légitimité de la vocation civilisatrice puis coloniale.

Convoquée pour donner le change à la conférence géographique de Bruxelles, la science belge fera montre, comme on l'a vu, d'un remarquable zèle pour combler son retard. Le tournant du siècle voit par ailleurs la formation d'une pléthore de sociétés savantes dont le caractère professionnel et spécialisé s'accroît. Le Congo est un terrain tout désigné pour cette nouvelle prétention à l'universalité, il fournit d'emblée un terroir de spécialisation. La science coloniale est prise aux mots. À l'évidence, elle existe déjà dès lors qu'elle proclame que... "nous ne savons rien du Congo"<sup>96</sup>

À l'instar de ce qui s'est passé pour les géographes, le Congo doit devenir, pour les universitaires belges, un formidable levier d'intégration dans les réseaux savants. L'aventure congolaise est celle de Europe, de l'Humanité; celle de la Science est "mondiale".

Si les connaissances "scientifiques" et opérationnelles de l'outre-mer n'étaient pas nulles en Belgique, elles restaient comme l'indique Vellut extrêmement disséminées et individualisées. En revanche, la saisie savante du Congo relève directement de la construction d'un État symbole politique fort. "*Celui-ci fut un nouveau partenaire dans l'histoire de l'expansion belge, suscitant de nouvelles ressources, contribuant à la formation d'un capital physique et humain*" (op. cit. p. 126). De là sans doute le sentiment très fort d'identité qui fut construit autour du fait colonial dans des cercles très restreints. De là sans doute également le fait que, dans l'extrême variété des vecteurs de constitution du patrimoine africaniste, émergera bientôt un solide pôle national dominé par l'État colonial et qui régnera sans réel challenger sur toute la "demande" africaniste "*par le truchement des institutions scientifiques et d'enseignement, les fondations médicales, des bureaux d'études, etc.*".

À plusieurs reprises, J. L. Vellut insiste sur la centralité de la Monarchie dans cette expérience de plus en plus nettement nationale. "*La construction du patrimoine africain s'est en effet inscrite en Belgique dans un tissu social serré de solidarités, d'identification au drapeau, à la dynastie, d'identité aussi face à l'étranger*". Nous voudrions cependant préciser qu'un conflit structurel s'est dessiné dès 1900 entre Léopold II et le principal capital belge au Congo, et que le mythe "créationniste et dynastique"<sup>97</sup> fut reconstruit avec soin durant l'âge d'or que nous aborderons plus loin. Les institutions savantes nationales et coloniales y jouèrent d'ailleurs un rôle bien plus considérable que les tenanciers du capital, toujours portés vers les montages internationaux.

---

<sup>96</sup> On ne trouve en tout cas dans le monde savant aucune protestation contre cette revendication à la légitimité scientifique de la science coloniale.

<sup>97</sup> Piniou (1992) qualifie pour sa part ce mythe de "*monarchique et archaïque*".

Car un constat s'impose: le processus d'appropriation savante et nationale du Congo sera considérablement accéléré à partir de la fin de la première guerre mondiale. De l'avis d'un «macro-ingénieur», champion de la science coloniale, "*c'est une nouvelle forme de guerre économique qui succède aux hécatombes militaires*" (Moelaert 1939).

Si le Congo était originellement l'objet d'une science internationale, son espace incombera de plus en plus nettement à la science nationale et coloniale.<sup>98</sup> Vellut avance que durant la période léopoldienne, dix-huit expéditions scientifiques sur les vingt principales étaient conduites par des non belges. Si l'ÉIC avait, à l'instar du principal séjour de Frobenius, judicieusement choisi l'opportunité des missions étrangères, l'accès au terrain sera désormais principalement réglé par les affinités "idéologiques" donc "théoriques" des principaux sous-réseaux de la science coloniale nationale (par exemple, les missions du Tchèque Schebesta parmi les pygmées de l'Ituri, qui correspondaient aux orientations théoriques de l'ethnologie catholique).

---

<sup>98</sup> La première bibliographie des langues du Congo est attribuée à un américain., F. Starr 1908. Leclerc cite par ailleurs le cas d'un missionnaire américain auquel son expérience congolaise valut un poste à Chicago.

Avec la consolidation de l'âge d'or (grosso modo les années trente), l'ouverte scientifique sera considérablement restreinte.

## XI. 2. Colonisation positive et systématisation idéologique

Sur le plan économique, bien que les échanges avec le Congo n'atteignent pas 1% du commerce général de la Belgique en 1900, il s'agit de construire l'idée d'un débouché indispensable "à notre commerce, à nos industriels, à notre marine marchande". Les barrières protectionnistes élevées par les principales puissances européennes font la démonstration du caractère illusoire du *free trade*. Ces barrières nuisent aux exportations de la quatrième puissance industrielle. Malgré un accroissement remarquable du niveau de vie des Belges, les ressources nationales semblent insuffisantes pour occuper toute la population du Royaume et des milliers de Belges cherchent encore à émigrer dans les pays frontaliers. Les campagnes coloniales françaises démontrent le consensus européen sur l'intérêt de coloniser. Suivons E. Mahaim, juriste et économiste à l'Université de Liège, qui voit dans la colonisation non plus une hypothèque sur la solution de la question sociale, mais au contraire sa voie de résolution (1897).

- La colonisation est un fait universel et aussi vieux que l'Histoire elle-même: "*la colonisation n'est autre chose que l'adaptation de territoires à la vie humaine, (...) elle se relie à la vie des sociétés, comme la formation des groupes ethniques, comme la constitution des nationalités modernes qui ne sont que des phases différentes d'un même phénomène. (...) C'est un épisode de la lutte des races, phénomène naturel jusqu'à ce jour, inéluctable et universel, à l'aspect parfois féroce, grossier ou angoissant, souvent grandiose et imposant, comme les sublimes spectacles de la nature. (...) Nous devons prendre le fait de la colonisation comme le point de départ, hors de discussion. Toute race, toute nation, arrivée à un certain degré de puissance et de développement, a colonisé dans quelque mesure...*" (pp. 98-99).

- Si les monopoles espagnols ont été une source possible du déclin de cette puissance, les monopoles hollandais démontrent que "*les monopoles et les restrictions douanières maniés avec adresse réussissaient parfois au moins aussi sûrement que la liberté*" (p. 102). "*Les colonies sont le salut de l'industrie nationale, menacée de façon redoutable par la fermeture successive des marchés et des frontières*" (p. 107).

- "*Chaque fois que l'homme adapte à ses besoins une matière nouvelle tirée de la nature, il y a un gain absolu, dont les conséquences sont incalculables; une véritable conquête du genre humain (...), et l'on peut affirmer en conséquence que les colonies ont bouleversé la face du monde en accroissant infiniment la domination de l'homme sur la nature. Ceci, le libre commerce n'aurait pu le faire car il eût fallu supposer que les peuplades incohérentes et primitives qui habitent dans les colonies étaient aptes au commerce ou qu'elles laisseraient bénévolement des étrangers exercer chez elles le commerce et l'industrie. Or, "le commerce suppose la civilisation", comme le montre le volume des*



*échanges entre l'Angleterre et l'Amérique du nord et les Indes. Qu'eut été celui-ci par le simple commerce avec des nations primitives?"*

- Les ressources consacrées à l'expansion coloniale trouveraient-elles un meilleur usage en les employant à résoudre la question sociale? Il n'y a, selon Mahaim, aucune incompatibilité: *"on ne voit pas que les pays qui n'ont point de politique coloniale soient plus avancés que d'autres dans la solution du problème social, (...) c'est en pleine fièvre coloniale que l'Allemagne a édifié ses colossales institutions d'assurance ouvrière (...), nulle nation européenne ne se trouve aussi loin d'une révolution sociale que l'Angleterre, nulle part la condition des ouvriers n'y est meilleure et c'est précisément la première puissance coloniale du monde"* (pp. 108-109).

- Quant aux crimes de lèse-Humanité commis contre les naturels, ils renvoient à un âge colonial dépassé. *"Les bénéfices coloniaux ne s'obtiennent plus sans compensation. Cette compensation, c'est le bienfait suprême qu'un peuple peut donner à un autre: l'éducation. L'éducation à la vie économique, à l'industrie et à la production rationnelle, à l'échange; l'éducation à la vie intellectuelle et morale, à l'organisation pacifique, à l'abolition de l'anthropophagie, de l'esclavage, bref de l'éducation à la vie civilisée. Que cette éducation prenne, d'abord, l'aspect d'une domestication, qu'elle s'exerce sous la forme de tutelle, qu'importe! (...) il faut avoir le courage de dire que la civilisation même donne des droits sur l'état de nature, que dis-je impose même des devoirs d'expansion et de diffusion envers les peuples déshérités. C'est là le trait caractéristique de la lutte des races d'aujourd'hui, ce sera le trait caractéristique de la lutte des races demain"* (pp. 110-111).

Les doctrinaires belges de la colonisation trouveront d'abondantes références dans une littérature française qui émerge pour argumenter en faveur de la colonisation comme signe et condition de grandeur d'un peuple, comme condition de son expansion économique et même démographique (R. Girardet cite Leroy Beaulieu bien sûr, mais aussi G. Charmes, P. Gaffarel et l'abbé Raboisson, pp. 24-32). Rappelons que cet argumentaire se constitue bien quinze ans avant que la Belgique ne soit dotée d'une colonie, l'ÉIC étant juridiquement indépendant.

À l'Université catholique de Louvain, le Professeur Kurth théorise l'équivalence entre la Civilisation, phénomène universel, et l'évangélisation dont l'horizon est également universel, et qui apparaît comme le principal vecteur de Civilisation en Afrique. Au tournant du siècle, la mission civilisatrice de l'Occident fait incontestablement l'unanimité parmi les doctrinaires d'obédiences diverses.

### **XI. 3. L'aube des savoirs africanistes. L'obsession encyclopédique**

La science coloniale est née d'une proclamation. En effet, ce champ du savoir s'esquisse sur la base d'une non connaissance. Il reste tout d'abord globalisé: l'espace congolais s'adresse à la science dans son ensemble comme en attestent les projets de géographie et l'objet des premiers ouvrages consacrés au Congo, les projets de bibliothèques, les tables des revues coloniales. Il est dès lors l'objet d'une démarche encyclopédique. Il faut rassembler tout le savoir disponible sur cet espace, en compiler les contenus, en ordonner les matières. La carte d'un Congo, dont les frontières sont délimitées et qui est sans cesse enrichie par les instituts géographiques, est à la fois le paradigme et l'instrument du projet encyclopédique congolais. L'imaginaire scientifique recoupe consciencieusement celui de la conquête militaro-commerciale: couvrir exhaustivement, recouvrir, remplir un espace inconnu, lui donner des frontières.

Dans le tout nouvel espace des "sciences coloniales", ce sont des géographes engagés, puis les premiers géographes professionnels (et non plus militaires) qui joueront ce rôle, comme d'ailleurs dans les principales métropoles européennes. Les oeuvres de Wauters et de Chapaux inaugurent cependant une tradition spécifique. Dix ans après la conférence de Berlin, le compartimentage de l'espace congolais selon les critères académiques et professionnels (de l'époque) est loin d'être établi. Des géographes —savants et engagés, parfois autodidactes— saisiront l'opportunité coloniale en compilant à diverses reprises l'ensemble des données disponibles relatives au Congo. Leurs travaux témoignent d'un appétit géographique énorme. Malgré l'usage systématique de la carte, outil technique certes, mais aussi technique sociale et symbolique au service tant de la conquête que de la conquête des géographes dans le monde savant, ils couvrent tous les domaines; aucune forme d'écriture et de présentation n'est absente. Les références sont en langue française, bien sûr, mais majoritairement en anglais en allemand, en néerlandais, en italien et en portugais. L'ouvrage de Wauters se termine par une véritable chronologie de la cartographie africaine. Son ouvrage consacré à L'ÉIC, publié en 1889, porte le même dessein encyclopédique, il comporte les parties suivantes: *Historique* (Diplomatie, explorations et missions<sup>99</sup>), *Géographie physique*, *Ethnographie*, *Situation économique*, *Organisation politique*.

---

<sup>99</sup> On entend alors par "histoire" l'histoire diplomatique précédant la fondation de l'ÉIC, puis les conquêtes et explorations conduites par ses agents. Les premières recherches historiques sur le Congo des Congolais suivront au tournant du siècle, avec l'étude des archives portugaises par De Jonghe et Simar. Un thème était cependant effleuré, celui des origines des peuples bantous et de leurs migrations. À la fin de sa vie, et à la suite de découvertes qu'il considérait comme fondamentales, de Calonne Beaufaict publia à Paris un article consacré à la préhistoire du nord-est de la colonie.

"*Le Congo historique, diplomatique, physique, politique, humanitaire et colonial*" de Chapaux (1894), une somme également, se veut davantage pédagogique.

Outre la célébration de la stratégie diplomatique léopoldienne, l'historiographie coloniale belge se constitue à travers une galerie de portraits dominée par l'héroïsme de Stanley et plus encore de ses successeurs belges. Ce sont, pour l'essentiel, des militaires qui dirigent les explorations, fondent et gèrent les stations. Ils incarnent l'avancée de la civilisation, la pacification et la lutte anti-esclavagiste. Ils sont aussi les porteurs d'eau des savants de métropoles qui s'enthousiasment à leurs récits et leur rendent hommage dans les pages de leurs traités encyclopédiques.<sup>100</sup> L'ING, le *Mouvement Géographique* et, dans son ensemble, la toute nouvelle science géographique illustrent parfaitement ce dispositif. Les pages du *Mouvement* constituent une véritable chronique des avancées de l'oeuvre sur le terrain. Durant plus de trente ans, l'insatiable Wauters, qui ne verra jamais le Congo, reçoit, compile et traite des matériaux innombrables sous la forme de monographies, d'illustrations, de documents officiels de l'ÉIC, puis de la colonie, de relevés topographiques, hydrologiques, etc., de relations d'explorations et de séjours, etc., etc. Les nouvelles législations congolaises sont commentées, parfois avant même leur parution officielle. La science géographique chevauche certes les disciplines et techniques que l'on a coutume de lui attribuer, mais aussi l'économie, l'art de l'administration, voire l'art de la guerre, l'ethnographie et l'hygiène, l'histoire, l'agronomie et même les arts plastiques. Elle peut être extrêmement spécialisée, tout en alimentant un genre littéraire. Elle se veut fondamentale et désintéressée, mais est en même temps détentrice d'une expertise indispensable aux ingénieurs, commerçants et administrateurs. L'absence de toute institution savante ou pédagogique au Congo conduit à une situation où tout savoir relatif au Congo qui prétend à une généralité ou à une

---

<sup>100</sup> La chronique des missions d'exploration, des expéditions scientifiques, des batailles (campagnes contres les "arabes", etc. occupera une place importante dans la littérature coloniale jusqu'en 1960 et... plus tard encore. La presse coloniale populaire qui naît, au milieu des années 1890 comporte plus d'un tiers d'articles célébrant les pionniers, militaires pour la plupart, qui par dizaines inscrivent leurs noms dans l'oeuvre civilisatrice et l'avancée scientifique. À mesure que se développe le débat concernant la perspective d'une "reprise" ou d'une "annexion" du Congo par la Belgique, l'entreprise biographique privilégie nettement les artisans belges. Cette "belgicisation" de l'Oeuvre par le biais du patriotisme de ces artisans les plus nombreux sera systématiquement pratiquée par le puissant lobby qui se met en place dès 1890 pour plaider le statut colonial du Congo, non sans contrer tout aussi systématiquement les attaques "étrangères" contre l'État léopoldien. Au moment même de l'acte final de la reprise (1908), paraît le premier et imposant volume publié par la Société géographique d'Anvers "Les Belges au Congo". Mis à part Stanley, les très nombreux Anglais et Suédois qui furent agents de l'AIA disparaissent progressivement de l'historiographie. La Belgique gagne ainsi ses droits "nationaux" en matière de colonisation. "L'acharnement biographique" répond désormais au besoin d'affirmer la continuité de ce qui est décrit comme l'expansion belge.

reconnaissance quelconque ne peut qu'être métropolitain. On peut ainsi dire que hormis les missionnaires dont les domaines géographiques et scientifiques sont très délimités, personne au Congo ne peut tenir un discours d'ensemble sur le Congo.

Certes, la science géographique ne pourra préserver ce monopole originel sur les savoirs africains, elle cédera dès 1905 le terrain (au sens figuré et concret) à des concurrents plus ou moins heureux.

Cependant, l'ambition encyclopédique restera marquante dès qu'il s'agira de circonscrire l'espace pertinent et surtout de se donner les moyens de répondre à des crises du dispositif colonial.<sup>101</sup>

Tout aussi fréquente que l'emphase scientifique, on trouve le constat suivant: "*nous ne connaissons pas notre colonie*"; constat régulièrement établi par ceux qui y voient une menace pour sa gestion et sa survie et qui émane évidemment des premiers spécialistes en chose coloniale, constat plus fréquent et plus véhément encore en ce qui concerne l'indigène. On répétera périodiquement et passionnément que "*nous ne connaissons pas nos indigènes*". Constat assez juste somme toute malgré la suffisance de l'ethnographie officielle, car aucun dispositif ethnologique conséquent et cohérent ne sera jamais mis sur pied avant la fin des années quarante. Chaque crise est alors l'occasion d'un remords, jamais vraiment écarté par la solennité ou les proclamations magnifiant le consensus national ou occidental; un remords tenace malgré l'énergie investie dans la propagande par les uns ou dans le réformisme par les autres. De l'énorme appétit des géographes pionniers, les sciences coloniales belges, jamais indépendantes de l'idéologie et du projet national-colonial, hériteront d'un outil trompeur, d'une manie, celle de l'encyclopédisme. Faire et refaire le point en cernant le Congo par les savoirs que l'on voudrait exhaustifs. La première connaissance du Congo participe d'un véritable bouclage épistémologique, d'un enfermement cognitif où s'empilent les disciplines, où s'entassent les collections. En témoigne la chimère d'une saisie totale, transversale, dont le chagrin n'est précisément compensé que par les bibliographies successives. À chaque crise, jusqu'en 1960, retentira l'appel à la science, de plus en plus précis, de plus en plus dirigé vers des savoirs opérationnels certes, mais jamais dépourvus de cet attendu: il est temps de connaître le Congo!<sup>102</sup> Alors on cerne, on sort la grosse batterie pluridisciplinaire, on

---

<sup>101</sup>La bibliographie de Wauters est un hymne à la continuité de l'Oeuvre des Belges en Afrique centrale; elle est publiée précisément au moment des premiers accrochages menaçants entre congolâtres et congophobes.

<sup>102</sup>Le premier projet d'encyclopédie congolaise est dû à O. Collet qui n'était ni universitaire, ni colonial congolais. À l'âge de seize ans, il s'engage pour les Indes néerlandaises. Il y devient un spécialiste, qui dit-on, "*traitait des problèmes techniques et humanitaires de la colonisation avec une égale compétence* (Biographie coloniale belge, T. IV p. 154). Il se fit cependant le partisan dès 1905 d'un haut

recompte les collections du musée, on compile les mémoires de l'Institut royal colonial, on cherche l'inspiration dans les dizaines de milliers de pages de documents officiels coloniaux publiés par l'ICI. Tout "*notre Congo*" est là et de nouvelles pages s'amoncellent.

L'Institut royal colonial belge et surtout le Musée de Tervuren témoignent, dans leur conception même, d'un certain rapport du savoir colonial et du pouvoir colonial, d'une opiniâtreté de plus en plus vaine à recenser. Mais celle-ci est tout aussi évidente à travers les publications.<sup>103</sup>

La "frénésie bibliographique" originelle et jamais démentie participe d'abord de l'affirmation nationale face aux grandes institutions savantes étrangères, puis de plus en plus, elle tente de conjurer l'angoisse lancinante d'une incomplète maîtrise politico-administrative de la colonie qui concerne au premier chef son "matériau humain". Simar, l'un des piliers de la science coloniale catholique, et dont l'activité historique énorme mériterait un sort meilleur, remet la bibliographie de l'Afrique centrale sur le métier dès l'aboutissement de la reprise et publie un important volume en 1913. De manière très significative, c'est un même homme qui durant quarante ans tentera sans cesse de faire

---

enseignement colonial belge. Après avoir publié un ouvrage consacré aux *Terres et peuples de Sumatra*, il entreprend la confection d'une *Encyclopédie du Congo* devenu belge qu'il conçoit à partir de dix mille mots clés. Il laisse l'entreprise inachevée lorsqu'il meurt en 1929. La même année, le tout récent Institut Royal Colonial Belge envisage de la reprendre à son compte (IRCB, Bulletin des séances, juillet 1929). Face au refus de la famille de céder les documents, l'IRCB envisage la réalisation d'un ouvrage de synthèse, établissant le bilan des différentes sciences coloniales sur le modèle de l'ouvrage néerlandais *Sciences in the Netherlands East Indies*. La section des sciences naturelles et médicales propose pour sa part un index bibliographique comprenant toutes les sciences congolaises y compris les sciences économiques.

<sup>103</sup> Au lendemain de la seconde guerre, à l'initiative de Th. Heyse, juriste dévoué à la mémoire du Roi Souverain et savant colonial depuis les années vingt, les *Cahiers belges et Congolais* entament la publication d'une bibliographie générale du Congo belge et du Ruanda-Urundi qui couvrira une quinzaine de volumes thématiques: droit et législation, régimes fonciers, arts oraux et littérature indigène, agriculture, chasse, pêche, industries agricoles, économie, finances, transports, main-d'oeuvre, histoire et expansion belge, politique indigène, enseignement et missions, sciences coloniales, linguistique, ethnographie, service médical, tourisme, etc.

En 1950, paraît l'*Encyclopédie du Congo et du Ruanda Urundi*, édition de luxe en trois gros volumes. Le bilan scientifique est toujours inextricablement celui de l'Oeuvre, de son génial initiateur, de la généreuse reprise et de l'avancée civilisatrice portée par des héros. Mais désormais, c'est l'âge de l'atome qui voisine avec la nuit des temps. Si les tentatives de Wauters et de Chapaux relevaient de l'appropriation, les suivantes semblent témoigner de la réaffirmation de la continuité, (progrès des sciences = progrès social) et d'une sorte de réappropriation symbolique permanente. Tout indique que le Congo est appareillé pour un siècle de progrès.

revivre le projet d'une mise en tableau systématique des institutions humaines congolaises. De Jonghe, qui participait déjà au projet initial de la première Société de sociologie et à la formation du bureau international d'ethnologie, proposera au lendemain de la seconde guerre une nouvelle enquête ethnographique générale du Congo!

Une bibliographie systématique des connaissances ethnologiques relatives au Congo belge et régions avoisinantes avait été établie progressivement depuis 1931 et elle comptait en 1977 quelque 135.000 fiches d'auteurs. L'entreprise africaniste bibliographique fut poursuivie jusqu'il y a peu par D'Hertefeldt et Delame, à propos du Rwanda (Musée de Tervuren). Objectif: tout le Rwanda en deux volumes !

Durant les années trente, l'IRCB met sur pied la *Biographie coloniale belge* qui compte aujourd'hui 6.000 articles. À la même époque, la bibliographie géologique accumule 4.000 références (publiée en 1937). L'INÉAC entreprendra la couverture systématique des matières botaniques et agronomiques du Congo-RU, etc.

Dans le domaine ô combien plus vaste de la science coloniale par excellence, un "fou de bibliographie", grand jurisconsulte du ministère des Colonies et spécialiste des questions foncières congolaises, Th. Heyse, a mis sur pied un projet gigantesque de bibliographie congolaise, un "index bibliographique" qui ordonne un matériau d'une ampleur inouïe. Le même Heyse se remet à la tâche au lendemain de la seconde guerre avec la *Bibliographie dynastique et coloniale*.

Enfin, au lendemain de l'indépendance, l'Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer (ARSOM 1962) publie un *Livre blanc, synthèse des apports scientifiques de la Belgique en Afrique centrale*.

Cette propension précoce et jamais démentie à établir des bibliographies, cette importance accordée à la biographie par la Société de géographie anversoise puis, plus tard, et avec toute l'emphase et tout l'apparat scientifique qui caractérisent les prétentions à la maîtrise de l'accumulation du savoir, par l'institution dominante que deviendra l'Institut Royal Colonial Belge, témoignent des efforts répétés, jamais satisfaisants, pour fonder l'espace propre et distinct du savoir colonial, en auto-établissant sa généalogie, pour réduire l'hétérogénéité toujours susceptible de surgir de cet objet lointain. Entreprises d'appropriation nationale, ces démarches sont tout autant constitutives de la logique d'affirmation et d'autonomisation des champs savants.<sup>104</sup>

---

<sup>104</sup>"Ce n'est pas par hasard qu'un des indices les plus sûrs de la constitution d'un champ est, avec la présence dans l'oeuvre de la relation objective (...) aux autres oeuvres, passées ou contemporaines, l'apparition d'un corps de conservateurs des vies—les biographes— et des oeuvres, les philologues, les historiens de l'art et de la littérature qui commencent à archiver les esquisses, les cartons, les manuscrits, à les corriger (Bourdieu 1980, p. 116).

## XII. L'ébauche d'un champ colonial savant. De la carte au code

À partir de 1895 et du premier projet de "reprise", un lobby colonial se forme et s'engage dans une campagne coloniale d'une ampleur considérable visant à "nationaliser" le fait léopoldien en Afrique centrale. En avril 1895 déjà, Wauters recense plus de trente brochures principalement juridiques consacrées à la question de l'annexion du Congo<sup>105</sup>.

En 1900, alors que l'annexion est une nouvelle fois repoussée, les "congolais" triomphent: *"l'idée coloniale a percé la moelle de la nation"* s'écrit l'éditorialiste du principal organe colonial. L'annexion est inéluctable dit-on à droite, inacceptable dit-on à gauche; le Congo reste léopoldien! Les socialistes sont déchirés entre la raison humanitaire et la cause (mais la cause seulement, puisque le Congo reste léopoldien) nationale, entre la dénonciation de l'impérialisme et la cause civilisatrice, entre le risque autocratique (et la militarisation redoutée du régime) et la compétition des économies européennes, entre l'internationalisme de principe et l'horreur incongrue que suscite la mise en scène de la sauvagerie dépeinte par les spécialistes du Congo. Par ailleurs, l'anticolonialisme libéral, contemporain des premiers mouvements de l'impérialisme, se délite sous la poussée des nationalismes, puis recule définitivement face à la théorie de la colonisation.

Les quelques économistes, hier disciples de l'École de Manchester, occupent désormais les tribunes des organes et sociétés savantes coloniales<sup>106</sup>.

Le lobby colonial peut proclamer la nationalisation de fait du Congo:

---

<sup>105</sup> D'origine internationale, le Congo au lendemain de son indépendance (1960) redevient un objet international. Il le redevient brutalement avec l'intervention des troupes de l'ONU. Pour comprendre le drame collectif et imaginaire de l'implosion de l'utopie coloniale belge, il faut aussi revenir, au-delà de la déréliction soudaine de l'Oeuvre et de la colonie modèle, au-delà du mépris que semblent afficher à son égard ses "bénéficiaires", à ce retour incompris à Berlin (devenu New-York). Les "Grands" défaisaient ce qu'ils avaient fait... sur "le dos" du petit.

<sup>106</sup> Ce ne sont sans doute pas les champions de la théorie économique de la colonisation qui gagnèrent quelques fractions de l'opinion publique à l'entreprise congolaise. Il est d'ailleurs abusif de considérer que le grand public était acquis à l'idée coloniale et chacun reconnaît que sa fraction conquise le fut surtout par les "dividendes" distribués par les sociétés commerciales, dopées par le cours très haut du caoutchouc. Les syndicats et sociétés de commerçants et d'industriels furent parmi les premiers à considérer l'évidence du fait belge en Afrique centrale et s'engagèrent pour une formule d'annexion garante de la continuité.

- Les Belges ont porté l'essentiel de "*l'effort civilisateur*" au coeur des populations "*les plus sauvages de la planète*"; la conquête du Katanga et surtout la lutte contre "*l'esclavagisme arabe*" permettent de dresser la galerie de héros spécifiquement belges. L'administration de l'ÉIC est, pour l'essentiel, constituée de belges. Les géographes belges ont vaincu le dernier grand blanc de la carte africaine, "*nos militaires se sont couverts de gloire*", etc.

- Les principaux intérêts économiques sont désormais belges, alors que la Belgique n'a pas supporté le coût des campagnes. La consolidation de la nation requiert bénéfices économiques, scientifiques et moraux coloniaux.

- Démonstration est donc faite de la victoire sur le "tempérament national étroit". Les congrégations catholiques belges occupent de plus en plus le terrain. Nos missionnaires sont les champions de l'évangélisation. *La science coloniale positive*, celle qui va surpasser la cartographie congolaise et l'édification ethnographique, prend pour objet le processus colonial lui-même, pour le justifier d'abord en l'inscrivant dans l'Histoire naturelle des sociétés, dans la substance nationale et le droit positif.

Vers 1900, le cercle des "grands léopoldiens", qui s'est élargi depuis la Conférence de Berlin apparaît déchiré quant à l'appréciation de la légitimité de l'ÉIC et la souveraineté du Roi. Ce sont en outre les "trahisons" de Banning et de Wauters.

Une fraction importante du premier cercle des grands commis de l'État et des diplomates léopoldiens se range donc à l'idée d'une annexion. Une petite phalange de juristes, consciente des risques d'une mise au ban internationale du régime léopoldien, prend le relèvement pour éviter tout risque de remise en cause internationale du droit de la Belgique à coloniser.

Au-delà de ces péripéties, la rupture est beaucoup moins évidente qu'il n'y paraît. D'une part, les oppositions structurelles de la société belge et leurs procédures de résolution "par le haut" se sont introduites dans l'espace colonial à mesure de l'affermissement des privilèges commerciaux et industriels belges et du développement d'une croisade missionnaire qui prend un tour de plus en plus national et cherche à impliquer l'ensemble de la bourgeoisie catholique.

C'est une véritable machine de "nationalisation du Congo" qui est mise en place<sup>107</sup>. Les annexionnistes de la première heure et les ralliés, se doivent de travailler inlassablement à la fabrication du dispositif idéologique assurant la continuité de la vocation et du droit des

---

<sup>107</sup> Projet d'une certaine manière mis sur pied par Léopold II lui-même, quelle que soit la stratégie qu'il suivait en rendant public son testament: gagner du temps, offrir des garanties aux milieux industriels que ses méthodes gênaient?



belges à coloniser "pleinement". Oeuvre diplomatique tout d'abord dans la continuité de ce que fut l'origine de "l'Oeuvre", mais aussi travail systématique sur l'opinion nationale et travail de coalition des intérêts coloniaux. Par-dessus tout, affirmation de l'aube d'un nouvel âge de la colonisation que d'aucuns voudraient être conçu et dirigé par un front des sciences.

D'éminents publicistes, et surtout des juristes, vont alors se distinguer sur ces divers fronts, construisant simultanément l'intérêt scientifique du Congo et la propagande colonialiste.<sup>108</sup> La loi succède à la carte.

---

<sup>108</sup> L'édification du Musée du Congo en constitue l'instrument principal. Hauleville, le premier directeur, est très proche de Léopold II. La doctrine muséale qu'il évoque en 1910 est, selon lui, celle qui germa dans l'esprit du Roi. *"Le musée du Congo belge a encore une autre mission. Il doit être un instrument de propagande des idées coloniales. Présentées suivant des données scientifiques, ses collections parlent à la raison, en même temps que par l'exposé, séduisant bien qu'objectif, des résultats acquis grâce au génie de notre race; elles émeuvent le coeur en suscitant les nobles enthousiasmes et les saines émotions. Cela ne suffit pas; il faut non seulement suggérer au passant l'idée des entreprises coloniales, mais encore les moyens de les réaliser. On n'exporte pas seulement des marchandises d'un pays mais ses idées et ses hommes. Une fois ces vérités bien comprises par le visiteur, celui-ci pourrait imaginer un plus vaste champ d'absorption pour l'expansion d'une nation entreprenante qu'une colonie dans un pays neuf où tout est à faire dans l'universalité des domaines"* (1910, p. 212).

### *Petit pays... deviendra grand*

*L'édification de l'idéologie coloniale belge emprunta massivement le thème qui faisait de l'expansion une opportunité psychologique et morale, pour un petit peuple, sans gloire passée, casanier et outrancièrement terre-à-terre, bref trop aisément satisfait de son sort.<sup>109</sup>*

*Ainsi, et entre mille sentences de ce genre, un professeur de l'Université d'Édimbourg, de nationalité belge, déclara en 1905: "petit pays, petit peuple, petits hommes, petites idées (...), mais le Congo est venu soudain tirer les belges de leur inertie et de leur somnolence morale, il a créé le sentiment national, il a été pour la Belgique une admirable école de patriotisme". L. Deschêne qui, en 1918, citait son collègue expatrié voyait dans la résistance courageuse des belges en 1914-18 le fait de l'agrandissement de l'âme d'un peuple, dû lui-même à sa libre acceptation d'une mission de tutelle sur les primitifs (1918, p. 20). Il est sans doute abusif de donner à la question congolaise la dimension d'un facteur de constitution nationale, car le Congo resta une affaire réservée et l'idéal national belge resta fragile. Cependant, l'opportunité nationaliste que fournit la seule et immense colonie fut incontestablement caressée et exploitée par d'aucuns, et ce d'autant plus facilement que, née de la volonté des autres, la Belgique, État démocratique et monarchique en l'occurrence, y puisa une légitimité internationale incontestable après la reprise, puis grâce au thème de la colonie modèle. La monarchie belge interviendra dans toutes les crises coloniales. Le Congo participera directement de la restauration monarchique en lui fournissant une scène grandiose et un éclat inédit lors du voyage de Baudouin (Bwana kitoko, le beau jeune homme) en 1955. Ce fut une occasion minutieusement mise en scène et médiatisée qui, exploitée avec adresse, scanda l'ère ouverte par Léopold II et actualisa le mythe créationniste léopoldien.*

*Avec toute la prudence requise, on constatera que le "drame congolais" (1960) —vécu très douloureusement par les élites du pays au premier chef desquels les élites coloniales— intervint dans une série de crises de régime. C'est, quelques années plus tôt, la question royale qui met en lumière la fracture idéologique Nord-Sud et la guerre scolaire. C'est, quelques mois plus tard, le long hiver insurrectionnel du prolétariat wallon, dont des dirigeants ont clairement pressenti le bouleversement en cours de la*

---

<sup>109</sup> Une tentative d'établissement de colons flamands au Mexique à la fin du XIXe siècle avait, disait-on, échoué par l'absence de bière, de patates et de matelas.

*géographie de la richesse nationale et qui lancent les bases de la lutte fédéraliste ouvrière.*

## **XII. 1. Géographes, médecins et "macro-ingénieurs"**

Au tournant du siècle, les géographes pionniers sont rejoints par les activistes de terrain (ainsi le major Thys, artisan et maître d'oeuvre du chemin de fer, et membre très assidu de l'ICI), par les premiers médecins tropicalistes et par les grands juristes auxquels nous réserverons une sous-section à part entière.

### **XII. 1. 1. En attente d'une médecine tropicale. La fin du mythe de l'Afrique-tombeau des Blancs**

Dans l'ombre de la science coloniale proclamée, quelques pionniers, généreusement pourvus par des mécènes privés, préparent le triomphe de la médecine tropicale. Elle est sur le terrain avec le docteur Broden. Avec le Dr Dryepondt, elle est présente dans tous les noeuds institutionnels des réseaux coloniaux métropolitains.<sup>110</sup> Les missionnaires qui s'initient aux observations médicales et aux premiers soins forment là-bas des auxiliaires médicaux indigènes. La litanie des "*martyrs belges des tropiques*", minutieusement entretenue comme expression des droits acquis par le sang versé, les descriptions illustrées des pathologies spectaculaires, les premiers acquis concernant les modes de transmission, jalonnent un cheminement qui reste discret, mais dont le succès est proche. Le risque d'une «anglicisation» rampante du Katanga aura raison du mythe de la nature pathologique du climat tropical.

Mais ce n'est qu'au lendemain de la guerre, laquelle dévoile un "drame démographique" qui menace toute perspective de mise en valeur, que l'indigène entrera vraiment dans le champ médical ou mieux, socio-médical. Car l'édification d'une médecine tropicale suppose qu'elle s'approprie l'indigène, qui reste jusqu'ici soumis à l'appareil de mesure de l'anthropologue. Au tournant du siècle, le développement de la médecine tropicale est encore lié à la question de la nature économique et politique de la colonisation belge en Afrique centrale. «Colonie de peuplement» ou «colonie d'exploitation», le dilemme figure en tête de tous les traités de colonistique et n'est définitivement tranché, pour l'ensemble du territoire congolais, que dans les années trente. Le premier triomphe de cette médecine tropicale est une démonstration: l'Afrique centrale n'est plus le tombeau des Blancs. Mais ce n'est qu'un prélude à la saisie médicale de l'indigène.

---

<sup>110</sup> Aucun cours de médecine tropicale ou de médecine coloniale n'apparaît cependant dans les programmes de cours des Facultés de médecine des Universités. La première publication de la Société d'Études coloniales est un manuel d'hygiène congolaise distribué à tous les candidats au départ.

Ce n'est qu'au terme des deux premiers congrès coloniaux (1920 et 1926), qu'on admet que toute colonisation qui veut durer au Congo doit privilégier l'indigène, son relèvement moral, mais aussi sa santé, son hygiène et son travail. <sup>111</sup>

## **XII. 1. 2. La géographie. Recul provisoire sur le terrain colonial et consécration universitaire**

Les lendemains de la Conférence géographique de Bruxelles ont été, comme nous l'avons vu, particulièrement riches en matière de géographie. À la différence des économistes et des propagandistes, le géographe s'est appuyé sur des "faits". Il ne s'est guère embarrassé de doctrine.

L'exploration du Congo, les expéditions et la mise en place de l'administration de l'ÉIC permirent ainsi aux géographes belges de s'inscrire dans l'épopée géographique et, de manière plus décisive encore, dans la professionnalisation et l'institutionnalisation universitaire de la discipline. Revendiquant un champ énorme, cette nouvelle géographie s'investit immédiatement dans le "mouvement colonial" international. Elle fournit une sorte de préambule à la saisie savante du fait colonial, mais surtout elle se vulgarise immédiatement à travers la propagande coloniale, l'enseignement et la culture générale. Le Congo et son énorme "tache blanche" (sur la carte du monde) fournissent une opportunité extraordinaire, d'autant plus féconde que les quelques géographes qui s'investissent complètement dans l'aventure léopoldienne, puis dans la campagne coloniale, bénéficieront d'un dispositif d'investigation de terrain remarquable, grâce aux agents de l'ÉIC, militaires formés aux pratiques de relevés topographiques, hydrologiques, climatologiques et humains, qu'ils réussiront à mobiliser.

---

<sup>111</sup> La catastrophe démographique dûment constatée au lendemain de la première guerre est d'une telle ampleur que la mise en valeur semble sérieusement hypothéquée. Pour l'essentiel, ce constat sera attribué à la maladie du sommeil: *"chacun de nous devra se rappeler qu'il faut de la modération dans l'usage de ce matériel humain, le traiter en père de famille soucieux de son patrimoine. (...) Si nous voulons continuer à puiser dans les centres indigènes la main-d'oeuvre indispensable, nous devons les mettre à l'abri de la maladie du sommeil (...) L'assistance médicale aux indigènes doit devenir le service principal non seulement à l'État, mais encore dans toutes les sociétés commerciales; enfin nos efforts doivent tendre à obtenir cette assistance médicale en majeure partie d'éléments indigènes. (...) Il nous faut des hommes et de l'argent. (...) L'élément principal de ce service sera le médecin qui doit être muni du diplôme de médecine tropicale (...); plus nombreux seront les médecins, plus efficace sera la lutte contre la trypanose".* (Dr Broden, Rapport au Congrès national colonial 1920, pp. 82-101).

La croisade sanitaire s'intègre dans une croisade sociale. Selon le même docteur Broden, *"en dehors de cette organisation sanitaire, véritable réseau dont les mailles doivent enserrer les peuplades, nous avons le devoir de mettre tout en oeuvre pour améliorer la situation sociale des indigènes. Les procédés de culture, l'habitation, l'alimentation sont susceptibles de modifications très heureuses"*.

La géographie entre à l'Université avec le XXe siècle. Un décret royal institue dans les universités belges un enseignement complet de géographie, pourvu de deux années de candidature et de deux années de licence, débouchant sur un doctorat. Ce décret avait été préparé par C. Van Overbergh qui était un ami de Léopold II et qui, comme nous l'avons vu, a considérablement servi la cause des sciences sociales et coloniales.<sup>112</sup>

La géographie s'intègre alors dans les facultés de sciences et fait l'objet d'un titre scientifique. L'enseignement universitaire de la géographie comporta d'emblée une formation méthodologique destinée à préparer à la carrière de professeur. À Liège, le premier titulaire de la chaire de géographie est aussi l'un des artisans de l'enquête internationale, dont il rédige le questionnaire. J. Halkin y fonde un séminaire de géographie sur le modèle des universités allemandes. Il publiera en outre un ouvrage intitulé *L'annexion du Congo* dans lequel il considère celle-ci comme une réparation des fautes commises par l'ÉIC. Il s'applique en outre à répondre aux objections des anti-annexionnistes et conclut en souhaitant que la Belgique ne faillisse pas à ses devoirs coloniaux (J. Halkin, 1910).

Si l'entreprise congolaise compte pour beaucoup dans cette conquête des géographes, il faut constater que l'enseignement de la géographie n'est guère attractif à la veille de la première guerre mondiale. De plus, et en contre-point de l'incroyable effervescence extra-académique de la première géographie congolaise, les géographes universitaires resteront à l'écart du développement des sciences coloniales. Pourtant, dès les années 20, J. Halkin qui avait dirigé plusieurs thèses d'ethnographie congolaise, souhaitait "*que l'administration coloniale et les grandes sociétés coloniales se montrent disposées à faire appel à des docteurs en géographie pour des travaux, des études et des recherches dans la colonie... Mais ce vœu est resté jusqu'il y a peu sans écho*". (O. Tulippe 1953). En précisant "jusqu'il y a peu", Tulippe fait référence à la mobilisation universitaire métropolitaine à l'égard du Congo des années 50. Nous y reviendrons.

### **XII. 1. 3. Les "macro-ingénieurs"**

Les guillemets n'indiquent pas qu'il s'agit d'un terme existant à l'époque. Ils visent à suggérer l'étendue du champ de compétence revendiqué par quelques spécialistes coloniaux, dont la figure archétypale et fondatrice est celle du major Thys. Ce n'est pas tant l'implication de celui-ci dans toutes les entreprises capitalistes outre-mer qui est principalement en cause, mais sa position sur le terrain congolais. Il est en quelque sorte l'héritier de Stanley et prolonge sa démarche: la constitution d'un savoir opérationnel,

---

<sup>112</sup> En 1889, il est directeur général des Sciences et des Arts. Il est, comme nous l'avons noté, à l'origine du vaste projet d'étude ethnographique visant en outre les populations de l'ÉIC

pratique, jamais menacé par le fantasme littéraire africain, ni par aucun penchant encyclopédiste. Un savoir pour tout dire non académique, peu soucieux des exigences et frontières disciplinaires, totalement étranger à l'idée de la science pour la science qu'il n'évoque jamais, fût-ce à titre de (pré)caution.

Cependant, il est peut-être le plus ardent partisan d'une colonisation scientifique. Ses très nombreuses interventions et mémoires adressés à l'ICI témoignent toujours d'une extraordinaire capacité de traiter "*avec science et érudition les questions les plus bassement utilitaires*" (selon le vocabulaire favori de l'époque).

C'est que Thys tient une position inégalable. Il est longtemps sur le terrain où il dirige des entreprises telles que la construction du premier chemin de fer des cataractes. Homme de confiance du Roi, il est aussi actionnaire des principales sociétés. Il est porteur d'un type de connaissance inédit, alliant la connaissance des ressorts financiers de la colonisation et celle, directe, du processus de mise en valeur. Il est aussi militaire (officier), puis civil. Nul ne lui conteste les sommets de la science coloniale nationale. Il survole la reprise. Mais ce savant enseigne très peu: quelques séminaires coloniaux à l'ULB. Il traite tout autant de la politique indigène que de la fiscalité, des moeurs congolaises que des cotations en bourse, des chemins de fer que des productions vivrières. Mais c'est l'économie coloniale appliquée ou la gestion coloniale qui est le fil conducteur de ses préoccupations.

Ce sont toujours ces mêmes caractéristiques et cette même légitimité que revendiquent ses émules issus de l'administration de l'ÉIC, de la direction locale des compagnies ou le plus souvent, des deux successivement. Si quelques-uns conquièrent des postes dans les universités, c'est surtout dans les institutions purement savantes coloniales que cet héritage sera consacré. Liebrecht et Moelaert en sont les deux figures premières et exemplaires, revendiquant chacun un demi-siècle de pratique directe des choses du Congo. Leur champ de compétence est aussi vaste que celui des géographes qu'ils alimentent d'ailleurs abondamment en problématiques et données empiriques.<sup>113</sup> Leur légitimité issue du terrain est à l'opposé de celle des juristes métropolitains. Leur vivier naturel en métropole (et terrain de repli) est constitué des associations d'intérêts coloniaux, des associations d'ingénieurs, de la direction des compagnies.

Ce sont ces "macro-ingénieurs", toujours omniprésents dans les instruments de collaboration de l'administration coloniale et des sociétés (les comités spéciaux, en outre), qui assumeront durant trois quarts de siècle le discours de type économique sur le Congo. De cette figure originelle, se distingueront et s'autonomiseront les figures et les attributs davantage scientifiques et plus spécialisés de l'agronome et du géologue, qui n'auront pour leur part qu'exceptionnellement des antécédents militaires ou

---

<sup>113</sup> À propos des transports, avec une remarquable constance.

administratifs. Malgré leur compétence technique certifiée et leur nombre, les agronomes ne menaceront jamais la position des "macro-ingénieurs" dans la science coloniale métropolitaine et surtout, au sein du pouvoir colonial.



## **XII. 2. La colonisation comme objet des «sciences morales et politiques». Le droit et les juristes s'installent durablement au centre de la scène coloniale**

Les activités du CÉHC puis de l'AIC avaient soulevé d'importants débats parmi les juristes. La reconnaissance de l'ÉIC suscita des controverses internationales. En effet, la création d'un État et la souveraineté exercée sur celui-ci par une personne privée au nom de la croisade civilisatrice fournit matière à des réflexions et argumentaires inédits (Jozon 1900). L'organisation légale et administrative de l'ÉIC élargit encore le champ du droit. Les nouvelles dispositions de l'État léopoldien quant à l'établissement des monopoles, et des impôts indigènes jetèrent le trouble dans la corporation. Les répliques aux accusations britanniques, qui exigèrent un temps une révision de l'Acte de Berlin (1903), la perspective d'une reprise du Congo par la Belgique et sa longue préparation consacrèrent la prééminence des juristes dans la formation d'un espace savant colonial national. Le processus de nationalisation du Congo est un moment capital durant lequel se structure le champ savant colonial sous l'hégémonie d'une poignée de grands jurisconsultes.

En 1885, les programmes des Universités belges ne comportent pas d'enseignement spécifiquement colonial. Certes quelques thèmes de doctrine coloniale ont été abordés dans divers cours. Ainsi l'enseignement d'Émile De Laveleye en économie réservait-t-il une place importante à l'argumentaire libéral opposé à l'acquisition de colonies. Et d'autres exemples peuvent être aisément trouvés dans d'autres institutions.

Les premiers enseignements spécifiquement coloniaux relèvent du droit.

Au début des années 90, il n'existe aucun cours spécifiquement colonial à l'ULB. C'est, quelques années plus tard, à un homme d'un peu plus de trente ans que revient une charge d'enseignement comportant un cours intitulé *Régime colonial et législation du Congo Belge*. F. Cattier commença une carrière de juriste en rédigeant en 1892 pour le Bureau d'avocats d'E. Picard, un mémoire sollicité par l'ÉIC sur la question des terres vacantes au Congo. Cet homme eut un destin si exceptionnel qu'une dizaine de pages ne suffiraient pas à le résumer. Loin de se limiter à l'enseignement, il est, dès 1900, secrétaire général de la Compagnie d'Orient dirigée par Thys. Il est ensuite porté à la tête du groupe de la Société Générale de Belgique et dirige la plupart de ses sociétés actives au Congo. Il est aussi un mécène des sciences puisqu'il est à l'origine de la création de la Fondation universitaire et du Fonds National de la Recherche Scientifique, les premières institutions interuniversitaires en Belgique. Cattier est par ailleurs le corédacteur (avec Wodon) du premier projet d'enquête ethnographique de la Société d'études coloniales et l'inspirateur des cours coloniaux donnés dispensés par cette société. Il a publié des dizaines d'articles dans le *Mouvement Géographique*.

Cattier publie en 1898 un ouvrage considéré comme le premier manuel de droit de l'ÉIC qui devint "*le livre de chevet de tous les coloniaux appelés à exercer des fonctions*

*administratives et judiciaires au Congo*". Selon son biographe, "il n'existait auparavant aucune synthèse du corpus juris du nouvel État, qui s'enrichissait chaque année".<sup>114</sup>

Le second ouvrage de Cattier, publié en 1906, fera grand bruit. En effet, *Situation de l'ÉIC*, est une critique serrée et virulente de l'organisation et des pratiques de l'État léopoldien. À cette époque, le processus de reprise est définitivement engagé, l'accablant rapport de la commission d'enquête est discuté, les campagnes anti-léopoldiennes battent leur plein. Le champion du grand capital belge engagé outre-mer ne fait que couronner la rupture consommée entre le Souverain et la plupart des "grands léopoldiens". Avec Wauters, Delcommune et Francqui, Cattier appartient au groupe de la Banque d'Outre-Mer (dont il deviendra administrateur) qui mena campagne contre l'ÉIC en 1905. À la suite de la reprise, la Banque d'Outre-Mer fusionne avec la Société Générale. En 1928, Cattier devient le patron des filiales coloniales de celle-ci. Mais Cattier fut, une fois la concorde revenue, nommé membre du Conseil Colonial dès 1912.<sup>115</sup>

E. E. F. Descamps, professeur à l'UCL et titulaire lui aussi du premier enseignement colonial en Faculté de droit incarnera en revanche la fidélité totale à Léopold II.

En 1900, il enseigne le droit administratif et le droit des gens; chargé par ailleurs du cours général d'*Encyclopédie du Droit*, il est titulaire d'un cours intitulé *Régime colonial comparé* qui devient, en 1905, *Régime colonial en droit comparé. L'organisation de l'ÉIC*. Le cours est au programme de la licence et de la thèse en sciences politiques et sociales ainsi qu'en sciences diplomatiques et consulaires. Les mêmes programmes comportent un cours pratique *Politique internationale et coloniale* confié au professeur de droit international P. Poulet.

Descamps sera en outre Sénateur, Ministre des Sciences entre 1907 et 1910, représentant officiel de la Belgique dans diverses conférences internationales, Président de l'Académie Royale de Belgique, Conseiller au Conseil supérieur de l'ÉIC, Ministre d'État de l'ÉIC.

Figure exemplaire de l'érudit catholique qui publie diverses études de philosophie chrétienne du droit, il devient le porte-parole de la Société anti-esclavagiste fondée en 1889 et l'un des principaux rédacteurs de la revue *Le Mouvement anti-esclavagiste*, principal organe de ralliement de la bourgeoisie catholique au projet léopoldien. Ce fidèle léopoldien et fervent partisan de la "reprise" figure parmi les fondateurs de la Société d'Études coloniales, créée en 1895 et de l'Institut colonial international. En 1904, il est président de l'Académie royale des Sciences et des Lettres. À la fin de sa vie, il fonde à Louvain la chaire d'histoire des missions.

---

<sup>114</sup> O. Louwers, *F. Cattier*. Notice de la Biographie coloniale belge, vol. VI, p. 190.

<sup>115</sup> Les artisans de la "politique sociale" de l'Union Minière du Haut Katanga (UMHK, l'une des plus importantes sociétés du groupe de la Générale) aiment à rappeler le discours de Cattier qui, à la fin de sa vie, s'émut du sort de l'indigène lors d'une célèbre conférence donnée à l'Institut royal colonial et intitulée "*La part de l'indigène*".

À la différence de son concurrent laïc, le Baron Descamps —figure proéminente de l'intelligentsia catholique<sup>116</sup> et premier porte parole de celle-ci en matière coloniale— restera fidèle à la royale mission civilisatrice.<sup>117</sup>

*L'Afrique Nouvelle, Essai sur l'État civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation et le gouvernement de l'ÉIC*, est un ouvrage presque entièrement consacré à la genèse de l'ÉIC, comprenant une étude très fouillée des institutions de celui-ci (1903).<sup>118</sup> Descamps plaide et "fait applaudir" dès 1891 lors du Congrès catholique de Malines une proposition affirmant que la reprise du Congo par l'État belge est déjà mûre et nécessaire au développement du Pays" (Biographie coloniale, p. 222).

De 1919 à 1925, Descamps est président du Conseil supérieur du Congo qui élaborera le droit de la nouvelle colonie.

Ces deux premiers professeurs de droit colonial des universités de Louvain et de Bruxelles sont donc, à des niveaux différents (politique et diplomatique pour l'un et financier pour l'autre), sur des modes différents (apologie de l'initiative royale pour l'un, critique violente de l'ÉIC pour l'autre; professorat pour l'un et mécénat scientifique pour l'autre), des artisans de premier plan de la "nationalisation" du fait colonial qui renouvelait l'unionisme fondateur de l'État belge.

---

<sup>116</sup> Il fut fait Comte de la Cour Pontificale!

<sup>117</sup> *Les protocoles de la conférence de Berlin concernant la traite* sont publiés par ses soins en 1888. Un autre ouvrage intitulé *Un type d'État moderne, l'État civilisateur dans la colonie libre* est publié en 1889. *La part de la Belgique dans le mouvement africain* est publié en 1889 également.

<sup>118</sup> L'ensemble de l'ouvrage est élaboré autour de la construction de la légitimité de l'ÉIC, tant sur le plan international que sur le plan du droit des gens. Il s'attache tout particulièrement à établir la souveraineté de l'ÉIC: "c'est le gouvernement du Congo qui a érigé une population vivant sur son sol vierge dans une anarchie séculaire et impuissante à sortir par elle-même des langes de la barbarie en État de Droit international. (...) S'il s'impose de reconnaître que le gouvernement du Congo est un gouvernement absolu, trait commun à tous les gouvernements organisés dans leurs colonies de première pénétration civilisatrice par les peuples libres, il faut encore observer qu'il existe au Congo, par la force des choses une certaine décentralisation, qui nous montre la presque totalité des sujets de l'État régis par les coutumes locales sous l'autorité des chefs de clan locaux". Notons combien il est curieux de voir invoqué par un grand pourfendeur des moeurs sauvages et sanguinaires les vertus décentralisatrices du pouvoir des chefs "coutumiers". Ainsi, selon l'éminent juriste, il faut plaider les circonstances atténuantes et parler de despotisme éclairé! "Le gouvernement de l'ÉIC est modéré par des garanties personnelles et par un système de règles positives (...), il est «the right government in the right place»"! (E. Descamps 1903, pp. 269-277).

Pour les dizaines d'autres publications de Descamps relatives au mouvement anti-esclavagiste et civilisateur et en particulier l'ÉIC, voir la notice de la Biographie coloniale vol. IV, pp. 219-230.

Mais au-delà de ces deux figures, c'est la véritable élite intellectuelle coloniale qui se met en place dans la sphère du droit. C'est aussi l'origine de ce que certains décriront comme l'incomparable expression du "platonisme belge" en matière coloniale, l'illusion qui prête à la loi souveraine et à ses personnels la capacité d'une prise en charge totale des processus sociaux.<sup>119</sup>

Cette activité juridique se concentre autour de l'ULB et de l'Université de Gand. Dès 1902, H. Speyer, alors agrégé à l'ULB, expose les principes qui devraient être à la base de l'organisation politique de notre future colonie.<sup>120</sup> Il serait illusoire de considérer le groupe des juristes coloniaux bruxellois comme un parti uni par un étendard ou une seule obédience commune. Bien au contraire, l'hégémonie qu'acquière ces grands jurisconsultes sur la question coloniale doit beaucoup au fait qu'ils couvrent l'éventail idéologique et politique national. Au sein même des professeurs de colonisation de Bruxelles, apparaît un clivage entre l'option nationale et celle, ultra-libérale, d'un Cattier. Dans le courant du processus de reprise, l'unanimité des milieux intellectuels sur l'annexion s'effondre, y compris au sein de l'ULB. Nous en aurons un écho en constatant que le groupe colonial de l'Institut de sociologie Solvay se montrera incapable

---

<sup>119</sup>Platonisme, que "l'on retrouve dans la distinction sociale et légale nettement établie entre les rois-philosophes belges et la masse des producteurs africains (...); on le retrouve dans cette croyance que la pensée et le comportement peuvent être refondus par une élite bienveillante, sage et parfaitement entraînée (...) dans cette conviction qu'il est possible, grâce à une administration habile d'arrêter l'évolution sociale et politique" (Young 1968, p. 30).

Il est frappant de constater combien les analystes (y compris les plus critiques) de la fin de la colonisation belge invoquent systématiquement et en premier lieu une «panne du platonisme», une dissociation entre l'Église et l'administration et les effets de la perte du monopole catholique sur les affaires coloniales, l'incapacité du moloch trinitaire à réformer le système paternaliste et raciste.

<sup>120</sup> H. Speyer 1902.

L'organisation des pouvoirs qui sera consacrée par la charte coloniale y trouve déjà une expression précise que Speyer ne fera qu'affiner en 1907: "*En attribuant, sous la réserve du pouvoir éminent des Chambres, le pouvoir législatif au Roi assisté d'un Conseil colonial (consultatif)—en lui attribuant aussi la plénitude du pouvoir exécutif et en soumettant l'exercice de ces deux pouvoirs aux garanties qui découlent de l'inviolabilité royale et de la responsabilité ministérielle (selon la loi belge, tout arrêté royal doit être contresigné par un ministre)— en plaçant les principes essentiels de l'organisation judiciaire sous la garantie directe de la Loi organique— enfin, en consacrant d'une manière presque complète l'autonomie financière de la colonie, nous avons essayé de nous rapprocher de l'idéal que nous nous étions posés dès l'abord, et d'assurer au pouvoir exécutif un maximum d'initiative, au pouvoir législatif un maximum de contrôle et au pouvoir judiciaire un maximum d'indépendance*" (H. Speyer, 1907, p. 7).

Le projet original de Speyer est d'une telle actualité en 1907 qu'il est à nouveau publié à cette date sous le titre *Comment nous gouvernerons le Congo*.

de présenter un texte commun sur la question des terres vacantes et du destin du système domanial précédemment géré en régie par l'ÉIC.

La polémique éclate lors de la publication de l'ouvrage de Cattier accablant pour le régime léopoldien et proposant la fin du régime domanial, des concessions, et l'introduction immédiate de l'impôt en numéraire, le déficit encouru par l'État colonial devant être compensé par une contribution publique belge. D'un côté les *étatistes*, de l'autre, les *libéraux*; d'un côté les "professeurs de colonisation" (H. Rolin, H. Speyer et R. Vauthier), de l'autre les représentants des intérêts privés (A.J. Wauters, F. Cattier<sup>121</sup>). Un ligne de fracture que l'on retrouvera plus tard à propos du dilemme administration directe ou indirecte.<sup>122</sup>

---

<sup>121</sup> Cattier souhaitait que le Roi des belges n'ait plus aucun pouvoir exécutif en matière coloniale.

<sup>122</sup> H. Rolin, le premier "vrai" *professeur de colonisation et de politique comparée*, responsable du *Bulletin de colonisation comparée*, après avoir anonymement prêté sa plume et sa science à *La Vérité sur le Congo*, publie en 1907 une critique serrée de la thèse de Cattier. Il est intéressant d'en résumer le contenu en outre, parce qu'à l'instar du texte qu'elle prend pour cible et dénonce, c'est le "*bien-être des indigènes*" qui en est apparemment le concept clé. Cattier était allé jusqu'à reconnaître le droit de propriété collectif des indigènes sur la plupart des terres, y compris les terres domaniales (thèse que l'on retrouvera dans la suite au sein de l'argumentaire des partisans de l'administration indirecte). Cattier proposait en outre l'abandon du système des concessions que le rapport de la commission d'enquête accusait d'être à l'origine de nombreux abus à l'égard des indigènes et une libre concurrence entre factoreries et commerçants. Il proposait une libéralisation du commerce, stimulée par un impôt indigène en numéraire. Son système s'appuyait sur le catalogue des horreurs imputables au régime léopoldien et sur une argumentation sélective tirée des politiques coloniales comparées. Cattier constatait que le sort des victimes des "esclavagistes arabes" était enviable comparé à celui du contribuable indigène congolais, niant ainsi en bloc toute avancée de la civilisation et toute amélioration du sort des Noirs sous le régime léopoldien. Contestant le bien-fondé de l'impôt en travail forcé, Cattier balaie tout ce qui s'oppose à un libéralisme absolu (missions et armée), seul capable de garantir l'équité à l'égard des indigènes.

Rolin invite pour sa part le lecteur à délaissier "*le nuage de poussière soulevé par les combattants de la mêlée congolaise pour traiter de la question coloniale, qui est une question nationale*". Il rétorque que l'exigence de sauvegarder l'existence de l'État et le devoir d'assurer le bien-être des indigènes vont de pair. Justifiant, par "*l'indolence des indigènes*" la nécessité de l'impôt en travail forcé, il considère que le système de Cattier aurait pour seul résultat "*d'enrichir les capitalistes sans profit aucun pour les Noirs et au détriment des contribuables belges*". C'est là selon lui le coeur du "système" qui apparaît dès qu'on lui "*arrache le vêtement scientifique qui l'enveloppe*". Les indigènes n'ont aucun motif sérieux de revendiquer un droit de propriété sur les sols et les végétaux qu'ils n'exploitent qu'accessoirement et jamais au-delà de leurs besoins incompressibles. "*Perdus dans l'inconscience des peuples enfants*", ils sont de toute manière "*incapables de faire entendre eux-mêmes leur voix au-delà des mers*". Et l'auteur de trouver curieuse la vocation humanitaire que se découvrent les champions des sociétés coloniales. "*Le libre travail ne suffit pas à assurer la prospérité du commerce, ni le bonheur des indigènes. Les sociétés se tailleront de*

Le droit colonial et l'étude "désintéressée" et "scientifique" des politiques coloniales comparées, quasi souverains au sein des sciences coloniales et ayant une considérable avance sur les autres comme paradigme international, ont-ils déjà une autonomie suffisante, tant à l'égard du monde savant que du monde des affaires et des clivages politico-idéologiques, pour susciter un référentiel propre définissant une capacité technique à discuter le fait colonial dans un langage exclusif?

À l'égard de l'idéologie civilisatrice et de ses présupposés, il n'en est rien. Qu'on en juge par quelques-uns d'entre eux sur lesquels reposent les édifices savamment construits. Si le bien-être indigène est devenu l'objet d'un consensus d'objectif, l'exclusion radicale de l'indigène à l'égard d'un avenir qui le concerne principalement est une évidence incontestée.<sup>123</sup> Rolin évoque des *"peuples perdus dans l'inconscience de l'enfance éternelle"*.

La mission civilisatrice, dont les formes sont objets de polémiques, reste absolument partagée. Elle suppose de plus en plus le recours à une perspective évolutionniste (nouvelle expression de la "perfectibilité des races inférieures"). *"La mission des peuples européens, dont l'incessante expansion pousse le monde moderne vers une certaine uniformité, semblable à celle qui prédomina dans le monde antique à l'apogée de l'empire romain, apparaît aujourd'hui comme devant revêtir un caractère moins égoïste: elle n'a plus pour but exclusif la création ou la découverte de nouveaux débouchés commerciaux, elle comprend aussi le devoir de préparer l'évolution des sociétés arriérées dans la voie de la civilisation"* (H. Speyer, *Comment nous gouvernerons le Congo*, 1906, p. 59).

---

*redoutables monopoles et le tout aboutira à refuser le travail forcé réglementé au profit d'un travail forcé dit libre"* (H. Rolin 1906).

H. Speyer s'oppose lui aussi à l'idée selon laquelle *"l'avenir d'une colonie dépend presque uniquement de l'esprit d'entreprise de ceux qui dirigent son développement économique, quelles que soient d'ailleurs la forme et l'organisation des institutions politiques qui la régissent"*(1907, p. 59). Par rapport au projet de loi coloniale discuté à cette époque, et qu'il considère comme *"répondant dans ses grandes lignes aux nécessités de la situation qui naîtra demain"*, il propose essentiellement de confier au Parlement belge et non au Roi (c'est-à-dire le ministre des Colonies) le pouvoir d'accorder les concessions et d'emprunter. Il souhaite par ailleurs une plus grande indépendance de la magistrature et un rôle plus étendu et plus contraignant du Conseil colonial.

C'est la thèse partagée par les juristes catholiques et Rolin qui triomphera, à peine enrichie par les propositions de Speyer (stricte indépendance des magistrats jusqu'en 1920). En fait, Rolin avait vu juste et la thèse radicale de Cattier s'éteindra "naturellement", dès que l'économie de cueillette congolaise laissera la place à l'économie minière.

<sup>123</sup> Nous savons aujourd'hui ce que l'on doit penser de cette rhétorique concernant le bien-être des indigènes. Nous ne savons trop cependant comment l'apprécier lorsqu'on découvre qu'en 1908, un code du travail adopté en Argentine comptait parmi ses motivations *"l'extinction douce des races indigènes"*.

La "race", consacrée plus tard par la médecine tropicale, est une catégorie clé du discours juridique. Ses effets prennent force de loi et, de ce fait, nous permettent d'entrevoir rétrospectivement son caractère construit. Parmi les propositions de Speyer qui seront consacrées par la loi judiciaire coloniale, on trouve une disposition prévoyant: *"toutes les fois qu'un tribunal colonial prononcera contre un belge une peine de servitude pénale de plus de six mois, cette peine sera subie dans une prison belge, à moins que le condamné ne s'y oppose"*. Cette disposition se trouve justifiée par *"des raisons humanitaires et physiologiques"* et fait référence *"au régime déprimant d'une prison coloniale"* (projet de charte coloniale II, pp. 18-19). Elle conduit à assimiler aux Belges les étrangers de race européenne. Plus curieusement encore, au regard des procédures habituelles du droit international, elle prévoit que *"des traités diplomatiques pourront étendre le bénéfice de cette assimilation à d'autres catégories d'étrangers"*. On voit ainsi que l'appartenance raciale, toute biologique soit-elle, relève aussi de négociations diplomatiques! Speyer mesure bien d'ailleurs la difficulté pratique d'une telle opération qu'il justifie pourtant en termes de jurisprudence. L'emploi de l'expression «étranger de race européenne» ne constitue pas une innovation en matière de législation congolaise mais *"en réservant aux seuls étrangers de race européenne le bénéfice de l'assimilation aux citoyens belges, on classe implicitement parmi les indigènes, non seulement les gens de couleurs nés dans la colonie, mais encore les étrangers devenus congolais par la naturalisation, les gens de couleurs nés ailleurs que sur le territoire congolais (...) et les natifs de la colonie jouissant de tous les droits civils en vertu de l'article 6 du Décret de 1892.(...)"* La terminologie de la législation congolaise est loin d'être uniforme en ce qui concerne la signification exacte du terme «indigène», il importera de la rendre plus précise dans un avenir prochain" (op. cit. pp. 19-20).

La nature et les acteurs présumés de cette mission civilisatrice offrent une autre occasion de divergence juridico-idéologique. Ainsi Rolin, professeur à l'ULB et non pas à Louvain, conclut-il un ouvrage consacré au Congo en assimilant savants et missionnaires dans un rôle historique. *"Quels que soient les grands et incontestables services rendus à la cause de la Civilisation par l'État (...), notre opinion est que le premier rôle dans l'oeuvre de moralisation appartient aux missionnaires et nous n'hésitons pas à l'écrire, au rôle des missionnaires catholiques avant tous autres. (...) En présence des barbares à civiliser, toutes distinctions de partis, d'écoles ou d'Églises devraient disparaître. (...) Le rôle de l'État est pour ainsi dire de retourner et de préparer la terre où germent les fleurs idéales du bien et du vrai. Les semeurs, ce sont les savants et les missionnaires: c'est pour ce motif que tous, croyants et non croyants, ont pour devoir de les soutenir de toutes leurs forces"* (1906, pp. 54-55) .<sup>124</sup>

---

<sup>124</sup> Le fait léopoldien suscitera d'autres polémiques encore eu sein des "libres penseurs". Picard, le

À Louvain, dans l'ombre de Descamps, une nouvelle génération de grands juristes prend pied dans les affaires congolaises sur un mode plus discret mais remarquablement efficace car associé aux organes du pouvoir colonial. Léon Dupriez est principalement un spécialiste du droit public; il n'a pas de références spécifiquement coloniales, mais est associé à l'activité juridique liée à la reprise. Dès 1909, le Ministre catholique Renkin en fait un membre du Conseil colonial où il occupera, jusqu'à la veille de la seconde guerre, d'importantes fonctions, commentant la plupart des principaux décrets coloniaux durant les années vingt. Dupriez est membre de l'IRCB dès l'origine de cette institution, dont il est président et secrétaire général à ses débuts. Il joue un rôle considérable dans la Classe de sciences morales et politiques. Il est par ailleurs membre de l'ICI.

C'est également de Louvain, et plus particulièrement de la bourgeoisie catholique tournaïsiennne, qu'était issu Ch. De Lannoy qui, nommé à l'Université de Gand, se fait le champion de la *colonistique*, discipline de colonisation comparée et pratique qu'il considérait comme une science et à laquelle il consacra un ouvrage. De Lannoy, qui sera membre du comité de rédaction du *Bulletin de colonisation comparée*, a également consacré diverses études aux colonies portugaises et néerlandaises ainsi qu'une étude très instructive aux tentatives coloniales de la Belgique entre 1830 et 1848.<sup>125</sup>

Avec un autre juriste liégeois, il publie en 1903 une *Histoire de l'expansion coloniale des peuples européens* qui reçut le prix du Roi. Il avait auparavant prêté sa plume et sa *colonistique* à la propagande savante de *La vérité* sur le Congo. Dès 1909, il est membre du Conseil colonial.

Louwens, catholique, juriste de Louvain qui deviendra l'un des plus éminents savants coloniaux, sera chargé des affaires coloniales au ministère des Affaires Étrangères. Proche de la monarchie, nous suivrons son activité dans les cénacles politico-savants coloniaux durant quarante ans.

Un civiliste liégeois, G. Galopin, qui est l'auteur de diverses lois du Congo léopoldien et membre du Conseil du Congo (ÉIC) dès 1889, est également appelé à figurer parmi les membres du Conseil colonial dont il est le vice-président et où il prépare d'importants décrets.<sup>126</sup>

---

champion de l'aryanisme prit ses distances avec le petit groupe d'intellectuels anti-annexionnistes. Certes, il ne concevait aucun débouché pour la civilisation en Afrique, dont les populations ne lui apparaissaient pas pleinement humaines, mais par ailleurs l'annexion lui semblait aller dans le sens inéluctable du destin d'expansion des peuples aryens. Il se rangea donc dans le camp des annexionnistes par la toute puissance du destin "racique". Il était d'ailleurs en rupture avec l'*establishment* de l'ULB.

<sup>125</sup> *Bulletin de la Société belge d'études coloniales*, mai-juin 1920.

<sup>126</sup> Galopin est considéré comme le maître et l'inspirateur d'éminents juristes coloniaux comme Gohr et Sohier, dont nous évoquerons les travaux.



L'importance prise par ces quelques grands juristes universitaires est clairement établie par la composition des nouveaux organes politico-savants qui seront mis en place après la reprise: Conseil colonial, ministère des Colonies<sup>127</sup>, Congrès colonial<sup>128</sup>, IRCB, ou qui lui survivent, notamment l'ICI.

La présence des grands juristes du Congo dans la discussion de la reprise et dans le haut personnel du ministère des Colonies est écrasante. Ainsi, A. Gohr est, à 26 ans, le directeur du département de la justice de l'ÉIC, puis juge à la plus haute cour de justice congolaise. Rapatrié en 1905, il devient responsable de la direction de la justice dans l'administration de l'ÉIC à Bruxelles, puis directeur général du ministère des Colonies en 1915. Trajectoire exemplaire à différents titres. Sur le plan doctrinal ou idéologique, Gohr s'est illustré par des positions inspirées de la théorie du protectorat. Il a notamment été à l'origine des décrets régissant l'organisation judiciaire et les juridictions indigènes qui font scandale parmi les coloniaux du Congo et consacrent "*la reconnaissance sincère des cadres de la société indigène comme règle de vie sociale*" (Biographie coloniale belge T. III, pp. 372-378). Cette activité devait lui valoir en outre un poste d'enseignement à l'ULB, qui lui confia en 1921 le cours d'*Administration du Congo belge*. Nous verrons ce membre de l'ICI, de l'IRCB, du Conseil colonial, et qui fut en outre président de la commission de la Société des Nations sur l'esclavage avec Lord Lugard et M. Delafosse, terminer ses jours à la tête du Comité Spécial du Katanga.

---

<sup>127</sup> La formation du ministère des Colonies révéla aussi quelques jeunes docteurs en droit de profil strictement métropolitain. Ainsi, Denyn introduit Th. Heyse, le "fou de bibliographie", mais d'abord juriste, issu d'une grande famille de juristes, dont la carrière de fonctionnaire, de professeur de droit colonial à Louvain et de proluxe bibliographe du Congo couvrira toute la période coloniale belge.

Entré au ministère en 1909, il meurt en 1962. Jusqu'en 1914 il est chargé de cours à l'École coloniale de Bruxelles. Titulaire du cours *Charte coloniale*, il publiera un vaste commentaire qui fera autorité. Il rédigea de nombreux décrets relatifs au régime de cession et de concession des terres qui furent appliqués au Congo en 1934-35; il apparaît comme le spécialiste du droit foncier colonial. Membre de l'IRCB, on retrouve son nom dans toutes les commissions. Il dirigera les travaux de la Classe de sciences morales et politiques de 1945 à 1951. C'est à travers son infatigable activité bibliographique qu'il poursuit l'ambition d'une saisie encyclopédique des territoires africains. Son projet d'index bibliographique colonial ne verra pas le jour faute de crédits, mais il publiera à Londres le premier volume de l'index juridique du Congo et du Ruanda-Urundi en 1945. L'année suivante, il fondera les *Cahiers Belges et Congolais*, dont il signera 32 des 36 volumes bibliographiques thématiques.

<sup>128</sup> Parmi les membres organisateurs du premier Congrès colonial de 1920: Galopin (vice-président), Cattier, Speyer, Louwers et De Lannoy, tous juristes et magistrats. Nous les retrouverons tous, à l'exception de Galopin, à titre de membres de l'Institut Royal Colonial Belge.

Il importe aussi de remarquer que l'activité coloniale savante des juristes ne se limite pas à la production des lois. Ils investissent en outre le domaine historique.

Dans l'attente d'une histoire congolaise qui sera essentiellement ethnologique et linguistique, l'histoire coloniale n'est, au début du siècle, qu'une histoire diplomatique doublée de l'histoire de l'ÉIC.<sup>129</sup> Cette histoire est le fait des colonaux, à l'exclusion générale des historiens métropolitains. Des géographes, l'histoire coloniale, terreau idéologique par excellence, passe aux grands notables colonaux, les juristes.

Si Pirenne, considéré comme le plus grand historien belge, ouvre les travaux du premier congrès colonial, c'est davantage pour des raisons de prestige et de "solennité" que pour ses travaux sur le thème général de la colonisation, qui sont inexistantes.<sup>130</sup>

---

<sup>129</sup>Réputée dépourvue d'histoire, l'Afrique centrale n'attire logiquement que très peu les historiens. Les pages d'Histoire du Congo qu'offrent Chapaux et Wauters, ainsi que des dizaines d'ouvrages qui s'en inspireront, ne concernent que l'histoire diplomatique et l'histoire de la conquête sous les bannières de l'AIA, du CÉHC, de l'AIC et de l'ÉIC. De Jonghe, ethnologue, s'est promptement accaparé le seul espace indigène qui apparaît alors comme digne d'intérêt historique: les quelques siècles de contact de la côte ouest avec le Portugal. Les quelques découvertes préhistoriques ne trouvent valorisation que dans le cadre de l'ethnologie.

<sup>130</sup> L'allocution de Pirenne mérite de retenir cependant l'attention au regard du leitmotiv du colloque qui est de créer une mentalité coloniale en Belgique, notamment en relevant les précédents historiques. Pirenne en effet semble prendre une certaine distance à l'égard de cette entreprise en avançant qu'avant la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'esprit colonial n'était qu'un fantôme en regard des raisons religieuses, économiques et politiques. Le seul esprit colonial, à l'orée du XIX<sup>e</sup> siècle, fut selon lui celui de l'Angleterre, "*modèle sur lequel tous les pays à leur tour s'efforcent de se constituer un domaine colonial*" (Congrès colonial national 1920, pp. 40-41). Le professeur gantois, hôte du colloque, souscrit cependant ensuite au "*devoir d'expansion*" d'un pays longtemps "*mis dans l'impossibilité de vivre*". La défense des indigènes ne lui apparaît que comme une manoeuvre des autres puissances, une manière détournée de dire, selon la formule inlassablement répétée depuis 1900, "*bouge-toi de là que je m'y mette*". L'histoire coloniale et ses horreurs n'est qu'une page de l'Histoire, grand livre et "*musée des horreurs. (...) Il ne faut pas faire les dégoûtés à propos de l'histoire coloniale*". La colonie du Congo est dès lors un fait acquis: "*le point de vue d'une vraie mentalité coloniale, c'est d'aimer la colonie et, par conséquent, et si l'on en est ennemi en principe, de la conserver parce que l'on ne peut pas divorcer d'avec elle. Et pour la conserver, il faut chercher à administrer le mieux du monde et à la développer*". Face à la véritable angoisse des conférenciers, qui concerne l'hémorragie humaine dans le bassin du fleuve, le cynisme latent de l'historien explose: "*le plus apte des financiers se trouvera toujours d'accord avec le grand philanthrope sur ce point-ci: même au point de vue de l'intérêt, la colonie doit être administrée en vue du bien-être et du développement matériel et moral de l'indigène, car si l'on ne procède pas ainsi, la Colonie se dépeuple. Bref, il s'agit avant tout, conformément à la parole de Montesquieu, de ne pas couper l'arbre pour en avoir le fruit*"(op. cit., p. 42).

On doit aussi souligner une différence importante au regard du développement des sciences coloniales en France, et notamment en ce qui concerne l'Afrique du Nord dont le passé romain fonde d'emblée un puissant courant historique et archéologique (Leimdorfer 1992). Leimdorfer souligne aussi le rôle important que joua l'institution académique de "Langues O".

L'oralité, la rareté extrême de l'écrit en Afrique centrale, est un autre facteur important en matière de sciences coloniales belges. Au Congo, les missionnaires, hommes de terrain, relativement marginaux au regard des établissements universitaires, acquièrent une compétence inégalée en matière de linguistique africaine et de connaissance des langues vernaculaires. Ce sont ces maîtres de la linguistique africaine qui, de retour en métropole, formeront les administrateurs. Leur production est très importante. Le R. P. Vermeersch enseigne les langues africaines à l'UCL dans les premières filières coloniales. Plus tard, d'autres missionnaires ou religieux lui succéderont à l'Université coloniale et à Louvain. Mais cette linguistique africaine ne trouve aucun terrain académique pré-constitué. Les Facultés de Lettres qui disposent de sections orientales ne lui réservent aucune place. La linguistique africaine, malgré sa professionnalisation progressive, restera très longtemps une discipline purement coloniale.

Si la nature (administration directe ou indirecte) de l'exercice du pouvoir colonial a longtemps fait l'objet de polémiques et d'incertitudes (P. Bouvier 1965), l'option en faveur d'une évangélisation et d'un enseignement missionnaire en langues locales est définitivement confirmée dès la fin de la première guerre mondiale. L'option linguistique bantoue est étendue à l'administration civile et chaque administrateur territorial reçoit une longue formation consacrée à l'usage pratique de deux langues indigènes au moins (voir plus loin, l'Université coloniale). Malgré les prouesses théoriques des missionnaires<sup>131</sup>, l'orientation dominante, qui reste celle de l'usage pratique, de la "technique" d'évangélisation et d'administration, ne favorise pas l'institutionnalisation académique d'une linguistique africaine. Celle-ci ne se développera que bien plus tard avec le R. P. Van Bulck (successeur de De Jonghe à Louvain), les travaux de chercheurs de l'IRSAC à partir de 1950 et, dans les années qui suivent, la naissance d'une filière d'arts et de langues africaines à l'Université de Gand.

L'origine diplomatique de l'ÉIC, le déni de l'historicité africaine, le statut très particulier d'une linguistique africaine catholique à l'extrême contribuent donc à l'élargissement du champ de compétence des grands juristes coloniaux.

C'est encore aux grands juristes, ou plus précisément à quelques-uns d'entre eux, que revient l'hypothèse d'une sociologie coloniale.

---

<sup>131</sup> Car une majorité d'entre eux est issue de la Flandre rurale très peu francophone, alors que les publications sont, elles, majoritairement francophones à cette époque.

C'est autour de l'activité théorique et pratique de Van Overbergh que la sociologie naissante entre dans l'espace colonial. Elle restera au seuil de celui-ci.

La première Société belge de sociologie est issue des milieux catholiques, mais excentrés par rapport aux autorités "magnifiques" et philosophiques de l'UCL. Le projet savant ici plus explicite, puisqu'il s'agit d'une mise en tableau de toutes les institutions des populations de la planète, est aussi directement soutenu par Léopold II. Il comporte incontestablement une importante dimension doctrinale catholique, comme en témoignent les réticences marquées par les principaux auteurs, tant à l'égard de l'évolutionnisme, du darwinisme que de l'aryanisme délirant d'un Picard.<sup>132</sup> Si l'ethnologie ne s'imposera pas vraiment comme discipline académique à Louvain, la sociologie coloniale, elle, n'existera nulle part sinon comme expression du doute de très rares juristes à l'égard de la toute puissance de la loi.

---

<sup>132</sup> De Jonghe notamment, érudit incontestable en ethnographie et évangéliste fervent, laissera souvent entendre des critiques à l'égard de l'idée des peuples enfants de l'Afrique destinés à une évolution tracée par l'histoire des peuples matures. L'idée de peuples déchus, survivants d'un âge qui aurait été celui de leur développement maximum et dont on ne peut plus attendre une évolution naturelle, reste présente dans de nombreuses démonstrations.

## ***En Congolie***

*En 1896, Ed. Picard, le grand bourgeois progressiste, avocat qui eut à se prononcer sur la question des terres vacantes au Congo, accusateur passionné de Dreyfus, éminent professeur de droit, sénateur socialiste, publie En Congolie. Il revient du Congo. À la reconnaissance du coût humain gigantesque de "l'Oeuvre" se mêle un plaidoyer contre "l'illusion ridicule de ceux qui espèrent faire accomplir aux noirs par l'éducation le chemin historique, cruel et immense que notre race a parcouru au milieu des enthousiasmes et des souffrances"; illusion entretenue par (...) "les rêves chrétiens et assimilationnistes" qui semblent ignorer "l'irréductibilité de la différence des races".*

*Le profond dégoût que lui inspire "la vie des nègres" suscite chez lui de profonds doutes sur l'idée même d'un possible progrès par le biais d'une oeuvre civilisatrice (M. Quaghebeur 1992 pp. xxxiii-xxxv).*

*Edmond Picard, encensé jusqu'aujourd'hui par des générations de juristes pour sa grande production juridique (fondateur du Jeune Barreau de Bruxelles et écrivain proluxe), est également un théoricien de l'antisémitisme et du racisme. La notion de race, l'aryanisme virulent furent explicitement au centre de l'oeuvre du sénateur socialiste durant deux décennies. Le grand jurisconsulte, professeur de droit à l'Université nouvelle de Bruxelles fut "un homme qui considéra durant sa pleine maturité et durant trente sept ans, sans nuance, sans hésitation et sans remord, que la race était le principal moteur de l'Histoire et qu'une pseudo-race aryenne était à l'évidence la race supérieure, les autres, —sémite, juive, arabe, noire particulièrement— ne rassemblant que des sous-hommes" (M. Graindorge 1994). Si le racisme de Picard est exceptionnel par son objectif systématique (il travailla longtemps à une traité de droit racique arien), par l'insondable haine qui transparût dans toute son oeuvre après son voyage au Maroc, par des hypothèses telles que l'origine aryenne du Christ, par ses solutions brutales, le polygénisme qu'il partage avec nombre de ses contemporains savants, aura un singulier destin dans «l'évidence raciale» sur laquelle reposera la culture coloniale des belges en Afrique (Voir Jacquemin [sous la dir.] 1985).*

L'autre foyer de naissance de la sociologie belge, c'est l'Institut de sociologie Solvay à l'ULB qui succède au premier Institut Solvay de sciences sociales après que le généreux industriel ait pris congé des trois théoriciens du socialisme qui composaient l'équipe

originelle et auxquels succédèrent Waxweiller et Wodon. Le second était (avec Cattier) à l'origine du premier questionnaire ethnographique de la Société Royale d'Études coloniales. Il devint aussi l'un des "professeurs de colonisation" bruxellois. Le premier fut à l'origine du développement des filières coloniales de l'Institut de Commerce et du groupe d'Études coloniales de l'Institut de sociologie. L'historiographie coloniale et l'histoire intellectuelle nationale restent encore hésitantes sur l'idée qui veut que l'ULB ait été un centre d'anticolonialisme inspiré de la libre pensée (doctrine officielle de l'institution) et porté par les cercles maçonniques. C'est incontestablement là que l'on trouve l'opposition, virulente mais multiforme, à l'aventurisme léopoldien; c'est là que l'on trouvera dans la suite les principaux vecteurs de contestation d'une politique coloniale officiellement catholique durant un demi-siècle. C'est à Bruxelles que l'on retrouvera l'expression la plus durable du polygénisme, c'est à Bruxelles que se constituera un ensemble d'hypothèses diverses visant à contester le bien fondé de la chimère d'une "*civilisation par les idées*". Mais c'est aussi autour de l'ULB que se manifestent précocement les oppositions d'intérêts entre les héritiers du Souverain civilisateur et les capitalistes "congolâtres". À côté de ce clivage entre annexionnistes, quelques "abandonnistes" élèvent la voix de ci de là. Dans la suite, le clivage principal est reconduit à travers les polémiques entre partisans de l'administration indirecte qui diront avoir triomphé à la fin des années vingt et les partisans de l'administration directe qui diront avoir préservé l'essentiel. Cependant le processus de la reprise verra le triomphe des "patriotes" de la cause coloniale avec à leur tête les grands juristes conciliés.

La sociologie coloniale est, au vu des publications, le parent pauvre des sciences coloniales. Ce statut, elle le partage avec l'économie, dont l'orientation pro-coloniale est récente et qui n'existera quasiment pas comme discipline dans le champ colonial avant le milieu des années 50.<sup>133</sup> Bien entendu, diverses questions économiques ont été discutées dans les forums coloniaux. La compétence économique et la légitimité y attenante ne tarderont pas à être partagées entre les grands juristes coloniaux métropolitains et les "macro-ingénieurs congolais", hommes de terrain, hommes des trusts et, plus précisément pour les plus influents, hommes situés aux principaux noeuds décisionnels de la "trinité" qui s'élabore entre l'État, le capital et les missions.<sup>134</sup>

---

<sup>133</sup> Cette exclusion ou marginalité durable tiendra tout particulièrement à l'énorme pouvoir que vont acquérir les groupes capitalistes au Congo. F. Bezy, auteur ce que l'on peut considérer comme le premier ouvrage d'économie du Congo, posant celui-ci comme une entité économique pertinente et significative, nous a confirmé qu'il n'avait pas connaissance d'une démarche de ce type antérieure à 1950. La sienne a sans doute été rendue possible par la collecte et l'intégration des données, jusqu'ici privées et éparses, dans le cadre du plan décennal de développement lancé peu auparavant.

<sup>134</sup> La plupart des grands doctrinaires ou juristes coloniaux sont simultanément des économistes qui publient des articles et ouvrages d'économie.

Il importe donc de remarquer que l'ébauche du champ colonial savant est marquée, conceptuellement et institutionnellement par le droit, discipline hégémonique dans l'institution universitaire. Dans les institutions propres du savoir colonial, le Congrès colonial et l'Institut Royal Colonial Belge, on ne verra pas de classe de sciences sociales ou de sciences humaines, mais une classe de "sciences morales et politiques" toujours dominée par les grands juristes coloniaux.

## Deuxième chapitre

# D'une «reprise» à l'autre (1908-1920) Structuration du champ colonial savant



## I. La Belgique devient une puissance coloniale

Comme nous l'avons vu précédemment, la reprise du Congo par la Belgique a déjà figuré par deux fois à l'agenda politique, en 1895 et 1900. Dès la première date, les chambres de commerce de Liège, Anvers, Gand, Bruxelles, Ostende et Verviers se prononcent, à la quasi unanimité de leurs membres, pour la reprise immédiate du Congo tandis qu'à l'étranger, c'est-à-dire principalement en Angleterre, commence la plus grande campagne humanitaire contre les atrocités commises à l'égard des indigènes.

L'emphase scientifique des léopoldiens s'accroît et la Belgique finance les premières missions scientifiques au Congo. Le Roi souhaite en effet publiquement que les études coloniales se développent en Belgique. Il cherche à acquérir les îles Carolines et les Philippines. Ses projets en Chine sont "colossaux".

L'ÉIC crée un jardin botanique et des jardins expérimentaux, dont la responsabilité est confiée à un professeur gantois, L. Pynaert. L'absence d'une telle institution était en contraste avec le développement des études horticoles et agronomiques en Belgique. Pour les observateurs avertis, cette nouvelle institution répond aux nouveaux défis de la mise en valeur qui ne peut plus se satisfaire de pratiquer l'achat aux indigènes. *"Il faut cultiver, faire produire à ces terrains qui n'ont jamais porté une récolte régulière toutes les innombrables matières premières utiles à nos industries ou qui concourent soit directement à notre alimentation, soit à la satisfaction d'autres exigences matérielles"* (*La Belgique coloniale*, n° 17, septembre 1899). Cette création répond aussi à un retard avéré sur les Français (Congo et Soudan) et surtout sur les Hollandais qui disposent à Java d'un remarquable instrument de recherche agronomique.

Au Congo, commence la construction du chemin de fer des cataractes sous la direction de Thys. Immense ponction humaine qui, dira-t-on, coûtera une vie par bille posée, mais surtout, premier investissement massif de capitaux anglo-belges.

Les mois qui suivent voient la constitution à Bruxelles du Syndicat du Katanga, ancêtre du Comité spécial du Katanga (CSK)<sup>1</sup>, groupement d'intérêts privés qui, allié au Gouvernement général, obtiendra une quasi souveraineté dans cette immense région destinée à une intense exploitation minière. C'est au Katanga qu'un géologue, J. Cornet, crée l'événement scientifique et géologique qui deviendra la pierre angulaire de l'épopée scientifique du Congo<sup>2</sup>. Presque simultanément, plusieurs sociétés importantes sont

---

<sup>1</sup>La formation définitive du Comité Spécial du Katanga (très spécial) a lieu en 1900. Quatre des six membres du directoire sont nommés par le Roi et deux tiers des bénéficiaires doivent revenir à l'État léopoldien.

<sup>2</sup> Le premier diamant africain fut découvert en 1867 dans la région du fleuve Orange; c'est le premier acte de la ruée minière, qui joue un rôle capital dans la pénétration de l'Afrique australe et centrale. C. Rhodes construit l'empire britannique en Afrique australe et envoie des missions (et des missionnaires) dès 1885

constituées: Société anversoise du Commerce du Congo, *India Rubber, Anglo-Belgian and Exploration*.

1901, retour aux cénacles politiques belges. L'absence de débat relatif au Congo durant la campagne électorale témoigne déjà du statut "réserve" qu'aura toujours la question coloniale en Belgique. Cependant, dès février 1901, et comme le prévoyait la convention de 1895, le débat est relancé. Le gouvernement de de Smet de Nayer (catholique, proche du Roi), constatant le développement important de l'ÉIC et sa "*belgicisation de fait*" au plan des administrateurs et des affaires, annonce d'emblée la couleur dans l'exposé des motifs d'un projet de loi... reportant l'annexion à plus tard contre de nouvelles avances à l'ÉIC. "*Aucun gouvernement soucieux de l'honneur et du bien du pays ne pourrait songer à rompre les liens qui attachent aujourd'hui la Belgique à l'État africain fondé par le Roi. (...) Il ne s'agit donc pas dans l'esprit du gouvernement, de savoir si l'annexion*

---

au Katanga où, depuis un quart de siècle, MSiri s'est installé en chef d'une vaste région. Le statut international de la région est incertain. Elle est incorporée à l'ÉIC sur les cartes établies pour Léopold II, mais ne l'est pas sur d'autres! L'occupation effective devient une clause essentielle aux yeux des Anglais. Ceci est loin d'être chose faite pour ce qui concerne l'entreprise léopoldienne, qui est déjà à court de finances. MSiri résiste aux envoyés anglais qui confirment la richesse minière du Katanga. Le cuivre y fait l'objet d'un commerce à longue distance important (les croissettes) déjà décrit par Livingstone. L'or y est dit-on abondant. Les missions militaires léopoldiennes sont à pied d'oeuvre à partir de 1891. À vrai dire, elles sont financées par un consortium financier alliant capitaux de la C.C.I. et de compagnies anglaises et françaises, tout en se plaçant sous le drapeau de l'ÉIC. Les expéditions de succèdent auprès de Msiri. C'est lors des négociations menées par Stairs pour la Compagnie du Katanga que Bodson (l'officier belge de l'expédition) abat Msiri et réciproquement. Le Katanga est tombé dans l'escarcelle de Léopold II. Dans les mois qui précèdent et qui suivent, Cornet établit les bases de la géologie katangaise. Dès cette geste originelle, le statut particulier du Katanga est établi. La compagnie du Katanga obtient des droits de concession, mais est aussi chargée de développer les voies de transport et d'organiser une police "civilisatrice" et l'administration. Jusqu'en 1910, le Katanga reste doté d'un statut séparé. À cette date, il renonce à ses droits.

La mission Cornet est immédiatement suivie de celle d'un autre géologue belge, Lemaire, qui fournit les matériaux de la première carte levée au 1/1 000 000e et publiée par Droogmans en 1904. Les études suivantes seront réalisées par le CSK et l'UMHK où l'on trouvera les "macro-ingénieurs" qui joueront un rôle capital dans les cercles savants coloniaux métropolitains. Droogmans, secrétaire de l'ÉIC, devient Président du CSK qui est constitué en 1891 et dirigé par six membres: quatre représentants de l'ÉIC et deux représentants des intérêts privés. D'emblée, des accords sont passés avec la Tanganyika Concessions Limited pour la prospection des zones méridionales du Katanga. Les études scientifiques et l'organisation des postes administratifs sont essentielles dans la lutte sourde qui oppose Belges et Anglais à propos du Katanga jusqu'en 1910 (M. Robert 1956, pp. 291-355).

Voir aussi Thys, Rapport sur le Katanga. *Le Mouvement géographique*, mars 1991.

*aura lieu aujourd'hui ou plus tard (...). Le Congo, Belge de fait aujourd'hui, le restera dans l'avenir".*

En fait, le Souverain et les annexionnistes d'hier ne souhaitent pas (ne souhaitent plus, pour d'autres) une annexion immédiate. L'enjeu porte donc sur la nature de la nouvelle convention à passer. Selon le Souverain, comme aux yeux du gouvernement, elle ne comporterait plus de terme et surtout, elle n'obligerait l'ÉIC à commencer le remboursement des 30 000 000 de francs prêtés par la Belgique qu'au moment de la déclaration d'annexion. La convention de 1895 prévoyait pour sa part un remboursement à dater de 1900 *"si la Belgique ne décidait pas l'annexion à cette date"*.

Le Congo étant devenu belge de fait, les rédacteurs du *Congo Belge* sont encore plus clairs: *"quant à l'annexion, c'est-à-dire l'ingérence incessante de notre parlement, il n'est personne pour y songer sérieusement"*. Le lobby colonial plaide pour un nouveau traité d'union chapeauté par un conseil d'État consultatif ou, faute de celui-ci, pour une annexion maintenant indemnes les prérogatives royales. Il réclame simplement un *status quo* permettant de solliciter de nouveaux prêts, sans devoir commencer à rembourser les charges financières prévues par la convention expirée.

Les annexionnistes désarment (y compris Wauters), à la suite d'une missive royale réaffirmant la *"faculté de la Belgique d'annexer le Congo"*. Le Roi ne souhaitait absolument pas une annexion (Stengers).

Selon Vandervelde, intellectuel universitaire, chercheur marxisant et leader socialiste, *"la Belgique est devant une situation de fait qui pourrait amener deux solutions acceptables, l'annexion ou la prorogation de la convention de 1890. Or, le gouvernement ne nous présente ni l'une ni l'autre. Il nous laisse toutes les charges et nous prive de tous droits. Dans ces conditions, le rejet du projet de loi De Smet s'impose"*. Il ajoute que devant cette situation de fait, *"il préférerait encore l'annexion pure et simple"* (*Congo belge* n° 19, 1901).

Le projet De Smet passera (71 voix contre 31 et 5 abstentions). *"Voulant conserver la faculté qu'elle tient du Roi-Souverain d'annexer l'ÉIC, la Belgique renonce quant à présent au remboursement des sommes prêtées au dit État en exécution de la convention du 3 juillet 1890, approuvée par la loi du 4 août suivant et en vertu de la loi du 29 juin 1895, ainsi qu'à la déduction des intérêts sur les mêmes sommes. Les obligations contractées par l'ÉIC à raison des actes précités ne reprendraient leur cours que dans le cas et à partir du moment où la Belgique renoncerait à la faculté d'annexion susvisée"*.

Le triomphe du Souverain et de l'ÉIC est total. Le lobby colonial métropolitain qui se montre finalement satisfait, avoue même quelques agacements devant l'intransigeance dont a fait montre l'administration du Congo. À peine tiré d'affaire sur le plan national, c'est de l'étranger que s'annoncent pour lui les nouveaux périls "humanitaires".

En effet, c'est en 1903 que le Consul britannique au Congo Casement dénonce les abus et surtout la nature du système d'exploitation d'une population entière par le biais d'une violence permanente et sans borne. La Chambre des Communes entend des interpellations retentissantes sur le Congo, elle adopte la motion Samuel qui provoque une riposte tous azimuts des réseaux congolais en Belgique et de la presse coloniale, très largement suivie d'ailleurs par la presse généraliste qui dit avoir tiré les leçons de la guerre des Boers. Dans l'opinion publique anglaise d'abord, puis allemande et américaine, un véritable mouvement humanitaire est en marche.

Cédant à la pression, une commission internationale est constituée à la suite d'une "suggestion" ferme adressée à Léopold II par le gouvernement anglais. Elle enquête au Congo. Son impartialité et son indépendance sont incontestables (Stengers), ses conclusions sont accablantes (*Bulletin de l'État indépendant du Congo*, novembre 1905, 150 p). Les "congophobes" libéraux et socialistes triomphent au Parlement et le trouble est profond dans les milieux catholiques.

L'ouvrage d'un "baron" du droit colonial et de la haute finance, F. Cattier, bien plus cinglant que le rapport de la Commission, et celui du Père Vermeersch vont faire de la reprise une perspective inéluctable<sup>3</sup>. Elle est inscrite à l'ordre du jour de la chambre. Léopold II y reste opposé avec force. Il écrit en 1906: "*mes droits sur le Congo sont sans partage*". Les porte-parole, déjà largement convaincus, des milieux financiers se rallient publiquement à la thèse annexionniste.

Au Congo, l'administration de l'ÉIC tente de faire face en créant la Commission pour la Protection des Indigènes, qui est d'emblée un fief catholique et missionnaire. Elle vise essentiellement à donner le change au niveau international et sans doute à atténuer l'émoi des milieux catholiques.

Selon les recommandations de la commission d'enquête quant à l'organisation des "chefferies", les "chefs" se voient intégrés dans l'administration de l'État. La chefferie est une division territoriale de l'État. Le chef, investi, devient une sorte de fonctionnaire auquel incombent des obligations fiscales, d'entretien des biens publics et d'hygiène; il fait rapport au chef de poste quant à l'ordre public, participe à la récolte des impôts, au recrutement des travailleurs et militaires, il transmet les ordres et les avis de l'autorité territoriale. L'administration belge consacrera cette orientation en rémunérant et en investissant en grande pompe les chefs, fabriquant ceux-ci en distribuant des médailles lorsque cela s'imposait.

---

<sup>3</sup> Ce sont ainsi un représentant de la haute finance et un représentant de l'Église, deux futurs piliers du Congo, qui prennent position publiquement contre la dérive de l'ÉIC.

Début 1906, arrive d'Angleterre, de la part du Ministre des Affaires Étrangères, un *virtuel summon to annex*. De Washington, on apprend que le Président Roosevelt envisage la possibilité d'une conférence consacrée à la protection des indigènes d'Afrique. L'existence même du Congo pourrait y être mise en cause. Aucun appui ne peut plus être trouvé par Léopold II en France et l'Allemagne ne s'opposerait pas à une proposition anglaise de révision des actes de Berlin. Selon Stengers, c'est donc face à un danger de dépossession que, dès 1906, les autorités belges et le Roi, qui s'est brutalement rallié à l'annexion, sont acquis à l'idée de faire du Congo une colonie belge. Ce ne sera fait qu'en 1908, date à laquelle fut votée la charte coloniale.

La reprise étant désormais chose acquise, "la Société Générale surmonte vingt années d'hésitations et se lance dans l'entreprise congolaise".<sup>4</sup>

L'année 1906 voit la création de l'Union Minière du Haut Katanga (UMHK), de la Forminière et du Chemin de Fer du Bas-Congo Katanga (BCK) où les grandes banques et la Société Générale de Belgique en particulier se taillent la part du lion. Mais ces sociétés étaient nées de l'initiative de l'ÉIC, qui y prit d'importants portefeuilles d'action, empochant ainsi à la fois les revenus de celles-ci et le fruit de l'impôt (M'Bokolo 1990, p. 19). Travail d'orfèvre que celui des grands juristes qui construisent la loi et l'administration du Congo. Il s'agit d'en faire une vraie colonie belge, tout en préservant l'autonomie acquise par les intérêts congolais sous l'ÉIC.

---

<sup>4</sup>J. L. Vellut, op. cit., p. 120.

## II. Une première revue savante, coloniale, officielle et ethnologique: *La Revue congolaise*

Dès la reprise, c'est une nouvelle publication savante qui prend le leadership ethnologique: *La Revue congolaise*, revue quasi officielle du tout nouveau ministère catholique des Colonies d'un gouvernement strictement catholique est très...catholique. Elle est placée sous la présidence d'honneur de Mgr Ladeuze, recteur de l'Université de Louvain et de M. Renkin, ministre catholique des Colonies. Son comité de rédaction se partage entre le petit noyau des professeurs coloniaux de l'école coloniale de l'Université de Louvain et des religieux, souvent enseignants dans la même université. Parmi les membres du premier cabinet du ministère des colonies, on retrouve deux professeurs de la toute fraîche École coloniale de Louvain: De Jonghe<sup>5</sup> et Denyn qui est chef de cabinet.<sup>6</sup> Entre 1910 et 1914, De Jonghe et Simar explorent l'histoire géographique du Congo, les archives du Bas-Congo et publient une imposante bibliographie congolaise pour la période 1895-1910. J. Maes, attaché au tout nouveau musée du Congo belge et membre du comité de rédaction, publie plusieurs études sur les xylophones, les métiers à tisser, les monnaies, etc. La revue accueille des récits missionnaires à caractère ethnographique.

*Onze Kongo* (Notre Congo) est l'équivalent néerlandais de la revue congolaise<sup>7</sup>. Le R. P. Vermeersch appartient aux deux comités de rédaction<sup>8</sup>. A. De Clercq, missionnaire et

---

<sup>5</sup> De Jonghe avait été secrétaire particulier de Renkin, qui allait devenir le premier ministre des Colonies. Il fit d'ailleurs son premier et seul voyage au Congo dans le sillage de celui-ci en 1909.

<sup>6</sup> *L'establishment* catholique entérine définitivement la reprise et peaufine "son" projet colonial et missionnaire lors du Congrès catholique de Malines de 1909. Les travaux de la sixième section sont consacrés à l'Oeuvre catholique aux colonies. La croisade catholique prend une tonalité nationale. Les considérations philosophiques et "scientifiques" affleurent cependant, et notamment en ce qui concerne "la recevabilité" des théories évolutionnistes.

<sup>7</sup> *La Revue Congolaise* et *Onze Kongo* renaîtront au lendemain de la première guerre mondiale sous la formule *Congo Revue générale de la colonie belge*. De Jonghe en sera le patron incontestable. Il crée aussi deux collections de publications savantes congolaises dont une à caractère exclusivement scientifique.

<sup>8</sup> Le R. P. Vermeersch a été, on s'en souvient, l'auteur d'un ouvrage sévère contre l'ÉIC qui joua un rôle considérable en faveur de l'exigence annexionniste dans les milieux catholiques. Il faut souligner qu'à ses débuts, la *Revue congolaise* entérine implicitement ce jugement. En 1910 encore, la *Congo Reform Association* bataille pour abolir le système léopoldien, dont les nouvelles lois promues par le Ministre Renkin n'auront raison qu'en 1912. La *Revue congolaise*, organe quasi officiel de la nouvelle colonie belge, ne défend pas la mémoire du Roi Souverain. C'est le moins que l'on puisse dire lorsqu'on lit sous la plume d'O. De Spoelberg: "*cependant, tout en protestant, l'association (Congo Reform) admet que de grands et réels changements ont eu lieu au Congo. L'ère des atrocités est passée. On n'en a point signalé à*

Vicaire Apostolique du Haut Kasai, auteur d'un manuel d'évangélisation fondé sur de strictes observations ethnologiques appartient au comité de rédaction de *Onze Kongo*.

De Jonghe, personnage clé de la nouvelle revue et héritier de la conception encyclopédique et systématique de l'ethnographie, qui caractérisait la première Société de sociologie et le Bureau international d'ethnographie issu du congrès de Mons, capitalise par ailleurs l'acquis ethnographique et linguistique missionnaire dont il envisage immédiatement un perfectionnement méthodologique. Il participe à l'élaboration des collections du Musée du Congo Belge et deviendra le premier professeur d'ethnologie à Louvain. Attentif aux travaux des diffusionnistes allemands, il est circonspect à l'égard des théories, et surtout des prétentions de celles-ci, à jouer un rôle d'inspiration des politiques coloniales. S'il ne partage pas la doctrine évolutionniste, ce n'est pas tant parce qu'il adhère à la thèse d'une mentalité primitive, ou qu'il croit au destin singulier des peuples, mais "*parce qu'il conçoit que d'un point de vue familial et politique, ces populations ont peut-être déjà dépassé le point culminant de leur développement*"<sup>9</sup> (Préface à Van Wing 1921). Fidèle jusqu'au bout à l'oeuvre d'évangélisation, il invite les éducateurs des peuples congolais à "*tenir compte des situations existantes: adapter ce qui adaptable, et, s'il faut détruire, reconstruire au fur et à mesure qu'on démolit*". De telles recommandations ne prétendent cependant jamais fournir les bases d'un projet de colonisation d'inspiration savante, soutenu par une théorie sociologique telle que la théorie fonctionnelle d'un Waxweiller ou les thèses psycho-cognitives d'un de Calonne que nous présenterons plus loin dans ce chapitre. Le "*respect des coutumes*", consacré (en théorie) déjà par la création des chefferies, dont le décret belge de 1910 fit des organes administratifs de base, ne constituait nullement pour de Jonghe un principe intangible, mais un instrument au profit d'une éducation progressive des indigènes<sup>10 11</sup>.

---

*l'Association depuis douze mois. Dans une moitié du territoire de la colonie, la loi a aboli le déplorable esclavage et le travail forcé et a rétabli la liberté du commerce, seul régime favorable aux intérêts des indigènes" la Revue Congolaise n° 1, 1910, p. 507.*

<sup>9</sup> Ainsi, en fin connaisseur des systèmes de filiation matrilineaires bakongo, il s'oppose à la thèse qui fait de ce système le témoin d'une promiscuité primitive. "*La complication extrême de la parenté et de la réglementation matrimoniale chez ces populations doit faire réfléchir ceux qui seraient encore tentés de décrire la marche de la civilisation comme un mouvement du simple au compliqué*" (op. cit. p. XII).

<sup>10</sup> De Jonghe deviendra directeur général au ministère des Colonies en 1928; il y sera chargé de la politique indigène, des questions scientifiques et scolaires. Il est le principal concepteur de la politique scolaire au Congo dite "*organisation de l'enseignement libre subventionné avec le concours des missions nationales*". De Jonghe sera le pivot de l'enseignement ethnologique et colonial à Louvain durant quarante ans (voir notice à la fin du chapitre III).

<sup>11</sup> Waxweiller, libéral réformateur est la grande figure de l'Institut de Sociologie Solvay. Si ses principales recherches concernent le travail et la question sociale, Waxweiller est aussi un théoricien et

C'est Édouard De Jonghe qui "représente" la jeune Belgique africaine lors du Congrès mondial des races tenu à Londres en 1911. Congrès auquel participent en outre Lugard, Boas et Dubois, et où Leclerc (1972) note l'émergence d'un scepticisme relatif quant à la supériorité culturelle globale de l'Occident. C'est surtout l'origine de la problématique des *races relations* et l'affirmation de l'impératif de préserver certaines institutions sociales "primitives".

---

un conseiller du troisième Roi des Belges en matière sociale.



### III. Consolidation et élargissement de la compétence coloniale juridique

Comme nous l'avons vu précédemment, quelques dizaines de juristes ont repris le leadership du débat congolais, succédant aux géographes explorateurs. Une deuxième génération (Vauthier, Pourbaix, Plaes, De Lannoy, etc.) s'est engagée directement dans un projet mêlant études socio-économiques et commerciales spécialisées en matière coloniale et une entreprise de propagande intensive. Des hommes comme le Baron Descamps, Cattier, Picard appartiennent évidemment aux cercles politiques et à la plus haute administration de l'État; ils sont directement associés à des partis politiques.

À la suite de la reprise, Bruxelles s'auto-proclame foyer européen d'une nouvelle politique coloniale... mondiale, à l'instar de l'École dont on rêve encore. *Le Bulletin de colonisation comparée*, issu de *La vérité sur le Congo* et de la ligue de défense des intérêts belges à l'étranger, *La Belgique coloniale et maritime*, issue de *La Belgique coloniale*, organe de propagande du «parti» congolais libéral et l'Institut colonial international, ses somptueuses sessions très diplomatiques et ses volumineuses publications sont les principales institutions où s'élabore la doctrine coloniale. Une sorte de partage des tâches est ébauchée. *Le Bulletin de colonisation comparée* dirigé par le professeur bruxellois Rolin est "pluraliste", c'est-à-dire que ses collaborateurs et rédacteurs sont principalement les grands juristes coloniaux des universités de Liège, Louvain, Bruxelles et Gand. Il devient le second organe quasi officiel du ministère des Colonies.

La "démonopolisation" ou retour au "statut de Berlin" et la nature internationale du capital congolais, ainsi que des questions d'importance majeure telles que la refonte de la fiscalité ou des terres vacantes et du régime des concessions et d'appropriation des terres par le nouveau pouvoir de tutelle, ou encore la position de la Belgique à l'égard des dettes contractées par l'ÉIC, sont autant de domaines où prévalent la logique et le discours des grands jurisconsultes. Cependant, *le Bulletin de colonisation comparée* qui traite relativement peu du Congo, est extrêmement discret sur ces sujets. Discretion qui contraste avec l'offensive du groupe colonial de l'Institut Solvay (ULB) qui monte au créneau en publiant, par le biais du *Bulletin de la Société belge d'études coloniales*, des mémoires sur chacun de ces sujets.

Au niveau des universités, il est paradoxal de constater que les programmes des études de droit partagent avec les sciences appliquées la caractéristique d'être restées le plus longtemps fermées à des enseignements spécifiques, alors que, par ailleurs, ce sont des ténors des Facultés de droit qui organisèrent les filières coloniales au sein des Écoles de commerce ou de science politique. Dès 1910, chaque université a son ou ses spécialistes

coloniaux. À Bruxelles, H. Rolin succède à F. Cattier. À Liège, E. Mahaim succède à De Laveleye. À Gand, De Lannoy se fait le champion de la "colonistique".

À la différence de l'ethnologie, dont le développement fut principalement national et strictement centré sur les populations du Congo, les sciences politico-juridiques de la colonisation ont répondu au modèle de la communauté savante euro-colonisatrice<sup>12</sup>. C'est donc parmi les juristes qu'on retrouve le plus clairement revendiqué l'esprit internationaliste de la conférence géographique de Bruxelles et de la conférence anti-esclavagiste de 1890. Pourtant, les juristes sont bien loin de s'en tenir aux seules questions juridiques.

Mobilisés dans la haute propagande de la Société anti-esclavagiste, dans la campagne et le mouvement colonial à créer en Belgique, intermédiaires indispensables dans la communication entre les autorités belges et l'entourage du Souverain, artisans des procédures et controverses de la reprise, maîtres-d'oeuvre de la formation coloniale dans les universités où leur poids est considérable et autant politique qu'académique, les grands juristes coloniaux et leurs premières émules se trouvent à nouveau en première ligne, dès lors que la reprise semble conduire à une refonte du droit congolais, dès lors que semble s'imposer le remplacement progressif des militaires-administrateurs léopoldiens.

Le platonisme, cette caractéristique de l'idéologie des élites belges et de leur "unionisme", marqua d'autant plus fortement son empreinte en matière coloniale que, de l'avis même de la plupart de ces notables du droit, "*le Congo n'intéressait que les missionnaires et les capitalistes*" (H. Rolin cité par P. Bouvier, 1965, p. 8). Le florilège de droit colonial comparé qui succède à la reprise, l'étude systématique de la "colonistique" accoucheront, dans un premier temps, d'un remarquable panoptique colonial dont l'efficacité administrative installera, après une crise aiguë, le mythe de la meilleure administration coloniale, avant que l'on y décèle un "légalisme aride" impropre à toute réforme conséquente (H. Grimal 1985, pp. 254-270).<sup>13</sup>

---

<sup>12</sup> Bien entendu, les peuples du Congo ont fait l'objet de recherches de type géographique ou ethnographique avant même que l'idée d'ethnographie n'apparaisse en Belgique. Entre 1876 et 1908, de nombreux ouvrages consacrés au Congo furent publiés en Europe et aux É-U. En parlant de développement ethnologique exclusivement centre africain, nous cherchons à signifier qu'en outre, pour des raisons politiques liées à la campagne de nationalisation du fait léopoldien, les références étrangères sont peu utilisées par les premiers artisans de l'ethnologie coloniale. En revanche, les géographes, comme les ethnologues, se réfèrent souvent aux études menées dans d'autres colonies, principalement allemandes, en Afrique du Sud.

<sup>13</sup> C'est l'ouvrage d'un grand juriste colonial, docteur en droit et en sciences politiques et sociales et directeur général au ministère des colonies qui s'impose comme le "*standart book sur la charte coloniale*".

L'élaboration de la loi coloniale consacra cette projection de l'idéologie des élites belges tout autant que l'héritage léopoldien. "*Neutraliser une opposition interne belge en rendant le Congo le moins dépendant possible de la Belgique, en lui conférant une personnalité civile distincte et un patrimoine propre, un droit et une monnaie*" (Bouvier 1965, p. 12). Mais il importe aussi de limiter toute interférence étrangère en proclamant la souveraineté entière de la Belgique et l'unité de son territoire eurafricain. Cette double exigence conduira à un pouvoir législatif concentré en métropole, mais distinct du pouvoir législatif belge. Le Roi (dont tout acte doit être signé par le Ministre des Colonies) sera le législateur ordinaire du Congo et le Gouverneur, son mandataire, pourra légiférer en cas d'urgence par voie d'ordonnances valables six mois.

Les positions de Vandervelde, intellectuel socialiste, conscience congolaise du socialisme au lendemain de la reprise, traduisent parfaitement la nature du "problème congolais" des socialistes belges. Il est en effet d'accord pour dire "*que le parlementarisme qui existe chez nous ne peut être introduit là-bas (...), mais ajoute: il en résultera que le Congo subira un régime que les socialistes ne peuvent admettre*" (Congo belge n° 21 1901). Insurmontable dilemme de la pensée socialiste. Celui qui, durant quinze ans, ne désarma jamais face aux aventures léopoldiennes s'était prononcé en faveur d'une "reprise-réparation"<sup>14</sup>. En 1911, il considère encore que la pression humanitaire sur la Belgique se justifie afin d'éviter tout retour vers l'ancien régime, "*le plus horrible connu dans les colonies*", et invite la Belgique à faire désormais oeuvre de "*civilisation positive*". Il plaide pour une restitution des terres à des indigènes qui doivent retrouver eux-mêmes la liberté. Sceptique sur le rapport à moyen terme du Congo, conscient qu'il est assez illusoire d'en attendre un profit pour les humbles, qui forment l'électorat du parti ouvrier belge, il conclut néanmoins que "*la démonstration d'un colonialisme purement néfaste pour tous reste à faire. (...) Pour rester fidèle à la tradition humaniste du socialisme, les travailleurs, assez insoucieux reconnaissons-le du sort de leurs «frères noirs», doivent opposer à la politique de domination, non pas une opposition stérile mais une politique indigène socialiste, une politique d'émancipation et de défense des opprimés*" et, selon les vœux du Congrès socialiste de Stuttgart, "*une éducation pour l'indépendance*".

Vandervelde, qui situe cet idéal dans le très long terme, entend "*que cette délivrance ne soit pas un retour simple à l'état sauvage*". Pourtant, et comme tant d'autres après lui, le

---

(voir M. Halewijk 1908). C'est un ouvrage d'un autre grand juriste colonial qui ponctuera, par un titre au ton significatif, le dernier acte du Congo belge. (voir W. J. Ganshof Van Der Meersch, *Fin de la souveraineté belge en Afrique* 1963).

<sup>14</sup> Vandervelde reconnaissait aussi que, malgré les horreurs qui avaient marqué la dérive du régime léopoldien, l'acquis le plus notable de cette aventure avait été d'ouvrir aux belges casaniers "*une fenêtre sur le monde, de les avoir arraché à leur localisme*".

député socialiste, le professeur d'université se refuse à envisager la prolétarianisation des Noirs au service du capitalisme européen<sup>15</sup>. Contre cette perspective, il s'agit certes, comme le proclament les coloniaux, de développer les moyens de communication, mais il importe surtout de rendre aux indigènes leurs terres et leurs cultures en les initiant à des procédés nouveaux. "*Encadrer les indigènes dans l'exercice de leurs cultures propres sur leurs terres à l'instar de ce qui se fait au Dahomey ou en Côte d'Or*", semble à ses yeux préférable aux plantations d'État, et bien sûr aux plantations privées ou aux initiatives d'agriculture fiscale chère au ministre catholique (É. Vandervelde 1911)<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> Opposé au monopole de l'enseignement missionnaire, Vandervelde estime cependant "*qu'il convient de rechercher les méthodes qui s'adaptent à d'autres besoins et d'autres cerveaux, afin d'éviter de désorienter les indigènes, de les déclasser de produire ces spécimens d'humanité lamentables qui semblent n'avoir appris à lire et à écrire qu'en désapprenant à penser*" (1911, p. 258).

<sup>16</sup> Le cas de Vandervelde est intéressant, car on voit mal autour de quel autre personnage, un anticolonialisme aurait pu se constituer dans les milieux savants. À l'âge de 28 ans, et alors qu'il va devenir député, Vandervelde est à la tête de l'Institut des sciences sociales créé par E. Solvay à Bruxelles en 1894. L'industriel, inventeur d'une méthode comptabiliste, puis d'une théorie sociale dite "énergétique", est le grand mécène de l'Université de Bruxelles où il finança divers instituts. Avec Vandervelde, c'est à deux théoriciens du socialisme (Denis et De Greef) qu'il confie la direction de l'Institut des sciences sociales chargé de vérifier par l'induction ses vues théoriques "comptabilistes", puis "productivistes", censées concourir en outre à la résolution de la question sociale. La rupture entre les trois théoriciens socialistes, codirecteurs de l'Institut, et l'industriel devenu député date de 1901. Mais, depuis 1895, Solvay était aussi un mécène du "parti colonial" des annexionnistes.

#### **IV. Face au «matériau humain»: divergences théoriques, divergences en matière de politique indigène**

La perspective d'une administration du Congo par la Belgique contraint les différents acteurs coloniaux originels à une nouvelle négociation d'ensemble. Il faut mettre sur pied une administration coloniale. Il faut, disent certains, définir une politique coloniale alors que d'autres soulignent l'impérieuse nécessité d'étudier cette immense possession africaine<sup>17</sup>.

Les années 1908-1915 connaissent une prolifération de publications. Elles sont juridiques et administratives d'abord et surtout, mais des auteurs très peu liés jusqu'ici aux milieux congolais publient des dizaines d'ouvrages de vulgarisation générale, panoramas ou guides. Les manuels scolaires de géographie s'enrichissent de chapitres congolais.<sup>18</sup> La formation des administrateurs coloniaux et des magistrats destinés au Congo fait l'objet de nombreuses études, notamment comparatives. Il est alors très fréquent de voir décrite l'évolution de la politique coloniale française, en soulignant le renoncement aux idéaux assimilationnistes et à l'administration directe au profit d'une sorte de pédagogie très lente et forcément progressive appliquée avec méthode et sans trop d'illusions aux indigènes.<sup>19</sup>

Ayant adopté une Charte coloniale, la Belgique est pressée de donner un nouveau visage à l'administration du Congo. Les "congolais", puissamment constitués en lobby colonial depuis une dizaine d'années, entendent limiter l'ingérence de la Belgique, et surtout celle de son parlement. Les missionnaires belges et catholiques redoutent l'influence des socialistes et libéraux anticléricaux tout autant que l'infiltration des missionnaires protestants, présentés comme des agents de l'empire britannique, menaçant en particulier le trésor minier katangais.

---

<sup>17</sup> Il est assez curieux de noter combien est général ce constat qui semble dire "tout est à faire", alors que depuis plus de quinze ans, la reprise a été reportée en invoquant la nécessité d'études plus approfondies.

<sup>18</sup> Parmi les premiers manuels scolaires de géographie de la Belgique et du Congo, l'ouvrage de F. Kraentzel et P. Mahy, publié en 1909, mérite de retenir l'attention. Il traduit le projet d'une géographie scientifique organisée autour des "rapports réciproques entre l'homme et la terre (...), systèmes de rapports bien définis, de relations de cause à effet...". Le Congo et la Belgique sont présentés suivant un plan absolument identique.

Dans l'ensemble de la publication géographique, il apparaît cependant que la consolidation de l'ambition scientifique se traduit par un nouvel intérêt pour la "Mère patrie", au détriment de sa nouvelle possession. Mouvement inverse donc de celui qui voit l'ethnographie prétendre, à son tour, au statut scientifique en revendiquant le leadership des sciences coloniales. Cependant, la vocation universelle n'y est pas totalement absente (voir H. Bourgeois 1909, pp. 316-334 et 372-394).

<sup>19</sup> Voir le compte-rendu de la conférence donnée par J. Chailley, directeur général de l'Union coloniale française, à l'École de commerce Solvay, *Bulletin de la Société d'études coloniales*, 1909, pp. 222-225).

Concentrons cependant notre réflexion sur les milieux savants. D'une manière très caractéristique, on voit ici se développer deux ambitions étroitement liées: l'exigence et les premiers pas d'une *véritable science coloniale* et celle d'une *véritable politique coloniale*. Le Congo de terre et de sang s'impose à nouveau à côté de la chose juridique.

Les "excès" et "erreurs" de l'administration de l'ÉIC peuvent désormais être évoqués dans quelques milieux savants. On note ainsi que des anciens hauts responsables de l'État léopoldien acquiescent devant le tableau dressé par A. de Calonne Beaufaict dénonçant l'usage très général de l'alcool, la dégradation des milieux qui seront bientôt qualifiés de "coutumiers"<sup>20</sup>, les ravages humains et écologiques de l'économie de cueillette, la gigantesque ponction humaine occasionnée par la construction du premier chemin de fer, l'ignarité de maints "civilisateurs" d'hier, etc.

Dans les milieux catholiques coloniaux, le bilan de l'oeuvre léopoldienne apparaît désormais plutôt mitigé: "*l'unanimité des historiens proclame l'impossibilité de porter actuellement un jugement définitif sur ce sujet*"! (*Revue Congolaise* 1912, p. 288). Dans le premier numéro de cette revue, O. de Spoelberch, commentant quelques publications relatives au Congo, concède cependant: "*l'ère des atrocités semble passée (...) dans une moitié du territoire de la colonie, la loi a aboli le déplorable esclavage et le travail forcé et a rétabli la liberté du commerce, seul régime favorable aux intérêts des indigènes*" (*Revue Congolaise* 1910, p. 507). On reconnaît aussi la profondeur et la vivacité de l'implantation musulmane dans une partie importante du Congo.

---

<sup>20</sup> La distinction entre milieu "coutumier" et milieu "extra-coutumier" n'est pas un fruit de l'ethnologie mais du droit colonial. Elle est établie avant la rédaction d'un quelconque coutumier et distingue les régimes juridiques différents qui caractérisent la "brousse" et les "centres" où se regroupent diverses populations recrutées pour les besoins de l'administration, de l'industrie ou de l'armée. À la différence des "cités" ou "centres extra-coutumiers", des "camps de travailleurs ou d'anciens soldats" restent souvent soumis à la juridiction coutumière. À mesure que sera quelque peu consacrée la pratique de l'administration indirecte et que les chefs coutumiers deviendront de plus en plus nettement des fonctionnaires subalternes, cette distinction sera généralisée. Il ne faut cependant pas en exagérer la portée car les centres extra-coutumiers dirigés par les administrateurs du territoire concernés, et dont les habitants sont soumis au droit civil congolais, ne connaissent pas pour autant une quelconque forme d'assimilation. De surcroît, les affaires civiles entre indigènes sont jugées par des tribunaux composés de ressortissants de tel ou tel secteur "coutumier".



#### IV. 1. La colonisation au service d'une stricte théorie ethnologique

La position de De Jonghe à l'égard des coutumes indigènes et de leur très officiel respect n'augurait pas d'une sérieuse possibilité de voir l'ethnologie s'engager dans une démarche d'objectivation, si limitée soit-elle.

Aux yeux de ce futur grand fonctionnaire colonial, les monographies ethnographiques restent la base de la construction patiente d'une science ethnologique qui voit à peine le jour. Missionnaires et fonctionnaires, préalablement formés, doivent en rester les principaux fournisseurs. De Jonghe formera à l'ethnologie congolaise des cohortes successives de candidats coloniaux, sans vraiment contribuer à une professionnalisation de la discipline.

Le projet d'ethnologie du Congo de De Jonghe comporte une dimension historique importante qui se traduit par un effort d'historiographie du Bas-Congo<sup>21</sup>. Dans l'arsenal des techniques d'appropriation du matériau ethnologique du Congo par cette ébauche d'école ethnologique catholique, on trouve un outil classique: la bibliographie. À celle-ci, s'ajoute la première tentative de Jonghe lui-même visant à donner corps aux matériaux belges existants jusqu'ici, mais disparates et très inégaux. En recensant systématiquement ceux-ci, en les inscrivant dans une continuité, en y décelant des évolutions et des temps forts, des orientations et des lacunes méthodologiques, c'est la genèse d'une ambition ethnologique nationale qu'il dessine.

Les spécialistes coloniaux catholiques dénoncent régulièrement l'idée d'une science coloniale. Ainsi, Simar, qui sera avec De Jonghe à l'origine de l'Institut royal colonial belge, dénonce la chimère d'une *Colonistique* (titre du mémoire prétentieux du professeur gantois De Lannoy publié par le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1913).

De Jonghe réaffirme à de nombreuses reprises sa méfiance à l'égard des théories précipitées d'une certaine ethnologie universitaire. Il entend que la science ethnographique soit poursuivie pour elle-même, méthodiquement, sous la forme de monographies dont la confection surtout doit être systématisée sur le plan méthodologique, notamment en recourant à la théorie des aires culturelles. Fervent ethnographe-compileur lui-même, il dénonce les prétentions du groupe de l'Institut Solvay qui, alliant théorie sociologique et ethnographie, entend fonder sur une discipline renouvelée une politique coloniale rationnelle.<sup>22</sup>

---

<sup>21</sup> L'ethnologie professionnelle du Congo et Ruanda-Urundi, qui se constituera après la seconde guerre mondiale, est née d'une rupture radicale, d'une ignorance systématique de l'ethnologie coloniale, mais en conservera, sous diverses formes, le penchant pour l'histoire; l'histoire orale chez Vansina, l'histoire immédiate chez Verhaegen, etc.

<sup>22</sup> Voir le commentaire de De Jonghe à propos de la publication de l'ouvrage *Études bakango* de de Calonne Beaufaict, *Revue Congolaise*, 1912, pp. 341-344. Sa critique porte principalement sur la

S'il revendique pour l'ethnologie une ambition théorique et une portée en matière, non pas tellement de politique indigène, mais d'éducation des indigènes, De Jonghe fait surtout référence au progrès interne de la discipline. Une lente induction, contrôlée par un comparatisme patient, lui apparaît bien plus légitime que l'élaboration d'une science sociale générale inspirée des élaborations des sociologues auxquelles il fait peu référence<sup>23</sup>.

Dans les milieux proches de la Société d'études coloniales et des centres coloniaux de l'ULB, une sorte de pétition de principe s'est d'emblée constituée à l'encontre de toute velléité assimilationniste. Certains visaient par là à poser des limites au projet d'évangélisation désormais aux mains du clergé et des congrégations belges. D'autres redoutaient l'intervention de doctrines humanistes ou sociales et des influences partisans métropolitaines. D'autres encore, parmi les représentants des affaires congolaises, redoutaient un interventionnisme étatique de mauvais augure. Certains ethnologues allaient y ajouter, outre quelques justifications savantes quant à la pensée primitive, l'impératif de sauver les sociétés indigènes d'une anomie généralisée. En fait, sous le label assimilationniste, on visait surtout le projet missionnaire d'évangélisation qui s'engageait dans celui, bien plus vaste, d'éducation et de monopolisation des futures élites congolaises.

Nous utilisons l'expression "pétition de principe" car si quelques religieux s'appliquent à faire la démonstration de l'accès possible des Noirs aux sentiments supérieurs et recensent les "pierres d'attente", on n'y trouve nulle ambition assimilationniste. Il ne manque pas de responsables religieux pour affirmer à leur tour l'irréductibilité de la mentalité indigène.

---

postface de Waxweiller et sur le caractère novateur de l'ouvrage que célèbre le maître de l'Institut Solvay.

<sup>23</sup> De Jonghe: *"la psychologie de l'indigène est pour le colonisateur ce qu'est pour l'agriculteur la connaissance la connaissance chimique de la terre qu'il veut cultiver. Connaître le tempérament et le caractère des peuplades qu'il doit civiliser est la première condition à réaliser par l'explorateur, s'il veut procéder avec sûreté dans l'atténuation et l'extirpation de leurs qualités mauvaises et pernicieuse, et dans le développement intense de leurs aptitudes morales et fécondes. La science qui consigne, classe, synthétise les données sur la psychologie des peuples non civilisés, s'appelle l'ethnographie. L'ethnographie est donc à la base de toute action civilisatrice véritable (...). Cependant, les descriptions de moeurs et de coutumes congolaises ne sont pas toujours des modèles du genre. Quand on veut s'en servir pour une oeuvre de synthèse, on est arrêté dès les premiers pas. L'abondance des témoignages est quelque peu trompeuse (...). Les observateurs ne sont pas toujours conscients de l'importance de leur témoignage (...); pour y porter remède, il faut initier les agents coloniaux aux méthodes d'observation ethnographique. Le champ des études ethnographiques est tellement vaste qu'il ne faut négliger aucun mode d'information; il faut les perfectionner tous"*.



Un certain scepticisme sur la civilisation correspondait, depuis le début du siècle, à l'érosion de l'évolutionnisme unilinéaire strict qui fondait l'assimilationnisme doctrinal<sup>24</sup>. Un moyen terme se dégage dans et autour des milieux missionnaires, conforme d'ailleurs au pessimisme général quant à "*l'élévation rapide des nègres dans le perfectionnement des institutions et des moeurs*". Soudainement disparaît l'horreur anthropophage; on s'empresse de reconnaître que l'esclavage domestique n'est nullement comparable à la traite organisée par les "arabisés". La question indigène semble devoir être perçue en termes de problèmes sociaux, et donc de travail social<sup>25</sup>. C'est ainsi que tend à être alors perçue la mutation de la société congolaise. Outre la question islamique, apparaissent alors des tableaux édifiants de l'alcoolisme, de la consommation de chanvre, etc. Mais plus que toute autre, c'est désormais la situation des auxiliaires indigènes qui est constituée en "*question sociale coloniale*", évoquant irrésistiblement la question sociale européenne et ouvrière du siècle révolu. Les camps de travailleurs, de soldats indigènes, mais aussi zanzibarites ou haoussas, les boys, et les groupements constitués autour des missions et des factoreries, bref, le statut de "demi-civilisé" retient l'attention en priorité.<sup>26</sup> A mi-chemin entre une "*civilisation par les idées et la morale*", jamais incarnée autrement que par l'évangélisation et l'espèce d'ingénierie sociologique que propose l'Institut Solvay, le travail social socio-éducatif décentralisé et dirigé vers les "catégories à problème" ou de moindre résistance sera une constante de la politique indigène pratiquée

---

<sup>24</sup> Contrairement à Leclerc (1972), qui estime que la doctrine britannique de *l'indirect rule* n'impliquait pas un renoncement à des objectifs assimilationnistes, mais un simple choix de moyens, nous soulignons qu'il est très difficile de soutenir cette hypothèse dans le cas belge, pourtant moins clair au niveau doctrinal. Les Belges catholiques au Congo ont sans doute cherché à "faire du chrétien", mais jamais à "faire de l'occidental", tant l'image du demi-civilisé devait être érigée en repoussoir. Quant à "faire du belge", la question ne sembla se poser qu'exceptionnellement et tardivement (avec la nation congolo-belge de Sohier). Les Belges du Congo s'appelaient eux-mêmes "européens".

<sup>25</sup> Si l'on reconnaît discrètement dans les milieux catholiques les excès du régime léopoldien, on est loin de mesurer l'entreprise de broyage des sociétés locales qu'il cachait.

<sup>26</sup> Cette perception de la question indigène en termes de problèmes sociaux susceptibles d'un traitement spécifique aura pour principal opposant la thèse de l'administration rationnelle. À mesure que cette dernière s'avérera incapable de rencontrer la mutation de la société indigène, la problématique "sociale" s'intégrera dans la conception d'une éducation forcément très lente et graduelle, exclusivement fondée sur le niveau local. Cette approche dominera les lendemains de la seconde guerre mondiale jusqu'à la décolonisation. Ce n'est donc que durant les années cinquante que seront proposées des formes d'association consultative des congolais aux organismes de quartiers ou communaux. Nous y reviendrons plus loin, car il semble que la conjugaison du local et du social dans un gradualisme infiniment complexe et détaillé fournira la doctrine belge de fait en matière de politique indigène. Cette remarquable constance n'aura pas de meilleur révélateur que l'angoisse généralisée envers les "demi-civilisés" d'hier, les "évolués" et "détribalisés" qui ont la particularité d'échapper à la fois aux principales dimensions du triptyque.

de fait. Avec des méthodes de plus en plus sophistiquées, chaque crise reconduira cette problématique dont l'archétype national (famille, travail et épargne) était encore vivace dans les mémoires des réformateurs sociaux. *"Il ne suffit pas d'offrir aux noirs les avantages économiques de la civilisation européenne, il faut encore les mettre en état d'en jouir; il faut agir vis-à-vis d'eux par cette action tutélaire qui a conduit nos travailleurs dans le chemin de l'épargne, de la prévoyance et du progrès"* (É. Tibbaut, 1910, p. 475).

Sur un plan plus général, ce sont les grandes questions de politique coloniale (mode d'administration et justice, question fiscale, peuplement européen, éducation des indigènes, reconnaissance de leurs droits fonciers, "adaptation" de leurs structures politiques), qui semblent concourir à former les premiers éléments d'une intervention scientifique dans le discours colonial. De Jonghe, fonctionnaire colonial catholique, conservateur et professeur à Louvain et Waxweiller, réformiste libre-penseur qui crée un séminaire colonial à l'Institut Solvay, se rencontrent sur l'indispensable dépassement de la première ethnographie. L'adoption d'une véritable politique coloniale suppose donc la formation d'une vraie science coloniale. Mais pour le premier, il est vain d'espérer fonder une politique sur les prétentions théoriques de l'ethnologie et moins encore de la sociologie.

Pour De Jonghe et Maes, les premières formes de l'ethnographie doivent donc être professionnalisées et s'inscrire dans un projet "d'ethnologie synthétique". Néanmoins, ce sont deux doctrines différentes qui s'élaborent à l'ombre de la revendication de l'ethnologie d'accéder au statut de science. Car aux yeux de Waxweiller, la connaissance doit servir immédiatement la pratique.

#### **IV. 2. Les «réalisateurs». Une science de la colonisation**

*"Il faut savoir ce que renferme le Congo, ce que nous pouvons y vouloir, comment le vouloir, et le vouloir. En un mot, il nous faut une politique coloniale"* (A. de Calonne Beaufaict 1912, p. 694).

*"Ce n'est pas sans une pointe de mélancolie que les réalisateurs sont obligés d'abandonner cette attitude de civilisateurs vers laquelle ils avaient été sentimentalement amenés par notre éducation philosophique et religieuse (...)"* (p. 599).

Au lendemain de la reprise, la belle unanimité des "reprenneurs" laisse déjà transparaître quelques lignes de fractures qui se traduisent immédiatement dans la saisie savante du fait colonial. Les piliers sociopolitiques belges tendent à imposer leur logique dans les nombreux débats consacrés à l'organisation et à la législation coloniales<sup>27</sup>. Plutôt libérale,

---

<sup>27</sup> Phénomène systématiquement occulté et, sinon, évoqué en termes très évasifs par les plus engagés: "la

la Société d'Études Coloniales conserve une orientation coloniale très générale et internationale, alors que *La Revue Congolaise*, issue des milieux catholiques et héritière du projet Camerlynck-Van Overbergh, se veut une publication strictement congolaise<sup>28</sup>. La première reste liée, tout comme la Société Belge de Géographie, *Le Mouvement géographique* et le groupe éditeur de *La Belgique coloniale et maritime*, aux divers projets d'expansion belge bien au-delà du Congo<sup>29</sup>. *La Revue Congolaise* poursuit la publication de relations ethnographiques congolaises et, sous la férule de De Jonghe, apparaît d'emblée comme la revue officielle du Congo belge.

Le groupe de l'Institut Solvay souhaite pour sa part réformer au plus tôt l'administration coloniale alors que les milieux catholiques temporisent jusqu'en 1920.

Sous la houlette de Waxweiller et de Janssen, ancien Gouverneur de l'ÉIC et artisan de l'ICI, l'Institut Solvay réunit quelques grands coloniaux autour d'un Groupe d'études coloniales<sup>30 31</sup>. L'appel à la science y prend de nouvelles inflexions et ébauche les principales oppositions autour de la question indigène. Le Groupe travaille beaucoup, proposant des mémoires et des débats<sup>32</sup> sur les principaux points de politique coloniale: *émigration des femmes aux colonies et en particulier au Katanga, oeuvres missionnaires*

---

*conjoncture est grave; elle l'est d'autant plus que les obstacles que nous rencontrons dans la solution du problème africain se trouvent, similaires, dans la plupart des questions touchant à notre organisation nationale"* (de Calonne Beaufaict 1912, p. 712).

<sup>28</sup> *La Revue Congolaise* accorde une place considérable à l'ethnologie congolaise (très peu de trace d'ethnologie non congolaise entre 1910 et 1914), mais tend à investir aussi tout particulièrement l'histoire et la géographie historique du Congo. En 1912, Th. Simar dresse une histoire géographique du Congo au fil de six articles qui constituent les mémoires principaux du bimensuel (*La géographie du Congo dans l'antiquité et au Moyen Âge*). Entre 1912 et 1914, d'importants mémoires consacrés à l'examen des archives congolaises (archives religieuses principalement portugaises du Bas-Congo) sont présentés par ce même Simar et De Jonghe. Chaque numéro de la *Revue Congolaise* présente une bibliographie coloniale thématique de plusieurs centaines de références (une partie importante des références sont allemandes en matière d'ethnologie). En 1913, elle devient bibliographie de l'Afrique centrale.

<sup>29</sup> Les proches du parti catholique y sont rares, à l'inverse des coloniaux, en délicatesse avec l'ex-Souverain absolu du Congo.

<sup>30</sup> Dans les paragraphes qui suivent, les citations entre guillemets sont tirées de ces textes et des débats qui suivent, auquel cas l'auteur est spécifié.

<sup>31</sup> Crombois y voit une extension du *Mouvement géographique*. S'il est vrai que les individualités clés de ce dernier accèdent d'emblée au groupe, l'héritage de l'industriel-mécène et l'autorité intellectuelle de Waxweiller confèrent aux travaux du groupe un caractère théorique qui le distingue avec force de la propagande. En tout état de cause, le groupe est, à l'instar du *Mouvement*, très proche du secteur le plus actif des sociétés belges liées à la CCCI.

<sup>32</sup> Publiés par le *Bulletin de la Société d'études coloniales* entre 1909 et 1914.

*et fermes-chapelles, formation des cadres et magistrats coloniaux, question foncière, régime fiscal et politique indigène.* Dès 1911, le Groupe est l'objet d'une violente campagne dans certains organes coloniaux catholiques et la "presse antimaçonnique"<sup>33</sup> qui y voient un "*bluff scientifique, une campagne politique, une intervention furibonde et intempestive d'un Institut soi-disant scientifique, un complot contre l'administration et la colonie elle-même, une campagne visant à démolir le ministère des Colonies*" (cité par le *Mouvement géographique*, n° 50, décembre 1911).

Le groupe se veut pour sa part strictement scientifique et s'il est massivement dominé par les annexionnistes "post-léopoldiens" et par les courants non confessionnels (Wauters, Cattier, Janssen, Speyer, Vandervelde, Vauthier, Dryepondt et Didderich, membres de la Société d'Études Coloniales et divers autres professeurs de l'ULB), il compte dans ses rangs quelques personnages non catholiques du ministère des Colonies. Le groupe plaide l'unité du projet scientifique face au Congo et au problème de la colonisation, réunissant des tendances habituellement opposées sur d'autres terrains. Dès 1910, l'Institut organise avec le soutien de son industriel-mécène, trois expéditions au Congo. G. De Lerner est chargé d'étudier les moyens de pénétration du commerce belge dans le haut Katanga, alors que G. Paquot est mandé dans l'objectif d'étudier les possibilités d'installation de colons belges au Katanga. C'est cependant la question de la main-d'oeuvre indigène qui est le véritable objet de la mission.<sup>34</sup> Ses conclusions, qui prévoyaient en outre l'embauche de coolies chinois, ne seront pas publiées, pour des raisons diplomatiques dans le cadre de la tension belgo-anglaise. La troisième mission est confiée à un agronome, A. Hock. Il est chargé d'étudier à nouveau la question agricole et la question du colonat blanc au Katanga.

Le Groupe d'études coloniales de l'Institut Solvay travaille donc beaucoup entre 1909 et 1914.<sup>35</sup> Il s'agit de construire une politique et une "éthique" coloniale alors même que sont prises ou préparées d'importantes mesures au Congo concernant, le statut foncier (principalement le statut de l'immense domaine de l'État et les droits fonciers des indigènes) le système fiscal, l'administration indirecte et les fonctions des chefferies (institutions non seulement maintenues et dont le chef est désormais rémunéré par l'État), la liberté du commerce, etc. Les travaux du groupe sont donc fort instructifs, notamment parce que s'y conjuguent, non sans quelques contradictions parfois, et à l'exclusion des missions et du clergé, les positions du capitalisme congolais, celles des "civil servants" et

---

<sup>33</sup> Voir le *Bulletin antimaçonnique* de l'époque.

<sup>34</sup> J. F. Crombois 1994, p. 86.

<sup>35</sup> En 1911, l'Institut publie l'essai d'une bibliographie systématique de l'ethnologie de l'ethnologue néerlandais Steinmetz; publication dont l'objectif est sans doute de donner le change aux prétentions du bureau international d'ethnographie, réputé catholique.

En 1912, l'Institut publie la Bibliographie de l'Angola 1500-1900 de P. Borchardt, dont l'objet recoupe partiellement l'étude des archives congolaises par De Jonghe et Simar.

celles des universitaires professionnels de l'ULB, convaincus pour quelques-uns qu'il n'est de politique coloniale que fondée scientifiquement.<sup>36</sup>

#### **IV. 2. 1. Imperfectibilité nègre et relativisme culturel. Renoncer à la civilisation par les idées?**

Le point de vue des réalisateurs de l'Institut Solvay conduit à penser que *"la science s'ajoute au bon sens pour montrer qu'il est vain de vouloir civiliser des primitifs par la voie intellectuelle et mentale, car c'est le milieu qui est tout puissant"*. Waxweiller révisé donc à la baisse l'idéalisme de l'épopée civilisatrice: *"les idées n'ont pas de pouvoir spontané; elle ne sortent pas de rien, ce sont les faits, les adaptations à un milieu changeant qui font surgir et élaborer des idées"*. En conséquence, *"toute modification de l'indigène suppose une modification dirigée de son milieu.. (...) Au moyen âge, toutes les institutions sont sorties du milieu social sous la pression des conditions extérieures."*

Les membres du groupe d'étude Solvay semblent d'accord pour considérer *"qu'aussi bien dans le domaine matériel que dans le champ intellectuel, la constance de la pensée indigène semble s'opposer à l'acculturation complète; et par un mécanisme spontané, elle tend à maintenir le nègre en dehors de l'action des stimuli par lesquels nous pourrions l'induire à adopter complètement le comportement indispensable à la vie sociale européenne"*<sup>37</sup>. Comme nous allons le voir, le désaccord survient cependant dès qu'il s'agit de fonder théoriquement ce constat.

---

<sup>36</sup> La question de la vacance des terres et du statut de l'immense domaine d'État, ainsi que les modalités d'octroi des concessions n'a pu faire l'objet d'une proposition commune. Le groupe présente donc cinq thèses dont celle de Touchard, marginale mais qui a le mérite d'exister et de limiter l'appropriation des "terres vacantes" aux endroits où aucune communauté indigène ne peut prétendre exercer un droit. Autrement dit, la propriété collective des villages s'étend jusqu'aux limites des communautés voisines. Pour Vauthier, au contraire, la notion de terre vacante s'applique aux territoires non ou mal mis en valeur par les indigènes! Waxweiller se plaçant au niveau de l'ethnographe, souligne que la notion de terre vacante étant étrangère à la mentalité des indigènes, ne peut en conséquence servir de base législative. Il s'oppose donc à la constitution de ce qui serait une sorte de domaine privé d'un État considéré comme le maître d'oeuvre de la colonie, ainsi qu'aux concessions immenses données aux groupes tels que le CSK et au cantonnement des indigènes. Toute atteinte aux usages et habitudes des indigènes devant faire l'objet d'une négociation.

<sup>37</sup> La race, comme catégorie historique, avait été puissamment introduite à l'ULB par Vander Kindere, éminent historien, qui fut trois fois Recteur entre 1850 et 1870 et défendait des thèses polygéniques dont les conséquences en matière de civilisation des "races inférieures" étaient, on le devine, très peu mobilisatrices.

A. de Calonne Beaufaict semble avoir poussé le plus loin cette recherche. Il défend une thèse d'inspiration lévy-bruhlienne, bardée de nombreuses références savantes (Van Gennep, Lebon, Evans, Stuhlman et même Durkheim), selon laquelle *"il existe une différence entre le mécanisme mental du demi-civilisé et le nôtre. (...) Le demi-civilisé est un «wholethinker», jamais nous n'en tirerons une définition d'un objet autrement que par cet objet lui-même. (...) Il semble que le passage du percept au concept se fait d'une manière différente de la nôtre (...). Nous pourrions rattacher cette incapacité d'analyser à la moindre différenciation des couches corticales que semblent indiquer les travaux de Vogt, de Brodman et de Verworn"*. De Calonne Beaufaict se réfère par ailleurs à un ouvrage publié par Léopold de Saussure en 1899 et qui connaît *"un grand succès en s'opposant aux thèses assimilationnistes et en défendant l'idée de «constitutions mentales héréditaires stables»"*.<sup>38</sup>

---

Dans sa lutte contre la réaction cléricale, l'Université libre de Bruxelles mobilisera la "race" et les acquis de la biologie avec une remarquable constance. En 1905, le Recteur entend s'appuyer sur de tels travaux, et notamment sur les dernières découvertes en matière de transmission des caractères, acquis pour fonder le patriotisme belge et un certain patriotisme libre-penseur. *"À ceux qui combattent l'idée de patrie au nom de théories humanitaires et lui opposent un amour qu'ils croient plus large, je voudrais non seulement opposer le sentiment mais un argument plus raisonné, plus scientifique dirais-je, en montrant les liens qui rattachent en nous l'instinct à l'hérédité. (...) Parmi les groupes humains dissemblables et qui, pendant longtemps encore, seront prêts à s'entre-déchirer, il en est un qui se distingue naturellement à nos yeux de tous les autres: c'est le groupe de nos compatriotes; l'analogie des structures acquises et des instincts innés qui nous prédisposent, dès le premier moment de notre existence, à les comprendre et à les aimer"*. Alors que la reprise du Congo est entrée dans sa phase terminale, ce discours rectoral n'en fait aucune mention explicite, mais l'allusion est claire à l'égard des théories socialistes et des ambitions chrétiennes. *"Nous pouvons rêver de fraternité universelle, nous pouvons désirer une idéale égalité entre tous ceux que nous appelons nos semblables, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a des races d'hommes entre lesquelles persistent des dissemblances qui ne feront vraisemblablement que s'accroître par l'hérédité. Ainsi l'inégalité congénitale des hommes restera un fait naturel, intimement lié à la diversité des milieux. Les nations qui peuplent le globe ne nous apparaissent pas comme réductibles à un seul type, au moins dans les limites de temps que comporte la prévision humaine"* (É. Kufferath, recteur, 1905, pp. 13-33).

Notons que durant les vingt premières années du siècle, les étudiants étrangers, principalement venus d'Europe de l'est, forment une proportion variant entre un quart et un tiers des étudiants à Bruxelles comme à Liège.

<sup>38</sup> Cohérent avec lui-même, de Saussure considère que l'idée typiquement française selon laquelle *"les espèces humaines ne diffèrent entre elles que par l'éducation"* est profondément enracinée dans la constitution mentale des Français, dans leur *"caractère national"* (Liauzu 1993, p.153).

Girardet (1972) note que cette violente prise de position raciste et anti-égalitaire comporte une ouverture à l'échelle d'une philosophie jusqu'ici dominée par l'idée évolutionniste: *"le modèle européen de progrès"*

Exactement à la même époque, la *Revue Congolaise* publie les réflexions de quelques missionnaires qui plaident, et illustrent par des lettres de jeunes Noirs, leur capacité à atteindre "des sentiments supérieurs". C'est notamment le R. P. Vermeersch qui publie la première ethnologie congolaise par un auteur congolais, le séminariste Stephano Kaoze (1910).

Waxweiller s'oppose en fait lui aussi à l'hypothèse de l'imperfectibilité. Adoptant un point de vue précocement fonctionnaliste, il rattache l'absence d'analyse à l'absence d'un besoin correspondant chez l'indigène. *"Je crois que le primitif raisonne aussi bien que nous dans les cas où cela lui est indispensable pour vivre sa vie (...); si les nègres n'ont pas de noms généraux pour les objets, c'est qu'il n'en ont pas besoin. Pour nous, la situation est différente. Par la suite de l'accumulation considérable de données renfermées dans les archives, transmises de générations en générations, il a bien fallu créer un symbole afin d'économiser le travail matériel"*.<sup>39</sup>

Quoi qu'il en soit de ces oppositions théoriques (qui sont d'ailleurs empiriques par ailleurs puisque les coloniaux attestent de "cas individuels d'acquisition de capacité d'analyse"), le point de vue réalisateur ne saurait se perdre dans les conjectures. Car

---

*n'est pas le seul que l'on puisse concevoir, «les directions que peuvent suivre le développement de l'humanité sont infiniment variées»* (1972, p. 158). De Calonne Beaufaict trouve également de nombreuses références anti-assimilationnistes parmi les savants appartenant à la nation assimilatrice par excellence, dont les doutes et les scrupules se sont cependant manifestés avec force lors du congrès colonial de 1900. La question de la capacité d'analyse des sauvages était déjà posée un siècle plus tôt par De Gérando dans ses *Considérations sur les diverses méthodes à suivre dans l'observation des peuples sauvages* (T. Todorov 1898, p. 27).

<sup>39</sup> Si les hypothèses de de Calonne Beaufaict suscitent le débat sans soulever une quelconque indignation, ce n'est pas tant grâce à ses références théoriques "étrangères", mais davantage parce qu'elles sont la conséquence de la banalité des thèses polygéniques dans des milieux anticléricaux. Picard s'en était fait un fervent propagandiste. *"Il est plus vraisemblable que sous l'action morphologique (ou morphogénique) qui règne dans l'univers et agit avec une prodigieuse lenteur et une immense variété (peut-être sans direction systématique), des groupes d'êtres qui évoluèrent pour devenir les humains actuels, ayant des différences foncières physiques et surtout psychiques, apparurent sur la terre en des temps et des lieux, sous des influences variées: Polygénisme. Il en est résulté des ensembles raciques, des groupes ethniques, ayant un fonds commun, mais essentiellement et peut-être irréductiblement différents sur quantités de détails physiologiques et de conceptions intellectuelles, notamment le Droit. Ils ne s'empruntent l'un à l'autre rien d'essentiel. Ces collectivités sont des flores diverses, dissemblables qui évoluent sur des types originaux en rapport étroit avec leur nature. D'où la conclusion que L'unification de l'Humanité en un seul tout identique, soit corporel, soit religieux, soit artistique, soit juridique, etc. paraît utopique, et si on réussissait à y contraindre, serait arbitraire et fragile"* (Picard cité par Graindorge 1994, p. 52).

comme le dit abruptement l'ancien Gouverneur colonial Janssen, adepte de ce point de vue "réalisateur": "*nous n'avons pas la prétention de faire des nègres des égaux des européens —ce serait d'ailleurs un grand danger—, mais nous voulons leur donner un certain degré de civilisation*".

On reconnaît d'ailleurs que "*cette mentalité dynamique du nègre*" règle aussi bien "*l'accommodation sociale que l'inéluctable contrainte du milieu physique*". Mais d'importantes questions surviennent dès qu'il s'agit de savoir "*comment cette valeur pratique interviendra lorsque nous la mettrons en contact non seulement avec des outils mais avec des idées nouvelles. (...) Cette intervention ne sera-t-elle pas si considérable que le résultat vers lequel, nous les civilisateurs, nous tendons, en sera absolument transformé?*" Dans cette angoissante perspective, la théorie cède le pas aux observations personnelles mâtinées de quelques résultats de recherche et de quelques citations d'hommes de grande expérience coloniale. Aussi bien la situation de "*décivilisation*" au Libéria<sup>40</sup>, que "*la situation des nègres en Amérique*", l'examen attentif des camps de "*demi-civilisés*" au Congo, ou "*l'observation des boys dès qu'ils retrouvent leur milieu naturel,*" semblent montrer que "*l'acculturation individuelle, restant superficielle, l'acculturation générale est inévitablement un échec*". Le processus d'imitation et les adoptions de traits extérieurement européens "*ne se traduisent que par des «bovarysmes» et, de nos idées, ils n'adoptent que l'apparence extérieure et ne les analysent pas*". Ceci semble d'autant plus compromettant que "*tout emprunt tend à paralyser la capacité d'adaptation à des changements nouveaux*". En conséquence, "*nous faisons non pas des surnègres mais des sous-européens, dont il est un intérêt majeur de limiter le nombre au strict nécessaire*".<sup>41</sup>

---

<sup>40</sup> "*Les nègres en général et les Libériens en particulier sont susceptibles de perfectionnement et de progrès, mais ce perfectionnement et ce progrès sont destinés à un arrêt brusque si on cherche à les orienter dans le sens de la civilisation européenne*" Delafosse, cité à titre de démonstration par A. de Calonne Beaufaict.

<sup>41</sup> La théorie de la constance du milieu biologique de Quinton soutient ici ce qui deviendra une vérité proverbiale de la vulgate du colonial, si tenace au Congo: "*le nègre se figure que, aussitôt qu'il a adopté le costume, qu'il a acquis quelques notions d'écriture, dès qu'il a reçu un fusil, il est devenu l'égal du conquérant, sauf une différence de couleur de peau et s'intitule Mondele dombé (européen d'Afrique). Aussi, à peine a-t-il acquis cette certitude d'être européenisé, qu'il devient insensible à tous les stimulants que nous pouvons mettre en oeuvre pour le conduire à des adaptations nouvelles*" (p. 500). On retrouve aussi de Saussure, selon lequel "*le nègre est principalement caractérisé par une vanité grotesque, invraisemblable*", selon lequel plus généralement, "*le seul résultat définitif de l'instruction européenne aussi bien pour le Nègre que pour l'Arabe et pour l'Hindou, est d'altérer en lui les qualités héréditaires de sa race sans lui donner celles des européens*" (cité par Liauzu 1993, p. 155).



Ce point de vue pessimiste sur la "perfectibilité" qui se veut le guide d'une politique indigène inédite et opposée à l'hypothèse d'une évangélisation massive, augure tant d'une certaine posture d'éthique ethnologique que d'orientations méthodologiques au niveau de la recherche.<sup>42</sup> Il importe de constater que cette position entend se fonder sur une "*ethnologie scientifique débarrassée des "errements monographiques"*". Cette reconnaissance (forcée on le concède) de l'irréductibilité des races (on dirait aujourd'hui des cultures), conduit à concevoir que "*l'introduction d'innovation doit se borner à la vie matérielle du nègre, pour y intégrer celles de nos techniques qui seraient assimilables (...) en tenant toujours pour point de départ sa civilisation spécifique*" (p. 682). De Calonne Beaufaict, qui revendique le privilège d'une position de pur observateur désintéressé, de véritable ethnologue dirons-nous, éprouve une incontestable sympathie pour ces primitifs auxquels il a consacré trois ouvrages. Il y a découvert la variabilité individuelle au coeur même de ce que d'aucuns qualifient de "gangu communautaire"; il décrit les processus d'adoption d'innovation entre populations voisines et le mécanisme de segmentation des lignages (de Calonne 1909 et 1912). Il plaide pour une fonctionnalité satisfaisante des comportements collectifs des primitifs, y compris la polygamie. C'est sur la base de ses observations qu'il critique violemment les premières mesures prises dans la foulée de la reprise, en particulier les critères d'attribution des droits des indigènes sur les terres, la constitution et l'intégration de la chefferie dans l'administration locale, notamment la récolte de l'impôt.<sup>43</sup> C'est à un *a priori* qu'il qualifie "d'assimilationniste" qu'il attribue l'illogisme des mesures prises: "*c'est d'avoir attribué a priori au nègre et à ses groupes sociaux une mentalité collective européenne*" (p. 691). De surcroît, une politique ignare détruit les rares vecteurs d'adaptation possibles, tels que les sociétés secrètes. Il se prononce pour une mesure radicale: la suppression de l'impôt indigène durant quelques années, afin que les sociétés laissées exsangues par la période précédente, retrouvent quelque vigueur.

---

<sup>42</sup> C'est un certain conservationnisme qui distingue cette posture ethnologique de la posture strictement stigmatisante de maints théoriciens coloniaux. Il n'y a pas seulement impossibilité d'acculturation, il y a aussi une valeur certes romantique, mais surtout fonctionnelle attachée au maintien des cultures et sociétés primitives. Dans un article de la *Revue de Paris* attribué à Durkheim, on lisait: "*il ne faut pas juger les institutions d'un peuple par rapport à un idéal strictement défini; elles ne valent que par la façon dont elles sont adaptées au milieu qui les a produites. On ne saurait interrompre brutalement une race sans déterminer un trouble profond*" (cité par Girardet, p. 158). Il nous faudra cependant revenir sur la position de Durkheim et de l'école sociologique. Pour mesurer la difficulté de caractériser clairement la position de ceux-ci, notons seulement ce qu'en dit V. Karady: "*l'idée évolutionniste (...) dans le premier état de la sociologie durkheimienne (...) ramenait toute spécificité ethnique à des fonctions universelles* (V. Karady 1982, p. 27).

<sup>43</sup> "*Partout où il m'a été donné d'étudier, je puis affirmer qu'il n'existe pas de terre vacante*" (p. 686).

Cet argumentaire critique précoce, et d'inspiration ethnologique, inaugure une tradition que l'on retrouvera quelques années plus tard chez un autre magistrat du Congo et ethnologue autodidacte, Van Der Kerken. Nous y retrouverons le même leitmotiv anti-assimilationniste, la même reconnaissance des cultures indigènes<sup>44</sup>, la même crainte d'une anomie généralisée au Congo, les mêmes références théoriques, la même quête d'une politique indigène fondée en science, le même mépris des "évolués" ou "demi-civilisés", la même sympathie pour les sociétés traditionnelles. Tels sont les indicateurs qui caractérisent la première ethnologie belge non confessionnelle, voire anticléricale, souvent ignorée par divers auteurs prompts à ressasser le soi-disant monopole catholique en matière d'ethnologie.

Pourtant, il n'y eut jamais, répétons-le, ni en Belgique, ni au Congo, de courant assimilationniste susceptible d'infléchir la politique indigène. L'attaque est donc exclusivement dirigée vers l'action missionnaire. Les comptes-rendus des ouvrages de Calonne Beaufaict rédigés par De Jonghe et publiés par Congo seront sévères.<sup>45</sup>

À la reconnaissance de l'entreprise de destruction qu'était l'ÉIC, de Calonne ajoute l'observation historique: "*les peuples auxquels on peut reconnaître le premier rang parmi les nations dominatrices se trouvent être ceux qui ne se sont jamais voués «civilisateurs» au sens sentimental du mot*". Et de rapprocher "*l'excès de missionarisation et l'éthique d'origine greco-syriaque qui poussa M. Paul Bert à afficher la déclaration des Droits de l'Homme dans tous les villages annamites*". Le Congo ne doit donc être qu'une

---

<sup>44</sup> "*Au cours de plusieurs mois de voyage parmi les Bakango, mêlé à leur vie, passant des journées entières dans une pirogue de pêcheur, il me fut donné de constater que non seulement ils connaissaient les moeurs des poissons, mais que leur outillage, encore que rudimentaire, s'adaptait remarquablement aux conditions locales*" (de Calonne Beaufaict 1912).

Seules quelques parties des notes dont de Calonne Beaufaict voulait faire une ethnographie générale des bassins de l'Ubangui-Uele et de l'Aruwimi furent publiées cinq ans après la mort de l'auteur par l'Institut de sociologie Solvay sous le titre *Azande* (de Calonne 1921). Une érudition ethnographique et historique immense du nord-est de la colonie permit au premier ethnologue belge d'examiner les mécanismes de formation de la nation Azande dont l'organisation était encore intacte en 1915.

<sup>45</sup> "*M. Waxweiller exagère à mon avis en considérant M. de Calonne comme un novateur en matière ethnographique (...). L'auteur a une autre tendance qui est accentuée par la postface de Waxweiller, il s'applique à la politique coloniale, il l'utilise pour découvrir les lois de la transformation, du relèvement du noir. Point de vue très intéressant quoique nullement nouveau. Mis à part quelques détails, M. de Calonne sort rarement de la théorie. (...) L'ethnologie n'est pas qu'une science auxiliaire de la politique coloniale: elle a une existence indépendante*". Dans la suite de sa recension, De Jonghe s'oppose systématiquement aux critiques proposées par de Calonne des premières mesures de réorganisation administrative du Congo prises par la Belgique (De Jonghe 1912, pp. 341-344).

possession et non point une colonie car, de surcroît, les blancs ne peuvent s'y établir en nombre à demeure. Le Congo n'est même pas une bonne affaire.

Sévère à l'égard de la prédominance des soucis éthiques et religieux du premier gouvernement belge du Congo, de Calonne condamne aussi "*l'ethnographie officielle et l'hétéroclite capharnaïm qu'est notre musée de Tervuren*".<sup>46</sup> La formation des futurs *civils servants* doit être totalement reconstruite, afin qu'à chaque district soit attaché, non pas un gratte-papier, mais un "*commissaire d'affaires indigènes, administrateur et éducateur de ses adjoints*".

---

<sup>46</sup> La critique des musées anthropologiques est assez répandue parmi les ethnologues universitaires, Van Gennep et Boas notamment (Crombois 1994, p. 82-83).

***de Calonne Beaufaict. Le premier ethnologue de terrain, belge et non confessionnel***

*De Calonne Beaufaict est le premier ethnographe de circonstance qui revendiqua une portée théorique pour ses découvertes et travaux. Dix ans avant Malinowski, il invente le field work, contraint lui aussi à observer les indigènes par une situation militaire qui l'empêche de faire son travail d'ingénieur. Dès 1912, il réussit à transformer ce capital en termes de sciences coloniales et de sciences sociales en devenant le spécialiste colonial de l'Institut de sociologie Solvay.*

*Tout à l'opposé de l'ethnologue de cabinet, du théoricien ou du missionnaire, il revendique également le privilège de n'avoir été, aux yeux des indigènes, "qu'un mussungu boulé, un mondele pamba, c'est-à-dire un blanc de rien du tout, auquel ils ne doivent aucun service et qui ne peut rien exiger d'eux", position qui lui semble donner à ses études un avantage immense. "Ne devant pas craindre que les indigènes se méfient de moi, il m'a été donné de façon rare de pénétrer dans leur vie intime, d'assister et de prendre part aux interminables discussions qui les groupent le soir autour du feu, afin d'être admis à assister aux rites d'initiation aux classes d'âge et même à ceux de leurs sociétés".*

*Cette situation de non responsabilité, de détachement à l'égard du cadre territorial et judiciaire, cette immense solitude, sont revendiqués par lui comme des conditions de connaissance vraie et objective, credo du futur métier d'ethnologue.*

*En fait, de Calonne Beaufaict, ingénieur liégeois, fut chargé dès 1905 de diriger le service des transports automobiles dans la région nord-est du Congo. La très vive tension entre l'ÉIC et l'Angleterre, qui voit les armées face à face, aux confins de l'ÉIC et du Soudan, le conduit à séjourner dans cette région peuplée par les Azande jusqu'en 1908. Il est dépourvu du matériel qui devait l'accompagner. Cette situation lui permet de devenir ethnologue de terrain. Démarche qui bientôt le passionne et l'amène, lors de ces séjours en métropole, à dévorer la littérature coloniale, ethnologique et sociologique. Il retourne au Congo à deux reprises en 1909-1911 et 1913-1915. Initié à quelques sociétés secrètes, l'ethnographe se fait ethnologue, puis doctrinaire critique de la politique coloniale que la Belgique met en place à grand peine. Il s'insère dans l'héritage non confessionnel de la science coloniale issue de l'ÉIC et se fait l'un des plus sévères détracteurs des missions. En 1909, il publie un ouvrage très documenté sur les Ababua qui*

avait fait l'objet d'une série dans La Belgique coloniale. En 1912, il publie *Études Bakango, notes de sociologie coloniale*. Il est alors membre de l'Institut international d'ethnographie de Paris. L'année suivante, il pense avoir fait une "découverte scientifique majeure" (*Les graffitis du Mont Gundu, Revue ethnographique et sociologique, Paris, 1914*).

De Calonne apparaît comme le premier observateur pour lequel la connaissance indigène est d'abord le fruit d'un long séjour non officiel parmi les primitifs. Ingénieur comme Malinowski, il est aussi retenu sur le terrain par une situation militaire. L'observation des primitifs est aussi, pour lui, à l'instar du citoyen austro-hongrois dans le pacifique britannique, la seule activité alors possible.

Son attachement à la thèse de l'irréductibilité raciale, à l'imperfectibilité traduit, à la différence des ethnologues de cabinet, une reconnaissance théorique et "sentimentale" des valeurs et des sociétés primitives, en tous cas le souhait d'éviter leur anéantissement.

#### **IV. 2. 2. La théorie fonctionnelle de Waxweiller et la «politique de stoppage»**

Au niveau théorique, la position des réalisateurs, c'est-à-dire en fait la position de Waxweiller est sans conteste novatrice. L'ethnographie, à laquelle il ne s'est d'ailleurs jamais livré directement n'a de sens qu'intégrée dans un système théorique. Si divers membres de l'ULB ont pris une part importante dans les débats congolais, l'ethnographie reste dominée par le projet de la première Société de sociologie, à dominante nettement catholique. Les initiatives prises à Louvain pour "professionnaliser" l'ethnographie missionnaire, (c'est-à-dire les missionnaires) et son privilège linguistique, la haute main qu'acquiert De Jonghe qui réalise le passage de l'ethnographie géographique originelle au statut d'ethnographie coloniale officielle, contraint le Groupe de l'Institut à la quête de sources ethnographiques alternatives. D'où l'intérêt qu'éprouve Waxweiller pour les travaux d'autodidacte d'un de Calonne. La formation d'une véritable ethnologie est à ses yeux une extraordinaire opportunité pour la théorie sociologique et son ancrage dans la pensée sociale. "*Les sociologues en étaient venus ainsi à représenter une catégorie assez peu considérée de savants, sortes d'astrologues des temps modernes. Or, voici que l'on s'avise qu'une grande tâche actuelle des nations, la colonisation, réclame précisément, pour pouvoir se réaliser sous une forme qui ne soit ni la rapine, ni l'exploitation, ni la spéculation, la connaissance des conditions sociales de la vie des sociétés primitives*".<sup>47</sup>

---

<sup>47</sup> Reprenant l'obsession de Solvay quant à la croissance contrôlée et simultanée de l'adaptation et de la productivité sociales, il ajoute: "*l'oeuvre coloniale ne peut tendre qu'à créer un milieu social de plus en*

La "rupture épistémologique" proposée est intéressante par son caractère précoce et précis. En effet, c'est à l'analyse fonctionnelle que fait référence Waxweiller.<sup>48</sup> *"Il s'agit moins en effet de connaître la description des moeurs de telle tribu que de comprendre comment ces moeurs sont devenues ce qu'elles sont. Elles répondent à certaines nécessités spéciales, elles résultent aussi de certaines influences générales venant de ce que les hommes vivent ensemble, de ce qu'ils doivent, par là, s'assujettir à certaines obligations, à certaines manières de faire et d'être qui tenant à leur nature même, sont étroitement conditionnées. Les individus élaborent à travers les générations un réseau serré de pratiques qu'ils prolongent dans leur conscience sous la forme d'idées soudées les unes aux autres par des liens rigides de la logique"* (postface à de Calonne 1912, pp. 143-144).

Les remarques cumulées de Waxweiller et de Calonne recourent parfaitement les principes de la théorie fonctionnaliste ultérieure de Malinowski.<sup>49</sup>

- La civilisation (société) est un ensemble instrumental par lequel les hommes peuvent résoudre des problèmes spécifiques de leur entourage (voir la description des techniques de pêche bakango).
- La civilisation est un ensemble d'objets dans lequel chaque partie est un moyen en vue d'une fin (explication des croyances "superstitieuses" par leur rôle dans la régulation de la taille optimale des segments bakango).
- La civilisation est un tout dont les différents éléments sont en interdépendance ("*c'est un véritable tissu social que les hommes, où qu'ils soient, façonnent incessamment*" Waxweiller).
- Les actions, les comportements et les objets s'organisent autour de quelques grandes institutions ou *patterns*. (Des faits sociaux "totalisant" comme le rapport à la terre ou les sociétés secrètes sont des objets de recherche privilégiés).

Cette approche se distingue, selon son "initiateur", autant de la perspective évolutionniste générale que des études de diffusion de l'école de Vienne. On ne peut manquer de

---

*plus productif, auquel les générations futures d'indigènes s'adapteront, s'élevant ainsi elles-mêmes sans efforts aux formes supérieures de civilisation"* (postface à *Études Bakango*, p. 143).

<sup>48</sup> de Calonne Beaufaict dont les exposés à l'Institut sont bardés de références savantes (Levy-Bruhl, mais aussi des auteurs allemands et anglais, Durkheim ou Freud, etc. signale: "*ce qui se retrouve en somme à travers toutes ces notes, c'est une tendance à analyser la société primitive par les fonctions diverses que les individus y remplissent. Ceci explique pourquoi je fais hommage de ces documents à M. Waxweiller qui s'affirme aujourd'hui comme l'initiateur de la théorie sociologique fonctionnelle*" (*Études Bakango*, préface).

<sup>49</sup> F. Jonas 1991, pp. 464-465.

s'étonner de cette référence précoce de Waxweiller à une "théorie fonctionnelle", dont les axes principaux trouvent par ailleurs des applications dans des études strictement métropolitaines de l'auteur. En effet, si quelques propositions tentent de construire une problématique coloniale et sociologique depuis 1900, les ouvrages de Maunier, où G. Leclerc perçoit une influence du "*courant fonctionnaliste de l'anthropologie britannique*" ne seront publiés qu'en 1932 et 1942 (F. Leimdorfer, 1992, p. 87).<sup>50</sup>

Au niveau de la méthode préconisée c'est une véritable empathie avec la société indigène qui est mise en avant: il s'agit de "pénétrer dans l'intimité de leurs raisons d'être en montrant quelle est la part des nécessités commandées par le sol, le climat, la nourriture ou la technique et quelle est la part de l'idéologie et de l'élaboration mentale. (...) Il faut à tout prix déchirer l'étoffe qui l'environne (...) vivre en un mot avec tout ce qui vit et penser avec tout ceux qui pensent" (Waxweiller, postface pp. 145 et 149). À l'opposé, la perspective de De Jonghe qui vise à mobiliser des intermédiaires, coloniaux professionnels, s'oppose à toute mise entre parenthèse des rôles que suppose la mission civilisatrice.

On ne peut cependant comprendre les conclusions tirées alors de cette approche en ce qui concerne la politique coloniale préconisée si on ne tient pas compte de l'espèce de matérialisme social qui caractérise la pensée de Waxweiller. Nous avons souligné combien selon lui, "les idées apparaissent dépourvues de dynamisme propre". En fait, ce fonctionnalisme est dominé par l'idée d'adaptation. Dans ce processus, il convient de faire la part des choses: les idées superstitieuses n'ont pas la même importance fondamentale que les mécanismes sociaux, bien moins apparents d'ailleurs.<sup>51</sup> Dès lors, l'attaque frontale des systèmes de croyance est inefficace. Il semble donc préférable de contrôler l'évolution de l'Islam au Congo, à l'instar de ce que firent les anglais aux Indes en intégrant dans le dispositif colonial ses couches sociales dominantes.

Par contre il est concevable qu'une ingénierie sociale permettent d'atteindre au coeur de la société indigène "*sans laisser des accrocs irréparables et de faire des reprises le plus vite possible. La colonisation comporte ainsi une sorte de stoppage social*" (Postface, p. 144).

---

<sup>50</sup> Avec Dupréel, Waxweiller s'est opposé à la théorie durkheimienne du totémisme. "*Waxweiller conteste que le totémisme puisse représenter une quelconque forme de contrainte de la collectivité sur les individus de la société primitive. Les phénomènes sociaux rappelle-t-il à cette occasion «proviennent du jeu multiple des activités des individus s'adaptant aux conditions de leurs milieux et réalisant, par des arrangements techniques divers, des fonctions constantes d'organisation»* (Crombois 1994, p. 91).

<sup>51</sup> "*Supposez un terrain riche, une rivière poissonneuse ou une forêt giboyeuse. Est-ce que la parenté se grossira sans limite?*" (Waxweiller, *Bulletin. de la Société. d'Études. Coloniales*, 1912, p. 584).

Il s'agit, plus précisément encore selon le directeur de l'Institut Solvay, de provoquer des crises contrôlées. "*Il s'agit d'élaborer lentement et progressivement une série de crises artificielles dans les milieux primitifs, pour aboutir à certains résultats prévus et préparés*" (1912, p. 605). La politique de stoppage n'est donc pas une politique de démission civilisatrice.

Ainsi, dans cette perspective d'ingénierie sociologique, un système d'épargne en numéraire serait l'instrument le plus efficace pour s'attaquer à la "polygamie" puisqu'elle apparaît comme un moyen d'épargne par l'achat de femmes par les puissants.

Sans doute, ce stoppage vise-t-il également quelques initiatives urgentes à prendre contre le démembrement des organismes sociaux indigènes qu'organisent les premières mesures de la nouvelle souveraineté belge sur le Congo<sup>52</sup>.

Sur ce point précis, de Calonne, davantage convaincu par l'hypothèse d'une mentalité primitive résolument non analytique, mais intéressé pratiquement à l'analyse fonctionnelle propose d'appliquer immédiatement "*le principe d'intégrité raciale que les Anglais tentent d'introduire en Afrique du Sud, afin d'éviter la désagrégation complète d'une société de demi-civilisés, admirablement appropriée aux conditions locales, mais qui entre en complète désagrégation dès qu'on lui inocule notre virus civilisateur, car (...) notre culture est incapable de tonifier les organismes indigènes au point de vue éthique et intellectuel et les missionnaires sont incapables d'enrayer ce mouvement*" (1912, p. 599). L'introduction éventuelle d'éléments matériels neufs doit s'appuyer sur l'étude des mécanismes d'adoption et d'innovation propres aux populations locales. S'il s'agit d'accélérer une évolution pour "*y intégrer celles de nos techniques qui sont assimilables, (...) ce sera toujours en prenant comme point de départ une civilisation spécifique*".

---

<sup>52</sup> Il s'agit principalement de la création de chefferies et de chefs par l'administration coloniale.



## V. La première offre de formation universitaire pour les coloniaux

### V. 1. École mondiale ou enseignements coloniaux?

Dans la foulée de la "reprise", les universités libres, Bruxelles et Louvain, furent les plus promptes à investir le nouveau marché colonial<sup>53</sup>. Mais en 1910, les matières coloniales trouvent une première place dans les programmes des quatre universités. En effet, les fonctionnaires de l'ÉIC étaient encore, pour la plupart, des militaires car le passage à la Force publique était souvent le meilleur moyen d'accéder à un poste administratif important. Il furent presque tous incorporés à la nouvelle administration coloniale, mais ces effectifs ne suffisaient pas, notamment dans la perspective de l'établissement du pouvoir judiciaire dans la colonie. Plusieurs dépêches ministérielles sont reproduites dans les programmes annuels des cours des universités. Ainsi en 1913 (note du 23 mai), le ministère des Colonies lançait encore un appel d'offre aux diplômés universitaires affirmant "*qu'un assez grand nombre de places sont disponibles dans le service territorial*". Cette note précise qu'un stage à l'École coloniale est imposé aux candidats. Cette formation héritée de l'ÉIC est donnée sous la forme de conférences. Elle semble insuffisante à tous les observateurs, qui sont nombreux parmi les universitaires, à attendre la concrétisation de l'*École mondiale* proposée par les organisateurs du Congrès de Mons en 1905. Parmi les libres-penseurs, on en rit parfois en évoquant "l'École planétaire", mais on ne cesse de déplorer l'absence de hautes institutions de formation des cadres coloniaux.

L'organisation administrative et judiciaire de la colonie concerne directement les universités. Divers rapports et séminaires traduisent des positions propres par rapport à ce nouveau champ ouvert aux universitaires.<sup>54</sup> Les universités ne sont donc pas de simples relais d'information à l'égard de leurs publics.

À l'époque, le projet d'École mondiale issu de la Conférence de Mons semblait devoir constituer l'organe principal de formation coloniale. À la différence de l'Angleterre, où un

---

<sup>53</sup> L'université libre de Bruxelles et l'université catholique de Louvain sont des institutions d'initiative privée, à la différence des universités de Gand et de Liège dites universités d'État, aujourd'hui respectivement universités de la Région flamande et de la Communauté française.

<sup>54</sup> La question de l'éducation et la formation des agents coloniaux est d'autant plus impérieuse que jusqu'ici, et hormis quelques spécialistes, "*l'élément civil n'a fourni au Congo qu'un nombre restreint de fonctionnaires de valeur (...) et que de nombreux postes sont occupés par des étrangers, (...) qu'il est certain que la Belgique n'hérite pas d'un corps de fonctionnaires, c'est-à-dire d'un groupe d'hommes unis par la communauté d'éducation, d'aspiration et d'origine*" (*Bulletin de la Société d'études coloniales*, 1909, pp. 271-272, Rapport du Groupe d'Études coloniales de l'ULB).

enseignement colonial proprement dit n'existait pas, mais qui privilégiait des critères très élitistes de recrutement social, ou encore de la France où l'enseignement colonial était disparate, les universitaires coloniaux entendent "*organiser sur des bases inédites un enseignement colonial adapté aux qualités et défauts de notre race et des besoins spéciaux de notre colonie*" (Bull. Soc. Bel. Géo, 1909, p. 275).<sup>55</sup> Le rapport de la commission de l'enseignement de l'École mondiale (en projet depuis 1905) est alors largement discuté par les coloniaux et les universitaires.

En ce qui concerne les quelques centaines de chefs de postes (base du système fiscal), la formation proposée fut conçue sur le modèle d'internat militaire qui constituerait une section inférieure de l'École coloniale mondiale.

Par contre la constitution d'un corps d'élite d'administrateurs supérieurs (+/- 150 hommes à former dans les prochaines années), reposerait sur la formation universitaire, mais serait complétée, pour les matières spéciales et pratiques, par un séjour postdoctoral à l'École coloniale, car "*il paraît impossible qu'un tel enseignement puisse se donner en dehors d'une école spéciale*" (op. cit. p. 197). Le doctorat en sciences coloniales que pourraient organiser les universités se limiterait donc aux enseignements généraux: histoire, géographie, économie et politique coloniales, anthropologie et ethnologie. Muni de ce titre, "*le candidat suivrait une formation spécifique afin que ce corps administratif d'élite soit doté d'une parfaite cohésion et d'une unité doctrinale qui assurerait la continuité de l'action politique (...). Cet état-major, dont les membres seront dispersés sur un immense territoire, doit exercer son action parallèlement suivant des méthodes et des principes communs*". Une distinction claire doit être établie entre ces hautes fonctions administratives et le cadre de la Force civile. Par contre, ces administrateurs seraient amenés à exercer, dans une certaine mesure, des pouvoirs judiciaires au niveau des tribunaux territoriaux. Dans une telle perspective cependant, les principes de cette justice "ad-hoc" sur laquelle "*repose en définitive l'ascendant que l'autorité européenne exerce sur l'indigène (...) ne doivent pas être calqués sur "l'excellence de certains systèmes classiques que certains prétendent imposer à la terre entière"*<sup>56</sup> (p. 298). Ce corps d'élite d'administrateurs-magistrats doit être composé d'individus interchangeables, point trop spécialisés, alors que les "purs magistrats" se doivent de rester strictement dans les limites de leur discipline et y faire une carrière complète. Le groupe d'études coloniales de l'Institut Solvay plaide l'inutilité d'une trop longue formation spécifique et privilégie

---

<sup>55</sup> Nous n'évoquons pas ici les mesures proposées quant à la formation des indigènes subalternes pour lesquels "*il convient de se borner à des notions indispensables à la formation des artisans (...) sans jamais aller au-delà d'un enseignement strictement professionnel*" (op. cit. p. 279).

<sup>56</sup> Il s'agissait alors à la fois d'entretenir la confiance de l'indigène dans la justice européenne tout en modérant l'action répressive, dès qu'elle doit s'exercer sur des agents du pouvoir. L'autonomie de la justice au Congo sera un sujet de polémique constante jusqu'aux premières années vingt, date à laquelle les magistrats se voient soumis plus directement au Gouverneur Général via le Procureur Général.

l'apprentissage de terrain à la suite de solides études universitaires. Les universités n'ont donc pas attendu que soit créée l'École mondiale... qui ne verra jamais le jour.

## V. 2. Le Congo entre à l'Université

### V. 2. 1. L'Université libre de Bruxelles. Politique et administration coloniale

Dès 1909 est créée, à l'École de sciences politiques et sociales de l'ULB, un séminaire de politique coloniale animé par M. Rolin.<sup>57</sup>

F. Cattier dispense un cours intitulé *Colonisation, politique coloniale et législation du Congo* à l'École de sciences politiques et sociales ainsi qu'à l'École de commerce dirigée par Waxweiller.

C'est également en 1909 à l'ULB que le nouvel Institut de sociologie Solvay, dirigé par M. Waxweiller, crée le Groupe d'études coloniales dont nous venons d'esquisser la doctrine. On y trouve évidemment aucun missionnaire, mais quelques "grands congolais" du Congo (C. Janssen, Gouverneur général honoraire du Congo, Wangermée et Malfeyt, vice-gouverneurs généraux du Congo), des éminents représentants du capital d'outre-mer, premiers macro-ingénieurs (Thys lui-même et Buttgenbach, administrateur de l'Union Minière du Katanga), des membres du tout nouveau Conseil colonial, des "congolais" de métropole de la première heure, tels que le Baron Greindl, Donny, vice-président de la Société d'études coloniales, R. Vauthier et A.J. Wauters. Le Recteur et une dizaine de professeurs de l'ULB appartiennent au Groupe d'études coloniales.

Le premier mémoire du groupe porte sur le recrutement et la formation des magistrats et des fonctionnaires coloniaux du Congo belge. La création d'un enseignement colonial à l'ULB s'inscrit dans un plan visant à capter ce qui subsiste des projets d'école mondiale et à consolider une science coloniale non confessionnelle. La tentative est précoce mais reste tendue de l'opposition Cattier-Rolin.

L'École des sciences politiques et sociales se dote d'une section coloniale et délivre, après deux années d'études, un diplôme de licence en sciences coloniales ainsi qu'un titre de docteur.<sup>58</sup> Le droit, l'administration et la politique coloniale se taillent la part du lion au

---

<sup>57</sup> "Les matières portées au programme constituent un ensemble très complet qui assure la formation générale requise des carrières dans les administrations coloniales. Les officiers sont admis de plein droit à suivre les cours".(Bulletin de la Société belge de géographie, 1909, pp. 510-511). Le séminaire est toujours au programme en 1920.

<sup>58</sup> Les diplômés en sciences coloniales sont peu nombreux: en 1920, un seul diplômé; en 1929, un seul diplômé!

La licence est, en règle générale, un titre qui ponctue quatre ou cinq années d'études et donne accès directement au doctorat. Aujourd'hui, on considère qu'une licence belge correspond à une maîtrise française.

niveau du programme autour des figures de F. Cattier et de M. Rolin. Au sein de ce bloc compact, deux cours sont proposés. *Géographie* et *Anthropogéographie* sont dispensés par le professeur M. Robert qui est et sera le principal héritier de la géologie katangaise de Cornet et l'un des principaux "macro-ingénieurs" du Congo. *Institutions et coutumes primitives* revient au professeur Waxweiler qui n'est ni ethnologue ni "congolais". Bien que ses travaux ne semblaient pas lui conférer une expertise particulière en matière d'ethnologie, il aborde la question coloniale avec une ardeur toute particulière au sein de l'Institut de sociologie. Après la première guerre mondiale, le programme colonial est presque identique.

Un seul cours est dispensé par Huisman, *Histoire de la colonisation*, en Philosophie et Lettres. Dans le programme principal de la Faculté de droit, on trouve un cours libre et un cours complémentaire dispensés par H. Rolin (*Colonisation, politique coloniale et législation du Congo; Histoire du Congo*).<sup>59</sup>

Au programme de la licence en sciences sociales de l'École de sciences politiques et sociales dirigée alors par Speyer (membre de l'ICI et conseiller colonial de premier plan), c'est Smets qui assure l'enseignement originel de Waxweiler sous l'intitulé *Institutions des peuples primitifs et à demi civilisés*. Au sein des programmes des deux autres sections de l'École (sciences politiques et sciences administratives), H. Rolin dispense un cours, *Principes de colonisation et politique coloniale*.<sup>60</sup>

La section coloniale délivrant un titre de licencié et de docteur en science coloniale comprend les enseignements suivants: *Droit des gens* (Nys), *Économie générale* (Anciaux), *Commerce international et Commerce international de la Belgique* (Deleerner), *Principes de colonisation et de politique coloniale et Droit du Congo* (Rolin), *Institutions des peuples primitifs et à demi civilisés* (Smets), *Histoire de la colonisation* (Huisman), *Politique coloniale comparée* (Speyer), *Géographie et anthropogéographie du Congo belge* (Robert), *Administration du Congo* (Vander Elst).

## **V. 2. 2. Université catholique de Louvain. Coloniaux, agronomes et missionnaires**

---

<sup>59</sup> En sciences biologiques, un cours d'anthropologie figure au programme des cours libres (Houzé). Ce même enseignement se retrouve en première année de la section sciences sociales de l'École des sciences politiques et sociales.

<sup>60</sup> Rolin sera l'incontestable maître en Droit colonial durant l'entre-deux-guerres. Il publie en outre deux ouvrages d'un volume et d'une érudition considérables sur les modes de gouvernement de l'Ouganda et de la Rhodésie. Ses travaux relèvent de la politique coloniale comparée, mais principalement dans l'empire anglais.

À Louvain, c'est une *licence en sciences coloniales* qui voit le jour à la même époque au sein d'une École des sciences commerciales rebaptisée École des sciences commerciales, consulaires et coloniales.

Cet enseignement s'adresse tant aux futurs agents des sociétés privées qu'aux futurs cadres de l'administration coloniale en Belgique et au Congo. Il est sanctionné par un diplôme de licencié (licencié en sciences coloniales). La première épreuve est constituée de cours généraux: *Philosophie morale, Droit public, Géographie industrielle et commerciale, Chimie, Comptabilité et sciences financières, Opérations commerciales, Agriculture générale, Anglais et... Langues congolaises.*

La spécialisation est donc acquise en seconde année. Mais les cours y sont beaucoup plus variés qu'à Bruxelles. Outre le droit, l'administration et l'histoire coloniale, on trouve les cours suivants: *Colonisation agricole du Congo, Botanique des plantes tropicales, Cultures tropicales, Hygiène coloniale, Régime administratif du Congo, Géographie et ethnographie du Congo.* Ce dernier cours est assuré par E. De Jonghe. Deux grands juristes, particulièrement impliqués dans la reprise, dominent le programme, Descamps et Nerinx. Une épreuve unique est réservée aux porteurs d'un doctorat en droit.

En 1910, le programme colonial couvre deux années d'enseignement spécifique. À côté du pôle administratif, c'est l'enseignement agronomique qui domine, avec cinq cours (Leplae, Diederich, Maldague, Mathus, Meunier). Durant cette année, cinq étudiants ont subi avec fruit la première épreuve, quatre étudiants ont obtenu le titre de licencié, tous belges.<sup>61</sup>

Les effectifs de diplômés "coloniaux" seront très faibles durant la décennie 1910-1920; tout au plus trois diplômés en moyenne par an et quelques années "blanches". Après 1920, le programme spécifiquement colonial est réduit. Entre 1919 et 1920, la section coloniale de l'École diplôme très peu d'étudiants, ce qui contraste avec l'augmentation globale des effectifs dans les autres sections.<sup>62</sup>

L'École de sciences commerciales, consulaires et coloniales se dote d'un *Koloniale kring*, cercle d'étude ou séminaire en langue néerlandaise.

À la différence de l'ULB et de l'Université de Liège, les matières coloniales ne sont cependant pas concentrées dans les filières commerciales. En effet, l'UCL qui compte la seule filière universitaire d'agronomie (Institut agronomique) crée un grade d'ingénieur agricole colonial.<sup>63</sup> Dès 1906, Leplae donnait un "*enseignement à tendance coloniale basé*

---

<sup>61</sup> Chiffre qui n'est pas négligeable si on considère que l'École a diplômé quelque 30 étudiants dans ses différentes sections. L'UCL comptait alors quelques 2 400 inscrits (1910).

<sup>62</sup> *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1920-26.

<sup>63</sup> Si la botanique congolaise a longtemps été allemande, la formation de l'ÉIC a vu la multiplication des missions botaniques belges (80 entre 1885 et 1910). En 1910, plus de quatre mille espèces sont recensées

*sur les doctrines qui s'élaboraient progressivement aux Indes*" (Encyclopédie du Congo belge, p. 791) .<sup>64</sup> En 1912, les sept cours qui sont au programme restent pourtant peu spécifiquement coloniaux. En 1913, le programme des cours porte encore la mention "enseignement à déterminer". Ce n'est qu'après 1918 que l'enseignement colonial agronomique sera solidement organisé comme une filière à part entière de l'Institut, au même titre que la "section belge" et la section de "génie rural". En troisième année, les cours coloniaux généraux dominent et en quatrième année, ce sont les cours spécifiquement congolais, largement concentrés autour du professeur Leplae, qui dispense lui-même quatre cours. Il ne conçoit pas de bonne agriculture sans recherche scientifique et s'intéresse particulièrement à l'agronomie coloniale néerlandaise. Il envoie d'ailleurs régulièrement des collaborateurs à Java. Mais le démarrage de la section agricole coloniale ne sembla pas attirer particulièrement les étudiants, car entre 1920 et 1926, seuls six étudiants furent diplômés alors que plus ou moins quarante étaient diplômés annuellement par l'Institut.

### ***Le professeur Leplae et le monopole agronomique universitaire de Louvain***

*Leplae deviendra Directeur général du service de l'agriculture au ministère des Colonies. Il sera le concepteur du dispositif agronomique congolais et dominera entièrement l'agronomie tropicale durant l'entre-deux guerres (Voir en outre les Congrès coloniaux de 1920, 1926, 1930). Celui-ci s'organise autour d'un service de recensement et de conservation en matière de foresterie. Vingt fermes expérimentales devaient permettre l'étude systématique des sites où elles étaient implantées. Des agronomes itinérants devaient compléter le dispositif. Ce monopole d'agronomie universitaire pèsera lourd sur la création de l'INÉAC et ses prétentions scientifiques (1933), sur le développement des "paysannats", ainsi que le développement des services agronomiques de la colonie. À la veille de la décolonisation (1953-1954), le terrain colonial étant redevenu porteur pour les universités, Liège et Bruxelles seront toujours contraintes à des alliances stratégiques avec des instituts agricoles supérieurs non universitaires.*

---

dont trois mille découvertes par des belges. Smeyers peut dire "*depuis la création de l'ÉIC, notre horizon scientifique, pour ne parler que de celui-là, s'est agrandi et une ère d'investigation s'est ouverte pour les travailleurs intellectuels. Au point de vue scientifique, l'oeuvre de Léopold II a été féconde*" (Th. Durand 1910).

<sup>64</sup> À titre indicatif, on notera que l'Institut agricole a diplômé dix-sept étudiants en 1910.

*En 1901, un article de la revue agronomique de Louvain plaidait pour la constitution d'une école d'agriculture coloniale, qui serait évidemment "une bonne école libre subventionnée par le gouvernement". Immédiatement les responsables des écoles supérieures publiques d'agriculture dénoncèrent l'opportunité d'une telle création et rétorquèrent que "jusqu'ici, les agronomes qui se sont le plus distingués au Congo provenaient des écoles d'horticulture de Gand, Vilvorde, Liège et Tournai". En fait, au tournant du siècle, l'Université de Louvain a un quasi monopole en matière d'agronomie universitaire. Les autres établissements sont des Instituts supérieurs. Leurs responsables estiment que l'heure n'est pas encore venue d'imaginer une école coloniale telle que celle qui vient d'être créée à Paris. Les qualités de personnalités restent à leurs yeux les plus importantes en matière coloniale. "Un complément de formation en jardin botanique à Bruxelles paraissait dès lors amplement suffisant pour l'instant" (Congo Belge, n° 7, 1901).<sup>65</sup>*

*En 1910, l'ancienne section agronomique de l'ÉIC s'étoffe et publie le Bulletin agronomique du Congo Belge. Leplae en prend la direction. Le Congrès colonial de 1913 à Gand consacre une partie importante de ses travaux aux questions agronomiques et souhaite qu'un enseignement agronomique spécifique soit mis sur pied. Leplae en est le principal avocat.*

*En 1928, les animateurs du cercle colonial de l'Institut agronomique de Gembloux déplorent: "il n'a pas encore été possible d'établir des relations suivies entre les agronomes d'Afrique et notre institution" (L'Universitaire colonial, n° 3, juillet 1928). L'Institut agricole de Louvain occupera donc une position déterminante dans la formation de l'agronomie tropicale. Elle n'aura guère pour concurrent que l'Institut de botanique de l'État (Bruxelles, proche de l'ULB) dont le directeur sera considéré comme le père de la botanique congolaise et dont les thèses s'opposeront à celle de Leplae. Nous y reviendrons longuement.*

À Louvain, il faut encore compter avec l'enseignement religieux proprement dit. C'est en 1887 qu'est créé le séminaire africain sous le patronage de l'archevêque de Malines. Il vise explicitement à former des prêtres belges pour le Congo. Séminaire repris

---

<sup>65</sup> Les qualités "de personnalité" seront effectivement suffisantes au vu de ce qu'était le rôle de l'agronome-gendarme au Congo avant la création de l'INÉAC, institution largement expérimentale qui devient un fleuron de l'agronomie tropicale en stations.



ensuite par les Scheutistes auxquels est confié le Vicariat apostolique de l'ÉIC érigé en 1888.<sup>66</sup>

Autour du séminaire, on trouvait deux publications majeures: *Le Mouvement anti-esclavagiste*, fondé en 1888 et animé par Descamps, et le *Bulletin de l'Oeuvre des missions catholiques au Congo*, édité à partir de 1898. Elles fusionnèrent sous le titre *Le Mouvement de la Société anti-esclavagiste de Belgique et l'Oeuvre des missions catholiques au Congo*, puis, avant la première guerre, *Le Mouvement des Missions Catholiques au Congo. Bulletin de la Ligue pour la Protection et l'Évangélisation des Noirs et de l'Oeuvre des missions catholiques*.

### *L'Université de Louvain et l'ethnologie missionnaire*

Dans la foulée de la reprise, l'Université de Louvain s'est directement engagée dans le soutien à l'oeuvre missionnaire. C'est l'oeuvre des Missions catholiques au Congo qui coordonne cette activité. Les bénéfiques alimentent les fermes-chapelles. Ainsi en 1910, le comité de l'Oeuvre décide de la création d'une dixième ferme chapelle appelée Louvain-Adolphe Edmond, dans la préfecture apostolique du Haut Kasai, fief des Scheutistes et en particulier du R.P. De Clercq, enseignant à Louvain, futur Préfet apostolique du Haut Kasai. Le rapport d'activité enregistrant un bilan positif de 10 000 francs, évoque "*la prospérité de nos finances*".<sup>67</sup>

L'idée d'un rapport étroit entre évangélisation efficace, bonne administration coloniale et progrès des sciences ethnographiques est exprimée par le Congrès catholique de Malines dès 1910. "*L'ethnographie, qui est la première base de la colonisation, avait été oubliée. On a essayé de combler la lacune, et la collection de monographies ethnographiques du Congo est un monument... Mais qui mieux que le missionnaire pourrait pénétrer la mentalité des noirs, leurs moeurs et leurs usages et former une synthèse des multiples*

---

<sup>66</sup> Congrégation du Coeur immaculé de Marie, dite de Scheut créée en 1862 à Bruxelles par T. Verbist, aumônier de l'École militaire de Bruxelles. Les Scheutistes publièrent successivement *Missions en Chine et au Congo*, *Missions en Chine, au Congo et aux Philippines*, qui en 1915 pris le nom de *Missions de Scheut* jusqu'en 1963 pour devenir *Monde et Missions*. Pirotte (1992) signale que le tirage en français s'élevait en 1930 à dix mille exemplaires et un peu moins en néerlandais.

En 1872, les Jésuites créent à leur tour l'École apostolique de Turnhout, "*sorte de petit séminaire destiné à préparer les jeunes à entrer dans la société missionnaire de leur choix*" (J. Pirotte 1992, p. 60). Les Jésuites belges publièrent successivement *Précis historique. Bulletin mensuel des missions belges de la compagnie de Jésus* qui devint en 1927 *Revue missionnaire des Jésuites belges* et fusionna avec *Missi* (Jésuites français). Du côté flamand, *Jezuitenmissies*.

<sup>67</sup> Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1910 pp. 278-280.

*faits observés.* (...) Le missionnaire est invité à se faire observateur et écrivain, le Congrès de Malines l'a compris. "Il exprime le vœu que le missionnaire soit formé pour ces observations par un enseignement approprié; et déjà des cours sont donnés par M. J. Halkin, professeur à l'Université de Liège" (E. Tibbaut 1910, p. 479).<sup>68</sup>

Le personnage clé de l'ethnographie coloniale et catholique (et de son passage à l'ambition scientifique), De Jonghe, entrevoyait —nous l'avons souligné— "les grands services que les missionnaires et agents coloniaux pouvaient rendre à la science si on avait soin de les initier convenablement à la discipline de l'observation ethnographique"(1908, p. 308).

L'ethnographie semble ainsi devenir un enjeu important. En 1912 a lieu, à l'Université de Louvain et sous le patronage de S. Em. le Cardinal Mercier<sup>69</sup> et du fondateur de la revue *Anthropos*, la première semaine internationale d'ethnologie religieuse. Quelque cent cinquante missionnaires appartenant à dix-huit congrégations sont réunis pour suivre trente-six heures de cours données par des spécialistes européens<sup>70</sup>. Cette semaine se veut être une étape dans l'enquête internationale planifiée lors du Congrès de Mons, à laquelle les gouvernements et savants européens ne semblent avoir donné aucune suite. Le programme comporte une initiation aux théories ethnologiques et anthropologiques et est accompagné de guides méthodologiques destinés à systématiser l'observation et la collecte des informations. Face "à la confusion où se débat l'ethnologie envahie par des théories téméraires (...), face à l'arbitraire prétentieux qui domine encore la discipline (...), il importe de retourner à la méthode historique, celle du bon sens" (1912, p. 122-124).

Le R. P. De Clercq, missionnaire de Scheut et chargé des cours de linguistique africaine s'applique à construire une méthode rigoureuse de collecte des informations ethnologiques comparable à la critique historique. "Il s'agit d'observations consciencieuses qui livrent à la science une matière et une documentation sûre, des faits

---

<sup>68</sup> Le mouvement missionnaire allait prendre une ampleur inédite principalement en Flandre. "Par tête d'habitant, la Flandre fut la première contrée missionnaire du monde, les vocations étant en hausse tout au long de la période coloniale. Le discours humanitaire diffusé à travers les moindres paroisses, les sermons, les calendriers, les récoltes de fonds, les expositions «non stop» forment un aspect essentiel de l'image de l'Afrique dans la société belge" (J.L. Vellut, Zaïre 1885-1985, p. 27).

<sup>69</sup> Première grande figure "congolaise" du clergé belge qui pu s'appuyer sur une remarquable organisation centralisant le soutien à l'oeuvre missionnaire, parfois divisée sur le terrain. "L'union missionnaire du Clergé comptait 8 400 membres en 1924"! (G. De Boeck, Zaïre 1885-1985).

<sup>70</sup> Parmi lesquels De Jonghe, qui est l'un des organisateurs de cette manifestation. De Jonghe dirige depuis peu la section ethnologique du musée de Louvain ravitaillé principalement par les missionnaires du Congo.

*absolument exacts, dûment constatés, impartialement et rigoureusement contrôlés*" (De Clercq 1912, p. 192).<sup>71</sup>

Louvain devint donc le foyer missionnaire belge sinon européen. C'est principalement à Louvain que s'amorça l'évolution de la propagande naïve vers une problématique plus complexe de l'inculturation.

Dès 1911, une initiative du Père W. Schmidt, directeur de la revue *Anthropos*, avait réuni à Louvain "*quelques missionnaires et savants laïcs pour un colloque intime*" (De Cleene 1962, p. 158).

Les premières rencontres d'ethnologie religieuse eurent lieu à Louvain en 1912 et 1913, la participation belge y était dominante avec De Jonghe, les R.P. Colle et De Clercq.

En 1923, le Père Charles relance les Semaines de missiologie qui réunissent des spécialistes des questions missionnaires. Les comptes-rendus furent publiés chaque année. Ce même père Charles est à l'origine de l'Association d'Universitaires catholiques pour l'Aide aux Missions qui joua un rôle considérable dans la formation des étudiants.<sup>72</sup> Il fut chargé en 1925 de la chaire d'étude de l'Extrême-Orient à l'UCL.

La formation d'un bloc chrétien autour des missions congolaises, liant les ordres missionnaires et les universitaires se complétait d'une liaison institutionnelle avec le clergé belge dès 1919, année qui voit la création de l'Union du Clergé en faveur des Missions qui publia *le Bulletin de l'Union du Clergé en faveur des Missions* jusqu'en 1970. Enfin, la Ligue Pro Apostolis, créée en 1922, dirigea ses efforts vers l'enseignement secondaire en publiant à son tour une revue, *Pro apostolis*. La ligue comptait 14 000 membres en 1923 (J. Pirotte 1992 pp.72-79)<sup>73</sup>. La missiologie est candidate au titre de science avec la création de la chaire baron Descamps en 1927.

---

<sup>71</sup> De Clercq tente d'abord d'établir la fiabilité des différents informateurs indigènes possibles, sachant qu'il est très difficile pour le premier venu d'entrer en contact avec le meilleur d'entre eux: l'homme libre vivant au sein de son groupe originel. Quant aux pratiques observées, il faut pouvoir les interpréter, "*en comprendre la portée, la signification, c'est-à-dire le sens qu'y donnent les noirs à qui cette pratique est propre*". En matière de procédé d'investigation, il bannit toute méthode d'interrogatoire trop directe car "*le noir n'aime pas que le blanc en arrive à pénétrer l'intimité de sa vie (...); il ne se rend pas compte du motif qui vous pousse à vous mettre au courant de ses idées (...), il n'a pas l'esprit méthodique que vous a donné la culture intellectuelle (...); il ne se sera jamais posé la question que vous lui posez*". Déconseillant l'usage de questionnaire ad-hoc autant que la technique des *focused groups*, il préconise l'usage d'un intermédiaire alphabétisé strictement contrôlé. "*Il faut qu'il soit bien dressé à n'écrire que ce qu'il entend dire aux autres, et à reproduire fidèlement les termes et les expressions utilisés par ceux qu'il a interrogés*". Les proverbes et maximes doivent être contextualisés dans les contes d'origine. À cette condition, et à l'instar des chants, ils fournissent un premier matériau fort utile mais qu'il est difficile d'interpréter.

<sup>72</sup> AUCAM

<sup>73</sup> Moins liées à l'Université, de nombreuses initiatives virent encore le jour autour de l'action missionnaire (voir J. Pirotte, op. cit.).

### V. 2. 3. l'Université de Liège. Le juriste Mahaim et le géographe Halkin

Les universités de Liège et Gand sont des universités d'État.<sup>74</sup>

Quelques professeurs liégeois avaient été associés, dès ses débuts, à l'entreprise léopoldienne: De Laveleye, Vandersmissen et, dans une mesure moins publique, Wilmotte et Kurth. Le professeur Mahaim<sup>75</sup> s'était fait le chantre de la colonisation une dizaine d'années déjà avant la reprise. Enfin, Halkin (géographe, père du séminaire de géographie) avait été, avec l'abbé Camerlynck et Van Overbergh, l'un des concepteurs de la "*grande enquête sociologique sur les peuples inférieurs*" promue par la première Société de Sociologie<sup>76</sup>. C'est autour de ces deux professeurs que s'organise l'enseignement colonial à l'Université d'État.

Sur un modèle proche de celui de Louvain, l'École spéciale de commerce, présidée par Mahaim, propose dès 1908 une licence en sciences commerciales et coloniales. Sur un fonds commun de cours généraux, les cours coloniaux sont principalement: *Cultures coloniales, Économie et législation commerciale* ainsi que *Régime colonial et législation du Congo* (Mahaim), *Hygiène coloniale, Géographie et ethnologie coloniales* (Halkin).

C'est à l'Université de Liège que la filière géographique générale fut le plus rapidement mise sur pied, par Halkin principalement. Il y dispense les enseignements de *Géographie coloniale et Ethnologie coloniale* ainsi que *Histoire de la géographie et des explorations*. En 1913-14, Mahaim dispense un cours du programme de candidature en sciences administratives intitulé *Notions sur l'administration du Congo*. Les docteurs en droit qui suivent une licence en sciences administratives sont obligés de suivre ce même cours. Ce n'est qu'en confiant quelques cours de géologie au professeur Buttgenbach, administrateur de l'UMHK, que Liège concrétisera un début de tradition coloniale en Faculté des sciences.

### V. 2. 4. Université de Gand. En attendant Van Der Kerken

---

<sup>74</sup> Au début du siècle, l'Université de Liège était sans doute la moins impliquée dans les affaires coloniales, mais elle était sans doute l'institution la plus cosmopolite par son recrutement. Sur un total de 2790 inscrits en 1910, seuls 1358 étudiants étaient belges, 600 venaient de Russie, 280 de Pologne, 38 de Turquie, 50 de Chine.

<sup>75</sup> Voir Congrès colonial international 1897. Mahaim est également membre du comité de rédaction du *Bulletin de colonisation comparée*.

<sup>76</sup> Halkin a publié un petit ouvrage historique de vulgarisation sur le Congo en 1910. Il entérinait la reprise.

Entre 1908 et 1914, l'Université de l'État de Gand s'est dotée d'un enseignement colonial assez proche dans sa conception de celui de Bruxelles et de Liège. Il dispose cependant de deux atouts: un jardin botanique lié à l'Institut biogéographique et, fait unique à l'époque, la faculté de médecine organise un séminaire intitulé "maladies des pays chauds".

L'enseignement colonial s'organise autour des Écoles de sciences sociales et commerciales. L'*alter ego* d'un Rolin à Bruxelles, d'un Mahaim à Liège, est le professeur De Lannoy, juriste titulaire d'un "grand cours" en Faculté de Droit et d'un "grand cours" d'économie politique. Celui-ci dispense deux cours coloniaux au programme de la licence en sciences politiques, qui n'en comporte que cinq (*Régime colonial* et *Législation du Congo*). Rien au programme de la licence en science sociale, un seul cours non attribué définitivement en sciences administratives (*Notions sur l'administration du Congo*).

C'est au sein de l'École de commerce qu'est créée une licence en sciences commerciales et coloniales, mais curieusement on retrouve, au programme de la plupart des licences et doctorat de l'École, un cours d'ethnographie dispensé par C. Debruyne (titulaire par ailleurs de cours de botanique)<sup>77</sup>. Le programme de la licence et du doctorat en sciences commerciales et coloniales est le suivant: *Géographie coloniale* (Van Ortro), *Bureau commercial pratique*, *Statistiques et politiques commerciales*, *Outillage commercial et maritime*, *Rapport sur la situation d'un pays*, *Économie et législation coloniales* (De Lannoy), *Cultures coloniales* (Wildeman), *Hygiène coloniale* (Van Durme), *Transports et constructions coloniales* (Meulemeester), *Topographie coloniale* (Van Hyfte). Le cours d'ethnographie (Debruyne) est imposé aux candidats officiers et docteurs en droit.

La licence en géographie comporte un seul cours non spécifiquement "congolais" (*Géographie coloniale*, Van Ortro).

### V. 3. Le marché universitaire colonial: luttes d'influence et résistances

Dans l'ensemble des institutions universitaires, ce sont donc plutôt les Écoles qui ont investi le champ colonial. C'est autour des "congolais de la première heure" que les programmes se constituent, et principalement dans les sections de sciences commerciales, sociales et politiques. Jusqu'en 1920, les programmes des grandes Facultés de droit, de médecine et de sciences appliquées ne comportent aucun cours dont l'intitulé soit spécifiquement colonial, ni aucune filière de ce type, hormis l'Institut agronomique de Louvain.

---

<sup>77</sup>Il ne faut pas confondre C. Debruyne avec Edgar De Bruyne, professeur gantois de philosophie et éphémère ministre des Colonies après la seconde guerre mondiale.

Il est frappant de constater l'absence totale de cours de médecine tropicale dans les facultés des universités. Cette situation qui est toujours vérifiée en 1930 est d'autant plus remarquable que la décennie 1920-1930 est incontestablement, au niveau de la mise en problématique de la question sociale congolaise, celle du triomphe de la figure du médecin colonial, en laquelle se conjuguent l'idéal d'une nouvelle attitude à l'égard de l'indigène et les contraintes de gestion de la force de travail engagée par dizaines de milliers d'individus dans les industries minières et agricoles. Tout au long de la décennie, on se plaît à répéter les mots de Galliéni: "*si vous m'envoyez quatre médecins de plus, je vous renvoie quatre compagnies*" ou de Lyautey: "*il n'y a pas de fait plus solidement établi que l'efficacité du rôle du médecin comme agent de pénétration, d'attraction et de pacification*". Les médecins du Congo, au service de l'État ou des compagnies, ne recevront pourtant jusqu'en 1932, date du transfert de l'école de médecine tropicale de Bruxelles à Anvers, qu'une brève formation complémentaire comportant cinq cours (dont un cours de médecine vétérinaire) et ne disposeront d'aucune clinique représentative des pathologies tropicales.<sup>78</sup> En 1928, vingt-quatre médecins suivent les cours de médecine tropicale, onze sont engagés par l'État, dont six étrangers. Quatre étudiants suivent un cours complémentaire, aucun n'est belge! (L. Filon 1928).<sup>79</sup>

L'autre grande figure, dont le rôle a alimenté une abondante polémique après la première guerre, le magistrat, est elle aussi issue de Facultés où les enseignements coloniaux sont exceptionnels. Certains futurs magistrats du Congo complètent néanmoins leur formation en suivant les cours des licences commerciales et coloniales des Écoles qui sont d'ailleurs proches de leurs Facultés. Dans les universités, il n'existe aucune filière de formation qui soit spécifique aux fonctionnaires coloniaux du service territorial.

En fait le ministère des Colonies n'a jamais privilégié le recrutement au sein des filières coloniales des Écoles de sciences sociales, administratives et commerciales. Au début des années trente, alors qu'elles restent les seules formations universitaires coloniales, la

---

<sup>78</sup> L'état de santé du personnel colonial étant décrit comme excellent, il serait difficile d'alimenter une telle clinique. Quant à importer en métropole des malades indigènes...

<sup>79</sup> En 1924, le Congo compte quelque cent médecins; il manque un tiers de l'effectif prévu. L. Franck, Ministre des Colonies, s'écrie dans une véritable supplique "*De quelle bénédiction l'Histoire ne saluera-t-elle pas le savant qui découvrira le moyen de purger l'Afrique de la trypanosomiase et dont le génie ouvrira ainsi d'un coup d'aile les voies illimitées de la civilisation*". En 1928, on recensait quelques 300 médecins actifs au Congo. Un certain nombre de missionnaires avaient suivi un complément de formation médicale en métropole. Comme de nombreux réformateurs, le porte-parole de la fédération des étudiants coloniaux estimait alors que 60 à 80 nouveaux médecins devraient partir pour le Congo chaque année pendant 10 ans. Chiffre important, mais qui n'autorisait pas la constitution de filières de médecine tropicales dans toutes les universités du pays.

mention "coloniale" n'est nullement décisive en matière d'engagement dans la carrière de fonctionnaire colonial. De surcroît, les diplômés de ces Écoles restent victimes du "*peu de réputation*"<sup>80</sup> qu'on leur accorde en général au regard des grandes Facultés. En 1932, une centaine d'agents (fonctionnaires) coloniaux est issue des Écoles de commerce sur un total de 2000 agents.

À la veille de la première guerre mondiale, l'École mondiale n'existe donc pas encore! Diverses initiatives voient le jour en matière de formation coloniale péri-universitaire. Les journées coloniales, séminaire annuel institué en 1912, se tiennent chaque année dans une ville différente. Les thèmes ethnographiques y sont rares et, si le corps des conférenciers est pluraliste autour de fonctionnaires coloniaux, les "congolais" catholiques n'y sont pas nombreux.

Il semble qu'en retardant la création de l'École coloniale, le milieu catholique, très présent au ministère des Colonies, ait été en mesure de se tailler la part du lion dans la reconversion et le recrutement du nouveau corps d'administrateurs. Par ailleurs, l'UCL disposera ainsi d'une dizaine d'années pour peaufiner la filière agronomique coloniale dont elle a le monopole.

Le Groupe colonial de l'Institut Solvay fait alors le "forcing", sur la base d'une hypothèse nationale très élitiste: "*la réorganisation immédiate du mode de recrutement des fonctionnaires supérieurs du cadre territorial est, pour la colonie, une question de vie ou de mort*"! (...) *La faveur politique doit être bannie (...), les carrières doivent devenir attrayantes et les fonctionnaires doivent être exclusivement issus d'une École coloniale qui serait établie par l'État à Bruxelles (...); y seraient admis des détenteurs d'un doctorat universitaire.*<sup>81</sup> L'ULB semble donc renoncer à organiser elle-même un doctorat en sciences coloniales dont l'existence depuis 1909 n'a pas rencontré la faveur des étudiants. Examens d'entrée et stages de terrain préalables d'un an permettraient une sélection rationnelle. Des missions d'étude dans d'autres colonies seraient prévues durant le service. L'École coloniale que l'on ne nomme plus "mondiale" devrait être, selon Waxweiller, "*indépendante de toute influence politique liée à l'université d'origine des étudiants. Les professeurs seraient recrutés parmi les spécialistes des quatre universités. Les prérogatives n'incomberaient pas exclusivement au ministre, mais aussi au conseil colonial et à un collège d'anciens gouverneurs et vice-gouverneurs du Congo*".

F. Cattier reconnaît que l'enseignement colonial universitaire a été organisé jusqu'ici dans l'improvisation. Dans la nouvelle formule nationale proposée, les candidats seraient

---

<sup>80</sup> J. Neuville, Docteur en droit et président du groupe des étudiants coloniaux de l'Université de Liège, 1933.

<sup>81</sup> Depuis 1912, le découpage administratif de la colonie en territoires et districts (22) est effectif.

rémunérés dès leur entrée dans la vie coloniale. Celle-ci serait réglée par les performances durant les études spéciales (Groupe d'Études coloniales de l'Institut Solvay 1913).

### V. 3. 1. L'Union coloniale

L'année 1912 est féconde au niveau savant et colonial. Ce sont tout d'abord les journées coloniales mises sur pied par le Ministre Beernaert et qui visent "les oeuvres, les hommes et les femmes qui se destinent au Congo".

Une initiative de taille suit de près cette manifestation. Elle est le fait d'une coalition des intérêts commerciaux et industriels du Congo, et particulièrement de la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie, du Groupe Thys, de la Générale et de Solvay. Le ministère subventionne ce nouvel organisme à la hauteur de l'apport de la seule Générale, alors que la mise de fonds de la CCCI s'élève à plus du double. Le ministère s'est manifestement dépêché pour être «dans le coup» en votant un amendement au budget "*pour subsidiation*".

Centre d'études et de propagande, l'Union est richement dotée et acquiert un immeuble comportant un amphithéâtre de 800 places où l'on prévoit un musée, une bibliothèque et plusieurs salles de conférences. À l'origine, l'Union est composée de quelques cercles coloniaux: cercles africains, Société d'Études coloniales et club colonial (Bruxelles), Club africain et mutuelle congolaise (Anvers), cercle congolais de Mons. Il s'agit d'entreprendre "*toutes études en rapport avec la colonisation au Congo, de former un centre intellectuel d'enseignement pratique qui contribuera à accroître la confiance du pays dans ses destinées coloniales, de permettre à nos nationaux d'en saisir la portée, de vulgariser le travail complexe et délicat que réclame le développement de notre colonie, de renseigner nos industriels et commerçants sur les possibilités d'écouler leurs produits, d'initier nos candidats et notre jeunesse à la vie coloniale*" (Mouvement géographique n° 3, 1912).

Parmi les conférenciers, on trouve en outre De Jonghe (ethnologie) et Cattier. Au noyau des cercles fondateurs s'ajoutent immédiatement le Groupe d'Études coloniales de l'Institut Solvay, la section coloniale de la Chambre de commerce, la Ligue maritime belge, la Ligue coloniale belge au Katanga, l'Association pour le perfectionnement du matériel colonial.<sup>82</sup> En essayant de redonner une unité aux divers intérêts coloniaux

---

<sup>82</sup> Autre indicateur de cette nouvelle activité des savants coloniaux: le transfert de l'École de médecine coloniale à Uccle qui prend ainsi des apparences plus respectables. Broden succède à Dryepondt, premier grand médecin du Congo qui est devenu administrateur du comptoir belge des exportations et directeur de la compagnie du Kasai.



belges, l'Union coloniale répond aux risques perçus très vivement dans les milieux coloniaux d'un "*arrangement entre les puissances (L'Angleterre et l'Allemagne) concernant les colonies portugaises et le Congo*". Risque redoublé par une contestation interne des apports financiers croissants des pouvoirs publics belges et par les débats qui agitent les savants coloniaux quant à la révision de la charte coloniale.<sup>83</sup> Une situation que seule la guerre résoudra au mieux des intérêts coloniaux.

Quoi qu'il en soit, la géographie idéologique des savoirs coloniaux a déjà pris une forme caractéristique.

---

<sup>83</sup> Les années 1913-14 voient une crise économique et des grèves en métropole, alors qu'au Congo l'économie du Caoutchouc, et donc les principales recettes du régime de transition, s'épuisent.

## **VI. Devant la tâche. Incertitudes métropolitaines et formation du pôle politique, économique et savant «congolais»**

En cumulant la période léopoldienne et la nouvelle tutelle belge, l'entrée du Congo dans les préoccupations politiques et savantes nationales remontait à trente ans; quarante si on considère que la conférence géographique mobilisa quelques savants, diplomates et grands serviteurs de l'État. La reprise est donc également le moment d'un renouvellement partiel de la génération des coloniaux qui aura lieu principalement après la guerre.

Il est de coutume de rappeler que le confinement politico-savant des questions africaines, l'absence de précédent colonial, l'absence d'autre colonie, le statut international exceptionnel de l'ÉIC et de ses rapports avec l'État belge et ses élites politiques, concouraient à dessiner une situation dominée par une carence de politique coloniale dénoncée jusqu'en 1925; carence doublée d'un désintérêt tenace de la population du royaume. En 1912 déjà, une commission avait été constituée afin de remettre au Gouvernement un rapport sur *"les moyens à mettre en oeuvre en vue de favoriser l'expatriation de la jeunesse belge"*. Le principal résultat avait été la création d'une... commission dont les premiers travaux ne connurent aucune suite avant 1920 et le premier Congrès colonial national qui en fit son premier thème d'intervention.

L'exposition internationale de Bruxelles 1910, qui vit l'inauguration officielle du Musée du Congo belge à Tervuren, et l'exposition internationale Gand (1913), qui comportait également son pavillon colonial, fournirent à la Belgique les premières occasions de montrer "son Congo". À l'occasion de la mise sur pied de la section d'ethnographie de l'Exposition de 1910, un projet de musée ethnographique permanent voit le jour qui n'était pas celui qu'avait conçu Léopold II pour "son Congo". Ce projet, un temps porté par les grandes compagnies et quelques-uns de leurs hérauts parmi les universitaires bruxellois, ne vit pas le jour. Si la prudence s'impose car les campagnes internationales consacrées au Congo ne se sont pas encore dissipées, l'exposition de 1910 est l'occasion d'une manifestation de la récente Association pour le perfectionnement du matériel colonial où l'on retrouve de nombreux ingénieurs et militaires-administrateurs de l'ÉIC ou des compagnies.<sup>84</sup> Parmi ceux-ci émergent ceux que nous avons déjà appelé les "macro-ingénieurs". Cette catégorie est ancrée au Congo et assume non seulement l'essentiel du discours technique, mais aussi l'expertise économique globale du Congo.

---

<sup>84</sup> Les événements socio-économiques de l'époque, grèves et crises économiques de 1912 et 1913 contribuèrent à reléguer les informations congolaises à la portion congrue dans les débats politiques et dans la presse.

Après 2 ans de réformes dans la colonie belge, qui s'engage désormais dans la prospection minière et l'industrie agricole, l'année 1910 voit une prise de position royale pour un engagement financier croissant de la Métropole. Ainsi s'exprime le Souverain Albert I, lors de l'inauguration du Musée: "*à côté de l'oeuvre si haute de l'organisation administrative et politique, il y en a une autre, celle de l'exploitation économique, rationnelle et progressive du Congo (...). On ne colonise plus en important des armes et des liqueurs et en exploitant à outrance le pays, mais en introduisant dans les colonies les plus reculées et primitives des moeurs plus dignes, sanctionnées par la morale chrétienne, en y répandant les découvertes de la science et les merveilles de la technologie moderne.*" Mais surtout c'est l'idée chère à l'opposition politique d'un impact nul du Congo sur les finances publiques qui est remis en cause: "*les grands colonisateurs s'imposent de lourds sacrifices...*".<sup>85</sup>

Tout le personnel administratif de l'ÉIC, hormis quelques rares exceptions, a été intégré soit dans la nouvelle administration du Congo, soit dans le nouveau ministère des Colonies. Les principes d'une distinction monétaire, financière et budgétaire entre la colonie et la métropole ainsi qu'une centralisation du pouvoir colonial à Bruxelles sont inscrits dans la Charte coloniale. Une "dédomanialisation" progressive s'achève, ainsi que l'exploitation en régie par l'État lui-même des produits naturels. L'indépendance de la justice congolaise est consacrée, l'impôt de capitation en monnaie est introduit. Le découpage administratif du territoire est l'occasion d'une reconnaissance ambiguë du principe de l'administration indirecte: des pouvoirs (justice notamment et devoirs publics) sont attribués à des "chefs" ou "chefs médaillés" (créés de toutes pièces) qui restent cependant sous l'omniprésente tutelle de l'administrateur territorial non seulement.<sup>86</sup>

---

<sup>85</sup> Le Livre d'or de l'exposition internationale de Bruxelles, 1911.

<sup>86</sup> Un décret de Léopold II avait reconnu l'autorité des chefs traditionnels et les chefferies "*groupant les indigènes de même race et constituées le plus souvent sur les limites des anciennes tribus*". Les chefs n'étaient pas seulement reconnus mais investis par l'autorité coloniale. Le chef de district surveillait étroitement l'administration indigène. "*L'investiture n'est accordée qu'aux chefs qui entretiennent avec l'État des relations pacifiques et suivies*". Il s'agit surtout, selon les termes du Gouverneur Général en 1900, "*d'agir progressivement sur les tribus sans trop heurter leurs moeurs et leurs habitudes (...), d'utiliser leur propre organisation politique et sociale pour les habituer au joug de l'autorité. Il s'agissait de trouver un intermédiaire souple et pour ainsi dire populaire, qui pût servir de trait d'union entre les blancs et les indigènes, leur faire accepter les ordres du pouvoir, disposer d'une influence suffisante sur les populations pour les maintenir dans l'obéissance*". Au lendemain de la publication du rapport de la commission d'enquête (1906), la chefferie devient "*une subdivision administrative dans l'organisation européenne*". Le chef, investi et désormais rémunéré, bénéficie de l'appui de l'État pour l'exercice des pouvoirs judiciaires déterminés par la loi qui fixe par ailleurs "*ses obligations envers ses gens: notifier les crimes et délits graves, les épidémies et les maladies, les différends avec les chefferies voisines, concourir*

Cette première administration indigène débouchera sur une crise idéologique d'importance qui secouera le monde colonial entre 1920 et 1925. Les partisans d'une administration indirecte dénonceront à nouveau l'incohérence d'une politique d'assimilation inavouée.

Du point de vue de l'investissement, la reprise par la Belgique n'affecte nullement le développement entamé au début du siècle, bien au contraire. Mise en exploitation des mines d'or de Kilo et de Moto —les trois principales sociétés sont constituées autour des capitaux de la société générale (reprise du groupe Thys). L'Union Minière du Haut-Katanga (UMHK)<sup>87</sup>, le Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (BCK) et la Société Internationale Forestière et Minière (Forminière) entreprennent la mise en valeur du Katanga, alors "*qu'un grand nombre d'autres sociétés entreprennent des prospections minières dans la même région*". (...) *L'occupation commerciale de la colonie se poursuit à un rythme accéléré après l'annexion*" (G. Moulaert 1939, p. 30).

Durant l'année 1911, la Géomines découvre du charbon à Lukuga, de l'étain à Manono et la Forminière découvre le diamant du Kasai. Lord Lerverhulme fonde la Société des Huileries qui inaugure l'ère de l'industrie agricole dans le Congo équatorial.<sup>88</sup> Le rail relie Elisabethville à la Rhodésie alors que plusieurs nouvelles voies ferrées sont en chantier. Le petit colonat agricole se développe en particulier au Katanga.<sup>89</sup> Les vingt premières années du siècle seront considérées rétrospectivement comme une phase de préparation à l'industrialisation que la guerre n'aura nullement hypothéquée.

---

*à la levée des miliciens, à la fourniture des prestations et à l'exécution de certains travaux d'amélioration, (...) enfin il est passible de sanctions*". Après la reprise, un décret précise encore les obligations et devoirs des chefs tout en renforçant la tutelle: "*il organise plus complètement encore la population de la colonie dans le cadre de ses chefferies*". Son intérêt n'est pas seulement administratif, mais civilisateur. "*Il a pour but de faire progresser les populations congolaises de telle sorte que les chefferies puissent faire face aussi bien à leurs besoins sociaux qu'à leur obligations administratives vis-à-vis de l'État*". (G. Sourdillat 1940, pp. 12-21). Pour une analyse de l'évolution de l'administration indigène au Congo, voir P. Demunter 1974, pp. 53-76.

<sup>87</sup> Les perspectives d'exploitation industrielle du cuivre et d'autres minerais du Katanga sont encore controversées en 1911-1912. Les adaptations techniques sont cependant mises au point à la veille de la guerre.

<sup>88</sup> Lever s'est vu accorder par le ministre Renkin d'immenses concessions (1 000 000 hectares) où, moyennant l'obligation de construire plusieurs usines sur place, de donner un salaire minimum aux indigènes et de respecter des droits coutumiers de récolte, il obtient le monopole de récolte des palmistes. Sur sept sites de traitement, Lever emploie plus de douze mille indigènes en 1920.

<sup>89</sup> Dès le milieu des années 20, ce colonat a échoué: "*parmi les 850 colons qui ont tenté la chance au Katanga, 125 seulement ont pu continuer et bien peu uniquement comme agriculteurs*" (J. Wauters, 1924, p. 52).

Exploitant le concordat de 1906, les missions catholiques se multiplient et se diversifient, certaines devenant de véritables entreprises agricoles.

Cependant, divers problèmes agitent les milieux coloniaux. C'est tout d'abord l'absence dans la population d'engouement colonial. "*Le public sait aujourd'hui que le Congo existe, mais il ignore à peu près tout des conditions réelles de la vie de la colonie*" (Moulaert, p. 57). Et déjà émerge ce qui deviendra le leitmotiv des années 20, l'amélioration physique de la population, son "*relèvement du point de vue de l'alimentation et de l'habitat, l'accroissement de ses besoins susceptibles de sortir l'homme de l'animalité en l'obligeant à travailler*" (Moulaert, p. 60).

Une fronde mobilise les employeurs du Congo contre les quelques mesures prises pour régir l'emploi des indigènes. Dans un ordre d'idée similaire, l'indépendance de la justice et des magistrats est contestée par certains secteurs privés mais aussi par certains secteurs de l'administration.<sup>90</sup> Déjà le régime de centralisation est mis en accusation. On évoque alors une double décentralisation du pouvoir administratif vers Léopoldville et vers les provinces.<sup>91</sup>

Au niveau international, l'emprise croissante des capitaux anglais<sup>92</sup>, et surtout allemands, dans la commercialisation des produits congolais (prise de contrôle de la Compagnie

---

<sup>90</sup> Jusqu'en 1922, les grands principes étaient les suivants: séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, indépendance du parquet général à l'égard du Gouverneur Général, procédures et juridictions identiques pour blancs et noirs, absence de pouvoir de sanction dans le chef de l'administration territoriale à l'exception du tribunal de police pouvant faire exécuter des peines de prison de 7 jours au maximum. Dès 1922, cette politique judiciaire, dénoncée en outre par le Groupe colonial de l'Institut Solvay, mais surtout par de larges secteurs de l'administration au Congo comme un avatar anachronique de "*l'assimilationnisme à la française*", sera remise en cause par l'élargissement des compétences des tribunaux de police et la subordination du Parquet général au G.G. C'est que, dès l'après-guerre, de grands porte-parole coloniaux adoptent en cette matière des positions radicales: séparation stricte des juridictions pour blancs et noirs, élargissement des compétences des tribunaux territoriaux administratifs, régime de l'indigénat, attribution de pouvoirs disciplinaires aux agents territoriaux, absence d'instance d'appel pour les indigènes à un niveau supérieur à celui de la province, stricte hiérarchie des pouvoirs de répression entre chefferies et administration.

<sup>91</sup> La dénonciation du centralisme excessif du ministère est aussi une dénonciation du pouvoir catholique écrasant au sein de celui-ci. Le problème éclate dès 1910. H. Speyer, à qui on devait les traits essentiels de la Charte, défend son oeuvre tout en reconnaissant que le Gouverneur Général n'utilise pas les pouvoirs que lui octroie la charte: "*nous n'avons jamais eu de véritable Gouverneur Général, mais une succession d'individus issus de la structure de l'administration et qui sont restés passifs*" (*Mouvement géographique*, n° 50, 1911).

<sup>92</sup> Après la guerre, le commerce anglais contrôle trois quarts de l'exportation des produits congolais vers

maritime belge, grandes huileries de Hambourg, ravitaillement en produits allemands de la majorité du commerce portugais, conséquences de l'affaire d'Agadir, arrangement anglo-allemand quant au partage des zones d'influence dans les colonies portugaises, etc.), conduisent à dénoncer le projet d'une "*mittel Afrika*" dont le pivot serait le Congo.

Mais, plus que toute autre, c'est l'option de l'autonomie financière globale de la colonie qui est déjà remise en question. Ainsi Moulaert, militaire de son état et ingénieur, homme très influent au carrefour de l'administration et des intérêts privés, réclame la prise en charge par les pouvoirs publics des travaux d'infrastructures de communication, la responsabilité de la Belgique à l'égard de la dette congolaise, la restitution des fonds d'origine congolaise, la prise en charge par la Belgique des dépenses de souveraineté et des dépenses à caractère scientifique, des avances de fonds dépourvues d'intérêts, etc. Il est intéressant de noter que de telles revendications parfois abruptes n'émanent pas d'un pur représentant des affaires congolaises, mais d'un colonial belge, patriote et loyaliste.<sup>93</sup> Cette position est précisément l'une des clés de l'accès au statut de "macro-ingénieur" colonial.

En 1914, le Roi lui-même monte au créneau colonial pour réclamer une révision de la Charte coloniale et en particulier une décentralisation administrative de Bruxelles vers Léopoldville. Il évoque un indispensable concours financier et une couverture belge pour les crédits du Congo. O. Louwers, juriste colonial catholique, dénonce la prolifération réglementaire qui stérilise les initiatives au Congo. Alors qu'il publie sa deuxième édition des *Codes et Lois du Congo* (1914), il dénonce la surproduction législative des bureaux de Boma et d'Élisabethville (*Mouvement géographique*, n° 19, 1914).

À la même date, le ministère est réorganisé, le nombre de directions est réduit et une décentralisation relative est amorcée vers les services du Gouverneur Général.<sup>94</sup>

---

Matadi.

<sup>93</sup> "*Jusqu'ici, la Belgique n'est intervenue dans les affaires congolaises que pour augmenter les charges de la colonie et pour diminuer son crédit (...); décidément le Congo n'a de belge que le nom!*" (Moulaert, 1939, p. 84).

En 1913, le roi Albert avait déjà suggéré le thème de la décentralisation de l'administration coloniale et mis en doute le non-interventionnisme financier de la Belgique.

<sup>94</sup> Si le Conseil colonial, composé des jurisconsultes actifs dans le processus de reprise, fonctionne à la satisfaction générale des grands coloniaux, le pouvoir exécutif du ministère est déjà mis en cause, notamment en ce qui concerne les procédures d'octroi de concessions importantes dites "d'urgence". Par ailleurs, le Parlement, dont la fonction de contrôle s'exerce essentiellement en votant le budget colonial, n'a jamais "*trouvé le temps*" d'exercer cette prérogative durant les législatures 1909-1912 (voir H. Speyer, *Mouvement géographique*, n° 49, décembre, 1911). Après le conflit et sous le gouvernement de M. Lippens, le budget colonial sera établi par le Gouverneur et soumis ensuite au Parlement pour amendements éventuels.

À la veille de la guerre, la politique coloniale est donc déjà un lieu d'expression d'un pôle d'intérêts congolais dont le projet de développement de la colonie est cohérent mais souvent en décalage à l'égard de celui, officiel, de la puissance colonisatrice. Le pôle congolais est d'autant plus cohérent et "pluridisciplinaire" que sa formation a inauguré, sur le plan des carrières et des fonctions, une intimité toute particulière entre le secteur public et le secteur privé. Face aux lenteurs qui caractérisent l'élaboration d'une politique coloniale et au risque toujours vivement ressenti alors de voir "nos politiciens" se mêler de trop près de la question coloniale, les "congolais" tendent à occuper plus nettement et plus directement qu'auparavant le terrain de la science coloniale. Le risque était grand, disait-on en 1914, de voir les élections de 1916 "*se faire sur la question du Congo*". Une telle perspective est redoutée par les conservateurs qui avouent leurs scrupules à relancer une campagne "*pro-congolaise*", alors que l'opinion publique est encore fortement échaudée par les révélations<sup>95</sup> de la reprise et qu'elle reste réticente à l'égard d'un engagement financier croissant des pouvoirs publics. Le journal socialiste *Le Peuple* retrouve son anticolonialisme caractéristique: "*l'heure de la revanche semble venir pour les anticolonialistes que nous sommes. Encore un ou deux budgets comme celui que M. Renkin (ministre des Colonies) éprouvait un peu d'embarras à présenter aux chambres, et les marchands d'impérialisme ne trouveront plus à placer leurs «boniments». Il faudrait faire machine arrière, se borner au minimum de colonisation inévitable tant que le Congo sera nôtre*" (cité par le Mouvement géographique, juin 1914).<sup>96</sup>

L'engagement du pôle congolais apparaît donc décisif. Il sera triomphant au lendemain de la guerre.

---

<sup>95</sup> On trouve çà et là dans la presse d'opposition des références à Léopold II, "*le grand anthropophage du Congo*".

<sup>96</sup> Depuis 1912, on évoque une remise en cause du Congo belge par les puissances. Au nom du capitalisme belgo-congolais, Thys lui-même évoque les conditions d'une survie de la colonie: respect des principes de l'acte de Berlin, et exclusivité coloniale du Congo. On se souviendra sans doute de ces réserves et de ces conditions pour accepter le maigre bilan d'une guerre triomphale dans l'Est africain qui avait vu les troupes congolaises prendre Tabora.

## VII. À l'origine de la «colonie modèle». La fabrication d'un terrain de consensus, la civilisation par le travail et l'encadrement socio-médical

En guise de synthèse entre la polémique sur la perfectibilité et l'affirmation du pôle congolais conduit par les premiers "macro-ingénieurs", c'est une nouvelle problématique qui prend forme. Cette dernière est aussi, et plus clairement encore, le fruit d'une sorte de négociation entre réalisateurs et évangélistes qui produira des effets considérables, tant en matière de politique indigène qu'en matière d'institutionnalisation des sciences coloniales.

Tandis qu'est envisagée une réforme de la fiscalité congolaise, dont le Gouverneur général lui-même se fait le champion dans les colonnes du *Mouvement géographique*, l'idéologie civilisatrice est reformulée autour de la notion de travail. "*Le travail est le principe de toute richesse, il est synonyme de civilisation et le premier facteur du développement moral des populations, de leur amélioration matérielle: habitat, vêtements, alimentation, et de la mise en valeur de la colonie*" (Cité par le *Mouvement géographique*, juin 1914).<sup>97</sup>

Crise fiscale de la colonie, à la suite de la diminution brutale de la population (voir plus loin), déclin de l'économie de cueillette, divergence fondamentale sur la possibilité de civiliser les indigènes par les idées, agitation anti-congolaise en Belgique, perte de rendement propagandiste de la rhétorique civilisatrice originelle, besoins de main-d'oeuvre pour les industries agricoles et minières naissantes, etc. contribuent en outre à asseoir la nouvelle valeur civilisatrice: le travail. Valeur qui débouche sur les thèmes de l'assistance, de l'encadrement socio-médical et de la formation professionnelle.

Les liens d'interdépendance (stricte et exclusive) établis et proclamés entre "*l'entreprise de relèvement des populations*", et "*le développement du commerce et de l'industrie*" tracent les axes du nouveau visage que prendra (surtout après la guerre) l'Oeuvre civilisatrice. "*La population est de loin la richesse la plus importante de la colonie (...), il faut donc avant tout améliorer ses conditions de vie, c'est-à-dire principalement la condition physique par l'assistance médicale indigène et l'élévation du standard de vie dans l'alimentation et l'habitat, la garantie de la sécurité des personnes et l'organisation de la prévoyance. (...) L'amélioration morale (instruction publique, enseignement d'un idéal moral et religieux, enseignement professionnel, relèvement de l'homme et de la femme par la dignité de vie, la discipline et le travail régulier) est dépendante de l'amélioration physique*". Les moyens indispensables ne peuvent être fournis que par "*un développement économique parallèle qui se trouvera stimulé lui même par l'amélioration*

---

<sup>97</sup> Les propositions faites en matière de récolte de l'impôt visaient à revoir à la baisse le rôle des chefs, à conférer des pouvoirs de sanction immédiate aux administrateurs, et surtout à systématiser le recensement.



*physique de la race. (...) Les Humanitaires utopistes qui rêvent d'un relèvement moral des races noires sans se préoccuper des affaires économiques commettent une grave erreur, ils opèrent dans le vide. L'amélioration de la condition des indigènes dépend directement de la solution du problème de la mise en valeur des ressources du pays, ce dernier problème est en fait un problème de transport; (...) communiquer et transporter c'est coloniser."* (Moulaert 1939).<sup>98</sup>

"L'Oeuvre", invoquée avec emphase par l'état major léopoldien mais dont les ressorts restaient aussi obscurs qu'étaient grandioses les objectifs, a trouvé avec l'introduction du capitalisme un dispositif structuré et pensé autour de considérations objectives dont toutes les composantes convergent vers une fin, le développement économique. Administration efficace, relèvement moral et physique des populations, évangélisation, enseignement, transports, tarifs, budgets, etc. répondent désormais à un schéma d'ensemble dont la prégnance sera remarquable dans les milieux savants et coloniaux. Le "*relèvement physique et moral des Noirs*" est à l'ordre du jour des journées coloniales organisées par l'Union coloniale en 1912. Une ligue pour la protection et l'évangélisation des Noirs est fondée à Bruxelles et rassemble les parents et amis des missionnaires belges au Congo. Elle s'inscrit également dans la grande oeuvre de réhabilitation des indigènes par l'assistance sociale, le bien-être et le travail.<sup>99</sup> L'année précédente, la Conférence des missions protestantes belges, américaines, anglaises et suédoises avait adopté diverses résolutions visant à "*encourager l'éducation des jeunes indigènes dans le domaine de l'industrie et de l'agriculture en prenant exemple sur le Tuskergeen Institute fondé par Bokker Washington en Alabama*" (*Mvt Géographique*, novembre 1911).<sup>100</sup>

Les premières oeuvres civiles —et souvent féminines— s'organisent en une Société pour l'oeuvre d'assistance sociale au Congo, patronnée par le Roi et par l'Union coloniale. Un questionnaire est dressé qui doit permettre une identification des besoins et la définition des méthodes d'intervention

### *Les attendus de la première enquête sociale au Congo*

*Parmi les motivations de l'enquête on lit:* "la civilisation qui, pour se développer normalement, suppose des conditions de bien-être matériel plus

---

<sup>98</sup> Le développement des moyens de transport est un thème omniprésent dans les tables du *Mouvement géographique* de 1910 à 1914. C'est une question liée à la construction d'une voie ferrée qui sera le révélateur d'une grave crise du pouvoir colonial, lorsque en 1922 le Gouverneur Général Lippens démissionne.

<sup>99</sup> Modèle d'évangélisation déjà expérimenté par les fermes chapelles, dont les méthodes de recrutement controversées feront l'objet d'une question parlementaire.

<sup>100</sup> Il s'agit là de l'une des expressions de l'intérêt constant qu'accorderont les notables coloniaux à la question des "Nègres en Amérique".

compatibles avec la dignité humaine. (...) Le relèvement poursuivi par l'éducation religieuse doit trouver un appui dans le progrès économique. (...)

Aussi, l'oeuvre nouvelle, imitant en cela l'action sociale organisée dans les pays civilisés, s'efforcera-t-elle d'étudier de vulgariser, de créer et de développer toutes les institutions qui assurent plus de stabilité aux moyens d'existence du Noir, qui l'aident à mieux utiliser les avantages de l'activité européennes pénétrant dans la colonie, qui lui font mieux apprécier la loi du travail en faisant servir le salaire au bien-être familial et qui lui créent un milieu économique et social plus favorable à l'éclosion de la civilisation chrétienne".

Tous les coloniaux auxquels le questionnaire est destiné sont invités à participer à l'assistance sociale aux indigènes afin que "*la Belgique conserve dans la colonie la place qu'elle s'est octroyée en Europe par ses institutions pratiques de prévoyance sociale*" (Enquête sociale au Congo, *Mvt géographique*, n° 31, août 1914). On ne s'étonnera donc pas du fait que la politique indigène resta toujours soumise à ce schéma précocement défini.<sup>101</sup> Ce qui distingue le processus d'élaboration de ce modèle néo-civilisateur, c'est qu'il est encore le fait principal des grands coloniaux. Ceux-ci se parent bien entendu des titres de la science coloniale, mais ce n'est qu'au lendemain du conflit de 14-18 que les sciences métropolitaines seront appelées à prendre la tête d'une nouvelle croisade pour le Congo.

Le succès du thème de l'assistance sociale aux indigènes semble surtout fournir un terrain de consensus aux courants idéologiques savants jusqu'ici opposés<sup>102</sup>. Elle fournit un

---

<sup>101</sup> En fait, c'est le Progrès dans sa version moderne qui succède à la Civilisation.

<sup>102</sup> Le thème moral-théorique de la perfectibilité du Noir s'en trouve renouvelé. Ainsi Detry, Commissaire général du Katanga plaide lui aussi en faveur de l'éducation professionnelle des indigènes: "*ils sont maintenant des animaux de bonne qualité dont on pourra faire des hommes; hier, ils étaient moins que des brutes répugnantes*". Il faut imaginer les besoins criants de main-d'oeuvre industrielle disciplinée pour l'industrie naissante, si nous voulons comprendre les vertus extraordinaires que le Procureur prête à la formation professionnelle: soumission des corps et des esprits à la tyrannie des rythmes de la production, seule capable de transformer "l'animal" en homme, si fruste soit-il. Car cette humanisation par la discipline du travail requiert un effort colossal si l'on en juge par la représentation très animalière du Procureur. "*La vie végétative du noir est toute faite d'imprévoyance révoltante et sordide même qui le place en dessous de nombreuses espèces animales. (...) En présence d'une quantité importante de chikwange, il s'en gavera à crever comme une bête immonde, jusqu'à ce qu'il tombe n'en pouvant plus de mastiquer, s'endormira auprès de son feu, abruti et sans pensée. Les médecins du Congo sont unanimes à déclarer que dans toutes les manifestations de la vie psychologique, le noir agit de même. Tel est l'être*

moyen terme entre "la colonisation par les idées", considérée comme inévitablement assimilationniste, et le laisser-faire inévitablement générateur d'abus et d'exploitation au bénéfice des capitalistes, dénoncés tant par les socialistes que par une fraction déjà importante des milieux catholiques. La colonie modèle et son célèbre paternalisme dont on attribue trop souvent l'origine à quelques entreprises, sont déjà virtuellement présents dans la définition de ce consensus entre intérêts privés et devoirs publics, entre civilisateurs-évangélistes et «réalisateurs», entre docteurs coloniaux métropolitains et le sommet de la trinité qui se met en place au Congo. Certes, les missions revendiquent une compétence particulière en ce domaine, mais les partis et organisations non confessionnels ont une expérience d'assistance sociale en métropole dont les secteurs féminins pourront être mis en avant. Moyen terme également à l'égard des investissements scientifiques hétéroclites sur le terrain colonial qui trouvent peu d'institutionnalisation académique et rencontrent là un nouvel espace de légitimité. Cependant, l'assistance sociale n'est pas encore un objet de la connaissance légitime; elle reste largement conçue comme le domaine de l'engagement de l'intuition, de la vocation. Elle est extra-universitaire. L'assistance sociale sera fortement médicalisée dans l'après-guerre, mais elle s'élargit aux oeuvres éducatives et à la formation professionnelle en célébrant la nouvelle valeur civilisationnelle: le travail. Le social et l'assistance socio-médicale mettront deux décennies pour conquérir une place d'honneur dans les savoirs coloniaux.

Avant d'entrer de plain-pied dans les années vingt, il nous faut interroger plus profondément l'existence et la nature de ces savoirs coloniaux.

---

*que nous devons éduquer (...); il est paresseux, imprévoyant, menteur, essentiellement privé de tout ressort, de toute force de résistance en présence des maladies et calamités, mais ce ne sont pas là des tares indélébiles". Ne rêvons cependant pas, "il ne s'agit pas de lui appliquer des philosophies intégrales, mais de le prendre dans sa barbarie, pour l'élever d'un échelon. Nous avons besoins de maçons, de terrassiers, il faut plier les individus à la discipline et à la régularité du travail manuel!" (Le Mouvement géographique, n° 28, 1912). Cet avis, publié et soi-disant fondé sur la médecine, n'est pas chose rare au Katanga où, à coté d'une certaine reconnaissance des sociétés africaines due à quelques magistrats et administrateurs, subsistera, davantage qu'ailleurs et sous diverses formes, un racisme d'une violence inouïe. L'esclavage industriel poussé au-delà de toute mesure pourra bientôt s'enorgueillir d'un paternalisme "exemplaire" fondé sur l'éminent constat scientifique suivant: le Noir doit manger pour travailler.*

## VIII. Des sciences coloniales?

La nature de l'ÉIC explique aisément pourquoi on ne trouve pas, dans la genèse des sciences coloniales belges, de grande investigation programmée par un gouvernement métropolitain comparable à celle qui accompagna l'expédition de Bonaparte en Égypte, l'expédition scientifique de la Morée ou l'exploration de l'Algérie organisée par une commission gouvernementale dès 1837.<sup>103</sup> Avant les plans d'investigation ethnographique dressés par l'administration de l'ÉIC, ou plus tard par des sociétés savantes de métropole, la première ethnographie congolaise reste infra-théorique, dans la mesure où elle ne répercute que très marginalement les débats académiques dominés par l'ethnologie victorienne.

Le premier dispositif d'investigation réellement efficace liant théorie métropolitaine et investigation de terrain est l'oeuvre des géographes dont les ambitions n'ont rien de théorique, malgré d'énormes prétentions. Son domaine est immédiatement dicté par les demandes techniques de la conquête: l'hydrographie du bassin du fleuve. Dix ans plus tard, l'exploration géologique du Katanga sera l'oeuvre d'une expédition qui n'est nullement commandée par le gouvernement belge, ni par une société savante métropolitaine.<sup>104</sup>

L'ethnographie édifiante des militaires et administrateurs, puis des tout premiers missionnaires, apparaît sans vocation institutionnellement scientifique. La première synthèse d'ethnologie régionale congolaise avant la première guerre est celle de Torday et Joyce (1910).<sup>105</sup> Les programmes d'investigation ethnologique des sociétés savantes ne cessent de désigner les administrateurs ou les missionnaires comme principaux investigateurs. Seules les études botaniques suscitèrent un nombre relativement important de missions individuelles. Les hommes et institutions de l'ÉIC, puis de la trinité coloniale, constitueront donc toujours un enjeu capital pour les sciences coloniales.

---

<sup>103</sup> La commission enquête sur le terrain et publia une collection de 26 volumes "*dont la réalisation coûta un million de francs-or*" (F. Leimdorfer, 1992, p. 51).

<sup>104</sup> Indice certain du repli des géographes, le Gouverneur Lippens qui démissionne en 1922, dénonce l'absence de carte du Katanga. Il est reconnaissant aux services d'études du Comité spécial du Katanga qui se sont chargés de cette réalisation.

<sup>105</sup> *Notes ethnographiques sur les peuplades habitant les bassins du Kasai et du Kwango oriental. Peuplades de la forêt, peuplades des prairies.* Documents ethnographique du Musée du Congo belge, Tervuren, 1922.

Entre 1920 et 1950, les publications ethnographiques du Musée sont extrêmement minces, descriptives et de type muséologique.

L'autre fait majeur qui contribuera à prolonger cette situation est l'absence d'institution universitaire au Congo avant le milieu des années cinquante.<sup>106</sup> Au Congo, la seule recherche opérationnelle quelque peu développée est strictement inféodée à l'administration. Elle compte quelques postes expérimentaux liés à la diversification des produits agricoles (café, cacao) et le jardin botanique d'Éala, qui fournit aux planteurs des graines sélectionnées. Cependant, le bilan établi au lendemain de la guerre est sombre: "*le fondement de toute bonne plantation manquait, la valeur des agronomes. L'échec fut rude mais porta*" (Moulaert 1939, p. 172).

Ce petit monde politico-savant-colonial s'est cependant élargi. Les formations coloniales se sont établies dans les universités, dans les écoles de commerce et de sciences sociales, autour des grands juristes dont la montée sur la scène coloniale a été remarquable à la faveur du long processus de la reprise. Les géographes ont conquis de solides positions dans ces mêmes universités depuis le début du XXe siècle, ils deviennent cependant marginaux dans les études coloniales. L'activité des sociétés géographiques reste toutefois largement tournée vers la colonie ou mieux, l'expansion économique internationale de la Belgique. Les journaux de propagande populaire se muent en journaux coloniaux spécialisés sur des thématiques particulières et liées aux grands pôles, les intérêts financiers et le mouvement missionnaire.

Si un relatif unanimité règne dans l'espace le plus noble des savoirs coloniaux — le droit international<sup>107</sup>— dès que fut acquis un consensus sur la reprise et les nouvelles institutions du Congo, le clivage idéologico-confessionnel apparaît le plus clairement en matière de politique indigène. Les projets ethnologiques qui restent loin de tenir le haut du

---

<sup>106</sup> Le contraste est évident entre le développement institutionnel des sciences coloniales en métropole et le retard accumulé sur le terrain colonial. L'Institut agronomique (INÉAC) dans les années trente sera globalement soumis à l'administration coloniale. Ce n'est qu'à la fin des années 40 qu'est mis sur pied l'IRSAC, important dispositif multidisciplinaire mobilisant plusieurs dizaines de chercheurs basés au Congo et au Ruanda-Urundi.

<sup>107</sup> Le comité de rédaction du *Bulletin de colonisation comparée* est un équilibre parfait entre les universités et les courants idéologiques dominants. L'Institut colonial international qui est resté très discret, voire muet dans le débat annexionniste, conserve son prestige et un très puissant ancrage belge. La production éditoriale est largement dominée par des travaux juridiques, commentaires consacrés aux nouvelles institutions coloniales.

Un partage institutionnel relatif s'est opéré parmi les grands juristes coloniaux. Les grands ténors se retrouvent au sein du Conseil colonial, organe consultatif dont la tâche vise à contrôler les lois et décrets coloniaux. Sa composition est pluraliste et les tensions éclatent parfois entre celui-ci et le ministère, organe législatif et exécutif tout puissant ou l'on retrouve la fraction catholique des grands juristes coloniaux qui s'enrichit d'une nouvelle génération ( T. Heyse, Périer, etc.).

pavé dans ce débat, en tracent le plus clairement les contours.<sup>108</sup> L'ethnologie officielle semble devoir être l'héritière du projet encyclopédiste et catholique désormais aux mains de De Jonghe, tandis que les milieux non confessionnels (libre-penseurs et nombreux francs-maçons) compensent leur relatif handicap d'accès au terrain et les fortes connivences des catholiques avec le nouveau ministère par une théorisation partagée entre l'influence de Lévy-Bruhl, Hamand et Léopold de Saussure et les intuitions fonctionnelles de Waxweiler.

D'emblée donc, l'opposition idéologique "nationale" a structuré ces premières tentatives de dépassement de la pure rhétorique civilisatrice pour s'inscrire dans des clivages institutionnels, scolaires et théoriques. Cette structuration apparaît le plus clairement dès qu'est posée la question du "matériau humain", de l'acculturation et de son rôle dans les procédures juridiques de mise en valeur.

### **VIII. 1. La colonisation, idéologie totale et tentatives disciplinaires**

Tandis que diverses tentatives voyaient le jour pour fonder une science de la colonisation tout en conservant une forte référence à l'ouvrage de Leroy-Beaulieu, l'espace colonial académique naissant fait l'objet de tentatives disciplinaires particulières qui ne peuvent se résumer à la première ambition ethnologique. On connaît les tentatives françaises de fonder une psychologie de la colonisation (de Saussure) et une sociologie coloniale (Maunier; le premier Congrès de sociologie coloniale a lieu à Paris en 1900). On peut avancer d'emblée que l'héritage juridique restera prépondérant et les parentés sont nombreuses entre les objets, les thèmes, les préoccupations et même les structures des ouvrages relevant de l'art de la cité coloniale et des tentatives disciplinaires. Au niveau d'une sociologie coloniale, les intuitions d'un Waxweiler tôt disparu n'eurent guère d'autres suites en Belgique que les "vues" d'un Rolin qui, après avoir rédigé dans un esprit de colonisation comparée positive d'énormes ouvrages consacrés à l'administration de quelques territoires africains sous tutelle anglaise, se montrera de plus en plus

---

<sup>108</sup> L'ethnographie belge est confinée à l'espace congolais. Par ailleurs, de nombreux thèmes récurrents dans les débats coloniaux lui échappent. Il en va ainsi des conclusions à tirer de "l'émancipation des nègres d'Amérique" thème abondamment traité depuis 1897, par des diplomates, voyageurs, journalistes etc. En règle générale, on n'en tira nulle attitude favorable au recours d'un colonat noir américain au Congo, mais la conclusion récurrente était que les perspectives de progrès et d'émancipation étaient meilleures pour nos noirs du Congo! Dans la suite, l'agitation pan-nègre aux É-U fera l'objet d'une surveillance et d'une inquiétude constante, notamment lors de l'arrestation de S. Kimbango, affaire qui fut exploitée par le mouvement de Garvey, à propos duquel on décelait les oeuvres d'une main officielle américaine (Charles Du Bus de Warnaffe 1922).

sceptique devant la souveraineté de la loi, pour plaider en faveur d'une souveraineté sociologique des lois de l'histoire, c'est-à-dire en l'occurrence des lois du contact inter-racial qui, selon lui, transcendaient les humaines volontés comme les doctrines les mieux fondées.

Outre l'ethnologie et la géographie, dont nous avons déjà parlé et qui connurent des destins opposés au point de vue de l'institutionnalisation savante et académique, l'économie coloniale s'installa, malgré quelques tentatives "provinciales", sous la double tutelle des "macro-ingénieurs" dont la figure tutélaire était Thys, le plus grand capitaliste entrepreneur de l'ÉIC et sous celle des grands juristes coloniaux. Bien sûr, la science économique de la colonie, comme l'ethnologie, seront victimes de leur enfermement dans les institutions savantes coloniales et leurs annexes universitaires. Cependant, la première connut une "discretion" si remarquable, malgré les chapitres que lui consacrèrent çà et là quelques champions de la *Colonistique*, que l'on peut affirmer qu'elle n'apparut guère comme disposant d'un objet circonscrit, de méthodes, de doctrines, de thèmes suffisamment distincts de la science de la cité coloniale ou des comptes des trusts, avant la publication par F. Bézy d'un ouvrage, le premier à nos yeux, prenant pour cadre pertinent et significatif l'économie du Congo, en... 1956.<sup>109</sup>

Il y eut pourtant quelques essais précoces d'économie coloniale, et pour la période qui nous retient ici, le plus notable fut sans aucun doute celui de Dechesne qui réserva un gros volume de son *Encyclopédie économique* à l'économie coloniale. Cette tentative mérite d'être examinée de plus près pour plusieurs raisons, bien qu'elle soit doublement provinciale du fait de la position périphérique de l'auteur à l'égard de l'*establishment* savant national et du cercle des notables coloniaux.<sup>110</sup>

---

<sup>109</sup> Les débats menés sous la référence à l'économie coloniale restèrent longtemps concentrés sur les mérites respectifs du pacte colonial, de ses formes assimilationnistes ultérieures et du régime de libre échange. Opposition déjà quelque peu réfutée par Leroy Beaulieu, qui soutenait que les rapports privilégiés entre métropoles et colonies s'établissaient naturellement en faveur des premières. De l'ouvrage d'économie coloniale dont il sera question dans la suite, les chiffres sont presque absents, et les données relatives au Congo ainsi qu'aux échanges entre le Congo et la Belgique inexistantes.

<sup>110</sup> L. Dechesne, *Économie coloniale* 1918.

Dechesne, docteur en droit "comme tout le monde", était par ailleurs docteur spécial en économie politique, membre de la *Royal Economic Society*, et professeur à l'École des hautes études commerciales et à l'École industrielle de Liège. Nous n'avons trouvé aucune trace de son appartenance aux cénacles des "grands coloniaux". Proche de Janssen, il travailla essentiellement sur documents, notamment les documents de l'ICI, et ne fit jamais, semble-t-il, le voyage initiatique au Congo.

Héritière des thèses de Leroy-Beaulieu, l'économie coloniale de Dechesne alliait le double projet d'édification d'un art colonial et d'une observation distanciée des phénomènes coloniaux. Cette dernière reposait sur une impressionnante documentation historique et comparative. Plusieurs siècles de colonisation avaient fourni un matériau impressionnant et quasi expérimental dans les divers domaines de l'action colonisatrice: ordonnancements juridiques, rapports à la métropole, méthodes de colonisation, statut des sociétés concessionnaires, transports, régime foncier, attitudes à l'égard des indigènes et notamment de leurs autorités traditionnelles et de leurs religions, du contact des races, des différents statuts des main-d'oeuvre coloniales, des politiques et finances coloniales, du crédit, etc.<sup>111</sup>

Loin de souligner les spécificités de la dernière vague de conquête sous l'aiguillon du capital financier et industriel, l'auteur, à l'instar d'ailleurs des plus nombreux parmi ses contemporains, réfutait l'action déterminante de l'intérêt économique et imputait principalement la nécessité de l'action colonisatrice à l'accès des peuples européens à une maturité nationale. "*La colonisation ne se rattache donc à aucune raison spécifique mais à toutes les raisons qui conduisent à la politique mondiale d'expansion (...) ni la recherche de débouchés migratoires, ni les causes religieuses, ni la surabondance de capital ne peuvent rendre compte de ce mouvement*" (pp. 9-10). Ainsi caractérisé, le mouvement colonial européen ne se distinguait pas fondamentalement des autres épisodes expansifs de l'Histoire. Il trouvait une grande variété de formes, allant de la prise de possession et de l'assimilation par un État de territoires quasi dépourvus d'hommes à l'installation de colons juifs en Palestine ("*colonisation sans métropole*"). La dimension scientifique que revendiquait l'auteur tenait principalement, outre le postulat d'universalité, en deux éléments. Une documentation systématique portant sur plusieurs siècles et couvrant de très nombreuses expériences de colonisation. En second lieu, on notera l'ambition déclarée d'un examen objectif, dépourvu d'engagement (religieux en outre), comparatif, appuyé sur la littérature la plus récente et organisé autour de l'examen impartial et mesuré des "opinions courantes" en la matière. En fait, l'auteur qui traite d'une grande variété de questions allant de la nature des contrats indigènes aux qualités raciales et à l'éducation des populations, réussit à n'évoquer que très marginalement la question religieuse en réservant au moins autant d'espace à la question de l'Islam qu'à l'expansion chrétienne! Plus généralement et au vu des développements ultérieurs des sciences coloniales belges, l'investigation méthodique et "objective" de l'auteur offre en fait un exposé systématique de la doctrine coloniale qui va triompher dans les deux décennies suivantes.

Cette idéologie, l'idéologie de la colonie modèle, avant-garde de la colonisation rationnelle et moderne, celle de la civilisation comme effet dérivé de la mise en valeur

---

<sup>111</sup> Ce sont là les principaux chapitres de l'ouvrage qui ne comporte à ce niveau aucune mention particulière au Congo.



contrôlée et du développement, celle encore de l'édification d'un état social bantou "plus parfait", se constitue précisément comme l'établissement d'un consensus entre civilisateurs-universalistes (plutôt catholiques) et réalisateurs-différentialistes (plutôt non confessionnels et libéraux), entre les intérêts du capital et ceux de l'évangile, en lutte pour l'hégémonie dans l'appareil politico-savant colonial. Elle autorisera la coexistence, durable et singulière, du thème du respect des coutumes, de la civilisation par les "faits", plutôt que par les "idées" avec l'une des entreprises coloniales les plus évangélisatrices, d'une part, avec une entreprise de mobilisation massive et violente de la force de travail indigène, d'autre part. Deux caractéristiques au regard desquelles l'administration indirecte fut essentiellement formelle.

Dechesne constitua, ou à tout le moins exprima "scientifiquement", les bases doctrinales du consensus qui traversera l'âge d'or du colonialisme belge. En tant que représentative sans nul doute des points de vue non confessionnels, sa position était cependant distincte du conservationnisme d'un de Calonne, hanté lui par l'irréductibilité des races. Avant d'entrer plus en détail dans les débats savants et coloniaux qui suivront immédiatement la fin de la seconde guerre mondiale (qui constitue, à vrai dire, une seconde reprise), nous donnerons un aperçu du travail théorique et scientifique de rationalisation et de légitimation du consensus colonial national déjà bien ébauché parmi les notables coloniaux.

***Les fondements de la doctrine paternaliste belge en Afrique centrale comme aboutissement d'un essai d'économie coloniale.***

*Du point de vue de la représentation politique de la colonie, Dechesne bien informé des revirements français et du pragmatisme anglais considérait comme une irrationalité profonde le fait d'appliquer à des colonies des lois conçues pour les peuples métropolitains. Toute forme de délégation de pouvoirs législatifs ou exécutifs à des conseils de colonie s'avérait intenable hors des colonies de peuplement, à cause du risque de voir "les anciens habitants s'en servir pour rejeter la domination du peuple conquérant" (p. 38).*

*En matière de politique indigène, les bases du paternalisme qui caractérisera la politique indigène belge sont clairement exprimées. "L'empirisme originel n'est plus de mise, la connaissance des institutions, des moeurs, de la psychologie des indigènes est pour le colonisateur ce que la connaissance des conditions chimiques de la terre est aux agriculteurs".*

*Les populations qui s'éteignent sont «foncièrement incivilisables», tels les indiens d'Amérique anglo-saxonne, à l'égard desquels les efforts des philanthropes américains ne purent aboutir à d'autre solution que*

l'établissement de réserves où l'on abandonne ces sauvages, (...) les Canaques sur lesquels les Français, malgré leurs aspirations humanitaires, ont exercé une action fatale par l'alcoolisme et le refoulement systématique...".

*Rien de tel en général en Afrique belge, «colonie d'exploitation» par excellence, où seule la population indigène peut fournir la main-d'oeuvre et où l'expérience coloniale, comme le cas américain, atteste précisément et opportunément que "la race noire est moins «incivilisable» que la race rouge". À l'égard de celle-là s'imposent davantage les devoirs sanitaires, sécuritaires et surtout l'amélioration des procédés de culture plutôt qu'une transformation des moeurs et institutions. Population dont "il serait dangereux de supprimer les institutions sociales propres, à tout le moins celles qui n'apparaissent pas inhumaines".*

"Race progressive, dont les imperfections se rapprochent de celles de nos femmes, les Noirs connaissent cependant une infériorité spécifique qui requiert, pour être surmontée, la ferme direction des blancs".<sup>112</sup> *L'octroi de droits semblables à ceux des colons à des indigènes primitifs n'est pas envisageable. L'assimilation ne doit concerner que quelques individus méritants mais en aucun cas des déracinés faisant montre d'apparente civilisation, en aucun cas des groupes. Elle ne doit jamais être héréditaire. L'établissement de la domination morale des européens requiert la suppression des droits sociaux tels que le droit d'association. La domination politique requiert l'assujettissement politique et si le self-government est l'objectif ultime, il passe par une éducation lente et graduelle. Pour l'Afrique, cette progression se compte en siècles. Si le traitement inégal des Noirs ne peut se fonder en droit que sur leur infériorité, leur concurrence avec des petits blancs et la volonté de ceux-ci de maintenir en leur faveur un statut supérieur ne se justifie d'aucune façon. Cette situation doit donc être évitée... par une extrême sélection des tuteurs.*

"Des méthodes d'enseignement adaptées et toutes particulières doivent être définies pour répondre à des esprits aussi complètement différents du nôtre (...); s'y refuser serait fabriquer des déclassés et des révoltés" (p. 143).<sup>113</sup>

---

<sup>112</sup> L'économiste métropolitain nourrit sa réflexion d'opinions courantes depuis des siècles dans la littérature concernant la sensualité féminine des Noirs, leur illogisme foncier, leur soumission instinctive à la tyrannie, leur paresse, l'arrêt de leur développement intellectuel après la puberté...

<sup>113</sup> Et de citer la très actuelle formule à laquelle "l'européen et des savants maghrébins se seraient selon

*Ainsi doit se former une élite composée d'employés de rang inférieur, pièce essentielle de la civilisation progressive des autres, "classe ayant un intérêt direct au maintien de l'ordre établi". Pour l'immense majorité, les risques de transmission des idées subversives et immorales ainsi que leur destin principal, impose un enseignement de base exclusif dispensé exclusivement en langue locale.*

*Selon Dechesne, la mobilisation de la main-d'oeuvre indigène s'impose en Afrique centrale bien davantage que l'importation de coolies, source constante de multiples "ruptures de l'unité sociale". L'objectif à long terme est "une transformation du milieu social favorisant de nouveaux besoins, la sécurité des biens acquis et des conditions d'existence".*

## **VIII. 2. Un paradigme colonial pour les sciences humaines naissantes?**

Todorov a pu écrire que *"l'histoire du discours sur l'autre est accablante"* (Préface à Saïd 1980).

Si l'on s'en tient aux productions, c'est-à-dire aux écrits et aux prises de positions des savants, en particulier de ceux qui, de plus en plus nombreux, travaillaient entre 1850 et 1920 dans le cadre de disciplines étroitement liées à la pénétration et la gestion coloniales, il est aisé de constater que nul ne parvient à doter une discipline ou une démarche d'une grille épistémologique autonome par rapport à l'idéologie coloniale, à *"définir une relation cohérente avec les colonisés"* (Liauzu 1992, p. 143). Les critiques contre les abus coloniaux, la dépossession, le travail forcé, etc. n'y changent rien. La caractéristique des milieux savants belges est d'avoir souscrit à cette idéologie sans qu'aucun héritage impérial ne puisse être avancé à titre de justification. Les tard-venus de l'impérialisme entrent donc de plain-pied dans ce qui fait le propre du regard colonial: la certitude de disposer d'une théorie de l'Histoire soutenant une mission planétaire. À leurs yeux, la colonisation ne saurait être que scientifique, malgré le statut différent que revêt l'ethnologie des catholiques et des libéraux. Cette science coloniale autoproclamée reste pourtant un assemblage hétéroclite. Seule une série de polémiques, dont les logiques sont loin d'être exclusivement liées à la connaissance, autorisera une clarification des enjeux. Label aisé, la science coloniale s'accommode d'une diversité considérable de démarches et réflexions. Elle n'existe pas principalement en référence à des disciplines, paradigmes, courants de pensée ou philosophies, mais par son institutionnalisation à l'ombre du pouvoir colonial. Dans le cas de la Belgique, puissance monocoloniale où compétence coloniale et compétence congolaise se confondent, cet effet d'institutionnalisation est tel

---

*lui rangés: islamiser les idées européennes"* (p. 143).

qu'aucune démarche de connaissance relative à l'outre-mer et ses hommes ne verra le jour en dehors du dispositif savant colonial. "L'Autre" est exclusivement congolais, donc en quelque manière "indigène" avant même d'être "primitif", "fétichiste" ou "totémiste". En revanche, le Congo soutiendra l'édification d'un espace savant multidisciplinaire inédit dont il n'existe jusqu'au aujourd'hui aucun autre exemple dans l'histoire savante du royaume.

Mais quelle était donc cette science proclamée? Si on a beaucoup écrit à propos des rapports entre leurs discours et l'installation et la gestion des dominations coloniales, entre leurs discours et la construction, la reproduction et le perfectionnement des idéologies coloniales, on constate que peu d'investigations ont cherché à descendre en deçà de déterminations globales, historiques. La tendance naturelle à construire des archéologies disciplinaires qui penchent parfois dans une direction inverse, conduit, elle aussi, à éluder le niveau des déterminations intermédiaires. Nous pensons en particulier à l'espace concret de production des connaissances, à une sociologie des savants que la sociologie de la connaissance n'a reconnu que récemment à titre principal. L'importance de ce niveau des déterminations intermédiaires, qui complexifie la question des rapports entre connaissance et pouvoir social, nous semble encore accrue par l'existence précoce dans le champ qui nous préoccupe ici de problématiques à proprement parler transdisciplinaires ou, dans certains cas, infra- ou supra-disciplinaires: civilisation, "nationalité scientifique", relèvement, administration indigène, mise en valeur, développement.

Après les indépendances, de nombreux travaux ont mis à jour les connivences entre les exigences idéologiques (parfois opérationnelles) des situations de domination coloniale et les élaborations des savants ainsi que les élaborations savantes des milieux coloniaux qui se recoupaient largement sur le fond tout en étant parfois des réactions réciproques. Mais, une fois dissipés les effets du choc des décolonisations, cette référence à l'idéologie ou même à l'épistémologie allait se montrer insatisfaisante.

F. Colonna et B. Haïm Brahimy écrivaient en 1976, *"s'agissant d'interroger les rapports entre science et domination coloniale, on peut envisager les choses sous deux angles de vue différents:*

- *ou bien on considère ce que les questions posées (dont l'ensemble constitue les différentes sciences) doivent aux rapports de force et aux besoins coloniaux (plutôt qu'à l'idéologie coloniale, ce qui est une manière un peu éthérée de poser les problèmes...);*
- *ou bien on évalue les services directs ou symboliques, explicites ou latents, que telle science précise a rendu à l'entreprise coloniale, par exemple en désignant l'ennemi"* (1976, p. 221).

Et l'article, que l'auteur a choisi d'introduire par cette distinction, de poursuivre en montrant à propos d'une science dite "neutre", l'archéologie de l'espace colonial (en l'occurrence l'Algérie) "*comment les besoins coloniaux (justification d'une pratique de régénérescence et assimilation) informent la problématique scientifique*".

Leclerc a étudié plus spécifiquement les relations entre ethnologie-anthropologie et les moments du processus colonial. Il montre bien que le colonialisme européen moderne se distinguait par une articulation spécifique des savoirs construits à propos des sociétés autres. L'ethnologie victorienne était explicitement impérialiste. On ne peut cependant souscrire à la liaison privilégiée que Leclerc établit entre l'évolutionnisme et la composante volontiers assimilationniste de l'idéologie impériale. Cependant, l'ethnologie victorienne portait, il est vrai, cette société autre à l'existence et, dans le même temps, l'abolissait en l'abordant comme complexe de survivances (pp. 24-33).

Idéologie coloniale et premiers savoirs anthropologiques positifs noueront des rapports plus complexes encore. "*L'anthropologie au sens contemporain de recherche de terrain (...) ne prend tout son sens qu'à l'intérieur de la «colonisation scientifique». Inversement, la science anthropologique, luxe et élégance de la colonisation, fournit à ce colonialisme un alibi de premier ordre. (...) La transformation de l'expansionnisme occidental en un colonialisme suppose en quelques façons la constitution des «sciences sociales»*" (pp. 34-38). L'intérêt principal de la thèse de Leclerc tient en sa tentative de démontrer que le projet d'anthropologie scientifique, —qu'il lie une fois encore trop exclusivement à la formation du fonctionnalisme—, est issu d'un ensemble de mutations théoriques peu liées aux exigences coloniales. Il tente ensuite de montrer que cette mutation, qui jetait les bases d'une rupture qualitative de la vision impériale des sociétés primitives et augurait d'un certain libéralisme culturel, devait se traduire sous une forme technocratique dans l'idéologie coloniale pour finalement en saper les fondements. Cette dialectique entre pratique coloniale et théorie anthropologique se complique encore du moment classique de l'anthropologie anglo-saxonne, dès lors que celle-ci se fait massivement anthropologie appliquée, dont l'auteur décrit la liaison conceptuelle avec l'*indirect rule*.<sup>114</sup> Ce moment rend plus périlleuse encore l'hypothèse d'une action en retour décisive de la théorie sur la pratique et l'idéologie coloniale. Car Leclerc souligne combien, sous les paradigmes successifs du *cultural contact* et du changement social lié à un processus universel d'industrialisation, cette anthropologie appliquée fonctionnaliste, refusant toute responsabilité politique, renvoyait à demain la saisie du fait colonial comme fait global et distinct entièrement surdéterminé par l'asymétrie et la domination. Ainsi

---

<sup>114</sup> Conscient des difficultés qui existent à soutenir la réalité historique de l'*indirect rule* dans sa formule théorique et à opposer systématiquement celui-ci aux pratiques coloniales françaises ou portugaises, Leclerc estime que c'est la connivence entre la doctrine et l'anthropologie qui donne à la première son caractère distinctif.

l'anthropologie, devenue scientifique en se dégageant de l'histoire, en construisant une représentation de base des sociétés comme des systèmes naturels stables mais capables d'adaptations, mettrait à jour la dimension contemporaine des sociétés exotiques en ignorant celle du colonialisme.

C'est sans aucun doute en matière d'ethnologie-anthropologie que la rupture des luttes anti-coloniales et de la décolonisation fut la plus profondément ressentie, augurant de révisions radicales ou d'adaptations majeures des dispositifs épistémologiques et des pratiques théoriques. Ceci était d'autant plus déchirant que les relectures des situations coloniales et la "découverte" du tiers-monde débouchaient immédiatement sur celle de l'impérialisme. Dans sa forme la plus subtile, cette découverte, qui faisait office d'invalidation globale des sciences coloniales, aggravait encore la faille des savoirs ethnologiques dans la mesure où elle mettait simultanément à jour la poursuite de l'expansion du modèle industriel dont les indépendances annonçaient rien moins qu'un approfondissement. Dans cette perspective, la reconnaissance de la dimension contemporaine des sociétés primitives par les fonctionnalistes s'avérait elle-même brutalement obsolète. *"Toutes ces sociétés (le Tiers-monde) quittent, ce faisant, les champs d'intérêt de l'ethnologie pour arriver à ceux de la sociologie, et à convertir leur richesse anthropologique en conscience historique. Peut-être arriveront-elles, par la civilisation technique, nécessairement dispersante, à quelque chose qui fonde la nécessaire unité de l'homme dans sa nécessaire diversité"* (Berque, Charnay, 1965, p. 22<sup>115</sup>). L'Histoire se vengeait des prétentions de l'anthropologie scientifique. Nous y reviendrons.

Cependant Leclerc pose aussi la question de l'articulation des savoirs et de la pratique coloniale. C'est davantage l'idée d'une connivence, certes, mais relativement impuissante des savoirs ethnologiques que celle d'une complicité militante de ceux-ci, qui s'impose. En fait, le programme historique que proposait Berque, —la relecture du fait colonial et des savoirs connexes— commence seulement depuis peu. On comprendra que l'événement des décolonisations faisait urgence.<sup>116</sup>

---

<sup>115</sup> *"La domination coloniale, dont la cessation suscite à notre époque une hypocrite unanimité, est une phase dépassée et circonscrite dans le temps. Elle semble n'avoir été que la forme transitoire, aujourd'hui condamnée, d'un contenu de mutations matérielles et psychiques, qui se poursuivent toujours"* (p. 292). Pour une présentation de cette défaite-triomphe de l'impérialisme par J. Berque, voir le même ouvrage, pp. 285-294).

<sup>116</sup> On peut avancer qu'une manière originale et féconde de relire les pratiques coloniales se construit aujourd'hui par le bas, c'est-à-dire par l'analyse de trajectoires singulières reconstituées à partir d'un regard décentré sur les pratiques actuelles du développement.

Soulignons aussi que Berque et Charnay, en évitant l'archéologie strictement disciplinaire ouvraient la voie à une perspective différente de celle de Leclerc qui ignore largement que l'ethnologie-anthropologie n'était pas principalement engagée dans un face-à-face avec le pouvoir colonial, mais s'inscrivait aussi dans un complexe savant multidisciplinaire, international et relativement intégré au niveau idéologique et institutionnel, celui des sciences coloniales.<sup>117</sup>

Dans un ouvrage plus tardif, Leclerc distingue entre "ethnologie-techne" et "ethnologie-theoria", qui coexistent depuis la conquête des Amériques, montrant que bien avant l'émergence d'une discipline autonome, le besoin de connaître, et les formes de cette connaissance, était intimement lié à diverses formes élaborées de domination, d'assimilation, d'évangélisation, de destruction, etc. Mais cet ouvrage, véritable enquête historique sur les méthodes d'observation de l'homme, montre aussi combien ont été historiquement liés (à l'origine des sciences sociales modernes) les soucis de rationaliser l'observation des indigents (en Europe) et l'observation des indigènes. À la suite de l'échec du programme d'investigations exotiques de la Société des Observateurs de l'Homme, *"la sociologie va remplacer l'ethnologie (...), l'indigent est à portée de main de l'observateur, tandis que l'indigène est rebelle au regard de l'observateur. (...) La connaissance de l'ouvrier va donc remplacer celle de l'indigène et du sauvage comme source d'une science de l'homme. Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle que la sociologie intégrera le sauvage, que l'indigène rejoint l'ouvrier dans la panoplie sociologique. Au début du XXe siècle, les méthodes d'observation des indigènes seront transposées dans l'observation des ouvriers ou des «marginiaux»"* (G. Leclerc 1979, p. 79).<sup>118</sup>

Nous avons vu que l'inverse est davantage caractéristique du regard belge sur le Congo entre les deux "reprises". Les pratiques de recherches de l'Institut Solvay, les "théories" et exigences du mécène, qui se concentraient sur une sociologie du travail précoce pour ambitionner de construire une théorie de l'homme au travail, fournissent un cadre

---

<sup>117</sup> Leclerc note cependant: "(...) cette discipline (l'anthropologie) qui, bien que réduite au rôle mineur de servante des disciplines royales, s'est acquittée de la tâche d'ébranler l'ethnocentrisme occidental" (p. 203).

<sup>118</sup> Comte, qui condamnait "l'esclavage colonial, véritable monstruosité politique, aberration déshonorante pour notre civilisation, économiquement néfaste et gros d'affrontements à venir", entendait aussi définir strictement le projet sociologique par rapport "aux populations les plus avancées, en écartant, avec une scrupuleuse persévérance, toute vaine et irrationnelle digression sur les divers autres centres de civilisation indépendante dont l'évolution a été, par des causes quelconques, arrêtée jusqu'ici à un état plus imparfait (...)". Cité par Liauzu 1992, p. 130.

Longtemps privilège des explorateurs puis des anthropologistes (Broca, Quatrefages), "l'autre" ne fut en France conceptuellement intégré à une théorie à vocation spécifiquement universelle et strictement sociologique qu'avec le projet durkheimien duquel émergèrent simultanément, selon Karady, une première demande universitaire de connaissance sociologique, une valorisation et une professionnalisation de la recherche de terrain et de nouveaux cadres heuristiques (1982, pp. 17-35).

susceptible de formaliser quelque peu la thématique consensuelle de l'encadrement social de l'indigène.

L'homogénéité est remarquable entre le corpus des sciences sociales et l'argument essentiel des idéologies coloniales, la Civilisation impliquant une inégalité foncière des sociétés humaines, qu'elles soient ordonnées verticalement dans un schéma évolutionniste plus ou moins strict ou, horizontalement, selon des modes différenciés d'adaptation aux différents milieux. Davantage encore que le devoir de civiliser, l'argument du droit de coloniser portait sur le droit de mise en valeur de ressources incombant aux peuples capables de réaliser celle-ci de manière supérieure aux pratiques locales. Cet argument ne fut pas théorisé par l'ethnologie, mais par le droit naturel.

Les regards rétrospectifs portés sur les sciences coloniales se sont organisés autour de deux questions: quelle était la nature de ce savoir et quel fut son rôle historique dans l'établissement et l'abandon des dominations coloniales? Cette démarche rétrospective n'eut lieu qu'au lendemain des indépendances. Elle faisait implicitement de l'histoire contemporaine la clé de validation, et le plus souvent d'invalidation, des savoirs exotiques.

La thèse radicale de Vidal pose comme condition d'existence de l'anthropologie scientifique un état fort avancé de décomposition des sociétés objets.<sup>119</sup> Aux États-Unis, depuis 1834 avec la fondation du Bureau des Affaires Indiennes au sein du département de la guerre, des observateurs des sociétés indiennes écrivent des rapports destinés à l'administration. Mais comme le remarque justement C. Vidal, ce n'est que durant le dernier quart du XIXe siècle qu'apparaissent les institutions savantes anthropologiques. *"La chronologie du dernier quart du XIX siècle montre clairement que chaque campagne*

---

<sup>119</sup>Morgan, père de l'anthropologie, qui n'appartint que tardivement à l'*establishment* naissant des *anthropologists*, fut tout d'abord un avocat de la cause des Iroquois. C. Vidal montre bien le passage du militant à celui de savant fondateur de ce qui allait devenir un objet majeur de la discipline, la parenté. Entre l'engagement du "jeune" Morgan et l'oeuvre scientifique du "vieux" Morgan, la défaite et le confinement des nations indiennes sont définitifs. Les institutions indiennes peuvent dès lors entrer dans un tableau général et raisonné des institutions humaines. Morgan est alors convaincu de l'inéluctabilité d'une assimilation, seule alternative à une déchéance et à la disparition. À ses yeux, "l'indianité" n'existe plus comme foyer de résistance. L'édification du tableau évolutionniste où elle voisine avec les anciennes institutions germaniques, où elle apparaît dominée par une loi de progrès universelle, fait presque de ce deuil un événement nécessaire. L'accession du sauvage vaincu au statut d'objet digne de science, son accession au titre d'enfant de l'humanité aura-t-elle au moins l'avantage d'atténuer les pires stigmates raciaux de la science pré-ethnologique ou pré-sociologique? L'ethnologie requiert, selon Vidal, la mort des sociétés objets.



*militaire, chaque champ de bataille, chaque massacre qui rapporte une nouvelle victoire au colon blanc marque en même temps une nouvelle étape de la pratique ethnologique qui se professionnalise et se répand. Elle devient exercice d'une profession, au moment où s'intensifie l'extermination des hommes et des cultures dont elle traite en toute quiétude institutionnelle" (Mal de voir, p. 16). L'American Anthropologist reconstruit donc la figure de l'indien sauvage, ses institutions, sa différence, à partir d'observations réalisées dans les réserves où sont définitivement confinés les survivants. Les opérations mentales sur lesquelles reposent cette démarche de réinvention "d'une primitivité marginale", qui n'aurait pu voir le jour avant cette réduction définitive, reposaient sur un accord tacite de la profession "l'autorisation qu'elle se donnait de décrire comme primitives les situations non conformes à sa quotidienneté" (p. 35). Mais Vidal avance aussi que si les sociétés indiennes étaient exsangues lorsqu'elles firent les délices des ethnologues et folkloristes, "on pourrait difficilement reprocher à ceux-ci d'avoir directement contribué à leurs destruction". Et si "l'ethnologie professionnalisée a principalement herborisé sereinement dans les brousses sans nuire aux Africains, sans gêner les colonisateurs, mais en s'écartant de l'histoire, rien ne permet de penser l'utilité technologique de l'ethnologie dans l'établissement et la gestion des dominations coloniales" (...). Les travaux ethnologiques furent sans effet, car l'ethnologie singularise et isole le réel qu'elle observe au point de l'irréaliser. Elle ne représente pas, elle sublime. Elle ne porte pas à agir. Elle incline à déplorer, parfois à s'émerveiller"<sup>120</sup> (Mal de Voir, p. 66).*

Même dans le cadre de la *governmental anthropology* anglaise, il semble que la fonction de pourvoyeur d'information stratégique des "professionnels" est restée en deçà de ce que l'on estime souvent. Leclerc note que "*l'ethnologie techne n'a guère été confidentialisée. Sa confidentialité résulte simplement de la faible utilité qui lui est généralement attribuée par le pouvoir, qui l'a pourtant commanditée. (...) Simplement elles sont considérées comme inutiles par le pouvoir colonial assis*". Et de citer Evans Pritchard qui fut *governmental anthropologist* au Soudan. "*Le professeur Seligman me dit un jour que, pendant toutes les années où il avait travaillé au Soudan ou sur les problèmes soudanais, on ne lui avait jamais demandé son avis et que, pour la seule fois où il le proposa, de son propre chef, à propos des faiseurs de pluie des collines Nuba, on le refusa. Pendant les quinze années où j'ai travaillé sur les problèmes sociologiques dans cette même région, on ne m'a jamais demandé mon avis sur quelque question que ce soit*". Leclerc avance

---

<sup>120</sup> À propos des formes précoces de résistance des populations congolaises, voir notamment De Boeck 1987.

Crawford Young, qui cite des révoltes localisées dans les années 20 et 30, admet cependant que la résistance indigène se développe principalement dans la phase de la défaite confirmée des sociétés congolaises. Elle se traduit par l'effervescence des mouvements messianiques, syncrétiques et religieux (pp. 145-148).

que ce désintérêt des pouvoirs pour une ethnologie pourtant conçue comme "technologique" joua un rôle important dans la réorientation vers la "theoria" des travaux (1979, p. 39-40).<sup>121</sup>

Le développement des recherches ethnologiques françaises en Algérie, à la suite des observations réalisées dans un premier temps par des militaires, est caractérisée, selon Leimdorfer, par un paradigme folkloriste et relictuel marqué à la fois par une distance considérable à l'égard du champ métropolitain des sciences sociales et orienté vers les objets qui semblent être "*à l'abri du contact occidental, donc de la colonisation*" (1992, p. 87). Dans le processus de consolidation de la colonisation de peuplement et d'administration directe, les études ethnologiques inaugurées par Masqueray s'étiolent.

Nous nous sommes trop avancé. Car nous allons seulement aborder la formation d'une ethnologie belge. Au tournant du siècle, l'évidence impériale est encore éclatante et peu contestée au nom de l'ethnocide et de l'aliénation. Lorsqu'elle l'est, c'est principalement au nom de clivages idéologiques ou doctrinaux propres aux formations politiques colonisatrices. Cependant, il semble que se soit déjà noué l'un des pôles sur lesquels Taguieff (1987) construit la structure polémique du racisme et de l'antiracisme. Le racisme même (surtout lorsqu'il n'est pas strictement biologique) et l'opposition au racisme s'alimentent tous deux à une double source contradictoire: la volonté de faire ressembler et la volonté de maintenir en l'état. L'évolutionnisme est un universalisme et un racisme conduisant à briser l'autre pour l'engager dans son "destin". L'évolutionnisme soutient-il l'assimilationnisme comme le pense Leclerc? Il semble que cette affirmation de Leclerc doive être relativisée, à tout le moins à la lumière de ce que nous venons de noter à propos de la première revendication belge à la théorie ethnologique. En effet, l'évolutionnisme est presque absent des références de cette première ethnologie. Et De Jonghe s'applique à en réfuter l'essentiel en faisant des sociétés du Congo des peuples de vieillards plutôt que des peuples enfants. Ce faisant, sa position est assez proche de celle d'un Durkheim qui écrivait en guise de commentaire

---

<sup>121</sup> Sans anticiper sur une période plus tardive de l'ethnologie belge en Afrique centrale, nous soulignons combien les travaux entrepris par les quelques ethnologues de l'IRSAC (Butare Rwanda) se sont d'emblée dirigés vers la l'ethnologie theoria, alors que la "philosophie" qui, à la fin des années 40, inspirait les fondateurs et bailleurs de fonds de cet institut était strictement technologique: le développement de la science dans la colonie était conçu comme une pièce naturelle d'un dispositif renouvelé de stimulation d'une forme accélérée de progrès social et économique. Le progrès appliqué avec méthode aux sociétés indigènes supposait qu'elles soient enfin mieux connues dans leurs ressorts profonds ou dans les innovations sociales des centres extra-coutumiers. M. d'Hertefeldt qui est resté au Rwanda jusqu'au début des années soixante-dix, nous confie que leur liberté de recherche était totale et que, hormis une demande qu'il attribue à l'ONU dans le cadre de l'introduction du suffrage universel au Rwanda, "*on ne nous demanda jamais rien*" (Interview de d'Hertefeldt).

d'un ouvrage de Boas: "*certes nous croyons, nous aussi, qu'entre la pensée primitive et la pensée de l'homme cultivé, il n'y a pas de différence de nature. (...) Nous pensons au contraire, que les causes extérieures, physiques ou sociales, ont été la source principale de différenciation entre les peuples. Mais il n'en faut pas conclure qu'aujourd'hui tous les hommes, quelle que soit leur origine, sont également aptes à la civilisation. Sans doute, il est possible que telle race, en particulier, soit injustement méprisée: c'est très vraisemblablement le cas des Noirs d'Amérique. Mais ce n'est pas une raison pour déclarer que toutes les races, tous les peuples, ont une égale aptitude native à toutes les formes possibles de mentalité*" (cité par Liauzu 1992, pp. 139-140).

L'important pour De Jonghe est que cette aptitude corresponde au souci d'évangélisation. L'évolutionnisme linéaire n'est pas davantage pris au sérieux par les libres-penseurs et anticléricaux. Le différentialisme "racique" ou culturel qu'ils mobilisent s'appuie sur les "acquis" de l'anthropologie physique, de la psychologie primitive ou de la psychologie de la colonisation, mais surtout sur des avis autorisés issus l'observation coloniale. Il est très proche du relativisme culturel, se nourrit parfois d'un scepticisme romantique face à la prétention occidentale et précède la "découverte" concrète de l'intimité des sociétés congolaises qu'il entend préserver de l'anéantissement.

D'une certaine manière, les deux démarches qui partagent un inégalitarisme foncier, ne sont nullement contraintes de théoriser l'infériorité du primitif ou du barbare. S'il est de coutume de parler de races, cet usage renvoie autant à la notion de nationalité ou de peuple qu'à l'anthropologie physique. Remplacer ce terme de race par celui de culture dans la polémique relative au destin de l'indigène ne changerait pas grand chose à sa structure. En fait, et pour relativiser encore davantage le rôle effectif de l'ethnologie, le rapport colonial se nourrit davantage de l'évidence du prodigieux développement des moyens d'un aménagement rationnel, tant de l'espace mondial et des rapports sociaux, que de l'infériorité congénitale, ou de l'adaptation fonctionnelle de l'indigène à son milieu.

L'ethnologie est loin d'être la fille aînée des sciences coloniales. La prise en charge de la rationalisation du mouvement "d'expansion vitale" de Europe est le premier objet de l'ensemble de ces sciences. Sur la prise en charge théorique de la primitivité qu'elle revendique, l'ethnologie ne peut même pas asseoir un monopole. À l'université, sa position n'est guère que le fruit d'une concession des disciplines puissantes. Elle ne tient qu'à la reconnaissance d'un espace savant colonial qui lui réserve une position périphérique. Elle ne s'en dégagera quelque peu que dans la période suivante, lorsque le primitif devient le problème majeur auquel fait face la consolidation de la domination coloniale. Elle restera cependant strictement coloniale en Belgique.

Plutôt que de recenser les convergences thématiques entre les investissements savants à propos de l'altérité humaine et les intérêts et discours coloniaux, plutôt que de rechercher les coups de mains concrets ou idéologiques donnés par les ethnologues aux militaires et administrateurs (qui firent d'abord leur ethnologie eux-mêmes), une critique nouvelle des accointances coloniales des sciences sociales et humaines s'est affirmée à travers les tentatives d'histoire sociale des institutions savantes, qui est aussi une histoire sociale des intérêts désintéressés des savants (P. Bourdieu 1976).

V. Karady (1982) a bien mis en relief le retard enregistré par la France, pourtant grande puissance coloniale, dans l'institutionnalisation universitaire et la professionnalisation des recherches ethnologiques, avant que l'école sociologique ne contribue à restructurer le champ de l'intérêt ethnologique. Il souligne le poids de la tradition des lettres classiques qui annexa une fraction importante des champs coloniaux (orientalisme études sanscrites, etc.). "*Née du concours de curiosités extra-universitaires*", l'ethnologie française qui aurait pu s'appuyer sur de solides antécédents institutionnels (la célèbre école anthropologique par exemple) n'a donc pas trouvé de place dans l'université du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle n'était pas davantage privilégiée au sein des sciences coloniales où son statut était bas. Elle ne faisait pas l'objet d'une demande particulièrement claire du pouvoir colonial. Pour évoquer le retard plus caractéristique encore de la recherche de terrain, l'auteur cite Mauss et Van Gennep qui s'indignaient de la misère intellectuelle et de l'incivisme des pouvoirs publics. Il précise: "*si l'administration se méfie des savants qu'elle ne contrôle pas directement, ce n'est pas en raison du libéralisme dont ils sont parfois soupçonnés dans les affaires coloniales, mais surtout à cause des divergences profondes entre les intérêts scientifiques des chercheurs scientifiques et la demande administrative*".

Ce sont des hommes de terrain comme Delafosse ou même Faidherbe qui jouèrent principalement un rôle stimulant qui n'eût pourtant pas d'effets décisifs dans le champ universitaire, ce sont les administrations coloniales qui financèrent l'Institut d'ethnologie de l'Université de Paris (pour le prestige). Mais selon Karady, l'école sociologique, aidée du grand prestige de l'école anthropologique, serait en fait à l'origine de la première demande proprement universitaire de compétence ethnologique à laquelle répondit en outre la création de l'Institut. C'est l'enseignement de Mauss qui serait à l'origine d'une nouvelle génération de praticiens universitaires et empiristes, fondateurs d'une nouvelle ethnologie française. Par le nombre important de missions organisées par l'Institut se constituait une première ethnologie qui échappait à l'ethos universitaire des Lettres et conférait à la pratique du terrain une grande valeur heuristique.

Sans doute doit-on aussi attribuer partiellement ce retard à la "vocation assimilationniste" de la France, mais Karady dirige donc plutôt sa recherche vers les rapports de force, les normes et les stratégies de pouvoir de l'institution savante universitaire. C'est aussi en référence à des profits symboliques savants qu'il rend compte du compagnonnage de

l'ethnologie et l'école anthropologique, malgré un partage théorique précoce des terrains social et physique (p. 26). Si on ne peut évoquer une telle vocation pour la Belgique, où pourtant la situation de l'ethnologie est similaire au tournant du siècle, on doit bien constater qu'elle n'a et ne cherche un appui institutionnel qu'au sein du complexe politico-savant colonial dominé par les juristes.

Mais cette hégémonie des juristes est surtout celle de notables qui occupent certes de prestigieux postes dans les universités mais exercent leur magister congolais dans une sphère distincte de celles-ci. Ceci éclaire le fait qu'un nombre dérisoire de thèses furent consacrées à la colonisation en Afrique centrale.<sup>122</sup> Nous avons déjà souligné le fait qu'aucune école de pensée non coloniale (à l'instar de l'école sociologique française) n'exprima une demande significative de matériaux ethnographiques congolais.<sup>123</sup>

Nous pouvons sans doute aller plus loin. À la veille de la seconde reprise, tout indique que le dispositif d'accumulation des savoirs d'outre-mer était déjà en voie d'être intégré au projet colonial. L'offre d'information africaine est donc entièrement dominée et préconçue par le processus politique de la reprise et ses produits savants dérivés. Elle est antérieure à une demande sociale. Elle a puissamment contribué à fabriquer la demande "civile" dont elle déplorera toujours la faiblesse. Plutôt qu'entre savants et praticiens, elle est tendue entre "Congolais" de métropole et "Congolais" du Congo, dualité illustrée par les deux figures du grand juriste et du "macro-ingénieur".

À la veille de la reprise, le consensus se met en place entre quelques prétendants au titre de spécialiste des sciences coloniales, quelques missionnaires et les rares dispensateurs de savoirs coloniaux dans les universités qui sont par ailleurs des notables du pouvoir colonial: *nous ne connaissons pas suffisamment nos indigènes*, et même diront certains, *nous ne connaissons pas notre Congo*. C'est en Afrique du Sud, et dans d'autres colonies, parmi les travaux d'ethnologues britanniques et d'agronomes hollandais que l'on cherche des exemples à suivre. Au-delà de ce qui se muera ensuite en antienne, aucun dispositif concret n'est mis sur pied pour établir une liaison institutionnelle entre administrateurs et d'éventuels théoriciens. La production ethnologique non confessionnelle reposera toujours sur des individus qui sont à la fois coloniaux et ethnologues. Si une liaison de ce type est établie entre les missionnaires et Louvain, elle fait davantage encore écho au projet civilisateur. L'enseignement ethnologique à Louvain ne visera jamais à produire des ethnologues professionnels, mais des coloniaux avertis et des missionnaires-ethnographes. Comme l'ensemble thématique et institutionnel de la science coloniale, l'ethnologie naissante se trouve littéralement aliénée au projet colonial.

---

<sup>122</sup> Les quelques thèses soutenues le sont dans les filières coloniales des universités. Le Congo ne devient objet légitime de thèses qu'à partir de 1950.

<sup>123</sup> À propos du rôle décisif de l'école durkheimienne dans l'édification de l'ethnologie en objet légitime de connaissance universitaire, voir V. Karady 1988.

Pourtant, si chacun acquiesçait à la nécessité de connaître l'indigène, ce consensus s'évanouissait dès que l'on envisageait l'usage concret des apports ethnologiques. Les propositions méthodologiques elles-mêmes divergeaient considérablement.

L'exploration des histoires institutionnelles savantes complique l'hypothèse d'une fonctionnalité globale de la science coloniale au bénéfice du projet impérial. Au-delà d'un soutien idéologique global ou de coups de mains ponctuels, Bourdieu (1976) avance que l'autonomie des sciences sociales coloniales étaient grande envers le pouvoir intellectuel ou le champ intellectuel central ou métropolitain, mais qu'elle était très dépendante du pouvoir local (appareil colonial).<sup>124</sup> Cette observation devrait être vérifiée dans chaque contexte national. Nous n'avons trouvé aucune étude d'ensemble du dispositif des savoirs coloniaux en Belgique. Les études partielles sont extrêmement rares. Elle se limitent souvent à des recensions de patrimoines et évitent prudemment les produits les plus caractéristiques des sciences.<sup>125</sup>

En 1982, Karady faisait le même constat en ce qui concerne la France, puissance coloniale "de plein droit". Des matériaux considérables ont pourtant été réunis, mais ils empruntent trop exclusivement la voie de l'archéologie disciplinaire. Par ailleurs, les lectures rétrospectives et anthologies des paradigmes de "l'Autre" s'en tiennent à une sorte de démarche d'analyse de contenu de produits finis (textes), mis en relation avec les événements, modes de pensée d'une époque et exigences supposées de la domination coloniale. Elles proposent rarement une sociologie des producteurs des savoirs. F. Leimdorfer qui distingue une sociologie des champs producteurs de savoirs<sup>126</sup> et une sociologie des produits finis<sup>127</sup>, retient principalement la seconde car la connaissance est d'abord discours. À la différence d'une analyse de contenu classique il introduit cependant les notions "d'espace d'énonciation", "d'énonciation" (abstraite) et de "place sociale" qui est construite par le "locuteur" concret et singulier sans être réductible à une place dans la société. Afin d'examiner les rapports entre, d'une part, le "rapport colonial", son évolution et le choix des thèmes de recherche à propos de l'Algérie dans le

---

<sup>124</sup> Hypothèse globalement confirmée par Leimdorfer, y compris en ce qui concerne l'origine sociale des premiers ethnologues non militaires en Algérie.

<sup>125</sup> Nous avons pu constater tout récemment, lors d'un colloque consacré à la coopération universitaire, que cette perspective patrimoniale suscite un malaise croissant, même parmi les médecins et ingénieurs. De manière confuse, la continuité supposée par cette perspective est mise en cause. Quelle est cette Afrique réduite aux collections prestigieuses du Musée de Tervuren? Quelle histoire raconte la collection des mémoires de l'Institut Royal Colonial? Sur quoi reposaient les triomphes de la médecine coloniale? Que taisait l'ingénierie coloniale qui illustrait la maîtrise croissante de l'espace congolais? Qu'en faire aujourd'hui?

<sup>126</sup> La société dans la science.

<sup>127</sup> La science dans la société.

corpus des thèses de Lettres et de Droit durant la période coloniale, d'autre part, il propose une interprétation sociologique du concept linguistique d'énonciation susceptible de meubler l'espace désigné par P. Bourdieu, afin de tenter de dépasser l'habituel procès de la science coloniale. C'est sans conteste une tentative importante pour dépasser le dilemme entre la détermination interne des formes et objets de connaissance et la détermination externe par des rapports sociaux dépassant de loin l'univers social de production des savoirs.<sup>128</sup>

Comme d'importants courants récents de sociologie de la science concourent à nous y inviter, il s'agit de considérer la connaissance comme une construction mobilisant des matériaux de divers ordres qui apparaissent comme des médiateurs entre le "labo", la nature et la société. Leimdorfer propose ainsi une sociologie du savoir colonial autour des concepts de "place sociale d'énonciation" (position dans le champ des rapports sociaux scientifiques et position discursive), celui de "relation d'interlocution", "d'interdiscours" et de "prise en charge" des discours tenus.

Notre position est sans doute moins ambitieuse. Nous n'avons guère trouvé pour labelliser notre essai qu'une référence à l'histoire sociale des disciplines et des champs savants telle qu'elle a été pratiquée autour de P. Bourdieu et de la revue *Actes de la Recherche en Sciences sociales*. Cette histoire sociale de la production des savoirs est cependant bien loin d'apparaître comme une figure imposée. Elle reste, reconnaissons-le, un exercice relativement libre dont les expressions les plus brillantes tiennent surtout au rapport établi et proposé à la déconstruction, entre un champ donné et l'ensemble de ses justifications ou son historiographie "officielle".<sup>129</sup> Tout récemment, Bourdieu (1995) proposait à titre d'axe une distinction entre deux formes d'imposition des savoirs sociaux ou deux formes de production de la vérité scientifique; l'une, idéalement régie par des normes indiscutables, "des lois de la guerre", réglant les rapports théoriques d'un univers suffisamment autonome des demandes sociales et des champs concurrents (médias, mode, politique); l'autre, caractéristique encore des sciences sociales, où pèse toujours lourdement la logique politique de l'adhésion régie par des organes de consécration soumis eux-mêmes à la validation par le nombre et la conformité avec l'accord plausible "*des gens qui comptent*", c'est-à-dire qui aimeraient que certaines propositions soient tenues pour vraies. Cette dualité caractéristique des sciences sociales actuelles est toute entière opposée à ce que nous avons noté à propos de la formation du champ savant colonial. L'offre de connaissances coloniales crée la demande, elle la fabrique. La science coloniale organise directement la sanction du projet colonial par le nombre, elle est une matrice de constitution des gens qui "comptent". Il semble vain de chercher à recenser les

---

<sup>128</sup> Dilemme qui correspond à une dualité générale de la sociologie entre démarches actionnalistes et diverses hypothèses déterministes.

<sup>129</sup> Voir en outre J. L. Fabiani 1988.

coups de mains administratifs, idéologiques ou épistémologiques que les sciences auraient rendus aux établissements coloniaux, si l'on fait l'économie de l'espace immédiatement distinct dans lequel se constituent des pratiques de connaissance qui n'ont d'autre vocation que de s'inscrire dans la reconnaissance et la réalité du pouvoir colonial. Dans le cas belge, ce n'est pas tant l'insularité de ces démarches à l'égard du pouvoir savant national qui est en jeu que les procédures par lesquelles ce dernier se trouve projeté, avec l'ensemble de ses clivages et oppositions, dans l'espace colonial. Ce qui explique en partie pourquoi l'unanimité savante n'est jamais allée au-delà de l'évidence selon laquelle le projet d'une science coloniale était bien fondé. Cette projection conduit à l'édification d'un espace propre, impliquant certes, par le biais des délégations, l'ensemble de *l'establishment* universitaire mais qui apparaît singulièrement et rapidement comme le lieu d'une science à part, dont le statut n'est nullement contesté par les universités ou organismes disciplinaires qui, comme tels, ne jouent plus un rôle fonctionnel décisif dans son développement. Comme nous allons le découvrir, cette première organisation du savoir colonial se dotera d'une infrastructure parfaitement distincte des autres infrastructures savantes qui pourront néanmoins s'y reconnaître.

Ce qui caractérise la première organisation des savoirs africanistes en métropole, c'est la prompte clôture du champ qui correspond à une faible différenciation disciplinaire interne ou à une interdisciplinarité naturelle. Elle s'opère alors qu'apparemment ses références théoriques et idéologiques se veulent les témoins et les preuves d'une intégration à un corpus et à des débats internationaux ou intercoloniaux. Un autre paradoxe tient en ce que cette mobilisation scientifique répond à (et organise) une apparente mobilisation nationale. Enfin la définition de l'espace colonial comme un domaine extraordinairement (ou phantasmatiquement) fécond pour toutes les démarches de connaissances occulte une précoce division du travail qui sous-tend les premiers clivages doctrinaux ou théoriques. En vérité, la compétence légitime et première dans l'ébauche de ce champ est coloniale, plutôt que disciplinaire ou scientifique. En témoignent les trajectoires ou carrières ultérieures des connaisseurs qui resteront pour l'essentiel confinées à l'espace colonial ou l'espace strictement politique plutôt qu'à l'espace académique. De même, les premières procédures de recrutement privilégient la pratique coloniale, en métropole dans les instances du pouvoir colonial ou dans l'administration, la magistrature ou les missions au Congo. De ce fait, les sciences sociales (ethnologie et économie) ne peuvent ou ne veulent définir un espace quelque peu autonome face au couple qui s'affirme hégémonique, le coupe du juriste colonial, qui fait la loi et construit le Congo, et du "macro-ingénieur", qui étend sa compétence à tous les aspects de la mise en valeur.

À l'université, l'enseignement «congolais» se développe à la marge des centres du pouvoir académique, même s'il mobilise des grands juristes. Quant à la capacité de théorisation, elle subit les aléas de l'institut Solvay (disparition de Waxweiler) et surtout



le poids des questions doctrinales catholiques face aux hypothèses strictement différentialistes, autant que du darwinisme et de l'évolutionnisme des anthropologues victoriens. En simplifiant beaucoup, on peut avancer que l'ensemble du savoir élaboré autour du processus d'expansion, et simultanément autour du "matériau" congolais, conserve une double polarisation malgré l'effet homogénéisant de l'annexion au niveau institutionnel. La première distingue les coloniaux de métropole (les nouveaux) et les congolais, c'est-à-dire les anciens dont la légitimité sera toujours très forte.<sup>130</sup> La seconde, idéologique et institutionnelle, oppose la sphère catholique et la sphère non confessionnelle<sup>131</sup>, clivage qui, à l'exception du Conseil colonial (organe consultatif de métropole), se trouve accentué par la prépondérance des premiers dans l'appareil exécutif colonial et l'implantation des seconds dans la première magistrature congolaise et dans la direction des principaux groupes financiers.<sup>132</sup> Le champ des savoirs africanistes se développe donc hors de toute demande universitaire. Mieux, l'offre universitaire n'en est

---

<sup>130</sup> Légitimité consacrée par les procédures de recrutement des membres des cénacles coloniaux privés et publics et des cercles d'anciens. Légitimité souvent cumulée aussi par la très forte circulation des hommes entre l'appareil d'état (administration, cabinets, magistrature) et le capital colonial.

<sup>131</sup> À laquelle on peut rattacher la fraction protestante nationale, toujours représentée dans les milieux d'affaires.

<sup>132</sup> Il faudra attendre 1930, c'est-à-dire une longue période de crise idéologique et le premier ministère libéral pour que soit établi le consensus colonial autour des trois piliers que sont l'Église catholique, l'État colonial, et le monde des "trusts" et de la finance. À ce moment, l'élite coloniale, l'intelligentsia coloniale, se trouve installée dans un dispositif colonial propre, construit autour d'institutions nouvelles, certes mais toutes liées à la conduite de "l'Oeuvre". Les détenteurs du savoir congolais seront des "coloniaux". L'immense majorité d'entre eux, magistrats, professeurs, fonctionnaires, "macro-ingénieurs" et missionnaires feront des carrières coloniales complètes.

qu'un sous-produit. Cette première organisation du champ toute entière liée au projet colonial est pourtant loin de se traduire par un unanimisme savant.

La dimension politique de ce champ ne tient pas à la prépondérance des modes de légitimation par le public et le consensus social. Car répétons-le, il n'existe pas vraiment de demande sociale qui lui soit adressée. Cette dimension politique presque censitaire tient davantage à la conquête des postes de pouvoir dans l'appareil du pouvoir colonial, qui sont toujours d'une certaine manière des postes d'accès à la compétence scientifique et coloniale légitime. Cette dimension politique renvoie surtout à la capacité à traduire dans des oppositions théoriques ou doctrinales une lutte entre un pôle liant l'élite coloniale catholique, les missionnaires et la fraction dominante de la première haute administration de la colonie et un pôle davantage construit sur quelques grands juristes et "macro-ingénieurs" principalement liés au capital colonial.

Troisième chapitre

## Le développement du Congo avec ou sans indigènes?

Ce chapitre aborde principalement une série de thèses, découvertes, débats et polémiques dans lesquels prennent forme un savoir véritablement colonial et un véritable champ savant colonial. L'Afrique belge s'est enrichie des territoires sous tutelle que sont le Ruanda et l'Urundi.

Il ne s'agit déjà plus d'élaborer des théories de la colonisation, d'évoquer les exigences du progrès universel des sciences et l'immense réservoir scientifique congolais, mais de résoudre des problèmes; des problèmes dont l'ampleur dépasse de loin les infrastructures de transport ou les aménagements fiscaux, car ils concernent l'organisation sociale et économique de la colonie dans son ensemble. Au cœur de ces problèmes émerge rapidement un fil conducteur: le destin et la fonction du matériau humain. Ce chapitre s'ouvrira donc par une présentation des positions et propositions qui se veulent inspirées par une connaissance inédite d'un tel matériau. En suivant ce fil conducteur, nous verrons que de l'ethnologie, qui renvoie à la problématique de la bonne administration indigène, on passe, par les exigences conjuguées de la mise en valeur et de la gestion d'une crise "démographique" qui fait redouter une disparition rapide des Noirs, à une problématique toute différente. Pendant que sont mis en place les instruments officiels d'une administration dite "indirecte mitigée", que d'aucuns voudraient garantir d'un renoncement à la "civilisation par les idées", un autre chantier s'est ouvert autour de la question de l'association de l'indigène au progrès, de son rôle dans la mise en valeur par l'État colonial et les compagnies capitalistes. Pour être plus près des faits, on admettra que la question première concerne d'abord sa survie en nombre suffisant. Mais on constatera que les ressorts de cette survie sont d'emblée abordés en termes sociaux et culturels. Il ne s'agit plus de conserver l'indigène en l'état pour en faire un auxiliaire indispensable, il s'agit de le faire survivre, croître et multiplier. Les premiers ethnologues sont parmi les premiers à dénoncer ce que l'on désigne pudiquement comme une "crise démographique". Cependant, le processus de définition des solutions mobilise tout l'arsenal savant colonial: des médecins, des agronomes, des "macro-ingénieurs" et des juristes rejoignent les connaisseurs de l'intimité indigène. On voit ainsi le vieux dilemme assimilation/conservation se transformer, se fragmenter en clivages multiples, quant au mode d'association ou d'éducation des indigènes, au rapport entre l'agriculture de rente et l'agriculture vivrière, aux options industrielle et agricole. On voit se nouer l'opposition entre partisans d'un état colonial interventionniste et partisans de la liberté du capital, entre "pro-colonat" et "anti-colonat", etc. C'est en examinant les travaux du Congrès colonial, premier forum général des élites coloniales en métropole, que nous examinerons cette inflexion, décisive à nos yeux, de l'entreprise visant à appareiller l'entendement du "lointain dominé", du lointain... à dominer.

Le premier moment d'institutionnalisation du champ savant colonial qui voit une nouvelle formulation des enjeux de connaissance ou la "scientification" des enjeux coloniaux autour d'institutions propres et d'options théoriques s'est donc constitué à travers une

décennie de crises et d'alertes souvent dramatisées. C'est dans ce contexte que le champ se structure autour de compétences reformulées sur lesquelles pourront s'établir les dispositifs de l'âge d'or du savoir colonial qu'annonce la crise ultime, la grande crise, celle de 1932-33. Connaître le Congo, c'est désormais se donner les moyens de l'organiser, comme colonie belge, comme colonie capitaliste. Ce n'est qu'au terme de la décennie 1920-1930 que sera consacrée la nouvelle politique coloniale entérinant le leitmotiv récurrent depuis la fin de la première guerre: *l'indigène, la société indigène, constituent la matière première par excellence du développement de la colonie.*

Avant d'aborder successivement les options que traduisent la première ethnologie belge et scientifique, la découverte du Ruanda-Urundi —qui lui est contemporaine, mais répond d'emblée à une problématique très spécifique— et enfin, la transition de la problématique administrative vers celle du progrès indigène, il importe d'avancer quelques éléments susceptibles de cerner plus précisément le contexte de la "seconde reprise".

## I. La seconde reprise: crises de la vocation coloniale

Dès 1919, les clameurs de la victoire ne peuvent plus occulter le drame dont la colonie est le théâtre, drame accentué par les «mesures de guerre» imposées aux paysans et par le développement de l'industrie minière et agricole. Les populations congolaises disparaissent. Elles sont ravagées par les maladies diffusées par les nombreux mouvements de populations, le recrutement, le travail forcé, les réquisitions et l'impôt. Cette année-là, la Commission de protection des indigènes a jeté un cri d'alarme concernant la dépopulation...

La question est posée lors du premier Congrès colonial national: *les noirs vont-ils disparaître?* La réponse fut pour l'essentiel et, dans un premier temps, la définition d'un programme d'assistance socio-médicale<sup>1</sup>. Le Bureau du Congrès remet la question à l'ordre du jour en 1924 avec une proposition qui suscitera un profond clivage parmi les coloniaux, et surtout les savants coloniaux: le ralentissement momentané du développement économique est le seul moyen d'arrêter la catastrophe humaine, sociale et culturelle. La commission de la M.O.I. (Main-d'Oeuvre Indigène), constituée en 1925, prévoit l'épuisement de la main-d'oeuvre indigène en 1930 et préconise des mesures de protection<sup>2</sup>.

Mais la crise "démographique" est loin d'être le seul problème africain de la Belgique. La glorieuse campagne dans l'Est Africain et "l'acquisition" des royaumes ruandais et burundais à la suite de l'abandon de Tabora a rappelé aux coloniaux que la marge de manoeuvre de la Belgique en Afrique est étroite et toujours précaire. Alors que la composition du capital congolais reste résolument internationale, il importe de nationaliser les personnels. Cette orientation se heurte au maintien d'une très faible propension des Belges pour l'expatriation à travers les carrières coloniales.

En fait, c'est de l'intérieur de l'appareil colonial, de la magistrature, de l'administration et des missions que se multiplient les critiques des orientations de la politique de mise en valeur (ou plus précisément de l'absence de politique de mise en valeur). M. Lippens, grand bourgeois et magistrat gantois, qui n'est pas issu directement du sérail de l'administration coloniale léopoldienne est nommé Gouverneur par Franck (Ministre libéral des Colonies) en 1921. Il est chargé de la campagne d'industrialisation; il

---

<sup>1</sup> Assez inefficace jusqu'en 1925 et même 1935, si on tient compte de la crise.

<sup>2</sup> L'ouvrage de Merlier (1962) illustre assez bien la pression maintenue durant ces années sur la paysannerie. Il cite des prestations imposées cumulées qui, dans certaines régions, atteignent 120 jours par ans.

démissionne en janvier 1923.<sup>3</sup> M. Rutten, procureur général du Katanga lui succède.<sup>4</sup> Il fait face à une fronde dans l'administration en 1924 et doit affronter la question du Kimbanguisme<sup>5</sup>. En matière de main-d'oeuvre et de conservation des indigènes, ses rapports sont alarmistes et son analyse de l'effondrement social, culturel et moral des sociétés indigènes va bien au-delà des poncifs de la croisade médico-sociale. Rutten rentre en métropole en 1927. La magistrature du Congo est sous le feu des critiques d'une fraction de l'administration et surtout du grand capital qui dénonce la souveraineté de la justice en matière indigène.

Par ailleurs, les polémiques reprennent avec violence sur le terrain de la politique coloniale. Une nouvelle presse coloniale s'y distingue. Elle est formée de titres tels que *l'Écho du Katanga*, *l'Étoile du Congo*, *L'Avenir colonial belge*, *Notre colonie...*, ainsi que divers bulletins d'associations professionnelles du Congo (planteurs de caoutchouc, etc.).

La commission coloniale de la Ligue nationale émet, dès 1920, un avis très défavorable sur les méthodes d'administration en vigueur. Le climat dans l'administration est fréquemment décrit comme démoralisant.

Le diagnostic "d'une crise démographique" s'enrichit considérablement, notamment à travers les rapports au Congrès du G.G. Rutten<sup>6</sup>, les publications ethnographiques de

---

<sup>3</sup>Dans certaines provinces, les missionnaires refusent tout simplement les dispositions du Gouverneur général. Celui-ci, dont le père était membre du C.A. de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, pourra mettre sa vocation coloniale au service du grand capital financier colonial (conseiller de la Générale en 1931). Lippens s'est heurté à la centralisation administrative et à la toute puissance politique du ministère. Sa démission s'inscrit dans les polémiques au sommet du pouvoir colonial. Parti pour "gouverner" le Congo, il est confronté au pouvoir colonial métropolitain et entre bien vite en conflit avec celui-ci sur les questions de l'enseignement, dont il dresse un tableau "peu reluisant", et réclame un personnel "*religieux ou laïc, mais professionnel*". Il dénonce la mansuétude des tribunaux et Parquets à l'égard des indigènes et leur extrême sévérité à l'égard des blancs. Le tableau que dresse celui qui concevait sa mission comme celle d'un proconsul est instructif tant il contraste avec la vision presque idyllique que distille le ministère. Lippens, qui veut coloniser comme "un chef d'armée", s'est également heurté aux influences intenses des groupes d'intérêts sur le gouvernement colonial (M. Lippens 1923).

<sup>4</sup> M. Rutten est magistrat puis vice-gouverneur au Katanga depuis 1901. Il est considéré comme l'un des meilleurs connaisseurs des sociétés indigènes, à l'instar d'autres magistrats de cette province au statut si particulier du Katanga, qui est le lieu d'une effervescence intellectuelle réformatrice, et parfois très pessimiste, à l'égard de la mission civilisatrice.

<sup>5</sup> Mouvement prophétique et syncrétique de type *cargo cult* qui prend rapidement une dimension importante et contestataire de l'ordre colonial. Le prophète *Kibango* est emprisonné jusqu'à sa mort.

<sup>6</sup> Rutten ne s'est pas rallié précocement à la thèse de la crise démographique. En 1920, mis au fait des impressions négatives de nombreux missionnaires, il écrit que les données disponibles ne permettent pas

Van Wing et Van Der Kerken et les publications de doctrine coloniale de Salkin<sup>7</sup>. Louwers, principal rédacteur des mémoires du Congrès colonial, affirme catégoriquement: *"la population a diminué, elle diminue encore. Si ce phénomène n'est pas enrayé promptement, les conséquences en seraient graves même au point de vue économique, car comment mettre en valeur un territoire aussi vaste que notre colonie, sans une population noire nombreuse et vigoureuse"*. La thèse dominante des ravages de la maladie du sommeil est contestée et si l'on fait abstraction du vocabulaire volontiers "moral" de l'époque, le tableau est proche de ce que l'on nommera plus tard *"ethnocide"*. Le brassage des populations n'a pas seulement diffusé la maladie du sommeil, mais la tuberculose et les maladies vénériennes. La chute de fécondité indique, selon lui, un phénomène plus complexe: un état psychologique d'inquiétude et d'instabilité, une anomie sociale qui réduit encore l'alimentation des indigènes. *"La race souffre de l'inadéquation entre ses moeurs et le milieu! Les conditions de vie ne sont plus favorables, ni pour l'épanouissement de la race indigène, ni pour sa reproduction"*. Plus précisément encore, Louwers fait écho à d'autres avis pessimistes concernant la décomposition accélérée des sociétés indigènes et qui sont courants parmi les grands magistrats de nouvelle génération coloniale, Van Der Kerken, en particulier (voir ci-dessous): *"les disciplines traditionnelles des indigènes dans l'ordre moral et social se sont relâchées quant elles n'ont pas été brisées. Elles n'ont pas encore été remplacées partout, et il s'en faut même de beaucoup, par les règles autrement élevées de la morale et*

---

de soutenir une dénatalité de grande ampleur (M. Rutten, 1920).

<sup>7</sup> Salkin, comme Vandervelde, a été professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles créée par Picard en réaction à Solvay, mécène de l'ULB. Il devient juge au Tribunal d'appel d'Élisabethville en 1922 et publie plusieurs essais de politique coloniale et "d'ethnologie", dont un essai de politique-fiction coloniale (voir ci-dessous). Au sein de la magistrature du Katanga, région soumise à un Comité Spécial tout puissant et à une industrialisation rapide, se développe un courant réformateur et critique, voire extrêmement sceptique quant à la mission civilisatrice que se donne la Belgique. Ce petit groupe de magistrats est incontestablement, et parallèlement au centre missionnaire de Kisantu au Bas-Congo, un foyer intéressant de recherches "ethnographiques" et d'élaboration d'un discours savant sur les sociétés congolaises qui jouera un rôle important de réhabilitation des sociétés et cultures dites "traditionnelles". Outre Salkin et Van Der Kerken, L. Guébels, procureur au Katanga, président de la Commission de protection des indigènes, puis Procureur Général à Léopoldville publiera, sous le pseudonyme d'Olivier de Bouveignes, plusieurs recueils de contes, romans et essais consacrés à la littérature orale (voir Biographie belge d'outre-mer, vol. VII, pp. 165-166). Respect et reconnaissance des sociétés traditionnelles déjà largement dégradées, méfiance extrême et mépris pour les "soi-disant civilisés", constituent un terrain commun parmi ces grands coloniaux, par ailleurs opposés dans leurs conceptions confessionnelles, mais qui contribuera à consacrer le monopole éducatif missionnaire. Les divergences de vue se marqueront cependant entre un courant "ségrégonniste" sur le plan racial (Van Der Kerken et surtout Salkin) et un courant "collaborationniste" qui reste fidèle à l'oeuvre de relèvement moral (O. Louwers).



*de la civilisation chrétiennes. Il en résulte qu'à l'heure actuelle, beaucoup d'indigènes vivent dans un état de trouble politique, et social, et moral qui entraîne avec lui l'immoralité qui est directement contraire à la natalité*"<sup>8</sup>.

Dans un tel contexte, la première ethnologie belge et scientifique est donc bien loin d'apparaître comme le fait d'entomologistes éclairés herborisant dans les brousses.

---

<sup>8</sup> L'horrible tableau que révélera Merlier après l'indépendance du Congo était pour l'essentiel déjà dressé dans les publications de l'époque et souvent, dans des publications officielles. Louwers évoque le «pompage» des recrutements pour les entreprises qui vident des régions entières et avoue: "il y a quelques années encore, la mortalité des noirs enlevés à leur milieux pour participer à notre activité était effrayante et atteignait 50%, compte tenu de tous les déchets. Quant à la population des centres comme Élisabethville ou Kinshasa, elle ne se maintient que grâce à des afflux nouveaux et incessants" (Congrès colonial belge, 1926, p. 178).

## **II. Connaissance et reconnaissance des sociétés congolaises. Ethnologie, irréductibilité des races, administration indirecte et évangélisation**

### **II. 1. La maîtrise théorique: De Jonghe et l'ethnologie catholique**

Alors qu'il prépare un ouvrage qu'il considère comme le premier traité belge d'ethnologie coloniale<sup>9</sup>, De Jonghe poursuit méthodiquement son entreprise encyclopédique, historique et théorique de maîtrise de l'espace ethnologique naissant. Commencée dix ans plus tôt, avec la mise en oeuvre du vaste projet d'ethnographie de la Société belge de sociologie élargi par le Bureau International d'Ethnographie issu de la Conférence de Mons (1905), son entreprise de fondation de l'ethnologie congolaise se poursuit en outre sur le plan historique (De Jonghe 1922).

Si les années de guerre ont été favorables aux investigateurs de terrain, elles ne l'ont pas moins été pour le "théoricien" qui semble avoir considérablement enrichi ses références théoriques en matière d'ethnologie allemande.

Selon De Jonghe, la connaissance des populations indigènes doit être scientifique à l'instar de l'oeuvre de colonisation elle-même, mais l'une et l'autre ne se confondent pas. Sa conception de l'utilité de l'ethnologie est assez complexe, car il ne conçoit pas une ethnologie appliquée de type orthopédique: "*l'ethnologie appliquée à ces branches de la colonisation présuppose l'ethnologie pure (...) la science pour la science*"<sup>10</sup> (De Jonghe 1920). Cette orientation marquera l'ethnologie congolaise catholique et quasi officielle dans son ensemble. Elle ne sera jamais une véritable ethnologie appliquée, ni même reconnue comme discipline académique par l'Université. L'ethnologie pour laquelle il revendique un statut de science apparaît plutôt comme un élément de doctrine coloniale. Elle inspire des prises de position sur le terrain encore très flou mais controversé du "respect des coutumes indigènes".<sup>11</sup>

L'ethnologie revendique le statut de science, et de science indispensable dans la panoplie coloniale, mais ses apports, exception faite des études linguistiques dont les ouvrages se

---

<sup>9</sup> *Les primitifs du Congo belge. Essai d'ethnologie*. Annoncé durant quelques années, cet ouvrage ne semble pas avoir été publié. De Jonghe, qui signe en 1930, le bilan ethnologique du Congo dans une publication consacrée à *L'état des sciences en Afrique belge* n'y fait aucune allusion alors qu'il cite les articles préparatoires: Le Congo et les sciences, numéro spécial de la *Revue des questions scientifique* (De Jonghe 1930).

<sup>10</sup> "*L'ethnologie a pour objet l'étude systématique de toutes les manifestations de l'esprit des peuples dans tous les domaines de l'activité humaine*" (op. cit. p. 280).

<sup>11</sup> Toujours compromis aux yeux de l'ethnologie catholique par les "pratiques barbares et inhumaines".

comptent par dizaines, et qui sont directement utilisées dans l'enseignement<sup>12</sup>, ne seront qu'exceptionnellement mobilisés par l'administration. Il faut aussi constater en retour que, confinée dans les cercles savants coloniaux, son institutionnalisation dans le champ universitaire national restera très faible.<sup>13</sup>

## II. 1. 1 La dignité de l'objet, la dignité de la discipline

L'ethnologie de De Jonghe repose sur quelques propositions:

- Les "primitifs" ont non seulement une culture, mais la "*civilisation se trouve toujours réalisée chez un peuple déterminé à une époque déterminée*". Refusant l'évolutionnisme tout autant que les thèses relatives à la mentalité primitive, qui ne sont que "*créations de l'esprit*", De Jonghe prête une histoire aux peuples primitifs qui ne peuvent en aucun cas à ses yeux figurer l'enfance de l'humanité. "*Ils connaissent autre chose qu'un heureux instinct, ils sont doués de raison et de volonté*". Si leur civilisation, "*la civilisation des non civilisés*" est manifestement inférieure, "*l'ethnologue fait abstraction de cette infériorité, il s'empêche de prononcer le mot sauvage*" (De Jonghe 1930).

Dans un autre article, De Jonghe fait le point sur le concept de "primitif" en s'opposant avec violence à une "*ethnologie païenne*" qui se donne pour but de retrouver chez les soi-disant primitifs "*l'origine des premières formes religieuses de l'humanité*". Cette question lui paraît quitter le terrain ethnologique et il réfute toute mise en cause de la philosophie scolastique de l'Essence à partir de matériaux ethnographiques sélectionnés. Il est donc illégitime de recourir à la théorie du Mana pour rendre compte de l'origine du christianisme. Les enjeux de la bataille contre la thèse de la mentalité primitive, perçue comme une actualisation du polygénisme, se précisent donc, tant sur le plan doctrinal chrétien que sur un plan pratique car, comme nous allons le voir, quelques auteurs-magistrats-ethnologues du Katanga, héritiers de Calonne Beaufaict, entendent bien mobiliser l'ethnologie pour asseoir la thèse d'un possible *self-government* bantou<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup> Pour rappel, De Jonghe est généralement considéré comme l'artisan principal du système d'enseignement congolais.

<sup>13</sup> La génération qui verra le jour avec la création de l'IRSAC (1947) sera composée de jeunes universitaires dont aucun ne disposait à l'origine d'une formation d'ethnologue. C'est en Angleterre, aux É-U et en France, dans une moindre mesure, qu'ils obtiendront celle-ci. Leurs problématiques ne seront que très marginalement héritières de l'ethnologie coloniale.

<sup>14</sup> (De Jonghe, 1920 II). Grand polémiste théorique, De Jonghe bataillera durant 25 ans contre toutes les "dérives théoriques" de l'ethnologie en restant fidèle au projet théorique de l'école historico-culturelle (voir les travaux de Graebner et d'Ankemann sur les sociétés bantoues). Ce sont en particulier les thèses relatives à l'existence d'une mentalité ou d'un esprit primitif qui font l'objet de sa constante critique qui se

- Discipline à part entière, prolongement de l'Histoire, fournisseur de matériaux à la sociologie qu'elle rappelle à l'ordre inductif, contribution à une *Völkerpsychologie*, l'ethnologie exploite les matériaux réunis avec méthode par les ethnographes qui doivent être spécialement formés en linguistique, histoire et psychologie et disposer d'une grande expérience en matière d'enquête ethnologique systématique<sup>15</sup>. Elle les raisonne de deux manières principales en appliquant les règles de la construction historique. Elle établit des provinces ethnographiques en formalisant la dispersion et l'organisation des traits culturels, elle esquisse des séries évolutives en s'écartant d'une hypothèse matérialiste qui exige à tort que les progrès moraux soient rapportés à des progrès techniques. Ce sera là l'un des leitmotifs de l'ethnologie du réseau catholique qui s'oppose aux conceptions illustrées par des auteurs anglais dans des ouvrages tels que *Western Races and the World*, Oxford (1922). En reliant l'épopée coloniale moderne à l'expansion gréco-romaine qui "fut extraordinairement assimilatrice", il s'agit d'affirmer la primauté des Humanités et de la conscience morale dans la suprématie actuelle des européens. Au contraire, l'idée selon laquelle la domination s'explique par un état présent de supériorité technique et matérielle pervertit la nature de la mission coloniale et explique "*l'hostilité générale actuelle envers les européens ainsi qu'envers les principes et les méthodes rationnels que nous leurs apportons*".<sup>16</sup>

L'ethnologie s'inscrit définitivement dans la sphère des sciences sociales et morales en échappant à l'anthropologie et à la biologie; la biologie des civilisations étant totalement illégitime aux yeux des principaux ethnologues catholiques. Rupture et autonomie proclamées également à l'égard de la géographie.

C'est donc une ethnologie strictement inductive, très fortement inspirée de l'école viennoise des cycles culturels (École historico-culturelle) et mâtinée de quelques références fonctionnalistes que promeut De Jonghe.<sup>17</sup> À propos de questions

---

référerait bientôt à Boas (*The Mind of Primitive Man*) contre Lévy-Bruhl (De Jonghe 1923).

<sup>15</sup> Voir le guide méthodologique préparé en 1909 par De Jonghe et envoyé à tous les missionnaires catholiques du Congo en vue de la formation de la constitution d'un musée ethnographique à Louvain. *Guide pour la récolte des objets ethnographiques*, Louvain, 1909.

<sup>16</sup> Th. Simar, *Congo*, T. II, 1922, pp. 663-665.

<sup>17</sup> "*Les ethnologues ont discrédité la jeune science en confondant faits et hypothèses pour construire des échafaudages en admettant que l'ethnologie a pour but principal la reconstitution des origines sociales plutôt que la recherche des causes réelles des phénomènes constatés; ils ont abusé de la méthode comparative*" (p. 299). Évolutionnisme linéaire et théories des survivances restent à ses yeux des hypothèses faibles que rien ne permet d'ériger en axiome. Il salue les savants de l'école sociologique française qui ont soumis les démarches comparatives aux règles rigoureuses de la logique.

Les actes des semaines internationales d'ethnologie religieuse témoignent du rôle clé qu'y joue De Jonghe et de la recherche doctrinale catholique dans l'effervescence théorique de l'époque en matière d'ethnologie.

particulières, telles que l'origine et la signification des rites d'initiation, le matriarcat ou les sociétés secrètes, De Jonghe, Simar, Maes et Van Wing, remarquablement informés des divergences entre auteurs et écoles, entretiennent un privilège en faveur de l'École historico-culturelle<sup>18</sup>.

Si De Jonghe, dont le premier et unique contact physique avec le Congo est un voyage en compagnie du Ministre Renkin, est néanmoins en mesure de proposer une ethnologie congolaise, c'est qu'outre une intense activité de compilation et d'analyse des travaux de terrain allemands, anglais et belges, il dispose, depuis la reprise, d'un réseau appréciable d'informateurs parmi les missionnaires, dont il publie de nombreux articles dans la *Revue Congolaise*, puis dans *Congo*.<sup>19</sup>

## II. 2. Sur le terrain: la découverte des sociétés africaines

Publiés simultanément, deux ouvrages marqueront particulièrement le développement des études ethnologiques de terrain. Ce sont des études monographiques dont les objectifs sont surtout doctrinaux. Revendiquant le privilège d'une longue expérience de terrain, elles rencontrent un écho important dans les milieux coloniaux. L'une est le fait d'un missionnaire du Bas-Congo (Van Wing 1921), l'autre est signée d'un magistrat du Katanga, (Van Der Kerken 1920) appartenant sans conteste à la nébuleuse critique de la première magistrature de cette région entièrement aux mains des trusts, mais qui, coopté par les instances savantes coloniales deviendra un personnage clé en matière de doctrine.<sup>20</sup>

---

<sup>18</sup> De Jonghe, 1922, pp. 388-404; Maes 1922, pp. 314-331.

<sup>19</sup> Dès 1907, De Jonghe a consacré un ouvrage aux sociétés secrètes du Bas-Congo. Parmi les ethnographes et ethnologues particulièrement en rapport avec lui et qui travaillent sur des terrains proches, le R.P. Van Wing qui aspire très rapidement à construire une histoire et une sociologie Bakongo, mais aussi d'autres ethnographes missionnaires (Scheutistes et Jésuites) qui gravitent autour de Kisantu et publient en français ou en néerlandais: les R.P. Struyf, Butaye, De Brandt, Tanghe, et Le Grand. Le rédemptoriste L. Philippart publie lui aussi une étude de l'organisation sociale bakongo centrée sur les institutions familiales et très fortement marquée par le souci de promouvoir le mariage chrétien (1920).

<sup>20</sup> Le principal travail ethnologique de Van Der Kerken sera consacré à l'ethnie Mongo; publié vingt ans plus tard en deux volumes par l'Institut Royal Colonial belge, il deviendra la grande référence ethnologique en dehors de l'ethnologie catholique. Notons cependant que cette ethnologie de plus en plus professionnalisée et qui se centre sur le vaste ensemble des populations de la cuvette du fleuve dans la seconde moitié des années trente, reste un champ privilégié de la seconde génération de l'ethnologie catholique. Le Jésuite Hulstaert, fondateur d'*Aequatoria-revue des sciences congolaises*, y consacra

Nous avons là deux expressions qui renvoient aux principaux courants "idéologico-confessionnels" qui caractérisent les élites belges. Plus précisément, nous pouvons y lire l'expression de la dualité du champ congolais savant, particulièrement instructive en matière de politique indigène. Van Wing comme Van Der Kerken dénoncent tous deux la catastrophe socioculturelle qui suit la conquête et à laquelle ne peut s'opposer la politique coloniale de l'heure. Ces deux ouvrages sont importants également parce qu'ils fournissent des arguments très élaborés, moraux, politiques et scientifiques, en faveur d'une politique dite de protectorat ou d'administration indirecte dont l'inscription dans les lois coloniales progressera beaucoup dans la seconde moitié de la décennie qu'ils inaugurent.<sup>21</sup> Deux ouvrages importants car ils annoncent deux très longues carrières entièrement vouées à la science et à la politique coloniales. Alors qu'ils entreprirent simultanément leurs recherches de terrain durant la première guerre, Van Der Kerken sera

---

presque toute sa vie active. Le R. P. Boelaert, philosophe et ethnologue, collaborateur d'*Aequatoria* participera lui aussi de cette découverte de la nation Mongo. En fait, il s'agit bien plus que d'une découverte. Selon Crawford Young, ces trois auteurs, flamands, sont les véritables "créateurs" de l'ethnie Mongo. Langues, littérature orale, traits culturels, mythologie fondatrice et structures sociales sont appelées à démontrer l'unité Mongo. La bibliographie mongo publiée par de Rop en 1956 comptait une centaine de pages. On mesure l'importance pratique des orientations du travail ethnologique, dès lors que leurs auteurs se prononcent l'un pour la formation d'une langue Mongo unique, l'autre en faveur d'une unité administrative mongo et le troisième, après l'indépendance, pour la formation d'un État mongo. Crawford Young note par ailleurs que, mobilisée par quelques "évolués" (dont J. Illéo), dans un contexte urbain de concurrence multi-ethnique, l'idée nationale mongo fournit un support au "super-tribalisme" qui conduit à un mouvement mongo qui se distingua de l'association léopoldvilloise *Liboke Lya Bangala* pour former la *Fédéqualac* revendiquant un héritage spécifiquement mongo. Les Bangala constituaient le type même de l'ethnie construite par la pénétration coloniale et les communications fluviales. Elle avait reçu une consécration empirique depuis le récit de Coquilhat appelé à fonder une station sur le Haut fleuve, sur les terres de celui qu'il finit par considérer comme le Souverain de l'un des plus puissants peuples de l'Afrique centrale. Autour du commerce fluvial, puis dans la force publique et enfin dans les cités de Léopoldville, les "gens du haut", les "Bangala" dont le seul trait commun était le rapport à la colonisation et le "baragouin" véhiculaire du fleuve devinrent le groupe concurrent des Bakongo à Léopoldville. En 1930, les cartes ethniques indiquent un grand territoire bangala autour de la Nouvelle Anvers.

L'unité Kongo, fondée pour sa part sur un matériau plus noble, l'histoire et la linguistique, fut formulée plus tôt par Simar, De Jonghe et surtout Van Wing.

<sup>21</sup> S'il est difficile de considérer que le dispositif colonial belge au Congo relève d'un modèle ou de l'autre, de nombreux observateurs et auteurs de l'époque et plus tard de "l'âge d'or de la colonie modèle", considèrent que les réformes de 1931-33 annonçaient un régime d'administration indirecte (voir J. Sourdillat 1930, pp. 12-21 et P. Bouvier 1965, pp. 16-30). Bouvier évoque cependant l'avis de L. Baeck selon lequel cette orientation a été stérilisée par une centralisation accrue au sein du pouvoir colonial.

très actif jusqu'au lendemain de la seconde et Van Wing sera encore l'un des meilleurs observateurs des premiers mouvements d'opposition au Bas-Congo au seuil des années cinquante.<sup>22</sup> Deux ouvrages importants encore parce que la "sympathie à l'égard des sociétés nègres" n'y est pas seulement visible, mais parce qu'elle est érigée en condition indispensable de leur connaissance, parce que les structures sociales des sociétés africaines, largement érodées sinon détruites dans les faits, y apparaissent comme dignes d'intérêt non seulement pour l'encyclopédie ethnologique, mais par leur historicité et leur fonction sociales.<sup>23</sup>

## **II. 2. 1. Sur les ruines des sociétés kongo: l'ethnologie au service d'une inculturation douce du message évangélique**

*"Les Bakongo sont entrés dans l'histoire par la découverte du fleuve Congo en l'an 1482. Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire (...) la société se disloque et s'effrite, le peuple perd rapidement ses traits originaux. Il est donc plus que temps de les fixer au profit de l'ethnologie et surtout à l'usage des colonisateurs, qui, malgré eux, précipitent la crise..."* (R. P. Van Wing s. j. 1921, p. 1).

Dans la droite ligne des travaux de Simar et de De Jonghe, Van Wing offre une synthèse de l'histoire de la région Congo depuis le XVe siècle, en s'attachant tout particulièrement à la première évangélisation qui échoua et dont les adversaires de l'heure entendaient faire la démonstration de l'impossibilité de l'action civilisatrice en société nègre. La recherche de Van Wing deviendra un modèle: quatre ans sur le terrain, connaissance des langues indigènes et de l'histoire régionale, mobilisation des instituteurs congolais comme enquêteurs, attention toute particulière à l'égard des vieux missionnaires, séjours prolongés dans les conditions de vie indigènes. Le plan de sa publication en inspirera bien d'autres, car, le terrain historique une fois déblayé, c'est une étude sociologique des institutions sociales, qui organise les principaux événements de la vie du Muongo, qui est proposée au lecteur avec une attention toute particulière aux institutions familiales. Le

---

<sup>22</sup> À la suite d'un voyage au Congo en 1951, Van Wing retrouve une situation qu'il compare à la situation de 1920 au Bas-Congo. La brousse est saignée par les recrutements, les nationalismes Baluba et Kongo se développent face à l'incurie de l'administration qui engendre une sous-alimentation générale. Il a parfaitement identifié le sentiment d'injustice des "extra-coutumiers" et les oppositions qui émergent de l'ethnisation, il évalue avec clairvoyance les effets de la *color bar* officiellement contestée. *"Il faudra encore beaucoup de temps et des leçons pour convaincre les Blancs que le racisme européen est le père du racisme africain et que celui-ci, s'il se développe au Congo, supprimera celui-là"* (Van Wing, 1951).

<sup>23</sup> Dans la société bampangu, qui fait l'objet de sa monographie, Van Wing considère que l'administration indirecte n'est plus possible tant la "société est pulvérisée" (p. 295).

R.P. Van Wing qui n'est pas alors un érudit savant, si l'on en juge par la bibliographie et les rares références de l'ouvrage cité, n'est pas non plus un spécialiste de la première ethnologie académique; il découvre sur le terrain l'irréductibilité des cultures, qu'il tempère cependant immédiatement en restituant le noir à la condition humaine entière et surtout à l'individualité psychologique et morale. *"Il reste toujours que les civilisations les plus disparates ont des idées et des formes communes (...). Le fond humain est partout visible (...). Les sociologues à force de contempler la forêt ne voient plus les arbres. Pour eux le sauvage n'est rien parce que la société est tout. Les monographies des sociétés nègres ne peuvent que les confirmer dans cette opinion. (...) Pourtant, dans le moule racique, la spontanéité de la vie et la liberté de l'esprit modèlent les esprits les plus divers"* (pp. 291-292) .<sup>24</sup>

Le plaidoyer de Van Wing pour une sage administration indirecte est une mise en garde contre l'ethnocide. *"Ne Occitas: ne tue pas. À l'usage des colonisateurs, cet article du vieux décalogue est formulé comme suit: abandonnons le gouvernement direct et son corollaire, la politique d'assimilation, car cette politique tue les peuples colonisés"*. Une telle prise de position n'est tenable par le Révérend qu'à la condition d'inscrire l'évangélisation dans une pratique nouvelle d'inculturation douce qu'il décrit comme *"une endosmose lente et graduée d'idées religieuses et morales plus élevées (...), accompagnée de nouvelles pratiques économiques d'ordre agricole et hygiéniques appropriées à l'état présent de l'indigène <sup>25</sup> (...), une forme d'évangélisation qui trouve un point de départ et un fondement dans les croyances, les idées et les sentiments des sauvages concernant l'être suprême, l'âme, les esprits, les relations d'ordre moral et social qui doivent exister entre les hommes (...). Car le Mucongo est un être religieux et moral qui a un besoin très vif de justice et d'autorité"* (p. 293). Ainsi entendue, l'évangélisation *"bâtit sur ce qui existe et n'enlève pas une pierre à l'édifice social sans le remplacer <sup>26</sup> (...), elle fait de la rupture d'équilibre social le point de départ d'une ascension et, d'une communauté à l'autre, le progrès passe sans heurt"* (p. 294).

Cette stratégie missionnaire est cependant directement compromise par la politique qui

---

<sup>24</sup>Voir en outre l'argumentaire sociologique opposé à la thèse psychologique de l'arrêt du développement psychique chez le jeune adulte (pp. 260-264).

<sup>25</sup> Voir par exemple l'analyse et les moyens de lutte contre la polygamie qui, loin d'être fondés sur des prescriptions morales, relèvent d'une stratégie visant à accroître le *n'gombo*, la richesse, en y impliquant l'homme, la disponibilité des produits alimentaires susceptibles de contribuer à l'alimentation du bébé, raccourcissant ainsi la période d'allaitement, donc de tabou sexuel.

<sup>26</sup> Rappelons ici les propos d'un libre-penseur notoire de l'Institut Solvay, qui concevait la colonisation comme un "travail de stoppage". C'est à celui-ci, en l'occurrence É. Waxweiller, que le Révérend emprunte sa conclusion. L'ethnocide congolais a ainsi des effets très inhabituels au regard des clivages idéologiques métropolitains.



mine l'organisation politique et sociale des clans. Dès lors, "il faut savoir préférer des chefs que la coutume désignera, qu'ils soient chrétiens ou païens; pourvu qu'ils aient les aptitudes requises dans un degré médiocre, neuf fois sur dix le village prospérera".

## II. 2. 2. Au Katanga: l'ethnologie au service d'une politique de protectorat et de conservation raciale

Pas davantage que Van Wing, Van Der Kerken n'est à l'origine un ethnologue ou un sociologue académique. Ce docteur en droit issu de l'ULB a occupé les fonctions de chef de Parquet, d'auditeur militaire et de juge au Katanga entre 1914 et 1919. C'est durant ces cinq années qu'il réalise son premier "terrain", étant amené à accomplir de nombreux voyages et séjours parmi les sociétés indigènes de la province minière.

F. Cattier annonce son premier ouvrage par ces mots: *voici le premier livre scientifique au sujet des sociétés bantoues (...), c'est un cri d'alarme mais non de découragement (...) la responsabilité d'un Ministre des colonies qui n'écouterait pas la voix de M. Van Der Kerken serait lourde à porter*<sup>27</sup>.

L'ethnologie de Van Der Kerken est, plus encore que celle de Van Wing, le support

---

<sup>27</sup> G. Van Der Kerken, 1920. Cet ouvrage augure d'une grande carrière coloniale. Dès 1924, Van Der Kerken est nommé professeur et chargé du cours d'ethnologie congolaise à l'Université coloniale, puis d'un cours d'institutions et droit congolais à l'Université de Gand. Figure de proue de la deuxième génération de savants coloniaux, Van Der Kerken occupe dans la science coloniale non confessionnelle une position équivalente à celle de De Jonghe dans le monde catholique colonial. Les travaux de ce laïc libéral scelleront l'unité retrouvée de la science coloniale après la crise et les polémiques des années 30. Il était membre du Congrès colonial belge. Il devint membre associé de l'Institut royal colonial belge en 1930, titulaire en 1936, puis directeur de la section des sciences morales et politiques en 1942. Il était membre de l'ICI où il prit en quelque sorte la place de son maître Cattier, mais aussi de diverses institutions savantes françaises (Société des Africanistes de Paris et Institut international d'anthropologie de Paris) et anglaises. (voir la Biographie belge d'Outre-Mer, 1968, vol. VI, 1968, pp. 568-571). Il n'est pas inutile de noter que son épouse fut, elle aussi, une "grande coloniale", ce qui était rare à l'époque. Mme Saroléa Van Der Kerken, membre du premier Congrès national colonial fut la pionnière des oeuvres féminines laïques au Congo. Membre de l'Union des femmes coloniales, vice-présidente de l'Association des Écrivains coloniaux, elle joua également un rôle clé dans la première tentative de reconnaissance publique de la question des mulâtres au Congo (voir en outre l'oeuvre d'assistance aux métis qu'elle dirigeait et le *Congrès pour l'étude des problèmes résultant du mélange des races*, Bruxelles, 1935, dont elle fut la cheville ouvrière). Mme Van Der Kerken trouva rapidement une homologue catholique dans la personne de M. L. Comélieu, écrivain coloniale et militante d'une attitude de bonté à l'égard des "bons nègres".

d'une violente critique de la politique coloniale de la décennie précédente, assimilée dans sa pratique à une orientation assimilationniste d'intervention directe.<sup>28</sup>

Leitmotiv chez Van Der Kerken, la reconnaissance du fait indigène, de la réalité indigène: *"les civilisations africaines possèdent des civilisations différentes de la nôtre, ayant leurs traditions, leurs façons de voir, de se représenter, de s'expliquer le monde et la vie, leurs institutions, leurs conceptions de l'économie et du gouvernement. (...) Les peuples africains possèdent un génie propre. (...) Les coutumes, les moeurs ne sont pas des créations de l'esprit, mais la résultante d'une longue série de faits sociaux (...), elles sont toujours adaptées à une certaine modalité de la société (...). Elles évoluent et évolueront encore sans doute. Si les gouvernements européens semblent incapables de créer une civilisation africaine, ils peuvent aider l'évolution des civilisations africaines vers le progrès moral et matériel (...). Par ailleurs, les indigènes pris dans leur ensemble restent profondément attachés à leurs institutions nationales, à leurs cultures, leurs genres de vie. Enfin, puisque nous sommes incapables de modifier radicalement le milieu auquel ils sont adaptés, (...) il faut entreprendre une collaboration confiante, loyale et cordiale et durable avec les indigènes et les réalités indigènes"* (Van Der Kerken, 1943, pp. 128-131).

À la reconnaissance de l'historicité des sociétés bantoues Van Wing ajoutait la reconnaissance de l'individualité. Van Der Kerken fait de même pour ce qui concerne l'historicité en s'attachant plus particulièrement à mettre en relief la cohérence logique et sociale des institutions sociales et la réalité des structures socio-politiques<sup>29</sup>. L'exercice est d'autant plus aisé qu'au Katanga, le magistrat dispose de vestiges, et parfois d'éléments encore bien vivants, de cultures administratives et politiques de plusieurs grands ensembles. À l'instar de Calonne Beaufaict au sujet des Azandé, il évoque des "nations katangaises", des "patries indigènes". Au contraire de son *alter ego* catholique, on ne trouve chez Van Der Kerken aucune trace d'individualité hors d'un "moule racique", dit aussi "civilisation bantoue". Il démontre, questions essentielles, les

---

<sup>28</sup> Toutes les publications ultérieures de Van Der Kerken témoigneront de la satisfaction obtenue sur ce point. Voir Le bilan extrêmement flatteur de la politique coloniale belge qu'il dressera durant la seconde guerre mondiale (Van Der Kerken 1943).

<sup>29</sup> Les caractéristiques et les formes étant selon lui liées au culte des ancêtres ou mânisme. Mais Van Der Kerken ne cesse par ailleurs de comparer les sociétés bantoues aux sociétés européennes féodales. À côté des *"rois couronnés, on trouve l'équivalent des Ducs et des Barons"*. La reconnaissance des liens de vassalité aura des effets importants lors des réorganisations ultérieures des secteurs. Ainsi les populations apparentées aux Pygmées et assujettis aux Bantous et Soudanais n'auront-elles pas de chefferies propres (VDK, 1943, p. 143). *"Il est probable que dans un avenir plus ou moins proche, les chefferies et les secteurs appartenant à une même peuplade, incorporés souvent déjà dans un seul territoire, pourront constituer une sorte de confédération et, plus tard encore, les peuplades d'une même ethnie pourront constituer un ensemble plus important et posséder un grand conseil"* (op. cit. 1920, pp. 113-114).

fondements de l'autorité dans des "dynasties de sang sacré" ("chef de races", dit-il au détour d'une phrase) et établit les droits fonciers des indigènes sur la presque totalité des terres. C'est principalement la destruction de l'autorité politique que déplore Van Der Kerken; c'est là qu'il situe l'origine de l'effondrement des sociétés indigènes. Mais, à l'instar de la plupart des magistrats du Katanga qui prirent la plume, Van Der Kerken est extrêmement sensible à l'irréductibilité des "races" et davantage encore des psychologies bantoues et européennes. Les sociétés bantoues, non encore perverties par des politiques coloniales inadaptées, sont selon lui "*fondamentalement collectivistes, caractère qui présente pour elles des avantages que ne pourraient leur donner une vie sociale inspirée de principes plus individualistes comme ceux des civilisations actuelles de l'Europe occidentale*"<sup>30</sup> (p. 116). C'est en outre en se basant sur les droits fonciers collectifs des communautés que Van Der Kerken critique les modes d'acquisition par l'État de terres dites vacantes ou d'attribution des concessions à des compagnies. Moins que certains de ses collègues peut-être, il ne remet pas vraiment en cause le principe colonial, mais entend joindre sa voix à celle de Frazer qui, en 1909 déjà, réclamait d'urgence la création d'un bureau consultatif d'experts ethnologistes. Car seule la connaissance et la reconnaissance des structures sociales bantoues peuvent s'opposer à une prolétarianisation perçue par lui et la plupart de ses confrères comme une déchéance culturelle et un immense danger social car "*tout ce qui est dangereux pour l'avenir des races indigènes est de nature à compromettre la domination européenne elle-même*" (p. 197)<sup>31</sup>. L'introduction de l'individualisme dans une civilisation hiérarchique et collectiviste, le déracinement des travailleurs groupés dans les camps, le discrédit des autorités traditionnelles, les ruptures des droits fonciers, etc., constituent donc des dangers imminents qui guettent simultanément la colonisation et "*le génie de la race*". Van Der Kerken bataille donc contre la division en droit entre "indigènes sauvages" et "indigènes civilisés", car s'il ne fait aucun doute à ses yeux que ces derniers sont décadents et présentent "*pour la race*" le plus grand danger; ils restent psychologiquement étrangers aux fondements des institutions civilisées dont certains cherchent à les pourvoir en les soumettant au droit écrit.<sup>32</sup>

---

<sup>30</sup> "*Le Bantou, collectiviste, travaille pour la collectivité dont il attend tout (...) il est assuré d'une prospérité moyenne et ignore la lutte des classes*" (p. 186).

<sup>31</sup> La découverte de structures socio-politiques bantoues, la conviction de l'historicité des races et de leur irréductibilité, ainsi qu'une crainte des effets d'une prolétarianisation culturellement incontrôlable distinguent ce plaidoyer d'un simple principe moral ou administratif tel que pouvait l'exprimer Bentham en 1783: "*aucune loi ne doit être modifiée, aucune coutume ne doit être abolie, à moins de circonstances spéciales. Rejeter une coutume parce qu'elle offense nos conceptions, sans autre motif que la répugnance qu'elle inspire, doit être considéré comme une erreur*" (cité par Ryckmans, Bull. IRCB, 1934, p. 231).

<sup>32</sup> Van Der Kerken entend réhabiliter ainsi l'esclavage domestique qui retient parfois la sollicitude des missionnaires et de quelques fonctionnaires. "*Ce qui importe le plus pour l'esclave domestique est de*

À l'exception des groupements de chrétiens autour des missions, les agglomérations de "déracinés" ou de "dénationalisés", illustrant tous les maux de la "déchéance de la race" et l'impossible assimilation culturelle, sont la hantise du magistrat-ethnologue. Une prolétarianisation qui resterait fondamentalement "*soumise à un esprit tribal*" sans exutoire dans des institutions authentiques est clairement identifiée comme la principale menace planant sur le processus d'industrialisation de l'Afrique. "*L'autorité indigène n'y aura aucune base, ni aucun prestige. Le chef de ces agglomérations n'aura généralement pour lui ni la race, ni les traditions du passé, ni la parenté avec les grands ancêtres de la tribu*" (p. 205). Il importe de prévoir la réincorporation des déracinés dans leurs chefferies d'origines et de ne soumettre à la loi écrite que "*les quelques indigènes qui se sont assimilés réellement les principes de la civilisation européenne et sont devenus, dès lors, des dénationalisés aux yeux des Bantous*". Les anciens soldats et travailleurs devraient continuer à vivre sous le régime de leurs coutumes, à l'exclusion des coutumes barbares que le magistrat-ethnologue découvre peu nombreuses.

Le très faible bilan ethnologique de l'ÉIC et des premières années de domination belge apparaît clairement dans l'organisation des chefferies au lendemain de la guerre: aucune grande société bantoue n'a été reconnue, alors que "*l'ancienne organisation politique indigène, cachée ou tue souvent désespérément aux Européens, demeure vivace dans le coeur de tous les indigènes, même des travailleurs ayant quitté leur communauté depuis des années*" (p. 235). "*L'organisation actuelle de la chefferie ne tient aucun compte des liens de vassalité, ni de parenté (...), sa seule base est territoriale. (...) Les agents européens sont souvent trompés par des ambitieux ou des intrigants et apparaissent ridicules aux yeux des indigènes.*" Le découpage territorial divise les unités de base indispensables au fonctionnement des chefferies. Les "*droits éminents des chefs réels sur les personnes, les biens et les terres sont partout menacés*".

Van Der Kerken propose ainsi de constituer des protectorats indigènes sur base desquels devraient être reconsidérés tant la fiscalité que la justice et les recrutements qui ne devraient pas enlever plus de 10 % de la population.<sup>33</sup>

---

*pouvoir vivre conformément à ses aspirations de Bantou (...). Pour beaucoup, l'esclavage domestique est une condition pas plus dure, en fait, que celle de nombre de domestiques en Europe occidentale de nos jours (...). La plupart des femmes esclaves libérées sont devenues des prostituées vagabondant dans les camps de travailleurs (...); leur condition est pire que celle des femmes esclaves restées au village*" (pp. 209-210).

<sup>33</sup> Cette modestie coloniale ou ce pessimisme civilisateur relèvent d'un courant de pensée déjà largement international. Notons cependant que la principale publication de Van Der Kerken est antérieure à la publication par Lord Lugard du *Dual Mandate*, dont les principes régiront l'administration de la Nigérie du

## II. 2. 3. Salkin, "l'équerre bantou" et la réfutation du projet civilisateur<sup>34</sup>

D'avantage encore que celle du magistrat-ethnologue gantois, l'oeuvre de Salkin, un autre magistrat du Katanga, traduit le sentiment d'une humanité autre et confine à la fascination de "l'ordre bantou" menacé.<sup>35</sup> Libéral, proche des idées socialistes, il fait sienne la

---

Nord.

<sup>34</sup> Les *Études africaines* de Salkin (1920) forment l'argumentaire le plus nettement engagé en faveur d'une administration indirecte strictement ségrégationniste. Nous nous référons principalement à cet ouvrage, ainsi qu'à un chapitre d'un luxueux ouvrage commémoratif publié à l'occasion du centenaire de la Belgique, *Les Nègres*, dans *Le miroir du Congo*, NEA, Paris, Bruxelles, 1929, pp. 141-160.

Salkin est aussi l'auteur d'un essai de sociologie-fiction coloniale, *Le problème de l'évolution noire. Afrique centrale dans cent ans*, préface de M. Delafosse, Payot, Paris, 1926. Cet essai, d'une richesse d'intuition étonnante, met en scène un Congo traversé par un puissant mouvement de nationalisme religieux indigène qui unit les Noirs sous la bannière libératrice de Ngoie (prophète inspiré du personnage de Kimbango) et d'une croyance "monothéiste où cohabitent Jésus et Lesa, à laquelle adhèrent soixante-dix millions d'Africains. Salkin semble avoir été profondément impressionné par le développement des mouvements messianiques et syncrétiques, dont sa fiction montre parfaitement la fonction de résistance à la colonisation. La biographie de Ngoie emprunte beaucoup à celle de Kimbango, définitivement emprisonné quelques mois à peine après que le pouvoir colonial eut découvert son apostolat. Quant à la généralisation d'une référence à un "dieu supérieur" appelé Lesa, elle tire son origine d'un mouvement religieux qui apparut à la même époque à l'autre bout de la colonie, en Rhodésie puis au Katanga, le mouvement Mwana Lesa — fils de Dieu (Crawford Young, pp. 146-148).

Après avoir cru vaincre l'âge de la barbarie (le XXe siècle), avachie par l'abondance, nostalgique de son épopée antérieure, l'Europe observe mollement la secrète alchimie qui transforme ses 150 ans de mission africaine en un chaos méconnaissable.

De cet ouvrage d'anticipation, nous n'avons trouvé aucun commentaire dans la littérature coloniale scientifique belge à l'époque de sa publication à... Paris, par une Maison scientifique, comme le souligne Quaghebeur (1992, pp. LXX-LXXXI). Dans sa préface, Delafosse avertit le lecteur: "*ce livre n'est pas une oeuvre d'imagination, ni un roman prophétique, c'est un aperçu mûrement réfléchi, de l'aboutissement d'une évolution sociale dont la progression normale se trouve contrariée par des forces inadaptées au milieu dans lequel elles agissent*"

<sup>35</sup> La connaissance du droit "nègre" (le mot bantou était loin d'être alors à la mode), la reconnaissance de son application et des difficultés à lui substituer des normes établies par l'Europe et pour l'Europe et les besoins de sa civilisation sont les chevaux de bataille de Salkin. En 1916, le Substitut Guébels, promis à une belle carrière et traducteur-éditeur dans la suite des contes et proverbes de la sagesse "nègre", est alors à l'opposé exact de la fascination pour l'ordre bantou assimilé à la loi du plus fort, pour le plus grand bénéfice de chefs avides et veules disposant de ses "sujettes" et "esclaves" à la seule aune de ses intérêts. Cependant, Guébels mesure que cette situation est sous-tendue par "*un attachement presque religieux pour*

légitimité de principe de la domination coloniale en invoquant le droit supérieur des peuples capables de mettre en valeur les richesses naturelles au profit de l'humanité entière, mais considère tout contact entre les civilisations comme délétère par nature pour la société vaincue et pour les représentants de la société dominante<sup>36</sup>.

Salkin est ainsi parmi les tous premiers à introduire dans ses considérations ce qu'il décrit comme le point de vue bantou sur la domination coloniale. À ses yeux, seule la souveraineté issue de la sujétion militaire est reconnue par des Bantous accoutumés à ce type de situation. Par contre, le dispositif civilisateur n'a aucune légitimité.<sup>37</sup> On doit aussi lui reconnaître le mérite d'avoir mis en évidence les voies multiples de résistance que ne cessent d'offrir les sociétés bantoues. Ainsi résume-t-il le "*problème noir: opposition entre deux races, l'une conquérante et représentée par peu d'hommes, maîtresse de civilisation; l'autre assez soumise en apparence, d'un génie inconnu, d'une supériorité numérique énorme et dans un état social primitif communiste; absence de tout renseignement utile pour sa solution dans les rapports antérieurs des deux races, mais de détestables exemples: une certaine altération des qualités primitives de la race vaincue, sa résistance certaine à la civilisation européenne*" (1920, p. 143).

Salkin réfute la possibilité d'une action assimilatrice, y compris dans le domaine religieux. "*L'âme bantoue est le théâtre de drames invisibles qui sont un danger pour elle comme pour nous*" (1920, p. 142). Convaincu de la profondeur historique, politique et surtout psychologique de la socialité bantoue, il admet que nombre de sociétés bantoues sont mûres pour se constituer en États selon le principe de nationalité et évoque le "*patriotisme bantou*" ainsi que des "*philosophies nationales*".

Hanté par le sentiment de l'abîme intellectuel et moral qui sépare les races, il s'oppose violemment à toute politique de "*misogénéation*" dont les résultats ethniques satisfaisants ne peuvent survenir que du "*croisement entre races rapprochées par le sang*", et conçoit l'impossibilité pratique d'une politique de "*mépris utilitaire*", si fréquente parmi les colons. Son opposition n'est pas moins violente à toute tentative d'assimilation par des formes abstraites, comme la langue, l'école ou la religion: "*l'assimilation par la langue a produit, comme celle par les institutions, des prétentieux, des envieux et des révoltés.*"

---

*le chef, tyran aimé même par ceux qui ne le respectent pas*". Il convient donc de s'attaquer à cette situation en conduisant l'adaptation insensiblement et naturellement sans heurter un équilibre déplorable, mais bien réel. Cette formule correspond assez bien à la doctrine pratique qui prévaudra parmi les magistrats, une fois terminée la fronde anti-assimilationniste.

<sup>36</sup> Ce qui lui valut de connaître un certain ostracisme dans le milieu colonial où d'aucuns mirent en question la réalité de sa connaissance de terrain. Sa notice biographique officielle très brève constitue un désaveu de sa thèse principale.

<sup>37</sup> "*Phraséologie généreuse et vague*" (p. 145).

*Elle obnubile et adultère (sic) la notion des choses, car chaque race a sa manière de penser*". L'assimilation progressive et sélective par "endosmose lente", doctrine prévalant parmi les missionnaires et dans certains secteurs de l'administration, est elle aussi réfutée par un tableau édifiant de la guerre raciale qui couve en Afrique du Sud.<sup>38</sup> La politique préconisée selon le "*strict respect des données raciques*" est celle de l'association: renoncement à toute idée de rapprochement et respect mutuel des races. Elle implique la reconnaissance d'État nègres où "*rien ne se fait hors du moule bantou*"<sup>39</sup>, elle réproouve toute idée de former une classe de noirs instruits et déracinés, promeut l'usage des langues indigènes; elle rejette les "*missionnaires ignorants*" et interdit aux autres toute immixtion dans la politique indigène.<sup>40</sup> Il s'agit en particulier d'éviter la formation rapide d'un prolétariat de déracinés. Il importe donc de reconstruire les sociétés indigènes car les souverainetés des chefs de peuples et de tribus ont été anéanties (p. 182). Il convient d'établir des États suzerains sur lesquels s'étendrait un protectorat européen, une "*supervision par le génie européen*".

Au-delà de cette conscience aigüe de "*l'abîme entre les races*", au-delà de cette découverte respectueuse voire fascinée de "*l'ordre bantou*", et finalement de ce sentiment d'une incongruité de la présence européenne en Afrique, affleure chez Salkin un profond pessimisme quant à la valeur des hommes qui, dans les colonies, prétendent propager la civilisation: "*l'assimilation par la langue... est un agent de démoralisation, elle met à la portée des bantous nos dissidences, notre scepticisme universel, notre médiocrité*".

---

<sup>38</sup> Salkin suit avec une attention toute particulière l'évolution doctrinale dans cette région si proche, à divers égards, du Katanga. De cet examen, il tire une conclusion qui est originale pour l'époque: pas plus que dans la cuvette centrale, la colonisation de peuplement n'est possible dans le bassin minier et sur les terres du Katanga. Son argumentaire anti-assimilationniste s'adresse aux décrets de 1910 qui avaient pour but d'organiser la chefferie en faisant de celle-ci l'instrument administratif de base, et donc du chef un quasi fonctionnaire. Les chefs, investis selon les recommandations du ministère, c'est-à-dire avec un maximum d'apparat et de solennité, apparaissent aux yeux de Salkin davantage encore qu'aux yeux de nombre de ses contemporains comme "*choses dépourvues de tout crédit, de toute légitimité*".

<sup>39</sup> La souveraineté bantoue comprendrait la justice, l'impôt, les conditions d'embauche et de travail chez les blancs, le commerce, la gestion du foncier, etc.

<sup>40</sup> Les extrémités telle que celle qui veut qu'aucun appel ne soit fait à l'idée européenne d'excellence de la monogamie et du droit de l'enfant à l'existence (p. 196) heurte de front l'idéologie missionnaire dans son ensemble. Salkin ne croit ni à la possibilité ni à l'intérêt d'une évangélisation de masse. "*Il semble que toute race naturelle ait une religion qui lui est propre: elle est la plus vivace et la plus précieuse fleur de son intellectualité, (...) le christianisme n'est pas spécialement appelé à rallier les bantous, pas plus que le brahmanisme ou le bouddhisme*" (p. 304). L'action missionnaire doit, selon lui, répondre à deux pré-requis: stricte sélection de missionnaires formés à la connaissance des sociétés bantoues et non ingérence dans la politique indigène.

morale" (p. 153).<sup>41</sup>

### *L'Afrique centrale en... 2020 selon Salkin*

*Quarante syndicats capitalistes dirigent la production globale de l'Afrique centrale, la misère y est absente, les dizaines de milliers de kilomètres de routes, les 80 usines métallurgiques et les 100 usines chimiques donnent le pain à ses sept millions de Noirs et fournissent à l'Amérique et à l'Europe la plus grande partie des métaux qu'elles consomment.*

*Un million de Bantous se livrent au commerce, huit cent mille petits agriculteurs nourrissent trois millions de foyers et occupent un centième de la terre cultivable, tandis que 20 000 planteurs blancs, missions et syndicats, nourrissent huit millions d'ouvriers agricoles. Cependant, le bilan dans l'ordre moral et social est indéniablement moins brillant. Et Salkin de mettre*

---

<sup>41</sup> Par la voie de Simar, l'ethnologie catholique, fidèle à l'école historico-culturelle, élève une fin de non recevoir aux théories de Salkin: "il ferait bien, croyons-nous d'abandonner cette idée de l'irréductibilité des groupements ethniques. L'autochtonie ne peut produire que l'élémentargedankte des Bantous, c'est-à-dire peu de choses. C'est par contacts que se constituent les grandes civilisations". Cependant, un élément est retenu, que nous soulignons tant il fournira un terrain d'entente pour la doctrine de l'âge d'or de la "colonie modèle": "que les bantous ne soient pas arrachés violemment à leur vie naturelle, qu'ils ne soient pas des déracinés, qu'abandonnés à la culture, ils ne soient pas abandonnés «au capitalisme libertaire»" (Congo, 1920, T. 2, p. 190).

Pour une critique théorique des propositions de Salkin portant sur le très controversé "respect des coutumes", voir Congo 1921, pp. 748-767; article non signé, donc assumé collectivement par la rédaction.

Pour une critique issue de l'administration du Congo, voir Engels, commissaire général, 1922. Réaffirmant que la colonisation n'est pas seulement affaire de réformes administratives, évoquant l'état d'anarchie qui caractérisait les sociétés bantoues il y a quelques décennies, les "turpitudes" des chefs traditionnels qui "s'étaient rendus impossibles à la conscience européenne et dont les héritiers légitimes refusèrent d'assumer la succession" et qui, de toute manière seront dépassés sous peu par une nouvelle aristocratie issue du commerce, Engels énonce en un raccourci saisissant le fondement de la nouvelle politique indigène. "Chaque fois que cela sera possible, nous établirons à la tête des groupements les héritiers des anciens chefs (...), nous savons qu'ils rencontreront une opposition de la population et nous n'espérons pas voir la population se ranger docilement derrière eux. Nous ne le ferons pas parce que nous gagnons au change; le candidat coutumier est loin d'avoir les qualités qu'on se plaît à prêter aux descendants de chefs, par contre il a très souvent les vices de ceux-ci. Nous le ferons uniquement pour enlever aux populations un grief dont elles pourraient faire état pour tenir l'autorité en échec et pour affirmer notre respect de leurs coutumes" (p 8).



*en scène sa thèse favorite quant à l'incommunicabilité de l'éthique et des valeurs occidentales parmi les bantous.*

*Sur les décombres des sociétés traditionnelles règne un sage potentat indigène converti au Ngoïsme, qui doute des bienfaits de la civilisation et ne tardera pas à se faire reconnaître par l'Europe où les chefs des nations du monde, conscients que les Noirs et les Blancs ont le même sang mais également que les seconds ne savent pas gouverner les premiers, l'ont fait "Roi de toutes les terres d'Éthiopie" (p. 207).*

*Alors que l'Europe, régie par un système mondial de concertation qui vit sous le règne d'un égalitarisme républicain d'abondance (trois heures de travail quotidien et voyages gratuits), est menacée par un conflit germano-russe, elle se prépare à abandonner ses protectorats africains où ont fleuri de luxueuses cités cosmopolites et décadentes qui abritent des dizaines de milliers d'Asiatiques, de Noirs américains et d'Européens et de "Nègres civilisés". Toute la problématique africaine de la modernité et de la tradition est figurée par la lutte farouche à laquelle se livrent "européanisés" et "nationalistes bantous ngoïstes", dont la cause fait tache d'huile. Alors que les premiers proclament la nécessaire européanisation de l'Afrique tout en restant à la merci de la moindre manifestation magique du Ngoïsme, les seconds considèrent que l'européanisation est déjà un échec et corrompt les noirs en en faisant les "démarqueurs des idées d'autrui" (p. 49). Ils plaident pour le rétablissement "d'une civilisation africaine propre à la race des noirs et conforme à leur génie agricole, fraternel et religieux".*

*Le périple en brousse du professeur belge de colonisation, accompagné du troisième secrétaire du syndicat de l'alimentation de Grande-Bretagne, leur permet de découvrir la diversité des officines du salut de l'Afrique. Missions dirigées par des doux pères proclamant qu'il n'y a pas de meilleures âmes que celles des bantous et cherchant à reconstituer l'ancienne société indigène au prix de quelques concessions aux saints commandements; fermes éducatives de Noirs américains convertis au culte de Lésa, et soucieux de transmettre à leurs frères de race les choses qu'ils ignorent tout en bannissant les objets d'occident; et enfin le grand protectorat gouverné par le roi Rhaba Yahna dont l'administration est louée par le professeur de colonisation au titre de seule formule viable en Afrique. Bien que défendu par une puissante armée encadrée par "20 000 janissaires belges", bien que prospère sous le regard attentif, mais prudent, du Résident, bien que le souverain concède volontiers au progrès sans rien comprendre, avoue-t-il, à la civilisation*



*occidentale, ses administrés placés sous la puissance de ses mânes et la protection des féticheurs, mènent une vie heureuse.*

*À l'université ngoïste-nationaliste est professée une négritude humaniste qui reconnaît la grandeur passée des européens comme le fruit d'une volonté de Lesa, mais lui oppose, sans prétention à la supériorité, l'éthique bantoue de la vie, patriarcale, respectueuse de la nature, douée d'ordre et de simplicité, fraternelle. L'éthique bantoue de la vie se propose de régénérer ceux qui, chéris des dieux, se sont égarés dans un délire prométhéen, désordonné, confus, et contradictoire, plongeant l'homme blanc dans une détresse morale insodable.*

*La conversion de Rhaba Yahna au N'goïsme, proclamée alors que les révoltes des miliciens semblent augurer de terribles massacres (autre anticipation), est aussi stratégique qu'inspirée par les mânes. Investi par la Société des Nations, il inaugure son règne par un souhait de saine coopération qui rassure tout le monde. Nous ne pouvons résister à citer la péroraison que lui prête Salkin. "Il faut que l'ordre règne. Toute chose est à moi. Les étrangers me paieront tribut pour les mines, les villes et la terre. J'appellerai à mon conseil des Noirs de l'autre côté du grand lac et des hommes d'un haut rang. Que les européens en fassent partie aussi, car ils connaissent de bonnes malices et savent beaucoup de choses. Que celui qui les frappe ait la tête tranchée..." (p. 208).*

### **II. 3. La colonisation et la «complexité»**

Parmi les tentatives visant à fonder scientifiquement le fait et les doctrines coloniales, une publication datée de 1923 mérite de retenir l'attention. En effet, elle rejoint pratiquement l'idée d'un indispensable renoncement à toute volonté d'assimilation des indigènes, mais fonde le relativisme anthropologique ainsi que l'art de l'administration des indigènes sur une "philosophie biologique" davantage que sur une théorie des races.<sup>42</sup>

Il s'agit pour Verlaine de dresser un cadre strictement scientifique destiné à l'étude simultanée du processus d'expansion et du "matériel humain" sur lequel il doit s'appuyer. À la suite des travaux de Van Der Kerken et Salkin, l'essai du professeur de l'école coloniale d'Anvers témoigne à nouveau de la diversité des propositions issues de

---

<sup>42</sup> L. Verlaine 1923, deux tomes.

non catholiques notoires<sup>43</sup>. Il témoigne par ailleurs d'un processus d'emprunt assez fréquent dans les sciences humaines, en construisant un cadre théorique sur la base "*des enseignements de biologie cellulaire*". Cet ouvrage provoque une double impression. Il apparaît, d'une part, comme un essai d'une exubérance scientifique et épistémologique telle que l'application au "devoir de civiliser" des découvertes fondamentales de la biologie sombre dans un chaos analogique qui prête aujourd'hui à sourire, tant il s'apparente à un délire scientifique. Mais, d'autre part, il anticipe quelques positions qui jalonnent l'évolution épistémologique ultérieure des sciences sociales. Par ailleurs, cette science biologique de la colonisation fera des émules à Anvers. Résumons donc les lois de la philosophie biologique selon Verlaine et leur application à la méthode de colonisation.<sup>44</sup>

Parmi les "*enseignements fondamentaux de la biologie cellulaire*", il retient essentiellement l'idée d'homéostasie, d'état d'équilibre, de système auto-contrôlé, une "*collectivité parfaite entre des éléments spécialisés coexistants autour d'un état optimum, assurant chacun une fonction essentielle au maintien de l'ensemble*". Cette représentation est valable pour ce qui concerne les rapports de tout organisme avec son environnement auquel, par un long processus, il s'est adapté et, par suite, à l'univers entier, conçu comme une hiérarchie des états d'équilibre mondiaux. Sociétés et nations correspondent à des "*complexes équilibres énergétiques et économiques*", elles "*sont par nature (par la nature) des collectivités*". Étroitement dépendantes de leurs milieux, elles (les sociétés, les races) forment chacune avec celui qui lui est propre un être vivant dont les caractéristiques ne peuvent être changées. "*Le fait que les différents peuples de la terre se sont créés une ambiance sociale particulière prouve non seulement que la psychologie individuelle subit les influences du milieu naturel où elle s'exerce, mais qu'elle est capable, tout en s'y adaptant, de se les adapter dans une certaine mesure*". Les composantes "*raciques indélébiles*"<sup>45</sup> trouvent ici source dans les processus d'équilibre

---

<sup>43</sup> On admet trop aisément que les "affaires coloniales belges" aient été strictement "affaires de catholiques". Il n'en est rien et nous verrons dans la suite que l'institutionnalisation des savoirs coloniaux reposa plutôt sur une division du travail et des procédures précises de répartition et de cooptation.

<sup>44</sup> Verlaine est un chantre de l'Oeuvre qui se dit lui-même, à la suite d'un voyage d'un an au Congo, "*porteur du feu sacré à l'égard de la merveilleuse colonie*". Il destine son ouvrage à "*la jeunesse qu'il invite à sortir de la médiocrité pour tenter l'aventure en Afrique, afin qu'elle aille se rassasier là-bas d'émotions, de joies pures, en se dévouant corps et âme à la cause si belle et si noble de la civilisation*" (T. I, p. III). La colonisation se justifie comme le droit, pour les mandataires de l'humanité, d'exploiter les richesses dont des peuples primitifs sont les gardiens improductifs et impuissants. Les thèses de Verlaine sont considérées comme philosophiquement irrecevables par l'intelligentsia catholique.

<sup>45</sup> À propos desquelles Verlaine admet que "*nous ne possédons aucune donnée précise*" (p. 31).

homéostatique. *"Le Congo représente ainsi une immense hiérarchie d'états d'équilibres économiques et psychiques d'une complexité inouïe (...), toute intervention de notre part est donc toujours plus ou moins dangereuse"* (p. 14).

Les questions que soulèvent le déterminisme, la liberté, la responsabilité, l'égalité, la morale, la supériorité, le progrès et l'évolution peuvent dès lors être abordées comme tous les phénomènes psychiques *"qui ne peuvent apparaître que comme des catalyseurs de la vie régie essentiellement par des lois d'ordre énergétique et économique (...)*.<sup>46</sup> *Si l'homme, comme expression d'un complexe équilibré d'états d'équilibre, est essentiellement une résultante, toute action sur lui et son environnement suppose une action sur les causes et l'ensemble des conditions qui font de lui ce qu'il est"*. Choses plutôt "sacrées", la liberté et les procédures de délibération sont elles-mêmes soumises à des buts supérieurs qui varient selon les races, les lieux, les époques. Dès lors, *"nos conceptions spéciales de civilisés constituent des poisons redoutables pour les nègres; (...) leur accorder sans transition serait commettre un crime de lèse humanité.(...) Buts, devoirs, impératifs moraux sont fonction de la race (...); si les noirs ont moins de devoirs, ils sont plus précis et rigoureux. (...) C'est chez eux qu'il convient de retrouver la seule notion d'égalité acceptable et qui est corrompue dans nos sociétés infiniment compliquées"*.

Car, à l'instar de la moralité, la liberté ne peut être que *"la faculté pour chaque individu de vivre pleinement et utilement pour lui-même et pour la collectivité, de réaliser ses potentialités physiologiques et psychiques de telle façon qu'elles ne puissent pas compromettre l'harmonie de l'ensemble"* (p. 22). La supériorité d'un élément se mesure à la capacité "d'altruisme", c'est-à-dire à son degré d'adaptation au tout. De ce point de vue, on ne peut classer que des hommes d'une même nation et d'une même race. Ici encore, le Noir est supérieur. D'une manière plus générale, notre civilisation nous conduit à exagérer la portée des phénomènes psychiques. D'un point de vue scientifique, l'auteur nous invite à reconnaître que les états civilisés qui s'enorgueillissent de leurs idées sont encore *"des organismes isolés qui luttent pour l'existence et la possession du sol et de ses richesses"*. Entre ces états, *"il n'existe ni équilibre durable ni uniformisation des idées et des sentiments"*. A fortiori, les relations avec les colonies sont strictement intéressées. Contre toute tentative *"d'assimilation psychique (...), il faut promouvoir la seule amélioration économique des populations africaines (...), imposer la salutaire loi du travail en diversifiant leurs activités"*.

Nous entrons là sur le terrain par excellence où sera scellé le pacte colonial entre "civilisateurs par les idées" d'hier (catholiques) et "réalisateurs"; le terrain qui s'articule

---

<sup>46</sup> *"Économique doit être entendu ici comme l'ensemble des lois régissant les échanges entre les systèmes d'équilibre et leur environnement"*.

autour de la valeur émancipatrice du travail des indigènes, ce travail de masse dont les "macro-ingénieurs" du Congo réclament précisément l'organisation immédiate.

La thèse de la colonisation comme transformation éducative et très progressive peut s'appuyer sur les lois de l'hérédité qui montrent l'importance des éléments acquis par adaptation au milieu et en particulier à travers "*l'éducation inconsciente exercée par la société qui joue un rôle primordial*". La colonisation devient ainsi une tâche d'ingénierie sociale, dans la mesure où il s'agit, par un travail incessant et incessamment recommencé, de "*maintenir les conditions sociales qui permettent l'apparition et la transmission de caractères nouveaux*". De ce point de vue, la conquête elle-même doit être poursuivie. Si Verlaine admet, comme de nombreux observateurs de l'impérialisme de la seconde moitié du XIXe siècle, que les motifs originels étaient principalement intéressés et très peu civilisateurs, l'éducation des indigènes est devenue vitale pour la colonisation car "*le matériel humain de la colonie est sa principale richesse*" (p. 48).

Il s'impose d'établir, en conséquence, "*le tableau causal des potentialités évolutives des nègres*" et, dans ce but, l'ethnologie classique est peu satisfaisante. L'ensemble du premier tome, construit sur le mode du récit autour d'observations réalisées au gré des périples effectués en compagnie des hôtes (européens) de l'auteur (ainsi que de Van Der Kerken), s'applique à réhabiliter "*les qualités intellectuelles et émotives des Noirs*". Leur relèvement suppose donc "*une accélération de leur marche dans le chemin ancestral qu'ils ont parcouru, sans déviation aucune*" (p. 122). Les soi-disant faiblesses relatives des sociétés africaines doivent être imputées à un long processus d'adaptation racique au milieu, à l'isolement culturel millénaire de l'Afrique centrale<sup>47</sup> et aux préjugés des européens, ignares et imbus de la rhétorique de leur supériorité. Et Verlaine de combattre sur le terrain de la science l'ensemble des préjugés visant à fonder l'infériorité des Noirs sur l'aspect physique, sur les faibles réalisations matérielles ou sur l'indigence des institutions sociales. L'état social et psychique des Noirs des cités est abondamment invoqué pour décrire la cause perdue de l'assimilation. Ils sont irréformables par quelque méthode que ce soit, mais leur dépravation, leur ambition folle, leur orgueil insensé ne sont pas dûs à l'irréductibilité des constitutions mentales, mais à une erreur de méthode imputable au civilisateur. Il ne faut pas contrarier les puissantes lois de l'imitation et "*traiter sans cesse nos imitateurs de macaques*", car la plasticité des races est grande!

Ce n'est donc pas sur un différentialisme relativiste que s'appuie Verlaine, mais sur un universalisme des lois naturelles, énergétiques et économiques dont il perçoit l'évolution lointaine dans "*l'accroissement des caractères communs à tous les peuples, l'unification des façons de penser par le développement ininterrompu des relations économiques établies entre tous les peuples de la terre*" (p. 81).

---

<sup>47</sup> Thème décisivement argumenté par Delafosse.

Alors que ces débats scientifiques à propos du matériau humain congolais participaient tant de l'élaboration de l'idéologie coloniale belge que de l'édification d'une ethnologie nationale exclusivement dédiée à l'Afrique centrale, c'est une tout autre Afrique qui entrait dans le champ politico-savant. Le Ruanda-Urundi, enlevé à l'empire allemand et placé sous régime de tutelle, est d'emblée soumis à dispositif de savoir-pouvoir très spécifique par ses acteurs et leurs références.

### III. Des rois «hamites», des vaches et des collines. La saisie des royaumes ruandais et burundais

Jusqu'au seuil de la première guerre mondiale, on ne trouve trace d'aucune velléité belge envers les territoires des grands lacs, où les Allemands avaient installé une petite administration (trois postes).<sup>48</sup> Les sources du Nil avaient pourtant obsédé Léopold II qui lança au Soudan deux opérations militaires malheureuses.

Le Ruanda-Urundi ne sera jamais une colonie à proprement parler, mais son régime de tutelle résultera d'un accord international, dont les termes originels n'étaient pas favorables à une extension de "l'empire belge".<sup>49</sup>

Durant le premier conflit mondial, la Force publique du Congo s'était emparée d'un territoire relativement vaste à l'Est du Congo, comprenant en outre les deux royaumes "hamites"; conquête qui fut ponctuée par la prise de Tabora ouvrant la voie vers l'océan indien.<sup>50</sup>

La célébration des conquêtes militaires par des milieux coloniaux qui en firent de nouvelles pages glorieuses, renouvelant la geste des campagnes arabes de l'est du Congo, laissa cependant à tout le moins un goût amer dans la presse et parmi les publicistes et notables coloniaux. "L'acquisition" du R-U était ainsi le fruit d'une défaite diplomatique, d'une "petitesse", d'une inconséquence coloniale et diplomatique que symbolisait l'évacuation de Tabora et des territoires conquis sur l'Afrique allemande au profit des troupes anglo-boer. Ainsi, P. Daye, dont les écrits alimentèrent une polémique

---

<sup>48</sup>L'administration allemande n'imposait cependant ni impôts ni corvées, mais taxait le commerce important des peaux. Elle avait ébauché la formation de centres urbains et, au Burundi, avait participé militairement à la répression de chefferies imparfaitement contrôlées par le Mwami.

<sup>49</sup> Dès la reprise du Congo cependant, la Belgique s'est dotée d'un ministère *des Colonies*.

La "période d'occupation" fut longue, car le mandat de la Belgique ne fut défini qu'en 1924, entériné par la loi belge en 1925 et appliqué en 1926. Au fil de ces dix ans, les grandes orientations du pouvoir colonial avaient été définies dans la pratique (voir F. Reyntjens, *Pouvoir et droit au Rwanda* 1985, pp. 59-93).

<sup>50</sup> La prise de Tabora par le Général Tombeur (Baron Tombeur de Tabora!) résultait d'un "*mouvement offensif de défense*". Les événements firent l'objet d'une controverse et une partie de la presse métropolitaine fit grand cas de l'abandon de Tabora, et donc des territoires africains conquis sur l'Afrique de l'Est allemande. Selon P. Daye, des accords secrets avaient été passés en outre avec l'Angleterre. Ils prévoyaient, avant même les opérations militaires, que, prise par les troupes coloniales belges, Tabora serait restituée à celles-ci. Il semble que le ministère belge en exil au Havre ait tenté de dénoncer cet accord après la victoire. Ce fut sans doute fait trop tard, saboté ou compensé par d'autres éléments, car Tabora fut promptement laissée aux troupes anglo-boer. La Belgique ne revendiquant plus que les deux royaumes du Ruanda et de l'Urundi.

en métropole, releva la surprise des Anglais eux-mêmes devant cet "abandon" de Tabora.<sup>51</sup> Diverses hypothèses furent échaffaudées pour rendre compte d'un marchandage international.<sup>52</sup>

La première occupation du R-U fut relativement discrète, mais non négligeable.<sup>53</sup> Le mandat de tutelle reçu de la Société des Nations ne fut défini qu'en 1924, c'est-à-dire huit ans après la prise du territoire par les troupes coloniales. Diverses mesures avaient été prises, qui participaient d'une volonté d'intégration au Congo. Il s'agit surtout de la généralisation du franc congolais et de la suppression des taxes douanières. Parmi les premiers Résidents et Commissaires royaux du Ruanda-Urundi durant cette période, on relèvera deux savants coloniaux: Marzorati et P. Ryckmans, respectivement futur Conseiller colonial, principal enseignant colonial de l'ULB et, pour le second, futur Gouverneur général du Congo R-U ainsi que professeur colonial à Louvain.

Avant 1925, l'administration provisoire du R-U était indépendante de celle du Congo. Elle s'appuya d'emblée sur les missions françaises et allemandes existantes, tout en reconnaissant la liberté religieuse. Un Haut Commissaire royal et deux Résidents représentaient l'autorité belge auprès "*des deux principaux souverains indigènes reconnus: Musinga, roi des Tutsi dans le Ruanda et Mwambutsa, roi de l'Urundi*" (Daye, p. 413). L'administration comptait soixante fonctionnaires belges, civils et militaires et la force publique était composée de six cents hommes. Le choix officiel d'une administration indirecte s'imposa donc sans contestation.<sup>54</sup> Les interventions dans

---

<sup>51</sup> "On a fait un battage énorme autour des territoires du Ruanda et de l'Urundi, fruits de nos conquêtes en Afrique. N'a-t-on pas beaucoup exagéré, se demandent aujourd'hui certains, et n'a-t-on pas voulu nous dorer la pilule pour que nous ne nous apercevions pas trop des mutilations que l'on faisait, d'autre part, subir à nos conquêtes?" (P. Daye, 1923, p. 405).

<sup>52</sup> En fait, ce n'est qu'à une "rétrocession" anglaise que ces territoires durent d'être placés sous tutelle belge, car un premier partage privait la Belgique de tous les territoires conquis. Les négociations se compliquèrent encore des revendications belges sur l'embouchure du Congo et de celles des Anglais sur un passage à l'est du Ruanda.

<sup>53</sup> Depuis l'occupation, cent trente-trois établissements nouveaux avaient vu le jour, dont cent vingt-huit maisons commerciales, deux centres agricoles, deux établissements mixtes et une entreprise industrielle. Les missions des Pères Blancs, déjà florissantes avant la guerre, le restaient. En outre, les Belges avaient établi trois centres scientifiques: le laboratoire médical de Kitega, la station vétérinaire de Kisenyi et la station agricole de Rumongue (P. Daye, 1923, pp. 408-413).

<sup>54</sup> La question du Ruanda-Urundi est posée au moment même où sont publiés les ouvrages que nous venons d'évoquer. En fait d'administration indirecte au R-U, F. Reyntjens (1985) note: "*en intervenant de la sorte, l'administration belge devint petit à petit la source finale d'autorité: les chefs et les sous-chefs n'étaient plus en définitive les subordonnés de Musinga mais ceux de l'administration mandataire. (...)*



l'administration indigène furent cependant nombreuses dès l'occupation du territoire. La doctrine de Ryckmans était claire sur ce point: le respect des coutumes est un choix fonctionnel qui requiert des interventions directes au nom de la civilisation et de l'ordre administratif, de l'établissement sans contestation possible de la supériorité européenne.<sup>55</sup>

*Pierre Ryckmans, Résident et autre futur porte-parole autorisé de la chose coloniale, trace dès 1925 les axes d'une politique de tutelle que la référence simpliste à l'administration indirecte n'éclaire que marginalement. Décrivant lui aussi les structures sociales et politiques des deux royaumes par contraste avec le Congo indigène, il admet que les "rois disposent de la légitimité que nous n'aurons jamais, que la famille royale est un réservoir de candidats dont nous pouvons faire l'éducation".*

*Ryckmans débusque cependant les nombreux vices du système aristocratique, les abus et les infractions à une coutume respectable et il mesure les impasses dont augure la cordiale non coopération qui caractérise*

---

*C'est ainsi qu'étape par étape, l'administration détruira les fondements symboliques de la monarchie sans se rendre compte toujours des conséquences, à terme dévastatrices, de ses interventions qui s'échelonnèrent en ce qui concerne la fonction royale, essentiellement de 1917 à 1931".*

<sup>55</sup> À peine le mandat défini, il apparaissait clairement que la référence à l'administration indirecte était vidée de son sens par les pratiques administratives qui tenaient lieu de pouvoir politique. Le souci d'homogénéiser et de rationaliser l'exercice du pouvoir et l'administration indigènes, eut pour conséquence une centralisation du pouvoir dont aucun aspect n'échappait à la tutelle belge. La pratique administrative fut consacrée, ou plutôt entérinée, par une ordonnance législative en 1943 qui réglait l'organisation politique indigène. Dès cette époque, la nature et l'exercice du pouvoir dit «traditionnel» étaient profondément transformés. Mwami, chefs et sous-chefs étaient devenus de simples agents d'exécution du pouvoir colonial. Le recrutement de la classe dominante était profondément modifié, à l'instar des procédures d'allégeance, des prestations traditionnelles, des formules de délégation des pouvoirs et des flux de ressources. Les prestations au bénéfice des chefs étaient remaniées dans un sens individualiste et monétaire. Les impositions coloniales les redoublaient encore au point que les prestations des paysans devinrent intenable dans plusieurs régions, entraînant des exodes provisoires considérables dans et hors des frontières. Ce gouvernement bureaucratique, appuyé sur l'idée du "double consensus" liant, d'une part, le colonisateur et la classe dominante indigène (qu'en fait il fabriquait) et, d'autre part, entre la masse paysanne et ses chefs (désacralisés), eut pour principaux effets, selon Reyntjens: "le renforcement de l'identification ethnique, l'extension du royaume central, le renforcement du monopole tutsi et l'uniformisation des prestations coutumières qui augmentèrent indéniablement le caractère oppressif des relations sociales et politiques. Le double colonialisme, soutien de cette évolution, contribua à l'émergence de couches sociales possédant une conscience ethnique de plus en plus profonde" (F. Reyntjens, 1985, p. 176).

*jusqu'ici ses détenteurs-bénéficiaires. En conséquence, il ne saurait être question "d'une représentation quasi diplomatique auprès d'un souverain ami: il faut du monde. Il n'est pas question de conseils dont personne n'a que faire. Ou nous sommes les maîtres ou nous ne sommes rien. Nous pouvons faire respecter nos ordres; comme donneurs de conseils, nous serions de simples importuns qu'on envoie promener".*

*L'administration indirecte, proclamée dès le début des négociations de l'après guerre, prend ainsi une orientation particulière: "ce n'est donc pas par pur amour de la tradition que nous conservons les rois indigènes. Qu'on bride leur pouvoir s'il le faut, s'ils sont de peu de valeur ou de médiocre dévouement; mais qu'on ne touche pas à leur existence, ni à leur prestige extérieur. Ils sont le decorum familial qui nous permet d'agir dans la coulisse sans alarmer le peuple. Grâce à leur présence, —quoique souvent malgré eux—, nous sommes en bonne voie d'arriver sans soubresauts à n'avoir plus dans le pays que des chefs disposés —ou résignés— à marcher vers le progrès, donc acceptables pour nous, tout en étant légitimes, donc acceptables pour les indigènes" <sup>56</sup> (P. Ryckmans 1925).*

Un clivage fort apparut entre notables coloniaux (les "congolais") et hommes d'État, les uns criant à la défaite, au déshonneur infligé aux conquérants, les autres soulignant le peu d'intérêt économique et stratégique des territoires conquis au-delà du Ruanda-Urundi, les indispensables contraintes stratégiques en matière de relations avec l'Angleterre et les acquis concernant "*la complète «nationalisation» de notre transit à travers les territoires de l'Est Africain*".<sup>57</sup>

---

<sup>56</sup> En 1925, Le territoire du R-U est relié administrativement à la colonie du Congo belge et forme un vice-gouvernement qui dispose cependant d'une personnalité juridique distincte et d'un patrimoine propre. La charte coloniale y était d'application pour tout ce qui ne contrevenait pas à la définition de la tutelle. Le vice-gouverneur exerce les pouvoirs exécutifs qui lui sont délégués par le Roi (en fait l'exécutif belge, le ministère des Colonies) par voie d'ordonnances. Pour le reste, l'administration est calquée sur celle du Congo. Le territoire est divisé en deux Résidences qui comprennent plusieurs territoires. Les Résidents avaient les mêmes fonctions que les Commissaires de district congolais, mais étaient en plus conseillers des Bami et exerçaient un droit de veto sur leurs décisions. Les Bami étaient désignés selon la tradition et investis par les autorités de tutelle. La justice fut organisée sur le modèle congolais. Toutefois, la Cour de Cassation de Bruxelles n'était pas compétente pour le R-U. Le Conseil d'État était compétent au même titre que pour le Congo. Au niveau des tribunaux coutumiers, il existait un tribunal de Mwami qui pouvait révoquer, suspendre ou réviser tout jugement d'un tribunal de chefferie ou de territoire, sous réserve cependant d'exceptions prévues par la loi.

<sup>57</sup> Ces termes d'O. Louwers, qui était l'un des négociateurs internationaux et que nous retrouverons plus



La campagne des coloniaux, fortement relayée de surcroît par la presse, rend périlleux tout jugement sur les appréciations données alors concernant l'intérêt des nouveaux territoires et les perspectives de mise en valeur. On vit ainsi des socialistes proposer l'abandon pur et simple de ceux-ci. Ils "*nous coûtaient fort cher pour un résultat plus qu'incertain*". On doit cependant constater que Daye, observateur unanimement considéré comme averti et éclairé en matières coloniales, décrivait ces deux royaumes avec enthousiasme. "*Ce sont celles, de toutes leurs colonies, que les Allemands considéraient comme ayant le plus d'avenir*" (p. 107). Ces jugements précoces sont en contradiction avec ceux qui, portés plus tard, alimenteront la représentation des territoires sous l'angle d'une saturation et d'un immobilisme quelque peu désespérants. Représentation qui, précisons-le, contraste avec la profondeur des réorientations qu'imposent à la texture traditionnelle des relations sociales les mesures d'encadrement administratif et agronomique très nombreuses (Guichaoua 1989, pp. 20-27).

Un avenir incertain semblait donc attendre la Belgique qui découvrait une population dense et concentrée, opposée en tous points, disait-on d'emblée, à "nos populations congolaises". Immédiatement fut avancée l'hypothèse d'une compensation, car les insuffisances quantitatives et qualitatives affectant la main-d'oeuvre congolaise étaient alors déjà dénoncées. On vit ainsi fleurir, parmi les notables coloniaux, le slogan de la "Nouvelle Belgique en Afrique" ainsi que divers projets dont celui d'une industrie laitière de type danois!

Il fallait pour cela faire un sort à quelques dizaines de commerçants étrangers ("Hindous et Arabes") qui disposaient d'accords commerciaux avec les "Seigneurs féodaux Tutsi". Outre le commerce des peaux et une exportation possible du bétail vers le Katanga, le développement de l'agriculture devait, selon Daye, avoir pour corollaire la création de branches commerciales et industrielles. Les pâturages se révélaient être des terres riches, le climat se prêtait à toutes les cultures des pays d'Europe, aux cultures vivrières aussi bien à celles du riz, du café et du sisal. Mais l'avantage du R-U, alors souligné par tous, était sa population, tant en termes de main-d'oeuvre qu'en termes de marché pour quelques produits de traite. La première description socio-agronomique des royaumes allait dans le même sens. Ces terres étaient propices à diverses cultures et élevages non spécifiquement tropicaux. Mortehan proposait le mouton à laine, la vigne, l'olivier et des céréales européennes ou indigènes qui trouveraient des débouchés garantis au Katanga. L'agronome estimait que les principaux obstacles à de telles introductions étaient liés à la surabondance de troupeaux improductifs qui était elle-même le fruit de l'autocratie féodale "motussi".

---

loin à la tête du Congrès colonial belge, sont cités par P. Daye (1923), p. 447.

Malgré la famine qui affecta une grande partie du territoire à la suite des opérations militaires et de l'occupation, les premiers jugements portés sur les nouveaux territoires n'annoncent donc pas encore l'idée courante dans la suite d'un monde saturé.<sup>58</sup> Ryckmans mesurait précisément la faible disponibilité de la terre: *"l'absence des neuf dixièmes de ce qui fait la richesse du Congo"*, le peu de possibilité d'installer des colons<sup>59</sup>, mais soulignait: *"s'il n'y a pas ici des milliers d'hectares de terre vacants, il y a des millions de bras croisés. Cela, c'est la première richesse, sans laquelle les autres ne valent rien, et qui suffit à les remplacer toutes"*<sup>60</sup> (...), *ce qui ne signifie pas que nous puissions peupler des camps de travailleurs dans les régions minières, car les populations délicates des montagnes ne résistent pas au changement de climat. Mais nous pouvons les nourrir, suppléer par notre production agricole au travail de ceux qui s'en vont aux mines. (...) Mais encore une fois n'exagérons rien, le bétail est médiocre et les Batutsi n'encombrent pas les marchés pour se défaire de leur bétail (...); il faut des voies de transport vers l'océan, vers le Congo. (...) Le Ruanda-Urundi est-il une colonie d'avenir? Elle n'est que cela! Son présent n'est rien à côté de ce que l'avenir lui réserve si la Belgique a le courage de se hâter..."*<sup>61</sup>.

### III. 1. La singularité du matériau humain, social et politique

Les premières sources d'information furent, d'une part, les Pères Blancs qui peinaient à recruter des disciples face à l'hostilité des dirigeants indigènes et les explorateurs-administrateurs allemands, d'autre part, qui entendaient ne pas s'opposer à la domination "féodale" des Tutsi tout en faisant oeuvre d'Humanité envers les Hutu.

---

<sup>58</sup> B. Lugan, 1976, pp. 346-356. Lugan souligne que la famine prit des proportions plus alarmantes que les précédentes, en raison du blocage du système régional d'échange auquel avaient recours précédemment les populations menacées. Parmi les réformes introduites par l'administration de tutelle, on notera la concentration sur deux jours des corvées traditionnelles et l'octroi à des Hutus de droits d'exploitation des bas-fonds. D'autres explications furent fournies alors par le Résident: peste bovine et sécheresse, d'où un programme immense de vaccination.

<sup>59</sup> Selon P. P. Gossiaux, l'idée était déjà défendue par les premiers voyageurs allemands qui insistaient sur l'impossibilité d'une colonie de peuplement et souvent connaissaient, avant même d'avoir accès au territoire, les traits caractéristiques de la structure "féodo- raciale du pays"(interview de P. P. Gossiaux).

<sup>60</sup> Les chiffres avancés à l'époque semblaient surévalués. Ainsi, on trouve fréquemment cité un volume de population de 4 à 5 millions pour les deux royaumes. Ce chiffre est supérieur à celui qui sera établi par des méthodes plus rigoureuses à la fin des années cinquante. A. Guichaoua (1989) estime que chaque royaume comptait au début de siècle, plus ou moins un million d'habitants.

<sup>61</sup> Cité par P. Daye 1923, p. 439.

Une littérature importante existe aujourd'hui sur les cadres principaux de perception européenne des hommes, activités, relations sociales et rituelles des deux royaumes.<sup>62</sup> On ne peut qu'être frappé, en comparaison du caractère longtemps incomplet et incertain de la connaissance de l'ethnologie congolaise, de l'homogénéité rapidement établie des axes qui structurèrent la perception, puis la recherche à propos du "matériau humain" des deux royaumes. De même, on ne peut que s'étonner devant la disponibilité relativement immédiate d'une vulgate massivement et durablement "reprise" par les voyageurs, commentateurs et acteurs de la nouvelle scène coloniale.

Cette "connaissance" était pour l'essentiel pré-existante à la tutelle belge. Des dizaines de relations missionnaires et opuscules avaient été écrits par des religieux dont les implantations étaient elles aussi préexistantes à la domination belge.<sup>63</sup> Cette présence missionnaire était principalement le fait des Pères Blancs catholiques. Elle resta largement dominée par eux, ce qui imprima un caractère particulier au mouvement d'évangélisation, car, si le nombre de religieux belges crût incontestablement, le R-U n'atteindra jamais à un monopole religieux catholique belge comparable au mouvement congolais et à l'importance qu'y prit une congrégation belge, les Scheutistes. L'installation progressive du dispositif scolaire incomba, comme au Congo, aux religieux. Le modèle congolais, qui n'était encore qu'ébauché, inspira dans ses grands principes les réalisations du R-U: bref cycle de première alphabétisation en langue locale, second cycle primaire de type professionnel, c'est-à-dire, ici, tout particulièrement agricole. Les missions intervinrent dès l'époque de la domination allemande dans l'introduction de nouvelles pratiques agricoles, notamment les premières plantations de milliers de caféiers. Si les missions ne purent disposer des centaines d'hectares qu'elles recevaient par convention au Congo, elle devinrent néanmoins des foyers importants de la nouvelle économie agricole

---

<sup>62</sup> En outre, J.P. Chrétien, *Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi*. Dans l'ouvrage collectif dirigé par J. L. Amselle et É. MBokolo 1985, pp. 129-165.

J. Cl. Desmarais 1978.

Ces deux contributions offrent une interprétation et une chronologie différentes du processus de "tutsification". Chrétien présente un processus de racialisation et de rigidification de catégories et de relations professionnelles entre une majorité d'agriculteurs et une minorité de pasteurs. Il met particulièrement en lumière le rôle joué par la tutelle ainsi que la théorisation-étiquetage de l'ethnologie coloniale. Desmarais, pour sa part, avance une hypothèse que l'on pourrait qualifier "d'auto-tutsification" d'un petit groupe hamite par un sévère contrôle des naissances et des relations matrimoniales.

<sup>63</sup> Voir en outre les *Chroniques de la Société des Missionnaires d'Afrique*, les *Rapports annuels de la Société des Missionnaires d'Afrique* dès leur origine en 1904 et les bulletins allemands *Die Katholischen Missionen*. En particulier, le Tome XXXI comportant une brève description des populations du Ruanda. Selon d'Hertefeldt et de Lame (1987), la stratification proposée s'inspire des données de Kandt et identifie les Tutsis en classe dominante, les Hutus en subordonnés et les Twas en parias.

coloniale.

Au niveau des représentations forgées, qu'il convient de distinguer des pratiques administratives et civilisatrices, les descriptions belges consolidèrent le double registre "raciale-féodal", alors que les premiers écrits ethnologiques émirent des foules d'hypothèses quant à l'origine "sémitique", "gallique", "gauloise", "asiatique", "éthiopique", voire blanche, des Tutsi, réputés supérieurement intelligents, naturellement dominateurs et particulièrement ésotériques et raffinés, pour le meilleur ou pour le pire.<sup>64</sup> Divers récits ou hypothèses furent proposés qui mobilisèrent des interprétations bibliques, des études de rituels, des sources égyptiennes sur fond de fantasmagorie quant aux sources du Nil.

Le régime de tutelle imposa une administration indirecte qui intégra les royautés et leurs administrations traditionnelles dans l'administration coloniale<sup>65</sup>.

---

<sup>64</sup> En faveur de l'origine asiatique des "Hamites" ainsi que de leur bétail caractéristique, voir L. Adametz, Das Watutsi Ring, commentaire dans M. d'Hertefeldt et D. de Lame, 1987, T. I, p. 113. Le naturaliste anglais Barns qui visita le Ruanda et la cour royale en 1919 fit des Tutsi une race supérieure d'origine non nègre aux qualités incomparables avec celles des nègres. Il dénonçait les médisances des religieux catholiques à l'égard de l'aristocratie tutsi et prévoyait des grands malheurs dans le royaume en cas d'évangélisation de la classe dominante.

Le père français Gorju, qui ne partageait certes pas cette dernière opinion, défendit aussi avec science l'origine "hamite" des Tutsi de l'Urundi.

En 1927, le R.P. Pagès (Pères Blancs) commence la publication de son *Histoire du Royaume hamite au Ruanda* (Congo, 1927, T. I, pp. 377-404, 566-580 et 723-753). S'il reconnaît qu'il doit l'ensemble de son information aux historiens officiels de la cour, le R.P. conclut à la décadence du royaume, à l'impopularité actuelle de ses dignitaires, et à la division du royaume. "*Rivaux entre eux et divisés par égoïsme, comme les puissances infernales dont ils sont les sujets, ces peuples divers apprendront à s'aimer sous l'influence de la charité que Jésus-Christ verse au coeur et, ce que le glaive n'a pu faire, la croix le fera*" ! (p. 750). L'étude complète du R.P. Pagès sera publiée par l'IRCB en 1933 sous le titre *Un royaume hamite au centre de l'Afrique* (R. P. Pagès 1933).

<sup>65</sup> Dans les nouveaux territoires du Ruanda et de l'Urundi, où l'ethnologie belge ne s'est pas encore distinguée à la différence de l'ethnologie allemande ou hollandaise, les missions catholiques ont précédé les soldats de la Force publique. Les premières descriptions ethnologiques sont publiées dès l'après-guerre. Le père L. Classe, ayant séjourné vingt ans dans ces régions et qui y jouera un rôle politique et administratif considérable, en donne une description passionnée et subtile. Les éléments qui font contraste avec le Congo y sont mis en évidence. Le climat y est sain, la sagesse collective, érigée en art dont l'auteur illustre abondamment ses écrits: trois races y coexistent, dont les Tutsi constitués en classe dominante ne sont pas des Bantous et possèdent "*le plus haut degré d'indice hamitique*". *L'organisation politique y apparaît complexe et soutenue par un remarquable ethos du pouvoir auquel répond une sagesse résignée mais lucide du peuple et des batutsi pauvres, soumis à l'impôt et à un système complexe de*

### III. 1. 1. Les races

Bien que la royauté identifiée à l'aristocratie tutsie suscitât une méfiance considérable parmi les premiers administrateurs et missionnaires, bien que diverses observations des uns et des autres indiquassent une première saisie sociale du fait ethnique, l'ensemble de la littérature coloniale contribua à asseoir la thèse de la supériorité Tutsi et de la légitimité dite "traditionnelle" et "féodale" des institutions existantes.<sup>66</sup>

Parmi des centaines de descriptions du matériau humain des nouveaux territoires belges, on peut retenir celle, précoce, synthétique et représentative, de P. Daye qui relève de la vulgarisation.

"Les Watutsi se répartissent sur le territoire du Ruanda et de l'Urundi. Ils y forment deux royaumes distincts (...). Ces contrées fort peuplées renferment, par un phénomène assez rare, (...) plusieurs races absolument distinctes.

Il y a d'abord une très ancienne population qui s'appelle Batwa. Elle est formée de pygmées à l'aspect simiesque (...). De race tout à fait primitive, presque animale, ces négrilles sont aujourd'hui fort réduits en nombre. À côté d'eux, se trouvent les Wahutu qui, à une très lointaine époque ont dû venir s'installer dans ce pays, attirés par sa fertilité et la pureté de son climat. Ce sont des hommes solides et trappus, à la face ronde appartenant à la famille des Bantous et qui sont fort nombreux. Ils forment la classe des serfs, car au-dessus d'eux, se trouvent encore d'autres conquérants, avec lesquels ils ne sont pas du tout amalgamés, les Watutsi. Ceux-ci sont les plus étranges de tous. Les Watutsi sont issus d'une race de pasteurs proto-sémitiques (...).

---

*contrôle social.*" Par contraste encore avec les populations du Congo, la croyance religieuse est "franchement monothéiste et non point fétichiste, et si la polygamie existe, on n'y connaît pas les harems. Dans la famille, la femme trouve la place qui lui revient". Bref, "le fond que nous trouvons dans ces populations Bahutu et Batutsi est assez riche pour que nous nous en puissions servir. Sans en faire des déclassés, nous devons d'abord travailler à élever moralement et intellectuellement les Banyarwanda (...) Efforçons-nous de donner à ces belles populations la vraie civilisation qui se fonde sur la morale chrétienne et qui seule assurera l'avenir" (L. Classe 1922).

<sup>66</sup> Le premier explorateur allemand qui séjourna au Ruanda, O. Baumann, décrit d'emblée les Tutsi comme des "Hamites" d'origine abyssine.

Sur les glissements de sens qui affectèrent les termes *Hamites* et *Chamites*, et qui apparaissent clairement dans les écrits du Père Loupias, voir J. P. Chrétien dans P. Guiral et É. Temine, 1977, pp. 171-199.

Jusqu'il y a trois cent ans environs, les Watutsi n'avaient pas pénétré dans le Ruanda et l'Urundi. Ils atteignirent alors les hauts-plateaux fertiles et se mirent à combattre les Wahutu. Les Watutsi, qui sont fort intelligents, en sortirent vainqueurs. Ceux-ci devinrent les maîtres du Ruanda et de l'Urundi. Les Wahutu furent réduits en esclavage ou, plus précisément, en servage. Ils comptent quatre millions d'individus, tandis que les Watutsi ne représentent que 10 % de la population. Le plus étrange est que, contrairement à ce qui s'est passé chez les conquérants Azande de l'Uele, il ne s'est pas opéré la moindre fusion entre les deux races qui peuplent le territoire. Et la différence qui existe entre elles est si grande qu'elle saute aux yeux de tout Européen dès qu'il pénètre dans le Royaume. Le Mututsi est grand et mince, avec la carnation brune assez claire, les mains fines et soignées, les yeux allongés et fendus en amande... On sent en les voyant une race de maîtres et l'on songe aux bas-reliefs égyptiens (...). Les serfs wahutu sont petits et trappus, ils ont la peau très noire, ils se montrent presque nus, sont plus familiers et répondent à l'image classique que nous nous faisons du nègre" (P. Daye, 1923).

Les appréciations du Père Classe sont nettement plus nuancées et plus conformes à ce que nous enseignent les recherches contemporaines:

"À l'exception des Twa, unanimement méprisés, les races y sont cependant mélangées en quelques endroits. Le peuple est formé de Hutus et de Tutsi, beaucoup moins nombreux. En général, quand on parle de Batutsi, on pense trop uniquement aux grands chefs Batutsi, qui ne constituent qu'une aristocratie très restreinte (...). Certains grands chefs étant d'origine hutu (...), le terme mututsi désigne non pas l'origine mais la condition sociale, l'état de fortune surtout en bête à cornes (...). Quiconque est riche ou est chef sera appelé Mututsi" (*L. Classe 1922*).

Les recherches religieuses prirent pour principaux objets l'origine géographique, linguistique, "racique" des "conquérants". Aux hypothétiques données relatives aux antécédents monothéistes des pasteurs Tutsi, succédèrent des recherches d'ethnologie religieuse proprement dites autour de l'exploration des mots, symboliques, rituels, codes, etc., qui aboutirent précocement à la détermination d'un fonds commun monothéiste dont témoignait l'usage du terme *Imana*.<sup>67</sup> Les relations et la stratification

---

<sup>67</sup> La question du fond monothéiste des croyances indigènes est centrale pour l'ethnologie missionnaire et catholique. Elle est aussi l'un des terrains favoris des ethnologues non confessionnels qui bataillent contre ces hypothèses. Voir *La Bible noire* de Morlighem et Tiarko Fourche.



sociales et matrimoniales figurent également parmi les objets privilégiés de l'ethnologie missionnaire. Il n'y eut sans doute pas d'autre exemple africains plus caractéristique d'une ethnologie de cour ou ethnologie dynastique (dont l'arrière-fond reste racial) que l'exploration des mythes royaux, des codes dynastiques et des rituels de reproduction de la classe dirigeante ruandaise.<sup>68</sup>

L'ethnologie ruando-burundaise devint bientôt une quasi exclusivité missionnaire. Pour autant, on peut avancer qu'elle n'occupa qu'une place limitée dans l'institutionnalisation de l'ethnologie belge de l'âge d'or. Ainsi, les principaux porte-parole de celle-ci, De Jonghe, Van Der Kerken, De Cleene, ne firent que reproduire, accessoirement et à des fins d'exhaustivité, quelques "vérités raciales-féodales établies", sans engager de recherches particulières sur ce terrain.<sup>69</sup> L'ethnologie missionnaire de terrain n'était d'ailleurs pas principalement le fait de belges; auteurs français et surtout allemands furent au moins aussi prolifiques.<sup>70</sup>

Le résultat le plus profond semble avoir été l'effet d'homogénéisation des cadres de perception qui, usant de diverses oppositions duales (raciales, historiques, sociales, professionnelles, mythiques, etc.) imposa une représentation dont les diverses simplifications n'ont été mises à jour qu'après l'indépendance des deux pays.<sup>71</sup> Tout semblait opposer l'organisation politique des royaumes, leurs techniques et compétences agricoles, leur culture homogène, leur structure centralisée, complexe et elle aussi homogène (au moins pour le Ruanda) aux populations "plus primitives", "oisives",

---

<sup>68</sup> Les études du Père Pagès sont très caractéristiques de ce point de vue. Plusieurs articles parus dans la revue *Congo* en 1927 tentaient de recomposer l'origine, l'histoire et la généalogie de la royauté ruandaise.

<sup>69</sup> Le dernier chapitre de l'Introduction à *l'Ethnologie congolaise* de De Cleene, publiée en 1944, était réservé aux peuples pasteurs. Il notait la disparition de ces peuples pasteurs purs et l'existence d'une culture mixte dont les agriculteurs bantous formaient la base (pp. 139-142).

<sup>70</sup> La production ethnologique de quelques missionnaires fut parfois énorme. Ainsi, 84 publications du P. Schumacher sont répertoriées par d'Hertefeldt et de Lame. Parmi celles-ci, nombreuses sont les publications davantage ethnologiques que pastorales, ce qui n'est pas le cas de l'activité importante de Mgr Classe. Quelques publications de Schumacher paraissent dans les revues professionnelles allemandes et belges, d'autres font l'objet de recensions dans ces mêmes revues. Ces recherches, qui s'échelonnent sur une longue période (1909-1960), portèrent sur les institutions matrimoniales, sur la progression de l'évangélisation, puis de plus en plus nettement, sur les Batwa (pygmées). Quelques-unes d'entre elles résultaient de véritables expéditions de terrain.

<sup>71</sup> Ainsi par exemple, C. Vidal (1971 et 1973) entreprit de montrer le processus de réduction des rapports sociaux au contrat d'*Ubuake*, ignorant d'autres formes de rapports liés à la tenure des terres et rapports de lignages. Le Ruanda de la fin du XIXe siècle apparaît ainsi comme un royaume beaucoup moins homogène, dans lequel ne se recoupaient pas exactement diverses formes de stratification claniques, sociales, professionnelles, politiques.

éparses et sans État du Congo voisin.

Si l'on concédait que la domination politique dans l'Urundi était peu établie, on insistait en revanche sur la force et la puissance de la royauté rwandaise. Le Burundi fut fréquemment décrit comme une variante du "modèle" ruandais. Le royaume du Burundi, où la "tutsification" de la classe dominante était moins avancée et l'administration traditionnelle moins bien établie, présentait pour certains des difficultés liées à cet état d'anarchie où ne cessaient de se distinguer des "roitelets hutus", tandis que d'autres fondaient sur le degré moindre d'autocratie de meilleurs espoirs de mise en valeur agricole et pastorale.

Les discours scientifiques sur l'origine raciale, l'origine géographique et les apports culturels "hamites" participèrent sans doute de la déformation du système des relations sociales, de sa simplification qui servit les pratiques administratives coloniales. Mais les pratiques offrent un autre registre, plus complexe et sans doute plus décisif. Ainsi, l'idéologie de la singularité et de la supériorité raciale redoublée des antécédents monothéistes tutsi ne développa-t-elle des effets durables qu'après les conversions massives des années trente qui affectèrent cette "aristocratie", tout en élargissant le champ de l'ethnie à une catégorie beaucoup plus vaste que celle-ci. L'évangélisation par le "haut", sur laquelle existent diverses hypothèses privilégiant des degrés variés de contrainte et de stratégie, succéda à une longue période d'évangélisation précaire "par le bas". L'époque des "tornades d'esprit saint" consolida les pratiques d'une "administration indirecte" qui intervint alors sans cesse dans les procédures de reproduction et de légitimation d'une caste dominante ainsi que dans la définition des ordres clientélares fonciers et pastoraux et de l'ensemble des échanges sociaux.

### **III. 1. 2. Des peuples d'agriculteurs face à l'hypothèque féodalo-raciale**

L'autre domaine d'intervention professionnelle et technique davantage que savante se forma autour des questions relatives à l'économie agro-pastorale. Celles-ci apparaissaient immédiatement comme des questions sociales et politiques dans la mesure où toute prise de position ou intervention ne pouvait que concerner le statut de la terre, qui était entièrement propriété du Mwami, et du bétail, qui constituait un important vecteur des relations sociales à travers l'institution de l'*ubuhake* et celle de l'armée vachère.

Dès 1921, un ingénieur agronome donne une description d'ensemble des activités agro-pastorales de l'ensemble du territoire.<sup>72</sup> Outre les conditions naturelles et climatiques, les premières observations des rapports existants entre la dispersion de l'habitat individuel et

---

<sup>72</sup> M. Morteau 1921.

l'ordre des collines, Mortehan décrit de manière concise l'ordonnancement politico-social des rapports fonciers et pastoraux. Les considérations techniques et sociales forment une même argumentation "pro-agriculture".

"Le Ruanda et l'Urundi sont des régions essentiellement agricoles, leurs habitants sont de remarquables agriculteurs et, malgré cela, la disette sévit à l'état endémique dans de nombreuses régions, surtout dans le Ruanda (...) Le roi, souverain absolu, est propriétaire du sol qu'il donne en usufruit aux chefs (tous de race Motussi); le chef les partage à nouveau entre les notables, ceux-ci enfin en délivrent des parcelles aux indigènes proprement dits (Bahutu). Aucune règle n'existe pour cette distribution, la donation en usufruit dépend uniquement du bon plaisir de celui qui l'accorde et qui, pour le moindre motif et souvent sans raison, peut la supprimer sans être tenu au paiement d'une indemnité, reprenant non seulement le terrain concédé mais encore une partie ou la totalité des produits récoltés. (...) Il en est de même pour le bétail (...), les meilleures terres sont réservées comme pâturage, et ce n'est qu'avec parcimonie que le Motussi en accorde des parcelles qui peuvent être mises en culture (...). En saison sèche, le Motussi a le droit de faire pâturer ses vaches dans les plantations de toute sorte établies avec soin dans les vallées par les malheureux Bahutu. Ces derniers sont astreints à de nombreuses corvées en travail et non rétribuées (...); ils doivent également payer l'impôt en nature et enfin, à tout propos, il leur est interdit de travailler. (...) La conclusion de cet état de chose se tire aisément: le Mohutu qui a obtenu la concession de quelque terrain à peine suffisant pour nourrir sa famille, ne disposant que d'un temps restreint pour le mettre en valeur, parvient tout juste à ne pas mourir de faim. (...) Le Motussi se contente généralement de prélever une dîme sur les produits des cultures de ses sujets et n'établit pas de plantation (...) Aucun Mohutu ne possède de bétail. En principe le propriétaire ne vend jamais une vache apte à la reproduction. Les peaux de bête à corne constituent l'article de commerce le plus important du Ruanda et de l'Urundi. (...) Elles sont simplement séchées au soleil, ce qui diminue énormément leur valeur. L'emploi des bovidés au travail des terres est absolument inconnu de l'indigène.

Nous avons vu quelle gêne le bétail représentait pour le gros de la population, privé à cause de lui de bonnes terres de culture, (...). 1 350 000 à 1.800 000 bêtes, qui n'ont aucune utilité, devraient être livrées à la consommation.

Ce qui précède concerne le Ruanda. Dans l'Urundi, la situation est meilleure, sans toutefois être excellente. Il faut chercher la raison de cette différence dans le fait que le pouvoir du roi et des chefs y est moins autocratique; les indigènes y sont beaucoup plus indépendants: si le chef est en droit d'exiger

des corvées de ses subordonnés, il est tenu de les rémunérer; s'il a le droit de reprendre un terrain concédé, il ne peut le faire qu'une fois la récolte enlevée, et il lui est interdit de s'approprier celle-ci" (M. Mortehan 1922).

À la même date, Ryckmans réfute la possibilité d'une colonie de peuplement et met en exergue l'insuffisance des moyens de transport, notamment vers le Katanga qui pensait-on pouvait absorber une quantité de bétail qui fut d'emblée perçue comme trop importante. Caractéristiques climatiques, analyses des famines locales, surabondance d'un bétail de prestige et peu résistant et possibilités d'intensification de la production agricole sont les thèmes qui dominent la problématique agro-pastorale originelle. L'omniprésent Père Classe envisageait pour sa part une réforme agraire, seule en mesure d'améliorer la production agricole.<sup>73</sup>

L'intervention agronomique précoce fut d'abord massivement orientée vers la prévention des disettes régionales. Les statuts socio-politiques de la terre et du bétail compliquèrent notablement ces interventions. Il en va ainsi de la surabondance des troupeaux dont la réduction en nombre et en pâturages occupés fut rapidement envisagée, d'abord pour des raisons d'intensification agricole, puis d'érosion. À cette dimension socio-politique "traditionnelle" des questions agro-pastorales locales répondit une gestion, elle aussi politique, de ces questions par l'autorité de tutelle. Ainsi les stations de l'INÉAC furent-elles plus fermement reliées à l'administration qu'au Congo. Le premier paysannat ne vit le jour qu'en 1953. Pourtant l'intervention "politico-agro-pastorale" fut très importante.

---

<sup>73</sup> L. Classe 1922.

L. Classe qui était présent au Ruanda depuis de longues années avant la "conquête belge" devint l'un des plus influents missionnaires catholiques. La haine qu'il vouait au Mwami Musinga n'avait d'égale que son souci de maintenir en place l'aristocratie tutsi et l'institution du prêt à bail du bétail (*Ubuake*) sur laquelle pensait-il, reposait l'ordre ruandais. Il peut être considéré comme l'artisan principal de la «tornade d'esprit saint» qui s'abattit sur les "Tutsis".

Comme Ryckmans l'avait proposé d'emblée, la reconnaissance des autorités traditionnelles était conçue par lui dans un but très "utilitaire" et cette option n'impliquait pas le renoncement à des manipulations d'importance. Ainsi Classe joua-t-il un rôle décisif dans l'éviction et la relégation du Mwami Musinga au profit de son fils alors catéchumène qui, dans la foulée de sa très officielle conversion, dédia son pays au Christ Roi et adopta pour prénoms Léon et Pierre, en hommage à Léon Classe et à Pierre Ryckmans! Ses instructions pastorales ultérieures confirmèrent sa stratégie politico-religieuse visant à l'évangélisation et à l'accueil des jeunes Tutsis dans les missions, fermes chapelles et écoles catholiques: "*qui aura ces jeunes Tutsi aura le Ruanda*" déclarait-il avec insistance. La politique missionnaire à l'égard des chefs était réglée dans le détail, invitant les missionnaires à éviter toute forme de promiscuité en établissant, d'une part, des frontières étanches entre les groupes d'évangélisation des Hutus et des Tutsis et, d'autre part, en excluant des groupements institués de chrétiens toute question relative à l'exercice du pouvoir "traditionnel".

Les premières mesures proposées furent:

- la vulgarisation ou propagande agricole;
- l'enseignement agricole, principalement les fermes-chapelles dirigées par des missionnaires;
- la mise en valeur des bas-fonds et marais;
- l'extension des cultures non saisonnières (manioc, patate douce, igname);
- la réduction du troupeau;
- l'accroissement des surfaces de culture au détriment des surfaces de pâturage;
- le développement du réseau routier.

Rapports sociaux "racialo-féodaux" et dualité "agro-pastorale" formèrent rapidement une problématique de développement très particulière. On évoqua ainsi précocement le "système agro-pastoral" dont la plupart des présentations commençaient par un exposé des relations de pouvoir (administratives, pastorales, militaires) et des relations clientélares dont l'archétype de plus en plus exclusif devint le contrat *ubuhake*: "*offre de service contre une protection. Pour concrétiser cet accord, le patron confiait une ou plusieurs vaches en usufruit à son client. L'ubuhake avait un caractère héréditaire. Le client devait prêter divers services personnels qui, lorsqu'il était Hutu, prenaient la forme de travaux serviles exécutés pour le patron; il devait en outre lui remettre une partie de la récolte*". L'organisation en cascade de l'*ubuhake* était intégrée dans une triple hiérarchie régie par trois cadres politiques parallèles: militaire, pastoral et administratif. À ce dernier niveau, le Mwami nommait des préfets des sols et des préfets des pâturages. La formule suivante, écrite plus tard, permet de situer l'ensemble de la problématique politico-agro-pastorale qui prit corps au carrefour de l'ethnologie et des problèmes "techniques" d'organisation rurale. "*Le régime foncier était une application de l'organisation politique à la gestion de l'espace; il s'était substitué au régime clanique antérieur. (...) Les petits cultivateurs étaient soumis à un ensemble complexe d'obligations de type féodal. Ils n'accédaient à une certaine et précaire sécurité d'occupation qu'en fonction des bonnes relations qu'ils entretenaient avec leurs patrons, les grands et, le cas échéant, l'entourage royal ainsi que les autorités militaires, pastorales et administratives qui fonctionnaient parallèlement dans leur régions*".<sup>74</sup>

L'exclusive raciale-politico-agro-pastorale domina entièrement la problématique ruando-burundaise. Les interventions menées dans ce domaine finirent par former un arsenal d'une ampleur considérable. Outre les travaux obligatoires et les travaux d'ordre éducatif, diverses mesures visaient à réorganiser le système agro-pastoral.<sup>75</sup> Les cultures vivrières

---

<sup>74</sup> Fondation Roi Baudouin 1991, vol. II, pp. 645-649, *le système socio-agricole dans le Ruanda-Urundi*.

<sup>75</sup> Conversions monétaires des prestations traditionnelles, travaux d'intérêt public, généralisation puis suppression brutale de l'*Uburetwa*—institution récente par laquelle un ménage devait prêter pour le chef

furent imposées dès 1924. Presque simultanément, les "indigènes mâles adultes" furent contraints de constituer des stocks de vivres et de semences. Un personnel d'encadrement important de vulgarisation était chargé de faire respecter le calendrier agricole et appliquer correctement les méthodes culturales. Chaque agronome de territoire adaptait un agenda constitué par des études menées sur l'ensemble du territoire. À partir de 1930, le thème de la lutte anti-érosive devint dominant. Les mesures prises exigèrent un fort degré de contrainte. Au nom de la «sécurité alimentaire», de la «lutte anti-érosive» et du «rééquilibrage entre agriculture et élevage», la problématique administrative recoupa exactement la problématique du système agro-pastoral. L'exclusive agro-pastorale du R-U se marque jusque dans les biographies des Résidents et vice-Gouverneurs. Ainsi, Mortehan, le "premier agronome" du Ruanda devint-il Résident... Ceci aurait été difficilement concevable au Congo.

Harroy, qui aura à "gérer" la "révolution hutue" de 1959 en tant que Gouverneur du R-U, s'était taillé une solide réputation de «macro-agronome», de «spécialiste en écologie africaine», à tout le moins de vulgarisateur courageux et lucide, en publiant *Afrique terre qui meurt* au lendemain de la seconde guerre. En fait, Harroy était licencié en sciences commerciales et ne devint très empiriquement et "par la force des choses" un "agronome", puis un expert colonial, qu'après avoir été nommé gestionnaire des parcs naturels.

Tout semblait donc concourir à donner à la connaissance des hommes du R-U et du système agro-pastoral, une dimension stratégique, le caractère d'un savoir-pouvoir, d'une science de gouvernement très particulière. Tandis qu'au Congo dominaient principalement la loi et la "science économique" des "macro-ingénieurs", laissant la connaissance de l'indigène dans un rôle second, qui d'ailleurs était souvent invoqué par des contestataires, religieux, professeurs de colonisation ou magistrats, les Rois, les vaches et les collines firent d'emblée du R-U le lieu où la socio-agronomie participait directement de l'exercice du pouvoir colonial.<sup>76</sup> Enfin, on notera que l'aveu de méconnaissance des populations, si récurrent au Congo, n'a pas longtemps cours au Ruanda-Urundi. Ici, tout semble indiquer qu'à peine soumises, les populations étaient connues.

---

un nombre déterminé de jours de travail—, doublement des parcelles attribuées aux familles hutues du Ruanda, mise en culture de bas-fonds, introduction de cultures d'exportation autour des missions, etc.

<sup>76</sup> Plusieurs éléments peuvent être relevés. En premier lieu, le fait que l'appareil administratif et les lois du Congo furent largement appliqués au R-U. On notera aussi l'absence de problématique dite de "terre vacante" et de concessions importantes, d'industrie forestière ou agro-alimentaire, l'absence de mines, etc.

#### IV. L'ordre ethnographique dans le "chaos bantou" et la doctrine coloniale belge

Il serait illusoire d'imaginer que la première ethnologie du Congo belge ait joué seule un rôle décisif dans l'orientation de la politique coloniale. Cependant, ces premières représentations relativement élaborées de la réalité humaine, sociale et culturelle de l'Afrique centrale vont acquérir une portée exceptionnelle. Premières manifestations d'une ethnologie belge, elles interviennent dans une période de crise et de polémiques dramatisées (lorsqu'on envisage l'hypothèse d'une réduction drastique de la population ou une revente du Congo). Elles sont le fait de personnes autorisées et dépositaires d'expériences de terrain exceptionnelles qui leur ouvrent les portes de l'*establishment* colonial.

Les auteurs évoqués ci-dessus, tous inscrits dans l'institution et le pouvoir coloniaux, couvrant à peu près le spectre idéologico-politique de la métropole, se réfèrent avec force à une démarche scientifique seule susceptible à leurs yeux de révéler l'identité de cette humanité qui ne peut plus être réduite au troupeau, de cette humanité dont on met à jour l'histoire, les institutions sociales et politiques, les arts, les goûts, la personnalité, les habitudes tenaces, les croyances, les rites; de cette humanité dont on admet désormais que l'établissement de la domination coloniale ne peut plus faire l'économie.<sup>77</sup> "*La politique indigène se doit d'être une science, un art, où l'art du psychologue et du sociologue sont requis*" (Salkin, 1920, p. 168).<sup>78</sup> Cette indispensable connaissance doit fonder, selon les deux magistrats-ethnologues, une politique d'administration indirecte de protectorat. Une science nouvelle est en vue, celle de la cité coloniale.

Dans l'espace fluide, démesuré et sans âge du Congo méconnu, l'absence manifeste d'ordre, redoublée par les déchirements cumulés de la conquête, de la mise en valeur et de la guerre, les moyens dérisoires dont avouent disposer les coloniaux conséquents, appellent un immense travail d'ordonnancement. Faire la part des choses, quitter la rhétorique pour dresser un bilan lucide du possible. Il ne suffit plus de vouloir.<sup>79</sup>

---

<sup>77</sup> Salkin comme Van Der Kerken font état de très nombreuses données comparatives et d'un penchant théorique très marqué, notamment à propos de l'origine des peuples bantous.

<sup>78</sup> Salkin, qui joint sa voix à un courant intercolonial dont le leitmotiv est que l'Afrique reste fondamentalement inconnue, soutient la proposition de Sir Harry Johnston visant à constituer un Conseil international des affaires de l'Afrique tropicale et équatoriale, composé de coloniaux, d'ethnographes, de missionnaires et de savants qui serait amené à étudier les méthodes de gouvernement mises en oeuvre dans les colonies africaines.

<sup>79</sup> Les hommes de terrain ont des mots durs pour les propagandistes métropolitains. Les tensions récurrentes entre le sommet de la hiérarchie administrative du Congo R-U et les "bureaucrates" de Bruxelles, entre ceux qui conçoivent et ceux qui réalisent, annoncent, dès les années 20, l'une des

L'âge des explorateurs et des géographes est révolu. Les critères de la connaissance fondée changent. *"Ce sont surtout les ethnographes qui sont appelés à parachever l'oeuvre des civilisateurs. De longs séjours dans une même et étroite contrée, des connaissances générales et spéciales en psychologie et sociologie, en ethnographie bantoue, en psychologie des races, l'art de capter la confiance des Bantous, la connaissance parfaite du langage du pays sont des conditions indispensables de toute connaissance de la vie profonde des noirs"* (Salkin, 1920 p. 332).<sup>80</sup> Même un doctrinaire comme Verlaine, peu initié à l'ethnologie savante, barde son plaidoyer d'observations empiriques réalisées à la faveur d'un voyage bien au-delà des postes coloniaux, dans les profondeurs des brousses et l'intimité des villages. L'ethnologie naissante est d'abord l'expression d'une revendication de scientificité de "l'être colonial", de "l'être colonial d'élite". Elle met en scène une pratique jusqu'ici inédite, un mode de connaissance jusqu'ici sans espace académique: l'intimité ou la promiscuité avec les "sauvages".

Déjà, les "peuplades" deviennent des "clans", les "tyrans sanguinaire", des "chefs couronnés", des "chefs de peuples ou de race", des "vassaux", des "petits chefs de famille" ou des "faux chefs", etc. Lorsque les "croyances primitives" deviennent "des philosophies nationales", les "moeurs" deviennent des "coutumes", lorsque "l'instinct tribal" se mue en "sentiment d'appartenance", en "citoyenneté bantoue", en "mémoire historique", en "fidélité politique", quand les "sorciers" deviennent des "médecins indigènes"... se noue une curieuse dialectique du proche et du lointain, du même et du différent. L'universalité des lois naturelles et l'irréductibilité des lois sociales peuvent s'allier dans un plaidoyer conservationniste et alimenter la méthode de civilisation scientifique.

Dans la connaissance de l'univers africain qui est d'emblée re-connaissance, et dont on

---

caractéristiques de la culture blanche du Congo. À Bruxelles, les ministres successifs avertissent: *"tout belge au Congo se sent volontiers l'âme d'un réformateur"*. Au Congo commence la longue plainte que les apports financiers croissants de la métropole et les réformes de 1931 n'apaiseront que provisoirement et qui reprendra avec force au lendemain de la seconde guerre.

<sup>80</sup> Devenu expert en politique coloniale et ethnologue professionnel tout à la fois, nourri des avancées fonctionnalistes et culturalistes, Van Der Kerken précise les conditions du *field work* qu'il revendique pour sa gigantesque étude des Mongo publiée en 1944. S'il ne doit pas a priori chercher à vérifier des hypothèses d'école, il revient à l'ethnologue d'assumer par l'induction et la déduction patientes la part du travail théorique incombant jusqu'ici aux ethnologues de cabinet. Mais une ethnographie qui ne s'appuierait pas sur de solides connaissances coloniales serait vouée d'emblée à l'échec. L'ethnologue doit donc se faire colonial ou, à tout le moins, solliciter les connaissances des coloniaux qui pratiquent les populations. Il doit définir les mots qu'il utilise par la signification propre qu'il leur attribue (Van Der Kerken, 1944, pp. 28-48, *Méthode utilisée*).



postule que les acquis confinent au rien, on trouve à la fois conjuguées l'idée générique de l'homme — Salkin: "*ils sont des hommes comme nous*"; Van Wing: "*ils sont doués de spiritualité de pensée, d'élaboration, de qualités et de défauts semblables aux nôtres*"; Van Der Kerken: "*on y trouve une aristocratie, des marquis et des ducs*"— et l'affirmation raisonnée d'une distance raciale, historique, culturelle et psychologique gigantesque et incommensurable. La théorie du protectorat est un hymne au respect de la différence et, d'une manière inextricablement liée, l'expression d'une passion universaliste religieuse ou scientifique.<sup>81</sup>

Et cette masse humaine, cette énorme variété d'habitudes, de traits physiques, de langues, de pratiques sociales et politiques, à peine effleurée par les premiers ethnographes-explorateurs, ces migrations sans traces écrites formant un écheveau décourageant, cet état de "*guerre perpétuel entre races*" trouvent enfin (ou déjà) un moule, une ébauche d'ordre dont les contours, l'histoire et la spécificité sont de mieux en mieux précisées, c'est "*l'équerre bantou*" de Salkin, ce sont les peuples vieillards de De Jonghe. L'usage du terme *bantou* se généralise; entre 1910 et 1920, l'histoire du peuplement du centre de l'Afrique semble avoir fait d'immenses progrès. La grande majorité de la population du Congo appartient donc au monde bantou, dont la langue mère est en voie de reconstruction. "*Les bantous constituent une fraction de l'humanité nettement différente des autres...*" (Salkin, 1920, p. 65).

La citation suivante indique bien que la notion de race, bien que fortement ancrée dans la constitution physique, ne peut s'y réduire. Elle charrie une diversité considérable de considérations psychologiques, culturelles, politiques, historiques et même circonstancielles. Elle est un opérateur conceptuel polymorphe mais omniprésent. Elle contient tous les ingrédients négatifs qui formeront le thème de l'incomplétude nécessaire de "l'évolué" ou "détribalisé".<sup>82</sup>

---

<sup>81</sup> Dans la barbarie, parmi les "*pratiques primitives et inhumaines*" massivement décrites par l'ethnologie édifiante, le nouveau regard fait la part des choses. Van Wing parle avec considération des "*thérapies indigènes*", Van Der Kerken et Verlaine réfutent l'inhumanité de l'esclavage domestique, décrivent les fonctions juridiques des ordalies, Salkin ne trouve rien à redire à l'élimination des handicapés sinon que la beauté de la race lui doit beaucoup.

Il est à noter que toute description et même presque toute évocation de l'anthropophagie disparaît de cette ethnographie savante. Hier dénoncée avec véhémence au titre des pratiques inhumaines ou plus benoîtement, comme une gourmandise invétérée (Voir *Coquilhat chez les Bangala*, extrait ci-devant), elle est désormais officiellement en voie d'éradication totale, titre de gloire irréfutable de "l'Oeuvre"!

<sup>82</sup> Le succès de la notion de race (en outre dans la littérature coloniale anglaise, avec la notion de *race relation*) étonne, puis agace très tôt le catholique Simar qui consacre en 1923 une étude critique aux doctrines des races où il entend démontrer qu'il s'agit d'une création conjointe de l'esprit protestant, de l'esprit romantique et de l'esprit nationaliste. Son examen historique conclut que le préjugé de race ne doit

"On peut découvrir chez tous les Bantous une trame homogène dans les conceptions politiques et surnaturelles marquées par d'étroites subordinations et des croyances à la magie, dans l'idée du lien entre l'individu et la collectivité, dans les institutions avec l'abaissement de la femme, la polygamie et l'esclavage; de même en est-il des manifestations cynégétiques et chorégraphiques de la vie collective, de la distribution du travail tribal, de l'incapacité du Noir d'exercer équitablement un pouvoir s'il ne le possède pas en vertu de la coutume, de l'opinion, des rapports entre sexes, de la tendance à vivre replié dans un monde étroit.

Parallèlement à la fraternité d'origine ainsi attestée dans les grandes valeurs de l'existence, il y a communauté dans certains traits de moeurs d'importance moindre: l'ignorance de l'âge, la grégarité, la prompte indifférence à la nouveauté, la fréquence des changements de noms, la manière d'indiquer l'heure, de porter les enfants, de témoigner son chagrin de la perte d'un être cher, l'amour de la musique et de la danse, l'aptitude au longs discours et au mensonge, la fidélité dans la remise du message, l'accord des gestes et des paroles, la détérioration par le contact avec la civilisation, sont propres à la grande majorité des Noirs" (Salkin, 1920, p. 66-67).

Il est intéressant de noter que cette première ethnologie bantoue s'est développée dans les régions la plus touchées par la pénétration économique, le portage, les travaux et la maladie du sommeil: le Bas-Congo, et par ailleurs au Katanga, région à population clairsemée où l'industrialisation est massive et brutale à partir de 1918 au point de manquer continuellement de bras; région où il n'existe pas de politique indigène à proprement parler.

Issus de cette première ethnologie, quelques thèmes vont s'installer définitivement dans la culture savante coloniale, structurer les axes de sa saisie, fournir des points forts, redistribuer l'espace disciplinaire, hiérarchiser les degrés d'urgence de la connaissance. On reconnaît certes que "*nous n'en connaissons presque rien qui ne soit superficiel*", mais les outils semblent disponibles: l'ethnographie, la psychologie, la sociologie, l'étude non plus de la colonisation en général, mais de la politique indigène comparée doivent constituer le premier souci d'un pouvoir colonial conséquent. Car l'humanité bantoue fait toujours l'objet d'un souci davantage que d'une curiosité.

Relire ces premiers ouvrages d'ethnologie, c'est aussi réaliser qu'une telle découverte des sociétés bantoues, de leur cohérence, de leur humanité, de leur fonctionnalité et de

---

rien à la biologie, ni à l'anthropologie (Th. Simar, 1923).

leurs valeurs répond, par un jeu de miroir déformants, à l'édification du portrait du "dénationalisé". Cette humanité bantoue, en lambeaux, mais survivante dans son essence, est à la fois la piste, le laboratoire et l'antithèse de l'ethnologue. Par défaut, il signale un ailleurs. De cet ailleurs, il devient malgré tout, le principal informateur. L'ethnologue l'y restitue ou le condamne définitivement.

L'abandon des termes "demi-civilisés", "soi-disant civilisés" ou "frottés de civilisation" au profit de "dénationalisés", "détribalisés", "déracinés", etc., ne fait que traduire l'inquiétude constante de l'administration et de la culture coloniales belges.<sup>83</sup> La seconde série de termes ne fait plus référence au projet civilisateur, mais aux entités supposées originelles ou essentielles des Bantous.

Qui ne se souvient en effet que les "révoltes de la force publique" furent les principaux modes d'opposition à la colonisation. On devinait sans doute confusément ce que De Boeck (1987) démontrera: ces résistances qu'on affuble de qualificatifs ethniques (révolte des Tetela) ne sont pas le fait de corps sociaux traditionnels, mais de groupements inédits, qui s'appuient sur l'ordre traditionnel, mais n'y trouvent ni leur dynamique, ni leurs revendications, ni leurs stratégies politico-militaires. Si les enseignements de l'ethnologie ne se traduisent pas pleinement dans l'organisation administrative, ils fournissent à tout le moins quelques instruments pour penser et condamner le "dénationalisé".

Dès 1930, apparaissent les décrets sur les centres extra-coutumiers, puis la malheureuse tentative d'établissement de la carte civique, des essais de formalisation juridique du statut d'évolué, etc., jusqu'à la tentative désespérée d'établir en partenaire privilégié de l'indépendance les "véritables chefs indigènes".

Au-delà des polémiques virulentes ou théorisées, la découverte du "fait bantou" met en évidence une grille de lecture dont les rubriques sont très comparables. Distinctions tout d'abord, entre Bantous (parfois semi-bantous), Nilotiques, Soudanais, entre chasseurs-cueilleurs, agriculteurs et pasteurs, opérées par le développement des études linguistiques, archéologiques, et ethnologiques. Mais dès lors qu'est adopté le "moule bantou", les publications ethnologiques se caractérisent par une remarquable similitude des tables des matières. Certes, l'ethnologie catholique privilégie la linguistique, l'interprétation des récits et légendes ainsi que les institutions familiales, religieuses et les sociétés secrètes, mais l'architecture du regard belge posé sur la "bantoutude" s'organise autour de quelques grandes découvertes, migrations, institutions sociales, omniprésence du sacré dans le politique, rupture entre les expressions de l'âme bantoue et la culture

---

<sup>83</sup> L'ethnologie catholique fut dans l'ensemble plus modérée à l'égard des "extra-coutumiers", qui représentaient la principale marge de manoeuvre de l'évangélisation. À la fin de la décennie trente, "*les derniers acquis de la génétique*" permettent à De Jonghe de soutenir une politique d'intermariage entre races différentes dans les centres extra-coutumiers.

matérielle et intellectuelle, découverte de l'art bantou.<sup>84</sup>

Pourtant, ces premiers pas dans la (re)connaissance des sociétés bantoues, conçus comme la première urgence d'une politique coloniale "soutenable" sont à l'origine d'une première diversification doctrinale ou théorique et aussi institutionnelle.<sup>85</sup>

L'ethnologie catholique, qui ne cessera de répéter que la connaissance des sociétés indigènes est la pierre angulaire de "l'Oeuvre africaine" restera cependant à la frontière d'une ethnologie inspiratrice directe de la politique coloniale. L'ethnologie est ici conçue comme l'indispensable outil grâce auquel "*le peuple éducateur construit sa pédagogie*". Il faut découvrir les ressorts d'une évolution vers une communauté à partir de centaines d'entités distinctes ou hostiles. Il faut lutter contre "*le climat délétère et antireligieux dans les cités de déracinés*". Il faut définir une attitude devant le statut des pygmées, des esclaves, et des femmes. Il faut sonder les sociétés secrètes où l'on devine une survie obstinée des cultes, croyances et abominables pratiques. Il faut surtout commencer à penser la complexe question de l'adaptation culturelle et psychologique de l'enseignement religieux. Du point de vue catholique, le projet d'une ethnographie appliquée reste très abstrait, exception faite de l'enseignement, que dominent les missionnaires et dans lequel est consacrée leur compétence linguistique. Mais l'attitude scientifique est pleinement revendiquée, y compris pour évangéliser!<sup>86</sup> (Voir De Cleene, 1944, chapitre V, *La signification pratique de l'ethnographie pour la politique coloniale*).

---

<sup>84</sup> Les publications relatives à l'art bantou se multiplient en outre sous la plume de celui qui sera en Belgique son principal analyste et promoteur: Denis Gaston Périer (voir en outre D. G. Périer, 1919). Périer y défend une approche qui rend à l'art nègre toute sa valeur artistique en contestant la thèse de l'inspiration religieuse ou magique des créateurs. S'il "*ne peut être question d'un style primitif et spontané, il existe néanmoins un style nègre*", et de citer Gobineau: "*La source d'où les arts ont jailli est étrangère aux instincts civilisateurs. Elle est cachée dans le sang des Noirs*". Il faut noter qu'en matière d'art également, l'évidence plaide en faveur de la supériorité de l'art enraciné dans l'ethnie contre la confusion et la médiocrité des pratiques des "gens des villes".

<sup>85</sup> Précisons toutefois que cette constatation n'apparaîtra définitivement qu'au terme de la crise des années trente, qui inaugure une prolifération des recherches et publications ethnologiques dans un ordre de la science coloniale qui persistera jusqu'au terme de la seconde guerre mondiale. C'est cet "âge d'or" qui définit le cadre de réception des avancées théoriques allemandes, anglaises ou américaines (Seligman, Boas, Lowie, Westermann, etc.)

<sup>86</sup> "*Nous devons coloniser scientifiquement. Cette vérité évidente pour les prospections minières, pour les techniques d'exploitation des mines, pour l'industrie et le commerce, s'impose aussi quand il s'agit de politique indigène, d'évangélisation ou de protection de la main-d'oeuvre indigène*" (De Jonghe, *L'ethnologie et son objet*. Congo, T. II, 1920, p. 280).

Autour de l'axe De Jonghe - Van Wing - Maes<sup>87</sup>, le décryptage de la socialité bantoue donne lieu à de nombreuses publications en français et en néerlandais dans *Congo* et *Congo Overzee*, puis également, à partir de 1930, dans les Mémoires de l'Institut Royal Colonial Belge. Le personnel est essentiellement formé par des missionnaires de différentes congrégations qui oeuvrent principalement dans les régions ouest du Congo. Cette ethnologie est vulgarisée dans les publications missionnaires. Les années 20 voient se développer la lutte missionnaire contre les vues différentialistes extrêmes dont le principal inspirateur semble être un auteur français, Vignon. Sur le plan théorique et dans les pages de *Congo*, De Jonghe et Simar mènent le combat. Sur le terrain, les missionnaires s'appliquent à démontrer les dispositions favorables des Noirs à l'égard de l'évangile. Dans cet objectif, ils sondent les coutumes, en discernent l'esprit et les perversions, font état des résultats acquis attestant de l'adaptabilité des sociétés africaines.<sup>88</sup>

Autour de Van Der Kerken, nommé professeur à l'Université coloniale, un projet d'ethnographie tout aussi encyclopédique, mais davantage tourné vers l'administration et la justice congolaise, se constitue dans le vivier des premiers administrateurs formés dans cette université, ainsi que dans certains secteurs actifs de la magistrature congolaise, disposant de relais à l'ULB<sup>89</sup> et à l'Université de Gand.

Van Der Kerken patronnera, dans le courant des années 1930 et 1940, une dizaine d'administrateurs ou de magistrats qui non seulement réalisent des recherches monographiques, mais publient régulièrement leurs travaux dont il convient de relever la sobriété, la retenue théorique et la cohérence d'ensemble.<sup>90</sup> Les publications juridiques (Bulletins des cours, des tribunaux, Bulletins de droit coutumier) enrichissent encore cette filière d'ethnologie demi-savante.<sup>91</sup>

---

<sup>87</sup> Maes, qui dirigera dès avant la première guerre mondiale l'une des premières missions ethnologiques officiellement financées par le ministère des Colonies et dirigera la constitution de nombre de collections du Musée de Tervuren.

<sup>88</sup> Pour une version dure à l'égard du respect de traditions qu'il convient de briser, voir le R.P. Gilliard (1925). Pour une version qui annonce l'adaptation de la catéchèse sur une base d'ethnologie religieuse, voir De Clercq (1912 et 1949).

<sup>89</sup> L'institut de sociologie de l'ULB participe au grand débat colonial. Voir *Revue de l'Institut de Sociologie*, janvier 1922.

<sup>90</sup> Il ne faut pas réduire cette filière à ses auteurs, car les courants d'information et d'échanges qui laissent moins de traces immédiatement visibles sont nombreux: les associations d'anciens, les périodes de repos des agents de la territoriale, la circulation très forte entre l'administration et le haut encadrement des principales entreprises, etc.

<sup>91</sup> Parmi les administrateurs-auteurs, et sans prétendre à être exhaustif, on citera:

Verdcourt 1934; De Ryck 1937; Willaert 1935; Grévisse 1936; Joset P.E.A. 1936; De Ridder 1936;

C'est Van Der Kerken qui sortira vainqueur de la mêlée de la seconde reprise et non pas Salkin (décédé en 1932). La consolidation du pouvoir colonial après la crise, l'adoption d'une politique qu'il décrira comme "adéquate", le développement des nouvelles institutions savantes coloniales en métropole, la confirmation d'un enseignement certes entièrement missionnaire, mais ayant renoncé à toute velléité d'endoctrinement "par les idées"<sup>92</sup>, offriront des espaces de consensus aux projets ethnographiques qui, pour maintenir des orientations théoriques et géographiques distinctes<sup>93</sup>, apparaîtront plutôt comme formant une division du travail au sein d'une ethnologie entièrement liée, par ses hommes, ses institutions et ses ambitions, au pouvoir colonial. Au double réseau représenté par ses architectes et "sommités" que sont De Jonghe et Van Der Kerken, on peut relier la quasi totalité de la production ethnologique et, dans une certaine mesure, l'ensemble des sciences coloniales où sous diverses formes et oppositions, les clivages idéologiques se transforment périodiquement en affrontement théoriques très réglés.

Par ailleurs, si les appréciations sont différentes sur le substrat que peuvent fournir les cultures bantoues à "l'évolution" ou au "relèvement", un consensus s'établit sur l'urgence et l'importance à accorder à la constitution d'une mémoire de celles-ci, alors qu'elles se dégradent rapidement. Ainsi s'exprime Van Der Kerken en 1936: *"il est à souhaiter que l'étude scientifique des populations de l'Afrique belge se poursuive d'urgence avant que les traditions indigènes ne s'oublient et que les institutions se transforment (...). Le livre de Verdcourt atteste des efforts faits en Afrique belge pour aboutir à la constitution et l'organisation de chefferies indigènes de façon à respecter au*

---

Verhulpen 1936.

<sup>92</sup> Voir la présentation faite de la doctrine scolaire au Congo par le député conservateur Koelman lors du Congrès intercolonial de Paris consacré en 1931 à *L'adaptation de l'enseignement dans les colonies*. "Il s'agit de relever les indigènes dans leur milieu pour leur milieu (...), d'introduire tout juste la brèche suffisante pour introduire un progrès relatif dans la nouvelle société indigène qui sera assez proche de l'ancienne (...), sans vouloir chercher cependant à préserver dans leur intégralité les coutumes de peuples immobilisés depuis des siècles dans l'abrutissement intellectuel".

Confirmation en 1944 par De Cleene, catholique, professeur lui aussi à l'Université coloniale: "l'enseignement à donner est moins appelé à donner aux indigènes des connaissances purement intellectuelles qu'à lui procurer une formation générale de l'esprit et du coeur" (1944, p. 151).

<sup>93</sup> Si l'ouest reste une chasse gardée de l'ethnologie missionnaire, elle rayonnera bientôt sur tout le territoire à l'exception relative du Katanga (le P. Lotar en région zandé et mangbetu, le P. Tanghe en région ngbandi, le P. Colle chez les Bashi, le P. L. Gilliard dans le vaste ensemble mongo autour du lac Léopold II, etc.). La géographie de l'ethnologie indiquera dans la suite un mouvement simultané des "champions" catholiques et "non confessionnels" vers la région centrale, et notamment les travaux de Hulstaert et Van Der Kerken sur le très vaste groupement mongo-nkundo.

*maximum les sentiments et les intérêts légitimes des indigènes, à assurer leur évolution progressive sans les dénationaliser tout en les adaptant à de nouvelles conditions de vie pour faire d'eux des Africains meilleurs".<sup>94</sup>*

Formule synthétique de la politique indigène relativement consensuelle des années 30-40.

Dès la fin des années vingt, il apparaît pourtant aux plus perspicaces que la pénétration capitaliste autoritairement orchestrée par les groupes capitalistes et l'administration sape les fondements de l'idéologie du développement d'une civilisation africaine. La première ethnologie n'est qu'une discipline parmi les sciences coloniales. Le problème de la conservation des indigènes est presque d'emblée subordonné à d'autres formes de rationalisation qui ont pour objet la mise en valeur du potentiel africain. Au débat focalisé sur l'art de l'administration indigène se substituera progressivement l'idée d'une ingénierie sociale sur laquelle peut s'établir un consensus plus large parmi les savants coloniaux. Aux tentatives de reconstruire des entités administratives ethniquement cohérentes se substitue l'organisation rationnelle de la production et de l'agriculture indigène. À "la civilisation par les idées" ou la "civilisation psychique" se substitue non pas un laissez-faire, mais un enseignement qui, bien que religieux, reste strictement primaire-professionnel et conçu en langue indigène. Du passage de l'idée de gouvernance, inspirée par l'ethnologie, à un projet de transformation coordonnée de l'ensemble des matériaux africains, le Congrès colonial fournit sans doute le meilleur témoignage.

---

<sup>94</sup> Préface à De Ryck, 1937.

## V. Le Congrès colonial et son Bureau permanent. Le premier forum national des "savoir-développer"<sup>95</sup>

*"La devise doit être avec les Noirs et par les Noirs" (L. Franck, Ministre des Colonies).*

*"Une crise sociale profonde s'est produite. (...) La race de civilisation inférieure fléchit, elle s'affaisse et se dissocie, et ce phénomène se traduit notamment par une diminution progressive de la population noire" (Louwers, Congrès Colonial, 1926).*

*"Nous sommes unanimes, Messieurs, à considérer comme un bien supérieur et comme une nécessité bienfaisante l'exploitation méthodique de nos ressources africaines. Nous sommes unanimes, d'autre part, à vouloir le développement physique et moral de nos populations indigènes comme un idéal hautement désirable non seulement parce que notre rôle de civilisateur nous en fait un devoir aux yeux du monde, mais également parce que la réalisation progressive de cet idéal est une condition indispensable de notre essor économique. Il n'est pas concevable que ces deux buts doivent s'exclure l'un l'autre ou que l'un doive être à l'autre sacrifié" (Louwers, Congrès colonial, 1930).*

Au lendemain du premier congrès consacré à la création d'une mentalité coloniale, un Bureau permanent est constitué (Comité permanent du Congrès colonial national) composé de cent membres, et administré par un bureau principalement chargé de préparer les congrès, de suivre les questions coloniales ainsi que *"d'intéresser le monde industriel et commercial à l'entreprise coloniale"*.<sup>96</sup>

D'abord conçus comme un appel "aux élites de la nation", les congrès coloniaux nationaux, qui témoignent incontestablement d'une orientation nationaliste et patriotique, deviendront très vite le forum par excellence des coloniaux... qui pensent. Il ne s'agit pas d'une société savante à proprement parler, à l'instar de ce que revendiquera l'IRCB, ni d'un organe associé au pouvoir législatif tel que le Conseil colonial, mais d'un lieu de réflexion et d'élaboration d'une doctrine et d'une politique coloniales. De la mission de propagande en métropole, on passe très clairement à un organisme de "guidance" du développement de la colonie. Différentes thèses s'y opposent durant les années vingt. Il

---

<sup>95</sup> Inauguré en 1920 au Congrès de Gand par le Roi Albert I.

Deuxième congrès en 1926 et troisième en 1930.

<sup>96</sup> Zaire, 1947, p. 557.



ne s'agit pas de produire des thèses académiques destinées au public savant colonial international, mais de coordonner les différents intérêts coloniaux dans un projet global de développement de l'Afrique belge.<sup>97</sup> C'est le lieu de concertation des intérêts, économiques, politiques et académiques de l'élite coloniale. Les trois premiers congrès sont des congrès de crise. Les "macro-ingénieurs" ont enfin une tribune nationale et métropolitaine.

À l'évidence, cette conscience nouvelle d'une indispensable convergence des intérêts économiques et des impératifs civilisationnels ne se traduira qu'avec peine sur le terrain où les recrutements dépassent les seuils fixés, où des régions entières abandonnent les cultures vivrières, etc. Mais l'objectif s'affirme néanmoins d'une gestion globale de la main-d'oeuvre et des réserves de main-d'oeuvre, d'une régulation du marché du travail, dirait-on en termes techniques, mais qui concerne en fait toute la politique indigène. Nous évoquerons dans la suite les trois premiers congrès et l'activité du Bureau permanent entre 1920 et 1930.

Au lendemain de la première guerre, la colonie (l'empire) belge en Afrique s'est donc agrandi d'une nouvelle "province", le Ruanda-Urundi sous tutelle, qui pourtant n'intégrera le débat colonial qu'à la fin des années vingt. Le développement commercial

---

<sup>97</sup> À la veille du troisième Congrès (1930, congrès de crise, mais aussi congrès inaugurant l'âge d'or), le Bureau du Congrès compte parmi ses cent membres les principaux membres savants de l'IRCB, de l'ICI, les quelques "spécialistes universitaires coloniaux" (Bruxelles et Louvain), les professeurs de l'Université coloniale, les responsables du Musée de Tervuren, des missionnaires-savants (déjà membres, dans l'immense majorité, de l'IRCB), les représentants de l'Union coloniale, de l'Association des intérêts coloniaux, de l'Association pour le perfectionnement du matériel colonial, les membres du Conseil colonial (pour l'essentiel juristes et professeurs d'universités, et/ou administrateurs de sociétés coloniales: Dupriez, Gohr, Speyer, Heyse, etc.), les "macro-ingénieurs" (Liebrecht, ancien de l'ÉIC, Bertrand, Van den Ven, Fontanainas, Moulaert, "macro-ingénieur" par excellence; tous en outre liés à des sociétés coloniales et à l'administration coloniale), la phalange des directeurs du Ministère des colonies (De Jonghe, Halewyck, Van Leeuw) et les représentants des grands intérêts financiers et commerciaux au Congo (Cattier, Directeur de la Société générale de Belgique; Despret, Directeur de la Banque de Bruxelles; Guillaume, Directeur de la Banque du Congo belge; Krelinger, Président de la Société des cultures du Congo; Minette d'Oulhay, administrateur de la Géomines et une demi-douzaine d'autres représentants des principaux intérêts financiers et industriels), auxquels s'ajoutent encore: Cayen, "macro-ingénieur", directeur de la Forminière; Cito, directeur du BCK, ainsi que les représentants des Chambres de commerce, des Comités spéciaux du Katanga et du Kivu, du Comité central industriel et enfin une dizaine d'avocats, juristes pour la plupart, liés aux sociétés coloniales.

Fait remarquable, malgré la succession des Ministres et Gouverneurs généraux, la permanence des "anciens": anciens Ministres, anciens Gouverneurs généraux, anciens Gouverneurs de province, etc.

et l'industrialisation (agriculture et mines) se sont poursuivis sur la base d'un capital international et d'une politique de grandes concessions (Lever, UMHK, BCK, etc.) Cependant, les problèmes évoqués précédemment restent posés et acquièrent une emprise considérable dans les milieux coloniaux. Sur place, au Congo, une grave crise s'est développée dans l'administration à la suite de mesures prises en 1916 par le ministère des Colonies. Il s'en est suivi une véritable hémorragie de fonctionnaires et d'aucuns évaluent le déficit à 50%. Cette désaffection touche semble-t-il en premier lieu le corps médical déjà singulièrement réduit. Par ailleurs, et malgré l'arrivée de quelques milliers de Belges en quête d'asile, les victoires des troupes coloniales ne semblent pas avoir amélioré la perspective congolaise des Belges. Aucun engouement colonial n'est perceptible dix ans après l'annexion. On s'appliquera donc à tenter de le créer. Durant les années vingt, *"le pays sera littéralement submergé par une vague de propagande"* (L. Vints, *Zaire 1885-1985*, p. 36).<sup>98</sup>

À la guerre militaire succède immédiatement une guerre économique à la lumière de laquelle la Belgique, sortie de quatre ans d'occupation, doit reconsidérer le statut du Congo. L'après-guerre apparaît ainsi comme une seconde reprise. Dans le petit cercle politico-savant colonial, un consensus s'établit aisément sur l'idée selon laquelle la mise en valeur et l'intensification du développement de la colonie sont devenus des éléments indispensables si la métropole veut conserver son rang parmi les puissances industrielles. Il faut assurer les sources d'approvisionnement en matières premières, il faut préparer le Congo à devenir un débouché pour les produits manufacturés belges. Il faut veiller à ce que l'effondrement du commerce allemand en Afrique donne lieu à de nouvelles perspectives pour le commerce national au Congo.

À la croisée de ces différents arguments, une vaste campagne congolaise va dresser le portrait de ce que l'on souhaiterait être une nouvelle politique coloniale, bâtie sur la convergence des projets de mise en valeur à orientation nationale, de "relèvement humain", et d'encadrement sanitaire de la population.

Cette campagne nous intéresse particulièrement parce qu'elle mobilise prioritairement les élites nationales, les sciences nationales, les "spécialistes nationaux", les capitaux nationaux, etc. Et si la création d'une "mentalité coloniale" est à l'ordre du jour, c'est d'abord, dit-on, aux élites universitaires qu'il incombe de produire celle-ci.

## **V. 1. 1920, le premier congrès colonial national. Fabriquer un Congo national et populaire**

---

<sup>98</sup> Le service de propagande du ministère a rodé ses instruments durant la guerre dans la crainte d'un partage du Congo entre l'Angleterre et l'Allemagne.

"Nous devons nationaliser notre colonie" (Louwers, Secrétaire général du Congrès) <sup>99</sup>

"La convention de Saint-Germain ne nous a pas délivré de la paralysante influence que met sur notre colonie l'esprit aujourd'hui périmé des premiers congrès internationaux qui définirent la situation du Congo. (...) Le Congo est l'une des contrées les plus riches du monde et qui contient sans doute la plus grande variété de richesses diverses. Il compte des trésors miniers et agricoles incalculables. C'est pour moi une conviction absolue. Ce qui m'a le plus frappé, c'est, d'une part, sa prodigieuse richesse; d'autre part, le manque presque absolu de moyens d'exploitation. La Belgique —même au prix d'un sacrifice dont elle sera largement dédommée plus tard— doit consacrer les millions et les milliards qu'il faut pour équiper le Congo au plus vite, selon le dernier cri du progrès. (...) Il est nécessaire que dans tout le restant du territoire on travaille comme au Katanga. Il faut que nos commerçants aillent vers la colonie, il faut que nos industriels et nos hommes d'affaires lui accordent plus d'importance. Il faut remédier à l'envahissement des produits étrangers. Il faut des hommes, il faut des capitaux. (...) La Belgique doit garder les yeux fixés vers son Congo en qui elle trouvera peut-être un jour le sauveur qui lui permettra de recouvrer, après tant de heurts, l'apaisement dans la prospérité.(...) Quand nous aurons enfin affermi nos méthodes coloniales, après de longs tâtonnements, quand nous aurons acquis une doctrine et un but immuable et clair, quels bénéfices ne pourra pas nous donner ce prodigieux pays qui contient et l'huile et le copal, et les produits vivriers, et le caoutchouc, et les bois, et l'or, et le diamant, et l'ivoire, et le fer, et le charbon, et le radium?" (P. Daye 1921, p. 374).

Premier acte de la campagne. Réuni en présence du Roi, et sous la présidence d'honneur du second ministre des Colonies, le premier Congrès colonial national a été conçu comme l'acte fondateur d'une union sacrée pour le Congo.<sup>100</sup> Le Comité de patronage compte les principaux ministres, Solvay et le Cardinal Mercier. Le Comité d'organisation compte les savants coloniaux (Galopin, Cattier, De Lannoy, Dryepondt) et les professeurs spécialisés. Nous nous permettons de reproduire en note la destination des

---

<sup>99</sup> Congrès colonial national, compte rendu. 1920, p. 374.

<sup>100</sup> Selon P. Coppens (1962), c'est le Roi Albert qui chargea le magistrat colonial Louwers de mettre sur pied une initiative susceptible d'associer plus directement la Belgique à son oeuvre africaine en y intéressant les milieux pensants et agissants de Belgique: savants, hommes d'affaires, politiciens et journalistes.

invitations lancées qui donne une idée de la composition des cercles coloniaux légitimes.<sup>101</sup>

Malgré quelques formulations vagues et toujours indispensables aux équilibres politico-institutionnels belges, le public visé (les élites nationales, selon les termes de l'époque) permet de rappeler les principaux secteurs et institutions liés au projet colonial, y compris ses secteurs savants.<sup>102</sup> Le Congrès est entièrement dominé par l'appel lancé au monde scientifique et de l'enseignement supérieur pour prendre la tête de l'union sacrée et nationale pour le développement de la colonie.<sup>103</sup> Il est très frappant de voir mis à l'ordre du jour les principales revendications et les "problèmes coloniaux" qui mobilisèrent les "congolais" entre 1910 et 1915 (voir ci-dessus, et plus précisément Moulaert 1939). Sous l'autosatisfaction civilisatrice de circonstance, les propos du Roi annoncent la couleur. Si "*la colonisation ne se discute plus aujourd'hui, car il n'y a pas de fonction*

---

<sup>101</sup> "*Outre le haut personnel administratif et judiciaire du ministère des Colonies, les membres du Conseil colonial: les membres du Conseil supérieur du Congo, la direction du Musée de Tervueren, le corps professoral de l'École coloniale d'Anvers, les professeurs de l'École de médecine tropicale, directeurs et professeurs de l'école coloniale de Bruxelles, les membres belges de l'ICI, les membres du Groupe d'études coloniales de l'Institut de sociologie Solvay, le directeur du jardin colonial de Laeken, un certain nombre de personnes choisies en raison de leur compétence théorique en matière coloniale, un certain nombre de délégués de l'Association des intérêts Coloniaux Belges et de l'Office Belge de Colonisation, un certain nombre de personnes s'occupant spécialement d'affaires coloniales et n'appartenant pas aux groupes précités, les médecins coloniaux, les délégués des missions belges et des oeuvres dirigées par des dames, les délégués des principales associations coloniales du pays, les directeurs des revues coloniales et journaux coloniaux, le Président de l'Union congolaise groupant les congolais vivant en Belgique (ils n'était pas nombreux!), sénateurs et députés s'occupant spécialement de questions coloniales, les Gouverneurs des principales banques, les délégués de diverses associations d'industriels et d'ingénieurs, les Présidents des Chambres de commerce provinciales, des délégués des groupements des agriculteurs, des écoles d'agriculture et des comités d'anciens élèves des Instituts agronomiques, le Chef d'état major des armées et les commandants des Écoles militaires, les Recteurs des quatre universités, les directeurs du ministère de l'Enseignement, des écoles normales, des divers instituts supérieurs, des services de l'inspection scolaire, délégués du Parti Ouvrier Belge, des syndicats, les directeurs des grands journaux des principales villes"* (Premier Congrès national colonial, 1921).

<sup>102</sup> On remarque ainsi que les Sociétés de géographie n'ont pas été invitées comme telles, même si leurs représentants figurent dans l'assemblée à divers autres titres. Par contre, le seul groupement universitaire colonial invité comme tel est le groupe d'études coloniales de l'Institut Solvay (ULB).

<sup>103</sup> Ce colloque préfigure déjà clairement deux traits qui marqueront profondément les rapports savants à la colonie: les universitaires sont convoqués, porteurs des lumières de la science qui fait tant défaut jusqu'ici dans la mise en valeur du Congo, mais le savoir colonial légitime reste aux mains des coloniaux et demeure étroitement supervisé par les autorités coloniales qui vont acquérir la tutelle exclusive des nouvelles institutions coloniales qui verront le jour entre 1925 et 1935.

*plus élevée que doit remplir une société parvenue à un état avancé de civilisation, s'il n'existe plus de colonie où un code de lois ne protège l'indigène, si tous les dirigeants partagent des vues humanitaires..., il faut placer au premier rang les mesures d'hygiène, puis les grands travaux et, parmi ceux-ci, les voies de communication (...). La Belgique doit plus que jamais moderniser le Congo (...), la colonisation doit aujourd'hui se placer au premier rang de la politique nationale".*<sup>104</sup> Franck, ministre des Colonies est plus précis encore. Il place lui aussi au premier rang l'amélioration de l'état sanitaire des populations et "*le développement de la collaboration indigène*" et confirme que la colonie ne comptait alors que 40 médecins.<sup>105</sup> Sur le plan de l'enseignement, l'orientation vers un enseignement "adapté" c'est-à-dire strictement professionnel, est définitivement consacrée: "*les écoles indigènes doivent être conçues comme nos petites écoles de ville aux XIIIe et XIVe siècles. On doit surtout y apprendre à travailler; (...) peu d'idées abstraites et beaucoup de dressage spécialisé (...), nous avons besoins de moniteurs noirs, la devise est par les Noirs, pour les Noirs*". Sur le plan de la main-d'oeuvre, lié au précédent, Franck tente de systématiser les règles du paternalisme qu'expérimentent les industries minières du Katanga pour pallier à leurs "problèmes de recrutement": logement et nourriture assurés aux travailleurs et qui, espère-t-on, remplaceront les rafles. D'une manière plus générale, l'administration évoque l'inauguration d'une politique d'industrialisation, d'intervention financière de la Belgique et de privatisation des services économiques de l'administration. À l'égard d'une décentralisation administrative, la prudence reste de mise et l'on n'envisage guère qu'une autonomie accrue du Katanga. Mais pour l'essentiel, la nouvelle doctrine est clairement annoncée: "*l'oeuvre de civilisation et l'oeuvre d'expansion (il faut comprendre d'expansion des capitaux et des industries belges) sont indissolublement liées*" (le ministre Franck).

L'ensemble des débats coloniaux a sans conteste une orientation nationale.<sup>106</sup> Il faut tout

---

<sup>104</sup> Discours inaugural d'Albert I lors du Congrès colonial national, Bruxelles 1920.

<sup>105</sup> Il annonce d'emblée un doublement du budget de l'hygiène, sollicite le concours des missionnaires et prévoit la création de six écoles médicales pour assistants médicaux noirs. Si les discours officiels s'inquiètent de la "*stagnation d'une population qui devrait croître*", les rapports présentés évoquent une hémorragie de "*contribuables*" que les sondages conduisent à évaluer à une proportion variant entre 1/3 et 2/3! Chiffres qui seront confirmés par les missionnaires dans certaines régions, mais que la thèse officielle atténuera et attribuera pour une part à la fuite devant l'impôt et à la propagation des maladies tropicales. Chiffres dont l'examen souffre de l'absence de recensement effectué par l'ÉIC et des manipulations nombreuses qu'occasionnèrent les polémiques métropolitaines.

<sup>106</sup> Poursuivre une "*oeuvre initiée par Léopold II, puis par des Belges, accroître les capitaux belges, accroître la part des exportations destinées à Anvers, mettre la gestion des moyens de communication sous le contrôle et la gestion de l'administration, assurer l'approvisionnement de nos industries en produits congolais. Il faut que la Belgique garantisse la dette congolaise et couvre de nouvelles opérations*

d'abord des Belges.

Si la question du peuplement reste controversée, on évoque de plus en plus le "*mythe des fièvres tropicales*" et des climats débilitants pour le blanc. On constate que les hôpitaux pour blancs sont vides! La campagne de propagande qui s'ouvre semble viser 10 000 belges supplémentaires à court terme et, plus généralement, à faire en sorte que l'élite de la nation réclame l'honneur de servir au Congo, que des colons belges soient prêts à suivre le développement, le progrès de la mise en valeur intensive de la colonie, etc.

Mais le premier objet du congrès est la création d'une mentalité coloniale, et c'est surtout dans cette perspective que sont associées les institutions savantes et universitaires.<sup>107</sup> Les services de la propagande du ministère des Colonies donnent le ton en prévoyant une transformation des méthodes traditionnelles d'éducation familiale. Il convient d'introduire les questions coloniales dans la formation des instituteurs et des jeunes filles.<sup>108</sup> On prévoit ainsi la publication et la diffusion scolaire d'un atlas cartographique du Congo, "*de cartes visibles des bancs les plus éloignés du tableau, d'un ouvrage d'histoire en deux parties, l'une retraçant l'histoire de la pénétration, l'autre prenant la*

---

*de crédit, bref, qu'elle dépense pour le Congo et dans son propre intérêt à moyen terme*" (Congrès national colonial).

<sup>107</sup> Sur les quelques 7 000 européens présents dans la colonie, moins de la moitié est de nationalité belge. Moulaert écrit en 1919 que "*la Belgique n'a pu fournir jusqu'ici le personnel nécessaire à sa colonie et la crise actuelle a montré le mal à nu*" (1939, p. 211).

<sup>108</sup> Dès la fin de la guerre, les services de propagande coloniale ont visité des centaines d'écoles primaires dans le pays, plaidant pour une importance accrue donnée au Congo dans les cours de géographie et d'histoire. C'est au Havre, où était replié le Gouvernement belge, que le ministère des Colonies développa un service de documentation qui prit ensuite le nom de service de propagande. Le Cinématographe colonial avait été créé dès l'annexion et, en 1910, Bruxelles disposait d'un cinéma colonial. La mission Gourdinne avait récolté un matériau considérable sous forme de photographies et de films. Ce n'est cependant qu'au lendemain de la guerre que la propagande cinématographique prend une ampleur considérable en produisant des court-métrages diffusés en avant-première dans les salles du pays ("*rappeler chaque semaine au public que nous avons une colonie*", selon les termes officiels), auxquels s'ajoutent les projections paroissiales de documentaires missionnaires (voir L. Vints, 1985). En 1920, le service de propagande a organisé 693 conférences illustrées de projections et 1.122 séances de projection cinématographique. Cinq cent quatre-vingts cartes du Congo ont été envoyées dans les établissements d'enseignement (Congrès colonial national, 1920, p. 59).

En outre, et toujours en 1920, le ministère des Colonies met sur pied un Office colonial, bureau de renseignements et musée pratique des perspectives offertes par le Congo aux divers types d'investissement. Il fournit les organisateurs de foires commerciales en objets congolais et en objets d'art indigène. En direction de la presse, un *Bulletin de synthèse* des différentes publications coloniales officielles est destiné aux journalistes.

*forme d'un voyage au Congo moderne".*

Un comité de propagande scolaire colonial est mis sur pied avec les services de l'inspection des enseignements moyen et normal. À l'égard du grand public, c'est un projet de revue de vulgarisation qui est présenté et "*qui ne devrait pas être de la science pure mais devrait être abondamment fournie en cartes et photos*". Cependant, c'est l'université qui doit se distinguer dans cette campagne en introduisant des cours libres donnés par d'éminents coloniaux et en créant des cours coloniaux dans toutes les sections, particulièrement dans les facultés polytechniques, en accueillant des projections et séances d'information.

Tandis que l'on s'applique à construire la vocation coloniale nationale, l'alarme est lancée par quelques missionnaires et "macro-ingénieurs" congolais: le "matériau humain" indigène disparaît!

## **V. 2. Les congolais, principale ressource de la colonie, sont-ils appelés à disparaître?**

*"Les congolais sont notre première ressource"*. Cette "vérité coloniale" répétée par quelques-uns depuis la reprise, devient un véritable acte de foi au terme du premier Congrès. Il ne s'agit pas seulement d'exprimer ainsi le nouveau cours de la mission civilisatrice car le Congo est le lieu d'un "drame démographique" d'une ampleur exceptionnelle, d'une catastrophe culturelle (Polanyi), mais dont la saisie officielle sera principalement médicale et les justifications principalement économiques: pénurie et instabilité de main-d'oeuvre, sous-productivité, etc.

Menacé d'extinction, l'indigène devient un objet digne de la médecine tropicale qui, après avoir vaincu le mythe de l'Afrique tombeau des Blancs y trouvera la véritable clé de son succès.

Le second rapport du Congrès, oeuvre du premier médecin-chercheur au Congo, est intitulé *La conservation et le développement de la population indigène*. Il commence par ces termes: "*d'une façon générale, nous devons nous servir du noir, non pas comme d'un outil facile à remplacer, mais comme d'un objet de valeur, d'un patrimoine confié à nos soins*" et plus loin, "*ce matériel humain est délicat*"! Le dernier recensement a sonné l'alarme: la population du Congo semble être de 6 000 000 dont 2 000 000 d'enfants, ce qui fait dire à l'ineffable Dr Broden que toutes les estimations antérieures qui variaient de 15 à 20 000 000 "*étaient sans doute fortement exagérées*". Il admet cependant que la mortalité est anormalement élevée dans les villes disposant pourtant d'un service sanitaire indigène. Dans la brousse, il relève des taux d'infection par trypanose de 10 à 20 % et cite un cas de mortalité de 50% en trois ans. La natalité est faible "*pour l'ensemble des races bantoues et le taux de mortalité infantile est très élevé, y compris parmi les noirs les*

*plus avancés dans la civilisation*". Les sondages effectués en divers endroits varient autour de 50%! Outre les maladies vénériennes, la tuberculose, la grippe, la typhoïde et la méningite cérébro-spinale, la maladie du sommeil serait la principale responsable des performances enregistrées au trois niveaux précédents.

D'autres facteurs sont cependant aussi identifiés par les missionnaires, qui ne manquent pas de relever au-delà de l'immoralité, de la débauche, de l'adultère et de la polygamie, des raisons liées à la pénétration européenne et au développement du commerce et de l'industrie.<sup>109</sup> Portage, sous-alimentation des travailleurs, abandon des cultures vivrières au profit des produits de commerce, transports fluviaux de la main-d'oeuvre dans des conditions épouvantables durant lesquels la mortalité est parfois de 5 à 10%, désorganisation complète de sociétés entières, etc.

La nouvelle croisade sanitaire envisagée au Congo contraste avec les effectifs très faibles des médecins en fonction à cette époque: 50! Même doublé comme il est prévu, ce chiffre reste dérisoire, ainsi que l'activité des deux Instituts Pasteurs de Léopoldville et Élisabethville. C'est pourtant l'ébauche d'un vaste dispositif préventif, éducatif et curatif qui émane des ordres du jour du colloque. Celui-ci repose sur la formation d'assistants blancs, de "microscopistes noirs" capables d'identifier et de traiter les principales affections, sur la collaboration des missionnaires et la prise en charge de l'alimentation et des soins médicaux par les grands employeurs eux-mêmes et sur les oeuvres sociales, principalement féminines chargées de "l'éducation des mamans". Un dispositif qui ne prendra cependant consistance qu'au terme de la décennie. En 1925, c'est la fondation de la Croix-Rouge du Congo; en 1930, la création de la Fondation Reine Élisabeth pour l'assistance médicale aux indigènes (FOREAMI) dotée d'un capital de 150 000 000 de FB et dont la Belgique s'enorgueillit jusqu'aujourd'hui.

Ce qu'il importe de noter, c'est qu'une nouvelle figure incarnant la science en action vient s'ajouter à celle de l'ingénieur: le médecin colonial, au bénéfice duquel on réclame une formation spécialisée de haut niveau, une confortable carrière, une autonomie suffisante à l'égard de l'administration et d'importants crédits, car *"le blanc qui apporte en Afrique le remède et la guérison est un dieu. Il porte en lui la plus haute mission*

---

<sup>109</sup> Phénomènes qu'ils décrivent comme croissants à mesure de l'urbanisation des populations et de leur accès à la "civilisation". La dénatalité est la plus forte parmi les chrétiens groupés autour des postes. Le R.P. Legrand, jésuite de Kisantu, décrit des populations très régulièrement sous-alimentées, des famines régulières, l'absence de prévisions alimentaires par les employeurs qui conduisent à des famines dans les camps de travailleurs. Quant à la maladie du sommeil, elle aurait *"détruit les huit ou neuf dixièmes de la population du moyen-Congo, cinq dixièmes dans de nombreux villages du Kwango. Il est juste de reconnaître que la maladie du sommeil a fait des ravages effrayants partout où elle est passée et qu'elle a passé dans presque la totalité de la Colonie"* (Congrès colonial national, p. 108).



*humanitaire qui soit. Les indigènes considèrent le guérisseur, le ganga buka, comme un être supérieur*". Au-delà de cette référence ethnologique qu'avance un ancien chef de secteur, le médecin certifié et formé en pathologie africaine doit être la clé de voûte de l'édifice sanitaire. "L'élément fondamental de ce système doit être le médecin qui doit être muni du diplôme de médecine tropicale" (Brodén, Congrès colonial national, p. 94). Il s'agit véritablement d'un système, "d'un réseau dont les mailles doivent enserrer les peuplades", d'un réseau liant les oeuvres missionnaires et sociales, les centres de formation professionnelle des indigènes, les services médicaux et sociaux des grands employeurs, autour du service médical de l'administration qui entend bien en assurer la coordination. Dispositif qui s'enrichira encore avec la création d'un véritable institut de médecine tropicale à Anvers, l'IRCB et surtout la FOREAMI.<sup>110</sup> L'assistance médicale aux indigènes, "l'oeuvre sanitaire globale", entreprises dans la colonie fournissent le modèle dominant et structurant l'espace jusqu'ici très fragmenté de la question indigène, le modèle type d'intervention "civilisatrice" correspondant aux intérêts de la colonie et de la métropole. Démonstration semble faite que l'application de la science la plus élevée est requise. Autour de celle-ci pourront s'ordonner toutes les autres questions sociales et notamment celle qui vise la formation professionnelle des noirs, troisième point à l'ordre du jour du premier Congrès colonial national.

L'option est prise: les travailleurs du Congo seront des Noirs, des Congolais. De même, les éducateurs des congolais seront des Congolais.<sup>111</sup> Jusqu'ici les écoles "officielles" sont des centres missionnaires subventionnés. Certaines ont déjà combiné un enseignement primaire avec un enseignement agricole et parfois artisanal. Désormais prime le dressage de masse.<sup>112</sup> En règle générale, l'enseignement primaire est considéré comme inadéquat, un luxe pervers. Le modèle proposé par le principal rapporteur du

---

<sup>110</sup> La Société de médecine tropicale est fondée en 1920, par Brodén, grâce à des dons de la Fondation Niederfullbach. Pour rappel, Brodén s'était vu confier le premier laboratoire congolais par la Société belge d'études coloniales, repris par la colonie en 1908. De retour définitif en 1912, il devient directeur de l'École de médecine tropicale qui s'installe à Anvers et qu'il dirigera jusqu'à sa mort. Il dirigeait en outre la clinique Léopold II où séjournaient de nombreux coloniaux.

<sup>111</sup> Rappelons que des milliers de travailleurs avaient été précédemment recrutés en Afrique de l'Ouest, notamment pour la construction du premier chemin de fer. En 1920, il s'avère que la presque totalité des travailleurs spécialisés est formée d'Africains non congolais. Le rapporteur l'avoue "nous n'avons rien appris à l'indigène qui soit de nature à améliorer sa condition matérielle (...), former les indigènes au travail, ce sera rendre notre colonie plus belge" (Congrès colonial national 1920, p. 127).

<sup>112</sup> Un décret de 1906 a créé, à titre d'essai, trois écoles professionnelles annexées aux ateliers de l'État. Le rapporteur déplore qu'un temps précieux y ait été perdu à dispenser l'enseignement de l'écriture, de la lecture et du calcul. Un décret de 1908 a créé une école professionnelle d'agriculture. En 1920, seule une minorité, parmi le millier d'enfants congolais scolarisés, suit un enseignement professionnel.

Congrès colonial propose un dispositif inspiré de celui en vigueur dans la Force publique (l'armée de la colonie encadrée par des officiers belges et formée de miliciens africains). Ne recruter que des adolescents, voire des adultes et non pas des enfants<sup>113</sup>, réduire au maximum l'enseignement général y compris en révisant le programme des écoles religieuses, recevoir les enfants dans des internats à la discipline toute militaire, conférer aux candidats un statut matériel et social enviable. Le projet de formation professionnelle accélérée doit mobiliser la Force Publique, les missions, les institutions pénales et les grandes compagnies qui organiseraient leurs écoles et passeraient des contrats avec les élèves.<sup>114</sup> Dispositif simple, dont les implications sont moins coûteuses, mais qui ne fait pas l'unanimité.

En premier lieu, le «parti» catholique soucieux de préserver son monopole, n'entend pas se voir dicter les orientations d'une mission de relèvement intellectuel et moral qu'il ne veut pas réduire à la formation de quelques milliers d'ouvriers.<sup>115</sup> Convient-il —et comment— de former les commis de la fonction publique? Comment éviter le déracinement des bénéficiaires de formation, leur constitution en groupe distinct, source de perturbations sociales? Comment leur assurer un marché matrimonial digne de leur nouveau statut? Comment les mettre au service de l'éducation de la masse? Et enfin quelle méthode d'enseignement privilégier? Le Frère Vermeersch, missionnaire au Congo, souligne combien est grand le défi car il faut vouloir adapter les éléments de l'enseignement aux aptitudes, aux besoins ou aux propensions de l'indigène. "*La connaissance de ces sources doit être le fruit de deux sciences, l'ethnologie qui fera ressortir ce qu'est le nègre du point de vue de la race et la pédagogie qui fera voir ce qu'est tel nègre comme individu*" (Congrès colonial national, p. 144). Selon Louwers, éminent juriste colonial, "*il faut commencer à croire à la perfectibilité du Noir (...), il faut adapter l'éducation professionnelle du Noir à ses aptitudes et qualités naturelles*". À chacun donc son ethnologie. Contre celle que nous avons évoquée précédemment à travers les travaux de Salkin et de Van Der Kerken, il faut désormais "*commencer à croire...*"<sup>116</sup>

---

<sup>113</sup> Une proposition qui heurtait de front la stratégie civilisatrice de nombreuses missions qui, sous forme de fermes-chapelles, utilisèrent jusqu'en 1918 une nombreuse main-d'oeuvre enfantine en invoquant le fait que le "*nègre adulte n'est pas civilisable*" (R.P. de Pierpont, cité par Merlier p. 219).

<sup>114</sup> Aucune référence n'est faite à une collaboration des institutions métropolitaines d'enseignement sinon une possibilité de recevoir des indigènes à l'Université du Travail à Charleroi, classée sans suite.

<sup>115</sup> "*L'État moderne qui se dit neutre, considéré en tant qu'État, c'est-à-dire cette société anonyme qui détient le pouvoir, ne peut connaître qu'une morale, celle du code civil*" (Mgr. Roelens, vicaire apostolique du Haut Congo).

<sup>116</sup> Si la perspective d'une couverture belge pour un emprunt d'un milliard et demi semble acquise, celle d'un travail forcé, même déguisé, ne fait pas l'unanimité parmi les congressistes. Aucune autre solution

Les autres rapports présentés au Congrès répondent eux aussi à la politique d'industrialisation que proclame le Ministre Franck. Ils correspondent au "programme congolais" de Moulaert, évoqué dans la chapitre précédent. Le développement des transports fluviaux, ferrés et océaniques est motivé par le souci de faire du Congo le principal fournisseur de produits coloniaux, de drainer les produits des provinces orientales vers l'Ouest, afin de contrer l'influence anglaise croissante. À ces options d'infrastructure, correspond "la création d'une «unité d'esprit» des diverses parties de la colonie" (Moulaert, 1939, p. 155).

Point d'orgue des travaux du Congrès, la nouvelle politique agricole doit viser un développement considérable des cultures vivrières (nourrir les agglomérations, les voies de communication qui sont parsemées de regroupements humains stabilisés et les chantiers) et des cultures d'exportation. Les options prises à cette époque sont à l'origine d'un vaste dispositif d'intervention publique et d'encadrement réputé suppléer aux carences de l'initiative privée. C'est l'administration coloniale qui organise directement le développement de l'agriculture coloniale. Leplae, professeur à Louvain et directeur de l'agriculture au ministère des Colonies, prévoit: "*pour des cultures d'exportations, l'État doit disposer non seulement d'un grand nombre d'agronomes et de moniteurs mais aussi de spécialistes, dirigeant les agronomes ou surveillant les apparitions d'insectes et de champignons. (...) La nécessité de spécialistes officiels pour les cultures d'exportation principales est reconnue aujourd'hui dans toutes les colonies tropicales (...) une spécialisation des plus importantes est aussi l'étude des maladies cryptogamiques et des insectes nuisibles. (...) L'élevage, de même, requiert une surveillance constante du gouvernement*" (Congrès colonial, 1920, p. 227).

Sous le vocable "*collaboration entre belges et indigènes*" ou de "*protectorat exercé sur les collectivités indigènes*", on retrouve les principales questions liées au mode d'administration déjà mis en débat depuis la reprise. Certains décrivent une dérive assimilationniste vers une administration directe. Déjà, la question du statut personnel des "demi-civilisés" vivant dans les agglomérations est à l'ordre du jour. Dans les nouveaux groupements hétéroclites, il s'impose d'appliquer, en ayant soin d'en limiter le nombre, "une politique d'assimilation tenace"<sup>117</sup>, tandis que la coutume doit être remise

---

concrète n'est cependant envisagée. Un recrutement massif, estimé à 100 000 hommes pour les mines, les usines, le chemin de fer et les administrations, auquel il faut ajouter des milliers de payeurs et travailleurs d'utilité publique, compromet par ailleurs la nouvelle politique agricole qui exige aussi des dizaines de milliers de bras.

<sup>117</sup> Il importe de remarquer que les tendances et la propagande indépendantistes de ces "pseudo-intellectuels" ou "détribalisés" sont clairement évoquées lors des assises de 1920, alors que l'histoire

en vigueur ailleurs. Sur l'exercice de celle-ci par les "chefs", l'autorité n'exercerait qu'un contrôle auquel ces derniers doivent être associés. Sur le thème de la collaboration, notons la réapparition d'une "opposition d'école" quant à la propriété des terres indigènes, dont le statut coutumier a été réaffirmé en outre par le représentant de l'Association des Congolais en Belgique, M. Panda Farnana.

### V. 3. Deux thèses sur le développement de la colonie

Le diagnostic "d'une crise démographique" désormais indéniable est considérablement renforcé en 1926 par les rapports du Gouverneur Général Rutten<sup>118</sup> et de Louwers.<sup>119</sup>

Depuis le premier Congrès, la multiplication des entreprises et l'intensification de la production et des échanges économiques avaient non seulement démontré l'insuffisance des transports, mais surtout avait conduit certains à exiger une pause et une réglementation stricte des embauches et des concessions. Les tensions s'exacerbèrent parmi les savants-coloniaux.

Deux thèses s'affrontent: celle qui voit dans la poursuite du développement la voie d'une régénérescence de la société indigène contre celle qui voit ce même développement comme la source d'une destruction inéluctable des sociétés indigènes. L'Institut colonial international (ICI) a mis la question de *L'extension intensive et rationnelle des cultures indigènes* à l'ordre du jour en 1928. Le rapport a été confié à De Wildeman, "partisan de indigène" et opposé à Leplae. Depuis 1924, le bureau du Congrès colonial national plaide pour la croissance zéro! Stricte limitation des concessions, refus de nouvelles industries *labor intensive*, réorientation vers le vivrier.<sup>120</sup> Le Congrès, qui s'est doté d'une centre d'étude permanent et entend laisser tomber la fonction de propagande, n'est plus le magnifique instrument de mobilisation nationale d'hier. C'est une petite équipe constituée autour de Louwers et mobilisant la génération montante de grands coloniaux qui élabore les principaux rapports qui sont soumis au Congrès et qui sont âprement discutés,

---

coloniale belge présente souvent ce thème comme étant d'émergence très récente, accréditant l'idée selon laquelle, cette perspective n'effleurait pas le moins du monde l'esprit d'un colonial quelconque.

<sup>118</sup> Rutten avait écrit que "notre action, en voulant faire régir les rapports sociaux selon notre mentalité et l'introduction d'individus en rupture avec la mentalité traditionnelle, ont introduit l'anarchie le désordre intellectuel et social qui ravagent la société indigène contemporaine" (1920).

<sup>119</sup> Ce grand jurisconsulte colonial est aussi le représentant de la Belgique à la Société des Nations, catholique et secrétaire général de l'ICI.

<sup>120</sup> Thèse qu'il ne faut pas confondre avec les "cultures éducatives" qui n'en seront qu'un sous-produit plus accommodant.

contestés, révoqués dans certains cas.

Derrière l'alarmante question de la dépopulation, ce sont donc les bases d'une doctrine globale qui s'annoncent. Les rapports présentés au Congrès par Louwers, De Wildeman, Thibbaut, Crokaert et Van Der Kerken obéissent à une logique d'ensemble élaborée au fil des publications du Bureau du Congrès.<sup>121</sup> Les bonnes intentions médico-sociales sont dépassées par des propositions de réformes qui visent directement l'économie, la politique indigène et l'enseignement. Il est à noter que ces propositions émanent du pouvoir colonial et de ses institutions et, en aucun cas, des institutions universitaires ou savantes métropolitaines, ni d'ailleurs de mouvements d'opinion métropolitains. La naissance d'oppositions doctrinales n'est pas un signe d'affaiblissement du pouvoir colonial mais, bien au contraire, celui d'une clôture déjà bien établie des sciences coloniales. Au-delà des oppositions et des nouvelles convergences en matière de doctrines, des sources institutionnelles et idéologiques sont discernables. Il s'agit en l'occurrence d'une fraction des jeunes coloniaux catholiques liés aux institutions publiques (Ministère et Conseil colonial principalement), qui peut s'appuyer sur quelques missionnaires savants, lesquels, pour leur part, n'entendent pas se voir réduire à une oeuvre "accessoire" à côté du développement. Ce petit groupe catholique semble allié à quelques libéraux, magistrats ou administrateurs emmenés par Van Der Kerken. Les hypothèses radicales, libérales et raciales d'un Salkin étant déjà marginalisées, le consensus qui triomphera dans les années 30 prend forme comme contestation du capitalisme sauvage. Le souci de conservation ou de fixation des ethnologues est sensiblement revu: il faut conserver pour mieux adapter.

Le constat d'ensemble qui définit l'opposition avec ceux qu'on peut qualifier de "développeurs directs" est que *"la population noire ne s'adaptera pas automatiquement à notre civilisation. C'est à nous d'adapter nos contacts avec les populations indigènes, à leurs exigences ethniques et sociales. Le salut est là et là seulement"*.<sup>122</sup> L'option est donc tranchée entre une industrialisation sur un mode européen (y compris de l'agriculture sous forme de plantations et d'industries dont le prototype est Lever)<sup>123</sup> et un "modèle de

---

<sup>121</sup> *Crise économique au Congo* (1921), *Convention entre l'État et le BCK* (1921), *Enseignement* (1923), à nouveau *La question économique* (1924) et Question sociale sous le titre *Une nouvelle question sociale au Congo*, enfin *La politique financière* en 1925.

<sup>122</sup> O. Louwers, *La politique sociale*, Congrès national colonial, 1926, p. 182.

<sup>123</sup> Selon le Ministre Franck, partisan de cette dernière formule, *"chaque fois que l'on met deux civilisations en présence, il y a des risques (...) surtout pour le plus faible. Quand les abus, les contraintes, les violences, l'arbitraire sont éliminés, quand les inconvénients proviennent seulement du contact de deux civilisations, ces inconvénients sont inhérents au Progrès, et c'est l'application de cette grande loi, d'après laquelle rien de grand ne se fait dans le monde sans souffrance"* (Congrès colonial

recueillement", qui allie diverses thèses défendues depuis 1920 autour d'un "développement de l'agriculture indigène par le Noir et pour le Noir (...), par le travail du Noir chez lui, pour son compte, le blanc lui servant de guide, de stimulant, par des moyens qui portent le moins possible atteinte à sa liberté. (...) Politique opposée à celle que nous avons pratiquée" (Louwers op. cit.). Quelques années plus tard sera élaboré le régime dit de "collaboration entre indigènes et européens" et qui concernera principalement la culture du coton.

Il importe de noter que ce n'est plus la science de la colonisation qui est mise en avant mais une connaissance des sociétés indigènes: "*nous avons vécu à côté des indigènes sans pénétrer au fond de leur conscience, sans nous rendre compte de leur organisation sociale (...); nous avons donc agi à rebours de leurs sentiments et de leurs intérêts (...) avec notre manie de ne plus percevoir les rapports des hommes entre eux que sous l'angle de l'individualisme et de tous les principes que nous a légués la philosophie sophistiquée du XVIIIe siècle (...), nous avons sapé le pouvoir de ceux qui constituaient l'armature de la société et y assuraient l'ordre et la discipline (...); la race noire n'a pas seulement été atteinte dans son corps mais dans son âme (...)*".<sup>124</sup>

Le thème des terres vacantes est lui aussi revu à la lumière des thèses défendues par Van Der Kerken, comme juriste et comme ethnologue, et selon lequel les indigènes ont des droits sur l'ensemble des terres. Face à une politique d'extension des concessions, le R. P. Van Wing et le R.P. Legrand mettent en évidence la fonction capitale du foncier dans l'identité sociale des populations congolaises. D'une manière surprenante au regard des dogmes concernant *la sauvagerie et les poussières de population*, Louwers évoque un relativisme théorique avancé. "*Les études des coutumes indigènes poursuivies ces derniers temps ont fait apparaître que les peuplades du centre de l'Afrique ont vraiment une civilisation, que celle-ci ne manque pas d'intérêt et qu'à certains égards, elle en vaut une autre*" (op. cit. p. 197).

Dans l'ensemble, on peut dire que la politique proposée allie, d'une part, une réorientation vers une stimulation et un encadrement social et technique de l'agriculture et de l'industrie indigènes, qui suppose une réglementation de l'octroi des concessions et des ponctions de main-d'oeuvre et, d'autre part, une restauration des principes d'administration indirecte des chefferies en milieu rural. Autour de ces propositions, on assiste, durant une dizaine d'années, à un affrontement de forte intensité idéologique. Nous en retrouverons des échos "techniques" plus loin, à travers la rude opposition de la botanique métropolitaine contre l'agronomie congolaise. L'enjeu apparent porte sur la

---

belge, 1926, p. 69).

<sup>124</sup> O. Louwers, op. cit., p. 195.

connaissance de la nature réelle des sociétés indigènes. L'enjeu réel porte sur le mode d'intégration au développement capitaliste. L'indigène n'est plus seulement la matière molle dans laquelle s'impriment les conflits idéologiques ou "philosophiques" de la métropole. La question de sa perfectibilité ou de son mode de perfectionnement est désormais liée à celle du modèle de développement.

Au contrôle du développement capitaliste européen, qui doit générer un développement parallèle de la production indigène, correspond, dans l'ordre politique, l'exigence d'une restauration des institutions indigènes non plus pour les fixer mais pour les laisser se transformer elles-mêmes.<sup>125</sup> Un service de l'indigénat devrait donc être créé au niveau des services territoriaux et aucune obligation qui ne soit issue de la coutume ne doit être imposée aux chefs, afin que ceux-ci conservent leur fonction de porte-parole des intérêts de leurs communautés qu'il faut mettre au travail.<sup>126</sup>

Deux éléments doivent être soulignés dans ce projet de réforme, car ils définissent le lieu principal du compromis entre les différents réformateurs et qu'ils seront par ailleurs consacrés par l'évolution ultérieure du dispositif colonial.

C'est tout d'abord l'introduction d'une différenciation de statut personnel entre les indigènes dits de plein droit et les «dénationalisés», c'est-à-dire les groupements hétérogènes qui se sont constitués autour des centres européens ou des missions, ou encore les camps et villages de licenciés, d'anciens travailleurs, ou anciens de la Force Publique qui doivent faire l'objet de mesures particulières, tant parce qu'ils "*tendent à la formation d'une mentalité spéciale à tendance anarchique et réceptive à des idées démocratiques mal comprises*" que parce qu'ils constituent "*des éléments de désagrégation des chefferies*" (Rapport du Congrès sur la politique indigène). Une surveillance sociale étroite doit permettre de trier les individus "réassimilables" par les chefferies, les autres "*devant être soumis à la contrainte jusqu'aux punitions corporelles et, en cas de mauvaise volonté répétée, d'enfermement dans une maison de force avec travail forcé*" (Louwers, op. cit. p. 208). Ceux que l'on appellera, dans la suite, les

---

<sup>125</sup>À l'exception de celles "*qui heurtent le fonds commun de la conscience des peuples civilisés (...), le respect des coutumes ne doit pas être considéré comme un but en soi mais comme un moyen d'empêcher la dégradation de la société indigène (...); tous les usages du Noir qui ne sont pas contraires au droit naturel doivent être respectés*" (Louwers). Formule typique de la fraction catholique ou missionnaire réformatrice dont les challengers non confessionnels ne retiennent pas les réserves.

<sup>126</sup>L'officialisation et la «fonctionnarisation» de la chefferie au bas de l'administration territoriale et du dispositif judiciaire est donc contestée dans son principe et sa réalité. Van Der Kerken et d'autres magistrats ont amplement décrit les déviations de cette pratique. Le chef, lorsqu'il n'est pas une simple créature de l'administration, lui est entièrement soumis dans les faits. Il devient l'allié objectif des recruteurs et des agents de l'administration.

«extra-coutumiers» devraient être regroupés sous une "*autre forme d'autorité, formée en collaboration entre l'administration territoriale et les chefs d'entreprises qui doivent être chargés de certains pouvoirs ressortissant habituellement à l'autorité publique*"(op. cit. p. 209).<sup>127</sup>

L'autre élément important concerne le système d'enseignement qui reste en fait embryonnaire à cette époque. Encore une fois domine la règle de l'adaptation à l'environnement, c'est-à-dire à "*l'état social de la race, la "mentalité", la capacité des noirs*". Les rédacteurs du rapport au Congrès, reconnaissant que "*la pédagogie congolaise est une science nouvelle encore dans sa gangue*", proposent néanmoins les principes suivants. L'enseignement adapté et hiérarchisé doit être considérablement étendu et ne saurait se réduire à former une élite. C'est le cadre "traditionnel" qui doit être la référence de l'enseignement de masse comme des enseignements spécialisés. L'enseignement pour la masse aura néanmoins "*un contenu rudimentaire*", centré sur la "*sainte loi du travail*" et "l'éducation manuelle", en particulier les travaux agricoles car "*l'agriculture sera la grande nourricière du Congo et le facteur le plus efficace du relèvement de la race*". Le cycle primaire est donc d'emblée un enseignement professionnel agricole. Pour les filles jusqu'ici non scolarisées, le régime proposé est tourné vers "l'enseignement hygiénique et ménager". L'omniprésent travail d'éducation morale doit veiller à ne pas détacher le Noir de son milieu et être basé sur l'enseignement religieux qui doit imprégner aussi bien l'enseignement, dont l'État fait seul les frais, que l'enseignement professionnel dans les entreprises privées. L'enseignement sera donné en langue indigène (langue du village pour le premier degré) et, lorsque cela s'avère impossible au vu de l'hétérogénéité linguistique, on aura recours aux langues inter-tribales. En accord avec les vœux de la commission de protection des indigènes, l'enseignement élémentaire devra être imposé dans les cités indigènes des centres européens. Les manoeuvres seront formés par les employeurs. De retour dans les villages, ils doivent devenir une élite dotée d'une connaissance raisonnée, méthodique et intelligente de leur métier.

Les missions conventionnées fourniront l'essentiel de l'ensemble du dispositif scolaire à tous les niveaux. Leur compétence de "pédagogie congolaise" est consacrée.<sup>128</sup>

Un tel dispositif faisant reposer l'enseignement sur les indigènes (moniteurs) et les missions a pour principale conséquence d'écarter la perspective de création d'un corps européen d'enseignants. À échelle réduite, ce modèle sera appliqué au Ruanda-Urundi.

---

<sup>127</sup> Catéchistes et groupes de convertis ne sont pas concernés, car ils restent soumis à l'autorité de la chefferie (op. cit. p. 208). Le statut extra-coutumier sera consacré en 1930.

<sup>128</sup> Tout semble indiquer que les autorités catholiques aient abandonné leur réserve quant à l'administration indirecte, dès lors que leur exclusive pédagogique et civilisatrice a été reconnue. Un compromis semble donc avoir été dégagé avec les réformateurs non confessionnels.



Le nouveau modèle de "*régénérescence des collectivités indigènes*" répond ainsi à l'introduction de l'économie marchande dans l'agriculture indigène à côté des exploitations capitalistes établies sur le "*mode européen*", dont la généralisation compromettrait la survie même de la colonie.

#### **V. 4. 1930 Troisième congrès. Crise au Congo et esquisse d'un dispositif opérationnel**

Le recueil des rapports du troisième congrès témoigne du passage de la discussion doctrinale à la mise au point de dispositifs pratiques en matière de politique indigène globale. L'accent est effectivement porté sur l'organisation de l'agriculture indigène (crédit agricole, disposition des outils, enseignement agricole, encadrement et contrainte administrative, rôle des stations et fermes expérimentales, etc.).

L'organisation des cités indigènes est désormais conçue comme une politique de stabilisation et propose diverses mesures au niveau de l'accès à la propriété, mesures relatives au crédit, aux regroupements des races, à l'acquisition de parcelles d'agriculture urbaine ou périurbaine, à l'aménagement de la vie familiale, pour contrer une fécondité extraordinairement basse parmi les travailleurs indigènes.<sup>129</sup> Obligation scolaire étendue mais strictement limitée à un cycle primaire —professionnel—, assistance sociale principalement dirigée vers les femmes et l'épargne; développement du réseau routier susceptible de se substituer au portage "*qui a provoqué une hécatombe d'hommes*", etc.

Comme on le voit, nous sommes loin des débats "académiques" ou doctrinaux. Parce que les commissions du Congrès qui élaborent les rapports (toujours conçus comme des propositions concrètes destinées aux pouvoirs de décision) sont soigneusement composées certes par des experts, mais surtout par des représentants des intéressés (à l'exclusion toutefois des indigènes), les études du BPCNC entre 1926 et 1934 sont d'un intérêt exceptionnel pour l'historien des pratiques coloniales et sont par ailleurs très instructives quant au fonctionnement du pouvoir colonial.<sup>130</sup>

---

<sup>129</sup> Aménagement prévoyant en outre un système de crédit "dot" susceptible de mobiliser la force de la coutume, une intégration de la femme et des enfants dans l'établissement des rations et salaires.

<sup>130</sup> L'opposition doctrinale entre les partisans des concessions et ceux du développement de l'agriculture indigène s'approfondit jusqu'en 1933, la crise ayant réduit l'acuité de ces questions. C'est alors que le Souverain estime que le temps est venu de choisir, puis de se maintenir dans la direction choisie, en précisant que la part de l'Africain devait être accrue en outre par le développement du paysannat indigène à travers lequel il accéderait à la propriété. L'INÉAC, fleuron de la science coloniale, est né!

À titre d'exemple, nous nous permettrons de nous étendre sur la définition de ce qu'il fut convenu d'appeler politique de "collaboration entre européens et indigènes dans le domaine agricole".

En 1930, la perspective d'un important colonat agricole est définitivement abandonnée. Des centaines de milliers d'indigènes occupant les cités, les camps, occupés au portage ou aux récoltes de produits destinés aux huileries, etc. doivent cependant être ravitaillés en vivres. Les fermes mises sur pied par les grandes industries pour leur personnel n'ont qu'une production marginale. Les plantations dirigées par des européens sur des terres concédées par le gouvernement et tournées vers les produits d'exportation démobilisent des masses d'agriculteurs traditionnels, alors que la production indigène sur les terres indigènes est considérée comme insuffisante et sous-productive. Le régime de "collaboration" vise à créer, à côté des plantations européennes et de l'agriculture indigène, un troisième secteur susceptible de se développer principalement sur des terres indigènes ou concédées à des européens (dans ce dernier cas, il s'agit de métayage). L'objectif étant de constituer à long terme une *"classe d'agriculteurs libres, maîtres du sol et de leurs bras, s'adonnant à la culture pour leur propre compte (...) et vraisemblablement à la formation de coopératives d'achat et de vente sur le modèle des Boerenbond ou des coopératives danoises (...), et l'évolution vers un droit foncier impliquant une tenure individuelle de la terre, laquelle aura des analogies avec la tenure individuelle de notre droit foncier européen"*.<sup>131</sup>

Par contrat, un groupe indigène (une ou plusieurs chefferies) réservera l'usage exclusif de ses terres, de son travail et d'une quantité déterminée d'un produit déterminé à "un collaborateur" européen, pourvoyeur de la technique et des intrants. Celui-ci s'engage à construire les routes locales indispensables, les usines de transformation des produits récoltés et à assurer *"dans une mesure déterminée"* les soins médicaux aux indigènes. Il achète les produits à un prix fixé d'un commun accord entre lui et le ministère, car *"les indigènes ne peuvent comprendre les fluctuations de prix sur les marchés mondiaux"*, l'équité exigeant que des droits de sortie interviennent en compensation d'une hausse du prix bénéficiant à l'européen pour alimenter un fonds dont les bénéfices seraient utilisés à l'amélioration des routes, de l'hygiène, de l'instruction, en les répartissant, autant que possible, dans des régions productrices au prorata de la production. La bonne exécution du contrat est supervisée par le gouvernement qui définit par ailleurs les zones de protection et d'exclusivité.

Notons encore que, plus généralement, quantité de propositions visent le développement de l'agriculture indigène. Les observateurs sagaces affirment que partout *"le Noir entreprend désormais des cultures individuelles et n'est ni rebelle à l'innovation, ni à*

---

<sup>131</sup> Congrès colonial national, 1930, I Rapports, Éditions A. Lesigne, Bruxelles.

*l'intensification, ni à la culture de produits qu'il ne consomme pas*". Cette évolution "spontanée" doit être encouragée systématiquement par une politique de lotissements, l'éducation agricole et l'octroi de coins de terres.<sup>132</sup>

Mais le congrès de 1930 ne perçoit pas encore clairement ce que les effets massifs de la crise révéleront. Par contre, la question du recrutement des travailleurs indigènes est revenue au centre des débats parlementaires avec l'interpellation de Vandervelde (le plus célèbre colonial anti-colonial), qui se prolonge dans des campagnes de presse. Le problème, déjà ancien, de l'insuffisance démographique qu'aggravent encore les recrutements d'HAV (Homme Adulte Valide), et le maintien de taux de fécondité extrêmement bas dans les cités de travailleurs, se compliquent désormais de la question de l'attitude à adopter devant les enquêtes programmées par l'Organisation internationale du travail quant au travail forcé dans les colonies.<sup>133</sup> Tandis que les évêques avaient pris position contre les recrutements massifs et que l'on déclarait volontiers contradictoires — les soucis moraux et ceux de la mise en valeur —, P. Orts, retour de mission, écrivait: "*la crise de main-d'oeuvre mise en lumière depuis des années a débouché sur une crise de population qui risque d'avoir pour le pays des conséquences ravageuses*".<sup>134</sup> L'interpellation de Vandervelde dénonce les abus criants au niveau des conditions de recrutement et de transport, et surtout les multiples formes de pression exercées par des administrateurs dont les intérêts sont convergents avec ceux des employeurs. Il réclame une commission d'enquête, il n'obtient quelques mois plus tard qu'une mission d'étude. Celle-ci est composée de quatre notables coloniaux, rejoints par Ryckmans. Malgré les difficultés qu'il éprouve à systématiser ses observations quantitatives, P. Ryckmans propose une série de réformes dans les formules en vigueur pour fixer les taux de prélèvement de HAV. Il est le principal rapporteur à l'IRCB, puis quelques mois plus tard, prend la présidence de l'INÉAC, qui ne sera qu'un tremplin vers le gouvernorat général. Il est proche de Louwers, qui soutient ses vues; des vues qui concourent à concevoir les grands axes d'une gestion socialisée de la MOI industrielle, et plus généralement, de l'ensemble de la MOI.<sup>135</sup> Le chiffre aura donc joué un rôle important

---

<sup>132</sup> La Ligue des "coins de terre" visait, à la fin du siècle passé, à distribuer des lopins aux ouvriers industriels.

<sup>133</sup> La question du travail forcé est à l'ordre du jour de la douzième session de 1929. En 1930, A. Morissen obtenait le titre de docteur en sciences coloniales à l'ULB à la suite d'une dissertation consacrée au *Problème de la main-d'oeuvre au Congo belge*. Les conclusions renforçaient la logique d'une gestion socialisée de la main-d'oeuvre noire, doublée d'une hausse de productivité indispensable de l'agriculture indigène. Le "problème démographique" restait lourd d'hypothèques pour le développement de la colonie.

<sup>134</sup> Cité par Vanderlinden, 1994, p. 188.

<sup>135</sup> L'angoissante question de la population ou "problème démographique", qui devient problématique de la main-d'oeuvre, restera capitale jusqu'à la fin de la guerre. C'est sur ce terrain que Ryckmans a abordé le

dans cette trajectoire du "plus grand gouverneur colonial du Congo", chiffre dont la logique et la rigueur présumées indiquent, au moins symboliquement, la nature du nouvel objet des sciences coloniales.

Au terme d'une décennie de crise, la compétence coloniale s'est renouvelée; elle est aussi de plus en plus distincte de l'espace savant national. Si les formules de délégation des institutions nationales politico-savantes ont toujours cours, le mécanisme principal de recrutement passe désormais par la carrière congolaise et la retraite précoce en métropole... dans les affaires coloniales: le magistrat-ethnologue Van Der Kerken devient professeur d'ethnologie et expert en politique indigène, anticipant de quelques années le retour similaire de Van Wing. Quelques missionnaires contestent ou soutiennent des "macro-ingénieurs". Des conjonctions inédites voient le jour entre les courants idéologiques et disciplinaires, entre les "congolais" et les penseurs métropolitains, entre le souci philanthropique et l'exigence économique. Au souci ethnologique de conservation des indigènes répond la "croissance zéro". Médecine coloniale et agronomie, ayant intégré l'indigène comme objet principal, introduisent deux nouvelles figures dont la légitimité ne renvoie ni à la doctrine, ni à l'intimité avec l'indigène, mais à l'efficacité mesurable du panoptique congolais. Loin de saper les fondements de la science coloniale, ces conjonctures nouvelles de la connaissance de l'Afrique accélèrent sa nationalisation. Désormais, la science coloniale n'existera plus qu'à l'ombre du tryptique: sciences morales et politiques, sciences techniques et sciences médicales. Le chapitre

---

Congo; c'est en outre sur ce terrain que ses rapports ont eu le plus grand écho. La crise passée, la reprise accélérée qui suit remet le problème à l'ordre du jour. Toujours le même problème d'équilibre entre la brousse coutumière (le capital humain) et les centres, où la fécondité est extrêmement basse (son revenu). En 1937, le Gouverneur Ryckmans confirme l'interdiction de recrutement d'individus qui ne peuvent être pris en charge indéfiniment (Vanderlinden 1994, p. 352). Face à la très faible population dans certaines régions, les nouvelles concessions seront désormais liées à l'existence vérifiée par l'administration de réserves de recrutement. *"Trouver la main-d'oeuvre indispensable au développement du Congo est l'un des leitmotifs qui traversent toute la vie de P. Ryckmans"* (op. cit. p. 352).

suisant nous permettra de suivre la consolidation du champ savant colonial à travers ses nouvelles institutions, sa division du travail et ses axes disciplinaires.

Quatrième chapitre

**L'espace savant colonial  
et l'âge d'or du colonialisme**

La seconde décennie du Congo belge, décennie de crises, d'incertitudes, de propagande intense et de déchirements, aura sans conteste consacré sa dimension nationale et belge sans toutefois en faire une simple extension du champ politique national. Au terme de cette décennie, à l'aube de l'âge d'or du colonialisme belge qui sera intronisé lui-même par la (grande) crise, l'appareil de saisie des matériaux africains, le complexe savant construit autour de ceux-ci et le corps des experts et savants coloniaux se sont considérablement développés. Si la *Biographie coloniale belge* atteste de remarquables permanences, d'importantes fractions ont été remplacées. Si l'on ne cesse de répéter que le Congo est quasi inconnu, on ne peut manquer de constater que ces "matériaux" font l'objet de prétentions savantes disciplinaires et individuelles beaucoup plus nombreuses et diversifiées. Si la mobilisation générale des élites et l'engagement universitaire souhaités par le premier Congrès colonial belge n'ont pas obtenu les résultats escomptés, on ne peut que constater que l'objet et la raison d'être de sciences et d'enseignements coloniaux sont consolidés.

La décennie suivante verra l'édification d'un dispositif savant colonial et national en charge, tant de la reproduction de l'idéologie, de la définition des voies de la mise en valeur, de la recherche scientifique que de la formation des personnels coloniaux. Ce dispositif n'aura jamais d'équivalent institutionnel dans le monde savant belge. Aucune découverte scientifique, aucune révolution épistémologique, aucun événement national ou international n'a suscité, ni ne suscitera, l'édification d'un pareil dispositif savant, spécifique et multidisciplinaire, soutenu par de subtils mécanismes de cooptation traversant les clivages idéologiques, religieux, régionaux et institutionnels, richement doté, ayant légitimité à diriger les recherches astronomiques et à délivrer les prix de littérature coloniale. Aucun dispositif savant ne sera plus proche du pouvoir de décision et d'exécution. Jamais peut-être, les "acquis" des sciences humaines ou le contrôle des filières de formation n'auront tant d'impact sur le "réel". Aucun projet de connaissance relatif à l'Afrique, aucune discipline, ni même aucun événement africaniste, n'échappera aux cercles savants coloniaux désormais structurés.

Nous examinerons par la suite les instruments institutionnels qui participent de l'édification et de la reproduction de cet appareil à connaître l'Afrique centrale qui autorisent et donnent des formes et des contenus caractéristiques aux sciences coloniales belges, donc à l'africanisme belge.

## I. L'Institut Royal Colonial Belge (IRCB)

### I. 1. Un opérateur central pour la science coloniale

*"Si pour juger de l'état de civilisation d'un pays, il fallait choisir entre le nombre d'inventions qui s'y font et le profit qu'on en fait, il faudrait sans hésiter donner la première place au second critère. Les peuples les plus civilisés sont incontestablement ceux qui s'entendent le mieux à mettre en circulation les richesses élaborées dans les laboratoires et à introduire dans leurs moeurs, les améliorations qui résultent du progrès des connaissances"*  
(Dr Nolf, médecin, professeur à l'Université de Liège et président de l'IRCB, séance inaugurale, *Bulletin des séances* 1930, p. 38).

Créé par Arrêté Royal du 4 septembre 1928, l'IRCB a pour objet *"d'organiser la propagande coloniale dans le haut enseignement, d'assurer la liaison entre les différents organismes s'occupant d'études coloniales, d'entreprendre toute étude scientifique concernant la colonisation"*.<sup>1</sup> Il se répartit en trois sections: Sciences morales et politiques, Sciences naturelles et médicales, Sciences techniques. Chaque section comporte quinze membres et peut compter en outre trente associés nationaux ou étrangers et quinze correspondants choisis parmi les coloniaux résidant au Congo belge ou au Ruanda-Urundi.

L'IRCB est inauguré le 3 mai 1929, donc précisément dans la foulée d'une offensive coloniale des universitaires Bruxellois et en prévision des festivités du centenaire et de l'exposition d'Anvers. On peut considérer que l'IRCB, dont le dossier a été préparé par le ministère des Colonies et en particulier par De Jonghe, conclut la reprise d'initiative de ce ministère ainsi que des coloniaux catholiques et qu'il constitue par ailleurs le premier acte d'un apparent consensus célébré très solennellement en présence des corps diplomatiques, des membres des Chambres et du Gouvernement et le haut personnel colonial au grand complet.<sup>2</sup> Ce consensus national, censé sceller l'unité des élites devant

---

<sup>1</sup> Statuts de l'IRCB, *Bulletin des séances*, I, 1930, 1, Bruxelles, Librairie Falk fils.

<sup>2</sup> C'est par ailleurs le début de la reconstruction du mythe créationniste léopoldien et de la continuité belge en Afrique. Chaque intervention royale sur le terrain colonial y contribuera et, en particulier, il est réaffirmé lors de chaque crise, y compris et surtout durant les épisodes de controverse métropolitaine autour de la monarchie; y compris dans l'immédiat après-guerre lors de la période extrêmement trouble de la régence. Mais dès 1932, face à la crise congolaise, puis dans les années qui suivent face aux nouvelles menaces internationales sur "l'Oeuvre", c'est l'ensemble de l'*establishment* savant et colonial qui participe



le Congo après une décennie de grandiloquents appels à la science, et de violentes polémiques quant à la politique coloniale, culminera avec l'exposition coloniale d'Anvers en 1930.<sup>3</sup>

Jaspar, Ministre catholique des Colonies entend que l'IRCB "*ne s'en tienne pas à la documentation comparée, ni à l'étude de la législation, mais embrasse le vaste domaine des sciences coloniales*". Cette mission dévolue à l'Institut entérine les précédents mouvements du savoir congolais, l'élargissement des compétences légitimes liées à la montée de la problématique de la mise en valeur du Congo R-U et de ses populations. Cette consécration d'un espace, d'un objet, d'un corps distinct de connaisseurs que contient la formule est peut-être trop précoce car les remous et les polémiques qui suivront les conséquences de la grande crise au Congo introduiront de nouvelles lignes de fracture. Un an auparavant le colonel Moulaert, Vice-gouverneur du Congo s'écriait, "*Nous n'avons aucune politique coloniale, ni méthode, ni doctrine, oscillant sans cesse entre les méthodes françaises et anglaises, nous sommes actuellement en pleine idéologie sociale, pour ne pas dire socialiste! Les exigences sociales et les soi-disant charges sociales menacent de ruiner la production. (...) Au manque d'autorité répond l'indiscipline générale des indigènes*" (*L'Universitaire colonial* n° 2, 1928). Il faisait ainsi écho aux quelques orientations prises en matières indigènes à la suite des deux premiers congrès coloniaux.

L'IRCB est placé sous la haute autorité du ministère des Colonies qui nomme les membres et membres associés proposés par la Commission administrative de l'Institut. Le budget annuel qu'elle établit est soumis au ministère.

L'article 19 des statuts précise: "*l'institut examine, lorsque le ministère des Colonies le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser la propagande coloniale dans le haut enseignement. Il peut notamment, par voie de subside: encourager les savants qui s'occupent d'études rentrant dans ses attributions, organiser dans les universités ou établissements d'enseignement supérieur des séries de cours ou de conférences scientifiques, acquérir à leur intention des collections d'études ou des matériaux de travail.*"<sup>4</sup>

Les statuts de l'Institut qui correspondent au schéma d'une société savante restent vagues quant aux formes que doit prendre la propagande nationale dans le haut enseignement. Les statuts précisent cependant que l'IRCB doit entreprendre toute étude que lui

---

de l'actualisation symbolique du "*mythe archaïque monarchique*" destiné à régir l'imaginaire congolais (B. Piniou 1992).

<sup>3</sup> Centenaire de la fondation de l'État belge.

<sup>4</sup> L'Institut s'inspire de l'Académie des sciences coloniales fondée en 1922 et rattachée au ministère français des Colonies en 1926.

confierait le ministère. Outre le *Bulletin des séances*, qui comporte les délibérations des sections, les exposés faits en séance, et un certain nombre de brefs mémoires, un budget important est prévu pour la publication de mémoires originaux.<sup>5</sup> Outre des subsides aux savants concernés par les études coloniales, des concours sont prévus pour récompenser des travaux originaux. Cependant, on notera qu'aucune référence n'est faite à des missions de terrain, ni à l'établissement de centres de recherche en Afrique.<sup>6</sup> L'IRCB prend soin de ne pas recouper l'activité des autres institutions du savoir colonial. Contrairement à l'ICI, il ne s'occupe pas de colonisation comparée, car son champ d'études concerne exclusivement le Congo belge.<sup>7</sup> De plus, il embrasse le "*vaste champ des sciences coloniales proprement dites*".<sup>8</sup>

La réorganisation du musée en 1928, l'élargissement de son champ d'activité, l'augmentation de ses effectifs, ainsi que le Congrès colonial national de 1926, indiquaient eux aussi l'aboutissement d'une réorientation institutionnelle des savoirs coloniaux. La science de la colonisation fait place à un large éventail de recherches diversifiées, directement en rapport avec les besoins du terrain. Après une décennie d'incantations et d'appels tous azimuts à la science, il ne suffit plus de prendre rang dans les hauts cercles coloniaux internationaux, ni de légitimer le fait colonial en doctrine. Il s'agit de résoudre des problèmes précis. Il s'agit de se donner les moyens de tirer un

---

<sup>5</sup> L'accélération des publications à partir de 1933 contribuera à construire l'axe de l'ethnologie officielle. Les publications du Musée seront rares. *Congo et Kongo Overzee* restent presque exclusivement des relais pour l'ethnologie missionnaire et ne présentent que de courtes études. Les publications de l'IRCB supplantent rapidement, par leur nombre, les collections de la Bibliothèque *Congo et Kongo* qui se maintiennent cependant.

<sup>6</sup> En fait, l'IRCB deviendra le principal forum permanent des savants intéressés à la colonie bien davantage qu'un office de propagande. Mais d'emblée les médecins, qui ont déjà bénéficié de crédits publics pour des missions et recherches de terrain, prévoient "*qu'il leur arrivera, par le biais de l'IRCB, de demander aux pouvoirs publics des crédits nécessaires pour installer au Congo de nouveaux centres d'étude*". La classe des sciences morales et politiques prévoit, elle aussi, dans son budget de 1930 un important crédit destiné aux missions d'études (50% du budget prévu). Il sera revu à la baisse, mais permettra néanmoins la mise sur pied "*d'une mission d'enregistrement des musiques nègres*" en faveur de laquelle De Jonghe s'est engagé.

L'exclusivité réservée aux études congolaises cède d'emblée le pas à de très nombreuses discussions et interventions relatives aux évolutions coloniales dans les Indes néerlandaises (montée des mouvements nationalistes) et la nouvelle forme que prend le *Commonwealth of Nations*.

<sup>7</sup> Les travaux concernant le R-U ne prennent une importance quelque peu significative qu'à partir de 1930.

<sup>8</sup> Il est frappant de constater le privilège qui reste attaché au Congo, alors que la tutelle belge sur le Ruanda-Urundi a déjà dix ans. Les différents forums coloniaux témoignent du très faible intérêt que rencontrent ces nouveaux territoires ou de la méfiance dont ils font encore l'objet à cette époque.

profit collectif optimum du travail des savants. Ainsi, aux yeux du premier président de l'IRCB, qui est significativement un médecin, il s'agit de "*procéder à l'organisation scientifique de la colonie*".<sup>9</sup> L'IRCB devient l'institution officielle et consensuelle par excellence du dispositif savant qui met en lumière les équilibres idéologiques et confessionnels indispensables.

## **I. 2. Les Sciences morales et politiques, l'ethnologie et la politique indigène: au sommet du double réseau**

L'historiographie coloniale met le plus souvent en avant l'idée d'une hégémonie catholique sans faille. En fait, l'âge d'or des institutions savantes coloniales correspond à la définition et à la consolidation d'équilibres institutionnels autour de quelques dizaines d'individus concourant à établir une division du travail à travers des clés de cooptation entre un pôle libéral non confessionnel et un pôle catholique conservateur.

Arrêtons-nous un instant sur la composition de la Classe des sciences morales et politiques. L'unité nationale autour de la cause coloniale y semble consacrée par la présence du leader et intellectuel socialiste Vandervelde<sup>10</sup> et de Cattier aux côtés de deux ex-ministres catholiques des Colonies et d'un Gouverneur Général honoraire du Congo; par la présence des grands juristes bruxellois (Cattier, Rolin, Speyer) aux côtés de deux missionnaires savants. Complexe équilibre des clans politico-confessionnels et des universités bruxelloise et louvaniste, largement dominé par le ministère des Colonies. En font partie ou en ont fait partie, outre les deux ministres (Franck, libéral et Renkin, catholique), De Jonghe et Gohr. Écrasante domination de la sphère politico-juridique coloniale qui ne laisse place qu'à deux autres savants non juristes: Simar, historien, attaché au Musée, archiviste au ministère puis professeur à l'École coloniale d'Anvers (décédé en 1929) et De Jonghe, associés l'un et l'autre depuis plus de dix dans des travaux d'histoire et d'ethnologie bakongo. Les plus hautes figures du Conseil colonial sont là, partagées selon la ligne de fracture idéologico-confessionnelle: Dupriez et Louwers, d'une part, auxquels on peut associer Carton, député; d'autre part, Rolin et Speyer. Situation confirmée par la composition du corps des membres associés où, mis à part les étrangers, on retrouve Bertrand, militaire et membre du Conseil colonial, Ryckmans (futur G.G.), Van Der Kerken (magistrat-ethnologue, futur vice-gouverneur), Salkin (magistrat-ethnologue devenu conseiller à la Cour d'appel du

---

<sup>9</sup> C'est exactement aux mêmes mots qu'auront recours les initiateurs de la campagne scientifique coloniale qui verra le jour après la seconde guerre mondiale.

<sup>10</sup> Vandervelde sera systématiquement absent durant les années 30; quelquefois, les P.V. mentionnent "excusé".

Congo), Sohier (procureur général du Congo, père des recherches en droit bantou), Moeller (Gouverneur de la province orientale du Congo, challenger de De Jonghe en matière de politique indigène), tous juristes et magistrats. À leurs côtés, le vicaire apostolique du Haut-Kasaï, le comte de Lichterfelde, ministre et ambassadeur à Lisbonne et Van Wing, missionnaire-ethnologue consacré.

Vanderlinden (1994) note qu'il s'agit bien —et exclusivement— de notables appartenant au "*cénacle qui tient en main les rênes du pouvoir colonial*". Au sein de celui-ci, Ryckmans qui fut pourtant Résident en Urundi et qui apparaît déjà comme le "grand combinateur", ou encore comme le porteur d'une authentique conscience coloniale, omniprésent dans tous les cercles coloniaux métropolitains, "*n'apparaît alors que comme un bambin et qui plus est un bambin sans grand titre académique au sens strict*" (Vanderlinden, op. cit.).

À l'ombre d'une telle hégémonie (double, en fait; celle des juristes<sup>11</sup> et celle du pouvoir colonial), l'ethnologie seule s'est taillée une place relativement importante autour de De Jonghe. Cheville ouvrière de l'Institut, il a fait le vide autour de "son" ethnologie qui reste, au point de vue doctrinal et théorique, héritière du projet originel de la Société belge de sociologie et du Bureau international d'ethnographie, et qui est de plus en plus alignée sur *Anthropos*. C'est ce projet qu'il fait d'ailleurs réhabiliter dès la première séance et que les membres, à l'unanimité, entendent poursuivre.<sup>12</sup> De même, l'autre orientation de l'ethnologie de De Jonghe, l'étude des archives du Bas-Congo, entreprise plus tôt avec Simar et poursuivie par le R.P. Charles (philosophe, professeur à l'UCL), fait l'objet d'un nouveau crédit dès les premières séances de l'IRCB. Ainsi l'ethnologie du Congo et des régions voisines<sup>13</sup> figure en tête de l'hétéroclite programme de la classe de sciences morales et politiques qui comporte en outre les thèmes de recherche suivants: l'histoire du Congo, les études démographiques et économiques, la politique indigène, la missiologie, le droit, la législation et l'enseignement colonial. D'emblée, la fonction de propagande est mise en réserve. Il s'agit désormais de faire oeuvre scientifique!

Dans son ensemble, la composition de la classe de sciences morales et politiques contraste avec les deux autres, *Sciences naturelles, médicales* et *Sciences techniques*, davantage ouvertes aux professeurs d'université sous la houlette de quelques "macro-ingénieurs". L'équilibre idéologico-institutionnel y est cependant tout aussi savamment établi. En *Sciences techniques*, les professeurs "civils" partagent leurs strapontins avec quelques officiers dont le colonel Liebrecht, ancien de l'ÉIC, président de l'Association

---

<sup>11</sup> Le très actif Jeune Barreau de Bruxelles a créé une section coloniale très active elle aussi depuis 1923.

<sup>12</sup> Une commission est donc mise sur pied en vue de l'élaboration d'un questionnaire ethnographique destiné aux populations du Congo. Au lendemain de la seconde guerre, De Jonghe relancera un projet identique.

<sup>13</sup> Il ne s'agit pas d'une formule visant particulièrement le Ruanda-Urundi, mais plus largement les territoires coloniaux voisins comportant des populations apparentées à celles du Congo.

pour le perfectionnement du matériel colonial qui fut très active durant toute la décennie 20 dans les milieux industriels. C'est au sein des Classes de sciences naturelles et techniques qu'émergent les "professeurs d'universités coloniaux", qui dans leurs institutions, dispensent les cours coloniaux.

L'IRCB devient incontestablement, à la faveur des années trente, l'institution savante principale du savoir colonial. L'Institut compte dans ces rangs et, suivant de complexes équilibres idéologiques, politiques et institutionnels, les principaux personnages des institutions du pouvoir colonial (Conseil colonial, ministère, gouvernorat, magistrature du Congo) et des institutions savantes: Université coloniale<sup>14</sup>, Union coloniale, Société d'études coloniales, Musée, École de médecine, Association pour le perfectionnement du matériel colonial, universitaires professionnels liés à titre plutôt individuel aux enjeux coloniaux.

Sans nul doute, des clivages subsistent; ils font l'objet de savants et discrets dosages. L'âge d'or de l'IRCB correspond sans doute à un consensus très général sur la réparation-responsabilité assumée à l'égard du Congo.

Largement construit par les juristes, l'agenda des débats de la Classe des sciences morales et politiques démontre l'inféodation du progrès des sciences ethnologiques à ce que nous appellerons l'art de la cité coloniale. Ses artisans souscrivent d'ailleurs naturellement à cette orientation, bien que dans des perspectives différentes: aux yeux des catholiques, il s'agit de construire une pédagogie adaptée; aux yeux des magistrats-ethnologues libéraux, il s'agit de construire un droit colonial.

La fronde des partisans de l'administration indirecte et du protectorat est cependant passée. Les débats se constituent donc sur des points particuliers.<sup>15</sup>

Ce sont Van Der Kerken et De Jonghe qui monopolisent le discours théorique, la production et la diffusion ethnologique. Ce sont eux qui représentent l'ethnologie belge dans les institutions savantes internationales, ce sont eux qui patronnent la commission ethnologique créée par le Fonds National de la Recherche Scientifique et la section ethnologique de l'exposition d'Anvers. Ce sont eux qui contrôlent la production ethnographique de l'IRCB et, en conséquence, alimentent de ce savoir la politique indigène. Ils contrôlent les principales voies de publication: collection *Congo* et *Onze Kongo*, mémoires de l'IRCB, collections de l'Université coloniale. L'enseignement

---

<sup>14</sup> Voir la section suivante.

<sup>15</sup> Question de la nature de l'esclavage et de l'attitude à adopter à son égard, opposant les catholiques et les héritiers des "réalisateurs". Question, sans cesse reposée, des lacunes démographiques et des impératifs de recrutement, régime foncier et concessions foncières et minières, politique linguistique, organisation administrative et surtout juridique du Congo, etc.

universitaire ethnologique et la politique indigène à l'Université coloniale, à Gand et à Louvain, sont entre leurs mains. Lorsque le Ministre Franck publie, à l'occasion du centenaire du Royaume, un volumineux et luxueux ouvrage de vulgarisation consacré au Congo belge, ce sont Van Der Kerken et De Jonghe qui sont les conseillers pour les matières ethnologiques, l'organisation de l'enseignement et la politique indigène.<sup>16</sup> Lors de la session des Semaines sociales de l'Institut Solvay de l'ULB en 1932, une même division du travail prévaut entre De Jonghe et Van Der Kerken. Ils sont par ailleurs membres de la commission de l'Atlas du Congo mise sur pied en 1932.

Toutes les manifestations coloniales, officielles ou universitaires des années trente seront prises en charge par les membres de l'IRCB. Au "couple" ethnographique correspond le duo explosif des sciences de la nature, Leplae - De Wildeman; l'un professeur, "patron" de l'Institut agronomique de Louvain et directeur de l'agriculture au ministère, l'autre, qui s'opposa durement au premier au début des années vingt au sein du Congrès colonial national, est directeur du jardin botanique de l'État à Bruxelles, proche de l'ULB. Dans l'ombre de ces couples savants, de complexes réseaux structurent la saisie scientifique du Congo à travers la trinité coloniale. La dualité idéologique typique des élites nationales —catholiques conservateurs *versus* libéraux laïcs—, est toujours parfaitement combinée dans les organes de direction, les secrétariats et les commissions de l'IRCB, ainsi que dans toutes les manifestations savantes et coloniales. Le socialisme discret de quelques rares juristes ou administrateurs est bien loin de faire pièce à l'absentéisme systématique du premier président de la Classe des sciences morales et politiques, Vandervelde.

Sur le terrain, et contrairement à ce qui est souvent avancé, l'hégémonie catholique est loin d'être absolue et notamment parmi les porte-parole de la haute magistrature. L'IRCB est l'instrument par excellence de l'établissement du consensus savant et universitaire sur la question coloniale. Les publications coloniales des années 30-35, et y compris celles qui concernent la "crise au Congo" traduisent en fait une stabilisation de la science coloniale.<sup>17</sup> L'art de la cité coloniale peut s'établir sur base d'un équilibre des intérêts financiers, politiques, idéologico-confessionnels et institutionnels. La Belgique a désormais une politique coloniale; on peaufine "démocratiquement" les détails, on adapte

---

<sup>16</sup> Un duo semblable (Maes-Salkin) domine la représentation donnée des sociétés indigènes dans un autre ouvrage de vulgarisation de luxe publié à la même époque et dans le même contexte, *Le miroir du Congo*, Éditions NEA, Paris-Bruxelles, 1929.

<sup>17</sup> Très significatives du consensus colonial sont les nombreuses interventions des savants coloniaux lors des semaines sociales de l'Institut Solvay en 1932. Aucune voix discordante. L'intervention de Van Der Kerken est dominée par une reconnaissance de l'historicité des sociétés africaines, mais toute référence ségrégationniste a disparu au profit d'une attitude de sympathie bienveillante.

les principes aux évolutions de l'heure et, lorsque l'information fait défaut, on projette de nouvelles enquêtes.

Il en va ainsi par exemple de la question de l'esclavage.<sup>18</sup> Son traitement est exemplaire, car il indique à la fois les implications politiques du savoir ethnologique et le fonctionnement de l'IRCB. La question fait l'objet de discussions régulières durant l'année 1933. Bertrand, un militaire membre du Conseil colonial mais aussi connaisseur patenté des populations du Congo, ainsi que le vice-gouverneur général honoraire Engels, défendent une thèse selon laquelle l'esclavage au sens où il est internationalement condamné en outre par une commission de la Société des Nations, n'existe qu'exceptionnellement au Congo, que cette institution est au demeurant en contradiction avec *"les croyances et les structures sociales bantoues"*. Enfin, la jurisprudence indiquerait selon eux qu'une infériorité sociale des *"soi-disant esclaves"* n'est jamais invoquée spontanément par les indigènes. *"Seule notre ignorance de la nature des liens juridiques et sociaux des sociétés congolaises conduit à assimiler au statut d'esclaves des alliés, otages, clients, etc."*<sup>19</sup> La proposition est faite visant la constitution d'un coutumier sur la base des jugements rendus par les tribunaux coutumiers *"sur lesquels notre expérience permet de fonder les meilleures espérances"* (p. 59).

Quels sont les enjeux de ce débat "scientifique", quels sont ceux qui sous-tendent les méthodes propices à l'étude scientifique indispensable? D'abord, et au regard des sous-entendus de Bertrand, il s'agit pour le Congo officiel d'éviter d'accréditer la thèse selon laquelle l'esclavage aurait été principalement favorisé par la pénétration européenne. N'oublions pas que "l'esclavage arabe" est officiellement éradiqué à l'instar de l'anthropophagie.<sup>20</sup>

Du point de vue de certains administrateurs et surtout de magistrats, les tribunaux sont encombrés et souvent s'encombrent d'affaires "d'esclavage" non fondées. La reconnaissance de la justice coutumière implique la reconnaissance de la contrainte par corps qui ne peut être assimilée à l'état servile. Par ailleurs, cette suspicion et les plaintes qu'elle encourage perturbent les "recrutements".

---

<sup>18</sup> Il s'agit de l'esclavage dit "domestique". L'autre esclavage, celui des "Arabes" étant liquidé, comme l'indique un célèbre monument colonial bruxellois figurant un soldat blanc relevant un Noir à peine vêtu et écrasant du pied un "esclavagiste arabe", monument qui portait, avant la reconnaissance officielle de l'Islam, la mention suivante: "le colonisateur belge relève l'indigène et écrase l'esclavagiste arabe". Les derniers mots ayant été sacrifiés à la courtoisie internationale et à l'oecuménisme monothéiste depuis 20 ans.

<sup>19</sup> A. Bertrand 1933; Engels 1933.

<sup>20</sup> Rappelons l'usage abondant qui avait été fait de la question de l'anthropophagie par les adversaires du Congo léopoldien. N'avait-on pas proclamé dans l'Europe entière que les campagnes soudanaises avaient donné lieu à d'innombrables pillages et actes d'anthropophagie imputés aux soldats batetela révoltés!

Du point de vue de l'évangélisation et de son projet d'extirpation des "pratiques barbares", il importe que celles-ci... existent bel et bien. Par ailleurs, la libération ou l'accueil "d'esclaves" est un instrument efficace de peuplement des villages chrétiens et fermes-chapelles qui sont parfois de véritables entreprises agricoles. Il importe cependant de maintenir le phénomène dans des limites, car une reconnaissance de la généralité du phénomène placerait la Belgique dans une situation difficile à l'égard des normes internationales, et en particulier de la commission de la Société des Nations.

La science ethnologique est donc conviée à trancher dans un débat d'autant plus complexe que les faits ne sont pas documentés systématiquement.

Quoi qu'il en soit, De Jonghe convoque la science inductive et les apports d'une dizaine d'ethnographes-missionnaires pour démontrer que la thèse selon laquelle "*nos connaissances à propos du régime d'esclavage ne dépassent pas le stade d'une croyance irraisonnée et que la conclusion prématurée selon laquelle l'esclavage n'existe guère au Congo est inacceptable*".<sup>21</sup>

En suivant Nieboer qui, dans son *Slavery as an industrial System*, propose une statistique africaine construite sur la base d'un indice de servilité, il propose de ne retenir que le critère du droit de propriété d'un individu sur un autre, indépendamment du contenu concret des relations serviles. Une telle définition inclut les "otages" sur lesquelles le créancier dispose d'un "droit de revente". Il propose sur cette base qu'une enquête soit effectuée dans tout le Congo et présente un long questionnaire à transmettre "*à nos coloniaux, aux administrateurs, magistrats et missionnaires*" (p. 82).

Une commission est constituée pour la "*mise en forme définitive du questionnaire*". Elle comprend De Jonghe, Ryckmans, le R.P. Charles, Gohr et Van Der Kerken. La différence principale entre ce questionnaire et celui présenté par De Jonghe tient essentiellement en ceci qu'il introduit d'emblée, dans les instructions et les premières questions, une série de distinctions de type juridique entre "*contraints par corps, clients, prisonniers, serfs corvéables, débiteurs, otages, coupables purgeant une peine, vrais esclaves appartenant en groupe à une collectivité et astreints à des travaux non rétribués*" et enfin, "*vrais esclaves appartenant à un maître qui en dispose à son gré*". Diverses précisions sont demandées concernant le contenu juridique et concret de ces différents liens sociaux. Le questionnaire établi par De Jonghe entérinait pour sa part l'existence d'un "vrai esclavage", puis proposait d'en déterminer le contenu et les pratiques. Autre différence de méthode, ce sont "*nos coloniaux, missionnaires, administrateurs et magistrats*" qui sont appelés à collaborer contrairement à la proposition de Bertrand visant à demander aux magistrats de recueillir la jurisprudence indigène.

Ayant obtenu l'accord du ministère, le questionnaire est acheminé au Congo par les canaux des missions et de l'administration. Un prix de 100 livres sera accordé par l'Institut international pour l'Étude des Langues et Civilisations africaines de Londres.

---

<sup>21</sup> De Jonghe 1933.



Malgré la faiblesse scientifique avérée des premiers questionnaires remplis et reçus en 1935 et le fait évident que leurs auteurs ne semblent y avoir vu qu'une tâche administrative de plus, l'IRCB se prononce en 1936 pour la poursuite de l'enquête.<sup>22</sup> Ainsi fonctionnait l'ethnologie savante officielle. D'autres problèmes sont traités sur le même modèle, chaque tête de réseau mobilisant les experts de terrain et les théories ad-hoc. Nous examinerons plus loin d'autres morceaux typiques du procès de la science ethnologique.

### **I. 3. Les absents. Actes manqués et premières orientations du pragmatisme empirique contre la doctrine officielle d'édification d'un "Bantou meilleur"**

L'IRCB ne compte pas de section "économique" et les débats économiques sont rares au sein de la classe des sciences politiques et morales dominée par le pacte entre le droit et l'ethnologie. En fait, les questions économiques relèvent presque exclusivement de la direction des trusts. C'est au sein de la Classe des sciences techniques, et toujours sous un angle commercial et technique, qu'interviennent leurs porte-parole, les "macro-ingénieurs" (agronomes rarement, industriels le plus souvent).

La semaine sociale coloniale de L'institut de sociologie Solvay, dont le ton est parfaitement unanimiste autour d'une vingtaine de savants coloniaux, ne fournit que très peu de données économiques. Bien qu'au vu de l'importance des capitaux engagés au Congo, des considérations économiques ne manquent pas, il n'y aura pas de science économique coloniale. Même les sections commerciales coloniales des universités sont des sections généralistes. Le Congo n'apparaîtra que très tardivement comme une entité économique pertinente, l'objet possible d'une science économique coloniale restera soumis, d'une part, aux stratégies des compagnies et, d'autre part, à l'art de la cité coloniale.

Malgré l'enthousiasme de Rolin pour le projet de sociologie coloniale de Maunier (Paris) et malgré le fait que progressivement s'installe l'idée selon laquelle l'acculturation fournit un objet distinct de l'ethnologie et renvoie à des lois du contact racial ("le métissage" dit Rolin visant par là bien plus que le métissage biologique), qui constituent des *"faits directeurs supérieurs aux plans dérisoires des gouvernements et aux volontés éphémères des hommes"*<sup>23</sup>, ce domaine ne trouvera jamais d'espace propice au sein de l'IRCB et ne fera l'objet d'aucune mission ni publication dans la série des mémoires.

---

<sup>22</sup> Bull. IRCB, rapports annuels du secrétaire général.

<sup>23</sup> On trouve ici un écho ou une évolution parallèle à celle par laquelle l'ethnologie fonctionnaliste anglaise entreprend de fonder la légitimité de l'objet appelé "social change" ou "race relations"

Bien que "non appareillée" par les sciences coloniales, et le plus souvent enfermée dans l'angoissante question des évolués, l'idée cependant progresse incontestablement et n'est pas étrangère au consensus apparemment triomphant des savants coloniaux, à la suite de l'extinction des polémiques "théoriques" en matière de politique indigène. Ainsi P. Ryckmans, membre associé de l'IRCB, qui est alors professeur à l'École de commerce de Louvain et à l'Université coloniale et qui entamera en 1935 une carrière inégalée comme Gouverneur général, écrit-il: "*la question n'est plus de savoir comment dominer une population sujette, mais de savoir comment assurer la coexistence libre, pacifique et féconde entre des civilisations et des races différentes*". L'opposition aux politiques assimilationnistes n'est plus de mise, car, d'une part, les puissances y renoncent officiellement et qu'elle prend, d'autre part, des formes inattendues à travers le concept de tutelle et l'objectif du *self-government*.<sup>24</sup>

La préservation des coutumes, concept pratique hier, est-elle encore pertinente alors qu'un nombre croissant d'indigènes les répudient. La doctrine de Ryckmans, celle du paternalisme éclairé et de la décentralisation du pouvoir économique et politique accru vers le Gouvernement du Congo trouve une formulation précoce. "*En réalité le levain est dans la pâte, la transformation des sociétés indigènes est inévitable. L'instruction des masses, l'indépendance que donne le salaire, l'évangélisation ont désagrégé la tribu. Est-il possible de faire évoluer les indigènes suivant la ligne de leur civilisation? Mais le propre des civilisations était de ne pas évoluer!*" (p. 236). Les faits incitent donc à confirmer l'existence de lois du contact des races qui, malgré l'absence d'étude systématique, indiquent les voies à suivre ou plutôt à aménager. Car les Noirs, "*à la différence des Jaunes, adoptent notre civilisation au hasard. Cela fera quelque chose d'hybride, d'inorganisé, de stérile, à moins que nous trouvions les critères*" (idem). Rolin, qui n'a jamais mis en question l'évangélisation, abonde dans le même sens. La référence au respect des coutumes est une formule oratoire qui n'a guère de sens face à la nécessité impérieuse qu'il y a à produire des travailleurs industriels et des chrétiens, ni, plus généralement, face à l'effondrement des sociétés indigènes qui traduit quelque chose de plus profond, "*des poussées, des phénomènes de masse*". Et d'évoquer pour la

---

(acculturation outre-atlantique). Le maître bruxellois de droit colonial comparé découvre la possibilité et l'urgence d'une science à l'égard de laquelle la "*politique coloniale apparaît comme subordonnée en grande partie sinon totalement (...), il faut donc commencer par là! (...), car la sociologie coloniale est bien plus vaste que l'étude des sociétés indigènes, c'est l'étude détaillée de l'influence du blanc sur l'indigène et réciproquement*" (Bull. IRCB, 1933, pp. 98-104).

<sup>24</sup> Ryckmans pense ainsi que l'objectif britannique visant à "*conduire les indigènes à s'administrer eux-mêmes... suivant des méthodes britanniques, leur assimilation sera assurée bien plus efficacement qu'en suivant les anciennes méthodes françaises*" (Bull. IRCB, 1934, pp. 227-236).

première fois et en référence "à des probabilités conditionnelles une évolution analogue à celle de l'Amérique tropicale".<sup>25</sup>

La théorie déjà divorce de la pratique. Mais la science reste ethnologique, et ce divorce lui permettra de revendiquer la "théorie pure" et la "recherche désintéressée". L'activité des ethnologues experts se scinde en deux registres. Dans le registre savant de la "science pure", l'acculturation ne supplantera jamais l'étude des peuples.

Vingt ans plus tard, alors que s'impose l'idée d'une révolution industrielle congolaise et que la nouvelle génération de scientifiques coloniaux fait abondamment référence aux "lois de l'acculturation", celles-ci ne se substitueront jamais au cocktail de représentations qui constituent celle de la "bantouité".

Malgré la doctrine finalement unanime selon laquelle la connaissance des sociétés indigènes est un instrument politique incontournable, le fossé se creuse entre la doctrine et la gestion pratique de l'acculturation par la direction des groupes, entre les savants ethnologues et les missionnaires instituteurs, les administrateurs et un dispositif socio-sanitaire qui se construit autour de l'imposant dispositif d'enquête et d'intervention du Fonds Reine Élisabeth pour l'Assistance Médicale aux Indigènes (FOREAMI).

Cette situation unité de la science et de la pratique dans la doctrine officielle et dissociation de fait des pratiques savantes et administratives fournit une très relative ouverture au travail théorique inspiré par le fonctionnalisme et le culturalisme.

C'est ainsi que G. Smets, recteur de l'ULB de 1929 à 1932, "remplaçant" de Salkin à l'IRCB et successeur de Mahaim à la direction de l'institut de sociologie Solvay, dirige ses travaux vers l'ethnologie du Ruanda-Urundi sur des bases théoriques relativement étrangères à l'ethnologie coloniale belge.<sup>26</sup> Soucieux d'éviter "*la mystique durkheimienne et le mythe freudien*", il se tourne vers les travaux de l'école britannique autour de Malinowski, qui est déjà alors franchement orientée vers l'étude du *social change*.

---

<sup>25</sup> *Revue de l'Institut de sociologie*, 1932, n 4, pp. 795-796.

En 1932, en pleine crise du Congo, Mahaim qui dirige l'Institut Solvay inscrit la question congolaise au menu des Semaines sociales de l'institut qu'il introduit en disant que "*la constitution d'une nouvelle communauté sociale est désormais l'essentiel de la mission coloniale commencée il y a quarante ans*". C'est pour lui aujourd'hui "*littéralement un phénomène social: colonisateurs et colonisés ont noué des relations qui ont affecté les actions et les réactions des hommes les uns vis-à-vis des autres*" (*Revue de l'Institut de Sociologie*, 1932, n 4)

<sup>26</sup> Voir en outre l'étude sur le régime successoral des Barundi de l'Urundi, qu'il conclut en insistant sur l'étroite dépendance de ces coutumes à l'égard des conditions économiques, politiques et sociales (Bull. IRCB, 1937, pp. 729-740).

La théorie des besoins (*drive*) qui permet de reconstituer l'origine et l'évolution des institutions sociales et des valeurs à partir des choix opérés par les peuples pour rencontrer ces besoins physiologiques et matériels fondamentaux rend aussi bien compte des institutions des primitifs que des institutions civilisées. La théorie rétablit à ses yeux l'unité de l'humanité, "*seul postulat grâce auquel l'ethnologie peut devenir l'adjuvant d'une connaissance intégrale de l'humanité (...); entre le civilisé et le plus grossier des primitifs, il n'y a pas de différence radicale*"

La théorie conforte aussi l'idée d'une surdétermination des situations coloniales par le procès concret et matériel qui véhicule de nouveaux moyens de répondre aux besoins fondamentaux.<sup>27</sup> L'anthropologie théorique rejoint ainsi le projet de sociologie coloniale de Maunier pour désigner un nouveau champ d'investigation distinct des monographies ethnologiques classiques et pour renouveler l'inspiration des théoriciens et praticiens de la politique indigène. "*Si les institutions indigènes sont si étroitement liées à la manière dont les besoins fondamentaux trouvent leur satisfaction dans la société où elles sont élaborées, toute modification dans ces conditions doit se traduire tôt ou tard par une altération du système des relations familiales et politiques. Les ethnologues s'attachent le plus souvent à reconstituer le tableau d'une société indigène intacte, abstraction faite des changements que les contacts coloniaux doivent nécessairement entraîner en elles, qu'à nous décrire ces changements et à en débrouiller les causes et les mécanismes. Il y a là pourtant un beau champ ouvert aux recherches d'observateurs doués d'esprit sociologique*"(p. 695).

Malgré l'existence de quelques travaux empiriques réalisés autour des cités extra-coutumières à la fin des années trente, la thématique de l'acculturation, de la sociologie coloniale ou de l'anthropologie fonctionnaliste appliquée, ne trouvera pas de débouchés significatifs avant les années cinquante.<sup>28</sup>

#### **I. 4. L'information scientifique préalable à toute question intéressant les indigènes**

Les travaux des principaux membres de l'IRCB entre 1930 et 1935 sont dominés par la question de l'information fiable et "*scientifique préalable à toute question intéressant les indigènes*". Pour saisir l'ampleur de cette question, quelques précisions s'imposent. Deux questions d'ailleurs liées entre elles hantent depuis plus de dix ans les grands coloniaux: le maintien au Congo d'une très faible fécondité et l'hémorragie des hommes

---

<sup>27</sup> G. Smets, 1934.

<sup>28</sup> Olbrecht, américaniste formé par Boas et coopté par l'IRCB, deviendra certes responsable du Musée mais ne dirigera ses travaux africains que vers l'art.

valides qui affectent des régions entières dont le statut extra-coutumier n'apparaît plus que comme une fiction.

*Il est difficile d'imaginer aujourd'hui l'énorme pression qui s'est exercée sur les populations congolaises et voisines. En 1925, 415 000 adultes valides étaient réclamés soit 15% du total des hommes! La commission de la main-d'oeuvre avait fixé un plafond de 10% de "HAV" recrutables au sein d'une communauté. Hors des zones coutumières, tous les "HAV" pouvaient être recrutés. Les chiffres disponibles n'incorporent pas les militaires, employés de l'État et des missions. Il faut de surcroît tenir compte que 15% du total restant pouvaient être affectés "pour un temps qui n'absorbe pas toute leur activité (!) aux travaux obligatoires imposés" par Boula Matari! La commission n'a fait qu'entériner l'énorme appétit des employeurs et Bertrand estime qu'en 1930, "un prélèvement de 25 % n'est pas rare, ajoutant qu'un prélèvement de 35% est chose rare"!*

*(Revue de l'Institut de Sociologie, 1932, n 4, pp. 788-791).*

En fait, dans de nombreux cas, l'administration a organisé elle-même, à la demande des employeurs, des recrutements "illégaux". *"Après 15 années, la coercition ou la menace de coercition reste nécessaire pour maintenir au travail plus de la moitié des ressortissants, ce qu'on ne peut considérer comme une base pour une production normale"* (op. cit. p. 792).

Il est tout aussi difficile de s'imaginer l'immense errance qui fit suite aux licenciements massifs, aux réductions de budgets publics, aux nombreuses faillites lors de la crise en 1932-33.

Dès la sortie de crise, nouvelle tentative de cerner la "question démographique". Les sondages de l'administration se révèlent peu probants. *"Tout se passe comme si l'administration, troublée par une réalité trop dure, désirait noyer les situations démographiques par trop fâcheuses"* (Ryckmans). Face à celles-ci, de nouvelles sources d'informations sont disponibles qui témoignent d'un déficit de naissances de garçons. Cette question fait l'objet de longs développements techniques dans le rapport Ryckmans. Le Dr Motoulle évoque des situation inégales: reprise de la fécondité dans certaines régions, disparitions progressives de populations entières dans d'autres. Les missions de la Croix-Rouge décrivent aussi, à côté des "régions prospères", des situations en pleine décadence. Telles sont les principales motivations de ceux qui tentent de construire, à partir de l'IRCB, un système permanent d'information scientifique susceptible de permettre de coordonner le "prodigieux développement" du Congo et de gérer ses limites humaines.

Mais une autre raison tient encore dans la crainte permanente de voir les puissances "s'arranger" au détriment de l'Oeuvre belge! L'information scientifique doit permettre de prévenir les "excès" dont, à l'étranger, d'aucuns pourraient se faire les dénonciateurs. ° mesure que cette crainte se fait de plus en plus précise, l'histoire occupera une place inédite dans les travaux de l'IRCB. Il s'agit de refaire l'histoire de la continuité d'une oeuvre congolaise "fondamentalement belge", l'histoire de la guerre en Afrique de l'Est, l'histoire de l'établissement des frontières orientales. Les révélations se multiplient sur les arrangements diplomatiques à la veille de cette guerre, etc.<sup>29</sup> L'histoire du Congo R-U, qui se résume à l'histoire de l'expansion belge, n'incombe qu'accessoirement aux historiens des universités du royaume. Elle constitue l'activité favorite des grands coloniaux de l'IRCB, en particulier des juristes en retraite. Cette histoire ne cessera de prendre de l'importance au sein des travaux de l'IRCB, contribuant à reconstruire durablement le mythe créationniste léopoldien. Ce travail de forclusion constitue cependant un nouvel acte manqué des sciences coloniales. ° l'exception de l'histoire dynastique du Ruanda-Urundi et des problèmes de migration et de diffusion dont traitent les ethnologues, une histoire des Africains ne commencera à voir le jour qu'au cours des années cinquante.

Plus généralement, les orientations prises en matière de formation coloniale, que nous examinerons par la suite, concourent à limiter fortement les foyers possibles de recherche africaniste.

---

<sup>29</sup> Durant la seule année 1936, voir de Lichtervelde, Heyse et Louwers.

## II. Une Université coloniale pour fabriquer des coloniaux

"Il importe de décourager franchement dans leurs intérêts et dans celui de la colonie, les êtres faibles, les enfants gâtés, les nonchalants, les partisans des théories du moindre effort, les désabusés, les désillusionnés, les révoltés et autres inutilités et nuisances sociales. Dans nos vieux pays, ils pourront végéter; dans la Colonie, ils seront inévitablement fauchés" (N. Laude, directeur de l'Université coloniale).<sup>30</sup>

Le 11 janvier 1920 est fondée l'École Coloniale supérieure d'Anvers, qui deviendra Université coloniale d'Anvers en 1923 (Arrêté royal du 21 novembre). Cette institution se voit gratifiée d'une dotation de 10 millions de francs par la fondation américaine *Commission for Relief in Belgium*, dont E. Francqui est l'animateur. L'État est bien sûr intervenu, à l'instar de diverses fondations privées ainsi que de l'Association des planteurs de caoutchouc.

L'Université coloniale est spécifiquement destinée à former les fonctionnaires coloniaux.<sup>31</sup> Elle dispose de la personnalité civile et est donc administrativement

---

<sup>30</sup> *L'Universitaire colonial*, n 6, 1931. ° la suite d'un séjour à Anvers, M. Delafosse décrivait ainsi la nouvelle institution: "Il est visible qu'on a voulu, en dehors et au-dessus d'une préparation strictement professionnelle, faire d'eux (les étudiants) des hommes d'élite et d'initiative, tant dans l'ordre intellectuel que dans l'ordre matériel et surtout, semble-t-il, dans l'ordre moral" (*L'Essor colonial*, 11 décembre, 1924).

<sup>31</sup> ° titre indicatif, notons qu'en 1946, Godding, ministre des Colonies, fait porter à 32 le nombre d'élèves admissibles en 2<sup>e</sup> année. Mais ce même ministre entend faire revoir le programme des cours dans un sens plus universitaire et l'adapter à "la formidable transformation de la colonie".

° cette époque, le service territorial était aussi considéré comme le passage obligé des candidats aux "carrières libres" au Congo. Quant aux carrières dans les entreprises privées, on n'était pas loin de considérer qu'il en était de même (R. P. Capart, *Manuel des carrières*, Éditions REX, 1930). Dans les faits, la circulation sera toujours très forte entre le haut personnel colonial administratif et les cadres des entreprises privées du Congo. Le statut de quasi fonctionnaire civilisateur et parfois de consultant de nombreux missionnaires renforcera l'intégration sociale et opérationnelle du bloc trinitaire constitutif du pouvoir au Congo.

° l'administrateur territorial, considéré comme le pivot du dispositif colonial, est confié, à la suite d'un écolage de quelques mois auprès d'un colonial chevronné, un territoire souvent plus grand que la Belgique. Il en est le chef dans toute l'acception du mot (N. Laude, op. cit.). L'administrateur territorial de seconde classe doit être porteur d'un titre universitaire correspondant à des études de trois ans au moins. L'administrateur de première classe doit disposer d'un titre de docteur. Les agents territoriaux, porteurs

indépendante du ministère des Colonies. Vingt étudiants, détenteurs d'un titre de l'enseignement secondaire supérieur (Baccalauréat), sont admis chaque année sur concours. Ils s'engagent en qualité d'administrateur territorial pour trois ans. Hormis quelques notions d'histoire des empires coloniaux, les deux premières années d'études restent dominées par les matières générales. On notera l'importance du volume horaire consacré à l'étude des langues indigènes (400 heures au total). Mais on trouve au programme de cette candidature des cours d'ethnologie, de cartographie, d'économie et de géographie physique congolaises. La dernière année constitue la préparation spécifique de l'administrateur territorial: hygiène, médecine et zoologie africaines, politique indigène, régime financier et administratif de la Colonie, linguistique bantoue et langues indigènes, ateliers de génie civil et initiation militaire.<sup>32</sup> Les activités pratiques ne sont pas négligées et les cours de jardinage, succèdent aux cours de photographie. Très régulièrement, les étudiants travaillent au Musée de Tervuren ou à l'Institut de médecine tropicale d'Anvers.

Faible rejeton des projets d'École mondiale, l'Université coloniale n'en conserve pas moins l'idée centrale de formation d'un corps d'élite et surtout d'un esprit de corps. En régime d'internat, les étudiants portent l'uniforme et sont soumis à un régime "*qui se rapproche du Scouting (division en promotions avec chefs et sous-chefs de promotions)*". Les étudiants organisent collectivement les tâches de maintenance, repas, etc. Avec un grand souci d'installer une ambiance coloniale, les responsables de l'établissement invitent de nombreux coloniaux et missionnaires à donner conférences et causeries, le lien permanent avec le personnel colonial est organisé à travers les cercles d'anciens et les "fonds des amis". Les enseignants sont principalement "*des coloniaux ayant la double autorité de la science et d'une noble et féconde carrière coloniale*". L'Université coloniale entend s'inspirer de l'École militaire et des universités anglaises. "*La vie en commun, la présence à des réceptions et à des soirées, les petits sacrifices que nécessite le coude-à-coude quotidien, l'esprit de corps et de tradition contribuent à la formation du caractère*" (N. Laude, op. cit.). On évite donc soigneusement toute expression des conflits idéologiques et linguistiques. Les rapports avec l'élite coloniale européenne sont tout aussi soigneusement établis à travers les conférenciers de passage, les expositions et réceptions et les visites. Le corps professoral, reflet d'un équilibre complexe des clivages nationaux et des intérêts coloniaux, semble acquis aux thèses de l'administration indirecte.

---

d'un titre de l'enseignement secondaire supérieur, supérieur normal, ou de candidatures universitaires, peuvent, après plusieurs années d'activité, se présenter à l'examen de sélection des administrateurs de seconde classe.

<sup>32</sup> L'administrateur territorial dispose du commandement d'un détachement de troupes territoriales.



L'Université coloniale sera dirigée jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale par un seul et même grand notable colonial issu de l'ÉIC. Au début des années cinquante elle deviendra l'Institut National des Territoires Outre-mer (INUTOM).

Le caractère "extra-territorial" de l'Université coloniale au regard des institutions de formation supérieure, qui n'a d'académique que le cérémonial et qui est très peu intégrée dans des courants de recherche professionnalisés, ne recrute donc qu'au sein des notabilités coloniales selon des équilibres politiques, idéologiques et disciplinaires précis. L'admission des étudiants y répond à des critères moraux et sociaux très exigeants (on perçoit bien ici les effets durables des dénonciations internationales qui insistaient sur l'avilissement tout particulier par lequel s'illustraient les Belges en Afrique centrale léopoldienne). La formation d'un esprit de corps domine les formes et contenus des enseignements. La compétence coloniale réputée donnée par le long et intime contact avec la chose coloniale s'impose toujours comme une source de légitimité supérieure.<sup>33</sup> Cependant, l'effet de censure et d'imposition attendu de l'institutionnalisation d'un tel corps de "docteurs congolais" ne peut s'imposer parfaitement au regard des enjeux coloniaux structurés autour des clivages sociaux et politiques métropolitains. La production "théorique" de l'Université coloniale en sera marquée par de fréquentes manifestations d'euphémisation qui, contrairement aux attendus, ne se situent pas dans la logique d'un "juste milieu" explicite, mais se signalent par des procédures de théorisation "holistique ou multidisciplinaire" sauvages, individuelles et extravagantes. <sup>34</sup>

L'Université coloniale n'aura jamais un parfait monopole sur l'enseignement colonial, car il subsistera une École coloniale directement liée au ministère des Colonies et située à Bruxelles. Elle comportait deux sections. La première préparait les fonctionnaires coloniaux de rang inférieur à travers des sessions de trois ou six mois d'enseignement à temps plein. La seconde dispensait une préparation coloniale pour les détenteurs de diplômes universitaires supérieurs qui se destinaient à exercer des fonctions dans l'administration coloniale. Bien que les futurs magistrats du Congo R-U n'aient été soumis ni aux programmes de l'Université coloniale, ni aux cours de l'École coloniale, il

---

<sup>33</sup> Professeur à l'université coloniale, Verlaine se répand en excuses adressées aux coloniaux, car il ne peut revendiquer qu'un séjour d'une année au Congo. Il s'excuse donc pour son ambition théorique et généralisante et, par un exercice constant de déférence, tente d'annexer une partie de cette légitimité supérieure.

<sup>34</sup> Voir par exemple les élucubrations du Dr Habig quant à "l'aspect photodynamique de l'âme bantoue" qu'il délivrait aux candidats Administrateurs. Voir aussi la recension par le même docteur Habig de l'ouvrage de son collègue F. Fanon, auquel il s'est semble-t-il interdit de comprendre quoi que ce soit en n'y voyant qu'un témoignage "*d'un aliéné, négateur féroce de toute qualité nègre soucieux d'être un parfait blanc*"! (Dr Habig 1953).

n'était pas rare que d'aucuns "passent" par l'École. ° l'instar de l'Université, l'École dispensait un enseignement qui faisait la part belle à la linguistique, l'ethnologie et la politique indigène. Ainsi, selon Nicaise: "*practically all those who, in the last thirty or forty years, have started a career in government service in the Belgian Congo or Ruanda-Urundi, have had a preliminary knowledge of native cultures and a general conceptual frame of reference preparing them for further studies in the field*" (Nicaise, 1960, p. 113).

Autour de De Cleene et surtout de Van Der Kerken, tous deux enseignants à l'Université coloniale, se constitua un petit groupe d'administrateurs-ethnologues dont plusieurs publièrent articles et livres dans des revues et collections scientifiques étrangères et nationales.<sup>35</sup> Sur le terrain, les anciens de l'Université coloniale pérennisaient l'esprit de corps par un bulletin trimestriel. Quelques-uns furent associés à l'initiative du Centre d'Étude des Problèmes Sociaux Indigènes (CEPSI), puissamment soutenue par les groupes industriels et financiers du Katanga. Cependant, les initiateurs de cette entreprise se distinguaient davantage par le fait qu'ils n'étaient pas issus de l'Université coloniale. Dans l'effervescence des années 50, le Bulletin se muera en revue à prétention scientifique rivalisant avec les publications du CEPSI (voir plus loin, *Problèmes d'Afrique centrale*), où l'on retrouvait essentiellement l'influence de deux administrateurs-ethnologues non confessionnels, Van Der Kerken et G. Brausch.

La formation dispensée par l'Université coloniale fut critiquée sévèrement par divers réformateurs catholiques qui, durant les années 50, en contestaient le statut universitaire, Malengreau évoquant même "*une institution de formation professionnelle*" (interview de G. Malengreau).

---

<sup>35</sup> Nous avons signalé les principaux travaux de ceux-ci en note. Voir ci-dessus.

### **III. Le Congo des universités belges**

#### **III. 1. Évolution des enseignements coloniaux dans les universités**

De l'examen des programmes de cours des Universités pour la fin des années vingt et les années trente, se dégage l'impression d'une stabilisation des dispositifs nés de la reprise. Très peu d'innovations, très peu de changements des programmes, des intitulés et des titres en matière coloniale. Bien que les institutions coloniales nationales aient acquis un monopole de formation des administrateurs territoriaux et des médecins coloniaux, l'espace universitaire colonial s'élargit quelque peu et se diversifie selon des axes et des modalités qui s'institutionnalisent durant l'âge d'or de la science coloniale (1930-40). Précisons toutefois que cet âge d'or, qui voit une lente percée des "arts de la mise en valeur" et une relative généralisation des cours de droit, d'histoire et d'introduction au Congo, ne saurait être considéré comme l'âge d'or des sciences coloniales à l'Université. Les évolutions sont inégales selon les établissements, les filières et les disciplines. Manifestement, c'est le matériau humain congolais et ses manifestations sociales, linguistiques et artistiques qui "rate" son entrée dans l'univers du savoir légitime. Non seulement il n'existe aucune section ethnographique (nous ne parlons pas de filière) à la veille de la seconde guerre, alors que les mémoires et monographies de l'IRCB se multiplient, mais le statut de l'ethnologie devient de plus en plus accessoire au sein des programmes de spécialisation des Écoles de commerce, de sciences appliquées, d'agronomie, etc. Elle disparaît presque complètement des programmes de géographie désormais parfaitement "académisés" et "scientifichés". Les Facultés reines Droit, Philosophie et Lettres, Médecine, et Sciences n'ont développé aucune filière coloniale dans leurs programmes principaux.

Parmi les disciplines qui s'émancipent, la science économique particulièrement semble montrer une indifférence totale envers la chose coloniale. L'économie coloniale reste enseignée par des "macro-ingénieurs" coloniaux. Dans l'important développement des sciences humaines générales, seules les Écoles de commerce développent des filières coloniales complémentaires.

Il importe de noter que parmi la soixantaine de professeurs ou chargés de cours en rapport "pédagogique" avec la colonie, les postes déterminants en médecine, agronomie, droit, géologie, sont "tenus" par des membres éminents de l'IRCB, et principalement de ses Classes de sciences techniques et sciences naturelles et médicales. Un réseau se tisse donc alors que s'approfondit l'unanimisme colonial, alors que les clivages institutionnels et idéologiques s'estompent et qu'est consolidé le bloc colonial trinitaire dont l'hégémonie

intellectuelle et savante est absolue.<sup>36</sup> Ce phénomène n'est pas étranger aux subtils équilibres que reproduisent avec grand soin les mécanismes de cooptation dans les nouvelles institutions coloniales nationales.

Après la tourmente post-léopoldienne, après l'offensive anti-assimilationniste, l'histoire du Congo et la législation coloniale peuvent devenir des annexes aux disciplines "nationales" enseignées par des généralistes dans les programmes de candidature.

Bien que l'on se plaise à proclamer que l'immense matériau centre africain est une source intarissable de découvertes, le Congo reste dans les universités un objet d'enseignement et principalement d'initiation, bien davantage que de recherches. Sauf dans quelques filières particulières, on doit bien constater que les universités jouent un rôle mineur dans la production de l'expertise congolaise et des savants coloniaux qui sont pourtant tous universitaires.

Ce n'est qu'au lendemain de la guerre, et à la suite d'un important activisme scientifique au Congo, que l'ensemble du dispositif métropolitain des savoirs coloniaux avouera son extrême indigence quant à son accès au terrain. Face à une crise sociale sans précédent et à la nouvelle attention internationale sur les colonies, on découvrira alors un Congo dépourvu de toute possibilité d'appareillage scientifique susceptible de reconfigurer l'image de la colonie, de donner à ses responsables publics le sentiment qu'une direction nouvelle peut être donnée à l'évolution sociale. Ce n'est guère qu'entre 1950 et 1955 que les universités "descendent au charbon" ou plutôt..."au cuivre".

Néanmoins chaque université avait, durant l'âge d'or, ses sections coloniales ou professaient presque exclusivement des notables coloniaux. ° l'université l'enseignement est davantage colonial que congolais.

### **III. 1. 1. Le Congo à l'Université catholique de Louvain**

En 1930, à Louvain, l'enseignement colonial n'a connu aucune dispersion. Il se concentre même davantage encore sur le pôle agronomique qui dispose d'une section coloniale (deux ans d'études), sur la formation scientifique des missionnaires et sur une licence en sciences commerciales et coloniales organisée par l'École des sciences commerciales financières, consulaires et coloniales.<sup>37</sup>

---

<sup>36</sup> La division du travail savant colonial entre catholiques et non confessionnels a vu ces derniers perdre une place forte avec l'arrivée à la tête de l'Institut Solvay d'un colonial en chambre de la première heure qui ne s'est jamais dissocié publiquement de l'oeuvre léopoldienne, E. Mahaim (voir Mahaim 1897).

<sup>37</sup> Les diplômés proprement dits portant titre de licencié en sciences commerciales et coloniales sont très peu nombreux: deux diplômés par an!

Les grandes Facultés de Droit, de Sciences et Sciences appliquées et de Médecine n'ont adjoint aucun cours colonial à leur programme.<sup>38</sup>

Au sein de la licence en sciences commerciales et coloniales, on retrouve presque exclusivement les figures de proue de la "science coloniale nationale". Le R.P. Charles (missiologie), membre du Conseil colonial et de l'IRCB, De Jonghe directeur au ministère des Colonies, Secrétaire de l'IRCB (que l'on ne présente plus), Leplae (agronomie tropicale et subtropicale ainsi qu'un cours intitulé Congo belge), Fontainas, patron des sciences appliquées coloniales, membre de l'Union coloniale, de l'IRCB, administrateur de sociétés minières coloniales (Politique économique congolaise et outillage de la colonie), Bruynoghe, médecin, membre titulaire de l'IRCB et le R.P. Vanden Eynde (Langues congolaises). Les cours liés à l'agronomie tropicale forment la moitié du programme de cours facultatifs accessibles à tous les étudiants des quatre licences spéciales.

Au sein de l'École de sciences politiques et sociales, aucun cours relatif au Congo hormis à l'Institut de sciences économiques où l'on note un cours dispensé par le Ministre Van Zeeland (Histoire économique de la Belgique et du Congo).

Au sein de l'importante Faculté de Philosophie et Lettres et de l'Institut supérieur de Philosophie, on ne trouve aucun cours ni d'histoire du Congo, ni de linguistique africaine, ni d'art africain.

° la Faculté des sciences, aucun cours colonial ou congolais, à l'exception d'un cours dispensé par De Jonghe en géographie (géographie ethnologique). Parmi les Écoles spéciales (polytechniques y compris géologie et mines), seul l'Institut agronomique comporte des cours "coloniaux". Sous la houlette de Leplae, patron du puissant Institut, l'enseignement tropical couvre deux années entières de spécialisation construites autour de cours exclusivement "techniques". Aucun cours d'ethnologie, d'histoire ou d'économie du Congo.<sup>39</sup>

Le principal développement concerne en fait la formation séculière des missionnaires. Les enseignants et les cours qui constituent le programme de la licence en science commerciale et coloniale sont au programme d'une candidature (deux premières années)

---

<sup>38</sup> Les sections coloniales en sciences commerciales et en agronomie qui délivrent des titres "coloniaux" sont désormais organisées en deux années d'études spécifiques où l'on retrouve les "patrons" des sciences coloniales au sein des institutions savantes coloniales. Les cours "coloniaux" sont l'exception dans les programmes des premières années d'études. Contrairement à ce qui a été répété à de nombreuses reprises durant la décennie précédente, il ne semble pas qu'ait triomphé l'idée d'une initiation générale de la jeunesse universitaire à la chose coloniale, fût-ce à Louvain.

<sup>39</sup> ° l'exception de l'éniématique cours intitulé *Congo belge* et dispensé par Leplae lui-même!

en sciences coloniales qui accueille les missionnaires détenteurs du titre d'infirmier-missionnaire que délivre depuis 1923 un centre universitaire ad-hoc.<sup>40</sup>

Exception faite de l'enseignement infirmier, colonial et commercial destiné aux missionnaires et de la filière agronomique, le développement des sciences coloniales n'a donc rien de spectaculaire.<sup>41</sup>

En 1935, La licence en sciences commerciales et coloniales n'est toujours rien d'autre qu'une initiation hétérogène dont les cours restent tenus par des membres catholiques de l'IRCB. Une candidature nouvelle en sciences coloniales accueille désormais les missionnaires-infirmiers en proposant les cours initiatiques évoqués ci-dessus et des cours de pédagogie où le "modèle pédagogique congolais" n'apparaît cependant pas explicitement.

Pourtant, les filières de philosophie, de psychologie-pédagogie, d'histoire de l'art, d'archéologie ou de philologie ne comportent toujours aucune référence au Congo, ne fût-ce qu'introductive.<sup>42</sup>

Au sein de la Faculté des Sciences, la filière de géographie ne comporte plus aucun cours d'ethnologie. Dans l'ensemble de cette Faculté, un cours de médecine des pays chauds est bien isolé dans un horizon colonial vide.<sup>43</sup> En Faculté de Sciences appliquées, il n'existe aucune filière coloniale spécifique, malgré quelques cours tels que *Géologie coloniale*. Seul l'Institut d'agronomie et sa filière tropicale complète (deux années de

---

<sup>40</sup> Les infirmiers missionnaires sont les diplômés coloniaux les plus nombreux. Une moyenne de 15 diplômés par an entre 1925 et 1929. Une moyenne variant de 15 à 20 entre 1930 et 1940. Seul un petit nombre d'entre eux poursuit une formation coloniale en décrochant un graduat en sciences coloniales délivré par l'École de sciences politiques et sociales. Source: *Annuaire de l'Université de Louvain*, 1920-1926, 1927-1929, 1930-1933, 1934-1939, 1940-1941.

<sup>41</sup> Malgré la présence de très grands coloniaux tels que Ryckmans, titulaire en 1935 du seul cours de législation coloniale en Faculté de droit.

<sup>42</sup> Deux cours facultatifs de missiologie sont au programme de la licence en philologie orientale.

<sup>43</sup> Bien qu'à Louvain comme ailleurs, les programmes de médecine ne comportent pas de développement considérable en matière de médecine tropicale, les hôpitaux de la Fomulac de Kisantu et Katana peuvent accueillir, à partir de 1938, les stages de clinique médicale, chirurgicale et obstétricale au même titre que les Facultés étrangères.

° la même date, le ministère des Colonies offre deux bourses coloniales d'un montant de 75 000 FB (logement fourni par le gouvernement colonial) destinées à des professeurs ou collaborateurs belges des Facultés de médecine qui désirent réaliser une recherche au Congo relative à une pathologie tropicale. Sélection opérée par le ministère des Colonies et rapport scientifique à remettre au ministère.

licence distinctes) a pris, avec quelques dizaines étudiants en moyenne, une allure de croisière.<sup>44</sup>

° la veille de la seconde guerre, le cours de *Politique coloniale* a disparu du programme de la licence en sciences politiques et sociale et de la licence en sciences politiques et diplomatiques. Le Gouverneur Général Ryckmans est toujours le seul titulaire d'un cours à option de *Législation du Congo* en Faculté de Droit. Dans le programme de la licence en économie politique et sociale, la seule référence historique au Congo disparaît.<sup>45</sup>

° l'École de commerce, offrant désormais trois filières financière (largement dominante en nombre de cours et nombre d'étudiants), consulaire et coloniale, le cours commun d'économie coloniale est dispensé par Fontainas (un "macro-ingénieur" typique, membre de la section des sciences techniques de l'IRCB). Celui-ci assume par ailleurs le seul cours d'orientation "sciences humaines" dans le programme spécifique colonial où De Jonghe a disparu, emportant la seule référence à l'ethnologie. L'ethnologie n'a percé dans aucune des grandes facultés, ni en droit, ni en philosophie et lettres, ni par ailleurs dans les programmes de l'École de pédagogie et de psychologie. Celle-ci ne trouve même plus place dans le programme de géographie; elle disparaît dans les nombreuses spécialités: géographie régionale, géographie économique, géographie humaine...

Exclue presque par définition des places fortes de l'exotisme antique et livresque et des arts nobles, l'Afrique centrale ne semble même pas avoir suscité une institutionnalisation académique de la très florissante et très catholique linguistique bantoue.

Le nouveau programme de licence complète offerte par l'École de commerce traduit une réorientation entre deux pôles. L'un académique, conçu autour de cours d'histoire et de droit<sup>46</sup> donnés par des professeurs "généralistes"; l'autre, conçu autour des praticiens de la mise en valeur: agronomie, transports, géologie et mines.<sup>47</sup>

Par ailleurs, ce même programme augmenté d'un cours d'ethnographie où l'on retrouve... De Jonghe, est proposé au programme d'une licence (grade scientifique) en sciences coloniales accessible aux porteurs des titres d'ingénieurs, de médecins et autres licenciés.

---

<sup>44</sup> Entre 1929 et 1939, le nombre d'ingénieurs agronomes spécialisés en matière coloniale est inférieur à une centaine. En moyenne 7 diplômés par an. Plus aucun diplômé entre 1939 et 1943. ° titre d'information le nombre d'étudiants inscrits à l'Institut d'agronomie est passé de plus ou moins 200 en 1925 à 350 en 1933. Durant la même période, le nombre d'inscrits à l'UCL est passé de 3 040 à 4 027.

<sup>45</sup> Le Congo est cependant l'objet de nouveaux cours figurant au programme des licences en sciences politiques, sociales et administratives (*Législation coloniale, Droit maritime et international*).

<sup>46</sup> De manière significative, le séminaire de sciences coloniales a pour titulaire un juriste, suppléant de Ryckmans.

<sup>47</sup> Avec missiologie et initiation aux langues indigènes.

Désormais installée, la licence en sciences économiques ne comporte aucune référence coloniale.

La professionnalisation coloniale des missionnaires-infirmiers s'est considérablement accentuée. Les cours du Centre universitaire (régis par la loi sur la milice de 1923) de perfectionnement médical qui leur est réservé donnent désormais accès à une candidature à large programme, combinant à peu de chose près tous les cours proposés par les programmes spéciaux de licence de l'École de commerce et des cours de botanique, agronomie, géologie coloniales, ainsi que les cours de langues indigènes et pédagogie générale. La filière pouvait ensuite être prolongée par une licence en science coloniale.

Réorganisés à la même époque, les enseignements de l'Institut agronomique s'articulent désormais autour de quatre pôles: ingénieur agronome, ingénieur chimiste agronome, ingénieur des eaux et forêts et ingénieur agronome colonial.<sup>48</sup> Vingt-cinq cours spécifiques sont au programme du candidat ingénieur colonial qui traduisent le très impressionnant développement d'orientations coloniales dans les principales disciplines liées à l'agronomie: écologie tropicale, irrigations tropicales, maladies tropicales des animaux domestiques, agriculture indigène et européenne, sylviculture tropicale, phytopathologie tropicale, etc. Autre indice du développement de la section, les cours de géologie et prospection minière et surtout et enfin des cours de droit colonial et d'ethnologie (qui porte ici l'intitulé *Ethnographie, institutions primitives et politique indigène* et est dispensé par De Jonghe)<sup>49</sup>.

Un Graduat en sciences agronomiques coloniales (deux années d'études) est proposé à la faveur d'une épreuve unique comportant dix-huit cours: principalement des versions réduites ou complètes des cours généraux du programme d'ingénieur agronome colonial, y compris ethnologie et droit colonial.

° Louvain, la professionnalisation des personnels coloniaux concerne donc surtout les missionnaires et les agronomes.

Un tel dispositif colonial d'ensemble est de loin supérieur (en nombre et variété de cours, intégration des différentes filières et nombre d'étudiants) à tous les autres programmes des universités concurrentes. Il reste que l'ethnologie n'y a qu'un statut accessoire associée à la politique coloniale et que des empires finissant y occupent un poids écrasant (Fontainas, Leplae, De Jonghe). Comme dans l'ensemble des universités, les juristes héroïques issus de la reprise perdent du terrain au profit des arts directement liés à la mise en valeur.

---

<sup>48</sup> Forte percée des cours de sciences, micro-chimie, micro-biologie, etc.

<sup>49</sup> Quelques concours (prix) sont désormais proposés pour des études originales par quelques compagnies ou fondations coloniales: prix de la compagnie congolaise du Coton, prix Simon Daniel Barman, prix Rouveroy colonial en outre.



Louvain a réussi à programmer la formation de l'élite de l'armada missionnaire, dorénavant scientifique. Les nouveaux candidats d'une croisade qui exige désormais des centaines d'ouvriers très qualifiés, comme ceux qui sont déjà engagés sur le terrain, peuvent désormais conquérir les principaux fleurons scientifiques qu'offre l'institutionnalisation du savoir colonial, à savoir la médecine, la science coloniale proprement dite et l'agronomie tropicale. Pour les moins entreprenants ou les plus prudents, il existe un graduat dans chaque domaine.

### III. 1. 2. Le Congo à L'Université libre de Bruxelles

La première moitié des années trente a vu diverses initiatives de l'ULB sur le terrain colonial qui suivirent l'activisme africain des cercles étudiants bruxellois. Si les relais coloniaux de l'UCL sont principalement le ministère des Colonies et les congrégations missionnaires, l'ULB, championne de la Libre-Pensée, peut s'appuyer sur d'importants secteurs de la magistrature et des affaires coloniales. Ne disposant pas d'école d'agronomie et face au monopole de l'Institut de médecine tropicale du ministère, le Congo de l'ULB est surtout un Congo administratif et l'axe de l'enseignement colonial reste le droit. Au terme de la décennie, elle compte parmi ses enseignants de grandes figures des institutions de la science coloniale nationale.

En 1935, le programme des cours présente une rubrique distincte consacrée à "l'enseignement des sciences coloniales". Comme dans l'ensemble des universités, les programmes de base des Facultés de Philosophie et Lettres comportent un cours d'histoire contemporaine du Congo. Parmi les cours à option des sections d'histoire et d'histoire et archéologie, on trouve deux cours "coloniaux": *Histoire de l'expansion des peuples européens* et *Institutions et coutumes des peuples primitifs* (G. Smets). En droit, on enregistre un cours consacré par Gohr (Directeur au ministère et grand jurisconsulte colonial) à l'administration du Congo, diverses composantes des enseignements de Rolin (droit public et droit des gens), et surtout un programme de cours à option qui dessine l'esquisse d'une spécialisation coloniale (*Principes de colonisation et de politique coloniale*, Halewyck de Heusch; *Droit du Congo*, Vander Elst).

Comme dans l'ensemble des universités, la consolidation des filières spécifiques de géographie correspond à la disparition des cours "coloniaux".

La Faculté de sciences appliquées propose "un cycle colonial" bien marginal et facultatif construit sans originalité autour des cours suivants: *Principes de colonisation*, *Topographie et géodésie*, *Géologie et minéralogie*, *Hygiène et technologie des produits végétaux coloniaux*.

Bien que l'École de commerce propose quelques cours "coloniaux" principalement à titre de cours facultatifs<sup>50</sup>, c'est l'École de sciences politiques et sociales qui compte les cours coloniaux les plus nombreux et variés. Ceux-ci sont d'ailleurs systématisés parmi les sections de sciences politiques et dans une filière de "sciences coloniales". La section de sciences sociales a cependant intégré deux cours à caractère ethnologique: *Géographie humaine* et *Institutions et coutumes des peuples primitifs* (Smets), ainsi qu'un séminaire d'approfondissement de cette matière dans le programme de doctorat (Smets).

C'est cependant la section de sciences politiques qui compte parmi ses enseignants de grands juristes coloniaux (Halewyck de Heusch, Speyer, Rolin, Gohr, Marzorati) qui offre un programme doctoral d'une remarquable "densité coloniale". Contrairement aux autres universités, le développement d'un programme de sciences économiques ne s'est pas détourné du Congo (deux cours sur l'ensemble du cursus).

La section de "sciences coloniales", filière d'emblée spécifique, combine tous les enseignements coloniaux précédemment cités autour d'un axe juridique et administratif. En choisissant une filière de candidature opportune (Lettres ou Droit), un étudiant colonial est ainsi en mesure de suivre 7 à 8 cours "congolais" sur l'ensemble de quatre années d'études. Pour l'essentiel, ces cours sont dispensés par des "ténors" de la science coloniale officielle la plus noble, l'art de la cité coloniale. En outre, l'École propose trois séminaires "coloniaux": *Sciences politiques* (Speyer), *Politique coloniale* (Marzorati) et *Institutions et coutumes des peuples primitifs* (Smets).

Ce développement considérable ne doit pas cacher l'extrême faiblesse du potentiel de type ethnologique. Aucun cours relatif à l'art africain, aucun cours de langue congolaise. L'ethnologie étant complètement assumée par un enseignant certes prestigieux (un constitutionnaliste!), coopté par la classe de sciences morales et politiques de l'IRCB et porteur d'une incontestable ouverture théorique, mais de vocation tardive et principalement spécialiste des institutions de l'antiquité.

Hormis quelques très rares modifications d'intitulé ou de titulaire, la situation est identique à la veille de la guerre.<sup>51</sup>

### **III. 1. 3. L'Université de l'État à Gand, l'omniprésence de Van Der Kerken et la première ouverture culturelle vers l'Afrique centrale**

---

<sup>50</sup>*Principe de colonisation* Halewyck de Heusch; *Politique coloniale*, Marzorati et Gohr et enfin *Régime économique du Congo*, Orts.

<sup>51</sup> Notons cependant qu'un enseignement de géographie régionale dispensé par P. Gourou est considéré comme cours colonial en Faculté de sciences.

Pas davantage que Bruxelles, Louvain ou Liège, l'Université de Gand ne propose une formation "coloniale" dans les programmes principaux de la Faculté de Droit.<sup>52</sup>

Par contre la filière des sciences administratives comporte une année de licence dans laquelle Van Der Kerken dispense trois cours sur un total de six au programme: *Begrippen van het bestuur van Congo* (notions d'administration du Congo), *Wetgeving van Congo* (législation du Congo), *Koloniaal stelsel* (Régime colonial). Il y a là un réel foyer de formation administrative coloniale

L'École de sciences commerciales propose une licence en sciences commerciales et coloniales, comportant six cours dispensés par des membres effectifs ou associés de l'IRCB. Outre Van Der Kerken (*Wetgeving van Congo* et *Koloniaal stelsel*), le cours de géographie coloniale est donné en flamand par De Jonghe, celui d'hygiène coloniale par De Wildeman, celui de médecine tropicale par Rodhain, médecin en chef honoraire du Congo et directeur de l'École de médecine tropicale d'Anvers et un cours consacré aux transports et constructions coloniaux. Le sommet du double réseau de la science coloniale est donc représenté à Gand selon un équilibre qui reste favorable aux opposants d'hier (Van Der Kerken et de Wildeman).

Au programme de la licence en géographie, un seul cours de géographie coloniale.

Les Facultés de Médecine et de Sciences ne comportent aucune orientation coloniale spécifique.

Durant la première moitié des années trente, c'est la filière d'histoire et d'histoire de l'art de l'Université de Gand qui, pour la première fois en Belgique, ouvre ses programmes à des cours tels que *Introduction à l'ethnologie*, *Introduction à l'Art primitif* et *Art des peuples moins civilisés*. En 1935, ces trois cours d'Olbrecht restent des cours libres et facultatifs. Cinq ans plus tard, un seul est au programme obligatoire des licences en histoire de l'art. Les cours d'ethnologie, principalement tournés vers l'art indigène et désormais concentrés dans la filière d'histoire de l'art, sont donc dispensés par un "américaniste" formé en outre par Boas et qui, malgré quelques travaux consacrés à l'évolution de la plastique africaine et un passage au Musée de Tervuren, ne sera jamais investi d'une réelle expertise africaine dans les institutions savantes coloniales.

Pourtant, dans les années qui suivent, Olbrecht fondera et dirigera le Centre universitaire pour l'étude de l'art africain à l'Université de Gand, qui se distingue par l'adoption de problématiques nord-américaines dans l'approche des productions culturelles primitives.<sup>53</sup>

---

<sup>52</sup> ° l'exception d'un cours facultatif de Delannoy, théoricien précoce de la "colonistique", *Législation du Congo*.

<sup>53</sup> F. M. Olbrecht 1941.

° la veille de la guerre, c'est à l'École de commerce que l'enseignement colonial s'organise et se développe le plus nettement. Outre un cours d'*Histoire de Belgique et du Congo*, les étudiants en droit suivent un cours dispensé par De Mûlenaere et intitulé *Législation du Congo et Institutions coloniales étrangères*.

La section de sciences politiques comporte une quasi-filière coloniale dans laquelle Van Der Kerken dispense tous les cours coloniaux. Malgré les travaux strictement ethnologiques qu'il poursuit, ses enseignements à Gand et à Anvers relèvent de la politique et de l'administration coloniale.<sup>54</sup>

L'ethnologie et les sciences coloniales n'apparaissent plus dans les programmes de géographie et sont absents des programmes de sciences économiques. C'est par contre au sein de l'École de commerce que se développe un véritable cursus colonial (licence en sciences commerciales et coloniales). Autour des cours de Van Der Kerken, figurent un cours de géographie coloniale et des cours d'initiation aux arts de la mise en valeur: hygiène, transports et constructions, cultures coloniales, géologie. Le cursus est encore enrichi, avec une refonte du cours de géographie incluant désormais une *Introduction à l'ethnographie* (J. Maes, chef de la section ethnographique du Musée de Tervuren dont les travaux tournés vers les productions artistiques et la culture matérielle s'inspirent encore des théories favorites de l'ethnologie catholique "officielle"<sup>55</sup>), un nouveau cours de Van Der Kerken (*Économie et établissements coloniaux*) et une initiation aux langues bantoues. Parmi les cours libres, un cours de langues bantoues à côté des langues russe, espagnole, etc. Enfin, un cours d'*Introduction au droit indigène en Afrique belge*. Les Facultés de Médecine et de Sciences, ainsi que les Écoles d'ingénieurs (très puissantes à Gand) ne semblent pas avoir développé de filières ou de certificats complémentaires spécifiquement coloniaux.

### III. 1. 4. L'Université de l'État à Liège: l'héritage perdu

C'est sans conteste à Liège, seconde université d'État, que l'enseignement colonial est le plus réduit et le moins propice à d'éventuelles innovations en matières de sciences

---

<sup>54</sup> EN 1944, l'IRCB commence la publication de l'immense monographie des Mongo (NKundo) dont l'ensemble dépassera deux milles pages! (Van Der Kerken, 1944).

° cette époque, VDK est bien sûr membre des institutions savantes coloniales belges, mais également de la Société des africanistes (France), de l'Institut international d'anthropologie, ancien membre du Conseil exécutif de l'International Institute of African Languages and Cultures (Londres).

<sup>55</sup> J. Maes 1929.

humaines et sociales. La plupart des enseignements sont tenus par Dellicour et Halkin. Le premier est certes issu de la première magistrature katangaise du Congo Belge, mais très conservateur, il ne saurait être comparé à un Van Der Kerken, un Salkin ou un Sohier.<sup>56</sup> Le second a certes été associé à la conception de l'enquête ethnologique issue de la première société belge de sociologie et à la rédaction de quelques monographies de "peuplades congolaises", mais ses nombreux enseignements coloniaux restent étrangers aux apports récents des missionnaires ou des magistrats-ethnologues. Halkin "règne" par ailleurs sur la licence en anthropologie (ancienne acception) et dirige le séminaire de géographie. Si la nouvelle licence en géographie est concernée par le Congo, c'est moins à travers les disciplines "humaines" et "sociales" qu'à travers la très forte présence d'ingénieurs et d'enseignants en sciences naturelles et plus particulièrement minérales.

Malgré l'importance des cours de Halkin, aucun cours de la Faculté de philosophie et lettres ne se rapporte au Congo, ni linguistique, ni histoire, ni arts.

° la périphérie du Droit, c'est l'École de commerce qui, à l'instar des autres universités, s'est dotée d'une section coloniale.

On y retrouve les cours de géographie de Halkin et même *Éléments de géologie* dispensé par P. Fourmarier (membre titulaire de l'IRCB). La licence en sciences commerciales et coloniales ne compte que cinq cours spécifiques (*Géographie coloniale, Transports et Constructions coloniales, Cultures coloniales, Hygiène*).

L'université de Liège ne comporte pas de Faculté ou d'Institut agronomique.

En médecine, un seul cours de Malvoz consacré aux "maladies des pays chauds".

Les matières coloniales sont cependant beaucoup plus présentes dans les filières de la Faculté technique, dont la section des constructions civiles comporte une épreuve complémentaire portant sur les constructions coloniales (techniques des constructions<sup>57</sup>, entomologie et hygiène). Par ailleurs la géologie, l'exploitation des mines, la géologie appliquée (Fourmarier) renvoient en partie aux matériaux katangais.<sup>58</sup>

---

<sup>56</sup> Dellicour, procureur général honoraire près la Cour d'Appel d'Élisabethville, membre associé à l'IRCB. Bien qu'issu de la très féconde "école des magistrats du Katanga", Dellicour ne semble pas avoir joué un rôle quelconque dans la "fronde" des magistrats-ethnologues, bien au contraire...

Dans les programmes destinés aux candidats juristes, deux cours facultatifs dispensés par F. Dellicour concernent le Congo: *Régime colonial et législation du Congo* et *Notions sur l'administration du Congo*.

<sup>57</sup> Le professeur F. Campus jouera un rôle important après la seconde guerre mondiale en lançant à l'Université de Liège et dans le monde universitaire belge une nouvelle croisade scientifique pour le Congo. Sa part sera également importante dans le développement de l'Université de l'État à Élisabethville qui sera dirigée par un autre ingénieur liégeois.

<sup>58</sup> Buttgenbach est l'un des tout premiers géologues du CSK au Katanga.

En 1933, rien de nouveau en Droit, sinon une extension du cours de Dëllicour à des *Notions sur les administrations coloniales étrangères*. Au sein des filières de Sciences politiques et sociales, le programme des différentes sections comporte un cours consacré à l'administration du Congo.

Dans les programmes de la Faculté des sciences, aucun cours spécifique au Congo, hormis ceux cités plus haut. Mais apparition (ou extension de charge) de titulaires qui deviendront les "spécialistes" coloniaux durant les années 40: Bouillenne (botanique, éthologie végétale, etc.), Campus (construction, hydraulique fluviale), Buttgenbach (géologie minéralogie) et Fourmarier (de nombreux cours de géologie, géographie, géographie humaine).

La section de géographie ne comporte plus aucun cours spécifique à l'Afrique centrale, malgré la très forte concentration d'enseignements tenus par les "coloniaux" que nous venons de citer.<sup>59</sup> Le certificat complémentaire en constructions coloniales reste squelettique et isolé dans la Faculté technique.

En 1935, la situation n'est pas fondamentalement différente. La présence du Congo doit sans doute s'affirmer à travers les cours de Vanderlinden, (*Histoire de Belgique y compris le Congo, Histoire de l'expansion coloniale des peuples Européens, Géographie humaine et exercices*), et un cours hors programme: *Histoire de la colonisation*. Aucun cours d'histoire de l'Afrique, ni de linguistique africaine. Aucune trace de l'Afrique centrale à l'Institut d'histoire de l'art et d'archéologie, pas davantage qu'en Langues orientales.

Jusqu'au lendemain de la seconde guerre, l'enseignement colonial ne connaît à Liège aucun développement notable. Il régresse plus que certainement en géographie avec l'admission à l'émeritât de Halkin, en Histoire avec celle de Vanderlinden (droit et sciences politiques et administratives). L'ethnologie a raté son entrée à l'Université. L'art de la cité coloniale n'y est représenté que de manière marginale.<sup>60</sup>

L'École de commerce ne propose toujours qu'une section commerciale et coloniale dont le programme reste limité et hétérogène, fait d'initiations à l'hygiène, aux cultures, aux transports et de géographie humaine dispensés par des professeurs d'autres facultés. La filière de sciences économiques qui s'émancipe du droit et des sciences commerciales ne comporte aucun cours colonial ou "congolais".

---

<sup>59</sup>Le processus "d'académisation" de la discipline correspond ici à une domination des enseignants principaux des filières de sciences ou sciences appliquées.

<sup>60</sup>Seul, Tullipe, géographe sans antécédent ethnologique, adjoint accessoirement le vocable "congolais" à un seul intitulé de géographie humaine. Par ailleurs, on note que des cours de géographie humaine et d'ethnologie sont assurés par le géologue Fourmarier.

Aucun cercle colonial reconnu n'apparaît dans les programmes des cours. Jusqu'en 1939, les prix et concours ont réservé à la chose coloniale un espace quasi nul.<sup>61</sup>

### III. 1. 5. Un maigre bilan...

Dans la mesure où la médecine coloniale est un privilège exclusif de l'Institut anversoïse et que celui-ci relève directement du ministère des Colonies, dans la mesure où les cadres les plus nombreux de l'administration territoriale sont formés par l'Université coloniale, aucune université, à l'exception des agronomes et des missionnaires à Louvain, ne peut prétendre jouer un rôle décisif dans la formation des coloniaux, ni a fortiori par ce biais, disposer d'ancrages parmi les personnels coloniaux comparables au réseau des anciens de l'Université coloniale.

Le seul secteur colonial commun aux quatre universités est la "filière commerciale coloniale" où l'enseignement n'est qu'une initiation construite à partir des "matériaux académiques" disponibles et où l'on peut identifier la composante principale de l'intérêt académique colonial de chaque institution. Elles ne visent en rien à produire des spécialistes, ou des universitaires africanistes. Parmi ceux qui, au lendemain de la guerre, revendiqueront, à l'un ou l'autre titre, une part de la science coloniale ou d'expertise africaine, on ne trouvera presque aucun diplômé de ces filières. Par ailleurs, si les enseignements relatifs au Congo sont assez nombreux, ils ont toujours été introduits par la première génération de professeurs de colonisation, puis portés par des membres de l'IRCB, de l'ICI, du Conseil colonial et du Ministère. Quant à la recherche africaniste proprement dite, elle est totalement absente quelles que soient l'université, la faculté ou la filière.

Parmi les disciplines qui semblaient pouvoir bénéficier de la mise en valeur du Congo, le déséquilibre est évident entre l'important développement agronomique de Louvain et les faibles filières de sciences appliquées.

Hormis l'Institut agronomique de Louvain qui produira la majorité des agronomes du Congo et en faisant abstraction des juristes dont la préparation et la formation coloniales sont laissées aux bons soins des titulaires qui se destinent au Congo, l'âge d'or des sciences coloniales ne concerne donc que très peu les universités.

Le développement institutionnel et éditorial des savoirs coloniaux relève par conséquent presque exclusivement du pouvoir colonial. L'économie coloniale reste dans l'ensemble

---

<sup>61</sup> Les rares sections coloniales n'ont d'ailleurs qu'un succès très relatif. Les mandats coloniaux créés par le FNRS ont tellement peu de succès que le montant du subside est doublé en 1939.

le privilège de "macro-ingénieurs", agents sur le terrain des compagnies ou du gouvernement colonial.<sup>62</sup>

Si l'on considère que les recherches ethnologiques de G. Smets (ULB) ne prennent quelque importance qu'au fil des années trente, l'ethnologie enseignée dans les universités est bien loin de fournir un terrain propice à la réception des nouvelles théories. En effet, Halkin et De Jonghe restent des héritiers des dessins encyclopédiques peu stimulants de la première Société belge de sociologie et du Bureau international d'ethnographie constitué en 1905. Le premier n'a jamais quitté le paradigme archaïque de la géographie ethnologique alors que le second, fidèle à la doctrine historico-culturelle de Vienne, reste fondamentalement un doctrinaire catholique et érudit qui accorde un extraordinaire privilège aux travaux que promeut *Anthropos* et devient, à l'instar de Van Der Kerken, un spécialiste en politique indigène.

Avant la création de l'IRSAC (1948), c'est vers l'ethnologie des missionnaires flamands et vers les administrateurs et magistrats congolais "éclairés" qu'il faut se tourner pour percevoir les axes principaux de l'avancée des connaissances des sociétés bantoues. Encore convient-il de préciser qu'il n'ont, ni les uns ni les autres, de "débouchés" directs dans les universités et que leurs travaux sont "autorisés", quelquefois organisés et toujours publiés par l'IRCB ou l'Université coloniale.

### III. 2. L'étudiant colonial

Presque simultanément en 1925-26, des initiatives de petits groupes d'étudiants dans toutes les Universités ont abouti à la création de cercles coloniaux d'étudiants.<sup>63</sup> La première fédération est l'oeuvre d'activistes de l'Université coloniale d'Anvers et de l'ULB.<sup>64</sup> Ils seront rapidement rejoints par un petit groupe d'étudiants de l'Institut agronomique de Gembloux fortement soutenus par la direction de l'établissement qui mise beaucoup sur le développement du marché professionnel congolais et se heurte au monopole universitaire agronomique de Louvain. Ils en conserveront le leadership

---

<sup>62</sup> Dans l'enseignement supérieur, l'économie du Congo reste dominée par les "macro-ingénieurs" (Fontainas à Louvain) ou, à titre de complément, par quelques juristes ou historiens.

<sup>63</sup> ° Louvain, en 1925, c'est le R. P. Guffens qui est à l'origine de cette "initiative".

Aux Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur, "l'initiative" revient au R. P. Willaert. Une commission coloniale et une commission missionnaire sont mises sur pied.

Le cercle des étudiants bruxellois compte quelques 300 membres en 1928.

° Liège, le GULPEC compte une centaine de membres.

<sup>64</sup> Une première tentative de fédération d'étudiants coloniaux partie de l'ULB a échoué en 1924. Le cercle bruxellois existe cependant depuis 1924.



jusqu'en 1930. Les cercles de Liège, Louvain et des Facultés Notre-Dame de Namur seront cependant très actifs durant ces années, organisant conférences, causeries, voyages et "thé dansants". En 1928, les cercles coloniaux regroupent quelque 730 étudiants.

La fédération des cercles publie *L'Universitaire colonial*. Les premiers éditoriaux présentent peu d'originalité au regard des discours et clivages idéologico-institutionnels des professeurs. Ainsi, constatant l'apathie de la masse étudiante à l'égard de la chose coloniale, constatant une même apathie au regard de l'activisme désordonné des fondateurs de cercles, l'indifférence de l'Union coloniale (à l'égard des étudiants s'entend), le peu d'écho des revues savantes et coloniales auprès des étudiants, les promoteurs de la fédération entendent faire en sorte que "*notre élite intellectuelle ne reste pas ignare au sujet des questions coloniales*". La littérature étudiante ne se distingue pas particulièrement par des regards originaux sur l'Afrique et sur "l'Oeuvre".

Progressivement, la fédération se constitue en une sorte de syndicat des candidats coloniaux et des universitaires coloniaux. Le parrainage de hautes figures coloniales et de nombreux professeurs d'université accentue encore cette dimension. La décennie 1920-1930, ouverte par le premier congrès colonial tout entier tendu vers la création d'une mentalité coloniale, s'est caractérisée par de très nombreuses tentatives et appels à la mobilisation savante pour le Congo. Les étudiants coloniaux sont toujours dans la même gamme à la fin de la décennie, mais leurs revendications ont aussi un caractère corporatiste: il s'agit de promouvoir les filières coloniales des universités, d'en faire reconnaître les titres, d'étudier les possibilités de carrière "dignes d'universitaires", d'améliorer le statut professionnel des universitaires qui sont au service des entreprises privées du Congo, etc.

La préparation du premier congrès colonial étudiant voit apparaître le thème de la "traite des blancs" qui désigne le scandale de "*l'exploitation des universitaires par les entreprises congolaises*". Cette dénonciation devient d'autant plus virulente que la crise obscurcissant les perspectives de nombreux jeunes diplômés de métropole, les candidats à l'exil se multiplient, offrant ainsi aux employeurs l'occasion d'exigences supplémentaires. Le comité de patronage du congrès est impressionnant, rassemblant le "gratin" des grands notables coloniaux et des titulaires d'enseignements coloniaux. Malgré la présence de Mgr Ladeuze, recteur de Louvain, l'*establishment* universitaire catholique est singulièrement sous-représenté, sinon absent. L'activisme congolais des universitaires bruxellois, et notamment la formation d'un "Comité de propagande coloniale en 1926"<sup>65</sup>, suscite une grande méfiance parmi les coloniaux et universitaires

---

<sup>65</sup> Le comité de propagande coloniale constitue d'emblée quatre commissions: Droit et Sciences politiques, Sciences, Médecine et Pharmacie, Polytechnique et École de commerce. Au sein de ces commissions on retrouve une vingtaine de professeurs et de notables coloniaux non confessionnels: Van

catholiques. Si le cercle des étudiants coloniaux de Liège s'est montré très actif, à l'instar de celui de l'Institut agronomique de Gembloux, les cercles louvanistes sont très en retrait dans les activités de la Fédération, dominée de plus en plus par le groupe colonial des professeurs et anciens étudiants de l'Université coloniale. D'aucuns redoutent une nouvelle offensive maçonnique sur le terrain colonial.

Durant cinq ans, *L'Universitaire colonial* publie principalement de brefs articles sans prétention scientifique qui concernent les situations coloniales africaines françaises, des articles d'actualité et d'opinion sur le Congo (Justice, impôts, transports, médecine, etc.) Les références missionnaires font exception. Les professeurs sollicités sont majoritairement bruxellois, auxquels il faut ajouter les professeurs de l'Université coloniale. Les cercles organisent cependant une dizaine de conférences par an et on observe une sorte de compétition pour recevoir les faveurs des coloniaux illustres étrangers et belges.

L'année 1933 est un tournant pour la Fédération, dont la rédaction est renouvelée et incombe désormais à un autre étudiant de l'ULB. La crise, les échos de la crise au Congo et des révoltes des Congolais inaugurent un genre inhabituel en matière coloniale. La dénonciation de la "traite des blancs" étant devenue sans objet (on ne recrute plus), *L'Universitaire colonial* dénonce les mesures brutales de gestion de la M.O.I: "*on ne peut plus croire que les services sociaux sont désorganisés par l'humeur vagabonde des salariés; (...) à cette allure, le Congo n'aura plus que des habitants blancs, (...) il faut que les véritables amis de la race noire s'unissent*" (*L'Universitaire colonial*, n 1, décembre 1932). Comhaire, dont on retrouvera la signature au bas de plusieurs articles rédigés et publiés vingt ans plus tard par des revues coloniales et scientifiques, dirige le journal avec un étudiant haïtien. Il ouvre les colonnes à des étudiants syriens et ses papiers sont marqués par un profond romantisme indigénophile. "*Nous défendrons les négresses, voulez vous, et nous leur apprendrons à se défendre quoique les codes "civilisés" soient encore moins complets que les coutumes des Pygmées*", (Fiancées noires, Lettre à celle que j'aime, *L'Universitaire colonial*, n 3, 1933). "*En Afrique, le noir est guidé par les*

---

Der Kerken (vice-gouverneur F.F.), l'indéracinable Dr Dryepondt, Speyer (membre du Conseil colonial et de l'ICI, grand jurisconsulte de la reprise), Gohr (professeur et secrétaire général au ministère des Colonies), Rolin, etc. Le comité propose l'introduction d'un cours obligatoire relatif à l'administration du Congo, au programme de la Faculté de Droit; il propose la création d'un centre médical dépendant strictement de l'ULB et susceptible d'entreprendre une enquête intitulée "*inventaire des recherches naturelles du Congo belge*". Cette enquête destinée aux entreprises coloniales et aux autorités coloniales, vise en fait à instruire le dossier d'une formation spécifiquement coloniale des ingénieurs de l'ULB dont la Faculté des Sciences tente d'organiser dès 1928 un cycle colonial destiné aux ingénieurs.

*européens au lieu de se développer seul comme en Amérique. Or, ce sont les pires impérialistes qui osent dire que l'Africain se pervertit de plus en plus*"(op. cit.).<sup>66</sup>

L'activisme étudiant s'étiolé cependant, victime sans doute de la crise, des clivages institutionnels, des manipulations dont il a fait l'objet et de l'indifférence, voire de la méfiance du pouvoir colonial qui sera toujours extrêmement hostile au développement d'un quelconque corporatisme blanc.

° travers non pas leurs étudiants, mais leurs "anciens", organisés en associations scientifiques, les institutions d'enseignement colonial referont surface au terme de la seconde guerre mondiale, mais cette fois sur le terrain congolais, à travers la croisade alors organisée pour capter la rente de la "dette de guerre" (voir plus loin).

Lovania, association des anciens de Louvain se distinguera particulièrement et quelques années plus tard, *les anciens de l'Université coloniale seront à l'origine d'une nouvelle publication à prétentions scientifiques.*

### **III. 3. L'Institut de sociologie Solvay en 1932. L'héritage des "réalisateurs" et l'establishment savant colonial au seuil de l'âge d'or**

En pleine crise économique congolaise, les successeurs des "réalisateurs" de l'Institut Solvay organisent l'un des rares événements importants sur la question du Congo dont l'initiative revienne à une institution universitaire.<sup>67</sup>

E. Mahaim, directeur de l'Institut préside les débats. En dressant le menu, il souligne le "*prodige diplomatique de l'ÉIC, l'indifférence de la jeunesse pour les problèmes théoriques que pose l'organisation de la nouvelle communauté sociale que nous assumons au Congo à travers les industries, l'agriculture, les transports, le commerce les missions, les oeuvres philanthropiques et éducatrices de l'État*".<sup>68</sup>

---

<sup>66</sup> La Ligue anti-impérialiste est fondée à Bruxelles en 1928.

<sup>67</sup> Dans un contexte où la sociologie ne suscite plus l'enthousiasme intellectuel qu'elle rencontra dans les vingt premières années du siècle, Les Semaines sociales sont des événements importants, ouverts aux diverses institutions universitaires du pays, aux chercheurs, aux professeurs et aux étudiants finalistes.

En 1932, la *Revue de l'Institut de Sociologie* donne une longue relation de la XIV<sup>e</sup> édition des Semaines sociales universitaires de l'Institut Solvay avec pour titre *Le Congo* (n 4 octobre-décembre 1932). Plus de 20 exposés offrent une sorte de monographie du Congo où doivent s'illustrer l'esprit critique et constructif scientifique "*après avoir noté les erreurs, proposé des solutions en vue d'un redressement*".

<sup>68</sup> ° la lumière des quelques éléments rassemblés à propos de l'activisme colonial des étudiants, on sait désormais ce qu'il faut penser de ce genre de proclamation relative au désintéret des Belges pour la colonie. S'il est compréhensible que les Belges et même les étudiants ne s'intéressent que fort peu aux "problèmes

° Bruxelles même, l'intérêt pour le Congo a marqué la pas comme en témoignent les travaux de l'Institut Solvay entre 1920 et 1930.<sup>69</sup> Sans doute est-ce l'occasion de mesurer les forces savantes "congolaises" hors, ou à la périphérie, du bloc catholique. Mais sous la direction de E. Mahaim, le pessimisme colonial n'est plus de mise. Au contraire, la composition du panel des "semainiers" et le contenu de leurs contributions témoignent d'une évolution vers l'union sacrée. En fait, catholiques (rares), libres-penseurs ou francs-maçons, les intervenants sont principalement les "ténors" de l'IRCB, du Conseil colonial ou du Bureau permanent du Congrès colonial belge et de l'ICI.<sup>70</sup> Si les positions des uns et des autres divergent sur le thème finalement dominant la politique indigène, la division du travail savant se marque clairement à travers l'établissement des domaines d'expertise. L'organisation de la semaine sociale congolaise témoigne ainsi, au terme d'une décennie de polémiques, de la formation d'une "élite pensante" désormais déployée selon des équilibres précis dans un appareil politico-savant colonial et national.

La question de l'opportunité d'une telle réunion se pose alors que le Congo, au coeur de la récession mondiale, connaît une crise sans précédent. *"Après une récente période d'engouement pour la colonie les entreprises s'effondrent les unes après les autres, une bonne partie de l'opinion publique retrouvait son attitude plus hostile même que réservée. Le budget de la colonie se trouvait en difficulté et de nouvelles attaques contre nos méthodes de colonisation se faisaient jour"* (p. 698). Pourtant les débats ne comportent que peu de traces des effets sociaux de cette crise en cours.

La Semaine sociale apparaît incontestablement comme un moment important de la restauration du mythe créationniste léopoldien, pierre angulaire du discours visant à consacrer la continuité de l'oeuvre après un "saut qualitatif" dans l'ordre du Droit. Les protagonistes de la reprise, grands juristes, créateurs et commentateurs de la Charte, occupent encore largement la tribune (Halewyck de Heusch, Gohr, Rolin, Speyer, tous

---

théoriques de la colonisation", c'est que les universités ne leur en fournissent guère l'occasion. Par ailleurs, ces déclamations faussement chagrines constituent déjà une tradition du pouvoir colonial qui, dans le même temps ou immédiatement à leur suite, s'empresse de désamorcer tout engouement ou tout intérêt, qu'il soit financier, professionnel ou intellectuel, des profanes.

<sup>69</sup> La sortie de crise est aussi le point de départ d'un nouvel investissement de l'ULB à l'égard des matières coloniales qui trouvera une consécration à travers l'intérêt ethnologique d'un grand format tel que G. Smets, mais qui trouvera aussi une expression dans l'activisme des cercles d'étudiants coloniaux "encouragé" par les autorités académiques et, enfin, dans une certaine mesure, dans l'enrichissement des filières coloniales.

<sup>70</sup> Le plus souvent membres de trois institutions au moins!

membres du Conseil colonial ou du ministère). Ils sont rejoints par quelques grands magistrats du Congo (Marzorati, Vice-gouverneur général, Dellicour, Lippens, ex-Gouverneur général), tous cooptés par l'IRCB. Si ces derniers déplorent quelques travers de la politique coloniale, l'heure n'est plus au "recueillement" ni à la "conservation des indigènes", ni à une politique de "stoppage" chère à Waxweiler.<sup>71</sup>

Car le discours économique des "macro-ingénieurs" sur le développement relaie désormais puissamment les considérations des experts de l'art de la cité coloniale. L'ancrage belge dans l'économie coloniale s'est considérablement renforcé.<sup>72</sup> Si les problèmes techniques tels que le transport sont certes encore à l'ordre du jour, les analyses des experts de tous bords idéologiques convergent vers l'exigence d'une socialisation accrue de la production et de la gestion de la force de travail. Ainsi Leplae, comme Bertrand ou Périer, chacun dans leur domaine, dessinent-ils les grands axes de ce qui se met en place autour de la notion de développement indigène, de collaboration, tripartite, d'encadrement social, scientifique et médical. Déjà, et malgré les "triumphes" de la médecine tropicale, la question du petit colonat blanc suscite une grande opposition. La question du *poor white* effraye la plupart des "semainiers", et malgré les doutes qui s'expriment désormais sur la méthode de "l'équerre bantou", il faudra bien compter sur le

---

<sup>71</sup> Rolin répète en vain son scepticisme devant ce que l'on appellera le platonisme colonial belge et les prétentions illusoires des projets de politique indigène face à *"un mouvement de masse, face à une dynamique sociologique qui échappe essentiellement au législateur"*. Il dénonce en particulier le respect proclamé des coutumes alors que sous l'influence de facteurs sociaux, l'action du tuteur vise principalement à *"faire des ouvriers industriels, auxiliaires indispensables pour l'exploitation des richesses qui permettront de payer les frais de la colonie et, dans une moindre mesure, à faire des chrétiens"*. Déjà, le poncif issu de la polémique des premières années vingt qui proclamait le développement d'une civilisation africaine par le biais d'une évolution lente du moule bantou ne lui semble être que *"pure utopie"*.

Marzorati, quant à lui, pressent qu'une ouverture à l'émancipation économique des Noirs par le salariat se heurtera à une pression du prolétariat blanc ("dégénéré") qui cherchera à institutionnaliser une barrière de couleur. Speyer dénonce l'absence complète de contrôle parlementaire sur la politique coloniale, plaide pour une décentralisation plus large du pouvoir exécutif vers le gouvernement du Congo, mais s'oppose à des projets de transfert vers l'Afrique du véritable gouvernement de la colonie (pouvoirs du ministère) qui livrerait l'oeuvre de civilisation aux intérêts des Blancs du Congo.

<sup>72</sup> *"Jusqu'à la fin de 1931, l'aide financière de la métropole n'a pas dépassé 40 000 000 de francs-or. (...) Mais nous avons enlevé aux É-U son monopole de raffinage du cuivre, le diamant congolais couvre la moitié de la production mondiale (...); nous sommes capables d'assurer les besoins en radium du monde entier (...), grâce à l'or congolais, la Banque nationale renforce son encaisse (...) notre flotte coloniale, aujourd'hui soustraite au contrôle anglais est complètement belge. (...) En dépit de l'Acte de Berlin, nous avons réussi à nous tailler une belle place sur le marché congolais (47% des importations et 48% des exportations en 1931)"* (Revue de L'Institut de sociologie, 1932, pp. 796-797).

"développement des noirs par les noirs". Et comme le proclame Lippens (ex-Gouverneur, devenu administrateur de l'un des plus importants conglomérats coloniaux), la question du financement relègue loin celle du colonat: "*la Belgique est désormais économiquement et financièrement débitrice, une intervention financière de la Métropole est simplement équitable*".

Du point de vue de l'ethnologie, qui est encore et presque exclusivement considérée comme un élément de politique indigène, l'absence des missionnaires-savants met en relief les interventions de De Jonghe et de Leplae: généralisation d'un enseignement en langues locales strictement primaire-professionnel-moral-confessionnel pour le premier; généralisation du travail forcé pour le second, qui n'exclut pas pour autant un développement capitaliste agricole européen, bien au contraire.

Remarquable évolution par ailleurs du projet ethnologique d'un Van Der Kerken où se dissocient la reconnaissance de l'historicité des sociétés bantoues et la hantise mixophobe de la décadence qui s'atténue d'ailleurs considérablement. "*Les peuples d'Afrique n'appartiennent pas à une humanité inférieure et la variété des races et des institutions sociales y est aussi affirmée que parmi les blancs*".

Le notable colonial s'emploie ainsi à rendre justice à de nombreux dénis sur la culture ou l'infériorité des africains, traite avec justesse de l'historicité des peuples du Congo, relativisant déjà le fait ethnique, évoque justement le fait linguistique bantou: "*ces mélanges de races ont abouti à la création de groupes ethniques*".<sup>73</sup> Il décrit des sociétés égalitaires démocratiques et collectiviste, sans être communistes, qui coexistent avec des sociétés aristocratiques: sultanats, chefs couronnés, etc. Il décrit positivement l'organisation sociale "*bien adaptée à son milieu et relativement efficace*", mais reconnaît l'inéluctabilité du "*contact actuel qui produit une lente mutation des coeurs et des esprits*". Bref, il parie sur "*la capacité évolutive des sociétés africaines*". Certes "*les indigènes restent profondément attachés à leurs institutions nationales, à leurs langues et traditions*". Une politique indigène ne peut donc pas ne pas en tenir compte. Mais les questions se posent désormais en termes de communication inter-culturelle, plutôt qu'en termes de cohérence culturelle ou d'intégrité raciale. "*Les indigènes ne comprennent pas toujours ce que veulent les européens. Ceux-ci ne parviennent pas toujours à se faire une idée exacte des réalités de la vie indigène, commettent des erreurs coûteuses en argent et en sang, erreurs qui causent les plus grands dommages aux populations indigènes et compromettent également la réalisation du programme économique et humanitaire poursuivi par les Européens*" (p. 730).

Si le terme race reste fréquemment employé, la notion de culture s'y substitue progressivement comme clé de lecture des sociétés congolaises. Le centre

---

<sup>73</sup> Van Der Kerken sera pourtant l'un des "promoteurs" de l'ethnie Mongo (voir plus loin).

extracoutumier, scène par excellence de la décadence et preuve vivante de l'irréductibilité des races, s'affirme désormais comme le laboratoire de la formation d'une culture inédite. Le magistrat-ethnologue y perçoit et souhaite le développement d'un droit mixte empruntant au droit européen et aux principes du droit indigène.

### **III. 4. Les Universités au Congo. Naissance des fondations universitaires africaines**

#### **III. 4. 1. La Fondation médicale de l'Université de Louvain pour l'Afrique centrale (Fomulac)**

Le très actif foyer missionnaire du Bas-Congo/Kwango où s'imposent la science et la personnalité d'un Van Wing est à l'origine de la première implantation d'une université belge en territoire africain. L'initiative prend corps avec l'arrivée en 1923-24 du Professeur Malengreau<sup>74</sup>, professeur de chimie à Louvain qui abandonne son cabinet et ses recherches métropolitaines pour fonder au Congo trois hôpitaux (Kisantu, Katana et Kalenda) et une école médicale (Kisantu). L'idée est de former des cadres médicaux infirmiers et assistants médicaux locaux, c'est-à-dire congolais. Kisantu évoluera ensuite vers un enseignement général qui se muera en centre d'enseignement supérieur en 1947-48, puis "déménagera" six ans plus tard à Léopoldville pour donner naissance à Lovanium, première université catholique sur le continent africain.

° la faveur des années trente et durant la guerre, la Fomulac se trouve au centre d'un réseau important d'établissements scolaires et sanitaires. Le dispositif se complète encore avec l'installation du CADULAC (Centre agronomique de l'université de Louvain qui installe un centre expérimental à Kisantu). Dès 1935-36, des expériences d'agriculture indigène dépourvues d'obligation ou de contrainte sont entreprises. Depuis 1938, les hôpitaux de la FOMULAC accueillent des stagiaires issus de la Faculté de Médecine de Louvain.<sup>75</sup>

---

<sup>74</sup> Il s'agit du père de G. Malengreau dont nous aurons souvent l'occasion de parler plus loin. Le professeur Malengreau est en fait à l'origine d'une dynastie universitaire et louvaniste, congolaise et zaïroise. G. Malengreau épouse la fille d'un grand colonial universitaire louvaniste et s'engage dans le mouvement colonial critique et réformiste de l'après-guerre, il est à l'origine, avec Mgr Gillon et P. Ryckmans, de la création de l'université Lovanium et, de retour en Belgique, il dirige l'Institut des PVD. En 1994, sa fille signe le volet médical de l'état des lieux du Zaïre commandité par le Secrétaire d'État à la coopération.

<sup>75</sup> F. Malengreau 1944.

### **III. 4. 2. Le Centre médical de l'Université libre de Bruxelles en Afrique centrale (Cemubac)**

C'est encore un grand juriste, membre du Conseil colonial depuis sa création, H. Speyer, qui est à l'origine de la Fondation Cassel, dont les fonds permirent quelques missions dont celle, historico-ethnographique, de G. Smets au R-U.

Cependant, les ambitions du centre qui voit le jour en 1938 sont d'emblée médicales. Installé au Bas-Lomami, le centre de santé doit également servir de point de chute aux diverses missions scientifiques. Il ne jouera pleinement ce rôle qu'à partir de 1950 avec la multiplication des missions multidisciplinaires et en particulier celles de Doucy (économie sociale, sociologie), H. Janne (sociologie) et Ombredane (psychologie). Durant les années cinquante, de grands noms de l'ULB rejoignent la direction du CEMUBAC (P. Gourou prend la tête de la section géographique, H. Janne celle de la section des "problèmes humains").

Ces premières implantations qui confirment la division territoriale du travail scientifique colonial (catholique à l'Ouest et non confessionnel à l'Est) ne deviendront de réelles bases d'intervention et de recherche qu'au lendemain de la seconde guerre. Les Universités de Liège et Gand établiront de semblables institutions (FULREAC et Ganda-Congo). La coopération ou la concurrence auront pour lieux les provinces de l'Est (Katanga, Équateur et Kivu).



## **IV. L'Institut Colonial International (ICI) ou l'enfance du "complexe développeur"**

### **IV. 1. Un échantillon hautement représentatif des notables coloniaux belges**

En 1920, les travaux et sessions de l'ICI reprennent leur cours. Fondateurs, les Belges y retrouvent une position centrale<sup>76</sup>. Cependant, la position dominante originelle des libéraux sera progressivement relativisée au profit d'une représentation incorporant désormais un panel où apparaissent mieux les équilibres idéologiques, disciplinaires et institutionnels qui régissent le petit monde des notables nationaux, coloniaux et savants (congolais et métropolitains). Les grands débats de l'ICI durant vingt ans vont recouper presque exactement ceux du BPCNC. Belges et Français sont les principaux pourvoyeurs de fonds et de rapports. Mais la Grande-Bretagne, qui ne finance pas l'Institut, y reste "noblement" représentée. L'activité italienne s'intensifie et l'Institut s'ouvre au Japon.

Au terme de la décennie, ce sont presque exclusivement les grands coloniaux de l'IRCB que l'on trouve parmi les membres belges de l'Institut. Que de noms connus parmi les "macro-ingénieurs" du Congo, surtout liés aux sociétés privées!<sup>77</sup> Que de noms connus

---

<sup>76</sup> Le Prince Léopold (futur Léopold III) devient membre en 1927. L'année suivante, c'est encore de Belgique que l'ICI reçoit le tiers de ses moyens de fonctionnement, ce qui constitue, et de loin, la contribution la plus importante (Belgique 105 000 francs, France 60.200 francs, Hollande 75 000 francs, Espagne 4 000 francs). Alors que la contribution française est composée pour moitié d'une subvention du gouvernement d'Indochine, celle de la Hollande est issue pour les deux tiers d'un groupement de sociétés coloniales; l'apport belge se répartit comme suit:

ministère des Colonies: 21 000 francs.

ministère des Affaires étrangères: 3.500 francs, plus 15 000 (rémunération annuelle du secrétaire général).

Société Générale: 10 000 FB.

Fondation universitaire (organisme de droit public): 8 000 FB.

CSK, CSKi, Agence maritime nationale, Banque du Congo, Banque nationale de Belgique, Compagnie des grands lacs: 5 000 FB chacun.

<sup>77</sup> Cayen (militaire de l'ÉIC et administrateur de sociétés coloniales), Droogmans (secrétaire général de l'ÉIC, puis directeur au ministère des Colonies), Dryepondt (ancien médecin ÉIC et lié à des sociétés coloniales), Fontainas (professeur à Louvain et lié aux sociétés minières), Moellaert (Vice-gouverneur général, sociétés), Thys et Francqui, (finance congolaise), Carton (Sénateur, ex-Ministre des Colonies, finance congolaise), Orts (Ministre), Périer et Friling (sociétés coloniales).

depuis la reprise, parmi les juristes, avec une dominante bruxelloise non confessionnelle.<sup>78</sup>

Enfin, admis ensemble en 1926, les représentants de l'ethnologie congolaise officielle et spécialistes de la politique indigène: Grenade (président du Tribunal d'Appel de Boma), De Jonghe (UCL, Directeur général au ministère des Colonies), Van Der Kerken (Université coloniale, Université de Gand, Gouverneur provincial honoraire du Congo) et, en 1929, le R.P. Charles (UCL, Université coloniale), membres tous trois de l'IRCB et, comme tous les précédents, du Congrès national colonial.

Progressivement, la nette dominante originelle des libres-penseurs, principalement liés aux affaires coloniales et représentés par de grands juristes, magistrats et administrateurs, fait place à une représentation plus équilibrée, conforme aux équilibres qui permettent de stabiliser une élite coloniale nationale.

#### **IV. 2. Les problématiques régulièrement étudiées entre 1920 et 1935**

Forum colonial et mondain de premier plan, l'ICI est bien sûr un élément important de légitimation pour la Belgique coloniale qui sera toujours extrêmement sensible quant à cette question périodiquement réactivée. En s'inscrivant au premier plan d'une science "désintéressée", désormais "*universelle et aussi peu contestable que le fait de la colonisation lui-même*", les notables coloniaux belges accèdent à la dignité internationale et ne cessent d'y asseoir "l'Oeuvre".

Pour autant, dégagées des atours cérémoniels et grandiloquents, les activités de l'ICI sont bien davantage que des effets de tribune. Au-delà du verbiage civilisateur et des péroraisons réaffirmant la mission qui incombe aux "peuples avancés", les sessions, rapports, enquêtes, débats, publications constituent non seulement une source d'information irremplaçable, mais témoignent de l'évolution des grandes questions qu'affrontent les pouvoirs coloniaux. Trois éléments contribuent à préfigurer ce que réaliseront la colonisation de développement et le complexe développeur multilatéral.

---

<sup>78</sup> Dupriez (UCL catholique), Descamps (UCL catholique), Louwers (catholique, Affaires coloniales au ministère des Affaires étrangères, BPCNC), De Lannoy (Université de Gand), Bertrand (ancien assistant du Vice-gouverneur, Commissaire général au Congo), Speyer (ULB), tous membres du Conseil colonial. Gohr (Ministère des Colonies et CSK, ULB), Cattier (Administrateur de la Société Générale, FNRS, ULB), Marzorati (ULB, ancien Commissaire général de l'Urundi, Vice-gouverneur général), Janssen (Gouverneur général honoraire, Institut Solvay ULB), Fuchs (Gouverneur général honoraire), Paulis (ministère des colonies). Tous membres de l'IRCB et du Congrès national colonial.

Le souci permanent d'identifier le fonds commun des grands défis coloniaux en le dégagant des contingences locales anticipe sur la définition du sous-développement comme réalité distincte, globale et intercoloniale.

L'horizon omniprésent de l'action exige un dépassement des différentes traditions coloniales en matière d'administration indigène ainsi que des doctrines de colonisation.

La recherche constante d'informations fiables sur de vastes échelles et de dispositifs permanents de collecte sur lesquels pourraient s'appuyer l'ingénierie du développement et la mesure des transformations des sociétés colonisées.

La source d'information tout d'abord. Les rapports préparatoires aux sessions témoignent, depuis 1920, de la disponibilité croissante de données quantitatives et relativement homogénéisées. Par ailleurs, et à partir de cette époque, l'ICI organise des enquêtes intercoloniales auprès des pouvoirs coloniaux (enquête sur l'extension des cultures indigènes, enquête sur le régime et l'organisation du travail dans les colonies et protectorats, sur l'organisation scolaire, etc.).

En 1927, la bibliothèque coloniale internationale de l'ICI reprend la publication des documents officiels des différentes colonies, *c'est l'Annuaire de documentation coloniale comparée* publié en français et en anglais. Le comité de rédaction de l'Annuaire compile les législations coloniales, puis en suit les évolutions. Essentiellement juridique, il comporte des synthèses doctrinales et fournit par ailleurs des rapports plus ou moins annuels à propos des économies coloniales, des administrations et de l'état-civil. Des données démographiques, militaires, juridiques (activités des tribunaux, crimes et délits), sanitaires, médicales, scolaires et agricoles sont systématiquement groupées et comparées.<sup>79</sup>

Chaque session, bisannuelle ou trisannuelle, fait l'objet de deux ou trois imposantes publications bilingues comprenant les rapports, les débats en séance et les résultats d'enquêtes (Bruxelles, 1923; La Haye, 1927).

Malgré les ambitions déclarées, un travail de recherche réellement comparatif et systématique ne cesse de se heurter à de fortes résistances. Les rapports des différentes métropoles ou gouvernements coloniaux sont le plus souvent juxtaposés. Mais cette inertie concerne davantage l'harmonisation des cadres légaux et réglementaires que les problématiques socio-économiques. Dans ce domaine plus particulièrement, la circulation

---

<sup>79</sup> Par exemple, l'*Annuaire de documentation coloniale comparée* n 1, 1927, qui fournit un long rapport chiffré sur la situation au Congo.

des informations coloniales est remarquable. Elle concerne surtout la gestion et la formation de la main d'oeuvre, l'encadrement socio-médical et les formules d'association des indigènes à la mise en valeur. Enfin, et c'est là un aspect important à nos yeux, le souci de proposer des problématiques transversales (et d'éviter les querelles, intrigues spécifiques des cercles nationaux coloniaux) conduit à une sorte de naturalisation des processus de transformation des sociétés colonisées.

Entre 1920 et 1925, les principaux thèmes de travail de l'ICI sont à l'ordre du jour des sessions. Ils seront régulièrement remis sur le métier jusqu'à la fin de la crise (1935).<sup>80</sup>

- Possibilités de colonisation, survie des Blancs sous les tropiques, question du métissage (1920, 1921 et principalement 1923).
- Respect des coutumes et collaboration des chefs (1920, 1921, 1923, 1924 et principalement 1927 pour la question des terres et du mariage ainsi que pour l'organisation législative des protectorats).
- Organisation de l'enseignement colonial en métropole de l'enseignement aux colons et indigènes (1920, 1921, 1927 et principalement 1931, avec la publication de 800 pages de résultats d'enquêtes et de rapports consacrés aux principales colonies).
- Organisation de la production (matières premières transformées en métropole, 1921). Bourses du travail, chemins de fer. Organisation rationnelle de l'agriculture indigène (1921, 1923, 1924).
- Organisation hygiénique et médicale, dépopulation. Abondamment traitée lors du Congrès colonial de Gand en 1913, la problématique revient dans toutes les sessions de l'ICI (1923, 1924 pour une synthèse des thèses proposées en cette matière).<sup>81</sup>

---

<sup>80</sup> L'objectif déclaré est la rationalisation du processus colonial, le perfectionnement de ses institutions et de ses personnels, la guidance indépendante et scientifique de l'oeuvre de relèvement des indigènes. "Il est urgent de moraliser les blancs et de renoncer à la vieille idée que l'on peut coloniser avec des apaches et des forçats" (1920). "Les fonctionnaires coloniaux, ainsi que les troupes coloniales doivent recevoir une formation spécifique" (1920). "Les Noirs Africains sont moralement et intellectuellement absorbables par la race blanche plus facilement que les Asiatiques" (1923). "Il convient d'accorder aux métis un statut d'européen afin de ne pas les enfermer dans des groupes à part où fleuriraient les frustrés et les révolutionnaires" (1923). Face à cette recommandation, l'expertise belge dispose d'un argument de choc, "le problème ne se pose pas au Congo sinon pour des cas extrêmement rares" auxquels on réserve par ailleurs une éducation primaire professionnelle "améliorée".

<sup>81</sup> En fait, le Congo est très en retard sur ce point. Les médecins manquent et dès 1922, les employeurs organisent leurs propres services d'inspection médicale (Katanga). C'est principalement en 1922 que sont posés les décrets organisant un minimum d'inspection médicale indigène incombant au gouvernement général. Malgré la création d'un centre de recherche médicale et de quelques instituts de formation d'infirmier noirs, l'envoi de quelques missions prophylactiques, la création de 4 hôpitaux pour Européens

- Organisation judiciaire et presse (1923, 1924, 1927).

Nous ferons quelques remarques sur trois thèmes parmi les précédents qui ont fait l'objet d'un investissement scientifique belge constant et important. Ils concernent des situations où les enjeux congolais sont importants dans le cadre du dispositif de développement indigène qui se met en place à cette époque. Résumer les thèses belges sur ces trois terrains, c'est aussi mesurer la manière selon laquelle se construit la science coloniale nationale.

En matière d'organisation et de régime de travail industriel, le consensus intercolonial est promptement fondé sur un exercice doctrinal. En matière d'agriculture, la thèse de De Wildeman visant le développement d'une agriculture indigène encadrée, planifiée et soutenue par les pouvoirs publics, est largement contestée, tant elle apparaît opposée aux principes de libre concurrence et semble compromettre définitivement le colonat. En matière de scolarisation, le comparatisme intercolonial semble stérile, tant la thèse belge est déjà radicalement engagée dans une voie distincte, enfermée dans une pédagogie coloniale qui exprime en fait les fondements de l'idéologie coloniale belge.

#### **IV. 2. 1. "L'organisation du régime de travail des indigènes dans les colonies et protectorats"**

La question est importante car le problème des recrutements se pose déjà de manière urgente au Katanga minier. Traitée finalement en 1929 à Bruxelles, cette question trouve rapidement des fondements idéologiques communément admis. On peut les résumer ainsi

---

et de 25 pour Noirs, la grippe de 1918-19 aurait enlevé 5 % de la population indigène. Aucune comparaison n'est possible avec l'organisation des soins et de l'enseignement médical aux Indes hollandaises où des dizaines de médecins indigènes ont été formés dans les institutions métropolitaines. En 1922, le Congo comptait un total de 70 médecins (ICI 1923).

° Rome en 1924, un an après la publication par le Ministre français des Colonies Sarrault d'un ouvrage mettant en exergue la convergence des devoirs civilisateurs et des intérêts bien compris, tout en faisant du médecin la figure cardinale de la colonisation moderne, l'ICI propose un consensus sur les propositions suivantes:

- un corps de médecins autonomes doit être le fer de lance du relèvement des populations;
- la participation indigène doit être recherchée en priorité;
- les femmes doivent être ciblées par des campagnes d'information et par la pratique médicale;
- des auxiliaires indigènes doivent être formés lorsque "l'intelligence locale le permet";
- des centres de recherche médicales doivent être établis dans toutes les colonies;
- la construction d'hôpitaux doit s'accompagner d'efforts considérables d'hygiène domestique (ICI, Session de Rome, *L'organisation médicale et hygiénique dans les colonies*, 1924).

en précisant d'emblée que les différentes formes de travail forcé et "éducatif" sont exclues du champ des débats.<sup>82</sup> Il s'agit de prendre position face au développement des législations sociales en Europe. *"Dans les colonies, la population ouvrière est encore dans une situation trop inférieure pour avoir même la notion de législation sociale. Les revendications des indigènes ne vont pas dans ce sens. Les éléments actuels de protection ont été octroyés par des gouvernements sous influence européenne"*. Ce constat qui se veut objectif est d'une grande banalité. Cependant, il est fondé sur une subtilité doctrinale qui peut paraître curieuse, dès lors qu'elle est énoncée par des "civilisateurs" qui admettent généralement que peu de choses en matière de progrès peuvent être attendues de l'initiative indigène. En effet, comme l'indique très clairement le rapport général, les débats et motions ont conduit à dissocier les droits à la protection sociale des travailleurs de la nature des prestations de travail et des risques qu'elles comportent. La possibilité même de concrétiser l'idée d'une protection sociale est liée à un *"état donné d'avancement de la classe ouvrière"*. *"La population ouvrière doit éprouver elle-même le désir d'être protégée par une bonne législation sociale. Sans cette condition, la pièce maîtresse fait défaut car une telle législation n'est possible qu'en collaboration avec des travailleurs organisés en syndicats et unions professionnelles"*.<sup>83</sup> En conséquence, le développement de la législation sociale ne peut anticiper cette évolution et sera forcément plus lent qu'en Europe. Les "états sociaux" des différentes populations coloniales étant très différents, les stades de civilisation atteints par les diverses populations d'une même colonie étant eux-mêmes tellement variables, qu'aucune réglementation internationale ne saurait être concevable. L'évolution sera donc lente et procédera au "cas par cas".<sup>84</sup>

#### **IV. 2. 2. Développement rationnel et extension des cultures indigènes**

Le consensus est beaucoup moins évident sur cette question, qui apparaît régulièrement durant toute la décennie 20 à l'ordre du jour de l'ICI.<sup>85</sup> Au sein du groupe belge, ce sont De Wildeman et Louwers qui promeuvent cette problématique déjà largement discutée par le BPCNC.

La session de Bruxelles fait la démonstration qu'il existe bien deux thèses en ce domaine. La première est favorable à une priorité en faveur du développement d'une agriculture capitaliste. Contre le laisser-faire du *"tout capitaliste"*, De Wildeman mène ici une bataille dont le caractère indigéniste et étatique est bien davantage affirmé qu'au niveau des débats

---

<sup>82</sup> ICI 1929.

<sup>83</sup> Les syndicats ne seront autorisés au Congo qu'après la seconde guerre mondiale.

<sup>84</sup> Le rapport de synthèse est fort peu discuté. Il est très proche de celui présenté pour le Congo par Ch. De Lannoy.

<sup>85</sup> Sessions de Bruxelles 1923, Rome 1924, La Haye 1927 et enfin Bruxelles 1929.

du BPCNC. Il se heurte à des oppositions de principe des représentants français et portugais principalement.<sup>86</sup> Selon lui, les plantations capitalistes ne peuvent en aucun cas suffire à faire vivre la colonie. L'État doit prendre en charge des stations et des champs expérimentaux cultivés par des indigènes constitués en groupements de producteurs. Le développement de la propriété privée doit être accéléré afin de vaincre les "*pesanteurs du collectivisme indigène*". Elle doit être organisée immédiatement pour les "*désaxés*" des centres industriels. Le Gouvernement colonial doit prendre en charge le contrôle des intrants, les contrôles de qualité des produits afin d'assurer une standardisation des productions. Il doit par ailleurs organiser un ministère agricole "*qui pourrait agir à titre de police judiciaire*". Enfin, l'État colonial est invité à développer un réseau d'établissements d'enseignement agricole. Les propositions du botaniste de Bruxelles qui n'a jamais pratiqué le Congo, vont donc bien plus loin que la proposition initiale de l'ICI, qui s'était fixé l'objectif suivant: faire produire par l'indigène une partie des aliments dont il a besoin pour se nourrir.

Le système proposé par De Wildeman est un modèle de développement fondé sur une priorité agricole indigène sous contrôle public, "*les mines s'épuisent, pas la production végétale!*". La mise en application du modèle verrait la création d'institutions de crédit, d'épargne et de mutuelles complètement indépendantes des employeurs européens. Des circuits de commercialisation des surplus devraient être mis sur pied sous contrôle de l'inspection agricole d'État. Très rapidement, des industries de transformation devraient s'installer sur place, complétant un dispositif où "*le Noir produit et le Blanc transforme*". Le développement industriel doit en conséquence être tenu sous contrôle afin de limiter les recrutements. Les implantations agricoles capitalistes doivent être soumises à de nouveaux critères restrictifs en matière de concession,<sup>87</sup> la politique de concession devant être soumise à "*l'avenir économique du pays*". Ces propositions, âprement discutées et franchement contestées, irrecevables pour le "patron" de l'agronomie congolaise (Lepiae n'est pas membre de l'ICI), se heurtent par ailleurs à la perspective, toujours en vigueur au ministère, d'importants développements de l'industrie agro-alimentaire capitaliste et blanche. Malgré les leçons de la crise et la création de l'Institut National pour l'Étude agronomique du Congo R-U (INÉAC) qui semble les consacrer, on restera très en-deçà du modèle proposé, car les recrutements miniers reprendront rapidement une ampleur considérable. Par ailleurs, les attendus de la création de l'INÉAC sont principalement scientifiques et expérimentaux. Par contre, l'État colonial étendra les cultures obligatoires et "éducatives".

---

<sup>86</sup> Pour lesquels la mission de mise en valeur est supérieure au développement de l'agriculture indigène dont le coût serait par ailleurs prohibitif.

<sup>87</sup> ICI 1929.

De Wildeman 1927.

Les débats d'experts qui suivent la présentation des thèses radicales du botaniste et surtout les résultats de l'enquête intercoloniale mettent d'ailleurs en relief un argument peu perçu par celui-ci. Toutes les réponses données par les gouverneurs, agronomes, administrateurs insistent sur les obstacles à la mobilisation et sur la résistance du "matériau humain". Tandis que le rapport consacré à l'A.E.F. souligne les faibles dispositions des indigènes "*parmi les plus arriérés du monde*", celui qui concerne l'A.O.F. met en relief "*la passivité, le nomadisme et la résistance des chefs face à une telle concurrence.*" Au Congo, comme dans les colonies britanniques, on invoque comme clause rédhitoire "*la paresse des naturels, la jalousie l'apathie et l'ignorance*". "Obstacles au développement", dira-t-on plus tard en termes plus courtois!

#### IV. 2. 3. L'enseignement et la formation des indigènes

Malgré l'oecuménisme intercolonial, le modèle belge, fût-il défendu par ses principaux artisans catholiques (De Jonghe et Louwers), semble bien esseulé et ne suscite pas un enthousiasme "international" à la mesure des ambitions (et de son faible coût), dont on le pare en Belgique. Une quantité impressionnante de chiffres doivent pallier à cette mauvaise réputation.

Le modèle congolais est, il est vrai, extrêmement spécifique au regard de l'enseignement dans les colonies françaises, mais également, à d'autres égards, en regard des dispositifs hollandais, britannique et italien. Il s'agit d'un enseignement conçu pour devenir un enseignement de masse (urbain et rural) strictement primaire-professionnel; le contenu professionnel étant déjà compris dans le cycle primaire et tourné vers les tâches agricoles et artisanales.<sup>88</sup> Subventionné ou non, il est confié aux congrégations religieuses (catholiques et belges, en majorité mais les missions étrangères concentraient en 1930 quelque 150 000 élèves). Hanté par l'image du déraciné, il privilégie les langues locales. En dehors des établissements publics (souvent d'ailleurs confiés à des missions), l'inspection est réalisée par des missionnaires-inspecteurs.<sup>89</sup> L'enseignement colonial est indépendant de l'enseignement public belge et même de l'enseignement catholique (majoritaire en métropole dans le secondaire).

La philosophie pédagogique suit quelques grandes lignes. L'enseignement est "adapté" et conçu en fonction de l'individu et de l'environnement indigène et, sous ce prétexte,

---

<sup>88</sup> En 1930, De Jonghe estime qu'un tiers de la population scolarisable est scolarisée. Rappelons qu'il n'existait pratiquement pas d'enseignement à l'époque de l'ÉIC (ICI 1930, pp. 72-73).

<sup>89</sup> En 1930, 11 écoles officielles comptent 3 600 élèves. Les écoles libres subventionnées, au nombre de 2 750 comptent 131 000 élèves. Les écoles libres non subventionnées catholiques comptent 80 000 élèves et les écoles libres non subventionnées protestantes 140 000.



adapté aux exigences des employeurs. Le marché scolaire est fermé aux instituteurs métropolitains, car *"une sérieuse connaissance des moeurs et coutumes indigènes est requise"*. L'enseignement géographique et historique se distingue des matières métropolitaines. Les contenus éducatifs et la pédagogie sont strictement soumis à l'impératif supérieur de la *"formation morale, seule susceptible de faire pièce au relâchement des disciplines traditionnelles"*. Aux matières livresques et au français, on préfère systématiquement les "arts et métiers" et les langues locales, particulièrement les langues intertribales.<sup>90</sup> Le français est prohibé dans les écoles de village, *"dans les centres urbains, il formera une branche d'enseignement sans être la langue véhiculaire"* car *"un noir qui connaît le français se croit rapidement l'égal d'un blanc et devient un déraciné"*.<sup>91</sup>

Les *"lumières de l'évangile fournissent les meilleurs préceptes moraux, tout en poussant l'influence belge jusque dans les coins les plus reculés de l'Afrique centrale"*. L'essentiel du corps enseignant doit être constitué de Congolais noirs formés dans des écoles normales dans lesquelles l'enseignement n'est pas davantage dispensé en français. L'enseignement en français est réservé exclusivement aux rares instituteurs européens. L'enseignement n'est obligatoire que dans les centres industriels et urbains<sup>92</sup>; l'enseignement des filles est essentiellement ménager, domestique et hygiénique, principalement conçu pour meubler le marché matrimonial des élèves mâles. Les programmes sont établis avec une précision ahurissante: maille à l'endroit en première année, à l'envers en seconde, point de bouttonnière, agrafes et oeillets en troisième!

L'enseignement secondaire (3 ans) accessible après le cycle primaire complet (5 ans) est constitué des écoles pour candidats commis, des écoles professionnelles et des écoles normales. L'exigence morale y reste omniprésente: *"religion chrétienne, civisme, rectitude comportementale, hygiène, respect de l'autorité, formation du caractère et de la volonté"*. L'objectif est de créer une école normale par groupe linguistique important. (p. 97). L'enseignement professionnel a pour vocation de former une classe d'artisans et de contremaîtres responsables. Il n'existe aucune forme de promotion scolaire au-delà du secondaire de degré inférieur, à l'exception du catéchuménat.

C'est pourtant ce modèle qui sera appliqué et développé sans contestation importante jusqu'en 1950.<sup>93</sup> Selon son architecte et promoteur, il est fondé sur les principaux

---

<sup>90</sup> Les quatre langues africaines officielles du Zaïre aujourd'hui: Lingala, Kiswahili, Tshiluba, Kikongo.

<sup>91</sup> De Jonghe, *Rapport sur l'enseignement au Congo*, ICI, 1930, p. 89.

<sup>92</sup> L'engouement des Congolais pour l'école est déjà perceptible et des dizaines d'écoles sont nées d'initiative et aux frais des communautés indigènes, supervisées par des administrateurs. Un décret de 1910 faisait obligation aux chefs de construire une école dans leur circonscription. Elles seront progressivement reprises par les missions nationales (De Jonghe 1930, p. 125).

<sup>93</sup> Le domaine de l'enseignement aux indigènes va devenir un terrain politiquement et scientifiquement brûlant. L'après-guerre verra une reprise d'initiative laïque et métropolitaine en matière coloniale.

enseignements scientifiques de la pédagogie et sur les enseignements coloniaux, il est économique et échappe aux aléas métropolitains, il est doté de continuité par la nature de ses personnels. En fait, on y trouve déjà les lignes de force de l'ensemble de la "politique d'émancipation" dont se targuera plus tard la Belgique: extrême **progressivité**, scandée

---

L'enseignement colonial avait fait l'objet de quelques réformes en 1938 et surtout 1948. Le cycle primaire avait été étendu et l'enseignement secondaire développé afin de comprendre outre la dominante professionnelle, une préparation classique à l'entrée au centre universitaire en formation (futur Lovanium). L'enseignement féminin était étendu jusqu'au niveau d'une école moyenne... ménagère. La masse des "évoluants" ressentait, disait-on, une profonde amertume. Le français fut introduit comme seconde langue obligatoire à partir du second degré ordinaire, ensuite le néerlandais et l'anglais. Toujours privilégiées, les missions belges et étrangères virent leurs statuts se rapprocher. L'objectif restait l'incorporation lente et contrôlée de matières techniques et scientifiques ainsi que de la morale chrétienne dans la formation d'une authentique civilisation africaine. Le réseau scolaire est considérablement étendu par le Plan décennal de développement. Van Hove plaide encore en 1950 pour une adaptation accrue des contenus et méthodes pédagogiques aux "*cerveaux bantous, car il ne suffit pas de remplacer les pommes par des bananes en guise d'initiation à l'arithmétique*".

Lors du colloque qu'organise sur ce thème l'Institut Solvay en 1950, quelques critiques voient le jour à l'égard du système congolais. Mais le ton est loin d'être à la dénonciation. Le comparatisme intercolonial est à nouveau de mise, mais sans grande portée. Les problèmes majeurs restent formulés dans le schéma colonial: comment éviter le délaissement des professions manuelles par les élèves qui préfèrent l'apprentissage du français et les emplois de commis? Comment meubler le marché matrimonial des clercs, des évolués et des artisans? Les conclusions de G. Smets sont favorables aux réformes prudentes mises en oeuvre (Van Hove 1950).

Le réveil ou l'éveil socialiste sur les questions coloniales se traduit par l'organisation des journées d'Huysingen en novembre 1953. Ghilain propose la création d'un établissement d'enseignement normal officiel dans chaque province, l'amélioration de l'enseignement de masse, l'organisation d'un enseignement primaire laïque du premier degré dans toutes les circonscriptions indigènes, la direction de l'enseignement de masse par des pédagogues européens sous la responsabilité du service territorial, le renforcement de l'inspection laïque, la gestion de Lovanium par un conseil mixte représentant les quatre universités belges, la création de bourses de perfectionnement pour des séjours des meilleurs élèves congolais en Belgique (Congo 1885-1960, positions socialistes. Institut É. Vandervelde).

L'année suivante, avec l'arrivée d'un Ministre libéral et le projet d'introduction significative d'un enseignement public, les pédagogues métropolitains laïcs se mobiliseront dans une "guerre scientifique" contre la pédagogie cléricale. Le terrain congolais s'ouvre alors à des missions d'universitaires métropolitains. La première, bruxelloise, dénonce violemment l'archaïsme et le cléricanisme de l'enseignement congolais. Van Wing établit immédiatement les lignes de défense. La seconde mission, liégeoise, est moins virulente et évite tout écart par rapport au strict terrain "scientifique". Deux ans avant l'indépendance, le fond de la pédagogie locale, morale et adaptée reste de mise.

par des étapes conditionnelles et impératives<sup>94</sup>; **localisme** tout aussi extrême qui se traduit par une problématique sans aucun rapport avec les situations et évolutions métropolitaines et par l'idée centrale selon laquelle l'action coloniale s'exerce d'abord et principalement au niveau de la communauté de base : village, centre extra-coutumier, évitant soigneusement toute forme d'approche à caractère national.<sup>95</sup> Enfin, **priorité au social** et non pas au politique ou à l'économique. L'élite congolaise doit d'abord être une petite élite sociale, laborieuse, modeste et locale. Instituteurs et moniteurs doivent être des "apôtres" du relèvement d'une masse dans laquelle ils doivent rester "enracinés".<sup>96</sup>

Cette thèse belge ne convainquait pas les experts internationaux, mais elle peut se targuer d'une productivité supérieure et surtout de l'absence d'opposition politique et scientifique métropolitaine. Le premier Ministre libéral des Colonies, Franck, n'a-t-il pas reconnu la supériorité en bloc du modèle clérical dans ses *Études de politique coloniale comparée*!<sup>97</sup>

L'enseignement colonial sera donc jusqu'en 1950 entièrement coupé de l'enseignement métropolitain et bien sûr de la recherche métropolitaine, mais aussi de la recherche coloniale. Absence d'étudiants congolais en Belgique, fût-ce dans les instituts d'agronomie. Absence d'un corps d'enseignants coloniaux civils. Entre, d'une part, les agents de santé et moniteurs agricoles congolais, dont la formation est exclusivement congolaise et "adaptée" selon les acquis ethnologiques et les dogmes de la "bantouité" et les experts métropolitains, d'autre part, il n'existe aucune forme de communauté professionnelle ou scientifique.

---

<sup>94</sup> Et souvent, une absence totale de filière de promotion supérieure.

<sup>95</sup> La circulation des congolais hors de leur chefferie, de leur "zone" est soumise à des laissez-passer délivrés par l'administration.

<sup>96</sup> ° propos de l'enseignement sous l'ÉIC, voir B. A. Yates 1976.

Pour un bref exercice de comparatisme en matière de politiques scolaires coloniales, voir Le Thanh Khoi 1971 et A. Léon 1991.

<sup>97</sup> "Pour l'éducation morale, c'est sur l'évangélisation qu'il faut surtout compter, sans elle on ne fera rien de permanent (...); la vie indigène est profondément imprégnée de religiosité et dominée par le mystère. Seul un autre sentiment religieux plus élevé mais aussi profond paraît capable de remplacer ces influences traditionnelles et d'amener la moralité indigène à un plan supérieur" (cité par Van Hove, 1950).

## V. L'Institut national pour l'étude agronomique au Congo belge (INÉAC)

"Dans la situation mondiale, l'avenir appartient aux colonies où l'exploitation de la terre se fera dans les conditions les plus économiques, et ceci ne peut avoir lieu que par l'entremise de l'indigène (...). La responsabilité de cet état de chose [le retard dans l'évolution morale et matérielle de l'indigène], pèse, à mon avis, sur l'ensemble de ceux qui ont participé à l'oeuvre coloniale, car tous, les uns plus, les autres moins, ont cru que l'avenir du Congo reposait uniquement sur la prospérité des entreprises privées" (le Prince Léopold en 1933, cité par Doucy 1962, p. 356).

Les premières recherches organisées par l'ÉIC n'étaient pas de type agronomique mais relevaient de la botanique. Les instruments de recherche agronomique n'existèrent pas avant 1895.<sup>98</sup>

Pourtant en 1908, les services agricoles du Congo comptaient 113 ingénieurs et techniciens, 5 vétérinaires et quelques 10 000 "collaborateurs africains". Les premières publications du *Bulletin Agronomique du Congo belge* datent de 1910 et seront ininterrompues jusqu'en 1962.<sup>99</sup> Sur le terrain, l'organisation de la recherche agronomique fut initiée jusqu'en 1904 par Laurent (issu de l'Institut agronomique de l'État à Gembloux) qui dénonça très tôt le mythe de l'inépuisable fécondité des sols congolais, s'opposa au colonat dans maintes régions du Congo, tout en préconisant un développement des cultures de rente.

Mais c'est incontestablement Leplae, louvaniste, agronome et omniprésent directeur des services agricoles du nouveau ministère, qui marquera profondément de son sceau le développement des recherches et des politiques agricoles. Durant les années vingt, les tensions "scientifiques" étaient très fortes entre celui-ci et le "père de la botanique congolaise", le directeur du jardin botanique de l'État à Bruxelles, A. De Wildeman. Ce dernier se fit l'infatigable défenseur du développement des cultures indigènes sur des terres indigènes, option globale renforcée par l'idée d'une priorité à accorder à l'entretien du couvert végétal.<sup>100</sup> Auteur dès 1909 d'un ouvrage intitulé *Sciences biologiques et*

---

<sup>98</sup> L'année 1900 voit la création du jardin botanique de l'État d'Éala et du jardin botanique de Kisantu par le R.P. Gillet.

<sup>99</sup> En 1914, la part réservée au fonctionnement du service de l'agriculture s'élevait à 6% du budget de la colonie.

<sup>100</sup> Le père de la botanique congolaise, grand promoteur de l'extension rationnelle des cultures indigènes, ne mit jamais un pied au Congo.

*colonisation*, le botaniste devint le champion d'un modèle de développement rural opposé à une pénétration capitaliste. Entre 1922 et 1930, il anime un débat récurrent à l'ICI et remet divers rapports, avant d'organiser sur ce sujet une vaste enquête intercoloniale (voir ICI, 1930). Au terme de la décennie, il annonce, "*il semble admis que le destin des peuples coloniaux, en particulier celui des peuples d'Afrique tropicale, soit de constituer une classe de paysans attachés à leur sol sur lequel, avec leurs familles, ils pratiqueront l'agriculture*".<sup>101</sup>

Le compromis doctrinal qu'arrachèrent les partisans d'une telle politique dite "de recueillement" et de développement prioritaire des cultures indigènes s'imposa davantage dans l'idéologie que dans les pratiques. Car sur le terrain, l'autorité du "productiviste" Leplae s'imposa largement pour engager la nouvelle politique dans la voie d'un encadrement autoritaire, d'abord basé sur le travail imposé, puis sur les cultures "éducatives", la collaboration tripartite et enfin les paysannats. Car c'est Leplae qui dirige par ailleurs dès 1926 la régie des plantations et ses stations expérimentales. Jusqu'à la veille de la seconde guerre, il sera le principal, sinon l'exclusif porte-parole et inspirateur de la politique agricole au Congo. Il joue enfin un rôle capital dans le développement de l'enseignement agricole et l'orientation du *Bulletin agricole du Congo*.<sup>102</sup> Il dirige en outre le très puissant Institut agricole de Louvain.

La formation des moniteurs congolais constitue une pièce importante dans la mise en oeuvre du développement des cultures indigènes dont l'encadrement est considérablement développé à la suite de la crise.<sup>103</sup>

## **V. 1. Un "empire" scientifique en charge du développement rural**

Fondé en 1933, l'INÉAC hérite de la régie des plantations mais devient l'organe exclusif de recherche scientifique agronomique. La commission administrative de l'Institut est présidée par le prince Léopold.<sup>104</sup> La présidence est confiée à A. Ryckmans, dont les rapports sur la question de la main-d'oeuvre ont confirmé l'ascension dans le cénacle du

---

<sup>101</sup> ICI, 1930.

<sup>102</sup> En 1930, l'enseignement agricole était organisé autour des Écoles moyennes d'agriculture formant les moniteurs, des Écoles professionnelles agricoles et des fermes écoles tenues par des missionnaires.

<sup>103</sup> Entre 1929 et 1933, les cours du caoutchouc et de l'huile de palme se sont réduits respectivement des deux tiers et des trois quarts. Plus de cent mille salariés africains ont été licenciés. Le montant des importations congolaises s'est réduit de quatre cinquièmes, celui des exportations de moitié (Fondation Roi Baudouin, 1991).

<sup>104</sup> En 1940, le Gouverneur général devient président de cette commission administrative et le directeur général du gouvernement reçoit les pouvoirs du comité de direction.

pouvoir colonial et qui dispose du soutien du Roi. Ce sera pour lui la dernière étape avant l'accession au poste de Gouverneur général, quelques mois plus tard.<sup>105</sup> Une division Afrique est créée en 1936. L'INÉAC sera, et de loin, le plus grand investissement scientifique belge au Congo R-U. Il a pour mission d'organiser la recherche agronomique "au sens le plus large" et de manière homogène sur l'ensemble des territoires africains. Bien au-delà des missions de la régie des plantations, l'INÉAC est d'emblée conçu comme un organisme de recherche scientifique comportant deux secteurs principaux: recherche scientifique et recherche agronomique appliquée. Son champ d'action est étendu au secteur vivrier et médicinal. Il doit être un pont entre le Congo et les institutions scientifiques nationales. Il est doté d'un patrimoine de dizaines de milliers d'hectares. ° la fin de 1939, l'INÉAC comprenait, outre la station de Yangambi et ses 11 divisions spécialisées, un Service des plantations (cinq plantations), deux centres d'hévéaculture et 18 stations, fermes et laboratoires, 115 agents européens et 5 750 salariés africains. Organisme indépendant de recherche, il est néanmoins d'emblée fortement intégré au département de l'agriculture de la colonie, dont le directeur est membre *ex officio* du conseil de direction. "*La participation de INÉAC à la diffusion de ses techniques et de son matériel chez les paysans et les planteurs s'est développée tout au long de son histoire*" indique le rapport de synthèse de la Fondation Roi Baudouin (1991).<sup>106</sup>

Le développement de l'INÉAC prendra une ampleur considérable après la seconde guerre mondiale avec la multiplication des stations et laboratoires, des divisions de l'activité de recherche et la création d'un vaste réseau de relations internationales. En 1954, l'activité est réorganisée en "secteurs" couvrant l'ensemble du Congo R-U. L'institution congolaise devient un élément important au sein des institutions scientifiques belges et entretient des rapports avec tous les organismes scientifiques du pays. Elle est directement représentée dans les institutions scientifiques métropolitaines et coopère avec trois instituts agronomiques métropolitains. En 1959, elle comptait 412 collaborateurs scientifiques dont 263 universitaires ainsi que 9 000 employés et salariés indigènes. °

---

<sup>105</sup> Vanderlinden 1994, p. 354. Devenu Gouverneur, essayant de restreindre les énormes appétits des "recruteurs" à court terme, Ryckmans appuie la politique des paysannats (formule très variable de développement de l'agriculture indigène, sur les terres indigènes, encadrées par les agronomes et administrateurs, et dotée de quelques instruments de crédit et de commercialisation). En fait les premiers développements dans ce domaine perdront toute signification car ils seront simplement des instruments supplémentaires de violente coercition dans le cadre de l'effort de guerre: la production d'abord et à tout prix! Ainsi, le paysannat, formule hautement variable dès l'origine, n'aura guère de réalité avant les années cinquante.

<sup>106</sup> Dès 1949, la conférence annuelle de l'INÉAC devient le principal forum de la politique agricole au Congo. L'Institut dispose d'une publication scientifique propre.



l'échelle de la Belgique, il s'agissait donc de l'une des plus importantes institutions scientifiques.

Pour mesurer le poids qu'acquiert l'agronomie au Congo à partir de la seconde moitié des années trente, il importe de ne pas perdre de vue que le département de l'agriculture continue à se développer, tant sur le plan des régions couvertes par le développement rural organisé, de la diversification des interventions (vivrier et rente, cultures obligatoires et cultures éducatives) que sur celui des personnels, des écoles, des publications, etc. Les interventions des agronomes sont d'ailleurs loin d'être limitées au strict domaine agronomique. Elles concernent aussi les migrations, déplacements de villages, les mesures d'hygiène publique, etc. Le missionnaire, l'administrateur et l'agronome sont les trois chevilles ouvrières de la "colonie modèle".

Autoritaire et dirigiste, l'intervention agronomique est néanmoins tendue vers l'impérieuse nécessité de révolutionner l'organisation de la production indigène dont des pans entiers doivent désormais entrer dans l'économie monétaire. L'introduction de l'économie monétaire dans le domaine agricole consacre le rôle capital de l'État qui régent les marchés (concessions, prix, quantités, transports, licences, main-d'oeuvre etc.).

Le passage à la théorie de l'ethnologie officielle est contemporaine d'un développement considérable d'une ethnologie de circonstance ou "d'amateurs", produite par les éléments du "panoptique colonial" qui se constitue autour des institutions médicales, éducatives, administratives, missionnaires et agronomiques.<sup>107</sup> L'ensemble des observations de type ethnologique, celles des agronomes en particulier dont la validité locale reste à examiner par des spécialistes, relevait de la science appliquée, dans la seule mesure où la connaissance des pratiques et des réalités locales s'imposait afin de configurer le dispositif coercitif. Cette *self-ethnology* a consacré l'idée selon laquelle la production agricole propre aux Congolais obéissait à des considérations socioculturelles par opposition à une approche rationnelle, seule susceptible de relever les défis d'une intensification de la production de rente et vivrière. L'ethnologie d'amateur des agronomes ne recevra jamais aucune consécration savante au sein des sciences coloniales. Cette ethnographie contrainte ne "remonte" pas la filière des sciences coloniales. ° la différence des magistrats et administrateurs, dont les plus engagés se trouvent parfois cooptés par les institutions savantes métropolitaines, nous n'avons pu identifier de pareilles trajectoires parmi les agronomes.<sup>108</sup>

---

<sup>107</sup> Ed. Leplae 1929, 1930, 1931 (I) et (II), 1932, 1933.

C. Leontovitch 1933; Everaets 1939.

<sup>108</sup> Harroy, le plus célèbre "agronome", n'est d'ailleurs pas un agronome.

En exploitant même très sélectivement le *Bulletin agricole du Congo belge*, A. Maurel (Alias Merlier) a montré l'ampleur des dispositifs coercitifs construits autour du programme de développement agricole entrepris et dirigé par les services agronomiques de l'État et l'INÉAC. Son analyse en fait l'instrument principal de l'introduction autoritaire de l'économie monétarisée. Elle conduit à affirmer à la fois les contreperformances et le dirigisme des services de l'État, incapables de saisir la mutation profonde des sociétés congolaises et accélérant la décomposition des sociétés dites traditionnelles.<sup>109</sup>

---

<sup>109</sup> Analyse qui contraste avec le bilan établi par les agronomes du Congo et les coopérants agronomes 30 ans plus tard. La lecture des conclusions de l'étude entreprise récemment par la Fondation Roi Baudouin est éclairante quant à l'extrême prégnance du modèle scientifico-technique qui orientait les études et l'action des agronomes coloniaux belges. La société précoloniale reste décrite comme sous-productive et dominée par un modèle d'agriculture de rapine, enchâssée dans un modèle culturel stable et essentiellement incapable de générer une intensification jugée indispensable. L'importance du conservatisme sociologique des populations ne cesse d'être souligné. Les auteurs précisent encore qu'il n'est pas légitime de parler de bilan, puisque "l'oeuvre" fut interrompue alors que ses résultats prometteurs étaient attendus dans le cadre du plan de développement décennal. État des lieux cependant globalement satisfaisant dans l'ensemble concernant l'introduction systématique des cultures de rente, l'activité des expatriés, la formation des personnels africains, les résultats scientifiques, l'intégration des connaissances ethnologiques, les formules d'encadrement et de vulgarisation, et plus généralement l'intensification soutenue par un développement des infrastructures de marché et des industries agricoles.

En matière d'analyse des carences nutritionnelles, l'analyse rétrospective proposée ne fait référence qu'à des facteurs locaux, naturels et ethniques: surpopulation locale, absence locale de tradition agricole. Aucune référence à la pénétration marchande et à d'éventuels effets pervers de la formule retenue quant au développement de l'agriculture indigène. Pas davantage d'interrogation quant à la faiblesse de l'accroissement de revenus des populations rurales contrastant avec "*la forte hausse enregistrée parmi les employés des secteurs privés et publics*". Il faut donc admettre qu'une élite rurale était en formation, "*porteuse d'une version africaine de l'efficacité et de la bonne gestion*". ° l'exception de celle-ci, et malgré l'affirmation de stratégies individuelles ou la familiarisation avec les méthodes coopératives, les auteurs admettent que "*fidèle à des traditions étrangères au modèle européen proposé, (...), la majorité du milieu rural a réagi plutôt qu'agi, accepté plutôt qu'assumé (...). En 1958, le niveau de vie moyen de la population rurale restait modeste (...), l'Administration et le secteur privés restaient les moteurs presque exclusifs du développement*". Malgré ces réserves, la nouvelle stratégie visant en priorité les "entrepreneurs" et renonçant à une promotion d'ensemble des collectifs, "*les signes irréfutables d'un décollage agricole du Congo et du Ruanda-Urundi se multipliaient au seuil des années soixante*". Quant à l'appréciation de la crise actuelle, elle ne remet nullement en cause ni la "révolution sociale coloniale", ni le modèle scientifico-technique dominant: "*les causes de la crise qui frappe l'agriculture subsaharienne ne sont pas d'ordre scientifique ou technique, car les technologies acquises en 1960 et leur développement*



Durant l'âge d'or, le système dit de coopération tripartite et l'encadrement rural pour la production du coton prirent une importance considérable au point que le Congo rivalisa bientôt dans cette production avec l'Ouganda. Les cultures obligatoires furent étendues à l'ensemble du territoire. Complétée par les cultures éducatives, qui portaient aussi et en outre sur les cultures d'exportation, cette pratique extrêmement autoritaire fut généralisée et accompagnée de sanctions, amendes, travaux d'utilité publique et emprisonnement.<sup>110</sup> Ce dispositif coercitif redoublait donc celui qui était assorti à l'impôt et aux travaux d'utilité publique que l'indigène devait exécuter dans sa chefferie. Plusieurs centaines d'européens ainsi que trois mille moniteurs indigènes "encadrent" l'effort de développement agricole. Analysant les rapports provinciaux de 1937, Leplae estime à 700 000 le nombre de chefs de famille concernés par la culture du coton. Dans son ultime évaluation, celui que l'on peut considérer comme le père du développement agricole congolais considère que les résultats atteints sont appréciables et réclame 10 000 moniteurs afin qu'un moniteur prenne en charge 350 familles en moyenne. Indispensable, la coercition devrait ensuite, dans un futur lointain, laisser la place à une accession généralisée à la propriété foncière individuelle.<sup>111</sup>

Durant les années trente, cette question fut âprement discutée et le développement de la propriété (il n'était pas précisé de quel régime de propriété il s'agissait) était une tâche officiellement imputée au gouvernement colonial depuis la reprise. Dans la foulée de la politique de développement agricole, des experts agronomes de plus en plus nombreux défendent le passage à la propriété foncière individuelle comme seule voie possible vers la constitution d'une véritable paysannerie congolaise. Un projet de décret avait été élaboré en 1937 par le ministère qui consistait en l'accession progressive à la propriété foncière individuelle sous tutelle de l'État. Contrairement à l'ensemble des autres provinces, la commission d'avis du Katanga s'opposa à toute extension d'un tel droit de propriété individuelle au-delà des centres extra-coutumiers. La raison avancée était d'ordre ethnologique et conservatoire à l'égard des sociétés où le statut foncier est

---

*ultérieur auraient permis d'accomplir des progrès sensibles pendant les trois décennies suivantes". Ces causes ne sont pas davantage imputables au manque d'appui extérieur, mais principalement "aux facteurs fonctionnels et socioculturels (...) pesanteurs opérationnelles, institutionnelles et sociologiques (...), défaillances logistiques et ignorance ou, a priori, dans l'approche des problèmes humains...". Enfin, "comparé à l'agriculteur congolais, le rural d'Afrique centrale n'a pas fondamentalement changé; il est resté un économiste intuitif appliquant ses propres critères socio-économiques aux activités qui lui sont proposées". (FRB, 1991, T. II, Section X, Les leçons de l'expérience, pp. 1143-1168).*

<sup>110</sup> En 1937, les cultures imposées s'étendaient sur quelques 800 000 hectares, dont plus ou moins 50 % réservés aux cultures d'exportation.

<sup>111</sup> E. Leplae 1947.

éminemment politique et social. Selon Malengreau, le projet retourna dans les cartons du ministère jusqu'en 1946.<sup>112</sup> Leplae lui-même justifie ainsi l'étape temporaire des cultures obligatoires. *"Les indigènes du Congo sont tous des paysans, car ils pratiquent tous l'agriculture et la plupart vivent de leur travail agricole. Mais ce paysannat traditionnel deviendra un paysannat intégral, lorsque les indigènes auront la pleine propriété individuelle de leurs terres, au lieu de la propriété collective actuelle"*.<sup>113</sup>

Quoi qu'il en soit, l'INÉAC et les services agronomiques ont occupé une place considérable, tant dans l'image savante du Congo et des Congolais que dans la représentation selon laquelle "l'effort de développement rural" et, plus largement, "la politique de développement indigène" étaient sous contrôle scientifique. Ce modèle de recherche-action et ses interventions ne devaient pourtant pas échapper aux vives polémiques qui allaient éclater dans l'immédiat après-guerre et dont l'initiative incombait largement à des individus et des milieux étrangers au dispositif d'intervention rurale.

De l'avis des observateurs des années 50, et indépendamment des résultats scientifiques de l'agronomie scientifique, ni l'action de l'INÉAC, ni la collaboration tripartite (qui régissait principalement la production cotonnière) ne purent enrayer ni même stabiliser la "crise des structures socio-économiques rurales". En 1959, plus de 40% des "hommes valides" du Congo étaient salariés. L'accès des indigènes à la propriété était à peine reconnu, mais le principe ethnologique si confortable de la propriété collective bantoue restait en vigueur dans les zones coutumières.

---

<sup>112</sup> G. Malengreau 1947.

<sup>113</sup> Op. cit. p. 138.

Au lendemain de la guerre, la plupart des réformateurs sociaux, issus de la nouvelle génération de savants coloniaux, s'opposèrent à une privatisation foncière et préférèrent une individualisation mieux garantie des fruits du travail. En fait, ils redoutaient que *"cette propriété devienne un enjeu de spéculation qui ferait de l'indigène la proie d'agiateurs qui auraient tôt fait de le ruiner"* (Malengreau op. cit. p. 269).

## VI. Les prémisses du développement intégré: Le Fonds Reine Élisabeth pour l'Assistance aux Indigènes (FORÉAMI)

C'est encore en 1930 que cet important instrument du panoptique colonial est créé et doté, par vote du Parlement, d'un capital de 150 000 000 de francs belges. Il s'agit d'entreprendre, avec un personnel médical propre, une lutte systématique contre toutes les affections importantes régnant dans une région délimitée "*qui doit être remise au service médical de la colonie après assainissement*".<sup>114</sup>

La méthode retenue mérite quelques commentaires parce qu'elle sera à l'origine non seulement d'une orientation particulière en matière de santé publique, mais aussi parce qu'elle met en oeuvre un important volet d'investigations préalables aux interventions proprement dites. Ainsi les relevés du FORÉAMI au Bas-Congo et au Kwango, qui portèrent directement ou indirectement sur 580 000 indigènes, seront-ils mobilisés par les polémiques sur l'analyse de la "crise démographique" qui réapparaissent régulièrement dans les milieux savants coloniaux.<sup>115</sup>

Au Bas-Congo, l'enquête FOREAMI fournira la première investigation démographique, dont le Gouverneur dira qu'il s'agit du travail le plus important réalisé à ce jour en matière de démographie africaine.<sup>116</sup>

Devançant d'une année l'intervention proprement dite, une mission d'évaluation est chargée de recueillir le maximum d'informations démographiques et sanitaires relatives tant à l'organisation des cultures vivrières qu'aux infrastructures de communication. Les

---

<sup>114</sup> M. P. Gérard 1939.

<sup>115</sup> Les chiffres fournis par le FORÉAMI pour le Bas-Congo et le Kwango contribuent à mettre en cause les données fournies par l'administration. Selon les secteurs, 10 à 15 % des individus semblaient être inconnus de l'administration. Contestées ou non, ces données meublent le vaste projet de l'IRCB quant à la systématisation de l'information scientifique que l'on voudrait préalable à toute initiative en milieu coutumier.

<sup>116</sup> Les travaux de l'IRCB indiquent que les statistiques du FORÉAMI sont contemporaines d'autres investigations dont les résultats ne sont pas convergents avec les chiffres officiels. Un rapport du Dr Motoulle consacré à la démographie de la province équatoriale décrit des situations inégales, mais également des peuples en voie de disparition. Les chiffres de la Croix-Rouge du Congo confirment la très faible fécondité dans les régions de l'Ouest. Ryckmans discute abondamment les résultats de l'enquête FORÉAMI, notamment afin d'identifier les causes du différentiel de naissances en faveur des filles qui aggrave encore la menace "démographique" pesant sur le développement de la colonie. Encore une fois, "*l'avenir économique de la colonie est en cause, ne fût-ce que sur le plan économique*" (Bull. IRCB, 1934, p. 657).

investigations ne reposent plus seulement sur l'avis des "témoins privilégiés", mais sur le recensement systématique, case par case, individu par individu, auquel participe l'équipe entière. Dans la zone du Bas-Congo, 35 000 indigènes étaient confiés à chaque équipe! Un "second passage" de contrôle a lieu durant le semestre suivant qui combine dépistage, traitement et collecte d'informations. Mise en doute pour sa "paperasserie", la démarche revendique un objectif qui est loin d'être strictement sanitaire. Il s'agit, selon Gérard, *d'établir la confiance et de pénétrer la psychologie de l'indigène*. Ensuite sont entrepris les travaux d'infrastructure hôpitaux, routes, dispensaires qui formeront le cadre d'intervention des oeuvres sociales (enfance et maternité<sup>117</sup>) dont l'objectif consiste aussi à *"modifier la mentalité première de l'indigène et à faire de lui un collaborateur bénévole"*. Au Kwango, région principalement sous-alimentée, l'opération mobilise agronomes et administrateurs et conduit à de vastes travaux d'aménagement des villages.

L'action du FOREAMI acquiert bientôt une légitimité considérable. Royale impulsion, moyens considérables, concentration régionale, application de méthodologies scientifiques et formalisation des méthodes de santé publique en font vite une excellence coloniale, la merveille administrative et scientifique de la colonie modèle. ° bien des égards, le panoptique colonial s'enrichit, dans les régions de concentration, d'un nouveau visage de Boula Matari, à côté du personnage de l'administrateur et de l'agronome. Cependant, les actions d'assainissement du FORÉAMI, qui font penser aux projets ultérieurs de "développement intégré" et introduisent de nouvelles formes d'expertise africaine, ne conduisent pas à stabiliser un important corps scientifique ou médical sur le terrain. Il faut passer la main après s'être assuré de la viabilité des dispositifs. Les interventions du FOREAMI ne mobilisent pas un nombre considérable de médecins et une partie importante des budgets concerne la construction d'infrastructures. Celles-ci, à l'instar du dispositif institutionnel de santé, sont destinées à l'intégration dans les services de l'administration.

Quoi qu'il en soit, et malgré la très forte concentration des interventions, l'action du FOREAMI sera à l'origine des grandes victoires coloniales en matière de santé publique et c'est à la mesure de la régression des indicateurs de santé dans les régions couvertes que l'on mesurera les ravages de l'effort de guerre.

---

<sup>117</sup> 34 maternités établies en 1934 auprès des missions.

## VII. L'Institut des parcs nationaux du Congo belge (PNCB)

Avec l'INÉAC et le FORÉAMI, L'Institut des Parcs nationaux est le troisième foyer officiel de recherche scientifique en Afrique centrale. L'institut ne mobilise pas un personnel important, mais sera le tremplin d'une grande figure coloniale. Licencié en sciences commerciales, J.P. Harroy deviendra un pionnier de l'écologie africaine en dénonçant, à la suite du rapport Hailey, le processus de dégradation des sols et couverts végétaux de l'Afrique des grands lacs. Harroy sera ensuite Gouverneur du R-U, puis l'un des grands spécialistes en coopération africaine à l'ULB.

Cette institution succède à l'institution d'État "Parc national Albert" créée en 1925 à l'initiative du Roi du même nom aux confins du Congo et du Ruanda, sous mandat officiel depuis 1924.

L'élargissement a lieu en 1934. La nouvelle institution s'inspire des réalisations américaines et suédoises. Aucun parc n'existe en Belgique.<sup>118</sup>

° la vocation conservationniste traditionnelle, la nouvelle institution ajoute une dimension spécifique à la recherche: "*la préservation des organismes vivants, tout en restant un but, y devient surtout un moyen: les PNCB, avant toute chose sont des champs d'études, destinés à aider à mieux comprendre les phénomènes de la Nature*" (IPNCB, Premier rapport quinquennal, 1935-1939, p. 6).

Le Roi Albert a lui-même insisté sur le caractère "*exclusivement scientifique*" de l'institution originelle.

D'emblée, les activités des hommes qui exploitent le milieu sont théoriquement incluses dans un paradigme écologique élargi.

° la vocation scientifique répond un statut d'autonomie. L'institution bénéficie de la personnalité civile, bien qu'elle soit financée par le ministère des Colonies. Elle est conçue pour être intégrée et devenir la coordinatrice des activités des universités, laboratoires, et musées. Elle est administrée par une commission de personnalités nommées par le Roi et choisies en majorité dans les milieux scientifiques. Un tiers de ses membres est désigné parmi les institutions scientifiques étrangères témoignant ainsi des vœux du Roi Albert aux yeux duquel le PNA constituait une "*oeuvre intéressant l'Humanité entière*" (p. 7).

---

<sup>118</sup> A. Hanssen, 1989, p. 104.

Avant d'aborder la production scientifique coloniale par le biais de quelques-uns de ses moments décisifs, et ensuite sous l'angle de l'organisation du champ social et du système institutionnel qui sous-tend l'évolution de cette production, il semble opportun de caractériser, même très généralement, l'élargissement du milieu colonial métropolitain durant l'âge d'or du colonialisme belge. Bien davantage que les institutions savantes nationales ou les universités, ce milieu formait l'environnement immédiat, la chambre d'écho et le public, le vivier et la "maison de retraite" des quelques centaines de scientifiques, savants et notables coloniaux.

### *Le vivier colonial*

*En métropole, un vaste réseau d'organismes savants, philanthropiques, religieux et d'associations forment, autour des organes du pouvoir colonial, un espace dense et très actif de propagande, de circulation des informations coloniales et surtout de représentation et de négociation des intérêts coloniaux. Jusqu'en 1945, c'est bien ce milieu métropolitain qui domine la connaissance coloniale légitime. Les nouveaux personnels drainés par les oeuvres, le FORÉAMI ou l'INÉAC restent en position subordonnée à l'égard des grands coloniaux métropolitains.*

*Outre les associations de soutien à l'oeuvre missionnaire, coiffées par l'AUCAM et l'Union coloniale, qui constituent le sommet du réseau avec l'Association des intérêts coloniaux, d'autres groupements importants fournissent les principaux relais du projet colonial en métropole. La Société d'Études et d'Expansion (Liège) et les sections coloniales des chambres de commerce ainsi que les sections coloniales des associations de juristes y figurent au premier chef.*

*Des dizaines de cercles, mutuelles, associations d'anciens (et leur bulletins) animaient ce milieu colonial dans les principales villes et en province.<sup>119</sup>*

---

<sup>119</sup> Le Cercle Royal Africain, le Cercle des anciens Officiers de campagne d'Afrique, l'Association des anciens coloniaux, l'Association du Souvenir congolais, l'Association de l'entraide coloniale, les Journées coloniales de Belgique, l'Association des vétérans coloniaux, la très puissante Association pour le Perfectionnement du Matériel Colonial, où l'on retrouve quelques "macro-ingénieurs" parmi les plus influents, l'Union des Femmes coloniales, les Cercles coloniaux Ardennais et Luxembourgeois, la Croix-Rouge du Congo, la Fraternelle des Campagnes d'Afrique, la Mutuelle congolaise, la Ligue pour la protection de l'Enfant Noir, la Ligue pour la Protection de la Femme Indigène, l'Association des Artistes et Écrivains Coloniaux, la Fédération des étudiants coloniaux, etc.

*On notera l'extrême homogénéité sociale du réseau porteur de la parole coloniale légitime. L'absence au Congo d'instituteurs et de professeurs des degrés inférieurs de l'enseignement secondaire et le strict contrôle du petit colonat renforçaient l'exclusivité bourgeoise du vivier colonial. Les quelques centaines d'homme d'affaires, officiers, fonctionnaires coloniaux, magistrats, notables politiques, savants, propagandistes et membres du haut clergé se recrutaient exclusivement dans la bourgeoisie et la fraction très cultivée des classes moyennes, à l'exception peut-être de nombreux missionnaires flamands et des agronomes. Les pôles universitaires étaient principalement Louvain et Gand.*

*Le vivier colonial avait deux particularités qui accroissaient sa cohérence et sa continuité. C'était, d'une part, la circulation intense des individus actifs entre l'administration, la direction des groupes financiers, agro-alimentaires et industriels, et la magistrature. D'autre part, le maintien des "anciens" dans les structures coloniales, qui caractérisait l'IRCB, était une pratique générale. Les carrières sur le terrain étant brèves, les administrateurs et magistrats se recyclaient dans la direction et l'encadrement des groupes et animaient les associations coloniales, cercles, etc.<sup>120</sup> Les anciens Ministres des Colonies et parlementaires actifs en matière coloniale restaient attachés aux organes savants, aux sections coloniales des chambres de commerce, aux conseils d'administration des groupes, militaient dans les associations confessionnelles ou laïques, ou professaient dans les sections coloniales des universités. La plupart des membres de l'IRCB avaient occupé, occupaient ou occuperaient de très hautes fonctions dans l'administration coloniale, la magistrature ou le clergé catholique. Les membres du Conseil colonial étaient pour moitié membres de conseils d'administration de sociétés coloniales, etc. La fraction savante, et consacrée comme telle par les institutions spécifiques de ce réseau, occupait les postes coloniaux universitaires et l'Université coloniale était une opportunité supplémentaire pour les vétérans. Les clubs de vétérans étaient eux-mêmes des centres névralgiques du vivier. Ce dernier restait bien "piliarisé" entre le monde catholique et le monde non confessionnel, mais à l'image du fonctionnement d'ensemble du monde socio-politique belge, seule une fraction bien délimitée au sommet de chaque pilier négociait les conditions de l'hégémonie. Au sein de l'élite coloniale, les coloniaux (qui avaient pratiqué le terrain) disposaient d'une légitimité énorme. Un colonial savant, mais métropolitain, aussi unanimement reconnu que De Jonghe en appelait toujours, lors des passes d'arme théoriques, aux*

---

<sup>120</sup> On vit même un administrateur de l'ÉIC choisir les ordres pour devenir le R. P. Lotar, l'un des plus éminents missionnaires-ethnologues.

*vieux coloniaux (missionnaires). Au sein du monde libéral, qui comptait une forte composante de juristes et de magistrats coloniaux, les "macro-ingénieurs" congolais étaient incontournables.*

*Les socialistes se tinrent à l'écart des débats coloniaux, même lorsqu'ils étaient membres de coalitions de gouvernement. Dans l'ensemble et hormis l'impulsion de Vandervelde, ils se contentèrent de prédire ou de dénoncer de temps à autre les dérapages du système. La gauche communiste était exclue de l'espace colonial.*



Cinquième chapitre

**Ambitions, innovations et limites des  
sciences sociales coloniales**

La science coloniale triomphante ne peut être résumée à son dispositif institutionnel ou à ses réseaux sociaux. Elle avait... des idées! Elle proposait et imposait des discours, et faisait des découvertes. Par le biais du droit colonial et de la politique indigène, grâce au cumul des fonctions savantes et politiques, elle contribuait aussi à faire le réel. Elle n'était nullement unanime. Elle voyait certes s'opposer des idéologies théoriques, mais générait aussi des projets disciplinaires inédits. Elle était en première ligne des débats qui scandaient le mouvement de cette notion qui, à quelques égards, semblait lui appartenir en propre mais qui, à vrai dire, était (est) un schème omniprésent et central dans l'ensemble du développement scientifique: la race. Disposant d'un quasi monopole sur l'objet savant exotique, elle innova incontestablement en inventant la "misère objective", comme nouveau registre du regard sur le lointain.

S'il a paru indispensable de restituer son mouvement principal autour de la mobilisation pour le développement de la société indigène, il importe tout autant de mettre à jour les éléments, inflexions, innovations méthodologiques ou théoriques qui concourent à établir son existence en tant que savoir distinct, dessinant des enjeux qui, pour n'être jamais vraiment autonomes à l'égard du pouvoir colonial, répondent néanmoins à des axes de différenciation interne qui se constituent, avec des fortunes diverses, en foyers de concaténation disciplinaire, méthodologique, théorique recomposant le regard d'expert sur le lointain dominé, voire le lointain dominé lui-même.

En guise d'illustration davantage que de démonstration, ce chapitre permettra d'examiner la formation d'une discipline juridique exclusivement coloniale qui se veut inédite. Nous nous étendrons ensuite plus longuement sur le vaste débat multidisciplinaire autour de la notion de race dont les inflexions et enrichissements participent de la redéfinition du rapport colonial lui-même tout autant que des batailles frontalières des sciences et de la formation d'un relativisme qui est peut-être le trait distinctif des sciences sociales modernes.

Une troisième section permettra d'illustrer la formation d'une représentation globale de la "misère africaine" qui, prélude au sous-développement, se veut objective et systémique, qui tend à supplanter définitivement l'art de la cité coloniale. La société indigène doit alors être "révolutionnée de fond en comble". Nous soulignerons les propositions opposées qui, d'emblée, tentent d'opérationnaliser un tel projet. Les unes préfigurant "le développement endogène", les autres requérant la subversion radicale des structures sociales indigènes qu'explore l'ethnologie triomphante.

Nous terminerons l'examen de l'âge d'or des sciences coloniales en essayant de mettre à jour les conditions concrètes de production de cette ethnologie belge de l'Afrique centrale. Ses conditions de production sont à nos yeux exemplaires du procès de l'ensemble de la science coloniale et de son mode d'institutionnalisation.

## I. La noblesse de l'art colonial. Du droit de la colonisation au droit indigène

Dans le long processus qui fut conclu par la reprise, nous avons mis en évidence le rôle clé de quelques grands juristes. Ceux-ci conservent une position nettement dominante dans les réseaux politico-savants liés à l'entreprise coloniale, à côté de "macro-ingénieurs" dont la première génération fait place à des universitaires professionnels que l'on retrouve en nombre dans les classes techniques et médicales de l'IRCB. C'est davantage à cette position centrale et à cette permanence de quelques grands magistrats au coeur du pouvoir colonial qu'à un trait de la culture politique monarchique belge que l'on doit le platonisme colonial si caractéristique décrit par Hodgkin.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer longuement l'ethnologie précoce des magistrats du Katanga et la fronde anti-assimilationniste que quelques-uns animèrent.<sup>1</sup>

Celle-ci passée, la période suivante est dominée par Antoine Sohier, très politique lui aussi, mais catholique, et qui, au terme d'une carrière marquée par un intérêt constant pour le fonctionnement des tribunaux coutumiers, prendra des positions totalement opposées à ses prédécesseurs et apparaîtra comme le penseur le plus fécond et original en matière de droit indigène.<sup>2</sup> Dans les années qui précèdent et suivent la seconde guerre mondiale, Sohier sera l'un des membres les plus actifs de l'IRCB.

La position de la magistrature congolaise était souvent périlleuse. Elle assumait un rôle capital sur le plan de la légitimité de "l'Oeuvre belge". Dans l'ensemble, la magistrature du Katanga jouera un rôle bien plus important que toutes les autres. Dans cette province, et plus généralement à l'Est de la colonie, s'affirme un pluralisme idéologique qui, dès l'origine et dans l'ensemble des institutions coloniales, mais plus particulièrement dans la magistrature, contraste avec l'homogénéité catholique qui prévaut souvent ailleurs.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup>C'est précisément en 1926 qu'un décret organisa les tribunaux coutumiers. Dix ans plus tard, les juridictions indigènes rendaient environ 300 000 jugements par an (A. Sohier 1962).

<sup>2</sup> Il ne saurait être question d'esquisser ici une vue d'ensemble des travaux juridiques, ethnologiques et doctrinaux d'un auteur tel que Sohier (voir ci-dessus notre discussion de la question raciale). Notons cependant la publication d'un petit volume édité en 1932 par le ministère des Colonies et distribué dans tout le territoire et dans tous les Parquets du Congo. Notons aussi que Sohier est l'auteur principal du *Répertoire général de jurisprudence et de doctrine coutumière* (1957).

Van Hove, un autre grand magistrat du Congo, professeur à l'Université de Liège et Inspecteur royal des Colonies, était dans ce domaine un expert autorisé, représentant par excellence de l'orthodoxie juridique et de l'idéologie coloniale officielle (*Les éléments du droit coutumier du Congo Belge*, 1938).

<sup>3</sup> Rappelons que le Katanga est un empire dans l'empire. Son gouverneur est le vice-gouverneur de la colonie, plusieurs membres de sa magistrature accèdent aux plus importantes fonctions à Léopoldville.

La Justice et les magistrats ont un statut très particulier au Congo.<sup>4</sup> L'ÉIC, cas unique de création d'un État par une association privée, avait été à l'origine d'un dispositif juridictionnel *ad hoc*. Souvenons-nous que le rapport de la commission d'enquête (1905), rédigé par des magistrats, scella le destin colonial de la Belgique. Les grands juristes qui s'étaient distingués dans ces débats et dans le processus d'élaboration de la charte coloniale formèrent, selon des équilibres politico-idéologiques complexes, l'institution par excellence de la conscience coloniale, le Conseil colonial (consultatif), le haut encadrement du ministère des Colonies et du gouvernement colonial ainsi que l'essentiel des classes "morales et politiques" des institutions savantes coloniales. Garants de la légitimité de l'entreprise coloniale, ils en étaient les plus hauts notables. Jusqu'en 1930, la tension est pourtant bien perceptible entre quelques secteurs de la magistrature du Congo et le pouvoir colonial métropolitain.

Malgré cette position centrale en métropole, les magistrats du terrain, enjeux très importants des luttes d'influence au sein du pouvoir colonial et assumant un rôle de protection des indigènes que dénoncèrent avec véhémence certains "employeurs", furent au centre de diverses polémiques. Ils en animèrent d'autres. Leur indépendance à l'égard de l'administration, tant décriée par les "employeurs", par l'opinion coloniale et par de larges secteurs de l'administration durant les années 1910-1920, fut d'ailleurs partiellement réduite dans les années vingt. Le choix par le ministère d'une orientation d'administration indirecte mitigée et fondée sur le respect proclamé des coutumes indigènes ne rencontra qu'un consensus mou, mis en péril par l'évidence du caractère illusoire de tels principes face à l'énorme pression qu'exerçaient l'administration et les employeurs sur les populations et structures sociales congolaises.<sup>5</sup>

---

L'omniprésent CSK, administré conjointement par les représentants des grandes sociétés et de l'administration coloniale, est un pouvoir quasi souverain. Des hauts magistrats siègent dans son conseil d'administration. Gohr, qui est avec Heyse le grand héritier de la première génération de juristes coloniaux, directeur au ministère, est président du C.A. du CSK.

Après dix ans de "prodige katangais", la province qui est aussi la plus cosmopolite, la mieux adaptée à l'installation d'une importante population blanche qui croît rapidement, la mieux intégrée dans les réseaux financiers, de transports et dans la coopération avec les autres colonies, fournit l'essentiel des exportations et des recettes publiques. La plupart des grandes figures juridiques coloniales ont eu, ont, ou auront partie liée avec cet empire dans l'empire.

<sup>4</sup> La petite histoire veut que dès leur arrivée les magistrats de la commission d'enquête qui devait accélérer la reprise, s'entourant d'un décorum sans doute suggestif, se virent considérés par quelques congolais comme des êtres dotés d'une puissance supérieure à celle de Boula Matari lui-même.

<sup>5</sup> À la fin des années vingt, l'organisation des juridictions indigènes du Katanga est encore balbutiante. *"Les races y sont multiples, la population peu dense (...); d'autre part, les énormes agglomérations qui se*

Leur carrière était problématique également car un long séjour dans les fonctions juridiques congolaises était parfois perçu en métropole comme un handicap professionnel. De surcroît, rien dans leur formation originelle ne les préparait à l'exercice d'un magistrat aussi particulier. La question fut résolue par l'aménagement d'une véritable carrière coloniale qui ne fut sans doute pas étrangère à quelques vocation typiquement coloniales.

Le rôle de la magistrature congolaise est trop souvent réduit par les spécialistes de la colonisation belge et l'impression s'impose trop souvent d'un corps aux ordres du pouvoir colonial ou de quelques individualités singulières et engagées çà et là dans la défense des indigènes.

Nous avons évoqué divers travaux à prétention ethnologique et l'importance des débats de doctrine coloniale nourris par quelques magistrats. Outre les travaux professionnels des magistrats (arrêts, jurisprudence, etc.), leur contribution ne cessa d'être importante dans le domaine ethnologique, fût-elle seconde au regard de la production missionnaire. De Salkin à Sohier, les prises de position les plus tranchées, souvent appuyées sur des démarches qui n'étaient pas purement juridiques, furent le fait de magistrats. Leurs travaux restèrent cependant le plus souvent épars et dépourvus de revendication "disciplinaire" ou théorique, à l'exception du projet de droit coutumier développé par Sohier.

Bien que le projet d'une sociologie coloniale savante n'ait pas trouvé d'espace dans les institutions coloniales de métropole, les travaux de doctrine de nombreux magistrats coloniaux s'avancèrent dans cette direction. Les enquêtes et minutes, attendus et investigations fournissent une pléthore d'observations inédites, moins sur les sociétés coutumières confiées à l'empire de leur tradition qu'à propos des multiples "associations", "sectes", "superstitions", "rites" qui se constituent à mesure "*que régressent les pratiques traditionnelles rendues difficiles par l'occupation et qui jouent un rôle incontestable de contrôle social.*"<sup>6</sup>

Dans la foulée de la reprise, Gohr et Gilon fondent la *Revue de Jurisprudence et Droit du Congo* dont les publications sont arrêtées en 1921.

En 1924, c'est encore Gohr qui est à l'origine de la création de la *Revue mensuelle de Doctrine et de Jurisprudence coloniale* publiée à Bruxelles avec le concours du ministère des Colonies. Parmi les fondateurs et rédacteurs, on identifie les éléments les plus jeunes

---

*sont formées d'éléments variés ayant perdu toute attache avec leur milieu d'origine doivent forcément amener une évolution dans les conceptions anciennes de la justice pour les Noirs; les faits font souvent fléchir les théories trop absolues"* (Derricks, procureur de la Cour d'Appel d'Élisabethville, RJCB, août 1928).

<sup>6</sup> Le Procureur du Roi Jadot 1929.

qui animèrent le journal pro-colonial, *La Belgique coloniale*. La nouvelle revue hérite par ailleurs de l'ancienne *Revue de colonisation comparée* (voir ci-devant). Elle est cependant recentrée exclusivement sur le Congo.

En 1924 également était créée à Élisabethville la Société d'Études Juridiques du Katanga. Elle publia immédiatement une revue mensuelle intitulée *Revue de jurisprudence du Katanga* qui devint très rapidement, "avec le concours de tous les Docteurs en Droit de la Colonie", *Revue juridique du Congo Belge. Doctrine, Jurisprudence et Documentation*. Dans les années qui suivirent, elle fut publiée à Élisabethville. D'emblée est affirmée une volonté d'indépendance rédactionnelle: "la revue laisse à ses collaborateurs leur entière liberté d'opinion et une complète indépendance scientifique". La publication s'enrichira en 1933 d'un *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier* consacré à l'étude des coutumes juridiques congolaises.<sup>7</sup>

Si l'essentiel de la publication est constitué par la publication des arrêts des tribunaux et cours katangaises, congolaises et parfois des autres colonies africaines, les études de doctrine ou les études de politique ou de droit indigène ne sont pas rares.<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> Six ans après le décret de 1926 établissant les tribunaux coutumiers, Sohier (1932) en propose une analyse qui tranche avec les polémiques doctrinales quant à la science de l'administration indirecte qu'évoquaient ses prédécesseurs. Paradoxe: "il est très difficile de faire comprendre aux indigènes que les juridictions prévues par le décret ont une base coutumière, ne sont que les anciennes juridictions reconnues par le pouvoir et adaptées par lui aux nécessités nouvelles (...) ces nouvelles juridictions ont une existence artificielle, rabaisent ou détruisent le pouvoir des grands chefs au lieu de le consolider (...), les anciennes juridictions continuent de fonctionner en marge des tribunaux reconnus".

Pour une étude du fonctionnement des juridictions traditionnelles au Katanga et des juridictions coutumières reconnues, ainsi que de leurs effets pervers, voir la remarquable étude critique de Sohier, *Les juridictions indigènes congolaises*, Bull. IRCB, 1935, pp. 55-107. Sohier y écrivait notamment ceci, ouvrant un vaste champ d'études d'ethnologie juridique: "publier, comparer, étudier sont aujourd'hui les seuls mots d'ordre possibles (...), la première condition du succès est la sympathie, toute loi si nocive qu'elle puisse paraître a à sa base une idée de justice, la volonté de satisfaire un des besoins de la société, tels que les conçoit le législateur, de même toute coutume répond à un besoin profond de la nature humaine, à une nécessité sociale, possède des motifs d'équité ou d'utilité".

<sup>8</sup> La Société a publié quelques brochures ethnologiques dont *L'âme luba* du missionnaire protestant Burton. L'ethnologie des magistrats a aussi pour particularité d'être nourrie de nombreuses enquêtes relatives aux "pratiques criminelles", aux sectes, rites plus ou moins secrets et mouvements socio-religieux (Voir en outre, Bouccin 1935, 1936 (I), (II) et (III) et Van Malderen 1933, 1937). Dès son origine, le *Bulletin des juridictions indigènes* adopte une rubrique de recherche intitulée *Crimes et superstitions indigènes* sous laquelle seront publiées une trentaine de brèves études dont les auteurs sont des magistrats ou des administrateurs (voir la bibliographie de P. E. A. Joset, 1955).

Ainsi la revue publia en 1928 le *Répertoire de jurisprudence congolaise* du procureur Général de la cour d'appel d'Éville, Sohier, qui allait prendre la direction de la revue durant plusieurs années au cours desquelles les disputes doctrinales entre partisans de l'administration directe et partisans du protectorat ne seront plus que des souvenirs. Sohier est en effet très préoccupé de faire en sorte que le "prodigieux" développement économique de la colonie en fasse bien autre chose qu'un protectorat: une nouvelle Belgique, une "nation congolo-belge". Cet objectif (voir la section suivante à propos de la race) ne se heurte pas seulement selon lui aux carences de la loi et de la jurisprudence, mais à des "faits sociologiques" qui témoignent de la coexistence dans la colonie de trois formes de conscience sociale: la conscience de l'État législateur; une "*conscience coloniale qui consacre le principe de l'inégalité des droits et tend à organiser la société en vue de la subordination permanente de la race indigène dont l'infériorité est considérée comme nécessaire et définitive*" et enfin, la conscience sociale indigène dont "*nous sommes mal informés, qui ne possède pas que des côtés barbares et qui est en pleine évolution sous notre influence*".<sup>9</sup>

En cherchant à poser les "principes de droit congolais", son entreprise qui vise à fonder les bases d'un droit congolais actualisé et adapté à un "*développement économique sans précédent en Afrique*" vise simultanément à retrouver un exercice indépendant de la justice et à assurer la pérennité de l'entreprise belge en Afrique.<sup>10</sup> Il perçoit d'abord les menaces au sein de la conscience coloniale et du régionalisme qui travaille les groupements européens dans certaines régions. Quelques années plus tard, Sohier met en exergue les menaces internationales qui ne manqueront pas, selon lui, d'exploiter l'immobilisme du paternalisme belge.

Autour du *Bulletin des juridictions indigènes*, Sohier et Van Arenbergh élaborent une méthodologie d'investigation des traditions juridiques indigènes dite "méthode katangaise". Elle est appliquée à plusieurs "tribus", dans l'objectif de former l'ébauche d'un coutumier systématique. Diverses tentatives sont faites dans une autre direction, qui visent à systématiser la jurisprudence des tribunaux coutumiers.<sup>11</sup> La première méthode favorise la tradition, l'autre tend à saisir le droit "en train de se faire".<sup>12</sup>

---

<sup>9</sup> A. Sohier 1930.

<sup>10</sup> Reconnues par la Charte Coloniale et par les décrets sur les tribunaux coutumiers, les "coutumes" des populations congolaises font en effet partie du droit belge au même titre que les lois et les décrets. "*Elles constituent la seule législation régissant nos populations noires au point de vue civil et sont appliquées par des juridictions qui rendent chaque année plus de trois cent mille jugements*" (A. Sohier 1954).

<sup>11</sup> Cependant l'élaboration systématique de coutumiers fera défaut jusqu'à la fin de la période coloniale (Sohier, 1954).

<sup>12</sup> Cette seconde méthode sera privilégiée par A. Rubbens après la seconde guerre mondiale. Avançant que "*la coutume primitive est un mythe*", celui-ci se montrera, comme nous le verrons, très sévère sur

Sohier poussera le plus loin la tentative de faire de l'étude du droit indigène une discipline à part entière, s'appuyant certes sur la philosophie, l'ethnologie et la sociologie, mais formant un champ distinct, doté de méthodes propres et répondant simultanément à des objectifs savants et à celui de construire un dispositif juridique inédit, partie intégrante des fondements d'un État de droit "binational".

*"Dans certains pays s'est constituée une branche spéciale de l'ethnographie, l'ethnographie juridique, qui recherche les phénomènes juridiques par des spécialistes et des méthodes appropriées. Mais il faut aller plus loin. La coutume reste d'application, elle constitue encore un droit vivant. Aussi son étude n'est-elle pas une science (...) purement descriptive, mais comme les autres branches juridiques, une science normative, qui ne peut se désintéresser de la vie et de la pratique judiciaire" (Sohier 1954, p. 35).*

Ainsi Sohier distingue l'empire du "droit sacré", magico-religieux (référence aux travaux de Possoz) ou de la "philosophie bantoue" (référence à Tempels<sup>13</sup>) par rapport aux pratiques juridiques bantoues qui, face aux nécessités de maintien de l'ordre, ont opéré de nettes distinctions et parfois des volte-face permettant de retrouver les fondements des conventions civiles. L'étude du droit coutumier se fonde d'abord sur l'observation, sur l'induction davantage que la déduction: *"entre un geste ayant un certain sens et une pratique contraire, il ne faut pas hésiter, c'est le geste qui révèle le droit"* (1954, p. 32). La jurisprudence des tribunaux coutumiers doit faire l'objet d'investigations spécifiques qui ne peuvent se limiter à la compilation des décisions et motivations. Sources principales, les sources orales doivent faire l'objet d'une méthodologie d'investigation stricte. Plutôt que les chefs et les clercs lettrés des tribunaux, il faut alors identifier et privilégier les juges et magistrats traditionnels bantous qui nous *"apprendront à penser noir à propos du droit noir"* (p. 35). *Identifiée*, la règle de droit doit être comprise en considérant que le *"droit nègre a été élaboré par des hommes raisonnables (...) pour remédier à une certaine difficulté de la vie sociale (...) dans une démarche dont de nombreux fondements sont universels"*. Elle doit ensuite être *interprétée* dans un but *d'application*. La règle doit alors être replacée et confrontée avec l'ensemble de la coutume et des moeurs afin d'en identifier la raison d'être. L'application de cette règle fournit ainsi l'occasion d'une *explicitation* à travers laquelle les intéressés doivent accéder au sens profond de leur droit et *"à son génie profond"* en éloignant les *"parties barbares qui s'y sont ajoutées"*.

---

l'organisation de la justice indigène.

<sup>13</sup> À propos de Possoz et Tempels, voir chapitre suivant *L'affaire de la Philosophie bantoue*.



L'évolution d'un Sohier devenu en métropole le plus grand promoteur de l'étude du droit indigène est intéressante parce qu'elle marque une manière inédite de poser les questions qui rompt avec les polémiques doctrinales antérieures.<sup>14</sup> En effet, le magistrat du Katanga était originellement peu porté à admettre comme tels les bienfaits du protectionnisme et surtout de la ségrégation. Par contre, il encourage l'étude empirique du droit et des institutions indigènes. Il sera sans aucun doute parmi les premiers à découvrir la complexité des procédures traditionnelles que le régime de l'époque désarticulait en réservant les prérogatives aux "chefs" au détriment des juges professionnels bantous.

Durant la guerre, il consacre une vaste étude à l'étude du droit matrimonial congolais. Cette étude s'articule autour de l'idée selon laquelle le droit est fondé sur une dissociation entre l'union personnelle et l'alliance. D'essence monogamique, le droit matrimonial nègre, une fois dépourvu de ses déviations polygamiques et de ses accessoires inessentiels tels que la dot, conduit Sohier à plaider que le mariage coutumier (sous ses trois formes) semble conciliable avec l'essence du mariage chrétien. "*Le droit coutumier est assez solide pour y bâtir la société nouvelle; gardons-nous d'y vouloir une uniformité qui ne lui serait pas naturelle, qui ne correspondrait pas à la nature si variée de ses populations. Ne substituons pas au système souple et vivant du génie noir notre logique artificielle et niveleuse*".<sup>15</sup>

Telle est l'opinion du procureur honoraire d'Élisabethville dix ans après son retour en métropole et une activité de recherche ininterrompue. Elle est en exacte opposition avec les vues de son successeur au Katanga, V. Devaux, pourfendeur infatigable des institutions nègres, réduites à ses yeux, à n'exprimer que "turpitude essentielle".<sup>16</sup>

Au lendemain de la seconde guerre, dans un contexte de mise en cause confuse des principes de l'administration indirecte auquel de jeunes juristes du Katanga tentent d'attribuer les sources de la crise sociale si patente, de nouvelles approches doctrinales et méthodologiques du droit indigène s'opposent à la "souveraineté" de Sohier. Il y a, bien sûr, l'onde de choc de la *Philosophie Bantoue* (voir plus loin). Mais c'est aussi une méthode concurrente qui voit le jour, privilégiant des méthodes déductives qui peuvent se

---

<sup>14</sup> Voir en outre ses nombreuses publications dans *Congo*, les *Bulletins* et *Mémoires de l'IRCB*.

<sup>15</sup> A. Sohier 1943.

<sup>16</sup> De l'institution clanique, "*erreur fonctionnelle*", Devaux souhaite la disparition pure et simple. Il importe, selon celui dont les propos semblent empruntés au très controversé Vicaire d'Élisabethville, de cesser toute recherche visant à découvrir dans les institutions indigènes des expressions d'une commune humanité, mais de chercher à résoudre la question suivante: "*pourquoi des conceptions de vie identiques avaient maintenu chez nous la civilisation pendant des siècles et chez eux l'avaient laissée en stagnation tout au long des mêmes siècles*" (Devaux 1947).

greffer sur les théories ethnologiques. Contre celles-ci, Sohier rétablit les frontières de la démarche juridique qui doit rester ancrée, selon lui, sur le principe de réalité. Ce principe voit les hommes établir partout des règles certes imparfaites, mais destinées d'abord à réguler la vie collective sans être toujours en continuité avec les philosophies et les structures sociales les plus apparentes. *Primum vivere...*

Il y a surtout une polémique contre l'idée d'administration indirecte qu'illustrent les attaques de Rubbens, juriste "katangais" lui aussi, contre les fondements d'une juridiction traditionnelle.<sup>17</sup> Enfin, la montée de la question des "évolués", l'effondrement socio-économique des milieux coutumiers et l'internationalisation de la question coloniale privilégiant une problématique d'émancipation devaient accélérer le recul global des problématiques juridiques au profit des tentatives de coordination du développement économique et social.

Quoi qu'il en soit, quelques magistrats s'étaient pleinement investis dans une discipline inédite, qui pour reconnaître les apports d'autres disciplines, entendait se donner une méthodologie, voire un paradigme propre. Cette position était périlleuse car le droit indigène était loin d'être la partie dominante du droit congolais, vaste édifice d'inspiration européenne, mais distinct du droit belge<sup>18</sup>. Tendue entre les exigences de l'ordre colonial et la quête philosophique illustrée notamment par un Possoz (qui était juriste), l'art du droit indigène fut, parallèlement à l'ethnologie et peut-être davantage encore, le foyer où prit corps une approche non seulement positive mais dynamique des sociétés africaines. Dans les formes que lui avait données Sohier, et bien qu'il soit ancré dans l'intimité de l'exercice des rapports de domination, cet "art" était, sur le plan de la recherche socioculturelle, un contrepoids précoce aux tendances ultérieures de l'anthropologie culturelle qui, partie d'impulsions diverses, convergea vers la recherche de visions du monde ou d'archétypes culturels régissant ces dernières.<sup>19</sup>

---

<sup>17</sup> A. Sohier 1947.

<sup>18</sup> La colonie avait une personnalité juridique distincte de celle de la métropole, elle avait son régime propre, ses propres lois; elle était dotée d'autonomie financière car elle avait un patrimoine et un budget séparés de la "mère patrie". Ainsi, les dispositions constitutionnelles belges relatives au droit des gens n'étaient-elles pas applicables à la colonie (A. Durieux 1962).

<sup>19</sup> Pour une discussion des frontières et des limites respectives de l'étude du droit indigène et de l'ethnologie du point de vue d'un ethnologue, voir De Cleene 1948. L'auteur y fait de l'ethnographie/ethnologie une science pure, dépourvue, à la différence de l'étude du droit coutumier, d'impératifs normatifs, fût-elle dès lors une science des sociétés d'antan.

## II. La race, la domination coloniale et la science

L'omniprésence du mot, la multiplicité des références à des signifiés proches dès les tout premiers écrits relatifs au Congo, l'évidence d'usage qu'il acquiert et conservera dans la science coloniale semblent en faire le méta-concept par excellence, un paradigme pour l'ensemble des démarches de connaissance.

Durant le dernier quart du XIXe siècle, la race n'est négligée par aucune corporation de savants. Il n'est pas rare alors de voir la Belgique décrite elle aussi en termes de races, l'une "celte" ou "gauloise", l'autre "germanique".<sup>20</sup> *Race* est utilisé pour décrire des formations politiques, des groupes linguistiques, des caractères d'espèces animales, des formations politico-sociales. Au Congo, on parle d'emblée de races différentes (grands groupes Nègres, Soudanais, Nains, Bantous et Hamites), puis d'une infinité de "variétés" établies selon les observations les plus diverses et les plus contradictoires.

Les anthologies actuelles accèdent, par l'énormité des références, l'idée selon laquelle, au confluent de différents débats (question des nationalités, décadence, évolution, darwinisme, anthropologie physique, mission civilisatrice, etc.), la fabrication de l'idée de race, sa "rigidification", son authentification scientifique, et surtout les ferments du passage au racisme comme idéologie globale et comme matrice de pratiques politiques, furent principalement l'oeuvre des milieux savants et littéraires. En particulier, le succès de l'anthropologie physique, héritière de Buffon et de Linné, et la consolidation de son "hégémonie intellectuelle" sont exactement contemporains du dernier grand déploiement colonial. Son obsession de la mesure physique et de la hiérarchisation ne doivent cependant pas conduire à sous-estimer l'importance de son héritage philosophique. Quoiqu'il en soit, la pensée raciale semble avoir dominé la culture savante du siècle qui s'achevait dans le triomphe impérial (Liauzu, p. 87).<sup>21</sup>

L'usage de la notion de race est cependant bien antérieur aux découvertes "biologiques" et même à l'ultime ruée coloniale. Sa genèse ou ses genèses intellectuelles sont évidemment pré-scientifiques. Ceux qui revendiqueront le projet de connaissance positive des sociétés humaines en recueilleront l'essentiel comme un ensemble d'évidences, discutées parfois (de Tocqueville), non discutées et théorisées le plus souvent. À bien des égards (qu'ils soient scientifiques, politiques ou moraux), les utilisateurs de la terminologie raciale

---

<sup>20</sup> Représentation mobilisée comme idéologie en France après la révolution et qui aura le destin que l'on sait. En Belgique, le terrain socio-politique étant très différent, elle reste plutôt descriptive.

<sup>21</sup> Buffon connaît au XIXe siècle plus de 35 éditions pour les publics les plus divers, savants mais aussi pour les enfants, demoiselles, familles, et plus de 120 titres lui seront consacrés (Liauzu, note, p. 88).

s'inscrivent dans des perspectives différentes. Ainsi, lorsque Durkheim, pour lequel elle n'est qu'un appoint, avance que "*l'on ne peut interrompre une race sans déterminer un trouble profond*", il ne pense à pas au génocide mais semble désigner par ce mot une histoire, une évolution sociale. Bien que la race ait eu un succès considérable dans les tentatives d'explication de la diversité humaine, elle n'est pas toujours le paradigme explicatif des sciences humaines naissantes, elle en est plutôt l'hypothèse implicite et générale. Elle ne le devient à proprement parler que lorsque les débats relatifs aux nationalismes (comprenant les propositions eugénistes) voient l'articulation principale de cette représentation se tourner vers les terrains tropicaux. Deux notions capitales interviennent alors: le schéma évolutionniste et la mission civilisatrice que s'octroie l'élite occidentale. Le modèle biologique dépasse alors celui de la race et fournit une représentation générale de l'histoire et du progrès qui n'est pas confinée à l'univers abstrait des savants. En 1928 encore, un politicien professionnel comme Carton de Wiart (Ministre des Colonies) s'écriait "*la colonisation est pour un pays prospère un phénomène biologique*".

Contre l'idée d'une invention ou un dérapage savant, H. Arendt a magnifiquement tracé les lignes de force de la genèse politique des conceptions raciales qui annoncent —mais annoncent seulement— le racisme comme idéologie globale.<sup>22</sup> "*La pensée raciale dut attendre la fin du siècle pour se voir célébrée comme l'une des plus importantes contributions à l'esprit du monde occidental*" (1982, p. 70). Et, utile rupture au regard des anthologies actuelles, elle avance d'emblée: *l'immense pouvoir de persuasion des idéologies maîtresses de notre temps (dont le racisme) ne tirent pas leur vraisemblance des faits scientifiques, comme voudraient le faire croire les divers courants darwinistes, ni de lois historiques, comme le prétendent les historiens en quête de lois d'après lesquelles naissent et meurent les civilisations. Les idéologies à part entière ont toutes été créées, perpétuées et perfectionnées en tant qu'armes politiques et non en tant que doctrines théoriques. (...) Selon toute vraisemblance, la pensée raciale aurait disparu le temps venu et en même temps que le reste de ces opinions irresponsables du XIXe siècle si la mêlée pour l'Afrique et l'ère nouvelle de l'impérialisme n'étaient venu exposer l'humanité occidentale au choc de nouvelles expériences.*<sup>23</sup> *L'impérialisme aurait dû*

---

<sup>22</sup> Une piste très générale pour aborder la consolidation du racisme et la division ethnique dans l'organisation de l'économie monde est fournie par I. Wallerstein 1985, pp. 73-84.

<sup>23</sup> Il est particulièrement intéressant de noter qu'un savant publiciste comme De Laveleye, anti-colonial libéral, protestant, mais converti à l'idée léopoldienne de croisade civilisatrice menée au nom de la culture européenne, et qui use et abuse de la notion de race et de sang (notamment à propos de la question des nationalités sur lesquelles il a beaucoup écrit), reste bien loin d'être raciste. On a vu ce qu'il pensait des aptitudes des Noirs du Congo dont il célébra par ailleurs le courage. De Laveleye, savant pré-scientifique si l'on peut dire, qui n'accorde aucune importance à la raciologie anthropologique de la seconde moitié du

*inventer le racisme comme seule explication et seule excuse pour ses méfaits, même s'il n'avait jamais existé de pensée raciale dans le monde civilisé. Comme la pensée raciale existait néanmoins bel et bien, elle se révéla une aide précieuse pour le racisme" (Arendt, 1982 p. 110).<sup>24</sup>*

---

XIXe siècle, considère comme équivalentes les notions de race (sang) et de langue, mais plus généralement il écrit: *"on ne peut nier que la plupart des peuples ont chacun des traits, des caractères particuliers, physiques et moraux..., mais ce caractère national qui se communique de l'un à l'autre et de génération en génération, par l'éducation, par les habitudes, vient non du sang, mais des influences historiques; il s'acquiert et peut se perdre"* (cité par J. Stengers dans P. Guiral et É. Temine 1977).

<sup>24</sup> La thèse de Arendt vise à montrer la rupture entre les conceptions raciales qui prirent sens en Europe dans le mouvement d'affirmation des nationalités et la lutte idéologique et sociale entre le tiers-État et l'aristocratie, d'une part, et le racisme comme idéologie globale issue de l'impérialisme, d'autre part. *"Car la vérité est que la pensée raciale est parvenue sur la scène de la politique active au moment où les populations européennes avaient préparé—et dans une certaine mesure réalisé— le nouveau corps politique de la nation"* (p. 173). Sa gestation aurait suivi des voies distinctes en Allemagne, en Angleterre et en France. En France, l'éviction de l'aristocratie aurait constitué le fondement et la trame d'une pensée raciale dont Arendt décrit l'évolution, de Boulainvilliers à Gobineau. Réactionnaire, le premier tentait d'actualiser les droits inaliénables de la conquête incombant aux aristocrates descendants des conquérants germains ou francs sur les gaulois, indigènes. *"Il invente deux peuples différents au sein de la France"*, illustrant le sentiment d'une bonne partie des nobles qui *"ne se considéraient pas comme représentants de la nation, mais comme classe dirigeante à part"*. Cette conception tribale et internationale de la noblesse allait se cristalliser sur l'idée d'une généalogie germanique. *"Aussi paradoxal que cela puisse paraître, le fait est que ce sont les Français qui, avant les Allemands ou les Anglais, devaient insister sur cette idée fixe d'une supériorité germanique"*. Avec Gobineau, qui pensait faire de l'histoire une science, un ensemble de lois de croissance et de décadence, la quête d'une légitimité abstraite devint plus abstraite encore au point qu'il inventa une race de princes aryens. Gobineau trouva sur le terrain esclavagiste américain de quoi enrichir sa nostalgie d'un système construit sur l'opposition Noir/Blanc. Cependant, anti-nationalisme et pro-germanisme ne cessèrent de nourrir la pensée politique française. *"Renan a probablement été le premier à opposer les sémites aux aryens en une division du genre humain décisive, les races linguistiques. (...) Il en allait tout autrement en Allemagne où la pensée politique raciale émergea d'une configuration différente de l'opposition bourgeoise du tiers-État à l'aristocratie"*. Des classes moyennes intellectuelles qui n'affrontèrent pas l'aristocratie sur le terrain politique naquit *"la doctrine d'une histoire pour qui chaque race est un tout distinct, complet qui n'altérerait pourtant pas la reconnaissance de l'égalité des peuples (...). À ce nationalisme qui tentait d'élever un mur autour d'une communauté linguistique que ne dessinait ni la géographie ni l'histoire, le romantisme, "relativisme absolu" à l'égard des valeurs traditionnelles, ajouta la croyance en la personnalité innée, conférée par la nature, réputée dispenser un titre, "une vraie noblesse" incomparable aux "misérables petits titres de baron ou autres, qui ouvrit la porte à l'antisémitisme social sans remettre en question l'ordre social. C'est l'idée de surhomme ou de génie qui cimentait l'union de l'idée d'identité nationale sur base d'une origine tribale*

Au niveau de ses expressions savantes à vocation scientifique, le racisme impérial ne tardera à pas à faire retour dans les conflits internationaux européens; on doit cependant souligner la puissance que lui conféra "l'exploration du continent biologique"<sup>25</sup> selon deux axes principaux, le darwinisme et le déchaînement des mesures anthropologiques. Dès le milieu du XIXe siècle, ces axes fantasmatiques fournirent une formule inédite à la double question qui tramait le développement des conceptions raciales, celle de l'origine (et de l'origine de la diversité humaine), celle de la destinée (déclin des civilisations selon Gobineau et Spengler), formule qui fit du progrès (critère moral absolu) un étendard scientifique auquel se rallièrent d'autant plus aisément les mondes savants qu'ils purent y trouver de quoi nourrir leurs propres représentations d'historiographie disciplinaire. La psychologie collective naissante approfondira la crainte de la décadence et exprimera scientifiquement la mixophobie. Quatrefages, anthropologue français qui, à contre-temps

---

*avec la doctrine organique de l'histoire pour annoncer une idéologie raciale comme telle dès qu'elle échut aux "modernes conjurés de l'impérialisme" (p. 84). C'est d'une lutte inaboutie du même type entre l'aristocratie et les classes moyennes qu'émergèrent les conceptions raciales britanniques qui furent le plus tôt poussées vers le racisme impérial. Les privilèges de caste des lignées aristocratiques purent ainsi être étendus "au peuple anglais tout entier, faisant de lui une sorte d'aristocratie des nations", alors que s'établissait un consensus autour de valeurs féodales, libérées par le recul de l'arrogance de caste (p. 98). Parmi elles, celle d'héritage fut à l'origine du succès du darwinisme qui y ajoutait la notion de progrès en avançant que "l'existence de races inférieures montre clairement que seules des différences de degré séparent l'homme de la bête, et qu'une puissante lutte pour subsister l'emporte partout" (p. 101). "Le darwinisme introduisait dans le débat politique deux concepts importants: la lutte pour la subsistance, avec la foi optimiste en la nécessaire et automatique «survie des meilleurs», et les possibilités infinies qui semblaient s'offrir à l'évolution de l'homme hors du règne animal et qui donnèrent naissance à cette nouvelle «science», l'eugénisme" (p. 102). Que la pensée raciale anglaise, comme la pensée raciale allemande, doivent leurs origines à des écrivains de la classe moyenne et non de la noblesse (...), qu'elles se soient donc nourries de "véritables sentiments nationalistes (...), à la fin du siècle, les écrivains traitaient de questions politiques en termes de biologie et de zoologie (...); tous proposaient de nouveaux moyens permettant de contrôler et d'organiser la survie des meilleurs en accord avec les intérêts nationaux du peuple anglais" (p. 104).*

Dans un contexte impérial, le surhomme, le génie et la conscience teutonique (Dilke) confèrent une dimension particulière à l'idée de mission nationale incombant à "une race destinée peut-être à couvrir la terre entière" (Dilke). La politique impériale de Disraéli introduisit ensuite le second terme, qui avec la race comme principe du corps politique, allait consacrer le racisme impérial: la bureaucratie installée face à l'effroyable sauvagerie africaine, couple explosif dont le laboratoire fut l'Afrique du Sud; la bureaucratie coloniale organisant, face au monde fantôme du continent noir, la gestion des surplus financier et des surplus d'hommes.

<sup>25</sup> Liauzu p. 87.

de l'opinion dominante de son époque, tenait que "*l'état social n'est pas un caractère de race*", était le plus grand savant membre de l'AIA, convié à guider la croisade civilisatrice léopoldienne.<sup>26</sup> C'est Lebon qu'invoqueront quarante ans plus tard les "réalisateurs" de l'Institut Solvay ainsi que les magistrats-ethnologues anti-assimilationnistes du Katanga. G. Lebon qui écrivait "*les différences anatomiques très grandes qui séparent les diverses races humaines s'accompagnent de différences psychologiques non moins considérables (...); que cet abîme entre les diverses races explique pourquoi les peuples supérieurs n'ont jamais pu réussir à faire accepter leur civilisation par des peuples inférieurs (...)*" et pratiquement: "*que l'on peut faire aisément un bachelier ou un avocat d'un nègre; mais on ne lui donne qu'un simple vernis tout à fait superficiel, sans action sur sa constitution mentale*" (G. Lebon 1894).

Les principaux signifiés de la notion de race résultent d'une lecture rationalisante des phénomènes historiques de domination.<sup>27</sup> Dès l'origine de l'entreprise léopoldienne, elle est omniprésente et évidente dans l'ensemble des discours savants. Si l'archétype est l'opposition Noir/Blanc, l'ébauche d'une hiérarchie socio-raciale des peuples du Congo est précoce<sup>28</sup>. L'idée selon laquelle les caractéristiques collectives d'un groupe

---

<sup>26</sup> Quatrefages qui s'opposait aux vues crâniologiques et raciales de Broca, écrivait néanmoins que "*le nègre est une monstruosité intellectuelle*" (Poliakov 1977, op. cit.).

<sup>27</sup> Quelle que soit la profondeur prêtée aux conceptions inégalitaires raciales, on ne peut que reconnaître que, depuis l'anthropologie des lumières, elles tendent à devenir une référence majeure et centrale des idées savantes, pour se voir consacrées par le développement des sciences de l'homme. "*Sur le plan scientifico-idéologique, la pensée occidentale de la deuxième moitié du XIXe siècle est généralement empreinte d'un racisme dont la virulence varie non seulement selon les tempéraments individuels, mais aussi selon les vues qui prédominent dans les diverses sciences de la vie et de l'homme. Aux théories sur l'hérédité et au transformisme darwinien (qui mit un terme au polygénisme, mais qui stimula la politisation du racisme, à l'aide des notions de "sélection naturelle" de "survie du plus apte", etc.), s'opposent les progrès des connaissances anthropologiques et, de Marx à Weber, les nouvelles théories sociologiques (...); il en demeura ainsi jusqu'à 1900-1914 environ*" (L. Poliakov, 1977, pp. 29-30).

En ce qui concerne les Noirs, le processus scientifique d'animalisation fait suite aux multiples interprétations et contestations de la malédiction de Cham: "*le progrès scientifique tend donc à aggraver le discrédit pesant sur les peuples noirs. Le mythe du "Nègre, fils de Cham" est remis en cause par les orientalistes, mais c'est pour mieux exclure les Noirs de l'unité adamique, pour mieux les rejeter dans les ténèbres où la biologie les maintient enchaînés. Les Africains sont jugés indignes d'être les petits-fils de Noé*" (J. P. Chrétien 1977, pp. 171-199).

<sup>28</sup> Elle est antérieure aux premiers écrits belges sur le mythe hamite. Les Baluba apparaissent comme une "*race bien disposée pour le commerce*", "*les Azandés incontestablement supérieurs aux Bantous*", etc. C'est également en termes de qualités raciales que sont envisagées les questions de l'introduction au Congo de *coolies* asiatiques, de Noirs américains.

l'emportent sur les variations individuelles et qu'elles renvoient essentiellement à un héritage biologique surdéterminant et garant de l'état de civilisation atteint par un peuple, n'est absolument pas remise en cause, ni par les premiers défenseurs des indigènes, ni par les missionnaires qui s'opposent en doctrine au polygénisme implicite de très nombreux savants laïcs.<sup>29</sup>

## **II. 1. Autour de la race et du racisme. Quelques mouvements des sciences coloniales**

Malgré une constante dénégation des autorités coloniales quant à l'existence d'une *color bar*, la supériorité de la race blanche<sup>30</sup>, le "*retard immense des noirs*", l'obsession de l'intégrité et de la hiérarchie raciales formaient la représentation de base, l'évidence absolue de l'ensemble de la culture coloniale au Congo et en Belgique, quel que soit le paternalisme qui cédait immédiatement du terrain dès que la bienveillance se heurtait à une quelconque résistance congolaise.<sup>31</sup> Cependant, les circonstances de la conquête et de

---

<sup>29</sup> En 1924, J. Wauters, petit bourgeois provincial, Ministre socialiste du travail décrit avec bonhomie sa grande découverte au Congo: "*les Noirs se montrent aptes à divers travaux industriels et agricoles*"! Colonial convaincu, il insiste sur le devoir des Belges et du socialisme de concourir à la défense des opprimés sans distinction de race, de nationalité, de croyance, y compris donc de "*nos pauvres frères noirs de la colonie*". Et malgré son adhésion aux évidences de la race, il insiste car il croit, lui, à l'avenir de cette race "*à la perfectibilité de laquelle tant de gens ne croient pas encore*" (J. Wauters 1926). Nous signalons l'ouvrage, car le brave homme semble avoir eu l'impression que la question de la domination coloniale tenait au montant des salaires. Il a donc cru devoir demander (noter et publier) ce type d'information à toutes les personnes qu'il rencontra, à l'exclusion peut-être des missionnaires. C'est là l'intérêt essentiel de cet ouvrage si semblable à des dizaines d'autres écrits par des notables ou savants métropolitains en "excursion au Congo". On notera aussi que le Ministre qui, conscient des "*horreurs de la civilisation à la manière léopoldienne*" et des travers de son cours actuel, s'enflamme pour la cause coloniale nationale, ne semble n'accorder le privilège de compatriote qu'aux rares coloniaux issus comme lui de la campagne liégeoise!

<sup>30</sup> La diversité d'origine des personnels "civilisateurs" et, plus profondément, les incertitudes identitaires propres à l'histoire et à la nature de l'État belge, puis le développement d'un proto-nationalisme blanc et congolais sont autant de raisons qui peuvent concourir à expliquer le fait que, dans leur majorité, les belges du Congo, utilisent, pour parler d'eux-mêmes, de leur culture, de leur "Oeuvre", de leur mentalité, etc., le terme *européen* toujours connoté par la référence raciale.

<sup>31</sup> Il ne manqua pas de personnalités typiques du paternalisme ou convaincus de la nécessaire émancipation des congolais qui, lors des crises, reposèrent publiquement la question de l'infériorité mentale du Noir et... y répondirent par l'affirmative. Ce fut le cas de ce malheureux correspondant du *Soir* qui, devant la radicalisation de Lumumba, s'en alla quérir l'avis d'un médecin sur la question.



l'installation de l'État léopoldien, de l'évangélisation, ainsi que plus tard, les exigences de la mise en valeur, la méfiance constante à l'égard du petit colonat blanc ainsi que les craintes d'une dépossession au profit des puissances exigèrent quelques concessions. De plus, face à la montée de l'idéologie raciale un courant catholique qui ne manque pas de représentants parmi les savants coloniaux développa une opposition "scientifique" constante à la "raciologie païenne et aryenne". Ainsi, les éminents spécialistes de colonisation comparée pouvaient entendre en 1930 de la bouche de Dupriez que "*le principe de suprématie de la race blanche n'emprunte aucune autorité, ni à la science, ni à la religion, ni à la morale, ni à aucun code avouable d'usages (...) en dehors d'obstacles d'ordre psychologiques*".<sup>32</sup> L'art noble de la domination allait-il, par souci d'efficacité, débarrasser l'idéologie coloniale de son obsession raciale? Ce serait sans compter avec la science coloniale, devenue science coloniale par excellence au terme des années vingt: la médecine, farouchement attachée aux conceptions raciales et mixophobes. Car celle-ci se targuait, depuis peu, d'un outillage expérimental et théorique bien supérieur à la crâniologie et aux élucubrations de la psychologie des peuples: la génétique. Les exigences idéologiques de la cité coloniale étaient d'ailleurs bien différentes de celles de la conquête.

## II. 1. 1. Mendel et le péril mulâtre

Dès l'origine de la présence belge et européenne en Afrique, exclusivement masculine, on reconnaissait comme une "institution" tolérée le commerce sexuel avec des domestiques féminins indigènes. Quelques missionnaires s'y opposèrent sans grande ardeur. Mais la question ne se posait guère qu'au sein des milieux coloniaux.<sup>33</sup> Elle transparaissait néanmoins indirectement dans les très nombreux débats savants concernant le séjour de femmes européennes sous les tropiques et le métissage.... dans les colonies portugaises et aux Amériques. Mais tout porta longtemps à croire que ces unions au Congo étaient miraculeusement stériles.<sup>34</sup>

---

<sup>32</sup> IRCB, *Bulletin des séances* 19 mai, 1930.

<sup>33</sup> Signalons toutefois la publication d'un court traité d'usage chrétien des domestiques indigènes par A. Vermeersch (1914), figure morale, coloniale et catholique, auteur précédemment d'un ouvrage fort sévère sur l'ÉIC.

<sup>34</sup> Quelque bizarre que puisse paraître un tel tabou, Poliakov (1977, p. 19) rappelle que la croyance en la stérilité partielle ou totale du métis était encore vivace au milieu du XIXe siècle et était argumentée par le grand anthropologue polygéniste français Broca.

Dans un texte écrit en 1916 et publié en 1928, Guébels, alors Substitut du Procureur du Roi au Congo, décrivait les droits d'un chef du Lomami sur ses sujettes, dont de nombreuses se voyaient affectées, à titre de bons services, aux activités "ménagères" chez les blancs. "*Il est clair que la femme n'est pas consultée*

La question du métissage est à l'ordre du jour de la session de 1923 de l'ICI. Le Dr Dryepondt y défend la thèse belge. Certes *"le type mulâtre ne manque pas d'élégance et de formes, bien que ses caractères physiques se rapprochent d'avantage du type nègre de la mère"*<sup>35</sup>. Si l'usage sexuel de domestiques ne peut être reconnu officiellement, mais pas davantage combattu faute d'un développement de la prostitution, le mulâtre reste un accident. Situation heureusement due à la très haute infécondité des "ménagères d'Européens", elle même causée par *"la funeste habitude générale parmi les noirs qui consiste en l'abus des jeunes filles impubères, habitude particulièrement en vigueur à l'égard des jeunes esclaves domestiques parmi lesquelles se recrutent les ménagères"*.

Alors que s'amorçait une reconnaissance de l'historicité des sociétés bantoues et que quelques missionnaires tenaient un discours opposé au dogme des "coutumes sauvages et barbares", le Dr Nolf, Président de l'IRCB, convoquait les travaux de Mendel sur les pois, les travaux de Morgan sur la mouche drosophila et ceux de Van Beneden pour mettre en garde le pouvoir colonial. *"L'Homme d'État auquel se pose le problème des races et qui peut être tenté d'éclairer celui-ci par la seule lumière de principes spirituels empreints d'un généreux idéalisme, ne peut oublier que l'homme n'est pas un pur esprit, mais un être vivant soumis aux lois universelles qui régissent la nature animée (...). Tous les attributs que nous attribuons communément aux individus appartiennent en réalité à la race (...), l'hérédité des caractères acquis attend toujours un début de preuve"*<sup>36</sup> (...),

---

*sur le fait qu'elle accepte oui ou non de devenir la femme du Blanc. On la conduit chez le futur mari qui la reçoit des mains de l'envoyé du chef avec toutes les marques extérieures d'un hommage fait au blanc (...) avec une démonstration voulue de soins tendant à lui prouver que la marchandise est garantie qu'il peut en user sans crainte d'un vice rédhibitoire (...); elle reste chose du chef et si elle met au monde un enfant de sang européen, un mulâtre, celui-ci appartient au chef nègre. C'est le droit indigène dans sa pureté."* (RJCB, février 1928).

En parfaite concordance avec la transformation des "problèmes coloniaux" en problèmes sociaux, la question des métis congolais ne fut mise à l'ordre du jour de la science coloniale qu'à partir des années trente dans le cadre des oeuvres sociales.

<sup>35</sup> Dr Dryepondt 1923, pp. 120-123. Dryepondt souligne que *"l'opinion coloniale congolaise admet difficilement l'élévation de la femme de couleur au statut, au même rang que la femme blanche, tolérant ainsi l'union libre sous certaines réserves de décorum, mais qui se cabrerait violemment contre l'idée d'un mariage ou une union libre entre un noir et une blanche"*.

<sup>36</sup> Nolf attribue l'éloquence des leaders noirs américains, et plus généralement les performances des noirs américains, *"incontestablement supérieures à celles des noirs d'Afrique"*, à une part d'hérédité blanche! Il entretient une confusion permanente entre les termes "dominants" et "récessifs", issus de la traduction des termes utilisés par Mendel pour décrire la surface lisse ou striée des petits pois et les notions de race (humaine) "dominante" et "inférieure". Notons que la date (1930) est aussi celle qui marque la généralisation du mot *racisme*.

*l'influence des conditions de milieu qui est incontestable au niveau des individus n'atteint pas les sources de la vie, c'est-à-dire les cellules germinales qui propagent l'espèce"* (IRCB, *Bulletin des séances*, Rapport général pour les années 1929-1930).

Tout l'argument de Nolf repose sur la non communication des héritages génétiques portés par les cellules sexuelles issues de races différentes.<sup>37</sup> *"Chez un mulâtre, les caractères blancs et noirs sont juxtaposés sans autres rapports que de voisinage et se transmettent, inaltérables, dans toute la lignée des descendants à travers les siècles"*. Les considérations expérimentales se doublent vite des dogmes séculaires de la raciologie: *"une race inférieure est incapable, quelle que soit l'influence du milieu, de s'élever jusqu'à égaler une race supérieure, le basset ne devient jamais lévrier, ni la grenouille boeuf; une race supérieure a un devoir majeur, celui de la préservation de son sang, et d'éviter le danger social des métis, etc."* À ceux-ci, peut s'ajouter une mixophobie radicale et scientifique. Le danger principal étant issu des mulâtresses *"dont le type physique présente infiniment plus d'attrait pour les individus de la race supérieure que celui de sa mère noire, (...) mais qui portent en eux les déterminants purs de la race noire et qu'en accueillant dans une communauté blanche, on donne à ces déterminants l'occasion de se mêler à ceux de la communauté. (...) Ces déterminants étant indestructibles, le métissage avec une race inférieure constitue pour la race supérieure le plus grave danger: la déchéance, mal héréditaire irrémédiable"*. Au Congo, l'éminent professeur Nolf considère *"qu'il importe de décourager, voire d'empêcher par tous les moyens utilisables, les mariages entre blancs et noirs qui constituent une grave menace pour la race blanche, qui ne restera capable de remplir sa mission civilisatrice qu'à condition de préserver la qualité de son sang"*.<sup>38</sup>

Certes, l'ensemble des spécialistes coloniaux, soucieux surtout de la production de la colonie, ne souscrivent pas à cette démonstration dans son détail. Cependant, depuis le

---

<sup>37</sup> Quelques années plus tôt, Dryepontd considérait que par leur rareté, les métis ne constituaient pas une source d'inquiétude sociale. Par contre la destinée morale de la jeune métisse était sombre: *"déjà plus rapprochée [des jeunes hommes blancs en pleine force de l'âge et célibataires] qu'une négresse pure, elle fait l'objet d'une continuelle sollicitation (...), sa coquetterie et le besoin de luxe, innés chez la femme, joints à la paresse native héritée de la mère, la poussent fatalement sinon à la vraie débauche, tout au moins au concubinage avec l'Européen"* (Dryepontd, op. cit. p. 121).

<sup>38</sup> L'hypothèse d'une colonisation par métissage fut discutée quelque peu dans les années 10 et 20 au Katanga. La doctrine qui s'établit à la suite à cette brève discussion restera constante jusqu'au lendemain de la décolonisation. À la hantise du *poor white* dont le métis pouvait donner une figure nouvelle, c'est l'observation empirique qui fut convoquée pour démontrer la répugnance profonde des blancs à des unions avec des indigènes. Par ailleurs, la figure du métis était éminemment suspecte depuis les agissements de Msiri auquel les Portugais, avaient, disait-on, *"donné en mariage une mulâtresse dont le rôle politique était incriminé"* (M. Robert, 1956).

début du siècle, un intérêt constant est marqué envers les doctrines et législations discriminatoires discutées en Afrique du Sud.<sup>39</sup> C'est là et aux États-Unis que se développent les recherches qui prennent pour objet les "relations de race" sur une base biologique admise comme évidente et démontrée. La fronde anti-assimilationniste de quelques magistrats-ethnologues menée durant les années vingt, qui a contribué à la reconnaissance de l'historicité et de la socialité bantoues, a développé simultanément de puissants arguments en faveur de l'intégrité "raciale" et d'une mixophobie confinant avec la célébration de la différence.

## II. 1. 2. Hétérozygotisme...

À partir des années trente, une certaine "perfectibilité" individuelle des indigènes semble acquise et quelques commentateurs voient dans l'affirmation contraire un préjugé dépassé. Il reste que deux choses préoccupent les observateurs patentés de l'évolution des populations congolaises, deux choses d'ailleurs contradictoires. D'une part, l'acculturation par le travail et l'urbanisation, le salariat en milieu extra-coutumier et la rupture de l'ordre clanique ou "traditionnel" ne fabriqueraient que des êtres de piètre valeur, des "endimanchés de la modernité" en rupture volontaire avec leur tradition. D'autre part, et cela est surtout le fait de missionnaires, on perçoit d'innombrables manières un "*atavisme bantou, un attachement aux choses du passé*", le recours permanent aux "*pratiques d'un autre âge*" que l'on s'empêche difficilement d'interpréter comme une expression atavique de la race. Ces observations contradictoires trouveront une forme générale d'explication "culturelle" à mesure que progresse la mise à jour par quelques missionnaires d'une "ontologie bantoue", d'une organisation du sens autour d'une conception fondamentale de l'être (voir plus loin l'affaire Tempels).

Si les travaux de Hulstaert et surtout le petit ouvrage de Tempels ne peuvent être considérés comme l'aboutissement de l'ethnologie catholique institutionnalisée dans la science coloniale, le détachement à l'égard de la notion de race s'inscrit cependant dans la guerre que lui ont déclarée avec plus ou moins de violence quelques historiens et doctrinaires catholiques. Les études des catholiques coloniaux se multiplient, alors que s'affirme la doctrine nazie des races. En 1936, la doctrine coloniale nazie jusqu'ici peu diffusée, est articulée à la revendication coloniale du Reich<sup>40</sup>. Dès lors, c'est au nom

---

<sup>39</sup> Voir en outre la discussion de l'ouvrage de M. J. Kirk *The economic Aspects of native Segregation in South Africa*, *Bulletin des séances de l'IRCB*, 17 mars 1930.

<sup>40</sup> De Cleene (1939) traduit et résume ainsi l'ouvrage du Dr G. Hecht, *Kolonialfrage und Rassengedanke: "la supériorité des peuples de maîtres (Herrenvölker) ainsi que leurs droits incontestables à l'expansion vitale y sont affirmés. La philosophie coloniale nazie entend rompre avec l'humanitarisme pacifiste ou religieux et condamne toute forme d'assimilationnisme (version française ou anglaise) car l'indigène, d'une*

d'une même science que la question des races en Europe et celle des races du point de vue colonial sont combattues par des spécialistes coloniaux.

Si les sciences sociales sont en mesure de se passer de cette notion ou plus simplement de s'en détourner, son ancrage dans la biologie et, depuis quelques temps, dans les lois de l'hérédité, pèse encore lourdement sur l'ensemble des représentations savantes.<sup>41</sup> C'est en 1937 que Frateur, "vétérinaire colonial" de Louvain, présente à l'IRCB un mémoire dans lequel les derniers acquis de la génétique sont mobilisés par une démonstration où l'on retrouve, pour l'essentiel, l'argumentation scientifique qui aura raison de l'empire de la race durant l'après-guerre.<sup>42</sup> Établissant l'immense patrimoine commun de l'espèce, l'importance des caractères acquis, la rareté et la faiblesse des populations homozygotes, le fait que les caractères ethniques sont créés par dissociation d'un caractère spécifique qu'il est possible de retrouver par synthèse des caractères dissociés, l'accent est porté sur l'aspect naturel et positif des caractères hétérozygotes. La confusion entre race et civilisation n'est pas entièrement levée pour autant, elle est renversée au regard de son rapport à une hypothétique pureté raciale (chère à Nolf, et implicite dans l'ensemble du discours du racisme impérial). Ainsi les performances civilisatrices de la race blanche s'expliquent en outre par l'importance qu'y prennent les caractères hétérozygotes issus du métissage. "*Celles-ci, plus hétérozygotes, et par suite plus variables, sont capables de produire cette multitude de caractères héréditaires, avec leurs modifications phénotypiques inévitables, indispensables pour faire face à toutes les exigences de la civilisation moderne*".<sup>43</sup> À l'inverse, ce sont les peuples primitifs qui sont caractérisés par la dominance des caractères homozygotes.

Si balbutiants soient-ils, ces premiers résultats expérimentaux, n'en sont pas moins traduits par l'auteur lui-même dans le champ de la politique indigène. Si l'avantage du

---

*espèce différente, est orienté vers un idéal bien déterminé qui lui est seul en propre, qu'il convient d'entretenir par une politique de ségrégation stricte qui recourt aux langues indigènes et aux institutions indigènes dans un enseignement indigéniste de niveau inférieur. L'homme de couleur n'entrera en rapport avec les blancs qu'à la condition qu'il ne se perde pas pour son milieu. À l'exception des oeuvres médicales, Hecht exhorte le Blanc à cesser de se livrer corps et âme aux peuples du monde au risque d'y perdre sa sécurité et son avenir*".

De Cleene y voit une nouvelle expression des thèses de Gobineau et condamne, tant la doctrine nazie des races que la politique qui s'en inspire, en invoquant une confusion entre l'aspect anthropologique, l'aspect psychologique et l'aspect politique du problème des races. "*Le terme race n'étant jamais distingué de celui de peuple ou de nation*", il dénie à ce travail toute valeur proprement scientifique.

<sup>41</sup>Voir C. Guillaumin 1992.

<sup>42</sup> Frateur était principalement considéré comme un spécialiste de l'élevage congolais.

<sup>43</sup> M. J. Frateur 1937, p. 600.

métissage n'est pas considéré encore du point de vue des Blancs et des Noirs, il est reconnu pour ce qui concerne le métissage des diverses populations indigènes du Congo. Il convient là de favoriser les inter-mariages, "*seul moyen pour briser l'homozygotie et (...) favoriser la multiplication des caractères indispensables au progrès de la race noire*"(p. 601).

Ce sont donc les centres extra-coutumiers qui sont visés. L'importance en est immédiatement perçue par De Jonghe qui introduit la question à l'ordre du jour de la Classe de sciences politiques et morales l'année suivante. Il suit intégralement l'argument de son confrère qui, pour indiquer l'importance pratique de son propos expérimental, n'a pas manqué d'ajouter: "*c'est ensuite le rôle de ceux qui s'occupent de l'évolution des races de leur donner les moyens pour se créer des conditions de milieu favorables au plein développement de leurs génotypes correspondants. Et cela s'applique aussi bien aux races civilisées qu'aux races primitives*" (p. 601). Deux ans plus tard, et alors que le péril nazi est imminent, Frateur reprend la question du point de vue de "l'atavisme", c'est-à-dire la réapparition d'un caractère ancestral non manifesté chez les parents. Ces résultats ont, dit-il, "*une importance considérable en matière de civilisation des peuples primitifs*". L'aménagement constant du milieu permettrait donc "*d'amplifier le patrimoine héréditaire dans un sens favorable à la civilisation*", mais aussi de s'enrichir de nouveaux caractères acquis et même de donner à ceux-ci la force d'un quasi atavisme, pourvu que l'on fasse en sorte que les conditions d'acquisition se maintiennent. "*Il faut pour cela un milieu tout nouveau et entièrement approprié et, en même temps, une cloison étanche entre l'ancienne et la nouvelle génération*".<sup>44</sup> Si la valeur du métissage n'est encore pleinement reconnue que pour des races proches, nous sommes désormais à l'opposé de la politique de conservation des races.

De Jonghe examine la question du point de vue des règles d'échange matrimoniales entre clans et tribus qu'il convient selon lui de désormais distinguer strictement d'une question raciale. "*À l'heure actuelle, il n'y a guère de groupements territoriaux, physiquement homogènes et coïncidant avec une race déterminée*". De ce point de vue, le mélange des types physiques correspond souvent aux peuples de civilisation supérieure (Anglais), tandis que "*le brassage exclusif de toute sélection semble la meilleure condition pour faire apparaître à chaque génération la diversité des caractères qui demandent les exigences si variées de l'existence des races civilisées*". Traduit en termes de politique civilisatrice, cela implique que les mariages entre populations voisines soient encouragés et qu'il importe d'éviter "*toute sélection par les classes sociales à l'intérieur des peuplades et des tribus*".<sup>45</sup>

---

<sup>44</sup> M. J. Frateur 1939, pp. 290-292.

<sup>45</sup> E. De Jonghe 1938, p. 229. De Jonghe "*ne traite pas du métissage entre grandes races telles les blancs ou les jaunes, car cette question mériterait une étude spéciale*"(p. 325).

Les acquis de la génétique qui semblent les moins favorables à la discrimination recourent ainsi

À la biologie des civilisations hantée par l'hypothèse d'une décadence est désormais opposée une "génétique de la civilisation".

La montée des idéologies raciales et leur constitution en programmes politiques et scientifiques en Europe rejoignent donc les inquiétudes qui sourdent au niveau de la politique indigène où la formation de fait d'immenses concentrations d'ethnies les plus variées suscite une angoisse croissante. "Antiracistes", les coloniaux catholiques retrouvent surtout là une attitude quelque peu atténuée entre 1925 et 1937-38, qui s'opposait fondamentalement à la thèse d'une préservation nécessaire ou souhaitable des structures sociales indigènes.

### II. 1. 3. ... et créolisation

Les "avancées de la science expérimentale" trouvent d'exacts correspondants dans quelques thèses "d'avant-garde" qui voient le jour dans l'art de la cité coloniale. En 1938, Sohier réclame une nationalisation du Congo, une belgicisation des reins et des coeurs des Blancs, des créoles et des indigènes qu'il voudrait voir devenir, au plus profond d'eux-mêmes, des "congolo-belges".<sup>46</sup> Sohier est certes alerté par les menaces qui pèsent sur la poursuite de "l'Oeuvre". Elles sont internationales tout d'abord, avec les arrangements redoutés entre les puissances *"pour nous déposséder de l'Afrique belge"*. Mais ce n'est pas tout, car à l'éloignement moral des créoles à l'égard de la métropole, par la logique strictement économique des trusts, par les clivages qui se durcissent entre les Belges et les autres non indigènes, répond *"la prise de conscience collective des indigènes, qui pour être fidèles et loyaux de nature et soucieux principalement de nous ressembler, risquent, à cause de notre attitude à leur égard, de se dresser contre nous."*

---

parfaitement la grande crainte de la politique indigène quant à la formation d'une classe de dominateurs noirs.

<sup>46</sup> M. A. Sohier 1938. Sohier a bien perçu l'imbécillité de la devise *"pas d'élite, pas de problèmes"*. *"Il faut essayer de former une élite indigène (...) en allant jusqu'au bout, en faisant des universitaires et des lettrés. Il faut s'apprêter à les recevoir en adoptant une législation qui fasse nos égaux en droit de ceux qui seraient nos égaux de fait et en chassant de nos préjugés coloniaux cet esprit d'exclusive qui creuse si souvent un fossé entre les races"* (p. 317).

Le thème de la patrie indigène qui émerge çà et là au Congo parmi les réformateurs partisans du développement de la société indigène dans la seconde moitié des années trente avait consacré une certaine faillite du principe du "respect des coutumes", mais n'envisageait aucune forme de citoyenneté belgo-congolaise.

Rappelons que les thèses d'une "communauté belgo-africaine", d'une "eurafrique", ne (re)feront surface que dans les dernières années du Congo colonial.

*(...) Demain il y aura des intellectuels et les pêcheurs en eaux troubles y trouveront une puissante marge de manoeuvre".*

Il ne s'agit pas de créer un patriotisme artificiel dévolu à la métropole, mais de fonder à travers les blancs, les créoles et les indigènes une culture, une identité "congolobelge" qui subsisterait à tous les changements internationaux et même à une dépossession. *"Qu'on répète partout et toujours la vérité, à savoir que les congolais sont une catégorie de belges (...), nous devons inlassablement répéter au noir qu'il est belge, que nos intérêts sont les siens et que, membres d'une communauté humaine solidaire, nous voulons avec lui une politique de collaboration"* (pp. 316-317). À cette condition seulement, il serait possible d'accorder à la colonie une autonomie légitime sans *"qu'un séparatisme complet vienne à l'esprit d'une population qui sentirait complètement n'être qu'une branche du peuple belge"* (p. 319).

## **II. 2. L'ethnologie abandonne la race**

Bien que le terme race soit resté omniprésent jusqu'à la fin de la colonisation dans la culture coloniale et revenu en force dans le vocabulaire "descriptif" des nouveaux experts en problèmes indigènes des années cinquante, l'ethnologie, qui se professionnalise durant la deuxième moitié des années trente, semble se détourner des axes principaux de l'imaginaire racial. Elle tend principalement à invalider la thèse de la mentalité primitive prélogique dont les effets (favorables ou défavorables) ont hanté très longtemps les débats ethnologiques, mais aussi les théories de politique indigène et de l'art de la cité coloniale. Malgré le poids d'une certaine ethnologie quasi nationale et quasi officielle, stérilisée par la double ambition d'établir un tableau universel des institutions et d'être simultanément l'inspirateur de la politique indigène, le processus d'institutionnalisation des sciences coloniales des années trente voit se multiplier quelques indices de professionnalisation de l'ethnologie belge: cooptation dans des institutions savantes internationales, création d'*Aequatoria*, affirmation de spécialités linguistiques au-delà des exigences pratiques de missiologie.

Cette tendance à la professionnalisation de quelques-uns est contemporaine d'une généralisation de "l'ethnologie d'amateur" qui accompagne la mise en place et l'extension des institutions d'encadrement social, sanitaire et éducatif.<sup>47</sup> Les questions concernant "la mortalité indigène", "l'hygiène", "les carences de fécondité", les "freins à l'épargne", "l'installation familiale dans les cités et camps de travailleurs", la "prostitution",

---

<sup>47</sup> Voir en outre l'étude du paysanat indigène, *Bull. BPCCB*, mars 1934, et l'ensemble des rapports consacrés au développement de la société indigène en préparation du colloque de 1934.



"l'enseignement de l'agriculture indigène" et les paysannats, ainsi que le secteur dit de coopération, etc., font l'objet de volumineux rapports où s'entassent des centaines d'observations ethnologiques de ce type.<sup>48</sup> Elles s'ajoutent aux nombreuses observations et recherches réalisées par les magistrats instructeurs, portant parfois sur les aspects les moins publics des pratiques locales. Ainsi, un ensemble gigantesque de "connaissances ethnologiques" se constitue à mesure du développement du panoptique colonial. L'ethnologie théorique de quelques docteurs métropolitains peut y trouver appui et simultanément s'en distinguer fondamentalement par un relativisme qui renouvelle les premiers enseignements des années 1910-20 et met à mal le projet de confection d'un tableau universel des institutions humaines.

Notons encore que l'ethnologie missionnaire de terrain se dissocie parfois de l'ethnologie officielle et de la posture savante et encyclopédique (histoire et linguistique) de ses fondateurs-garants. Les masses d'ouvriers de la foi, Scheutistes le plus souvent ou Franciscains, peu portés sur la spéculation et l'induction savantes, élaborent très "empiriquement" leurs méthodes de catéchèse indigène fondées sur une connaissance issue de l'apostolat parmi les Noirs. Ce processus de double distanciation, à l'égard des autorités ecclésiastiques et des canons de l'ethnologie de Vienne trouvera une première synthèse dans l'affaire de la *Philosophie bantoue* au lendemain de la seconde guerre mondiale. Depuis 1936-37, l'ethnologie empirique et opérationnelle des "ouvriers de la foi" s'organise en partie autour d'un réseau indigéniste, "*considérant les Noirs avec*

---

<sup>48</sup> Dans certains cas, les rapports sont établis sur base "d'enquêtes" auprès des témoins privilégiés et sont coordonnées par un administrateur, un commissaire, un magistrat, voire même un gouverneur. Au-delà de la "dégénérescence morale et physique" ou du "dévergondage sexuel" auxquels on attribuait le plus souvent "*une fécondité extraordinairement basse parmi les extra-coutumiers*" et parmi diverses populations pourtant "coutumières", l'enquête organisée par Ryckmans en 1929, tend à mettre à jour les "superstitions" qui concourent à constituer un dispositif de contrôle social de la fécondité autour des tabous sexuels qui frappent les périodes d'allaitement.

Face à la difficulté de susciter l'idéal patrimonial individuel, on découvre la complexité des règles d'héritage qui font de l'acquisition de nouvelles femmes la seule possibilité d'accumulation, ainsi que les croyances qui annihilent toute tendance à l'accumulation individuelle.

Parmi des dizaines d'autres enquêtes à vocation administratives, notons celle du Gouverneur Engels à Léopoldville. Elle "*enjoint aux différentes autorités publiques, commissaires de police, agents percevant les impôts, etc., de demander à tout indigène qui se déclare célibataire pourquoi il n'est pas marié. Dans le cas où l'indigène allègue qu'il n'a pu payer la dot, le nom de la fiancée est demandé et une enquête se fait par l'administrateur. Huit fois sur dix, la femme désignée réfute cette déclaration, soit que réellement elle n'est pas fiancée, soit que les parents et autorités du village, craignant de la voir partir, ont exercé une pression sur elle...*" L'investigation aboutit à la proposition d'une caisse dotale. (Congrès colonial national, 1930, I Rapports, pp. 188-189.

*intérêt et sympathie*" et s'opposant aux "*positions officielles anti-nègres*" de la hiérarchie (voir plus loin l'affaire Tempels).

Il est remarquable d'observer que Van Der Kerken, dont les premiers travaux de magistrat-ethnologue témoignaient d'un usage constant du terme ainsi que d'un différentialisme fondamental et "racique", n'éprouve plus le besoin d'y recourir dès la publication de ses premiers travaux concourant à sa grande oeuvre consacrée aux *Mongo* de la cuvette centrale du Congo.<sup>49</sup> Dix années au moins séparent la collecte des informations et les publications dont il sera question ici.<sup>50</sup>

Le mot race n'apparaît pas dans une première étude intitulée "*Religion, Science et Magie au pays Mongo*", sinon pour évoquer en guise d'introduction la très longue période durant laquelle "*les peuples succédèrent aux peuples, les races succédèrent aux races...*"<sup>51</sup> Dans la suite, les mots «peuplades», «groupes», «peuples», etc. sont systématiquement utilisés pour décrire les structures internes et les rapports avec les populations voisines. Plus aucun rapprochement n'est opéré entre des caractères physiques plus ou moins établis et des caractéristiques morales ou culturelles. Sans doute l'exposé encore un peu brouillon de Van Der Kerken vise-t-il à démontrer, en soulignant la complexité des systèmes de croyances et de leurs usages, combien sont contestables diverses propositions des missionnaires-ethnologues (en particulier Hulstaert) qui concourent à établir l'existence d'une croyance en un dieu créateur de l'univers, distingué par les intéressés des ancêtres et de l'ensemble des forces magiques. Mais l'ex-vice gouverneur est désormais un ethnologue-savant-professionnel et ses critiques sont par ailleurs dirigées contre les théories des sociologues quant à l'antériorité du *mana*, de la magie sur la religion ou l'inverse, ou encore l'antériorité du monothéisme sur le dynamisme et enfin

---

<sup>49</sup> Les Mongo ou Nkundo au sens large forment un ensemble vaste (plus d'un million d'individus) et varié de populations coexistant majoritairement avec des Batshwa (pygmées). Ils furent violemment éprouvés par la récolte du caoutchouc durant l'époque léopoldienne et jusqu'en 1920. Ils retourneront d'ailleurs au "CTC" durant la guerre 40-45. L'occupation administrative et missionnaire sera en fait relativement lente. En tout état de cause, les Mongo deviennent un objet ethnologique de choix en concentrant les travaux de deux des principaux ethnologues, l'un civil, l'autre religieux: Van Der Kerken et le R. P. Hulstaert qui travaille "sur" le pays mongo d'où il dirige *Aequatoria*. Le "pays Mongo" est ainsi le site vers lequel convergent l'ethnologie missionnaire (dont le dispositif principal est centré sur l'ouest) et l'ethnologie "civile" qui s'est longtemps distinguée à l'est de la colonie.

<sup>50</sup> Durant cette période, Van Der Kerken est devenu un grand colonial de métropole, professeur de politique coloniale et d'ethnologie à Gand et à l'Université coloniale d'Anvers, champion de l'ethnologie "civile" dans les institutions savantes et coloniales. Bref, une tête de réseau car ses élèves administrateurs-ethnologues ne manquent pas au Congo.

<sup>51</sup> Van Der Kerken 1938, p. 207.

le totémisme, thèses qui correspondent à diverses propositions théoriques et ethnologiques du premier tiers du XXe siècle.<sup>52</sup>

En considérant les systèmes de croyances comme des "complexes" qu'il est — contrairement aux théories des sociologues et des ethnologues— "*impossible d'analyser comme le fruit d'une évolution continue du simple au complexe*" (évolutionnisme), ou le fruit de reproductions et de diffusions de cycles culturels (théories des cycles et cercles culturels), il annonce une posture fonctionnaliste et moderne. Il ajoute de surcroît que "*les orientations actuelles de l'esprit des Mongo et de leur coeur ne s'opposent nullement à ce que leurs conceptions préanimistes, animistes, dynamistes, magiques, animatistes, religieuses et scientifiques soient réinventées tous les jours*" (p. 279). Il suffit de se reporter à ce qui a été dit précédemment à propos des travaux du jeune Van Der Kerken (anti-assimilationniste des années vingt) pour mesurer combien le dispositif intellectuel du professeur d'ethnologie est entièrement reconstruit autour de la notion de culture.

Ceci apparaît plus nettement encore dans l'objectif principal de son étude: l'opposition à la thèse globale de l'infériorité des primitifs et à l'idée d'un prélogisme. C'est bien dans cet objectif qu'il mobilise tant ses observations réalisées en pays Mongo que les interprétations les plus nuancées de quelques administrateurs qu'il a en partie formés et qui se veulent consciencieusement scientifiques. Car, outre les interventions religieuses et magiques, "*les Mongo disposent d'une philosophie, (...) d'une science basée sur l'expérimentation et même d'une science appliquée qui réduit l'action des forces magiques.*" Et d'évoquer l'existence de pareilles configurations culturelles dans l'Europe du XXe siècle. Certes localisée et privée des apports proche-orientaux et asiatiques, ainsi que de nombreux instruments, la science des Mongo est néanmoins d'une nature identique à celle des européens. Le Mongo n'est ni frappé d'illogisme congénital ni de dégénérescence, il est totalement disponible à intégrer les sciences européennes (p. 249).<sup>53</sup>

Contre l'hypothèse du prélogisme ou celle d'une dégénérescence spécifique des Africains, couramment formulée entre 1925 et 1935, il affirme que "*la différence de degré qui existe entre l'intelligence du Mongo et celle de l'Européen ne résulte nullement de la structure du cerveau, ni d'éléments raciques, mais du milieu social dans lequel il vivent*" (p. 288).

---

<sup>52</sup> Selon Van Der Kerken, l'être suprême invoqué par l'ethnologie catholique n'aurait pas toujours représenté ce qu'il est aujourd'hui chez les Mongo. "*Il est impossible de dire aujourd'hui avec certitude ce que Ndjakomba et Mbombianda représentaient pour les Mongo il y a quelques siècles. Cet être suprême, créateur du seul peuple mongo, n'est ni invoqué dans un culte, ni sollicité par la magie, ni un dieu justicier, ni un créateur des esprits inférieurs...*".

<sup>53</sup> "*Si le Mongo avait une mentalité différente de l'Européen par sa nature, il serait impossible aux Européens de les comprendre et aux Mongo de se faire comprendre par les Européens*" (p. 250).

Par ailleurs, les Mongo sont "*capables d'observer, de comparer, d'inventer et d'adapter (...), ils se distinguent fort bien du monde et possèdent un moi (...), établissent des rapports de cause à effet selon leurs expériences (...), accèdent à l'expérience individuelle et ne connaissent ni uniformité de pensée et de sentiments (...). La société Mongo est tolérante et supporte aisément la diversité des conceptions de ses membres, mais exige d'eux qu'ils exécutent leurs obligations vis-à-vis du groupe (...). Le Mongo distingue le bien du mal, le vrai du faux et le beau du laid, (...) sa langue possède des mots abstraits.(...) Il procède par déduction et par induction, (...) sa moralité n'est ni supérieure ni inférieure à celle de nombreux peuples jaunes ou blancs. (...) La polygamie s'explique par des considérations d'ordre économique...*" (pp. 285-291).

Néanmoins, si l'esprit humain est un et "*l'intelligence humaine foncièrement identique*", les conceptions que se font les uns et les autres, les Mongo et les Européens, "*sont néanmoins fort différentes*" et l'intercompréhension périlleuse, conduisant à prêter soit nos propres conceptions aux Mongo ou, aboutissant, en cherchant à adopter leur point de vue, à détourner leurs conceptions (p. 292).

Ainsi en quelques pages se trouve brossé l'horizon d'un savoir ethnologique libéré des spéculations "raciques", opérant sur un matériau strictement socioculturel, privilégiant la synchronie de la monographie et combinant les cadres du relativisme culturel et du fonctionnalisme. Davantage qu'un moment décisif de l'ethnologie belge vers une professionnalisation dans le champ colonial, c'est presque la fin de l'ethnologie coloniale qui est ici annoncée. En effet, l'anthropologie belge moderne sera "inventée" dans les années cinquante par un personnel neuf que rien ne poussera à revendiquer l'héritage des pionniers de l'ethnologie nationale.

### III. Au seuil du sous-développement. La découverte de la "misère africaine"

Si curieux que cela puisse paraître, et bien qu'il fut promis au développement, le Congo R-U ne fut qu'accessoirement décrit en termes de sous-développement avant les années quarante. En fait le sous-développement ne devint une catégorie totalisante qu'après la guerre. En particulier, il est important de noter que durant un demi-siècle, il ne fut que rarement question de *misère* pour décrire des sociétés dont on dénonçait par ailleurs un nombre considérable de "tares". À l'opposé, de nombreuses descriptions des sociétés congolaises mirent en exergue l'image de l'indigène, surtout l'homme adulte, "*couché le plus souvent nonchalamment sur sa natte*", enclin à de trop nombreuses "*libations, festins pantagruéliques*" et autres "*palabres copieusement arrosés de malafu*".<sup>54</sup> Par ailleurs, et non sans contradiction avec cette dernière observation, l'indigène était unanimement considéré comme dépourvu de besoins "supérieurs" à ceux qu'exige la survie. La vie économique pré-coloniale ou plus tard "coutumière" du Congo était décrite comme un puzzle d'unités plus ou moins autosuffisantes.<sup>55</sup> Le mouvement croissant de "détritorialisation" d'urbanisation, de prolétarianisation mettait davantage en relief l'image de la déchéance morale et culturelle que celle de la pauvreté et de la misère.

La misère n'intervenait le plus souvent que pour décrire des situations "troublées" par des interventions commerciales ou administratives. Ce fut d'abord la crise "démographique", puis les excès des recrutements dans certaines régions. Ici et là, des disettes étaient repérées, en outre dans certaines régions du Ruanda-Urundi et analysées comme des carences de l'économie agraire ou des insuffisances de l'administration indigène.<sup>56</sup> Pour qu'apparaisse le projet d'une transformation des pratiques coloniales vers l'idée d'une conquête maîtrisée d'un mieux-être indigène, il fallait que se dissipe toute prévention contre l'idée coloniale et civilisatrice. Un Salkin par exemple ne portait nul jugement à propos du bien-être indigène. Ce que nous appelons "le niveau de vie" apparaissait à la

---

<sup>54</sup> Cette image d'une société d'abondance est aussi celle qui ressort du récit du prince de Béthune Hesdigneul (1979).

<sup>55</sup> Ce jugement souffrait néanmoins quelques exceptions. Ainsi, dès 1912, les travaux de l'Institut Solvay mirent en relief l'importance des réseaux de colportage et d'échange dans l'est de la colonie. La question se posait alors en termes d'influence musulmane, et plus précisément encore, de formation d'une élite économique dont les fondements auraient été étrangers au Congo. L'idée fut alors avancée de tenter, en s'inspirant des pratiques anglaises en Inde, une alliance stratégique avec une élite musulmane, qui malgré le risque d'une contagion idéologique anti-blanche, présentait face aux populations "sauvages", un apport civilisateur incontestable.

<sup>56</sup> P. Ryckmans écrivait en 1929, "*tant que le Ruanda-Urundi ne sera pas gros exportateur de vivres dans les bonnes années, on y mourra de faim*". Les mondes saturés du Ruanda-Urundi formaient sur ce point l'antithèse congolaise.

plupart des magistrats-ethnologues comme une valeur très seconde en comparaison d'une éthique de l'ordre public. Jusqu'au milieu des années vingt, c'est bien cette référence à la bonne administration des hommes qui domine les doctrines coloniales. La crise globale de la société agraire n'apparaîtra clairement qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale avec le thème de la "*déréliction de la brousse*". Elle ne sera donc mise en lumière qu'à la suite d'un long processus peu contrecarré par la prise en charge scientifique, agronomique et sanitaire qui caractérisa l'âge d'or.

Mais dans le feu des polémiques, c'est le premier Ministre libéral des colonies qui annonce: "*les races nègres sont éminemment susceptibles de progrès*" (Franck, 1929). Quelques années plus tard, ce n'est plus de la possibilité d'un développement indigène que l'on discute mais des projets précis. Les ordres du jour de l'ICI indiquent que la question de l'extension des cultures indigènes par des indigènes sur des terres indigènes est au programme des cénacles coloniaux internationaux depuis 1922. Elle sera abondamment discutée durant toute la décennie sous l'impulsion permanente du couple De Wildeman-Louwens. Le développement constitua donc une problématique antérieure à la découverte du sous-développement.

Cependant, l'âge d'or allait mettre en place les éléments constitutifs d'une "découverte" de l'Afrique misérable et incapable de se prendre en charge. C'est bien de l'Afrique qu'il s'agit, et de l'Afrique dans son ensemble, alors que jusque-là les débats faisaient très régulièrement référence au seul cadre congolais toujours précisément distingué du R-U. La découverte d'une Afrique misérable fut d'emblée internationale, comme en témoigne la publication d'ouvrages, anglais particulièrement, qui dépassaient le cadre de l'Afrique britannique. Ces ouvrages, reçus comme l'aurore d'une perception nouvelle augurant d'une inédite problématique d'ensemble, sont passionnément discutés au sommet de l'édifice de la science coloniale. D'aucuns y décèlent avec raison l'indice d'une obsolescence de la problématique du bon gouvernement indigène. Ainsi, l'énorme ouvrage collectif publié par un "professeur de colonisation", intitulé *Africa emergent* et dirigé contre l'autosatisfaction du platonisme, est commenté dans les termes suivants par le R. P. Charles, qui y voit la révélation d'un nouvel impératif colonial en devoir de s'allier toute la collaboration que peut y apporter l'Africain. "*L'auteur ne part pas d'une doctrine. Il ne discute pas les titres juridiques de l'occupation blanche en Afrique. Il ne s'occupe même pas d'abord de politique indigène, ni de codes de lois et à peine d'ethnologie*".<sup>57</sup>

---

<sup>57</sup> R. P. Charles 1938.

L'auteur du rapport, Lord Hailey, devint président du Comité de la recherche coloniale établi à Londres en 1942. Celui-ci était chargé de conseiller le Ministre des Colonies en matière d'élaboration d'une politique d'ensemble des recherches scientifiques coloniales.

Deux considérations émergent pour cadrer le "problème africain" au-delà des théorèmes de l'art de la cité coloniale. Face à l'hostilité de la nature, le développement, la conquête du bien-être durable, riment avec libération.

*"L'Afrique, son sol, ses habitants sont uniformément pauvres sinon misérables. Tous les malheurs de l'Afrique noire viennent de son sol, qui est pauvre et qui se détériore progressivement, qui contraint depuis des siècles les populations à une vie réduite et à une vie malsaine et qui ne pourra être dompté, maîtrisé, éduqué que par un immense effort de la science et du capital européen. Il n'y a de civilisation que dans la mesure où l'homme parvient à dominer la nature et la nature en Afrique est prodigieusement résistante, de cette résistance, la plus terrible de toutes, qu'est le manque de ressources, la pauvreté. (...) La nature et le milieu ont fait l'homme d'Afrique pauvre lui aussi, mal nourri, mal défendu, peu nombreux, sans aucune indépendance économique. On peut bien abolir l'esclavage qui lie un homme à un homme, mais on ne supprime pas l'esclavage qui lie la société entière à son milieu naturel. (...) La première tâche et peut-être aussi la dernière, des colonisateurs doit être de supprimer la pauvreté, la misère économique, qui est le grand obstacle à tout développement africain" (R. P. Charles 1938).*

Un tel décor planté, le second élément qui contribue à poser, lui, le couple sous-développement/développement renvoie à une "Afrique qui bouge" à travers son secteur "évolué", qui s'oppose de plus en plus nettement aux "*chefs ignorants dont le pouvoir ne se maintient que par l'autorité européenne*". Dès lors, "*les fameux fondements de la société indigène sont-ils autre chose que la formule d'équilibre d'un groupe humain, dans des conditions et un milieu dont presque plus rien ne subsistera bientôt?*". Et de citer Macmillan: "*mes propres observations me forcent à nier qu'il y ait chez un seul peuple africain le moindre désir d'être laissé tel qu'il est*". Quelques éléments importants viennent conforter la thèse de l'impérieux développement africain. Ils font nettement contraste avec l'autosatisfaction d'hier. Les investissements sont restés jusqu'ici quantitativement limités, à l'exception de l'Afrique du Sud et, dans une moindre mesure, du Congo; les expériences de colonisation blanche dans l'agriculture ne sont pas prometteuses. Le poids de l'Afrique dans le commerce mondial n'est que de 2, 5 %.

La structure même du *survey* publié par Hailey avec l'aide de la Carnegie Corporation de New-York et le Fonds des Rhodes Trustees témoigne d'une révision profonde des catégories qui gouvernaient les traités de colonisation.<sup>58</sup>

---

<sup>58</sup> Parmi les vingt-cinq chapitres — et à côté des titres courants en la matière que sont le milieu physique, les peuples, les langues, le système de gouvernement, les codes et l'organisation de la justice, le

Plus que jamais s'impose l'objectif que s'est donné l'ICI car la question du sous-développement s'annonce désormais comme universelle. Durant les dernières années trente, on comparera de plus en plus systématiquement les problèmes coloniaux proprement dits avec des situations australiennes, nord-américaines, brésiliennes, etc. La dégradation des milieux physiques y occupe une place importante. L'Afrique mal dotée est désormais menacée par des entreprises de mise en valeur sauvages ou mal adaptées. Volontiers exprimée en termes physiques, la problématique du sous-développement forme néanmoins système.<sup>59</sup> Et ce système, nouvel horizon de la science coloniale, doit être étudié comme tel, positivement et méthodiquement. Il prétend contenir tout autant la démonstration de l'absurdité d'un régime de ségrégation que les clés d'une authentique émancipation. Car que peut signifier la proclamation d'un objectif d'émancipation? Que peut signifier le respect de la coutume? Que peut apporter l'éducation si "*nos indigènes continuent de vivre dans des cases infestées de rats et de vermine*"? Laissons donc la parole au R. P. Charles pour illustrer cette "prise de conscience" dont l'après-guerre allait confirmer l'orientation.

*"Les problèmes africains sont en train de prendre une tournure bien différente de celle qu'on leur prêtait il y a dix ou vingt ans. Ce ne sont plus seulement des idées et des systèmes théoriques qui s'offrent à la discussion, plus même des controverses sur les avantages de l'europanisation; j'oserais dire que ce ne sont plus des problèmes de mœurs, mais des questions de subsistance. Qu'on le veuille ou non, on est toujours ramené au sol congolais, à ce terrible sol, qui tient l'homme aussi étroitement qu'une plante et qui reste insensible à toutes les fluctuations de doctrine".<sup>60</sup>*

Sur le terrain, cet état de sous-développement apparaît d'autant mieux que des chiffres crédibles dressent désormais le tableau d'une Afrique sous-alimentée chronique, en proie à un déficit d'hygiène compromettant tout effort de relèvement moral et matériel. Les résultats de l'enquête FORÉAMI sur le Kwango, région particulièrement en proie à une sous-alimentation, jouèrent un rôle décisif et furent systématiquement cités, analysés, confirmés jusqu'en 1940. Cette enquête conduisait à dresser de l'indigène un portrait bien

---

commerce extérieur—, on trouve les rubriques suivantes: démographie, communautés non européennes et immigrées, régime de l'impôt et main-d'oeuvre, l'État et la propriété foncière, agriculture, forêts (un chapitre spécial sur la dégradation des sols), hygiène, santé, éducation, marchés intérieurs, organisations coopératives, transports.

<sup>59</sup> La problématique de la dégradation de l'environnement africain fera l'objet d'une publication originale de J. P. Harroy en 1944 intitulée gravement *Afrique terre qui meurt* (J. P. Harroy 1944).

<sup>60</sup> Faut-il rappeler que De Laveleye concevait une suisse africaine au sol prodigieusement fécond, aux hommes habiles, courageux, experts en agriculture.



différent du joyeux ripailleur du haut fleuve qu'avait décrit, parmi d'autres, un Coquilhat. Caractérisé par une inertie considérable, des superstitions et un fatalisme ancestraux, l'indigène du Kwango (vite devenu "congolais" dans les commentaires) est "*pris dans un cercle vicieux*", il est "*prolifère mais accablé par une mortalité énorme, (...) il subit un manque d'albumine qui aggrave sa débilité et la mortalité par maladie, son alimentation est indigente*".<sup>61</sup> On ne trouvera dans cette analyse d'autres références à l'intervention coloniale que le portage, qu'on s'efforça de réduire en construisant quelque trois mille kilomètres de pistes (travaux d'utilité publique). Mais le sous-développement est décrit non plus comme un trouble, mais un état global enchaînant l'homme à une condition misérable dont il est incapable de sortir par sa volonté et son action. Ici encore, cet état forme système. À peine maîtrisée par le panoptique colonial, la "sauvagerie africaine" se muait en un état d'accablement naturel, de privation, de misère, de stagnation et d'impuissance. Thématique destinée à un bel avenir!

À la faveur de l'élargissement du dispositif "développeur", quelques observateurs mesurent combien cette évolution renouvelle de fait l'ensemble des problèmes coloniaux hérités de l'engouement pour l'*indirect rule* qui suivit l'après-guerre.<sup>62</sup> Malgré les cris de victoire en matière d'hygiène et d'agronomie, nombreux sont, au seuil de la seconde guerre, les jugements très sombres sur l'évolution des sociétés indigènes. La question de l'adéquation du dispositif de développement indigène par rapport aux structures sociales locales et aux mentalités fait l'objet de quelques études qui seront vaille que vaille "reçues" par l'*establishment* ethnologique métropolitain qui, ce faisant, ne pourra guère que reculer la montée en puissance des "gens de terrains" révélée par la publication de "Dettes de guerre", produit caractéristique de l'isolement de 1940-45. L'ethnologie elle-même se risque sur ce nouveau terrain.

Ainsi l'étude que consacre Gelders au clan, comme structure fondamentale de la société indigène, est-elle tout entière inspirée du souci d'établir les conditions dans lesquelles cette institution, "*compatible avec le plan social de l'humanisme chrétien*" dès qu'elle sera dépourvue des complications "matrilinéales", pourrait fournir le socle indigène de l'action sociale. Gelders entérine l'idée selon laquelle "*il ne suffit plus d'administrer de l'extérieur, mais d'éduquer de l'intérieur les institutions noires*".<sup>63</sup> Gelders admet que face à l'apathie des populations, l'action sociale doit embrasser la société dans toutes les manifestations de son existence. Pour cette oeuvre titanesque de relèvement social, "*la*

---

<sup>61</sup>Cité par Leplae 1947, p. 117-118.

<sup>62</sup> Si la réalité de l'*indirect rule* resta discutable au Congo, il importe de souligner que l'expérience aboutit à des contradictions internes qui pèseront lourd dans son abandon. Faut-il, quelques années avant l'indépendance, entériner et dans quelle mesure, un pouvoir législatif à la chefferie?

<sup>63</sup> V. Gelders 1943, p. 63.

*préexistence d'un système vivace et familial de cohésion sociale est d'un avantage inappréciable*" (op. cit. p. 56).<sup>64</sup> Cette opinion d'un chrétien réformateur est loin d'être dominante, elle le sera moins encore après la seconde guerre mondiale. Car si la perspective d'une réforme socio-économique doit s'imposer au Congo, elle ne revendiquera qu'exceptionnellement un ancrage dans les institutions africaines. Il semble d'ailleurs que le mémoire de Gelders n'ait été publié par l'IRCB qu'à la condition d'y ajouter une postface de De Cleene qui prend l'exact contre-pied de la thèse de l'adaptabilité des institutions indigènes. Tout compromis avec un courant conservationniste non confessionnel est désormais superflu et l'ethnologie savante, quasi officielle et catholique, peut retrouver les jugements normatifs du passé. Face à une crise qu'il perçoit comme le fruit d'une "*décadence, et d'un déséquilibre entre le progrès matériel et le progrès spirituel*", De Cleene est catégorique et anéantit en quelques lignes le "clanisme" positif de Gelders: "*le clan n'est pas favorable au développement de la personnalité humaine...*" Sa fonctionnalité traditionnelle est rendue caduque "*par un demi-siècle durant lequel les populations congolaises ont été révolutionnées. (...) Tous les efforts de colonisation doivent tendre à faire de la famille biologique au Congo l'équivalent social du clan traditionnel. (...) La cellule sociale par excellence est la famille. Quoique petite, elle est une société bien réelle. Elle a son autorité et son gouvernement dans le chef du père...*"! De Cleene consacrera une étude complète au "clan matrilineal" rééditant pour l'essentiel les considérations précédentes: le clan est voué à la disparition, on ne peut mieux faire que de hâter celle-ci.<sup>65</sup>

Sur la toile de fond de la "misère systémique", le débat sur la compatibilité des institutions africaines et du progrès socio-économique ne fait que commencer, empruntant

---

<sup>64</sup> Les réformes proposées portent sur divers aspects, des plus "gratuits" tel l'attribution de noms claniques, aux plus intéressés, les caisses fiscales claniques. Gelders s'oppose ainsi en outre au développement de la propriété individuelle. Le clan pourrait fournir la structure par excellence sur laquelle fonder l'institution de caisses indigènes, de fonds d'épargne, de prévoyance et de retraite, de coopération et de crédit dotal, mais plus largement toutes les institutions de crédit, le petit commerce, l'artisanat et l'agriculture (p. 59). Ce mémoire de l'IRCB mérite de retenir notre attention car il fournit une illustration d'une démarche très actuelle visant à opérationnaliser les connaissances ethnologiques pour mieux "profiler" et "faire accepter les projets" (G. Rist 1994).

<sup>65</sup> Durant la guerre, la fracture s'approfondit entre catholiques coloniaux, expression de divers conflits entre Katangais et autres, entre missionnaires et hiérarchie, entre réformateurs et "anti-nègres" (dit Hulstaert) entre l'*establishment* colonial métropolitain et les "ouvriers du terrain". Significativement, c'est au Katanga que commence l'affaire Tempels et que sont mis en relief les dettes de guerre, mais c'est aussi au Katanga que se constitue le bloc ultra-réactionnaire dans la haute magistrature (V. Devaux) et le haut clergé (Mgr de Hemptine)

les voies de la vieille polémique consacrée à la "perfectibilité des Nègres" au point parfois d'y faire retour.

L'ethnologie semble ainsi être conviée à un rôle capital au sein des sciences coloniales. Toute l'évolution des problématiques coloniales tend à placer la connaissance de l'indigène au centre du nouveau "problème colonial". Sur le terrain, l'ethnologie reste principalement fabriquée par des administrateurs, magistrats et missionnaires. En métropole, et au sein de l'IRCB singulièrement, elle occupe le devant de la scène savante. Mais comment cette ethnologie sans ethnologue peut-elle remplir un tel rôle? Comment l'énorme variété culturelle du Congo peut-elle faire l'objet d'un discours qui, pour participer de plus en plus de la spécialisation savante, ne cesse d'être prescriptif? Quel type de contrôle social permet à cette discipline d'accumuler une production considérable qui a toutes les apparences du progrès scientifique? À quel type de division du travail savant doit-elle sa position centrale au sein des savoirs coloniaux institués? Les réponses à ces questions nous paraissent renvoyer moins à la dynamique propre de la connaissance du lointain qu'à un moment précis et à une forme caractéristique de structuration du champ savant colonial dans son ensemble. Notre hypothèse conduit à voir dans les conditions de production de l'ethnologie belge l'expression la mieux structurée du mode réalisation de l'ensemble de ces savoirs. C'est principalement en décrivant ces conditions de production que nous tenterons de clôturer ce chapitre. On peut déjà avancer que ce mode de réalisation, qui sous-tend l'âge d'or de la science coloniale et du colonialisme, se verra radicalement contesté au sortir de la seconde guerre mondiale. En raison même des propriétés qui assurent son succès dans l'âge d'or, c'est cette ethnologie qui se verra le plus massivement déniée, voire ignorée dans la période suivante, celle de la "colonisation de développement".

## VI. Au centre du champ colonial savant. Le triomphe d'une ethnologie sans ethnologue

### VI. 1. L'âge d'or du champ colonial savant

Nous compléterons ici le tableau des sciences coloniales en soulignant exclusivement les éléments que nous n'avons pu aborder précédemment.

Malgré les alertes de la crise congolaise des premières années 30, c'est une sorte "d'âge d'or", de "classicisme" du savoir colonial qui s'annonce. Le troisième congrès colonial belge de 1930 en témoigne amplement. Le dispositif colonial est désormais complété de ses nouvelles institutions savantes et pédagogiques. Les lendemains de la "grande crise" voient s'installer la doctrine et les instruments opérationnels du "développement indigène". À l'abandon d'une perspective d'encouragement du colonat sur une vaste échelle, répondent la politique de développement de l'agriculture indigène et les premiers instruments de gestion de la force de travail. Le gouvernement du Congo devient une sorte d'État financièrement autonome, disposant d'une monnaie, d'une armée et d'une administration propres.<sup>66</sup> La science coloniale triomphante reste pourtant métropolitaine. Le dispositif scientifique liant le terrain (le Congo R-U pacifié) et les foyers d'accumulation semble satisfaisant; en tout cas, il n'est pas critiqué. La connaissance du Congo enregistre, en quelques années, des progrès décrits, dans le consensus qui s'élabore au sein du seul champ colonial, comme inédits par la quantité et la qualité.

La médecine tropicale qui n'est organisée dans aucune université mais par l'Institut tropical anversois, dépendant directement du ministère, clame l'avancée des connaissances et le lien direct de celles-ci avec le progrès colonial.

Le tableau que dresse en 1930 le Dr Nolf est éloquent. Les principales pathologies tropicales sont connues, *"elles sont en passe d'être éradiquées sur le terrain"*. C'est désormais presque la totalité du territoire qui est proclamé viable pour les Blancs et même les Blanches. Un nombre croissant de missionnaires sont initiés à l'art de guérir. L'IRCB

---

<sup>66</sup> Le ton n'est plus aux ardent polémiques. Plusieurs mesures législatives semblent devoir concrétiser l'option d'une administration indirecte mitigée et on observe des recompositions dans la chefferie (création sur des bases ethniques ou administratives des *secteurs* regroupant plusieurs chefferies). La question de l'indépendance et la pugnacité de la magistrature a été examinée sous un angle pragmatique. Au sommet, les pouvoirs du gouverneur se sont renforcés. À la base, les compétences judiciaires des administrateurs se sont étendues. En 1932, il ne reste plus qu'à élargir les pouvoirs judiciaires du commissaire de district en matière pénale indigène (Proposition de A. Marzorati, *Bulletin des séances*, IRCB, Janvier 1934). Vaste discussion qui mobilise et oppose la plupart des grands juristes coloniaux de l'âge d'or du platonisme: Délicour, Sohier, Ryckmans, Gohr, Van Der Kerken, et Engels

dispose d'une puissante "classe des sciences naturelles et médicales".<sup>67</sup> Sur le terrain, la situation est incontestablement moins brillante et, en dehors des zones d'action du FOREAMI, les insuffisances criantes de 1920 sont à peine réduites. Le nombre de médecins a à peine doublé pour atteindre 200 en 1936. Cependant le dispositif socio-médical se met en place autour des "oeuvres". La rareté de la force de travail indigène aboutit, dès le milieu des années 20, à un début de politique de stabilisation et d'encadrement (célèbre paternalisme quasi totalitaire du patronat minier Katangais) qui sera systématisée après la crise de 1932.<sup>68</sup>

L'économie semble relever exclusivement de la direction des trusts et des associations où dominent les ingénieurs (ingénieurs des universités qui succèdent progressivement aux "macro-ingénieurs congolais"). Au sein de l'IRCB, les questions économiques n'occupent qu'une place dérisoire en comparaison des questions juridico-administratives et ethnologiques.<sup>69</sup>

À côté du "macro-ingénieur", la création de l'INÉAC voit la formation des agro-économistes. Dans l'ensemble cependant, les références socio-économiques de ceux-ci restent très circonstancielles et très localisées, limitées le plus souvent aux enquêtes de marché locales. Malgré l'impressionnante mobilisation agronomique sur le terrain et l'orientation scientifique très affirmée, les agronomes de l'INÉAC et des services du gouvernement n'élaborent qu'assez tardivement et partiellement un cadre de référence économique portant sur l'ensemble du territoire congolais.

Les très nombreux travaux de science appliquée ne semblent pas trouver, à la différence de l'ethnologie ou de la botanique coloniales, de modes de capitalisation susceptibles d'en faire des disciplines relativement autonomisées.

La sociologie coloniale est restée dans les limbes au point qu'il est périlleux de trouver une recherche qui en revendique autre chose que le titre avant 1950. Quelques monographies descriptives de centres extra-coutumiers (Grévisse 1936) ne peuvent sérieusement prétendre à concurrencer l'ethnologie des missionnaires ou des administrateurs. Le Congo R-U reste étranger aux recherches de ceux qui, dans les

---

<sup>67</sup> Contraste évident avec la médecine vétérinaire qui, dit-on encore en 1946, est quasiment inexistante au Congo R-U.

<sup>68</sup> À l'UMHK, le pourcentage des contrats d'engagement pour une période de trois ans, pratiquement nul au début, monte à 45 % des effectifs en 1925 et à 98 % en 1931. Face à ces chiffres donnés par l'UMHK, il est important de noter que la crise des années 31-33 voit une réduction drastique de la main-d'oeuvre à l'UMHK: 6 672 en 1932 pour 21 107 en 1928. Ce dernier volume ne sera atteint à nouveau qu'en 1936, après la conclusion d'un accord entre les principaux producteurs (Comité Spécial du Katanga 1950).

<sup>69</sup> La production "scientifique" du Musée est nulle dans ce domaine.

institutions universitaires métropolitaines, tentent de faire survivre une discipline qui a perdu beaucoup de ses ambitions. Si l'on évoque régulièrement la sociologie coloniale et si les travaux et activités de Maunier ont retenu l'attention de quelques-uns, aucun titre de bibliographies, mémoires de l'IRCB ou intitulé d'enseignement n'y fait référence. Outre la méfiance réitérée de l'ethnologie catholique à l'égard des "synthèses spéculatives" et la *self-sociology* des juristes, plusieurs facteurs ont joué. À l'Institut Solvay, la disparition de Waxweiller et la prise en charge du volet ethnologique par G. Smets, qui succède en 1932 à Mahaim et devient Recteur de l'ULB, laissent entrevoir une période creuse, malgré l'intérêt croissant de Smets pour le Ruanda-Urundi.<sup>70</sup>

Il faut encore évoquer ici un très vaste ensemble de travaux de type historique ou juridique qui concourent à la consolidation de la vocation coloniale nationale tout en assurant une fonction capitale en matière d'institutionnalisation des sciences coloniales. Dès 1925 en effet, le genre "histoire de la conquête et de l'accroissement de l'empire" est déjà pléthorique et relativement spécialisé. "Macro-ingénieurs", juristes, professeurs de colonisation et missionnaires-ethnologues s'y adonnent régulièrement. La production s'accélère dès que sont annoncés des périls internationaux sur "l'oeuvre"; les seuls périls intérieurs perçus dans le Congo pacifié se rapportant à la pertinence des méthodes administratives et à la "fragilité du matériau humain". Ce vaste travail qui produit une sorte d'épuration de la geste léopoldienne restaurant le mythe créationniste, participe directement de la consolidation du bloc colonial (État colonial-capital-missions) et relève, avec plus ou moins de bonheur, de la propagande. Vingt ans après la seconde reprise, vingt ans après les velléités de "revente" du Congo et le pessimisme colonial de quelques magistrats-ethnologues, *l'establishment* savant, colonial et national, participe tout entier et sur tous les fronts à la défense de "l'Oeuvre" menacée par les revendications du Reich ou par un arrangement redouté entre Londres et Berlin; en jeu, le mandat sur le Ruanda-Urundi qui "*n'est pas davantage révoquant par la Société des Nations que ne le sont les droits de la France sur l'Alsace-Lorraine*"<sup>71</sup>!

---

<sup>70</sup> Axe de recherche continué par A. Dorsinfang-Smets, fille de G. Smets et, plus tard, par les chercheurs de l'IRSAC et L. de Heusch.

<sup>71</sup> O. Louwers 1936. Lorsque le droit international semble inopérant, l'économie et la statistique sont convoquées pour démontrer que la possession de colonies n'est en rien une panacée face à la crise sévissant en Europe: le Congo n'est ni un débouché important pour l'industrie métropolitaine, ni un débouché pour la main-d'oeuvre excédentaire. Le Congo n'est concerné que par 5,38% des importations belges (2,04% et 1,32% pour l'Indochine et l'A.O.F. dans les importations françaises) et moins de 1% pour les exportations belges (2,34% et 1,16% pour l'Indochine et l'A.O.F. dans les exportations françaises) L'Oeuvre patriotique est donc fondamentalement "désintéressée"!

Dans un registre comparable, voir H. Carton de Tournai 1938.

Nous ne nous attarderons pas davantage sur ce type de travaux de propagande ,sinon pour insister sur le fait qu'ils mobilisent une énergie considérable dans l'ensemble des institutions savantes coloniales. Il faut cependant observer qu'en construisant l'historiographie coloniale sans jamais être concurrencés d'une quelconque manière par des historiens universitaires (non coloniaux), ces travaux confèrent au champ colonial savant le privilège de produire sa propre histoire, le monopole de (re)construction de sa genèse. Car, bien au-delà de l'histoire diplomatique, militaire ou administrative du déjà lointain ÉIC, la spécialisation précoce de l'histoire coloniale (thématique, régionale, institutionnelle) permet de travailler sur des matériaux quasi contemporains.<sup>72</sup> Outre la quantité de travaux et leur spécialisation précoce, divers indices témoignent encore de l'importance de ce travail d'autofondation: la missiologie érigée en science fabrique l'histoire missionnaire; l'IRCB entreprend à son tour de constituer une immense biographie coloniale où les premiers savants coloniaux succèdent aux militaires pionniers. Les notices sont pour la plupart rédigées selon les affinités constitutives du double réseau.

L'âge d'or du "démon Béhémoth" (le dispositif colonial belge, selon C. Young), c'est aussi l'âge d'or de l'une de ses principales composantes: le dispositif missionnaire. En quelques années, la Flandre devient la terre la plus féconde de la planète en matière de vocation missionnaire. La religion au Congo Belge, où les missions protestantes sont pourtant nombreuses, est déjà prioritairement catholique et nationale. La méfiance à l'égard des Pères Blancs laissera bientôt place à la seule méfiance réellement constante à l'égard des missions protestantes, souvent animées par des étrangers. L'État octroie aux missions nationales des concessions de 200 hectares qu'elles peuvent exploiter à des fins commerciales ou d'autosubsistance. Certaines parmi celles-ci apparaissent comme des foyers de développement rural, voire des entreprises agricoles. Les missions détiennent le monopole scolaire (officiel et subventionné). Mais c'est principalement au niveau idéologique que la performance catholique est la plus notoire. Bien que l'administration et la magistrature connaîtront encore régulièrement, mais dans le giron clos du petit monde colonial, des poussées de fièvres antimaçoniques ou "anti-calotte", l'unité fondamentale et le rôle incontournable de la religion catholique au coeur du projet civilisateur sont consacrés par le premier Ministre libéral des Colonies, Franck. Celui-ci, constatant qu'en 1930, le nombre de missionnaires est égal au nombre d'administrateurs (1 800), cite Mgr Roelens dans l'ouvrage qu'il consacre au Congo à l'occasion du centenaire de la Belgique. *"Ce qui donne surtout bon espoir, c'est d'avoir pu constater que toute l'élite*

---

<sup>72</sup> Histoire partielle et partielle dont l'ampleur écrase pourtant l'espace des premières investigations dans le domaine de l'histoire précoloniale. De Boeck (1987) a bien montré, dans le cas précis de l'histoire de l'armée coloniale, que cette historiographie n'était pas seulement biaisée par l'apologie et l'ethnocentrisme, mais constituait une véritable construction unilatérale.

*des coloniaux, à quelque opinion qu'ils appartiennent, est, aujourd'hui, persuadée que seule la religion chrétienne-catholique, basée sur l'autorité, peut être capable de changer la mentalité indigène, de donner à nos Noirs une conscience nette et intime de leurs devoirs, de leur inspirer le respect de l'autorité et l'esprit de loyalisme à l'égard de la Belgique"* (cité par Young 1968, p. 14).

La collaboration des administrateurs à l'établissement missionnaire redoublait ainsi celle établie en priorité par le Gouverneur Lippens à l'égard du capital.

L'accent porté sur le développement de l'agriculture indigène par Louwers et De Wildeman lors du congrès de 1926 emporte un consensus "théorique" définitif.<sup>73</sup> L'échec des premières tentatives de colonat agricole n'y est pas pour rien. En 1930, on ne compte guère que 400 colons dans l'agriculture. Cependant, l'option d'un développement de l'agriculture indigène (produits de base pour les industries agricoles, produits vivriers destinés à la consommation locale et aux agglomérations et produits d'exportation) n'a été acquise, selon les vœux de la ligne "dure" de Leplae, qu'à la condition d'une instauration généralisée puis d'un renforcement des cultures obligatoires dont le principe était contesté quelques années auparavant.<sup>74</sup>

En matière de politique indigène, et bien que les profondes divergences de vue sur la nature des sociétés bantoues subsistent entre les réseaux catholique et non confessionnel, le conflit doctrinal s'éteint ou, à tout le moins, semble régi par un *modus vivendi*.<sup>75</sup> Van Der Kerken considère désormais que les principes du protectorat et de l'administration indirecte sont clairement établis au Congo et qu'il reste principalement à parfaire leur mise en oeuvre.<sup>76</sup> Comme en témoigne le contenu des périodiques professionnels juridiques, la

---

<sup>73</sup> Orientation consacrée par la création de l'INÉAC chargé de son "pilotage" scientifique.

<sup>74</sup> A. Leplae 1930.

<sup>75</sup> L'exploration historico-ethnographique de l'Urundi ("monarchie féodale") et du Ruanda ("monarchie théocratique, féodale et héréditaire") renforce pourtant considérablement l'argument principal développé par Van Der Kerken depuis 1920. À savoir, l'existence à côté de sociétés "*communistes, égalitaires et démocratiques*", de sociétés de structures centralisées, administrées par un corps d'aristocrates; royaumes, sultanats ou empires, où l'on trouve une quasi citoyenneté et une hiérarchie administrative encore parfois vivace dans la pratique ou dans les esprits. Dans ces cas, comment définir l'unité administrative de la chefferie sans transformer, sans détruire l'autorité des conseils de patriarches au profit de dictateurs? Comment éviter qu'une reconnaissance du "roi" ne réduise à néant les éventuels contre-pouvoirs des grandes ou petites circonscriptions? Au Ruanda-Urundi, l'*indirect rule* est établi d'emblée et quoi qu'il en soit de sa réalité, les problèmes éco-agronomiques de ces pays dont on découvre les équilibres précaires les excluent des grands enjeux africains.

<sup>76</sup> Est annoncée, à l'actif des réformes, la constitution d'une nouvelle entité coutumière: "le secteur, formé de plusieurs chefferies, des chefs de secteur, des clans de secteur" (Van Der Kerken 1932). Cette note



guidance d'une acculturation-industrialisation massive scinde les problématiques indigènes. La brousse apparaît de plus en plus seconde au regard des problèmes que posent l'urbanisation dans les centres extra-coutumiers et les camps de travailleurs. L'ethnologie catholique de gouvernement veille à combattre la formation d'entités coutumières élargies recoupant les "anciennes structures des empires et des sultanats"<sup>77</sup>. Sur le plan théorique, De Jonghe et De Cleene mènent une bataille ultime contre toute tentative d'investir les clans de fonctions administratives ou sociales. Contre toute évidence, on découvre alors que le clan n'est que rarement territorial, qu'il ne s'identifie même pas avec le village, que c'est un groupe social plutôt que politique. Au sommet de la hiérarchie coutumière toujours redoutée, l'autorité théorique de la tribu ne s'incarne, dit-on, que rarement dans la personne d'un chef reconnu. L'autorité des chefs de sous-tribus étant par ailleurs purement nominale. Enfin, on découvre que la nature de la coutume autorise sa préservation et son fonctionnement sous divers régimes administratifs. On le voit, l'érudition croissante de l'ethnologie catholique n'est nullement contradictoire avec le rôle considérable qu'elle joue en matière de politique indigène.

#### **IV. 2. Centralité et exemplarité de la science ethnologique au sein des sciences coloniales**

Au-delà de ces divergences systématiquement argumentées en termes théoriques et empiriques, mais dont on perçoit évidemment les enjeux en termes de pouvoir, les lignes de force d'un consensus stratégique en matière de politique indigène se font clairement jour. Si le principe de l'administration indirecte est reconnu sans toujours être entendu dans le même sens par les "spécialistes incontestables", si pour De Jonghe le type d'administration retenu ne "*constitue pas le noyau, ni la sève, ni l'idéal de la civilisation d'un pays (...), si le respect des coutumes et leur évolution selon un rythme bantou n'est qu'un moyen efficace d'améliorer les conditions morales et matérielles d'existence des*

---

concerne principalement les milieux coutumiers régis par la chefferie.

Il resterait alors à décentraliser au niveau de la province ou du district le pouvoir d'organisation précise et concrète ainsi que l'organisation des tribunaux coutumiers. Ainsi seraient créées des entités cohérentes avec les structures politico-ethniques.

Il convient cependant de prendre la mesure de l'ampleur qu'a déjà acquise la prolétarianisation. En 1930, on recense 414 000 indigènes ouvriers salariés, soit 17% de la population "HAV" (Homme Adulte Valide).

<sup>77</sup> E. De Jonghe 1930 (II). Les porte-parole des mouvements missionnaires craignent en général beaucoup moins la concurrence de l'administration que la perspective d'une reconstitution d'autorités indigènes confiées à des "*chefs hostiles*" à la civilisation et qui sont restés souvent "*fidèles à des pratiques barbares*". En revanche et en général également, ils tendent à accréditer l'autorité des chefs médaillés parmi lesquels la marge de manoeuvre de l'évangélisation est bien plus avantageuse.

*indigènes*", il est désormais admis que les défis qu'affrontent des hommes de terrain qui "administrent" le développement indigène, doivent être reconnus.

C'est une sorte de division du travail qui s'amorce à l'ombre des nouvelles institutions savantes coloniales où le pragmatisme civilisateur et évangélisateur se dégage des dogmes et des doctrines théoriques. La pacification idéologique au sommet des nobles institutions du savoir colonial et national n'a pas toujours de correspondant au niveau du terrain, c'est-à-dire au Congo, où l'ethnologie d'une partie des magistrats et des administrateurs reste tendue d'une mise en cause récurrente de l'action missionnaire et de son monopole pédagogique.

### *Quand l'ethnologie "civile" fait science*

*Les enquêtes menées par l'administrateur P. E. A. Joset sur les crimes commis par les hommes-léopards aboutissent, quelque quinze ans plus tard, à un ouvrage d'ethnologie publié à Paris (1955) et préfacé par Griaule qui y voit la meilleure étude disponible sur les sociétés secrètes aniotiques africaines.<sup>78</sup>*

*Il faut souligner que la théorie de Joset s'opposait par bien des points au courant dominant de l'ethnologie catholique. Ses travaux illustraient ainsi la pérennité de l'ethnologie critique des juristes non confessionnels. Le seul fait de prendre pour objet des réminiscences réputées efficacement combattues de la "sauvagerie" était déjà décisif sur ce point, tant l'ethnologie catholique congolaise fit l'impasse sur ces questions. En effet, malgré l'abondance des descriptions de pratiques anthropophagiques et de crimes rituels chez les explorateurs et chez de nombreux ethnologues allemands, le genre disparaît presque pour ce qui concerne le Congo belge, sinon en référence à des situations passées —à propos des sacrifices funéraires, voir Hulstaert 1937, voir aussi un texte anonyme consacré à la fabrication de drogues à partir de*

---

<sup>78</sup> "Pacificateur" du Kitawala, l'administrateur Joset commença ses recherches sur les sociétés secrètes comme adjoint du magistrat chargé d'enquêter sur des crimes imputés aux sociétés secrètes dès 1934. Il élargit ses investigations aux colonies voisines puis aux colonies françaises et anglaises d'Afrique de l'Ouest, à titre d'ethnologue, cette fois. Ses conclusions portaient sur la généralité du phénomène en Afrique noire, sur les fondements magico-religieux de ces pratiques qui renvoyaient, à l'origine, aux sacrifices humains et à certains crimes rituels. Il observait cependant que le renouveau de ces pratiques les transformait en instruments politiques et "maffieux" mobilisés dans des luttes de notables, ou des attitudes collectives de résistance à ceux-ci. L'anthropophagie, dont la généralité dans certaines régions du Congo lui semblait établie et toujours attestée, n'apparaissait surtout dans le cas des sociétés secrètes que comme une survivance. Elle n'était pas le mobile.

*chair humaine* publié par Congo (1940). Selon Joset, l'administration et les missions portaient une lourde responsabilité sur le plan de la criminalisation des sociétés secrètes. Il soutenait plus généralement que les "peuples primitifs supportaient difficilement la culture européenne, (...) que les sociétés secrètes d'hommes-léopards apparaissaient comme une réaction de défense des Africains à l'endroit de la puissance du conquérant blanc... à l'instar de la résistance de notre pays à l'envahisseur allemand, (...) que les mobiles sacrificiels cédèrent ainsi le pas à des mobiles de pur intérêt et que de véritables sociétés criminelles se développèrent sous le regard incrédule ou involontairement complice de la justice coloniale". Joset appuyait ainsi les conclusions d'une mission alimentaire dirigée par le recteur de l'ULB en 1936-37 qui établissait que l'anthropophagie ne correspondait nullement à des carences alimentaires et qu'elle distinguait souvent des "peuples de culture supérieure", tels que les Azande et les Mangbetu du Nord-Est du Congo. Joset proposait de situer l'origine de la cruauté dans les croyances religieuses: "le premier homme fut cruel uniquement pour être obligeant sinon envers la victime, du moins pour la collectivité" (1955, p. 166). Il concluait son étude très fouillée en invitant les autorités à généraliser "l'enseignement officiel laïc, seul capable de délivrer la masse africaine des deux sexes des préjugés et de la superstition dont elle est encore imprégnée" (p. 197).

Pas d'avantage que l'ethnologie fonctionnaliste ou l'ethnologie appliquée qui s'est constituée autour du concept d'acculturation, les sciences du Congo n'ont mis à jour la dimension politique du colonialisme. Au Congo, plus que partout ailleurs peut-être, l'observation de Balandier se vérifie: "*la colonisation a transformé tout problème politique en un problème relevant de la compétence administrative*".<sup>79</sup> À la différence de l'administration coloniale britannique, mais pas davantage que dans l'empire français, les renouveaux culturaliste et fonctionnaliste de l'anthropologie, qui pourtant trouveront des échos non négligeables dans la production centre africaine, ne donneront naissance à une anthropologie appliquée dans laquelle des professionnels prestent habituellement des services au profit de l'administration. Si l'ethnologie d'amateurs connaît un développement considérable parmi les fonctionnaires, magistrats, agronomes et missionnaires, ainsi que dans le réseau des oeuvres médicales et sociales, l'ethnologie savante et légitime reste une ethnologie de gouvernement et simultanément une ethnologie théorique enchâssée dans un projet disciplinaire international quelque peu anachronique. Ainsi, on peut dire de De Jonghe qu'il représente la formule ambivalente de l'ethnologue de cabinet au gouvernement.

---

<sup>79</sup> Cité par G. Leclerc 1972, p. 110.

L'âge d'or, c'est donc aussi une dissociation au sein de l'ethnologie critique; dissociation entre le sommet métropolitain qui relève plus que jamais de l'ethnologie de gouvernement et s'ouvre aux débats théoriques<sup>80</sup> et les ethnographes civils de terrain qui, pour la plupart, ne disposeront jamais, à la différence de Joset, d'un début de reconnaissance savante internationale. Cette dissociation est capitale. Elle l'est d'autant plus que l'ethnologie catholique connaît un mouvement comparable entre les doctrinaires métropolitains et ceux qui sont sur le front de l'évangélisation. Cette fracture du champ savant est d'ailleurs générale. Elle s'approfondira considérablement durant le second conflit mondial et participera finalement d'un règlement de comptes politico-économique entre la colonie et la métropole libérée. Et l'immédiat l'après-guerre verra précisément et simultanément une mobilisation politique des scientifiques de la colonie s'adressant directement à l'État, une mobilisation d'administrateurs indigénistes réclamant les dividendes de guerre au profit d'une politique sociale et, expression caricaturale de cette fracture, on verra un "petit" Père de la brousse prétendre à une révolution radicale et "ontologique" de l'ethnologie.

Au moment même où, pour des raisons différentes, l'ethnologie catholique et l'ethnologie de gouvernement civile rompent avec les représentations qui constituent la vulgate coloniale raciste, elles n'ont que très peu de moyens d'influer sur celle-ci. Leurs avancées théoriques et éthiques n'exerceront que peu d'effets sur la culture coloniale.

En Belgique, il est incontestable qu'une ethnologie catholique quasi officielle, fidèle à l'approche historico-culturelle et diffusionniste, n'a pas fourni un terrain particulièrement propice à la réception du fonctionnalisme et du culturalisme.<sup>81</sup> Il serait cependant illusoire de chercher à mettre systématiquement en évidence des frontières et oppositions nettes

---

<sup>80</sup> Un genre et une position que Leclerc distingue soigneusement de l'anthropologie appliquée, d'inspiration fonctionnaliste et développée au sein l'administration anglaise, principalement en Afrique, par des professionnels.

<sup>81</sup> Dans un texte de 1930, De Jonghe continue de batailler contre toute condamnation des indigènes à la pensée prélogique, thèse qu'il perçoit comme liée à celle de "*l'imperméabilité des races chère à Gobineau*", mais il ne fait référence sur le plan théorique qu'aux seules recherches de Frobenius, Lignitz, Schebesta et Hölker, qui concernent les cycles culturels africains et leur parenté ou origine mélanésienne (École dite de Mödling, Vienne). Dans une telle perspective, on répète sans cesse que "*la complexité des cycles culturels en Afrique est immense (...) que l'heure des grandes synthèses n'a pas encore sonné pour l'ethnographie africaine (...) et que le plus urgent est de compléter l'inventaire*". Avec les institutions familiales, les croyances religieuses et l'organisation politico-clanique, l'étude de ce qu'il est alors convenu d'appeler la culture matérielle occupe une place considérable. Par ailleurs, seules les caractéristiques linguistiques sont considérées comme pertinentes pour définir des peuples (De Jonghe, 1930 (II), pp. 226-260).

entre des courants et écoles, des clivages reconstruits par l'analyse rétrospective<sup>82</sup>. Ainsi et malgré tout, c'est bien la démarche monographique qui émerge comme le mode privilégié de recherche. Peu à peu s'éloigne l'intention de n'y voir que des morceaux d'une fresque universelle, au point qu'il n'est pas rare de voir affirmée la suffisance et la nécessité d'une étude synchronique et holistique de tel ou tel groupe ethnique, de telle ou telle entité administrative.

Avec Van Bulck et Hulstaert, puis Tempels, l'ethnologie catholique se tourne de plus en plus nettement vers l'exploration linguistique, philosophique et psychologique des cultures bantoues, marquant une prédilection pour les langues, systèmes symboliques, chants, cérémonies et plus particulièrement encore les sociétés secrètes.<sup>83</sup>

L'ethnologie belge de l'Afrique centrale offre toutes les apparences d'une science en progrès. La réorganisation du musée en 1928 et du bureau d'ethnographie qui lui est lié permet de systématiser une bibliographie du Congo et des régions avoisinantes.<sup>84</sup> Les semaines de missiologie se poursuivent tout au long des années trente. L'ethnologie y figure comme un élément cardinal. Outre les chroniques de la presse missionnaire, l'ethnologie missionnaire connaît une pléthore de publications savantes dès la fin de la crise.<sup>85</sup> Tous les écrits ne sont pas récents, mais sont alors publiés. Certains sont traduits du néerlandais. D'autres enfin font l'objet d'une nouvelle édition.<sup>86</sup> On note quelques publications à l'étranger; Paris, Londres et Berlin (*Anthropos*).

---

<sup>82</sup> Un certain nombre de propositions de rupture avec l'évolutionnisme ont émergé dans le mouvement anti-assimilationniste et conservationniste qui gagne toutes les administrations coloniales à la fin de la première guerre mondiale et qui en appelle à une colonisation scientifique. Rappelons-nous par ailleurs les théories fonctionnelles de Waxweiller avant même cette guerre.

<sup>83</sup> R.P. Trilles 1945.

E. De Jonghe, 1936.

<sup>84</sup> Les annales du Musée comportent depuis 1909 trois séries: Géologie, Botanique, Zoologie et Ethnographie-anthropologie. Cette dernière est réputée couvrir quatre domaines: anthropologie préhistorique, ethnographie, notes spéciales de vulgarisation et linguistique. Le premier document ethnographique est signé d'un ancien militaire de l'ÉIC (A. Hutereau 1909).

En 1911 et 1922, deux études ethnographiques de références de Torday et Joyce sont publiées. Mais, sous la direction d'un zoologiste, H. Schouteden, la production ethnographique et linguistique du musée sera quasi nulle jusqu'aux années 50, hormis les descriptions de collections d'objets par J. Maes (voir en outre J. Maes, 1925 et 1934).

<sup>85</sup> En 1939, une commission de l'IRCB est chargée de rationaliser les divers vecteurs de publication d'éléments d'ethnologie du Congo R-U.

<sup>86</sup> Parmi les mémoires de l'IRCB: R. P. Pages 1933, R. P. Planckaert 1932, R. P. Mertens 1935, 1938 et 1939, R.P. Bittremieux 1936, R.P. Lotar 1937, R.P. Hulstaert 1938, R.P. I. Struyf 1936, R.P. Van

L'idéologie officielle suscita une attitude générale d'intérêt des personnels occidentaux pour les "moeurs et coutumes" de leurs administrés. Des observations ethnologiques, de qualité inégale au regard des critères de l'anthropologie professionnalisée actuelle, se multiplient durant les années trente. Elles étaient toujours dirigées et, le plus souvent, réalisées par des autodidactes. Néanmoins, il importe de souligner leur abondance et leur relative publicité, notamment grâce aux feuilles missionnaires, à la presse congolaise et aux "feuilles d'anciens". Ainsi Nicaise souligne-t-il que dès l'avant-guerre, "*des informations ethnographiques conséquentes relatives à chaque territoire et à chaque district étaient fournies par les documents administratifs*".<sup>87</sup>

Quant à l'ethnologie missionnaire, que nous ne pouvons qu'évoquer trop brièvement, nous devons constater qu'elle fut sans doute la plus importante par la quantité, mais qu'elle se donna précocement une tradition alliant érudition et connaissance concrète dans une démarche qui ne relevait plus seulement de la quête de simples techniques d'inculcation. Ayant déjà évoqué amplement le "cas Van Wing" et l'immense travail linguistique, il faut évoquer l'oeuvre fondatrice et doctrinale de Mgr De Clercq qui les inspira plus ou moins profondément. Dans les années 20, le R. P. De Clercq prépara un "manuel" de catéchèse africaine qui eut un retentissement considérable dans le monde missionnaire. Il proclamait qu'un devoir s'impose à tout missionnaire: "*celui d'étudier l'ensemble et le détail des moeurs de son peuple, c'est-à-dire sa manière de vivre, les mobiles qui l'inspirent, les traditions qui la régissent, la mentalité et l'état d'âme qui en sont le résultat (...), cette étude a pour but de repérer exactement le point où se trouve et se tient l'homme païen*". Il invitait le missionnaire à prendre conscience des "*adjuvants dont inconsciemment notre enfance a entouré l'Évangile, les Enseignements et la Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ et la Morale catholique*". Ces adjuvants "*issus d'une société catholique demeurant inefficaces face au païen*", une révision profonde s'imposait donc

---

Reeth 1935, R.P. de Beaucorps 1940.

Dans la sphère de l'ethnologie catholique, il faut compter, en plus des mémoires de l'IRCB, les publications des bibliothèques *Congo* (en Français et Néerlandais), les articles parus dans les revues *Congo* et *Congo Overzee*, les *Carnets de l'AUCAM* qui deviennent en 1928 la *Revue de l'AUCAM* (Universitaires catholiques pour l'aide aux missions) et celles de *Missiebond* (équivalent en néerlandais), *Grands Lacs* (Pères Blancs) publiée pour la première fois sous ce titre en 1934.

Zuure publie de nombreux articles en Angleterre, France et Pays-Bas consacrés aux Barundis (voir en outre Zuure, *L'âme du Murundi*, Paris, 1932).

Il faut encore compter, au titre de l'ethnologie catholique, divers essais sur la politique indigène ou le droit coutumier dont les auteurs sont des magistrats (Louwers, Sohler, Van Hove, Gelders).

<sup>87</sup> J. Nicaise 1960.

pour "reméditer et repenser les données de la religion, de la doctrine et de la morale catholique, pour en tirer la nourriture que la détresse du Noir exige pour l'heure".<sup>88</sup>

De telles orientations redoublaient encore la légitimité nouvelle de l'observation des moeurs indigènes qui se traduit dans une foule de publications. Grâce au monopole scolaire, l'évangélisation "en langues" connut un essor considérable.<sup>89</sup> Ce ne sont pourtant pas les nombreux nouveaux venus qui publient les principaux traités linguistiques et monographies ethnologiques, mais la génération précédente.

L'institutionnalisation métropolitaine de la science coloniale, et de l'ethnologie en particulier, sous la forme du double réseau et de procédures précises de cooptation et d'équilibrage devait fournir le principal débouché savant national pour les "meilleurs" produits de cette ethnologie missionnaire dont des auteurs pionniers se voyaient consacrés dans la hiérarchie cléricale du Congo. La connexion privilégiée avec l'École historico-culturelle, assurée en outre par l'activité de De Jonghe à l'UCL et les semaines de missiologie, ainsi que les réseaux internationaux de congrégations, telle que celle des Jésuites, fournissaient des débouchés internationaux non négligeables. Ainsi, la revue *Aequatoria* —revue indigéniste— fondée au Congo en 1937 par le Jésuite Hulstaert, qui publiait déjà précédemment dans *Anthropos*, correspondait au renforcement du dispositif missionnaire au centre du sous-continent congolais. D'abord destinée à donner écho aux nombreux travaux d'autodidactes qui oeuvraient dans l'ébauche d'une perspective d'ethno-évangélisation, elle connut, malgré les vicissitudes de publication, une diffusion internationale remarquable et fut d'emblée répertoriée par les grandes revues d'ethnologie et de linguistique.<sup>90</sup>

---

<sup>88</sup> De Clercq, Flamand et Scheutiste passa presque la totalité de sa vie au Kasai parmi les Baluba. Il fut Vicaire apostolique du Haut-Kasai en 1918 après avoir été recteur de la Maison de Scheut et avant d'être coopté par l'IRCB en 1930, puis d'être choisi comme assistant au Trône Pontifical. Ses Instructions Pastorales furent rééditées en 1950 par le CEPSI. Ce document, formulé dans la forme du Décalogue, dont il affirmait la supériorité absolue, ne présentait pas une méthode d'ethnographie, mais insistait pour que soient dépassées les démarches d'identification des coutumes et les rapprochements entre les croyances indigènes et les préceptes chrétiens. "*Quant nous avons pu ainsi établir la moralité des usages, la part de superstition et de vaine observance, ce qu'il faut défendre et ce qu'on peut conserver, il reste encore à examiner les sentiments que l'homme y engage d'ordinaire et de quelle manière et dans quelle mesure il les y engage*" (Mgr De Clercq, 1949, pp. 16-18).

<sup>89</sup> Ce n'est qu'en 1954 qu'un ministre libéral s'attaquera au monopole pédagogique missionnaire.

<sup>90</sup> Selon Van Bulck, Hulstaert publia son premier article vraiment remarquable —et qui pour beaucoup d'africanistes fut une révélation— dans un numéro de la revue *Anthropos* de 1934 (Van Bulck 1962). On pourra consulter cet article pour avoir une idée sommaire de la quantité et de la variété de travaux linguistiques réalisés au Congo R-U, et de travaux belges en particulier, à partir de 1910. *Aequatoria* maintint une remarquable continuité jusqu'à aujourd'hui. *Aequatoria* publia les premiers textes des

Très internationale précédemment, l'ethnologie congolaise était presque complètement "nationalisée" lorsque fut publiée en 1944 l'*Introduction à l'ethnographie congolaise* de N. De Cleene.<sup>91</sup> Dépourvue de prétention, sinon celle d'affirmer le lien de nécessité qui lie ethnologie et politique indigène rationnellement civilisatrice, cette introduction se présente comme une synthèse portant sur une bibliographie considérable. Elle comporte quelque 400 références dont 90 % concernent exclusivement l'Afrique centrale belge et dont 80 % renvoient à des auteurs belges. Autour de l'axe Van Overberghe-Halkin-De Jonghe-Simar-Maes-De Cleene-missionnaires (+/- 25 auteurs du Congo R-U), les foyers de publication ethnologique sont la *Revue Congolaise*, puis *Congo*, *Kongo* et *Kongo Overzee*<sup>92</sup> (revues et collections de monographies, plus de 60% des références), les *Annales du musée de Tervueren*, les *Semaines annuelles de Missiologie* de Louvain, les revues de l'AUCAM, le *Bulletin des missions* et, dans une moindre mesure, *Grands lacs*. Les mémoires de l'IRCB ne sont pas exclusivement réservés à l'ethnologie catholique, mais elle y est largement dominante en matière d'ethnologie.

L'autre pôle, non confessionnel, héritier des ethnologues civils de gouvernement et largement dominé par les juristes et administrateurs, se constitue autour des éditions de la revue de l'Université coloniale (Van Der Kerken et sa dizaine d'administrateurs-ethnographes: Verhulpen, Joset, De Ryck, Verdcourt, Willaert, etc.) et pour une part, de la *Revue juridique du Congo belge*, du *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier Congolais* (10 à 15 % des références de De Cleene), et enfin épisodiquement, de l'Institut de sociologie Solvay et du *Bulletin de la Société royale de géographie*.<sup>93</sup>

Tandis que l'ethnologie ne trouve aucune place à l'université en dehors des formations coloniales et que les études culturelles africaines en sont radicalement exclues<sup>94</sup>, tandis que le Musée ne s'est que tardivement détaché d'une formule très muséologique doublée d'un "office d'information pratique et d'une foire aux curiosités", c'est donc l'IRCB qui domine la production et la diffusion ethnologique nationales. Entre 1930 et 1945, la formule reste identique. Les mémoires sont présentés par des membres de l'IRCB ou sont de leur plume. La commission appelée à se prononcer sur l'intérêt d'une publication

---

ethnologues indigènes, N'Goïe et Kagame en particulier durant la seconde guerre mondiale.

<sup>91</sup> Professeur d'ethnologie congolaise à l'Université coloniale et, à l'instar de De Jonghe, théoricien métropolitain.

<sup>92</sup> Le pendant néerlandophone de *Congo*, selon De Cleene. *Kongo Overzee* publiait cependant davantage d'études linguistiques. Il est en effet frappant que la plus grande partie de ce domaine ait été couverte par des missionnaires flamands.

<sup>93</sup> La Société d'Études coloniales semble avoir cessé de publier son Bulletin en 1925.

<sup>94</sup> Exception faite de la filière artistique et linguistique naissante à Gand.



est le plus souvent composée (paritairement peut-on dire) de De Jonghe, De Cleene, le R.P. Charles *versus* Van Der Kerken, Moeller.<sup>95</sup> Au sein du réseau bicéphale, la courtoisie scientifique s'impose ainsi que les échanges de bons procédés à mesure que le thème du développement indigène supplante l'art du gouvernement des indigènes. La tête du double réseau ethnographique occupe par ailleurs selon un bel équilibre, les tribunes offertes par les publications de vulgarisation. Ainsi, les chapitres "*populations indigènes, politique coloniale et enseignement*" des luxueuses publications qui marquent le centième anniversaire de l'État belge sont respectivement inspirées par Van Der Kerken et De Jonghe (*Le Congo belge*, 1929) et par Salkin et Maes (*Le miroir du Congo* 1929)<sup>96</sup>. L'Encyclopédie du Congo Belge, publiée en 1950 et destinée à "*réunir et vulgariser la somme des connaissances scientifiques accumulées*" par "l'Oeuvre belge", fut la dernière et la plus significative expression de la division politico-idéologique du savoir africaniste caractéristique de l'âge d'or. Outre le fait que les contributions des nouveaux personnels et des nouvelles institutions scientifiques de l'après-guerre y sont rares, c'est encore Van Der Kerken qui signe la présentation des *Populations africaines du Congo R-U* (pp. 81-200)<sup>97</sup>, tandis que les chapitres relatifs à l'éducation des indigènes sont réservés à des

---

<sup>95</sup> Membre associé et grand notable colonial, Moeller "remplacera" Vandervelde à titre de membre titulaire en 1938. Moeller, Vice-gouverneur général s'est particulièrement distingué par son engagement en faveur des juridictions indigènes dans la province orientale, option qu'il défendra jusqu'au bout en mettant l'accent sur l'éducation de la chefferie (Moeller 1935).

<sup>96</sup> Sous le titre "*Les nègres*", Salkin y répète son admiration devant l'histoire, les religions et le collectivisme bantous; mais aussi son pessimisme: "*notre tâche n'est pas de faire pour les Noirs ce qu'il n'ont su faire. Jusqu'ici nous avons produit deux types d'humanité qui font honte à notre race et à la race noire, la négresse paresseuse et vénale, grotesquement drapée dans les toilettes de nos dames, et le nègre insolent, important, camouflé en européen avec un chapeau de paille, un pantalon à plis et une cravate*". Sous le titre "*Nos Noirs*", Simar, fidèle au projet de patiente encyclopédie, décrit l'origine et la diversité des peuples en soulignant tout particulièrement son mépris pour le Tutsi, "*dominateur sans scrupule, efféminé, plein de morgue et conscient de sa supériorité, qui n'a d'yeux et d'oreilles que pour ses vaches*" et conclut en célébrant l'oeuvre de relèvement qu'attend l'immense majorité et dans laquelle les missionnaires ont conquis leurs titres de gloire.

<sup>97</sup> Document d'un grand intérêt car il s'agit probablement du dernier texte important de Van Der Kerken qui meurt deux ans plus tard. L'évolution est remarquable entre le différentialisme racique qui, malgré la découverte des structures socio-politiques bantoues, caractérisait ses premiers travaux au lendemain de la première guerre et le relativisme universaliste de ses derniers textes. Nous utilisons à dessein cette dernière expression qui peut paraître contradictoire mais qui traduit la double orientation déjà remarquable dans *L'ethnie Mongo*. En effet, si de nombreuses pages sont encore consacrées à des distinctions savantes entre des concepts tels que ceux d'animisme, de panthéisme, d'animatisme, etc., nombre de leurs traits constitutifs ainsi que nombre de caractéristiques de la "mentalité bantoue" sont systématiquement rapprochés de traits passés ou présents des cultures européennes. "*En Afrique belge, comme dans la*

notables coloniaux catholiques en vue, tel que J. Van Hove. Une division du travail du même ordre est toujours perceptible entre une botanique "laïque" et une agronomie "catholique" pérennisant l'opposition originelle à la fois idéologique, technique et "développementale" entre Leplae et De Wildeman.

Les membres de la classe des sciences morales et politiques de l'IRCB examinent par ailleurs les demandes de subsides pour mission, gèrent l'attribution des prix et les concours (en outre, deux questions sont proposées chaque année par l'IRCB; il existait un concours scolaire colonial et un concours littéraire). Les commissions proposent des enquêtes et définissent les méthodologies, à l'exemple de ce que nous avons noté à propos de "l'esclavage".

Les missions les plus décisives pour l'ethnologie catholique qui furent soutenues par l'IRCB sont celles de Van Bulck, missionnaire formé à Louvain, Paris et Vienne, mission consacrée à l'étude de la linguistique et migrations bantoues (1932-34), de Hulstaert et Boelart pour un séjour chez les Mongo-N'kundo, de Schebesta parmi les pygmées.<sup>98</sup> Les travaux qui en résultent témoignent d'une érudition gigantesque et internationale qui ne peut être comparée avec l'immense majorité des travaux des ethnographes civils ou missionnaires. Les questions de migrations, et surtout les questions linguistiques, sont désormais traitées dans le cadre de problématiques purement savantes et prennent sens dans des polémiques théoriques internationales elles-mêmes

---

*plupart des pays du monde...*" est sans doute l'expression la plus fréquemment utilisée dans ce texte. Outre la relativisation de la notion de race, les propriétés positives des "*sciences, de la médecine, de la botanique, des technologies et arts bantous*" sont soulignées. "*L'esprit humain est fondamentalement identique chez les populations de l'Afrique belge et chez les Européens (...)*". À la position centrale occupée par l'aristocratie bantoue (les ducs et les princes), "découverte" par Van Der Kerken durant la première guerre, se substitue désormais une autre distinction entre "*les savants et philosophes bantous et la masse frustrée du peuple*", distinction décrite comme universelle et qui brise l'uniformité prêtée aux peuplades africaines. "*Dans l'élite africaine, on rencontre —en dehors des conformistes— des sceptiques, des épicuriens, voire des stoïciens*".

L'ethnie y apparaît comme le groupement le plus significatif présentant "*plus ou moins une même culture, des orientations de l'esprit et du cœur semblables (...)* les Africains ayant généralement conscience dans chacun des groupes ethniques d'appartenir à un groupe ethnique déterminé...".

G. Van Der Kerken 1950.

<sup>98</sup> Diverses missions qui sont du ressort de la Classe des sciences naturelles et médicales et de la Classe des sciences techniques de l'IRCB concernent directement l'ethnologie. Ainsi la mission d'études anthropologiques du Dr Jadin (1935) consacrée aux pygmées. Outre le prélèvement d'échantillons sanguins, une grande partie du rapport dépeint des populations en bonne santé "*heureuses*" au fond de leurs forêts, mais menacées par une race étrangère (les nègres) qui les absorbe et les dissémine" (*Bulletin de l'IRCB*, 1936).

très "techniques". Pourtant, l'infatigable De Jonghe (accompagné de De Cleene et du Père Charles pour les questions de nature philosophique) transpose sans jamais défaillir ces résultats dans des propositions normatives en matière de politique indigène. Si la situation coloniale transforme tout problème en problème administratif, la science coloniale fait de toute connaissance ethnologique un argument de politique indigène. Ce constat est d'une importance particulière pour ce qui concerne les enseignements de la linguistique.

*Au terme d'une mission —de Dakar au Congo— durant laquelle Van Bulck séjourna 9 mois au Bas-Congo et y travailla sous la direction de Van Wing, c'est l'ensemble des productions culturelles du style oral qui semble ouvrir un inépuisable champ de recherche. Les développements extrêmement savants dans l'étude des migrations et la linguistique ainsi que l'enthousiasme réel pour un "patrimoine fantastique" débouchent immédiatement sur des prescriptions civilisatrices et méthodologiques. Il importe, selon Van Bulck, de "codifier sans le déformer le style oral afin que ce patrimoine artistique, littéraire et musical, que beaucoup de jeunes semblent délaisser, (...) mais dont demain, quand ils auront repris conscience de leur véritable situation, ils nous rendront responsables". Il ne suffit pas que les éducateurs et tuteurs de la tribu, les missionnaires, s'attachent à conserver ce patrimoine. Il importe de faire de ce "trésor séculaire de style oral un fond de littérature qui les éduquera en même temps qu'il les civilisera". Un tel travail suppose un investissement empathique sans limite pour gagner la confiance de l'indigène, pour apprendre sa langue. "C'est pourquoi le missionnaire est mieux indiqué pour cette tâche que n'importe quel autre ethnographe" (Van Bulck 1935, pp. 135-137). De Jonghe traduit immédiatement cette proposition en termes de politique indigène en proposant de choisir, au sein des langues congolaises "déjà largement standardisées grâce au travail des missionnaires celle qui, assez riche et parfaitement apte à exprimer les concepts fondamentaux de la civilisation, pourrait devenir, sans supplanter les autres, une langue d'enseignement général et de communication administrative, ainsi qu'une langue d'éducation supérieure des indigènes, le Tchiluba" (Bull. IRCB, 1935).*

*Cette langue, largement pratiquée dans le Kasai et le Katanga, ne sera jamais érigée en langue nationale congolaise d'éducation, mais les propositions de Van Bulck et De Jonghe seront à l'origine d'un important développement de la littérature scolaire et éducative en langues indigènes.*

Parmi les 33 ouvrages publiés dans la série "mémoire de la Classe de sciences morales et politiques" de l'IRCB entre 1933 et 1944, on compte 21 monographies ou études ethnographiques, dont les deux tiers sont signées par des religieux. Deux études de droit

coutumier sont signées par Van Hove (Ruanda 1940) et Sohier (Mariage en droit coutumier congolais 1943)<sup>99</sup>.

Les animateurs de l'ethnologie coloniale et de la politique indigène à l'IRCB occupent les principaux postes dans l'enseignement colonial, au sein de la commission ethnologique de la Fondation nationale pour la recherche scientifique, des autres institutions coloniales, des filières coloniales des universités et autres sections coloniales des associations savantes. Il importe de souligner que l'IRCB n'a pas le monopole de diffusion de l'ethnologie, car les revues et collections *Congo* et *Kongo Overzee* publient des travaux spécialisés. Elles sont néanmoins dirigées, à l'instar des publications de l'université coloniale, par les maîtres de l'IRCB. Le dispositif qui alimente et gouverne l'ethnologie catholique se trouve en quelque sorte projeté et inscrit en position dominante dans la noble institution coloniale nationale. Par le biais de cette institution, l'ethnologie confessionnelle et l'ethnologie non confessionnelle, qui revendiquent le privilège de la science, trouvent des débouchés internationaux. Ainsi dès sa création, la Classe des sciences morales et politiques de l'IRCB établit de solides positions dans l'Institut international pour l'étude des langues et civilisations africaines fondé lui-même à Londres en 1926.<sup>100</sup> Les ténors de l'IRCB "représentent" la Belgique coloniale dans les institutions savantes étrangères, colloques et publications coloniales comparées. Après 1933, c'est encore l'IRCB qui fournit l'essentiel de l'importante contribution belge (financière et ethnologique) au Congrès international des sciences anthropologiques et ethnologiques qui tiendra colloque à Bruxelles en 1936 et 1948.

Paix des braves ou division du travail dans les institutions coloniales nationales et l'enseignement universitaire certes, mais la genèse de la production ethnologique et juridique dévoile quelques incidents de frontières. Le clivage confessionnel ne cesse pas vraiment de produire des effets sur la production de terrain dont une part échappe à la courtoisie idéologique et théorique. Les rapports des commissions d'évaluation des manuscrits proposés à la publication dans les séries des Mémoires de l'IRCB sont instructives sur ce point.

---

<sup>99</sup> En 1942, 76 ouvrages ont été publiés par la Classe des sciences naturelles et médicales. Vingt-huit l'ont été par la Classe des sciences techniques.

<sup>100</sup> Cette affinité londonienne restera toujours dominante lorsque l'Institut deviendra l'Institut Africain (*African Institute* publiant *Africa*) et qu'il assurera principalement la formation de l'ethnologie professionnelle belge d'après guerre. Le *Bulletin analytique africaniste* et l'*Ethnographic Survey of Africa* comporteront une section belge. C'est encore avec des anthropologues britanniques du *Rhodes Institute* que la section ethnologique de l'IRSAC (créée en 1947) collaborera le plus régulièrement.

Le premier terrain de débats scientifiques est celui de l'étude des manifestations et croyances religieuses, où toute tentative de production hétérodoxe semble devenir l'occasion d'un étalage d'érudition qui témoigne de la permanence des théories diverses, mais quelque peu d'arrière-garde, concernant la préséance de la magie, l'antériorité du culte des ancêtres, etc. Il en va ainsi du mémoire du Dr Tiarko Fourche et de H. Morlighem consacré à l'étude des communications des indigènes du Kasai avec les morts. Ce manuscrit est présenté par Moeller dès 1937, discuté durant deux années avant publication. L'étude d'un autre *outsider* impromptu, Mlle Tercafs, assistante sociale, consacrée aux légendes et croyances des Mangbetu, fut pour sa part ajournée pour complément d'information! Ces deux cas illustrent sans doute les difficultés qu'éprouvaient les "amateurs" liés aux oeuvres sociales ou médicales du Congo à accéder aux marches de la consécration savante. Mais, plus précisément, ces monographies touchaient au domaine religieux et subissaient une censure toute particulière.

Il semble que l'ethnologie catholique ait combattu systématiquement toute tentative d'interprétation (considérée comme "hâtive", "littéraire" ou "spéculative") visant à insérer les observations ethnologiques dans un schéma évolutionniste susceptible de tracer les axes d'une histoire universelle et raisonnée des croyances religieuses humaines.<sup>101</sup> Dans tous ces cas, on assistait à la production de mémoires théoriques d'attaque ou de défense dont les point de vue étaient très caractéristiques des "têtes de réseaux". De Jonghe, passé maître dans ce genre d'exercice doxique, pouvait faire étalage d'une érudition immense, faire état des preuves ou contre-épreuves théoriques ou empiriques appuyées sur l'ethnographie missionnaire belge et étrangère.

L'autre terrain où affleurent les questions de frontières, est le respect proclamé des coutumes. Van Der Kerken avait déjà dénoncé les prétentions du R. P. Hulstaert visant à imposer la reconnaissance du mariage monogamique en pays Mongo-Nkundo. Contre la remise en cause du régime d'immatriculation, considéré par certains comme une survivance de l'ambition assimilationniste désormais proscrite, De Cleene rappelle que, dès son origine en 1895, cette disposition ne visait nullement à entériner une rupture réelle ou fictive avec le milieu d'origine, mais à résoudre des problèmes particuliers.

Le point d'achoppement le plus régulier concerne l'éventuel rétablissement d'autorités traditionnelles en lieu et place de certains "chefs médaillés". On savait depuis longtemps que ces derniers ne disposaient pas toujours d'une investiture légitime aux yeux des administrés et qu'ils n'étaient que le produit d'une feinte de la chefferie authentique

---

<sup>101</sup> À ce type de prétention sont toujours opposés les "derniers résultats de l'ethnologie et de l'histoire des religions", dont le monopole échappe tant aux missionnaires de terrain qu'aux divers membres de missions et administrateurs qui tâtent de l'ethnologie (É. De Jonghe, 1937). La *Bible Noire* publiée quelques années plus tard par Morlighem et Fourche, considérée non plus seulement comme une hétérodoxie mais une quasi hérésie, ne fut même pas officiellement combattue, mais ignorée avec soin.

fréquemment dissimulée, elle, à l'administration.<sup>102</sup> Le cas du Ruanda-Urundi, où les Pères Blancs pesaient considérablement sur l'administration, était différent. Si dynastique soit-elle, l'ethnologie missionnaire ne renonça à la suspicion relative aux moeurs douteuses et aux pratiques sociales despotiques de la cour qu'à la faveur des «tornades d'esprit saint» qui concernèrent au premier chef la classe dominante tutsie.

Un problème connexe concernait des regroupements d'administrations indigènes dans les limites de groupes ethniques et d'autorités indigènes. Quelques chefs véritables furent rétablis et investis dans la foulée de l'établissement des "secteurs", mais il ne furent pas nombreux. Le plaidoyer d'un Van Der Kerken en faveur de telles pratiques administratives se fit d'ailleurs de plus en plus conciliant. Elles furent discutées au sein de l'IRCB par les experts en ethnologie congolaise (Moeller-Van Der Kerken/ Dejonghe-De Cleene). Ainsi, au terme d'une étude des structures sociales au Mayumbe, De Cleene concluait: *"si notre politique indigène, s'inspirant du respect de la coutume en vue d'arriver par elle à des conditions morales et matérielles meilleures, se sert dans la mesure du possible des institutions politiques existantes, sa portée réelle dépasse de beaucoup l'étroite question de la recherche du chef traditionnel. Elle ne se résume nullement dans l'adage anglais find the chief (...). Aussi estimons-nous qu'il n'est pas nécessaire de*

---

<sup>102</sup> Situation décrite avec humour par le Prince de Béthune Hesdigneul qui, fait exceptionnel au Congo, vécu tel un Robinson blanc devenu un Vendredi dénué de tout préjugé (et de toute ambition savante ou ethnologique) parmi les indigènes du lac Léopold II. Il y fonda sans aucun souci civilisateur une «communauté utopique et égalitaire». Il acquit un statut d'initié qui lui permit d'assister aux stratégies d'évitement ou de dissimulation de ses hôtes face à des autorités administratives décrites comme plutôt ignares. La lecture de ses souvenirs de "son paradis terrestre", présentés par B. Verhaegen comme une expérience *"vécue de l'intérieur, naturellement dans le plaisir et la joie mais dont la valeur ethnologique ne le cède en rien à l'expérience d'un Castaneda"*, permet en outre de comprendre la difformité des prétentions à connaître des sciences coloniales qui tenaient pour évidentes, dénoncées ou encouragées, l'omniprésence et la portée de la présence blanche et de l'ordre colonial dans les sociétés indigènes (Maximilien, Prince de Béthune Hesdigneul, 1978). Le séjour du prince en son Éden, correspond au gouvernorat de P. Ryckmans qui, sans nul doute, contribua à la quiétude de l'expérience "contre-coloniale" de son fragile cousin.

Il convient cependant d'éviter de généraliser l'hypothèse de la naïveté de l'administration coloniale. La plupart des «faux chefs» étaient connus comme tels et, pourvus qu'ils se montrassent quelque peu coopérants, "on s'en arrangeait" volontiers, et ce, d'autant plus aisément que les «chefs véritables» étaient réputés hostiles à l'autorité et "fidèles aux moeurs barbares". Très régulièrement, missionnaires, administrateurs et magistrats catholiques plaidaient pour le maintien en place des autorités médaillées en invoquant la nécessaire continuité. Quelques chefs nommés par Boula Matari n'avaient-ils pas pris leurs distances à l'égard du "chef invisible mais connu de tous les indigènes"? N'avaient-ils pas joué, en pleine connaissance de cause, la carte de l'évangélisation?

*refaire le procès de la répartition des juridictions indigènes au Mayombe pour y arriver à une justice strictement parfaite".*<sup>103</sup>

Les rapports des commissions de publication ainsi que les débats qui suivent les textes plus courts, de 10 à 40 pages en général, témoignent d'une relative clôture du champ de l'ethnologie congolaise qui renvoie à la clôture des sciences coloniales. Ainsi on observe que les travaux d'amateurs des agronomes et autres intervenants sociaux qui se multiplient dès 1934-35, ne trouvent presque aucun débouché au sein des commissions ethnologiques de l'IRCB.

Au Congo, le *Bulletin des Juridictions Indigènes* et la revue juridique mère, ainsi qu'*Aequatoria* ne sont pas davantage ouverts à cette littérature profane, mais constituent, à certains égards, une expression plus spécifiquement congolaise de la science coloniale. Ils seront pourtant eux aussi "dépassés" par la croisade scientifique de l'après-guerre qui trouve son origine au Congo.<sup>104</sup>

L'âge d'or de la science coloniale renvoie donc d'abord à la formation d'un dispositif national autour d'institutions spécifiques. On ne peut que constater l'absence d'un quelconque projet scientifique africaniste (ou même relatif à l'un ou l'autre objet africain) hors de ce dispositif. Intégré au pouvoir colonial et aux procédures de consolidation de celui-ci, un tel dispositif repose sur le contrôle des institutions d'enseignement, de publication et des sources d'informations théoriques et surtout empiriques. Cette référence aux institutions de formation-reproduction ne doit pas cacher le fait qu'il n'existe, à vrai dire, aucun dispositif, aucun foyer où peut être élaboré un africanisme quelque peu autonome. Dans le dispositif de la science coloniale triomphante, on cherche en vain ce qui fait le propre d'une école savante dotée d'une capacité de production de professionnels de la science et d'un contrôle d'appareils de reproduction de ceux-ci.

Alors que le Congo fut précocement l'objet d'investigations internationales et reste un objet d'intérêt scientifique international, les références aux études étrangères se raréfient à

---

<sup>103</sup> N. De Cleene, 1937, p. 50.

<sup>104</sup> Bien qu'étroitement supervisée par la hiérarchie catholique, *Aequatoria*, revue indigéniste, assure avec peine ses publications. Son audience bénéficie néanmoins de l'importance de l'implantation missionnaire au Congo —où quelques pionniers de l'ethnologie missionnaire ont pris titre de Monseigneur (Ex: Mgr Tanghe, spécialiste des Ngandis). Le R. P. Hulstaert, son animateur, dispose surtout de solides relais métropolitains et internationaux, dont le R. P. Charles, professeur à Louvain, membre de l'IRCB, animateur des Semaines de missiologie et considéré comme un philosophe de premier plan au niveau international.

mesure de la formation de la science coloniale nationale. Les missions scientifiques étrangères sont elles aussi supervisées par les commissions de l'IRCB.<sup>105</sup>

La doxa qui se constitue à travers l'établissement d'une division du travail entre "religieux" et "civils" trouve toujours à s'exprimer au niveau théorique dont l'accès est strictement contrôlé par les exercices d'érudition et les règles implicites de constitution de "l'être colonial" en compétence scientifique. Le contrôle social de la production des connaissances africanistes atteint un niveau d'efficacité que l'on ne retrouvera plus dans l'avenir. En termes de personnels, la continuité est remarquable: entre la reprise et la seconde guerre mondiale, c'est un corps très peu renouvelé qui règne sur la science coloniale. Cette observation est encore mieux établie pour ce qui concerne les "sciences politiques et morales". "L'être colonial savant" est une carrière dont, le plus souvent, on ne sort pas.

Ce mode d'institutionnalisation de la science coloniale est d'autant plus homogène qu'il repose sur une forte circulation des individus entre le Congo et la métropole (les anciens) et les appartenances multiples (pouvoirs publics congolais, groupes financiers, universités) qui régissent, avec les appartenances idéologiques nationales, les droits d'entrée et les positions occupées.

Pour conclure ce chapitre de la même manière que les deux précédents, il s'imposait de rassembler les éléments biographiques de celui qui, durant un demi-siècle et plus que tout autre, incarne, porte, organise, promeut et enferme à la fois cette science coloniale dans un ethos et un espace propres.

### ***De Jonghe (1878-1950). Un ethnologue de cabinet au gouvernement durant un demi siècle***

*Docteur en philosophie et lettres de l'UCL, avec une thèse sur Les clauses métriques dans Saint-Cyprien, il voyage à Berlin, à Paris où il s'initie à l'ethnologie. Il consacre quelques études à l'ancien Mexique.*

*En 1903, il est directeur du Bureau international d'ethnographie et rédige avec Van Overbergh, plusieurs monographies de populations congolaises. En 1908, il est chargé de cours à l'UCL (ethnographie générale et ethnographie congolaise). Il conservera ces fonctions professorales jusqu'à sa mort. Il est un intervenant assidu des Semaines de missiologie.*

*Chef de bureau au premier ministère des Colonies, il accompagne le premier Ministre des Colonies Renkin, ce qui fut son seul voyage au Congo. Il*

---

<sup>105</sup>L'importance des travaux de Schebesta, de nationalité tchécoslovaque, ne peut cacher cette "nationalisation" politico-savante de l'espace congolais



*constitue les collections ethnologiques du Musée africain de Louvain. Il rédige les notes d'ethnologie congolaise destinées aux fonctionnaires coloniaux, entreprend, avec Simar, la réalisation d'une bibliographie analytique et historique du Bas-Congo et rédige plusieurs articles principalement publiés dans les deux revues coloniales qu'il crée et dirige: La revue congolaise et Congo. Durant plus de vingt ans, il règne sur les deux publications, assume le secrétariat général de l'IRCB, tout en restant directeur général au ministère des Colonies. Il est par ailleurs directeur de la collection de la bibliothèque Congo, principal rapporteur des commissions de publication de l'IRCB, directeur consultatif de l'Institut international des langues et civilisations africaines (Londres), président des commissions de surveillance du Musée du Congo belge, membre de l'ICI, membre de l'Université coloniale d'Anvers, Honorary Fellow de l'Institut d'anthropologie de Grande-Bretagne et d'Irlande et, encore à la fin de sa vie, membre du comité de direction de l'IRSAC.*

*Catholique intransigeant, De Jonghe est le principal artisan métropolitain de l'ethnologie missionnaire qu'il promeut de différentes manières, assurant en quelque sorte une rectitude doctrinale où l'ethnologie du Père Schmidt voisine avec ses propres idées quant à la perfectibilité des indigènes, au contenu de la mission civilisatrice et l'impératif d'évangélisation.*

*Par le biais de L'IRCB qui domine la production scientifique coloniale, il assure la consécration des principaux travaux des missionnaires, les publie dans "ses" revues et collections, assure les contacts londoniens, attribue bourses et prix, rédige les plans d'investigation, etc., selon l'équilibre du double réseau qu'il assume avec son alter ego non confessionnel, Van Der Kerken.*

*Mais l'oeuvre concrète de De Jonghe est loin d'être négligeable puisqu'il fut le concepteur et le défenseur le plus averti du dispositif scolaire congolais que l'État avait entièrement confié aux missions.*

*Au lendemain de la guerre, il relance pour la n<sup>ième</sup> fois un plan global de recherche ethnographique congolaise.*